

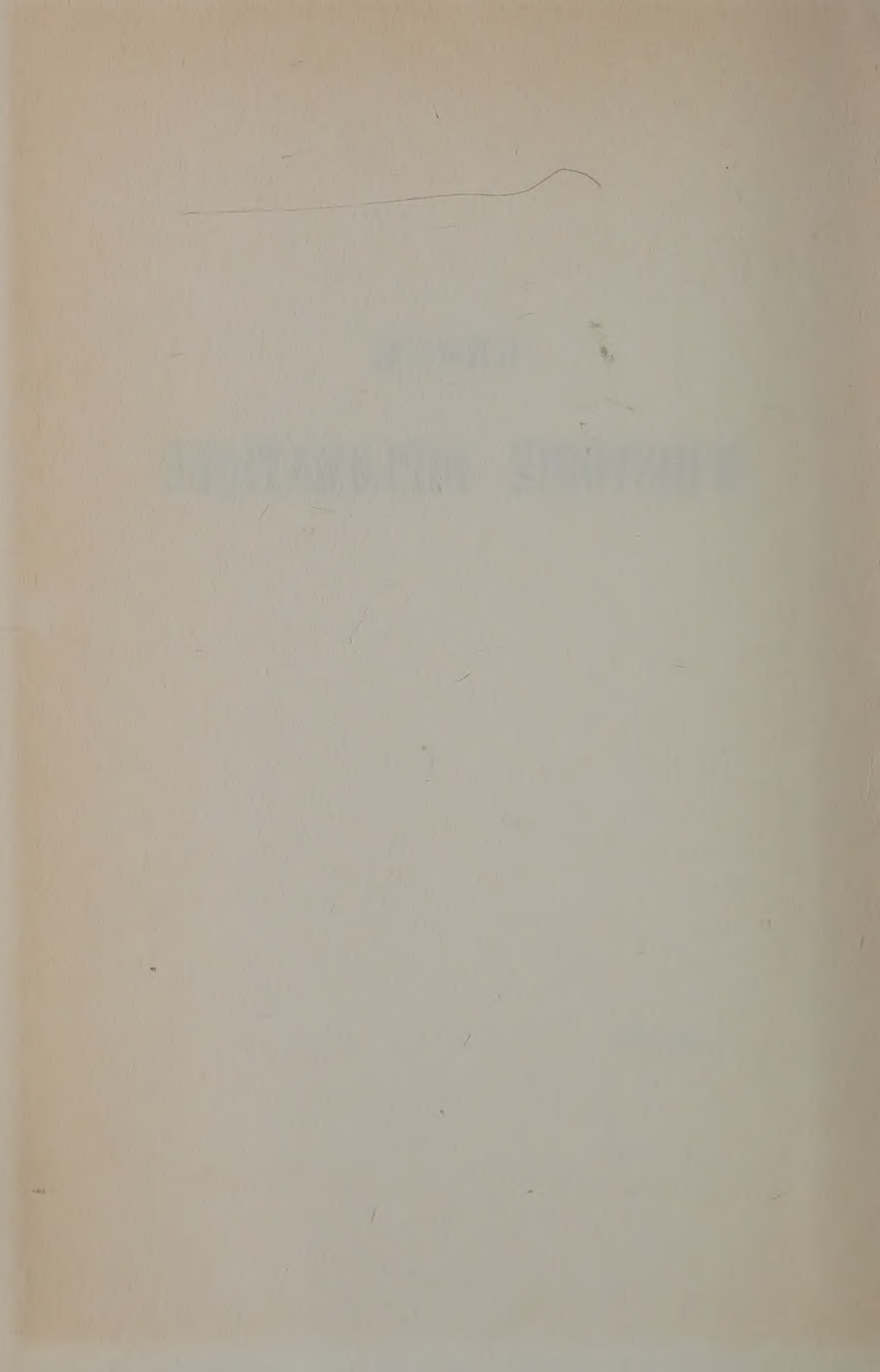




REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

HIST. DIPL.



REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DIXIÈME ANNÉE.

Paris
1896
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1896

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc Constantin Constantinowich.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco.

BUREAU

—

Président :	M. le duc de Broglie.
Vice-Présidents :	M. le baron de Courcel, sénateur, ambassadeur de France à Londres.
	M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur.
	M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
Secrétaire général :	M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes.
Secrétaires du Conseil :	M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Rott, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave Noel, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne.

Bavière

MM.

De SICHERER, recteur de l'Université de Munich.

Grand-Duché de Posen

Le baron CHLAPOWSKI.

Vurtemberg

Le docteur von SCHLOSSBERGER, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie.

Autriche

S. E. le baron von ARNETH, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

Bohême

FOURNIER, professeur à l'Université allemande de Prague ;

Croatie

Le Dr STROSSMAYER, évêque de Diakovo.

Hongrie

Le Dr FRAKNOI, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

Galicie

Le docteur St. SMOLKA, professeur à l'Université, secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

Belgique.

PIOT, archiviste général du royaume.

Brésil.

S. E. le conseiller F. DE MÉNÈZES DORIA, baron DE LORETO, ancien ministre.

Centre-Amérique.

S. E. le docteur Manuel M. de PERALTA, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Danemark.

S. E. le conseiller intime VEDEL, directeur du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Egypte.

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, ministre adjoint de l'instruction publique.

Espagne

Madrid

S. E. WENCESLAO de VILLA-URRUTIA, sous-secrétaire d'Etat au ministère d'Etat, à Madrid.

Barcelone

Le marquis de OLIVART.

Etats-Unis

Andrew D. WHITE, président de Cornell-University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipo-

tentiaire des Etats-Unis à Berlin et à St-Pétersbourg.

Grande-Bretagne

Angleterre.

Oscar Browning, esq., R. S., professeur à l'Université de Cambridge.

Canada

L'honorable Louis-A. Jetté, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval à Montréal.

Malte

Le docteur Caruana, directeur de la bibliothèque de la Vallette.

Grèce

D. Bikélas.

Italie

Rome

Le baron Carutti di Cantogno, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

Turin

Le baron Antonio Manno, secrétaire de l'Académie des sciences, etc.

Bologne

Le comte N. Malvezzi de' Medici.

Milan

Don Felice Calvi, président de la Société d'histoire lombarde, membre titulaire du R. Institut des Sciences et lettres de Milan.

Venise

Le comte Andrea Marcello, membre de la Deputazione di Storia patria.

Grand-Duché de Luxembourg

Le professeur van Wervecke, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

Monaco

Saige, conseiller d'Etat, conservateur des archives du Palais, correspondant de l'Institut de France.

Pays-Bas

W.-H. de Beaufort, membre de la Chambre des députés.

Pérou

Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de Serpa Pimentel, ancien président du Conseil des Ministres.

Roumanie.

Bengesco, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

Russie.

Saint-Pétersbourg.

S. E. M. de Martens, professeur à l'Université Impériale, directeur au ministère Impérial des affaires étrangères.

Moscou.

S. E. le baron Bühler, directeur général des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères, tuteur des Etablissements charitables de S. M. l'Impératrice.

Pologne

Le comte Waliszewski.

Suède et Norvège

Suède

S. E. M. Ch. de Burenstam, ancien

ministre plénipotentiaire de Suède et de Norvège à Bruxelles et à la Haye.

Norvège

S. E. M. Gr. GRAM, ancien ministre d'Etat de Norvège à Stockholm.

Suisse

Berne

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

Fribourg

Le comte Max de DIESBACH.

Genève

M. DE CRUE de STOUTZ, consul général de Grèce, professeur à l'Université.

Lausanne

Berthold van MUYDEN.

Turquie

S. E. SAID-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr. ETIENNE-PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE ;
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire ;
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil ;*
Le marquis de BEAUCOURT ;
Le comte BOULAY de la MEURTHE ;
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'Ecole des chartes ;
Le marquis de BRETEUIL, ancien député ;
Le duc de BROGLIE, *président de la Société* ;
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur ;
Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* ;
J. DELAVILLE LE ROUX, ancien élève de l'Ecole des chartes ;
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France;
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris ;
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'Ecole des sciences politiques ;
Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société ;*
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur ;
Le duc de LA TRÉMOILLE ;
René LAVOLLÉE, ancien consul général ;
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
Le comte de MAS LATRIE, membre de l'Institut ;
R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* ;
Le comte de MOUSTIER, ancien secrétaire d'ambassade ;
Octave NOEL, *trésorier de la Société;*
G. PICOT, membre de l'Institut ;
Victor PIERRE, avocat ;
ROTT, *secrétaire du Conseil ;*
Le baron de RUBLE ;
Léon SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, député, ancien président du Conseil des ministres ;
SCHEFER, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'Ecole des langues orientales ;
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut;
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade ;
Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien ambassadeur ;
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'Etat ;
Albert VANDAL, professeur à l'Ecole des sciences politiques ;
Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* ;
Le comte de VORGES, ministre plénipotentiaire ;
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Fredericsborg, membre de l'académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd, Danemark ;

Le duc d'Abrantès, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne, France ;

La bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest ;

S. E. le baron Akerhielm, ministre d'État (Suède), château de Margretelund, par Stockholm ;

Léon Adam, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-Inférieure, France ;

Le marquis d'Albon (France), 2 ,rue Cambacérès, Paris ;

Jean Alexandropoulos, ex-secrétaire de 1re classe au ministère des Affaires étrangères (Grèce), légation de Russie, Bucarest.

J.-G.-W. Alvarez, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), ambassade d'Angleterre, Péra, Constantinople.

Le baron d'Anethan, ministre de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris ;

Le baron Jules d'Anethan, conseiller de légation, (Belgique), 79, rue du Commerce, Bruxelles ;

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg) château d'Ansembourg, G.-D. de Luxembourg ;

Le comte d'Antioche *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris ;

Al. d'Aplet schéieff, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris ;

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megie, Hongrie ;

Les Archives du Loiret, représentées par M. Doinel (France), à la Préfecture, Orléans, Loiret, France;

Les Archives royales de Suède (Suède), Ricks Archivet, Stockholm;

D'Argollo Ferrao, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du bel Respiro, Paris ;

G. Argyropoulos, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie ;

Le comte Armand, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 20, rue Franklin, Paris ;

S. E. le baron von Arneth, *membre correspondant* (Autriche), Hofarchiv, Burg. Wien ;

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève ;

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France (France), légation de France, Bucarest ;

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, séna-

teur (France), 23, rue Fresnel, Paris ;

Le comte BALNY d'AVRICOURT, ministre de France (France), Santiago, Chili ;

Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris

Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de la Trémoille, Paris ;

Albert AYGUESPARSSE (France), château de Toulouse, par Vayres, Gironde, France ;

S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople;

Frédéric BÆTZMANN, vice-président de l'association littéraire internationale (Norvège), 7, rue du Congrès, Asnières, Seine, France ;

Le comte G. BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès-lettres (France), 18, rue Vignon, Paris ;

E. BANNING, directeur du ministère des affaires étrangères (Belgique), 64, rue du Président, Ixelles, Belgique.

Le chevalier BAJNOTTI, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Italie), Rome.

BARACK, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), chez M. E. d'Oleire, 9, Munsterplaz, Strasbourg.

Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques de Paris (Grèce), Athènes ;

Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris ;

Alfred BARAUDON (France), 36, rue Godot de Mauroy, Paris ;

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 11, rue Saint-Florentin, Paris ;

BARRÈ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris ;

S. E. Camille BARRÈRE, ambassadeur de la république française (France), Berne ;

Fernand BARTHOLONI (France), 18, rue de La Rochefoucault, Paris ;

Le docteur BARTOLETTI EFFENDI, inspecteur général honoraire du service de santé (Turquie), 37, rue de Pologne, Constantinople.

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris ;

Eug.- Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bizet, Paris ;

Le chevalier BAUDRAN, lieutenant au 27e dragons (France), 18, quai de Saint-Cloud, (Saint-Cloud) ;

Alfred BAUDRILLART, agrégé de l'Université (France), 2, quai des Célestins ;

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris ;

Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris ;

De BEAUFORT, *membre correspondant* (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht ;

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris ;

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques (France), château dès Espas, par St-Girons, Ariège, France ;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES :

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris ;

BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), légation de Roumanie, Bruxelles :

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris ;

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris ;

P. BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, (France), 51, boulevard Arago, Paris;

Le comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Lisbonne ;

La BIBLIOTHÈQUE D'AMSTERDAM, (Pays-Bas) ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas) ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne), Dresden ;

La BIBLIOTHÈQUE de HEIDELBERG, (Allemagne) E. d'Oleire, 9, Munsterplaz, Strasbourg ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de WURTENBERG (Allemagne). Stuttgart ;

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris ;

Basile BILBASSOFF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg ;

Le comte de BIZEMONT, *membre du Conseil* (France), 5, rue Saint-Simon, Paris ;

BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris ;

Le baron de BLOCKHAUSEN ancien ministre d'Etat, député (Grand-Duché de Luxembourg,) château de Birtrange, G. D. de Luxembourg ;

S. A. le prince Roland BONAPARTE, (France), 10, avenue d'Iéna, Paris ;

Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède ;

BONIECKI (Russie), 53, Nowy Swiat, Varsovie ;

F. BONNET, avocat au conseil d'Etat (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Le docteur Carl von BONSDORFF, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande ;

Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France). 32, avenue Montaigne, Paris ;

Le comte BOULAY de la MEURTHE, *membre du Conseil*, (France), 23, rue de l'Université, Paris ;

Joseph BOURDEL (France), 1, rue de Narbonne, Paris ;

H. du BOURG, ancien officier (France), 8, avenue des Sycomores, Auteuil, Paris ;

Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las-Cases, Paris ;

BOUTIRON, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, St-Pétersbourg ;

Le vicomte Maurice BOUTRY, (France), 86, rue du Bac, Paris ;

Alfred BOVET, France, Valentigney, Doubs (France) ;

Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 10, avenue du Bois de Boulogne, Paris ;

Le comte Jean du HAMEL de BREUIL, (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche) ;

Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 39, rue Dumontd'Urville, Paris ;

Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan ;

Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris ;

Le prince de BROGLIE, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris ;

G. BROLEMANN (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris ;

Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne). Kings college, Cambridge :

S. E. le baron BUHLER, *membre correspondant* (Russie), Moscou ;
SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE BULGARIE ;
Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike, Suède ;
S.S. le marquis de BUTE, pair du Royaume, président de la *Britsh record Society* (Grande-Bretagne) 51, St-John's lodge, Regents park, London ;
Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye ;
Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, membre de la seconde chambre des Etats généraux (Pays-Bas), La Haye ;
Le vicomte de CALVACANTI D'ALBUKERQUE, ancien sénateur, ancien conseiller d'État, ancien chambellan de S. M. l'Impératrice (Brésil), 95, avenue Victor-Hugo, Paris ;
Don Félice CALVI, *membre correspondant* (Italie), palazzo Castiglione, Corso Venezia, Milano ;
S. E. M. CALVO, *membre correspondant*, (République Argentine) Roonstrasse, Berlin.
S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople ;
Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris ;
S.E. Antonio CANOVAS del CASTILLO, président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid ;
Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major (Russie), légation de Russie à Athènes ;
S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;
S. A. CARATHÉODORI-PACHA, gouverneur général de Crète (Turquie), La Cancé (Ile de Crète) ;
CARTERON, consul de France (France), Bâle ;
Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte ;
Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 8, via Florida, Roma ;
CASATI de CASATIS, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris ;
Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, calle de Claudio Coello, Madrid ;
Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired United service and army and navy clubs, Londres.
La bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;
Alfred CHARPENTIER, ministre plénipotentiaire (France) ;
CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;
H. CHASLES (France), 31, rue de la Beaume, Paris ;
Le marquis de CHATEAURENARD, ancien ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'Etat (France), 65, rue de Varenne, Paris ;
Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;
Le marquis de CHAUMONT-QUITRY, (France), 18, boulevard des Invalides, Paris ;
Le comte de CHAUMONT-QUITRY, (France), 5, avenue d'Antin, Paris ;
Le Chef du département fédéral des AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Suisse), Berne ;

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris :

A. CHEVANDIER de VALDROME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris ;

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris :

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen ;

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris ;

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les institutions de l'impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg ;

CLAVERY, ancien directeur au Ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris ;

Jules de CLERCQ, consul, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris;

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France ;

COBIANCHI, secrétaire d'ambassade (Italie), ambassade d'Italie, Vienne;

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire,

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Comité Royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via Bogino, Turin ;

André CONDOURIOTIS, maréchal de la cour de S. M. le Roi des Hellénes (Grèce), Athènes ;

G. CONSTANTINIDÈS, conservateur de la Bibliothèque nationale (Grèce), 7, ὁδὸς Κάνιγγος, Athènes ;

Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris ;

CORDIER, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris ;

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres ; E. C. ;

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris ;

J. A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire en disponibilité (Brésil), 60, rua do Ouvidor, Rio-de-Janeiro, et chez M. Albert Brunel, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris ;

Fred. COUDERT, (Etats-Unis), 13, East 45th street, New-York.

Jules COULBAULT, ancien élève de l'Ecole des langues orientales (France), 3, rue de Lulli, Paris ;

Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société*, (France), hôtel de l'ambassade de France, Londres ;

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann ;

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris ;

Le marquis de COURCY, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris ;

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne, France ;

Robert de CRÈVECŒUR (France), 120, rue de Longchamp, Paris;

CRIÉZIS, chargé d'affaires (Grèce), légation de Grèce, Paris;

De CYON, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du ministère du Commerce (Russie), 11, rue Copernic, Paris ;

Jean DARCY (France), Brimborion par Sèvres, Seine-et-Oise ;

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris ;

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur (France, (62), avenue du Bois-de-Boulogne, Paris ;

Francis DE CRUE de STOUTZ, *membre correspondant*, (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-ville, Genève ;

DELAFOSSE, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris ;

DELAGARDE (France), 10, rue de Courcelles, Paris ;

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), 6, avenue de l'Alma, Paris ;

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de La Boëtie, Paris ;

J. DELAVILLE LE ROUX, *membre du conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris ;

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris ;

N. DELYANNIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 16, rue Clément-Marot, Paris ;

DEPREZ chez M. COLNAPHI et Cº (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London.

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France Saint-Pétersbourg ;

Paul DESCHANEL, député (France), 59, avenue Marceau, Paris ;

DESCOS (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg, Suisse,

S. E. DJEVAD-PACHA, grand-vizir (Turquie), Constantinople ;

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre Charron, Paris ;

Le général DONOP, commandant la 6e brigade de dragons (France), Lyon:

DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople ;

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris ;

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrad ;

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes ;

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 25, rue Kephisias-Athènes ;

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire ;

DRIAULT, professeur agrégé (France), au lycée d'Orléans, Loiret, France ;

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris ;

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillière, Isère, France ;

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

Paul DURRIEU, *membre du conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires de Grèce, (Grèce), Autriche ;

BERNARD DUTREIL, sénateur (France), 22, rue Marignan, Paris ;

La Bibliothèque de l'Ecole des SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 27, corso Solférino, Gênes ;

Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'ARCADE, Paris ;

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris ;

ESSAD-PACHA, ancien ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;

Le baron d'ESTRELLA, (France), 38, rue de Lubeck, Paris ;

A. EYDIN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles ;

S. E. M. P. EYSCHEN, ministre d'Etat (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;

L'honorable H. FABRE, *membre du conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris ;

FAGNIEZ (France), 51, rue de Paris, Meudon, (Seine-et-Oise) ;

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wits, Angleterre ;

FLOURENS, député, ancien ministre des affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris ;

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris;

Le général FORTER, ancien secrétaire d'Etat, (Etats-Unis) Washington, U. S.

FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prague ;

Le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad ;

Le comte Edouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 14, rue Cassette, Paris;

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes de (France), 13, rue Cassette, Paris ;

F. de FRONDEVLLE (France), 13, rue Daru, Paris ;

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark,

FUNCK-BRENTANO, *membre du conseil* (France), 5, rue de la Barouillère, Paris;

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris ;

GABBA, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pise ;

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France); 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa

Ch. GEOFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches (Eure) ;

S. E. J. U. GENNADIOS, ancien ministre de Grèce (Grèce), chez M. C. Hutchins, Drayton Lodge, Ealin Dran, London, W. ;

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 87, rue de la Pompe, Paris ;

De GEOFROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris ; villa Clémentine, le Muy, Var;

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, Athènes ;

A. de GIERS, consul général (Russie), Jassy, Roumanie ;

Michel de GIERS, ministre de Russie (Russie), Rio de Janeiro, Brésil ;

Nicolas de GIERS, conseiller d'ambassade (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le docteur GLAESENER, (Grand-Duché de Luxembourg), Diekicrh, Gr. D. de Luxembourg ;

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde Chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas), La Haye ;

René GOBLET, député, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris ;

Le baron de GOLSTEIN, membre du conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye ;

Ch. GOMEL, ancien maître des re-

quêtes au Conseil d'Etat (France), 1, rue de la ville l'Evêque, Paris ;

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne Paris ;

Le Commandeur Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome ;

S. E. Gr. GRAM, *membre correspondant*, (Norvège), Stockolm.

Le duc de GRAMONT (France), 62, rue de Chaillot, Paris ;

Le comte GREFFUHLE, député (France), 8, d'Astorg, Paris ;

Édouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard St-Germain, Paris ; Beaume-lès-Dames, Doubs, France ;

La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère;

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan ;

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan ;

Le comte Louis Gabriel GROPELLO, attaché d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Berne ;

Le vicomte de GROUCHY ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris ;

Aless. GUESALAGA, premier secrétaire de la Légation (République argentine), In den Zelten, Berlin ;

J. GUICHARD DES AGES (France), Couché-Vérac (Vienne) ;

Le comte de GUICHEN (France), Ste-Catherine, par Cirey, Meurthe-et-Moselle,

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes ;

Arpàd de GYORY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), 2, Rengasse, Vienne ;

Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm ;

Le prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados, France ;

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 40, rue de l'Université, Paris ;

Le docteur HEIMBURGER, Privat docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 32, Léopoldstrasse, Heidelberg ;

S. E. M. HERBETTE, ambassadeur de la République française (France), ambassade de France, Berlin ;

Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Bogota, Colombie ;

S. E. le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède :

Michel G. HOLBAN, vice-consul de Roumanie, membre de la Société de géographie de Genève, (Roumanie), 2, rue St-Léger, Genève ;

Henri HOUSSAYE, membre de l'Académie française (France), 47, avenue Friedland, Paris ;

Le comte HOYOS, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), au château d'Eichenbügel à Purtschach-Karatken, Autriche.

Le baron d'ITAJUBA, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris ;

Eugène JARRY (France), Orléans.

Le baron de JAURU, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), Grand Union Hôtel, à Dresde ;

Auguste JAY, secrétaire de la légation des Etats-Unis à Paris (Etats-Unis), 70, avenue Marceau, Paris;

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant*. (Canada), Montréal;

Le JOCKEY-CLUB (France), rue Scribe, Paris ;

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux ;

Sir JONES, attaché au département d'État, à Washington, (États-Unis);
JOORIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles;
Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier, France;
P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris;
De KIROW-DIJAN, consul général de Russie (Russie), Cadiz, Espagne;
Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris;
Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Niezychowo, Weissenhohe, Prusse;
Le Dr Joseph KORZENIOWSKI, délégué de l'Académie des Sciences de Cracovie (Autriche-Galicie), à la bibliothèque polonaise, quai d'Orléans, Paris;
Le comte KOSCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), 32, Kœninggraetzerstasse, Berlin;
Le comte Hector KWILECKI, député au Reichstag (Prusse), Kwilcs, Gr. Duché de Posen;
Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris;
E. de LABOULAYE, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Elysées, Paris;
J. de LA BOULINIÈRE (France), ambassade de France à Constantinople;
Camille LABOURET (France), 22, rue de l'Elysée, Paris;
A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris;
René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris;
Pierre de LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais, France;
Louis de LAIGUE, consul général (France), ministère des Affaires étrangères, Paris;
Roger LAMBELIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 57, rue de l'Université, Paris;
Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres;
Spiridion LAMBROS, professeur à l'Université d'Athènes (Grèce), Athènes;
Léon de LANZAC de LABORIE (France), 22, rue d'Assas, Paris;
Luis de LA PIEDRA (Espagne), 81, rue d'Amsterdam, Paris;
M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 5 bis, rue Marignan, Paris;
William de LA RIVE (Suisse), Présinge, près Genève;
Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris;
Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris;
Fernand LAUDET, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris et château de Lodève, par Merciac, Gers;
Le comte de LAUGIER-VILLARS, conseiller d'ambassade (France), 24, rue de l'Université, Paris;
S. E. le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'État (Espagne), Madrid;
M. de LA VERTEVILLE, ancien ministre plénipotentiaire (France), 54, rue de Varenne, Paris;
R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France, 162, boulevard Haussmann, Paris;
Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris;
O. LE FÈVRE, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris;
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, ancien rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 58, boulevard Malesherbes, Paris;
André LE GLAY (France), 19, rue de la Ville-l'Evêque, Paris;
S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, am-

bassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne à Paris ;
Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris ;
Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;
LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris ;
La LIBRAIRY DEPARTMENT OF STATE, (États-Unis). Aux soins de l'Ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris ;
Aimé LIEFFROY (France), 11, rue Charles-Nodier, Besançon, Doubs, France ;
GASTON LIEBERT, enseigne de vaisseau de réserve, attaché au ministère des Affaires Étrangères (France), Villa de La Feuillaume, bois de Vaucresson (Seine-et-Oise).
S. E. le prince LOBANOFF, ambassadeur de Russie (Russie), ambassade de Russie, Vienne ;
Le prince A. LOBANOFF de ROSTOFF, vice-consul de Russie (Russie), Yokohama ;
R. LODGE, Esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford ;
De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris ;
F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro ;
L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen ;
Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris ;
Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris ;
Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 118, Atocha, Madrid ;
Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie ;
Le chevalier MAC SWINEY, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII, (Grande-Bretagne), 40, avenue Henri Martin, Paris ;
C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks Archivet, Stockholm ;
Le comte Nerio MALVEZZI de MEDICI. *membre correspondant*, (Italie), Bologne ;
Bernard de MANDROT, ancien élève de l'Ecole des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris ;
Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'Ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin ;
Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino ;
Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise ;
S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg ;
Alphonse de MARTIN (France), attaché à la légation de France, 5, Inverness Place, London W. Angleterre et à Narbonne (Aube) ;
Le comte de MAS-LATRIE, *membre du Conseil* (France), 229, boulevard Saint-Germain, Paris ;
Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris ;
Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), chez MM. Fould frères, banquiers, 30, rue du faubourg Poissonnière, Paris ;
S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris ;
R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris :
Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes ;

Michel MAVRO (Grèce), Odessa ;
Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople ;
Le commandeur Edmondo MAYOR DES PLANCHES, conseiller de légation à Berne, (Italie), Moncalieri, prov. de Turin, Italie.
MAYOR (Suisse), chemin de Saint-Jean, campagne Grisi, Genève ;
Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris ;
Constantin MELAS (Grèce), 67, cours Pierre Pujet, Marseille ;
Léon M. MELAS, docteur en droit, (Grèce), Athènes ;
Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia ;
Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S.M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaia, Moscou ;
Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris ;
René MILLET, résident général de France (France), Tunis ;
Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de L'EQUATEUR (Equateur), Quito ;
Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris ;
Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;
S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome ;
S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne ;
S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;
S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople ;
H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;
Pompeo MOLMENTI, ancien député, à Venise (Italie);
Le comte de MOLTKE-HVITFELD, ministre de Danemark à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris ;
Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Vénézuela ;
S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg ;
Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse ;
Le comte de MONTHOLON, ministre de la République française (France), légation de France, Athènes ;
Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), Vienne ;
Alfred MORRISON, esq. (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C° 13-14, Pall Mal East, London ;
Le comte Renaud de MOUSTIER, *membre du Conseil* (France), 85, rue de Grenelle, Paris ;
Le marquis de MOUSTIER, député (France), 17, avenue de l'Alma, Paris ;
Le comte de MOUY, ancien ambassadeur (France), 26, rue Nicolo, Paris;
Berthold van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne ;
Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, Samter, Gr. duché de Posen ;

Le comte de La Barre de Nanteuil, (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère, France ;

Ferdinand Henry de Navenne, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome ;

Mme Chrisiine Negroponte (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris ;

Le baron de Nervo (France), 17, rue de Marignan, Paris ;

N. Nicolaides, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris ;

Le duc de Noailles (France), 60, boulevard de la Tour Maubourg, Paris ;

Octave Noel, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;

C.-T. Odhner, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockolm ;

Le marquis de Olivart, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone ;

S. E. le comte d'Ormesson, ministre de la République Française (France), légation de France, Lisbonne ;

S. E. M. d'Ornellas, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe en disponibilité (Portugal), 31, via Nova de S. Gaetano, Lisbonne, et château de Camacha, à Madère ;

S. E. le prince Ouroussof, ministre de Russie (Russie), légation de Russie, Bruxelles ;

Manuel del Palacio, ministre resident (Espagne), Ministerio de Lstado, Madrid ;

C. Pallain, conseiller d'Etat, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly ;

Alexandre Pangiris-Bey, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;

Le conseiller d'État vicomte de Paranagua, chez M. le marquis de Barral, 11, rue St-Florentin, Paris ;

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte P. D. Pasolini, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne ; palazzo Sciarra, Rome ;

Louis Passy, député (France), 45, rue de Clichy, Paris ;

L.-G. Pélissier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 33, Bd du Jeu de Paume, Montpellier, France ;

Le baron de Penedo, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. Manuel de Peralta, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid ;

Le marquis de Persan, chargé d'affaires de France (France), à Quito, Equateur, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers ;

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris ;

Jules Petit, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles ;

Georges Picot, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigaile, Paris ;

V. Pierre, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris :

Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris ;

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs, France ;

S. E. le prince Pio de Savoie, marquis de Castel Rodrigo (Espagne) via Borgo nuovo, Milan ;

PIOT, *membre correspondant* (Belgique), rue Berkmans, Saint-Gilles, Bruxelles ;

Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 53, avenue de l'Alma, Paris ;

PLANTET, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 32, avenue Kléber, Paris ;

S. E. M. POLOVTSOFF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg ;

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris ;

René BITTARD des PORTES, publiciste, ancien chef de cabinet au Ministère de la justice, docteur en droit (France), 44, rue de Naples, Paris ;

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon ;

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien ;

Le comte Constantin PRZEZDZIECKI (Russie), 6 rue Foksal, Varsovie.

Le prince Dominique RADZIWIL (France), 8, rue La Mennais, Paris ;

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'Etat (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Démètre RAZIS, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (Grèce), ministère des Affaires étrangères, Athènes ;

S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemarck), Copenhague ;

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris ;

M. RENIERI, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Athènes ;

S. E. le baron RENZIS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Italie), 53, rue de la Loi, Bruxelles ;

Alph. RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;

Le comte de ROBIEN (France), 21, Boulevard de Latour-Maubourg, Paris ;

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris ;

Comte DE ROBIEN, 21, boulevard Latour-Maubourg;

S. Exc. le jonkheer ROELL, ministre des affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;

H. de RONSERAY (France), 16, rue de Lille, Paris ;

S. S. le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C[e], 13-14, Pall Mall East, Londres ;

Jules ROSTAND, banquier (France), 45, rue de Courcelle, Paris ;

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD, (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris ;

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris ;

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy-Paris ;

Louis ROUILLIER-BEY, secrétaire général de S. A. le Khédive, (Egypte) au Caire ;

François ROUSSEAU (France), 12, rue Bayard, Paris ;

Le baron A. de RUBLE, *membre du conseil* (France), 43, rue Cambon, Paris ;

L. RUYSSENAERS, ministre plénipotentiaire, chef du cabinet du Ministre des affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye) ;

Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie ;

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg ;

Le duc de SABRAN (France), château de Magnane, par Château-Gontier (Mayenne);

S. E. SAID PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople;

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais, Monaco;

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 83, rue du Trône, Bruxelles ;

H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris ;

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris ;

Le comte SALA, consul général (France), consulat de France, La Havane ;

S. S. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres S. W.;

Georges SALLES, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 46, rue Saint-Placide, Paris ;

Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), Vienne ;

S. E. SAVVAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 26, rue Desbordes, Paris ;

Léon SAY, *membre du Conseil* (France), 21, rue Fresnel, Paris ;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 14, Grande-Rue, Besançon, Doubs, France ;

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;

SCHEFER, *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Christian SCHEFER, (France), 60, boulevard Malesherbes, Paris ;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Königl, Archiv, Stuttgart ;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris ;

J. R. SEELEY, professeur à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge ;

Le vicomte de SÉGUR D'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Vienne;

Le comte Pierre de SEGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris,

Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de La Tour Maubourg, Paris;

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris ;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisbonne ;

Le jonkheer T.-H.-HORA SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), la Haye ;

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), Munich ;

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des Etats provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam ;

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris : Oberhofen, lac de Thun, Suisse ;

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche) Vienne ;

Ferdinand SISIC, professeur à l'Université d'Agram (Atriche-Hongrie), 4, Bregovita Ulica, Agram ;

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays-Bas), Utrecht ;

Léon SOMZÉE membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles ;

Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris ;

SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 64, rue de Lisbonne, Paris ;

Le comte SPARRE, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvège (Suède), Kronowall, par Esperöd, Scanie, Suède ;

ALFRED SPONT (France), 32, rue des Abbesses, Paris ;

Henri STANDISCH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur de Russie, (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Shah à Teheran (Perse).

B.-F. STEVENS (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London ;

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucarest ;

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia ;

S. G. Mgr. STROSSMAYER, *membre correspondant* (Autriche-Croatie), Diakovo, Croatie ;

Le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas (Pays-Bas), 23, rue de Lubeck, Paris ;

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire (France), au lycée d'Angoulême, Charente, France ;

S. E. le comte SZECSEN, von TEMERIN, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Hongrie), 4, Herrengasse, Vienne ;

S. E. M.-Lad. SZÖGIENI-MARICH de MAGYAR-SZÖGIEN et SZOLGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin ;

Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, *membre du Conseil* (France), palazzo Talleyrand, Florence, Italie ;

TAMISEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut par Marmande, Lot-et-Garonne, France ;

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, rue Montaigne, Paris ;

Le prince Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 6, quai de l'Amirauté, Saint-Pétersbourg ;

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris ;

Charles THIÉBAULT, avocat (Belgique), 68, rue St-François, Bruxelles ;

Sir THOMPSON (Canada), premier ministre au Canada, Ottawa.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris ;

THUREAU-DANGIN, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris ;

S. E. M. G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), villa Erica, à Scheveningue (Nederland) ;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris ;

TORRES CAMPOS, professeur à l'université de Grenade (Espagne), Université, Grenade ;

S. E. le comte de TOVAR, ministre de Portugal, La Haye (Pays-Bas).

G. TOWNSEND WARNER, fellow of Jesus College (Grande-Bretagne), Jesus College, Cambridge ;

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

S. E. le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan ;

William H. TRESCOTT, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien ministre plénipotentiaire (Etats-Unis), Vermont avenue and L. St. Washington, D. C. ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ d'Amsterdam (Hollande) ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5 sz. a., Budapest ;

Octave VALIERI, (Grèce), Kensington gardens square, 2, Londres ;

Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 10, rue Lincoln, Paris :

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople ;

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague ;

S. E. le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Rome ;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de Varenne, Paris ;

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), légation d'Espagne, La Haye ;

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. C. Hygin-Furcy, 10, rue du Regard, Paris ;

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan ;

Arnold-VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin ;

Etienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille ;

Le marquis de VOGÜÉ, *vice président de la société* (France), 2, rue Fabert, Paris ;

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris ;

Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 45, rue du Général Foy, Paris ;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos* (Grèce), Constantinople ;

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris ;

WALLON, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris;

WATERNAU, publiciste (France), 3, rue Paul-Louis Courrier, Paris ;

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 11, Stadtpark, Prague ;

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg), Luxembourg ;

Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg ;

Ph. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm ;

Andrew D. WHITE, *membre correspondant* (États-Unis), président de la White-Library, Cornell-University, Ithaca, New-York ;

Le baron Ch. de WIMPFFEN, ministre plénipotentiaire (France), 3, rue de Villersexel, Paris ;

E.J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity Collège, Cambridge ;

XYDACHYS (Grèce), 4, rue Canaris, Athènes ;

Ch. Yriarte, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris ;
Léonidas Zarifi, banquier (Grèce), Constantinople ;
S. E. Christaki Effendi Zographos (Turquie), 2, rue de Sontay, Paris ;

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. Bartoletti Effendi ;
R. Bonghi ;
Pierre Bonnassieux ;
Cesare Cantu ;
Le prince Ladislas Czartoryski ;
A. Geffroy ;
Herbert Haines ;
Le Jonkheer Hartsen ;
Le prince Richard de Metternich.

EXTRAITS

DE LA

CORRESPONDANCE DU BARON FAGEL

ENVOYÉ DU ROI DES PAYS-BAS PRES DU ROI DE FRANCE

Pendant et après les Cent jours.

Le baron Fagel, qui a rempli le poste d'envoyé à Paris pendant quarante années (1814-1854), appartenait à une famille patricienne de la Hollande qui, pendant le dix-huitième siècle, s'était entièrement dévouée à la maison d'Orange. Il émigra en 1795 avec la famille du Stadhouder, et partagea son exil jusqu'en 1813. Le prince d'Orange, devenu souverain et peu après roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume I, éleva Fagel qui, dans sa jeunesse, avait été officier dans les gardes du Stadhouder, au rang de lieutenant-général et le nomma envoyé près du roi de France.

Après le retour de Napoléon en France, Guillaume I envoya Fagel à Gand près de Louis XVIII, qui reçut ses lettres de créance le 10 avril 1815[1]. C'était une position assez délicate que celle de ministre des Pays-Bas près du roi de France, dépossédé temporairement de son royaume et tenant sa cour dans une ville des Pays-Bas.

[1] *Mémoires du prince de Talleyrand*, III, p. 148. Lettre du duc de Blacas à Talleyrand. Dans les *Jaorboeken* (*Annales*) de 1818, publication officielle par Stuat, historien du royaume des Pays-Bas, on donne le 22 avril comme date de cet évènement.

Le petit groupe de fidèles qui avait suivi Louis XVIII à Gand oubliait quelquefois qu'on ne se trouvait plus en France, et le baron Fagel se vit bientôt dans la nécessité de faire des représentations au ministre de la guerre, le duc de Feltre, à l'occasion de tentatives d'enrôlement sur le territoire du roi Guillaume par des agents du roi de France. Le 12 juin 1815, Fagel écrit au ministre des affaires étrangères à la Haye :

Le ministre (duc de Feltre) s'occupera sérieusement des recherches à faire sur l'enrôlement qui, déjà, a eu lieu, et de faire punir ceux qui s'en sont rendus coupables, il sent vivement cet écart de toute convenance. C'est malheureusement à S. A. R. monseigneur le duc de Berry que nos plaintes sont portées. Le duc de Feltre m'a donné à connaître que tout en mettant son zèle pour éviter tout sujet de désunion, il lui serait bien difficile d'empêcher le bavardage de jeunes officiers qui ont plus d'étourderie que de mesure dans leur conduite.

Le roi Louis XVIII avait publié à Gand, le 27 avril, une ordonnance portant création de commissaires extraordinaires pour le rétablissement en France du pouvoir légitime et pour diriger les approvisionnements des armées alliées. Le baron Fagel, à qui cette ordonnance fut communiquée, avec une note du comte de Jaucourt, qui la désignait comme : Règlement concernant l'administration des provinces où les armées alliées doivent pénétrer, communiqua à son gouvernement qu'il avait lieu de croire que ce règlement avait été rédigé avec la connaissance des ministres des puissances signataires du traité de Paris de 1814.

Voici la note du comte de Jaucourt :

Les Puissances, en déclarant Napoléon Buonaparte voué à la vindicte publique, ont admis une distinction nécessaire entre la nation et son oppresseur, entre le parti qui soutient ce dernier et la presque totalité du peuple français restée fidèle au Roi. C'est en conséquence de ce principe que les puissances ont invité le Roi à accéder au traité du 25 mars et que Sa Majesté s'est empressée d'y accéder [1].

Les Français ne doivent donc considérer la guerre que comme un

[1] *Mémoires de Talleyrand*, III, 134.

moyen de délivrance, d'où il résulte que l'autorité légitime doit être rétablie partout où celle de l'usurpateur sera détruite, ce qui d'ailleurs aura encore pour effet d'abréger et d'atténuer les maux inévitables de la guerre. Le Roi ne se dissimule pas la nécessité pour la France de supporter une grande partie des sacrifices qu'entraînent les vastes moyens déployés pour assurer le repos de l'Europe ; mais pour faire tourner tous ces sacrifices au profit de la cause commune, pour rendre plus disponibles et mieux ménager toutes les ressources que la France peut offrir, les Alliés trouveront dans le rétablissement du gouvernement royal et dans sa marche régulière et uniforme un avantage qu'aucun autre moyen ne saurait remplacer. D'autres considérations démontrent encore combien le gouvernemeut du Roi atteindra plus facilemeut le but qu'on se propose.

Les excès dans lesquels les habitants pourraient être entraînés par les agents de l'usurpateur seront plus convenablement réprimés par l'autorité du Roi que par une force étrangère contre laquelle l'usurpateur épuisera tous les moyens d'accroître l'irritation.

Tous les rapports qui parviennent de l'intérieur à Sa Majesté autorisent l'heureuse persuasion où Elle est que la plupart des départements n'attendendent que le commencement des hostilités pour se déclarer contre Buonaparte.

Rien de si nécessaire que de seconder ces dispositions et le moyen le plus puissant sera, sans contredit, de représenter immédiatement le rétablissement du gouvernement constitutionnel et légal, autant du moins que le permettent les circonstances où on se trouve placé. Ce bienfait ne doit se faire attendre que le moins possible. Il s'appliquera donc également et aux départements qui, par leur propre force, secoueront le joug de la tyrannie et à ceux qui, opprimés par la présence de troupes rebelles, ne recouvreront leur délivrance que par les armes des alliés.

Toutes ces considérations ont déterminé Sa Majesté à faire choix de commissaires extraordinaires près des armées alliées. Leur mission consisterait à seconder de tout leur pouvoir les opérations militaires du moment où elles commenceront sur le territoire français; à fournir à ces opérations le concours de l'administration civile et à exercer à cet effet dans les provinces occupées le gouvernement au nom du Roi.

Le soussigné est expressément chargé de demander le concours des puissances pour l'exécution du règlement du 27 avril, ci-joint, et de tous autres dont l'objet sera de procurer aux Alliés les approvisionnements et les facilités dont ils pourront avoir besoin. Dans le cas où quelques points essentiels n'auraient pas été prévus, le Roi sera tou-

jours disposé à s'en entendre avec les cours alliées et les commissaires extraordinaires recevront expressément l'ordre de se concerter avec MM. les généraux en chef des armées sur tous les points qui viennent d'être indiqués. Le Roi ne doute pas que les commissaires ne trouvent dans la bienveillance des puissances alliées tous les moyens dont ils auront besoin pour bien remplir leur mission, et Sa Majesté se flatte qu'elles se formeront de l'utilité et de la nécessité de la mesure proposée une juste idée qui facilitera tous les arrangements réciproques qui seraient nécessaires.

Le soussigné, en priant M. le général baron de Fagel de porter la présente et l'ordonnance qui y est jointe à la connaissance de son gouvernement, etc.

JAUCOURT.

Gand, 2 juin 1815.

Après quelques jours d'attente fiévreuse, le roi reçut la nouvelle de la victoire des alliés à Waterloo. Il s'empressa de quitter Gand et se rendit à Mons. Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, et Guizot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, ont fait le récit des complications qui surgirent à Mons dans l'entourage du roi et qui le déterminèrent à entrer en France contre l'avis de Talleyrand.

Les Mémoires de Talleyrand et ceux du chancelier Pasquier, publiés depuis, donnent également quelques détails sur les intrigues qui ont précédé le départ du roi. Voici la lettre dans laquelle le baron Fagel communiqua cet événement à son gouvernement le 24 juin :

M. Pozzo de Borgo et moi avons été également stupéfait l'un et l'autre à notre arrivée ici de ce matin d'apprendre le départ du Roi de France pour Bavay ; ce départ a eu lieu à six heures sans que les ministres de S. M. en eussent été instruits, d'où il résulte que ces Messieurs, laissés en arrière, se regardent comme destitués et qu'ils se retournent vaquer à leurs propres affaires. J'ai eu l'honneur de voir le prince de Talleyrand, et je tiens de lui qu'une lettre du duc de Wellington à Louis XVIII, datée d'hier de Cateau-Cambrésis, a représenté à Sa Majesté l'avantage de sa présence sur le territoire français. Cette lettre a donné lieu à un conseil où il y avait, outre le Roi, S. A. R. Monsieur, S. A. R. le duc de Berry et le duc de Feltre ; la séance doit avoir duré deux heures et demie, le départ pour Bavay a été fixé pour six heures de ce matin. Le prince de Talleyrand ne ca-

chait point ses craintes sur le danger pour la cause de la famille royale et le repos de la France de se rendre au milieu des troupes étrangères sans qu'aucun ministère n'accompagnât Sa Majesté. Il croit même que le duc de Wellington sera aussi surpris que nous l'avons été de la précipitation de cette détermination qui jette de l'abattement sur toutes les personnes bien au fait de l'esprit public de la nation française. Le projet de plusieurs personnes sages était qu'une proclamation sincère et fondée sur la charte constitutionnelle eût devancé le Roi, de sommer en son nom quelques places fortes et de prononcer alors contre les individus qui les conservèrent à Buonaparte. Cette précaution eût donné le tems de la réflexion et eût peut-être prévenu le malheur d'une guerre civile qui paraît inévitable aujourd'hui.

Le comte de Blacas part pour Londres, le prince de Talleyrand pour Bruxelles et Messieurs de Jaucourt, d'Ambroy, Beugnot et Louis ont quitté leurs fonctions. Monsieur et le comte de Bruges auraient — dit-on — eu la plus grand part à déterminer le Roi. Mon projet est de partir demain matin pour le Cateau en passant par Bavay.

Votre Excellence aura appris par le colonel du Roisin, l'abandon d'Avesnes par l'ennemi et le Roi aura eu des nouvelles de S. A. R. le prince Frédéric.

Le 8 juillet, le baron Fagel se trouvait à Paris, d'où il écrit :

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. de mon arrivée dans Paris où Sa Majesté Très Chrétienne arrivera dans quelques heures. A la suite des conférences tenues ces jours passés au quartier-général du duc de Wellington où le duc d'Otrante et quelques personnes envoyées des deux Chambres s'étaient également rendues, le gouvernement provisoire a cessé, les deux Chambres sont dissoutes et un nouveau ministère va entrer en fonctions. Fouché, à qui celui de la police est confié, a eu la principale part dans ces arrangements ; l'on se promet beaucoup d'un homme aussi fin et aussi habile. Paris doit avoir été dans une grande agitation ces jours derniers ; la déclaration des puissances à Vienne, l'interprétation qu'ont donnée et envoyée ici les députés expédiés au quartier-général des souverains, aux réponses qu'on leur a faites, ont servi à faire croire que les alliés soutiendraient la nation contre la rentrée des Bourbons.

L'explication fautive donnée au message de Fouché aux Chambres par laquelle il semblerait que les alliés auraient tout d'un coup changé de langage et voulu imposer à la nation un gouvernement dont elle ne veut pas, a fort surpris ceux qui sont instruits de ce qui a eu lieu dans une dernière entrevue où étaient le prince de Talleyrand, le duc

d'Otrante et les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre et le duc de Wellington. Le duc y a dressé lui-même une note où tout en répétant qu'on ne voulait pas s'immiscer dans les affaires du Royaume, l'on a déclaré qu'il paraissait pour le repos de l'Europe et celui de la France même, que le retour du Roi offrît le plus de garanties. Le duc a demandé que l'erreur dans la communication et l'interprétation de cette note soit rectifiée.

Le même jour, Talleyrand envoya à Fagel la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous informer que le Roi est entré aujourd'hui dans la capitale. Sa Majesté y a été reçue avec les mêmes bénédictions dont vous avez été témoin sur sa route. Elle revient fermement résolue d'adoucir par tous les efforts et par tous les sacrifices qui dépendent d'elles les maux qu'il n'a pas été en son pouvoir de prévenir et de s'unir à ses peuples fidèles par tout ce qui pourra assurer la confiance et le bonheur de l'avenir.

En communiquant cette lettre à son gouvernement, le baron Fagel y ajouta les observations qui suivent :

Vous verrez avec satisfaction que le Roi a été reçu aux acclamations répétées d'une multitude dont la joie a éclaté en raison de ce qu'elle avait été longtemps comprimée par une poignée de scélérats, de soldats enragés jusques au dernier moment à un point fait pour donner les plus justes sujets d'inquiétudes. Les personnes témoins de l'entrée du Roi de l'année passée l'ont trouvé beaucoup moins remarquable pour l'effusion des sentiments que celle-ci, qui ne laisse rien à désirer à cet égard. Des groupes de gardes nationales en armes et tout en escortant le Roi ont donné à la joie publique un élan que les spectateurs sur les boulevards et ailleurs ont dû partager ; c'est ainsi par exemple que le général comte de Reede[1] s'est vu engagé aux Tuileries dans une danse à laquelle il ne s'attendait pas.

En général, il y a tout lieu de croire que si l'on ne veut rien précipiter ou brusquer, les affaires iront bien d'elles-mêmes d'ici à peu de tems. Le parti qu'on a pris l'a été après mûre réflexion et offre par là même des garanties de stabilité, qu'on ne saurait se promettre de l'enthousiasme seul qui ne peut pas durer. Le ministère ne m'était pas connu hier au soir, le public met toute sa confiance dans le prince Talleyrand ou le duc d'Otrante.

Il est question — dit-on, de convoquer les collèges électoraux pour la réunion d'une nouvelle Chambre de représentants. Plusieurs mem-

[1] Général hollandais de l'état-major.

bres de l'ancienne et de celle des pairs sont restés à Paris, d'autres auraient été gagner l'armée dont on exagère probablement la force en la portant à 60 mille hommes ; l'on s'attend malgré cela à sa soumission. Quelques généraux sont en effet arrivés ici, croyant y retrouver le gouvernement provisoire à les attendre, on s'aperçoit bientôt de l'indécision de l'armée sur ce qu'elle fera, et que pour peu que les conditions qui lui seront dictées soient rassurantes, elle finira par céder.

Le 10, Talleyrand écrivit au baron Fagel :

J'ai l'honneur de vous informer de mon retour à Paris où je suis arrivé à la suite du Roi ; je serai très empressé de reprendre avec vous des relations accoutumées, et c'est avec une satisfaction nouvelle que, secondé par vos lumières et par votre zèle, je m'appliquerai constamment à resserrer tous les liens d'amitié qui unissent déjà le gouvernement du Roi à celui de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Présumant que vous apprendrez avec intérêt la nomination que S. M. vient de faire des membres qui doivent composer son conseil de ministres, j'ai l'honneur de vous en envoyer la liste :

M. le prince Talleyrand, ministre, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, président du conseil des ministres ;

M. le baron Louis, ministre, secrétaire d'Etat des finances ;

M. le duc d'Otrante, ministre, secrétaire d'Etat de la police générale ;

M. le baron Pasquier, ministre, secrétaire d'Etat de la justice et garde des sceaux ;

M. le maréchal Gouvion de St-Cyr, ministre, secrétaire d'Etat de la guerre ;

M. le comte de Jaucourt, ministre, secrétaire d'Etat de la marine ;

M. le duc de Richelieu, ministre, secrétaire d'Etat de la maison du Roi[1] ;

Le portefeuille de l'intérieur est confié par intérim au baron Pasquier.

Le baron Fagel fit parvenir cette lettre à son gouvernement en y ajoutant (10 juillet) :

Votre Excellence aura vu dans ma lettre d'hier que l'esprit de la capitale s'est manifestée d'une manière si prononcée que toutes les inquiétudes des journées précédentes se sont dissipées. Il s'améliore,

[1] Le duc de Richelieu refusa le portefeuille. *Mémoires de Talleyrant*, III, p. 240.

s'il est possible, de moment en moment, et il est permis d'espérer qu'avec de la fermeté l'autorité royale fera bientôt oublier celle qui l'a précédée.

Les troupes prussiennes sont billetées dans la partie de la ville, à la rive gauche de la Seine, leur discipline est sévère et rassurante ; mais on est peiné de voir quelques généraux exercer en présence du Roi de France des mesures qui semblent vouloir le déprécier dans l'opinion publique ; c'est surtout sous ce rapport qu'on blâme le projet de faire sauter le pont de Jena, projet dont les préparatifs sont faits, mais qu'on cherche à prévenir encore. Il est à désirer qu'on y parvienne, bien que cela me paraisse difficile avant l'arrivée des souverains. La levée d'une contribution de 100 millions imposée à la ville de Paris en vertu d'une convention avec l'ancien préfet du département, paraît au public plus supportable que la destruction d'un beau monument de l'art auquel l'on a d'ailleurs déjà donné un autre nom, celui du pont des Invalides[1].

L'Empereur de Russie doit avoir été hier à Châlons et l'on s'attend à le voir arriver au premier jour. Des postes de cavalerie russe sont placés pour assurer sa route.

Il écrivit, 11 juillet :

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de l'arrivée des souverains alliés de cette nuit. L'Empereur de Russie occupe l'Elysée Bourbon. Le Roi de France, accompagné de sa garde du corps, est allé faire visite à Sa Majesté Impériale une demie heure après son arrivée. L'Empereur d'Autriche est logé à l'hôtel du prince Berthier et le Roi de Prusse à celui du prince Eugène. La suite des monarques est nombreuse.

Le maréchal Wrede marche avec son armée sur la Loire. Le corps d'armée prussien, sous les ordres du général Bulow, logé dans Paris, quitte la capitale pour se porter aussi de ce côté-là. La communication des Bavarois avec l'Allemagne paraissait interceptée jusques à ce que l'armée russe, qui marche lentement, les ait suivis de plus près. L'on croit toujours que l'armée française acceptera les conditions qu'on lui fait parvenir par les députés envoyés ici, qui sont les généraux Haxo et Kellerman.

20 juillet :

La soumission de l'armée du prince d'Eckmuhl, sur laquelle on avait compté, est loin d'être complète. Il paraît que plusieurs corps

[1] On le nomma depuis Pont de l'Ecole-Militaire. *Mémoires du chancelier Pasquier*. Première partie, III, p. 344.

de cette armée s'opiniâtrent et ne veulent point entendre parler du Roi. Le général Le Febvre Desnouettes a passé la Loire avec deux régiments de cavalerie pour faire, à ce qu'il paraît, une guerre de partisans qui ne saurait être bien dangereuse. Il y a encore quelques troubles en Lorraine, mais la route de Metz jusqu'ici, sur laquelle tous les villages sont occupés par des troupes russes, est parfaitement sûre. Paris est encore de tems en tems le théâtre de quelques petites scènes tumultueuses, occasionnées ordinairement par les circonstances les plus insignifiantes ; mais l'activité et le bon esprit de la garde nationale empêche qu'il n'en résulte des suites fâcheuses.

Les alliés, unis par leur haine commune contre Napoléon, ne vivaient pas pour cela en parfaite harmonie entre eux. Pour les diviser, les questions ne faisaient pas défaut. Les Pays-Bas et la Prusse entre autres ne pouvaient tomber d'accord sur l'indemnité à payer par cette dernière puissance au gouvernement des Pays-Bas pour les vivres fournis aux troupes prussiennes pendant la campagne de Waterloo. Les diplomates anglais faisaient de leur mieux pour assoupir cette querelle. A ce sujet, le baron Fagel écrivit dans une lettre confidentielle au ministre des affaires étrangères à la Haye (20 juillet) :

Convaincu que Lord Clancarty a fortement pris à cœur et défendu à cette occasion les intérêts de Sa Majesté, je lui ai observé et témoigné mon étonnement de ce qu'aujourd'hui il avait l'air d'abandonner ce qu'il avait obtenu par sa persévérance. Sa réponse a été que ce qu'il était nécessaire d'établir alors était d'un moindre intérêt depuis le succès complet de la bataille du 18 juin ; ce succès, dû en grande partie à la coopération vigoureuse des troupes prussiennes et ayant essentiellement consolidé notre nouvelle monarchie, devait aussi amener tout ce qui peut l'affermir par des relations d'amitié et de bon voisinage.

C'est sous ce rapport surtout qu'il n'est pas indifférent de nous assurer la bienveillance de ceux qui, par leur attitude militaire, seraient nos alliés les plus préparés à venir promptement à notre secours en cas de besoin. Lord Clancarty ajoutait que dans les transactions sur les limites, il avait trouvé des facilités qui ne laissaient rien à désirer et qui lui ont prouvé que s'il y a eu pour le Roi des sujets de plainte fondés sur l'excédent des rations, sur le nombre de combattans à nourrir, il convenait à la circonstance de n'y plus songer et d'avoir de la générosité envers une nation dont les efforts vigoureux et prodigieux

avaient tant contribué à écraser l'ennemi commun. Ces raisonnements et la chance de nous rendre encore favorables les discussions qui s'ouvriront bientôt pour le travail des limites à donner définitivement au grand duché de Luxembourg, font espérer que le Roi, dans sa sagesse et son intérêt pour le bien de ses sujets, les trouvera justes et adaptés aux circonstances. Lord Clancarty se persuade que la générosité du Roi dans un moment aussi opportun éviterait à l'avenir bien des chicanes de voisinage d'ailleurs aussi aisées à prévenir que difficiles à finir avec avantage.

J'ai rencontré cette nuit chez Mme de Duras le ministre de Humboldt. Personne mieux que lui ne connaît le Roi notre auguste maître et ne lui rend plus justice; il souffre du peu de rapprochement de nos cours et désirerait contribuer à le rétablir; il m'a même offert ses services et m'a chargé de le dire. Je saisis cette occasion pour soumettre à V. Exc. les observations sur ce que les circonstances offrent de favorable pour nous. L'esprit qui règne en France, la difficulté qu'on manifeste généralement à supporter l'invasion étrangère présagent une infraction aux arrangements qu'on aura conclus, dès qu'une occasion paraîtra propre à l'essayer. Les alliés, d'après cela, paraissent convaincus de la nécessité de rendre notre monarchie aussi forte que possible, et elle peut le devenir sans qu'aucune demande de notre part aie lieu à cet effet.

Quelques jours plus tard, le baron Fagel écrivit directement au roi Guillaume I :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté que d'après une conversation avec Lord Castlereagh, j'ai toute raison de croire que l'objet de ma note au prince de Talleyrand, relative à l'extradition des archives du dépôt de la guerre que j'avais inutilement demandée depuis le commencement de mon séjour à Paris, a été discuté dans la conférence des ministres des quatre puissances alliées. La justice de cette réclamation et de celle qui a rapport aux archives des colonies et des objets d'art, tant propriété particulière de Votre Majesté que monuments d'églises enlevées des provinces méridionales de ses Etats, a été reconnue.

Le comte de Clancarty m'a dit à cette occasion que les mesures partielles de recherche auxquelles les autorités prussiennes avaient eu recours, sont arrêtées et qu'on était convenu dans ces conférences de procéder dorénavant d'une manière plus uniforme et plus régulière.

Le duc de Wellingtou et Lord Castlereagh m'ont assuré tous les deux ne rien négliger pour les intérêts de Votre Majesté et de ses sujets,

que néanmoins il ne fallait pas trop se presser à exiger de la France des restitutions pendant que les ministres du Roi éprouvaient les plus grandes difficultés à faire face aux affaires intérieures les plus urgentes; elles seront facilitées dès que les corps d'armée des alliés occupant différentes provinces auront cessé d'en accaparer toutes les ressources et ne les traiteront plus comme pays conquis.

Il me paraît assez probable qu'il existe déjà des sujets de griefs entre les alliés, du moins une très grande différence d'opinion sur la présence de la famille royale. Les Prussiens ne cachent pas que son arrivée était au moins prématurée et soutiennent qu'il eût mieux valu tout finir à Paris avant d'inviter le Roi à remonter sur son trône, surtout de la manière dont Sa Majesté y est revenue. Les Prussiens ajoutent encore qu'en transigeant avec vigueur sur les intérêts des alliés, ils auraient fait sentir d'avantage la nécessité d'en appeler au Roi pour qu'il devienne l'intermédiaire de consolation entre sa nation et les armées victorieuses, au lieu qu'aujourd'hui il se trouve dans une fausse position qui ne lui permet pas de faire le bien et qui lui donne l'air d'avoir occasionné les maux qui pèsent sur la France. Je crois démêler dans la plausibilité de ce raisonnement des regrets de la part des Prussiens de ne pas pouvoir tirer tout le parti que la conquête semblait leur assurer. Ils ont l'air de rejeter sur les Anglais tous les inconvéniens de la mesure précipitée à laquelle l'adresse de Fouché les a entraînée.

Les Russes ne paraissent pas partager les opinions violentes et ont l'air très satisfait de la conduite du duc de Wellington. L'Empereur Alexandre est dans l'admiration de l'infanterie anglaise. L'on a remarqué que le jour de la revue de cette année, Sa Majesté Impériale elle-même et les officiers russes avaient seul les cordons de leurs ordres par dessus l'habit, l'Empereur celui de la Jarretière; quelques personnes concluent de là au rapprochement entre les deux cours.

Je charge M. Ten Cate, secrétaire de légation aux Etats-Unis d'Amérique, de la lettre ci-jointe du Roi de France pour Votre Majesté, que M. de Talleyrand m'a envoyée hier seulement, bien que datée du 17.

Le maréchal Macdonald s'est rendu ces jours passés auprès du maréchal Davoust pour terminer avec l'armée de la Loire. Le maréchal Davoust est attendu ici; voilà comment les personnes qui ont le plus marqué finissent par se rendre méritoires dans cette circonstance.

Le 24 juillet, Fagel annonce dans une dépêche en chiffre

Le Roi de France a, dit-on, remis avant-hier une note aux grandes

puissances, déclarant que s'il est question de cession de provinces anciennes et faire durer plus longtems les maux qui pèsent sur la France, malgré que le motif de la guerre ait cessé, il préfère abandonner sa patrie et se retirer en Espagne.

Dans le dossier de la correspondance du baron Fagel, se trouve une note qui n'est ni datée ni signée, mais qui a été reçue au département des affaires étrangères à la Haye le 26 juin 1815. Il faut donc que cette note ait été expédiée par Fagel soit de Mons, où il se trouvait le 24, soit de Gand. En la comparant au rapport fait au Roi, pendant son voyage de Gand à Paris, par le prince de Talleyrand [1], on verra que les deux documents ont à peu près la même portée quant au rôle de la diplomatie française à Vienne. Une autre main que celle qui a écrit la note y a mis l'inscription suivante :

« *Légation de M. de Talleyrand. Coup d'œil sur l'ensemble des opérations au Congrès de Vienne.* Sous cette inscription se trouve au crayon : « Dit is door de voormalige keizer der Franschen er op gezet (Ceci y a été mis par le ci-devant Empereur des Français). »

Les puissances qui avaient fait cause commune contre la France dans la guerre terminée par le traité du 30 mai 1814 s'étaient arrangées pour faire aussi cause commune dans les négociations du Congrès afin d'y réduire la France à un rôle entièrement passif. La plupart avaient des prétentions auxquelles elles sentaient bien que la France devait être opposée, elles voulaient rendre son opposition nulle et pour cela elles s'attachèrent à la rendre suspecte ; on lui prêta des objets d'ambition, on l'accusa de vouloir recouvrer la rive gauche du Rhin et la Belgique, on répandit que ses ambassadeurs étaient venus avec de doubles instructions, qu'ils affichaient un grand désintéressement, qu'ils ne parlaient que de justice et de principes, mais que leur but était de semer la discorde entre *les alliés*. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse continuaient à s'appeler de ce nom. L'esprit de la coalition avait survécu à la paix et semblait même avoir acquis de nouvelles forces.

L'ambassade française contre laquelle l'opinion avait été ainsi soulevée se trouvait dans un état complet d'isolement. C'était presqu'un crime que d'avoir quelque commerce avec elle, on n'osait pas la visiter : les ministres de quelques petites cours pour l'avoir fait furent réprimandés et menacés. L'un des rois qui étaient à Vienne demandait un

[1] *Mémoires de Talleyrand*, III, p. 134.

jour à l'un des ministres du Portugal s'il voyait le prince Talleyrand. — Quelquefois — répondit le ministre — et moi aussi — reprit le roi. Je voudrais bien le voir, mais je n'ose pas.

Cet état de choses dura deux mois et demi. Les ministres des quatre puissances négociaient entre eux, échangeaient des notes qu'ils cachaient à la France et tenaient des conférences auxquelles elle n'assistait pas.

La Russie voulait avoir tout ou presque tout le Duché de Varsovie, lui donner des institutions particulières et en former un simulacre de Pologne. C'était,disait-elle,une sorte d'expiation pour le partage de ce royaume, c'était un moyen de préparer la civilisation de toutes les anciennes provinces polonaises et leur future indépendance. La Prusse appuyait ce vœu de la Russie et ne voulait rien recouvrer en Pologne sachant bien que comme d'après son traité d'alliance elle devait être rétablie dans le même degré de puissance où elle avait été en 1805 ce serait alors une nécessité de lui compenser par des sujets allemands les polonais qui ne lui avaient pas été rendus.

Elle demandait,et les Russes demandaient pour elle, la Saxe entière. Lord Castlereagh par une note du 10 octobre le prince de Metternich par une note du 22, y avaient consenti, le premier sous la condition que la Prusse, qu'il voulait rendre très forte, ferait valoir ses anciens droits sur le Duché de Varsovie et recevrait la Saxe non comme une compensation, mais comme un accroissement de puissance, le second sous la seule réserve d'arrangement à prendre pour les frontières militaires des deux États. Ainsi le sort de la Saxe paraissait irrévocablement fixé dès le mois d'octobre et en décembre l'ambassadeur de France l'ignorait encore. Un plan avait été conçu d'unir par une ligue très étroite et perpétuelle l'Autriche et la Prusse et avec elle la Hollande accrue des pays bas, les Etats allemands et même la Confédération Suisse; le but principal était d'isoler la France dans l'Europe et de l'entourer d'États parmi lesquels il lui fût impossible de trouver un allié ; on avait déjà préludé à l'exécution de ce plan en faisant prendre à l'Espagne l'engagement de ne jamais renouveler sous aucune forme l'ancienne alliance du pacte de famille.

Mais comme on voulait en même temps que la ligue servit de barrière contre la Russie, il fallait que la Prusse se détachât de celle-ci,ce qu'on ne pût obtenir et que la Russie renonçât volontairement ou fût forcée de renoncer à ses vues sur le Duché de Varsovie ; les moyens de persuasion furent employés sans fruit et quant aux moyens de force, l'Angleterre et l'Autriche sentaient bien qu'elles n'en avaient point assez, toutes deux contre la Russie et la Prusse unies.

Dans cette situation des choses la conduite naturelle de la France dût être d'encourager la résistance de la Russie en se montrant parfaitement indifférente à une question que l'on traitait sans son concours et d'offrir en même temps ses secours aux autres, mais cette offre qu'ils ne pouvaient accepter sans renoncer à leur idée chérie d'isoler la France rencontrait d'ailleurs des préventions qui feraient regarder un tel secours comme plus dangereux que le mal qu'on voulait prévenir. On s'effrayait de l'idée de voir une armée française reparaître même comme auxiliaire et comme amie dans des pays que les Français avaient tant de fois parcourus comme vainqueurs ; ces préventions étaient encore nourries et accrues par toute sorte d'écrits qui se publiaient à Paris. Cependant, avec de la patience, de la mesure et de la raison, l'ambassade française vint à bout d'en triompher. Un traité d'alliance fut conclu le 3 janvier entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, les Pays-Bas, la Bavière, le Hanovre y accédèrent, la coalition fut dès lors totalement dissoute et la France n'eut plus à craindre ce cercle de fer dans lequel on avait médité de l'emprisonner.

Quand bien même la France n'aurait point retiré d'autre fruit de sa présence au congrès, ç'aurait été beaucoup, mais tout changea pour l'ambassade française : on accourut de toutes parts auprès d'elle, ceux qui l'avaient repoussée recherchèrent ou ses conseils ou son appui et elle se trouva en possession du rôle que la Russie, si elle eût été désintéressée ou l'Angleterre, si elle l'eût voulu, pouvaient prendre et qu'elles avaient laissé échapper, ce qui a été reproché à Lord Castlereagh dans le parlement d'Angleterre.

Avec un désir moins ardent de conserver la paix de la part de Lord Castlereagh et moins de timidité de la part de l'Autriche, le traité du 3 janvier pouvait conduire au rétablissement de la Pologne et à la conservation complette du royaume de Saxe. Mais du moins la Russie a dû abandonner la moitié de ses prétentions sur le Duché de Varsovie, la Saxe a été comme retirée du tombeau, non pas entière, il est vrai, mais encore égale au royaume de Hanovre et à celui de Wurtemberg, et c'est certainement à la France qu'elle le doit.

Il était prescrit à l'ambassade française de tout faire :

1o Pour que la Prusse ne fût point mise en contact avec la France; elle ne la touchera par aucun point ;

2o Pour que la Prusse n'eût point Luxembourg et Mayence, elle n'aura ni l'une, ni l'autre, ces deux places seront des places fédérales ;

3o Pour que son influence en Allemagne ne put devenir ni exclusive ni trop prédominante. C'est à quoi l'on aurait principalement pourvu par l'organisation fédérale que l'on n'a point eu le tems de faire ;

4° Pour que l'organisation de la Suisse fût maintenue telle qu'elle était, et elle a été maintenue ;

5° Pour que son indépendance fût assurée, et elle l'a été ;

6° Pour qu'elle pût jouir d'une neutralité perpétuelle dans les guerres futures de l'Europe, neutralité non moins utile à la France qu'à la Suisse elle-même ; cette neutralité lui a été garantie.

Il était à craindre que lors de l'extinction prochaine de la branche actuellement régnante de la maison de Savoie, l'Autriche ne voulût profiter du mariage de l'un de ses archiducs avec la fille aînée du Roi présentement régnant, pour faire recueillir par cet archiduc l'héritage de cette maison, l'ambassade française devait faire en sorte que les droits de la branche de Carignan fussent reconnus et consacrés, et ils l'ont été.

C'étaient là sans doute les points qui importaient le plus à la France dans la situation où se trouvait l'Europe et où elle se trouvait elle-même, c'était ce qu'elle devait désirer le plus d'obtenir, et dans le principe elle ne pouvait guère l'espérer.

L'ambassade française les avait tous obtenus lors de l'événement qui a amené la guerre présente. Il était incontestablement de l'intérêt de la France que l'Autriche qui, par elle-même ou par des princes de sa maison, devait posséder presque toute la haute et une partie de la moyenne Italie, ne put pas dominer immédiatement ou médiatement sur l'Italie entière. L'ambassade française devait donc, pour l'intérêt de la France et toute acception de personnes à part, travailler à rétablir en Italie une influence qui, dans la situation de l'Europe telle qu'elle était alors, pût avoir et eût des points d'appui au dehors et pût balancer l'influence de l'Autriche, mais la conduite du Roi de Naples a plus fait pour cela que les vœux de la maison de Bourbon, et il avait pour se conserver des chances que, par son aggression intempestive, il a lui-même détruites.

L'approche des hostilités et l'obligation où elle met les souverains de quitter Vienne ne permettant pas d'élever l'édifice de l'organisation politique de l'Allemagne, on se borna à en poser les bases et l'ouvrage sera ensuite achevé dans une diète.

Nous avons dit plus haut que cette note doit avoir été expédiée par Fagel avant son départ de Mons, si toutefois elle a été expédiée par lui. Il me paraît possible, pour ne pas dire vraisemblable, que ce document soit parvenu à la Haye par l'entremise d'autres mains que celles du ministre près du Roi de France. Un officier hollandais, van Uchelen, fait prisonnier

par les Français la veille de la bataille de Waterloo et conduit à Charleroi, profita de la débâcle générale du lendemain pour s'emparer du portefeuille du premier secrétaire du cabinet de l'Empereur, le baron Fain [1]. Ce portefeuille fut envoyé à Bruxelles et remis au gouvernement des Pays-Bas qui permit la publication de quelques pièces qu'il y avait trouvées. Cette publication, faite au profit des blessés de Waterloo, porte le titre : *Portefeuille de Buonaparte pris à Charleroi le 18 juin 1815*, 3 cahiers (La Haye, librairie Belgique). Elle ne contient que des documents d'intérêt secondaire ; l'éditeur dit dans sa préface qu'il a retranché un grand nombre d'adresses et de pétitions, et un historien hollandais contemporain qui a décrit la campagne de Waterloo, Scheltema, en publiant une proclamation de l'Empereur Napoléon aux Belges (datée de Laken), qui ne se trouve pas dans le « portefeuille », donne à entendre que le gouvernement était encore en possession d'autres documents trouvés dans les papiers de Napoléon, qu'il ne voulait pas publier pour ne pas compromettre quelques Bruxellois qui avaient été secrètement en relation avec l'Empereur. Il se pourrait donc que parmi les papiers trouvés à Charleroi que le gouvernement n'a pas voulu faire publier se trouvait aussi la note qu'on vient de lire. Il est clair que la publication de cette note était hors de discussion, puisque le traité du 3 janvier dont elle raconte l'origine était en juin encore un secret pour toute l'Europe [2], sauf les cours qui y avaient accédé. Il ne serait pas

[1] Fleury de Chaboulon (*Mémoires*, Bruxelles, 1820, II, 134) donne une autre version de cette affaire : « Il régnait (à Charleroi) un tel encombrement, un tel désordre, que nous fûmes forcés d'abandonner notre voiture et nos bagages. Le portefeuille secret du cabinet fut enlevé par le garde du portefeuille ; les autres papiers importants furent déchirés, nous ne laissâmes que des rapports et des lettres insignifiantes qu'on a fait imprimer depuis à Bruxelles. » On se demande à quoi pouvait servir ce triage quand on aurait pu déchirer tous ces papiers ou bien les emmener. La publication (non pas à Bruxelles, mais à la Haye) dont parle Fleury, est la même que celle qu'on trouvera citée plus loin. Sa lettre à l'Empereur, de Bâle, au sujet de la négociation secrète avec le prince de Metternich dont il mentionne la publication dans une note, s'y trouve.

[2] En septembre, Pasquier ne savait pas encore que ce traité eût été conclu. *Mémoires*, III, 412.

étonnant que le roi Guillaume, qui lui-même était dans le secret, après avoir pris connaissance de ce document, l'eût envoyé au ministère des affaires étrangères pour y être déposé parmi les pièces secrètes.

Il y a une circonstance qui tend à corroborer cette supposition. Dans le troisième cahier du Portefeuille de Buonaparte se trouve le fac-similé d'une lettre autographe de l'Empereur. En comparant ce fac-similé aux mots griffonnés en tête de la note, on est frappé de la ressemblance des deux écritures, ce qui, joint à l'inscription hollandaise au crayon (que nous avons rapportée plus haut), rend très probable que cette note se soit trouvée parmi les papiers de Napoléon tombés dans les mains des Hollandais à Charleroi.

W. H. de Beaufort.

L'ERREUR DE GŒRTZ[1]

(*Suite*).

II

GŒRTZ A LA HAYE : SES PREMIÈRES OUVERTURES AU RÉGENT ET LEUR ÉCHEC.

(JUILLET-SEPTEMBRE 1716).

Gœrtz avait choisi judicieusement le lieu de ses multiples négociations. La Haye était la vraie capitale politique de l'Europe. La singulière importance de cette bourgade lui venait des mêmes avantages qui avaient fait la fortune du grand port voisin ; on y était à deux ou trois jours de Paris et de Londres, en relations faciles et rapides avec la plupart des autres capitales, Copenhague, Stockholm, Hanovre, Dresde, Berlin, Vienne, même Pétersbourg ; les nouvelles y affluaient de toute part et en repartaient dans toutes les directions, comme les ballots de coton et les caisses d'épices empilés sur les quais d'Amsterdam. Puis la Hollande tenait encore un haut rang en Europe ; les cabinets de l'Occident et du nord la mêlaient à leurs combinaisons et toute négociation de quelque conséquence venait aboutir à la Haye. Les affaires portées devant les Etats-Généraux et transmises par eux aux Etats provinciaux étaient confiées à nombre de députés qui par cupidité, passion politique ou humeur bavarde les divulgaient sans scrupule : Dubois prétendait qu'on savait tout à la Haye pour quatre pistoles ; et comme la liberté républicaine permettait de tout dire et de tout imprimer, les secrets diplomatiques y devenaient vite les échos de gazette. Tout s'y brassait, tout s'y

[1] Voir *Revue d'histoire diplomatique*, année 1894, p. 417.

savait, tout s'y discutait. Les intrigues s'y nouaient et les traités s'y signaient. Là étaient accrédités les plus vieux et les plus expérimentés diplomates de l'Europe. Les ambassadeurs s'y arrêtaient en rejoignant leur poste et s'y donnaient rendez-vous. A côté, au-dessous du monde officiel, grouillaient tous les enfants perdus de la politique, la foule besoigneuse, fureteuse, coassante des aventuriers, des agents secrets, des espions, des fournisseurs d'informations à juste prix. Là écrivaient les publicistes, paraissaient les gazettes, libelles, pamphlets, mémoires et recueils de pièces authenthiques. C'était le rendez-vous des ambitions, la foire des nouvelles, l'auberge de l'Europe politique et politiquante.

En ce moment la France y était représentée par un vétéran, ancien ambassadeur en Turquie et en Portugal, le marquis de Châteauneuf; le tsar par un de ses plus confidents ministres, son propre beau-frère le prince Kourakine ; l'Angleterre par Horace Walpole qui tenait la place de lord Cadogan, l'ambassadeur en titre ; l'empereur par le vieux baron de Heems auquel le marquis de Prié, l'Italien souple et rusé chargé d'administrer les Pays-Bas autrichiens, venait prêter son concours dans les circonstances difficiles. Au mois juillet Georges I[er], accompagné de son second secrétaire d'Etat, lord Stanhope, y passait, se rendant à Hanovre, et l'abbé Dubois accouru à leur rencontre sous un déguisement et avec un faux passeport, y conférait secrètement avec le ministre anglais. C'est à la même époque que Gœrtz y arriva, venant directement de Göteborg.

Il avait avec lui, outre sa maison, un noble polonais en grande faveur auprès de Charles XII, le prince Poniatowski, et un Suédois qui était colonel dans les troupes de Hesse. Mais ces deux compagnons ne restèrent pas près de lui : Powiatocoski partit pour Deux-Ponts et le colonel pour Cassel [1].

Gœrtz ne prit pas le caractère public. Le secrétaire de Suède à la Haye, Preiss, le reçut et le présenta au grand-pensionnaire

[1] Châteauneuf à Huxelles. la Haye, le 18 juillet 1717. A. E. Hollande, 299.

Heinsius comme ministre de Charles XII : la mission du baron, dit Preiss, était de négocier la paix ; le roi de Suède, « voulant donner une preuve publique de sa disposition sincère pour la paix du nord », l'avait muni d'ùn plein-pouvoir à cet effet ; on avait choisi la Hollande « comme l'endroit le plus propre à faire connaître les sentiments de S. M. »[1].

Gœrtz se mit aussi en rapport par Preiss avec les ministres des puissances amies de la Suède. Le premier qu'il alla voir fut Châteauneuf, et il lui déclara dès l'abord qu'il avait à l'entretenir de matières importantes. Châteauneuf qui le connaissait pour « fort dissimulé » ne crut pas à des ouvertures sérieuses. Son scepticisme parut justifié. Gœrtz se contenta de lui parler en termes généraux du grand désir de paix de son maître et de sa résolution de continuer la guerre encore dix ans si on ne lui offrait pas de conditions raisonnables ; il promit de lui communiquer les instructions qu'il avait dressées pour l'ambassadeur de Suède à Paris, le baron de Sparre, mais il n'en fit rien. Puis il alla faire un tour à Amsterdam pour un marché avec des fournisseurs et le 2 août il partit pour Douai. Il y avait donné rendez-vous à Sparre[2].

C'est sans doute dans cette entrevue de Douai que les deux ministres suédois arrêtèrent la marche à suivre vis-à-vis du gouvernement français. Dès son retour à la Haye, Gœrtz se déclara. Il pria Châteauneuf d'écrire à sa cour « que le Roi de Suède aurait une grande obligation au Roi si S.M. voulait s'entremettre pour procurer la paix à ce prince avec le tsar ». Par une de ces habiletés qui lui étaient familières, frappant directement au point sensible, il ajouta que Charles XII « céderait volontiers Wismar au tsar qui souhaitait surtout d'avoir un pied en Allemagne »[3].

En même temps, à Paris, Sparre remettait au maréchal

[1] Mémoire présenté par Prein aux Etats-Générpux le 23 février 1717, Lamberty, X, p. 27-29.

[2] Châteauneuf à Huxelles, la Haye le 18, 21 et 31 juillet et le 4 août 1714. A. E. Hollande 299.

[3] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 14 août 1716. A. E. Hollande, 299.

[4] Le roi à Châteauneuf. Paris, le 17 août 1706. A. E. Hollande, 299.

d'Auxelles, président du Conseil des affaires étrangères, un mémoire conçu duns le même sens et un peu plus explicite sur les voies et moyens : après avoir excusé Charles XII de ne pas encore déclarer ses intentions sur la paix générale, il faisait « de fortes instances » pour que Châteauneuf fût chargé de négocier à la Haye avec Kourakine une paix particulière entre le tsar et la Suède [1]

Or trois jours avant son entretien avec Gœrtz, Châteauneuf avait vu arriver chez lui Kourakine : le ministre russe, donnant suite à ses premières propositions, avait offert au nom de son maître, de conclure un traité d'alliance entre la France, la Russie, la Prusse et Auguste II « ou tels autres princes de l'empire que le Régent jugerait bon » [2].

Pierre Ier complètement brouillé avec ses alliés, menacé par eux à Copenhague, songeait sérieusement à prendre en France un point d'appui.

Les propositions de Gœrtz et celle de Kourakine arrivèrent la même semaine à Paris. Le Régent répondit aux unes et aux autres par les lettres expédiées le même jour, le 17 août. Il y prescrivait à Châteauneuf la réponse à faire et la conduite à tenir des deux côtés.

La demande présentée par Gœrtz et Sparre était repoussée. « Il vous est aisé de juger, écrivait-on à notre ambassadeur, que le Roi ne peut pas faire une pareille démarche, puisque si le tsar venait à la communiquer à ses alliés, elle attirerait à S. M. leur ressentiment sans aucune utilité pour le roi de Suède ». Châteauneuf informerait donc Gœrtz que S. M. T. C. ne désirait rien tant que de voir la paix du nord se couclure sous sa médiation, qu'Elle n'avait jamais cessé d'y employer ses offices, mais qu'Elle ne pouvait y parvenir sans que Charles XII déclarât ses intention sur cette paix. Il fallait que Gœrtz fît connaître les prétentions de son maître non seulement vis-à-vis du tsar « mais

[1] Châteauneuf à Huxelles, le 11 août 1716. A. E. Hollande, 299.
[2] Le roi à Châteauneuf. Paris, le 17 août 1716. A. E. Hollande, 299.

par rapport à ses autres ennemis, afin qu'agissant auprès de tous aucun d'eux ne pût prendre de défiance de ses sentiments ni rejeter ses offices ». — Ainsi à l'idée d'une paix séparée entre Charles XII et le tsar, le Régent répliquait en proposant une paix générale où tous les ennemis de la Suède trouveraient leur compte. C'était répondre du coq à l'âne et de la flûte au tambour. Cependant, pour ne pas rompre en visière à Gœrtz, Châteauneuf lui laisserait entendre que la négociation générale n'empêcherait pas d'entretenir des négociations particulières avec tel ou tel des alliés du nord ; il lui assurerait même qu'il poussait Kourakine à une paix séparée entre la Russie et la Suède et qu'il s'efforçait d'empêcher Pierre Ier de démolir les fortifications de Wismar. Pur mensonge diplomatique, car il était expressément recommandé à Châteauneuf de ne faire en réalité aucune démarche de ce genre auprès de Kourakine, — Coupons pour éviter « de donner de l'ombrage aux alliés du Nord »[1].

La réponse à Kourakine n'était pas moins évasive. Le Régent se déclarait d'abord très enclin à traiter avec le tsar, le roi de Prusse et le roi de Pologne, mais il ajoutait qu'il conviendrait de faire au préalable un traité de commerce. Ce serait « un moyen de parvenir à d'autres liaisons plus importantes ». C'était bien plutôt celui de renvoyer l'alliance politique aux calendes grecques[2].

Quand Châteauneuf transmit à Gœrtz la réponse de sa cour, le Baron répliqua simplement qne le roi de Suède « attendrait à s'expliquer sur les conditions de la paix après la campagne »[3].

Bien entendu il ne voulait pas se prêter à la négociation d'une paix générale, et il jugeait inutile d'insister pour le moment sur ses premières propositions ; il ne devait les reprendre, conformément à sa déclaration, qu'après la campagne, au milieu de

[1] Addition à la lettre particulière de M. de Châteauneuf du 17 août 1716. A. E. Hollande, 299.

[2] Châteauneuf à Huxelles, la Haye le 28 août 1716. A. E. Hollande, 299.

[3] C'est ce que me semble avoir démontré, sans vouloir le dire pourtant et comme malgré lui, M. Wiesener dans son savant ouvrage sur *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, auquel j'emprunte les détails suivants.

novembre ; la négociation fut ainsi suspendue pendant deux mois et demi.

Ainsi le Régent se dérobait à l'occasion offerte de régler la question du nord et de la régler selon nos convenances. Il sacrifiait la politique de Louis XIV et même toute politique française dans le Nord à sa nouvelle ferveur anglaise. Il n'y a pas à s'y tromper, lui-même nous a donné les motifs qui le détournèrent d'accueillir les avances de Gœrtz et de les combiner dans un plan d'ensemble avec celles de Kourakine : à s'entremettre entre la Suède et la Russie il eût risqué de « donner de l'ombrage aux alliés du nord » ; et, comme il se souciait peu du Danemark, il faut entendre par là qu'il tenait à ménager Georges Ier et le roi de Prusse, et surtout Georges Ier. Il inclinait de plus en plus vers l'Angleterre. Dubois, qui dans sa courte entrevue avec Stanhope à la Haye, avait réussi à rompre la glace, partit le 19 août pour Hanovre : il allait y négocier l'alliance franco-anglaise.

Il est certain qu'il fallait choisir entre Gœrtz et les Anglais, et l'on ne peut nier qu'il y eût de sérieux arguments en faveur de l'alliance anglaise : car elle assurait au Régent la paix de l'Occident et la succession éventuelle de Louis XV, ce qui au fond était aussi bien un intérêt français qu'un intérêt orléaniste. Mais considérons la contre-partie : le plan de Gœrtz sauvegardait notre influence dans le nord et cet intérêt primordial qui voulait que la France maintînt la Suède forte dans l'Empire, empêchât les princes allemands de s'agrandir de ses dépouilles et de l'exclure de l'Allemagne, conservât intacte l'œuvre des traités de Westphalie. — Soit, dira-t-on, mais il s'agissait de vivre : que serions-nous devenus si à l'Espagne égarée, à l'Autriche toujours hostile nous avions laissé se joindre contre nous l'Angleterre ? — Eh ! quoi, en réconciliant la Suède et la Russie, en les réunissant avec nous dans une triple alliance, n'aurions-nous pas constitué un faisceau de forces capables de contenir à la fois Georges Ier et l'Empereur ? Nous verrons tout à l'heure combien on redoutait à Londres et à Hanovre une entente franco-russe. En tout cas le Régent avait le choix entre deux systèmes politiques. Or

il ne paraît même pas s'en être douté. Rien dans ses dépêches à Châteauneuf n'indique qu'il ait vu et pesé les deux parties avant de se déterminer pour l'un; aucune trace d'une délibération quelconque. Mais il est possible après tout qu'il ait fait cet examen *nel petto* et qu'il ne se soit décidé qu'après mûre réflexion.

Alors il encourt un autre reproche. Comment Dubois et lui ne se sont-ils pas aperçus que les derniers événements du nord leur donnaient barre sur Georges Ier et Stanhope ? Dubois a sollicité assez platement à Hanovre l'alliance des Anglais. Il a fini par la leur acheter très cher au prix de notre dignité et de la sécurité de nos côtes. Mieux inspiré il eût pu la leur vendre. Il lui eût suffi d'exploiter chez eux la crainte des Russes [1].

Depuis le mois de juillet cette crainte n'avait fait que croître. A la fin de septembre elle devint presque de la folie. La querelle du tsar avec ses alliés aboutit à une rupture violente. Le roi de Prusse, qui vint à Copenhague le 21 septembre pour essayer de dissiper le *malentendu*, ne réussit pas à calmer les colères. La descente en Scanie fut abandonnée. On craignit que le tsar n'en restât pas moins à Copenhague et qu'il n'occupât avec le Meklembourg, le Danemark et le Holstein. Il eût été ainsi tout puissant dans la Basse-Allemagne et maître du Sund. Georges Ier perdit tout sang froid. Il pressa Stanhope d'envoyer à l'amiral Norris qui commandait l'escadre anglaise de la Baltique l'ordre de s'emparer par un coup de main du tsar et de ses vaisseaux. Stanhope et la Régence de Londres se refusèrent à un pareil coup d'éclat, mais ils n'étaient guère plus rassurés. Ils devinaient une nouvelle intrigue de la Suède avec les jacobistes et ils commençaient à éprouver presque autant d'inquiétude du côté de Charles XII que de Pierre-le-Grand. Ils connaissaient vaguement les avances de Gœrtz et de Kourakine au Régent. La seule idée d'une alliance franco-russe ou suédo-franco-russe les frappait d'épouvante. De là chez Georges Ier, chez Stanhope et même quoiqu'à

[1] V. dans Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. I, p. 327-330 et 491-493 deux lettres absolument probantes de Stanhope à Townshend et à Methuen, du 25 septembre 1716.

un degré moindre, chez Townshend et les membres de la Régence de Londres, la conviction qu'il était nécessaire de traiter avec la France, d'arracher au tsar et à Gœrtz, pour l'assurer à l'Angleterre l'appui du Régent. L'alliance française leur apparut comme le seul moyen de salut [1].

Eh! dien, cette corrélation entre les affaires du Nord et celles de l'Occident si vivement sentie par les Anglais, Dubois et le Régent ne paraissent même pas l'avoir entrevue. A aucun moment de la négociation de Hanovre on ne saisit chez Dubois la moindre velléité d'utiliser un avantage aussi précieux. Il ne sut pas jouer du spectre russe. Il ne s'en servit ni pour relever hardiment l'apparent dédain des Anglais pour l'alliance française ni pour adoucir les conditions — si dures et si humiliantes, quoiqu'on en ait dit, — qu'on nous imposait à Mardyck. Loin de là, le Régent tremblait de donner à Georges Ier le moindre soupçon sur l'attitude de la France dans le nord, il s'efforçait de prouver la pureté de ses intentions en observant la réserve la plus glaciale vis-à-vis du tsar et de Gœrtz. Faut-il donc accuser notre gouvernement d'avoir manqué de perspicacité et prendre au sérieux le mot de Dubois avouant un jour qu'il « ne connaissait rien aux affaires du nord » ? Ou n'est-il pas plus juste de constater ici une fois de plus l'erreur habituelle de gouvernements faibles, inquets, sans foi dans leurs destinées, sans souci de la dignité nationale, persuadés qu'on leur fait un honneur en acceptant leur amitié et qu'on leur montre une touchante sollicitude en leur donnant la permission de vivre ?

On aboutit ainsi à une convention préliminaire d'alliance entre l'Angleterre et la France. Elle fut signée le 9 octobre à Hanovre ; le traité définitif, où entrerait la Hollande, devait être conclu à la Haye. Stanhope, en annonçant cette nouvelle à Townshend et à Methuen l'accompagnait d'un commentaire significatif qui est la plus dure condamnation de la faiblesse de Dubois : alors même, disait-il « que le traité avec la France eût été moins avantageux

[1] Stanhope à Townshend le 9 octobre 1716, cité par Wiesener, *op. cit.* I, p. 335-336.

qu'il ne l'est réellement à mon avis, la situation des affaires du nord exigeait absolument que l'on terminât avec la France »[1]. A ce moment le tsar annonçait l'intention d'hiverner en Meklembourg[1] ; il évacua en effet les îles danoises, ramena ses soldats sur le Meklembourg. Mais là encore il restait bien dangereux. On lui prêtait toujours les projets les plus menaçants : celui de troquer avec Charles-Léopold la Livonie contre le Meklembourg, celui de s'emparer de force, de Wismar[2].

Et le gouvernement de Georges I[er], ne craignait pas seulement pour le Hanovre mais aussi pour les intérêts nationaux des Anglais. Stanhope écrivant à Tocoushend et se disculpant de suivre une politique plus hanovrienne qu'anglaise, représentait la nécessité de surveiller de près les Russes dans la Baltique ; il citait l'exemple de Cromwell qui avait envoyé une flotte au delà du Sund pour y maintenir la liberté du commerce et qui avait offert de grosses sommes au roi de Suède pour le port de Brême ; il rappelait que les Hollandais, eux aussi, avaient toujours cru de leur intérêt de maintenir la balance des forces dans ces mers ; il déclarait que si on laissait le tsar agir librement encore pendant trois ans il se rendrait le maître absolu de la Baltique[3].

Les hommes d'état anglais jugeaient donc avec la plus parfaite clairvoyance leurs intérêts dans le nord et c'est pour les préserver qu'ils s'unissaient à la France. Au contraire le gouvernement français ne voyait point les siens et les sacrifiait aveuglément à l'alliance anglaise. Le Régent qui eût dû s'appliquer à sauver les possessions de la Suède en Allemagne se condamnait à spolier Charles XII de Brême et de Verden. Il s'engageait, au même moment, à lui arracher Stettin. Le 17 septembre 1716 il

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 2 oct. 1716, A. E. Hollande 300.

[2] Stanhope à Townshend le 16 oct. 1716, cité par Wiesener. I, p. 367-368.

[3] Stanhope à Townshend, le 16 octobre 1816, cité par Wiesener, *op. cit.* I, p. 368 ; la Régence de Londres, quoique moins ennemie de la Russie, ne niait pas le péril russe : le prince de Galles, écrivait Townshend à Stanhope, sent l'imminence du danger auquel les royaumes britanniques et l'Empire sont exposés par la conduite du tsar qui veut évidemment se rendre maître de toutes les côtes de la Baltique. Townshend à Stanhope le 23 sept. et le 4 oct. 1716, cité par Wieseder, *op. cit.*, I, p. 339-342.

conclut avec le roi de Prusse un traité secret que Draysen a publié dans son *Histoire de la politique prussienne* et dont Sedran, dans son fameux mémoire de 1725 sur la question du nord, avait déjà donné une exacte analyse. Le Régent promettait de n'agir par les armes ni directement ni indirectement contre Frédéric-Guillaume et même de ne pas empêcher les alliés du nord de lui fournir des secours pour l'aider à se maintenir dans la possession de Fletten et de ses dépendances. La France et la Prusse arrêteraient de concert un projet de paix que l'on soumettrait à Charles XII. La France ferait son possible pour faire céder à la Prusse Stettin et le district entre l'Oder et la Peene avec Usedom et Wollin. Si le roi de Suède n'acceptait pas les conditions qu'on lui offrirait six mois après la signature du présent traité, Louis XV ne lui paierait plus de subsides et ne lui prêterait plus aucune assistance ; s'il ne consentait pas à la cession de Stettin dans les six mois, Louis XV garantirait la possession de cette place et donnerait pour se défendre un subside de 600.000 écus au roi de Prusse. Le roi de Prusse, par contre, garantissait à la France les traités d'Utrecht et de Bade et lui promettait ses secours contre toute attaque. L'alliance était conclue pour dix ans [1].

Ce traité annulait l'ancienne alliance de Louis XIV avec Charles XII. Si on le rapproche de la convention de Hanovre on voit que la politique française dans le nord était maintenant complètement renversée. Tandis que Louis XIV se préoccupait surtout de maintenir la Suède dans ses Etats d'Empire, le Régent aboutissait à l'idée de la dépouiller de ses meilleures possessions allemandes de Brême, de Verden, de la Roumanie orientale. Ce n'est pas qu'il eût sur le nord des idées neuves. C'est bien plutôt qu'il n'en avait pas du tout. Il ne se mettait en peine d'appliquer aucune combinaison politique à ces pays trop éloignés du Palais-Royal. Les côtes de la Baltique, la Basse-Allemagne n'étaient à ses yeux qu'un terrain vague où ses alliés pouvaient à leur aise se tailler

[1] Droysen Geschichte der preüssischen Politik, Vriedrich-Willhelm, I, t. I, p. 179.

des provinces, sans qu'il eût à intervenir autrement que pour les aider à se nantir du lot qui leur agréait. Les intérêts en occident l'unissant à la Prusse et à l'Angleterre, il aidait sans plus de souci la Prusse et l'Angleterre à dépouiller la Suède. C'est à cette étrange conception du rôle de la France dans le nord qu'il faut attribuer la dédaigneuse de fin non-recevoir opposée aux premières avances de Gœrtz, au mois d'août 1716.

(*A suivre*).

Gabriel Syveton.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE

En Orient

Une page d'histoire contemporaine

(1876-1877)

Nobis Otho, Galba, Vitellius nec beneficio, nec injuria cogniti.
TACITE.

Il est généralement admis que ce qui entretient l'erreur et la perpétue, c'est la parcelle de vérité qu'elle contient. Il n'est pas de fumée sans feu. Cette pensée, la sagesse des nations l'a exprimée en toutes les langues dans la forme que le génie de chacune a inspirée. Nous n'aurons garde d'y contredire. Toutefois, il faut bien reconnaître que souvent, dans les grands courants d'opinion qui se forment sur les hommes et les choses, sur les acteurs et les événements, la vérité occupe une bien petite place. Parfois même les sujets ayant joué les premiers rôles ont de la peine à la découvrir. O vérité, quand donc les passions et les intérêts ont servi ta cause, quand t'ont-ils seulement respectée?

Il faut que notre siècle si fier en prenne son parti : ses conquêtes dans les règnes de la nature ne se sont pas étendus jusqu'à l'homme. L'humanité, irréformable dans ses faiblesses, n'a pas été améliorée. Malgré la presse qui jette la parole aux quatre vents, malgré le télégraphe, les livres rouges, bleus ou verts, les

historiens de notre temps transmettront aux générations à venir une lumière tamisée par les appréciations personnelles des reporters et des correspondants à grosses prébendes, par les discours officiels des ministres et les communications tronquées faites aux assemblées politiques. Plus tard seulement le chercheur patient, l'historien impartial arriveront peut-être à découvrir ce que le grand public contemporain aura toujours ignoré.

Ces réflexions nous sont suggérées par les événements survenus en Orient durant les deux années qu'embrasse notre récit. Jamais en effet la renommée aux cent bouches n'a trouvé dans le public d'oreilles plus accueillantes pour toutes ses exagérations et ses faussetés, répandues avec insistance et commentées sans le moindre souci de la vérité.

Et pourtant les dramatiques événements de l'Orient se sont déroulés sur un vaste théâtre avec les péripéties les plus émouvantes. Sans parler de la banqueroute ottomane inaugurant cette triste série de faits douloureux ou sanglants et qui suffisait amplement à mettre en émoi le public des deux hémisphères, qu'avons-nous vu ? Des révolutions politiques, des dépositions de souverains, l'égorgement de magistrats exerçant les fonctions de conciliateurs, le massacre de populations entières, sans distinction d'âge ni de sexe, les viols, les incendies, le pillage, enfin la guerre d'un empire réputé en décadence contre un puissant Etat présumé invincible, et rencontrant une résistance à laquelle il ne s'attendait guère. Rien de ce qui remue profondément les nations, n'a manqué.

Au milieu de tant de passions soulevées, il n'est pas bien étonnant que les faits n'aient pas été justement rattachés à leurs véritables causes, ni attribués à leurs auteurs. C'est ainsi que la part de responsabilité revenant aux personnages qui ont joué un rôle prépondérant, a été grossie pour les uns, notablement diminuée pour les autres.

Rétablir les faits dans leur véritable jour et assigner à chacun des acteurs de ces tristes drames la juste mesure de ses torts, tel est le but de ce travail.

Peut-être n'est-il pas superflu de déclarer ici que nous n'avons aucun grief, aucun motif de déférence particulière envers les éminents personnages dont nous allons parler. Si parfois notre balance penche trop à droite ou trop à gauche, ce sera peut-être par erreur, mais jamais pour cause de partialité intéressée.

I

Banqueroute. — Désordre administratif. — Panslavisme. — Le général Ignatiew et sir Henri Elliott. — Constitution. — Emeute des soldats. — Déposition du Sultan. — Avènement de Mourad. — Mort d'Aldul-Aziz.

On l'a dit souvent : un malheur n'arrive jamais seul. Dans le cours des années 1876 et 1877, c'est par série que les catastrophes sont venues fondre sur la Turquie. Mais elles auraient pu être aisément prévues par quiconque eût voulu tenir compte des éléments d'agitation et de trouble qu'offrait la situation générale de l'empire. Le désarroi financier, on le devine, était la principale cause de fermentation. Depuis longtemps déjà, la suprême ressource du crédit public, convertie en ressource ordinaire, avait donné lieu aux plus regrettables abus et creusé le gouffre d'un déficit annuellement croissant. L'accumulation des emprunts contractés à des conditions onéreuses et dont le service absorbait, en intérêts et amortissements, plus de 14 millions de livres turques (322 millions de francs), sur 18 millions de revenu total, amena bientôt l'épuisement des finances publiques et provoqua une surchage de taxes et d'impôts qui tarissaient pour ainsi dire dans leur source toutes les branches de la production. L'agriculture était écrasée, l'industrie entravée, le commerce paralysé. L'inquiétude, l'agitation se manifestaient dans toute l'étendue de l'empire ; le mécontentement, facile à constater, gagnait de proche en proche toutes les couches sociales.

Au désarroi financier venait s'ajouter le désordre administratif. Les réformes introduites à différentes époques, loin de procurer

aux populations le bien-être espéré, avaient au contraire ébranlé l'ordre de choses ancien, sans que les fonctionnaires ottomans voulussent ou bien sussent amener l'harmonie avec les nouvelles institutions. De là un dualisme fatal aux intérêts des administrés. On peut même dire que plus les réformes étaient radicales et profondes, plus elles augmentaient la confusion entre les attributions des pouvoirs publics ainsi que l'incohérence des résultats administratifs. Voilà comment les réformes atteignaient leur but !

Prenons pour exemple la grande réforme connue sous le nom de *loi des vilayets*. Cette loi devait régénérer l'empire en réalisant cette grande mesure tant recommandée par les puissances, la décentralisation administrative. Eh bien ! elle n'a eu pour effet que de substituer au pouvoir central l'autorité du *vali* ou gouverneur général de la province, affranchi presque par cette loi de toute dépendance, érigé en véritable proconsul et désignant lui-même sur les listes électorales les membres qui devaient composer le conseil provincial. Dès lors, ces conseillers, loin de servir de modérateurs à des pouvoirs démesurément étendus, devenaient de complaisants coopérateurs, réduits à opiner du bonnet, quelquefois mêmes de véritables complices.

Les autres réformes introduites dans les différentes branches de l'administration n'eurent guère un sort meilleur. Multiplier les conseils était chose facile aux ambassadeurs et aux consuls ; on les prodigua aux provinces comme à la capitale. Le conseil d'État fut créé pour élaborer les lois ; les conseils des ministères devaient contrôler les chefs des départements administratifs, c'est-à-dire les ministres ; le conseil de préfecture avait la direction et la surveillance des conseils municipaux de la capitale. Enfin la réorganisation des cours et tribunaux des diverses instances devait compléter ce vaste réseau de réformes. En réalisant les vœux des puissances, on devait assurer aux populations de l'empire tous les bienfaits d'une bonne administration avec l'accroissement du bien-être général.

Malheureusement ici encore les faits ne répondirent guère aux

intentions. Le législateur avait pu réformer les institutions, mais il ne put faire sourdre de terre des juges intelligents, instruits et intègres, des administrateurs actifs et éclairés. L'homme échappait à son action ; il est pour ainsi dire le produit des mœurs et coutumes, et les mœurs ne se reforment pas d'un trait de plume, comme les lois. Aussi la justice, par ses lenteurs et les complications de sa procédure, provoquait-elle des plaintes unanimes, au point de faire presque regretter l'ancien ordre de choses plus expéditif. Par les interminables formalités à remplir et les divers degrés de la hiérarchie à consulter, l'administration semblait se complaire à susciter des entraves à l'exercice des droits les plus sacrés, à dresser des obstacles et des empêchements aux demandes les plus légitimes. Ajoutez à tout cela que les dehors de la légalité ne servaient souvent qu'à masquer la plus grande corruption, et vous serez convaincu que les réformes, en manquant leur but, occasionnèrent un surcroît de mécontentement, sourd encore, mais profond déjà, et qui n'attendait qu'un moment favorable pour éclater.

Ce n'est pas tout. Ce qui aggravait particulièrement la situation générale, c'était la récente apparition d'un facteur purement moral, il est vrai, mais important, nous voulons dire les dispositions malveillantes et l'attitude hostile des musulmans envers les chrétiens. Depuis la destruction de l'ardente et intraitable milice des janissaires jusqu'au traité de Paris (1856), les mœurs des *fidèles croyants* s'étaient notablement adoucies et leur fanatisme religieux avait considérablement perdu de son âpreté ancienne. Ils semblaient commencer à comprendre que leur existence politique dépendait de leur tolérance ; qu'il leur était permis de conserver leur attachement à la foi et aux mœurs de leurs ancêtres, à la condition de ne réclamer aucune suprématie sur les races chrétiennes de l'empire, et de les admettre, sur un pied d'égalité parfaite, à la jouissance de tous les droits et bénéfices des nouvelles institutions. Les idées des Turcs s'étaient sensiblement modifiées dans ce sens. L'égalité entre vainqueurs et vaincus gagnait chaque jour du terrain ; et, en effet, si l'on excepte quelques éclats pas-

sagers de fanatisme religieux et quelques actes isolés d'oppression, d'arbitraire et de violence envers les chrétiens, on pouvait croire que l'entente et la tolérance réciproque, entre musulmans et non musulmans. fussent assez sincères pour continuer à vivre sous le même sceptre et les mêmes lois, sans avoir trop à se plaindre les uns des autres. Mais, chose curieuse, l'Europe qui, au prix de si longs et patients efforts, avait obtenu ces heureux résultats de pacification, devait elle-même, à son insu cette fois, induire les fils de l'islam à faire un retour sur eux-mêmes et à abandonner la bonne voie qu'ils avaient prise.

Parmi les bienfaits de la civilisation que l'Occident apportait à la Turquie, en l'admettant dans le concert européen, se trouvait la presse. Avec ses excitations quotidiennes, avec son incontestable influence sur l'opinion publique, avec cette exaltation si naturelle à l'organe obligé d'un parti, d'un système, d'un principe politique, religieux au moral, la presse est un puissant levier et une arme à deux tranchants. Etait-ce un bienfait pour la Turquie ? Nous ne savons. Toujours est-il que la presse ne tarda pas à prendre un rapide développement et à choisir, entre toutes les utopies contemporaines, pour en faire le sujet d'une étude particulière au point de vue de l'islam, le *principe* des grandes agglomérations et des nationalités. Elle montra la solidarité et les liens qui résultent, entre les peuples, de la communauté de sang et de foi, d'origine et d'intérêts moraux, et qui assurent par la réunion des forces, la grandeur nationale et la conservation du principe politique et religieux. Cette idée fut naturellement fort goûtée par l'orgueil musulman. Elle flattait d'autant plus l'esprit public que celui-ci s'autorisait, dans ses rêves et ses espérances, d'un principe tout occidental, consacré par la double adhésion des peuples et des princes. Pourquoi le panislamisme n'aurait-il pas droit à une place au soleil, à côté du pangermanisme, du panslavisme et du panhellénisme ? Il peut y prétendre avec d'autant plus de raison qu'il est supérieur en nombre à chacune de ces trois nationalités et même aux trois réunies. En s'exaltant graduellement, les rédacteurs des journaux turcs qui,

de leur propre aveu, ignoraient jusqu'à ces derniers temps le nombre des musulmans dans l'univers, adoptèrent et proclamèrent avec orgueil le chiffre de 240 millions ; exagération de 100 millions sur le chiffre réel et qui prouve suffisamment l'exaltation des esprits et leur dispositions intimes. Quant à leur religion, ces mêmes rédacteurs, s'étayant des hommages et des sympathies de certains publicistes distingués de France et d'Angleterre, donnaient à entendre que les yeux se dessillaient enfin. Peut-être même se berçaient-ils, dans leur consciencieuse naïveté, de la douce illusion de voir un jour l'Occident tout entier se ranger sous la bannière du prophète !

Les lecteurs des journaux turcs y ont souvent trouvé des menaces de nous ne savons quelle revanche, quelle lutte à mort et quel écrasement à l'adresse de la chrétienté, de la part de l'islam uni et implacable. Cette campagne allait si loin que des gens sérieux ont cru, avec vraisemblance, à une organisation déjà active, à l'instar de la franc-maçonnerie qui compte dans ses loges un grand nombre de musulmans. On a pensé qu'un travail souterrain se faisait pour amener la fusion et la réunion de tous les fidèles croyants des différentes parties du monde et décider une levée de boucliers simultanée contre leurs dominateurs. Aussi quelques personnes ont-elles crié : *Yanghin var !* (au feu !) Il est certain que les Turcs entretenaient et continuent d'entretenir de nombreux émissaires dans le pays de l'islam. C'est ce qui explique l'empressement des princes musulmans du Kokhand, du Kachgar, de Bokhara, de Caboul à faire acte de foi et hommage envers le calife dont ils semblaient depuis des siècles ignorer jusqu'à l'existence. En lui envoyant des ambassadeurs spéciaux, ces princes ont suffisamment prouvé leur adhésion à la ligue sainte. Enfin il n'est pas douteux pour nous — et le lecteur au courant des choses de l'Orient partagera peut-être notre conviction — qu'il y avait là un réveil inattendu de patriotisme et de foi chez les enfants du prophète. Ces dispositions et ces sentiments des musulmans de Turquie, affolés de panislamisme, permettaient de prévoir qu'ils marchanderaient désormais la tolé-

rance envers les populations chrétiennes, ou qu'ils n'auraient avec celles-ci que des rapports difficiles et malveillants.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru pouvoir omettre dans l'énumération des causes d'agitation et de trouble, ce trait particulièrement caractéristique de l'Orient contemporain. Nous achèverons d'en retracer la physionomie générale en indiquant, pour la réduire à sa juste mesure, la part qui revenait au souverain dans la triste situation de l'empire.

Vers les dernières années de son règne, le sultan Abdul-Aziz était, de la part de son peuples, l'objet d'une impopularité générale et peut-être méritée dans une certaine mesure. Les musulmans lui reprochaient son impiété ; pour eux c'était un mécréant ; il négligeait les plus obligatoires de toutes les pratiques du culte extérieur, les génuflexions et les inclinations, qu'il ne faisait même pas le vendredi, à la prière officielle de midi, avec les autres mouvements de la tête et des bras. On donnait pour excuse la constitution sanguine et pléthorique du prince qui faisait craindre quelque congestion au cerveau. Cela ne regardait que les *fidèles croyants*. Mais fidèles et infidèles s'entendaient pour lui reprocher, avec une parfaite unanimité, de dépouiller à son profit le Trésor public et d'entasser dans ses caves des valeurs en titres publics et en métaux précieux pour un chiffre énorme, d'après l'imagination populaire. On lui reprochait enfin, à côté de son insatiable cupidité personnelle, les folles dépenses qu'il se permettait pour des constructions de luxe, pour la décoration et l'ameublement de ses nombreux palais, pour l'accroissement de sa ménagerie et de sa faisanderie dont il s'occupait personnellement, et enfin pour des armements de toute sorte, comprenant des navires cuirassés construits à Londres, des canons commandés en Allemagne et des fusils de tous modèles acquis par centaines de mille en Amérique et en Belgique. Ces armements, réputés alors superflus, avaient été payés des prix exorbitants et avaient porté le coup de grâce aux finances de l'empire. On amenait ainsi, par une augmentation de la dette, déjà considérable, du gouvernement envers l'étranger, la détresse générale

et l'épuisement des forces vives du pays Dans l'esprit de bien des gens, le goût, l'attachement, on pourrait presque dire la passion du prince pour les animaux rares de toute espèce et de toutes les parties du monde, attestaient avec évidence un état de démence réelle. Son impopularité fut telle qu'on se crut dispensé de toute retenue. Plus sûrs d'eux-mêmes que les chrétiens, les meilleurs musulmans proféraient à haute voix, sur le passage du sultan, dans les rues, dans les cafés et sur les places publiques, les propos les plus outrageants et les imprécations les plus violentes contre sa personne. Certes, c'était là un symptôme aussi significatif que grave du mécontentement qui n'attendait qu'une occasion proprice ou un futile prétexte pour faire explosion.

Cette occasion et ce prétexte ne tardèrent pas à se présenter. Vers l'automne de 1875, la nomination de Mahmoud-Nédim-pacha au poste de grand-vizir vint fournir à l'effervescence déjà menaçante chez les musulmans de toutes les classes un nouvel et puissant aliment. Le Sultan ne pouvait certes faire un choix plus malheureux. Mahmoud était le seul personnage de l'empire qui pût rivaliser d'impopularité avec son souverain. Réputé vendu à la Russie et homme lige du général Ignatiew, le nouveau grand-vizir avait contre lui un précédent fâcheux : l'arbitraire qui à son précédent passage aux affaires, avait présidé à l'élimination des employés des différents ministères dont une ordonnance impériale avait réduit le nombre pour alléger le budget de l'Etat. L'arbitraire, inspiré par la faveur, n'avait eu aucun égard pour l'âge, les mérites, les services rendus au pays, et cette façon de procéder excita contre son auteur un ressentiment général. Mais c'était là le seul moyen de gouvernement qui fût à la portée de Mahmoud. Ignorant et de courte vue, il n'avait de goût que pour les mesures radicales et violentes, sans nul souci de leurs conséquences. Volontiers il prenait les coups de tête pour des coups d'Etat. D'une intégrité douteuse, il avait souvent donné prise à la médisance. On lui reprochait, entre autres choses, d'avoir détourné à son profit une somme de 100.000 livres turques (2.300.000 fr.) versée par le Crédit général ottoman sur le mon-

tant d'un emprunt fait par l'Etat. Quoi qu'il en soit, la seule justice à lui rendre, c'est qu'il était doué d'une rare fermeté de caractère et d'un courage personnel dont il fit preuve en maintes circonstances en affrontant le courroux populaire, notamment à l'occasion de sa destitution. Après avoir reçu à la Sublime Porte le messager impérial chargé de lui retirer les sceaux de l'Etat, Mahmoud, moins surpris de sa destitution qu'irrité de la faiblesse du Sultan devant les émeutiers, descendit vivement dans la cour ; là, ne trouvant pas sa voiture attelée, il sortit résolument à pied et traversa d'un pas ferme, en les toisant avec hauteur, les deux haies de soldats armées qui avaient demandé sa destitution et qui, le considérant comme un traître, pouvaient facilement se porter sur sa personne à de sanglantes violences.

A l'époque où il fallait à tout instant maîtriser les révoltes des janissaires, au temps de Soliman Ier ou de Mourad IV, Mahmoud, grâce à ses qualités, eût été un grand homme d'Etat ; mais dans les circonstances critiques que traversait la Turquie en ce moment, un pareil ministre ne pouvait manquer de provoquer une catastrophe. C'est ce qui arriva. Le décret du 6 octobre qui différait le paiement de la moitié des intérêts de la dette publique, en la consolidant provisoirement pour ajourner son remboursement après un délai de cinq ans, décret rendu *ab irato*, sans prendre l'avis ni du conseil de ministres, ni des contractants des différents emprunts et sans se rendre compte de la possibilité pour le Trésor de remplir ses nouveaux engagements ; ce fameux décret vint mettre le comble à l'irritation publique contre le souverain et son premier conseiller. Naturellement on se hâta d'attribuer cette faute à l'égérie en titre du grand-vizir, c'est-à-dire au général Ignatiew. On prête aux riches. Néanmoins, nous affirmons, non pas certes pour disculper d'une pécadille le diplomate si souvent accusé de gros péchés, mais pour rectifier une première erreur, nous affirmons que, non seulement ce décret n'a pas été rendu sur les conseils du général Ignatiew, mais encore que celui-ci en avait ignoré le projet. En effet, le lendemain de la publication du décret, le grand-vizir s'est rendu à Buyuk-

déré sur son bateau à vapeur pour s'excuser auprès de l'ambassadeur de Russie de ne l'avoir pas informé : Mahmoud allégua que S. M. avait agi de son chef sans prendre conseil de son ministère. Ce fait, cette visite d'excuse a été dûment constatée depuis lors par les gens intéressés à connaître la vérité. Mais le grand-vizir n'avait été ni franc, ni loyal ; car, si en effet le ministère n'avait pas été consulté, un diplomate marquant, le représentant de la reine Victoria, avait été prié, d'ordre du Sultan qui craignait l'opposition de l'Angleterre, de donner son avis. Et sir Henry Elliott — le fait est désormais de notoriété publique, — après avoir pris les ordres du comte de Derby, déclara à la Porte, au nom de son gouvernement, que la mesure était grave en elle-même, mais que l'Angleterre, fidèle à ses principes et aux traités, « ne serait en aucun cas intervenue dans une question d'administration intérieure et dans les relations du Sultan avec ses sujets. » Une question d'administration intérieure, alors que les Anglais y sont intéressés pour 80 millions de livres sterlings !.. C'est fort ! Et l'Angleterre ne voulait pas intervenir *dans les relations du Sultan avec ses sujets*, tandis que la plupart des emprunts avaient été contractés en Angleterre, en vertu d'actes authentiques, avec des sociétés financières anglaises et des capitalistes anglais !... Le Sultan avait de bonnes raisons pour redouter les réclamations de ces capitalistes et l'intervention du gouvernement britannique, mais le comte de Derby rassure S. M et lui déclare que les Anglais, en lui prêtant leur argent, se sont soumis aux décrets du gouvernement turc sans souci des contrats existants ! Sans doute les pièces relatives à cette affaire n'ont pas figuré au *Blue-Book* ; on n'insère dans ce fameux Livre bleu que les pièces convenant au ministère, et cela, après un triage minutieux. Le bon public est servi à souhait ! Quoi de surprenant que le cabinet britannique n'ait pas voulu assumer devant le public la responsabilité d'une mesure causant la ruine de capitalistes et de rentiers anglais ! Il a donc soigneusement éliminé tous les documents pouvant prouver sa coupable connivence dans cette spoliation publique et officielle.

Cependant, malgré l'influence dont il jouissait auprès du divan sir Henry Elliott n'était pas sans inquiétude sur le crédit qu'il attribuait à son collègue de Russie, et l'intimité existant entre le grand-vizir et le général Ignatiew portait de plus en plus ombrage au représentant de l'Angleterre. Certes, l'intimité était plus apparente que réelle; seulement elle était affichée par le général avec trop peu de prudence peut-être pour un diplomate. L'échange de visites était fréquent; on se voyait presque tous les jours. Toutes les fautes de Mahmoud, soigneusement relevées par ses nombreux ennemis, étaient attribuées au comte Ignatiew, et celui-ci, de son côté se vantait d'avoir suggéré et même imposé toute mesure agréable au public et quelque peu populaire. En réalité, on jouait au plus fin; on cherchait à se duper et à s'exploiter réciproquement. D'un abord facile et d'une urbanité exquise, insinuant et homme d'esprit, le général Ignatiew a peut-être trop d'esprit, car, par son excessive souplesse et sa mobilité, il s'est prêté parfois sous main à certains abus dans ses relations publiques et privées. Ce représentant du tsar, toujours agité et inquiet, se tenant à l'affût des circonstances pour faire d'une pierre plusieurs coups, n'était pas à l'abri d'une certaine vanité. L'esprit ne préserve pas de tout. Il éprouvait une inénarrable satisfaction à faire croire qu'il gouvernait l'empire ottoman. De son côté, le grand-vizir s'imaginait trouver dans l'intimité du diplomate russe, qui jouissait d'un grand crédit personnel auprès du Sultan, un puissant appui pour déjouer les intrigues de ses nombreux ennemis. Fatale intimité dont les conséquences, comme on le verra bientôt, furent bien plus graves qu'on ne le pouvait soupçonner. En donnant au monde le spectacle de ces relations suivies, les acteurs croyaient se livrer à ce jeu, généralement innocent, en usage de temps immémorial entre les diplomates étrangers et le divan, jeu d'intrigues sans portée réelle, de mesquines influences et de rivalités personnelles.

L'entente si cordiale qui unissait l'ambassadenr de Russie et Mahmoud-pacha acquit bientôt aux yeux de sir Henry Elliott les

proportions d'un fait très grave. Lorsque, grâce aux révélations des ennemis de Mahmoud, M. Elliott crut avoir la preuve que le grand-vizir servait d'intermédiaire entre le Sultan et le général pour faire apprécier à Abdul-Aziz les avantages d'une alliance russe, d'une entente cordiale et de fait entre la Turquie et la Russie, alliance qui eût fait passer la première sous l'influence de la seconde, au préjudice des intérêts occidentaux, le représentant de la reine Victoria s'émut sérieusement. L'influence de son pays autant que son crédit officiel, sans parler de sa vanité personnelle, lui semblaient singulièrement compromis déjà et menacés d'un naufrage complet dans un avenir prochain. A tout prix il fallait mettre fin à cette position fausse et intolérable de la diplomatie anglaise en Turquie ; et, vu la gravité des circonstances, on se crut dispensé de se préoccuper du choix des moyens. Encore bien que personne ne s'en fût douté jusque-là, M. Elliott était homme à prendre au sérieux la maxime : aux grands maux les grands remèdes. Il se montra donc, toujours à la grande surprise du public, conspirateurs émérite et amateur de coups d'Etat.

Les mécontents des hautes sphères étaient nombreux et remuants. Leurs griefs contre le Sultan et Mahmoud, déjà graves comme nous l'avons vu, s'étaient encore augmentés de celui, bien plus grave, d'une connivence avec la Russie. Comme l'ambassadeur d'Angleterre y croyait sincèrement, ils n'eurent pas de peine à lui faire épouser leur cause. Il s'allia donc à Midhat-pacha, à Halil Chériff-pacha, à Vépik-Ahmed-pacha et à quelques autres personnages moins marquants. Tout l'hiver de 1875-76 s'écoula en conciliabules ayant pour objet le salut de l'empire, gravement compromis par le souverain et son grand-vizir. A cet effet, on s'arrêta au projet d'une constitution appropriée à la situation politique du pays, et on en confia la rédaction à un avocat français, M. Bardant. Le but était de mettre un frein au pouvoir arbitraire du Sultan, à ses prodigalités, au gaspillage des finances publiques, et aussi de couper court aux incessantes demandes de réformes de la Russie. En face de l'absolutisme moscovite, la

Turquie allait se trouver sur le même pied que les Etats d'Occident les plus avancés en civilisation.

Les réformateurs ne se doutaient pas que cette constitution, promulguée quelque temps après, dût, comme nous le verrons plus tard, contribuer largement à déterminer la Russie à prendre les armes, malgré les conférences, les protocoles et l'ahdésion des grands cabinets à toutes ses vues, à toutes ses exigences, à tous ses désirs. Mais revenons à notre récit.

Pour arriver à la réalisation du projet adopté, pour obtenir une constitution, il fallait, à défaut de l'initiative ministérielle, pouvoir disposer de l'élément populaire, ou au moins d'une partie de ses représentants. On n'eut pas de peine à s'assurer le cencours de certains jeunes gens qui ont toujours eu la prétention d'être les organes officiels du peuple et les défenseurs nés de la loi sacrée. On travailla donc avec cette caste turbulente et fanatique qui n'a jamais transigé avec le pouvoir, lorsque l'empire était régi par cette inflexible théocratie dont les réformes ont peu à peu atténué les rigueurs, caste toujours ardente et redoutable, appelée les *soptas* ou étudiants en théologie. On résolut de tirer parti de leur exaltation politique et religieuse, en leur faisant faire une manifestation d'un caractère pacifique, il est vrai, mais qui n'en devait pas moins avoir pour effet d'introduire un nouveau pouvoir public au nombre des pouvoirs ordinaires de l'Etat, d'admettre au partage de l'autorité souveraine cette milice religieuse disposant du peuple à son gré, de réduire presque à néant le prestige du trône et de préparer ainsi les voies à la déposition du Sultan.

Pour procéder avec ordre, les soptas devaient réclamer — et c'était là pour les meneurs du mouvement le principal objectif à atteindre — la destitution du grand-vizir et du grand-moufti. Ils ajoutèrent de leur crû et comme un *pium desideratum*, le renvoi du général Ignatiew. Mais cette manifestation, si pacifique qu'elle fût, devait encore, pour avoir toute sa signification et atteindre son but, être faite par des gens armés. En quelques jours et comme par enchantement, les soldats furent pourvus d'armes

nouvelles et anciennes, de toutes formes, de toutes dimensions. Les armuriers de la capitale et des faubourgs vendirent leurs marchandises à des prix fabuleux, payés rubis sur l'ongle par des jeunes gens à turbans blancs et verts, nourris aux frais des mosquées et d'un dénument proverbial, suffisamment attesté d'ailleurs par leurs vêtements délabrés.

Cette razzia d'engins de combats opérée par les belliqueux étudiants répandit à Péra, à Galata et dans les faubourgs habités par les chrétiens, une véritable panique. Il n'y avait plus à en douter : les musulmans tramaient le massacre des chétiens. Epouvantés et craignant d'être pris au dépourvu, les chrétiens coururent aussi chez les armuriers et enlevèrent, à des prix exorbitants, les fonds de boutique, les marchandises de rebut. Les évaluations les plus modérées portent à 15.000 le nombre des armes achetées en ces quelques jours de panique. Mais grande et générale fut surtout la surprise du public à voir les soptas si abondamment pourvus d'or et payant un revolver 7, 8 et 10 livres sterling. Où donc ces jeunes gens en guenilles avaient-ils trouvé le riche métal qui garnissait leurs poches ? La curiosité publique ne tarda pas à être satisfaite.

Il y avait à Constantinoqle, depuis un certain temps, un Anglais qui professait les plus ardentes sympathies pour la Turquie et les Turcs. Naturellement il fit assez vite, parmi les membres les plus distingués de la société musulmane, de nombreuses connaissances. Ahmed-Véfik-effendi, qui depuis devint président de la Chambre des députés, était alors l'un des chefs du parti des mécontents. Il s'était chargé d'instruire l'Anglais dans la religion et les institutions civiles et politiques de l'islam. M. Monrœ-Butter-Johnston, le nouvel adepte, ne voulut pas perdre un instant pour faire partager ses sentiments à ses concitoyens, et, dans une série de lettres, réunies plus tard en brochure, il présenta un parallèle entre l'Evangile et le Coran, la famille chrétienne et le harem, les institutions politiques des principaux Etats de l'Europe et celles de la Turquie. Sait-on sa conclusion ? Il faisait des vœux « pour la glorieuse nation musulmane. » C'était déjà un beau début, et

l'on ne s'arrête pas en si bonne voie. Initié à tous les projets des conspirateurs, il connut leur détresse pécunière, et, heureux de prendre part à un mouvement qui devait régénérer cette glorieuse nation, il se chargea de leur procurer les fonds nécessaires à l'armement des soptas. Il commença par disposer d'une partie du triple héritage qui lui donnait droit à son triple nom, en faveur de cette bonne œuvre : il versa pour sa part la somme de 4.000 liv. st.; puis il ouvrit une souscription à Constantinople et à Londres, ce qui lui procura les fonds qui aboudaient dans les poches des heureux soptas. On sait que la *Banque Impériale Ottomane*, établissement de l'État, mais sensible à toute influence anglaise, souscrivit pour la somme de 300 liv. st. On ignore le montant fourni pas l'ambassade anglaise dont le concours ne faisait plus de doute, et par les turcophiles de Londres, amis plus ou moins initiés de M. Monroe-Buttler-Johnston.

Mais tandis que l'on préparait activement cette manisfestation révolutionnaire (mi-avril 1876), les consuls de Salonique informaient avec insistance les ambassadeurs à Constantinople des symptômes d'une agitation croissante se manifestant dans les rangs des musulmans de la crontrée contre les chrétiens et les étrangers. On accusait les étrangers et les chrétiens de la ruine financière du pays par l'absorption de la plus grande partie des revenus du fisc qu'ils recevaient à titre d'intérêts de leurs avances. On leur imputait encore la décadence morale, à cause de leurs suggestions et de leurs conseils tendant à obtenir des réformes qui devaient faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges des institutions politico-religieuses de l'empire. De plus, ces consuls, rendus plus vigilants par la gravité des circonstances, signalaient, comme une circonstance pouvant occasionner un éclat sanglant, l'enlèvement par un riche musulman d'une fille bulgare que ses parents se préparaient à revendiquer à main armée.

Les ambassadeurs, convoqués par le général Ignatiew, doyen du corps diplomatique, furent aussitôt invités à délibérer sur les termes d'une sommation à adresser à la Porte pour la prévenir

du danger qui menaçait la tranquillité publique à Salonique et pour l'inviter à aviser. L'autorité prévenue était rendue responsable des désordres éventuels. Seul entre tous ses collègues, sir Henry Elliott refusa de s'associer à cette démarche : il allégua que le consul d'Angleterre, M. Blunt, lui avait fourni les informations les plus rassurantes et que les rumeurs circulant à ce sujet n'avaient d'autre but que de provoquer un scandale et de décrier l'administration de la Porte. Alors les ambassadeurs se bornèrent à des démarches officieuses tendant à déterminer le gouvernement à prendre des mesures de précaution.

Peu de jours après, le télégraphe annonçait le massacre des consuls de France et d'Allemagne ! Le doyen du corps diplomatique convoqua de nouveau ses collègues, et alors le vieux baron de Werther, ambassadeur d'Allemagne, apostropha M. Elliott avec une vivacité qu'on ne lui avait jamais connue : « Eh bien ! Monsieur l'ambassadeur, croyez-vous maintenant que le danger signalé par nous fût sérieux ? N'êtes-vous pas moralement responsable du sang versé ? » Sir Henry Elliott, un peu confus d'abord, ne se tint pas pour battu, fit une défense quelconque, mais n'en continua pas moins sa politique.

En effet, lorsque la Porte eut institué le tribunal extraordinaire (dont les consuls faisaient partie) pour juger les coupables, c'est encore M. Blunt qui se chargea de la défense officieuse des accusés ; c'est lui qui travailla à mitiger la sévérité des peines encourues et finit par obtenir que le gouverneur de Salonique, Mehmet-Réfeet-Pacha, le principal coupable, ne fût condamné qu'à la destitution et à une réclusion temporaire. Pour compléter la satisfaction due à la vindicte publique, on fit pendre, en même temps que deux nègres bien moins coupables que d'autres, cinq condamnés aux travaux forcés à perpétuité qui payèrent de leur vie les crimes commis par des personnages influents. C'est que ces personnages étaient protégés par la faveur du public musulman et du consul d'Angleterre, bien que M. Abbott, consul d'Allemagne et l'une des victimes, fût un sujet anglais !

On était encore sous le coup de l'émotion que ce drame san-

glant avait provoquée, quand, au mois de mai 1876, les softas, au nombre de 5 à 6,000, se montrèrent sur le grande chaussée qui conduit de la mer à la Sublime-Porte. Sous leurs haillons, on entrevoyait leurs armes, mal dissimulées à dessein. Bientôt, comme traitant de puissance à puissance, ils envoyèrent leurs délégués pour formuler leurs vœux. Ceux-ci rencontrèrent le chambellan que celui-ci leur dépêcha, dès qu'il eut connaissance de l'attroupement. On sait leurs demandes. Ils les précisèrent davantage en désignant Midhat-pacha comme un successeur de Mahmoud et Haïroullah-effendi comme Chéïck-ul-islam. Le chambellan promit de transmettre ces vœux à S. M. Quant à l'expulsion de l'ambassadeur de Russie, il leur fit observer que c'était là une chose fort délicate, que les souverains nomment leurs représentants de leur chef et qu'il était prudent de ne pas insister, afin d'éviter de graves complications internationales. Sur ce point, les softas se montrèrent bons princes et renoncèrent à ce desideratum.

De son côté, le Sultan, soit prudence, soit faiblesse, ne crut pas devoir tenir tête à l'émeute et transigea. En effet, le lendemain il rendait une ordonnance impériale destituant Mahmoud-pacha et lui substituant Mehmed-Ruchdi, au lieu de Midhat qu'avaient demandé les émeutiers. Mais il leur faisait la concession de nommer Haïroullah-effendi aux fonctions de Cheïck-ul-islam.

Pour quels motifs Abdul-Aziz transigea-t-il? Nous l'ignorons et nous ne pouvons conséquemment apprécier sa détermination. Seulement nous savons qu'il ressentit vivement l'importance de la manifestation et la signification de la concession qu'on lui avait arrachée les armes à la main, et l'on affirme qu'il entrevit avec une parfaite lucidité d'esprit les conséquences de la nouvelle situation qui lui était faite.

Bien qu'il eût grandi, comme tous les princes musulmans, dans l'intérieur du harem, parmi les femmes et les eunuques, Abdul-Aziz n'était point un ignorant. Versé dans la littérature orientale, il passait pour être, par l'élégance du style, le premier rédacteur

des régions officielles. De plus, il était richement doué de ce bon sens tout royal qui, préférable en bien des cas à l'éclat de l'esprit, supplée à l'étude et fait deviner ce que l'on ignore. Il avait en outre un sentiment profond de sa dignité personnelle d'homme et de souverain, ce qui a souvent fait l'admiration de diplomates peu enclins à lui être favorables. Ce chef d'État, suffisamment patriote, quoiqu'on l'ait contesté, possédait donc un faisceau de qualités que bien des princes, honorés dans l'histoire, n'ont pas réuni au même degré. Ceux qui ont accusé Abdul-Aziz de manquer de patriotisme, ne peuvent que se taire aujourd'hui devant la résistance si honorable opposée par la Turquie à l'invasion des armées russes, résistance due surtout aux formidables moyens de défense réunis à grands frais par le souverain pendant un règne de quinze ans. La vérité est que le Sultan vivait sous la constante préoccupation de mettre le pays en état de se défendre tout seul, si, venant à être attaqué par un de ses voisins, il était abandonné par ses alliés.

Mais nul mortel n'est exempt de défauts. La cupidité chez Abdul-Aziz allait jusqu'à la démence et ternissait l'éclat de ses qualités. N'a-t-on pas découvert dans ses papiers, à sa déposition, un mandat de 2 millions de piastres souscrit par les financiers anglais qui devaient être chargés de la conversion de la dette publique ? Toutefois, les prétendus trésors, imaginairement grossis par la crédulité publique, ont donné lieu à un grand mécompte. Au lieu de 50 millions de livres turques (1 milliard 150 millions de fr.) que l'on s'attendait à trouver dans les caveaux du sérail, on n'a pu y découvrir que 80 mille livres en or et 7 millions de livres en titres de la dette publique, d'une valeur approximative de 2 millions de livres effectives. Nous ne pouvons voir dans ce fait aucune atténuation, et le travers demeure tout entier, avec la circonstance très aggravante, au contraire, que cette accumulation de valeurs considérables a été effectuée par un chef d'État omnipotent pendant la détresse du Trésor public. On a trouvé cette conduite particulièrement odieuse. Mais qui donc croit qu'un prince, fût-il l'ombre d'Allah sur la terre, puisse être un homme sans défauts ?

Et maintenant on doit bien comprendre qu'Abdul-Aziz ne se dissimulait pas la portée de la révolte des softas. Son autorité personnelle, absolue jusque-là, avait reçu un coup très dur, et il venait de sortir de l'émeute un nouveau pouvoir public avec lequel il faudrait compter désormais. Le Sultan en conçut, on le devine, un vif ressentiment, et il eut, dit-on, l'imprudence de déclarer à plusieurs reprises que, comme son père avait exterminé les janissaires, il exterminerait lui aussi les turbulents softas qui voulaient prendre une part du pouvoir souverain. Ce propos, répété, commenté et altéré au gré des passions des mécontents, causa les plus vives préoccupations dans les rangs des chefs de la conspiration. On se demandait si vraiment le Sultan avait conçu un pareil projet et sur qui il pouvait compter pour le mettre à exécution. Il n'avait pour lui, croyait-on, ni l'armée, ni le peuple, et comment d'ailleurs s'appuyer sur l'une ou sur l'autre pour consommer la destruction du corps si révéré des gens de loi, défenseurs-nés de la foi? Cependant le caractère résolu du prince et le prix qu'il attachait à la conservation de son autorité personnelle, aujourd'hui fortement compromise, donnaient consistance à un bruit qui se répandait de plus en plus. Le ministère s'en émut et bientôt le grand-vizir, Mehmet-Ruchi-pacha, ainsi que le chéïk-ul-islam, Haïroullah-effendi, passèrent sans plus hésiter dans les rangs de la ligue. Ils n'eurent pas de peine à s'adjoindre les principaux fonctionnaires du sérail. Dès lors, le Sultan fut entouré d'espions et de délateurs, et c'étaient les mêmes personnes qui tous les jours l'approchaient et sur qui il croyait pouvoir compter.

Tandis que le ministère cherchait à s'assurer des véritables dispositions du prince envers les softas, une autre parole, attribuée cette fois à l'ambassadeur de Russie et confiée, disait-on, à Mahmoud-pacha qui résidait encore dans la capitale, vint mettre le feu aux poudres. Le général Ignatiew aurait dit à l'ex-grand-vizir que si le Sultan voulait affermir son pouvoir et se débarrasser de l'élément perturbateur des étudiants en théologie, l'empereur Alexandre serait heureux de mettre à cet effet 40,000 soldats à sa disposition.

Ce propos, s'il a été tenu, n'avait évidemment rien de sérieux ; ce n'était qu'une de ces paroles en l'air dont les diplomates ne sont malheureusement pas avares dans leurs entretiens les plus importants. Mais il fut accueilli comme la révélation d'un projet réel et qui contenait l'explication de l'énigme. C'était donc sur la Russie que comptait le Sultan pour détruire les gens de loi, et le tsar devait sans doute mettre d'autant plus de complaisance à faire la police chez son voisin qu'il se posait en champion de l'ordre et de l'autocratie, et que, du même coup, il s'assurait une influence prépondérante en Orient.

Bientôt la connivence d'Abdul-Aziz avec la Russie fut affirmée avec tant d'assurance et appuyée sur des indices d'une telle signification, à défaut de preuves sérieuses, elle acquit enfin un tel crédit qu'elle se transforma de rumeur publique en certitude. Le danger parut imminent et l'on crut devoir aviser sans perte de temps. Parmi ces indices, le plus sérieux, celui qui avait pour les meneurs du coup d'État toute la valeur d'une preuve éclatante, était la construction d'une route en Asie, entre Réïcos et Riva, destinée au transport des troupes russes dans le Bosphore, sans qu'elles eussent à traverser le détroit de la mer Noire. Or, cette route était en construction depuis deux ans aux frais d'Abraham-pacha, agent du vice-roi d'Egypte. Elle devait relier tous les domaines acquis par lui dans ces parages. Et voilà quelle était la preuve la plus sérieuse du projet d'occupation étrangère prêté au Sultan. Qu'on juge des autres.

Quoi qu'il en soit, le danger sembla inévitable aux politiciens, et, dès ce moment, la déposition de l'infortuné Abdul-Aziz fut donc décidée au nom du salut de l'État que le souverain avait déjà compromis par sa cupidité personnelle et par de folles dépenses pour constructions et armements. Le laisserait-on porter le coup de grâce à l'empire en appelant l'étranger pour raffermir son pouvoir personnel ébranlé?

Sir Henry Elliott, ne voulant pas encourir le reproche de n'avoir pas conjuré le péril à temps, demanda par télégraphe à son gouvernement d'envoyer la flotte dans la baie de Bésika, près

des Dardanelles. Il affirma que le Bosphore allait être occupé par les troupes russes et qu'il importait de n'être pas pris au dépourvu. Le ministère anglais eut foi dans les paroles de son ambassadeur, et la flotte, réunie d'abord au Pirée, avec double équipage sur chaque navire pour pouvoir, en cas de besoin, mettre aussi en ligne les cuirassés turcs, vint mouiller à Bésika.

Mais, en même temps, le comte Derby demandait à M. Elliott de lui fournir les preuves de l'occupation projetée, afin qu'il pût justifier devant le Parlement ce déploiement de forces navales à l'entrée du détroit des Dardanelles.

Pour le coup, l'ambassadeur de la reine Victoria fut fort embarrassé. L'occupation en vue ne résultait d'aucun document, et il lui était impossible de fournir d'autres données que des rumeurs vagues auxquelles les esprits sérieux devaient refuser tout crédit. Cependant il s'adressa à Halil-Chérif-pacha qui avait signalé le projet impérial comme certain et qui, pour tirer d'embarras le diplomate britannique si gratuitement compromis, se chargea de rédiger un mémoire sur les négociations secrètes du général Ignatiew et du Sultan.

Mais ce mémoire parut si peu sérieux au comte de Derby qu'il expliqua au Parlement l'envoi de la flotte à Bésika comme une mesure de prudence ayant pour but de protéger les nationaux contre les excès auxquels le fanatisme surexcité des musulmans pouvait se porter. En effet, la colonie anglaise de Constantinople avait demandé, pendant la panique, alors que les softas râflaient les armes à tout prix, que des navires de guerre vinssent lui assurer une protection efficace. Chose curieuse, en ce moment-là, M. Elliott avait répondu à ses nationaux en leur donnant les assurances les plus tranquillisantes sur les dispositions des musulmans. Il ne prit point l'engagement de faire venir toute la flotte cuirassée pour protéger la colonie. — Faut-il le répéter? ce n'est pas dans le *Blue-Book*, mais bien dans les archives du « Foreign-Office », qu'il faut chercher les documents relatifs à cette singulière mystification.

Mystification est le mot, croyons-nous, car, comment une armée d'occupation aurait-elle pu veiller à la sécurité personnelle du souverain? Empêcher une révolte d'éclater ou la réprimer énergiquement, c'était tout ce qu'elle pouvait faire ; mais elle n'aurait jamais pu monter la garde au palais impérial, ni remplacer les familiers de la cour, ni entourer la personne du prince de façon à écarter l'arme d'un fanatique ou d'un sicaire. Pour protéger le Sultan, la durée de l'occupation devait être indéfinie ; or, Abdul-Aziz était trop avisé pour ne pas comprendre que le ressentiment populaire eût éclaté avec d'autant plus de violence qu'il eût été plus longtemps comprimé.

Quoi qu'il en soit, après avoir adopté en principe la résolution de déposer le Sultan, les ministres crurent devoir en hâter l'exécution, à cause de l'attitude insolite du prince à leur égard. En effet, dans une audience à laquelle il les avait convoqués (27 mai), ils soupçonnèrent qu'Abdul-Aziz avait vent du complot contre sa personne ou son autorité. Ce jour-là le Sultan, plus préoccupé que de coutume de la situation de l'empire, avait manifesté une extrême irritation contre ses conseillers et blâmé sans retenue tous les actes de leur administration. Son regard était courroucé ; son maintien, sa voix, ses gestes trahissaient une si vive émotion qu'ils craignirent, au dire de l'un d'eux, d'être arrêtés séance tenante. On juge de leurs angoisses : la mauvaise conscience est toujours prompte à s'alarmer. Il y allait du reste de leur tête, encore bien que l'on fût en pleine ère de réformes.

Aussi, à peine sortis du sérail, ils respirèrent librement, contents d'avoir recouvré la liberté ; mais, soupçonnant quelque trahison, ils estimèrent qu'il n'y avait plus de temps à perdre, qu'ils étaient déjà trop compromis pour reculer ou pour hésiter à frapper le grand coup. A ce moment-là, on peut bien le croire, ils avaient fort peu en vue le salut de l'État ; ce sont plutôt des considérations personnelles qui leur inspirèrent la fermeté nécessaire pour aller jusqu'au bout dans la voie où ils étaient engagés. Cependant il fallait prévoir les plus grandes éventualités et, pour y parer, on avait besoin du concours d'un certain contin-

gent de soldats. Soit que les casernes de Stamboul et de Péra n'en pussent fournir le nombre jugé nécessaire, soit que les chefs de ces troupes n'inspirassent aucune confiance, le ministre de la guerre, Husséïn-Avni-pacha, manda quelques régiments de la caserne de Sélimié, près Scutari, sur la côte d'Asie. Or, ces troupes, entassées dans de grandes barques, ne devaient traverser le Bosphore que la nuit ; seulement, par suite d'une méprise, elles anticipèrent sur l'heure fixée pour leur passage. Le Sultan, ayant aperçu ces barques de la fenêtre de son palais et ne se rendant pas compte de ce déplacement de la garnison de Scutari dont il n'avait pas été prévenu, contrairement à l'usage, fit appeler en toute hâte le ministre de la guerre. Husséïn-Avni, on le devine, n'avait garde de se montrer : il prétexta une indisposition subite. Le lendemain (29 mai), deux messagers du palais, ayant de nouveau requis le ministre de se rendre au sérail, rapportèrent à Abdul-Aziz de nouvelles excuses : le séraskier alléguait cette fois qu'une action très chaude était engagée en Herzégovine, qu'il suivait attentivement les péripéties de la lutte, qu'il espérait écraser définitivement les rebelles et qu'il se rendrait auprès de S. M. pour prendre ses ordres dès qu'il pourrait lui annoncer le succès de la journée. Bien on pense qu'il n'en fit rien. La nuit venue, le ministre s'occupa de tout autre chose que d'aller prendre les ordres de son souverain.

Exclusivement chargé par ses collègues des mesures qui devaient assurer le résultat désiré, Husséïn-Avni employa sa journée à disposer de l'armée selon les sentiments qu'il attribuait aux différents chefs de corps, sans toutefois prodiguer les confidences, pas même à ceux qui lui inspiraient le plus de confiance. Suléïman-pacha, directeur de l'Ecole militaire de Péra, appelé depuis à servir son pays avec plus d'éclat et de gloire sur maints champs de bataille, était seul, à part les ministres, dans le secret. Il avait été chargé d'occuper, à la tête de ses élèves (mille environ), la colline qui domine le palais de Dolma-Baghtché ; de là quelques pièces d'artillerie, desservies par ses élèves, auraient mitraillé le palais et la troupe qui en cernait les abords du côté

de terre, en cas de résistance de sa part à l'exécution de la consigne reçue.

Du côté opposé, le long du quai, des barques chargées de soldats complétaient l'appareil militaire. En terrorisant le Sultan et les siens, on devait rendre vaine toute tentative d'appel à la fidélité du soldat et éviter une collision sanglante.

Réunis vers le soir au séraskérat où la plus grande pièce avait été convertie en salle du trône, les ministres consacrèrent la soirée à délibérer sur les mesures d'exécution de la périlleuse entreprise. Après s'être entendus sur la marche à suivre, ils chargèrent Husséïn-Avni d'aller prendre dans sa voiture le prince Mourad et de l'amener au ministère de la guerre. Grâce à ses intelligences avec les familiers du sérail, il put pénétrer jusqu'au prince qui, surpris et ému, hésita d'abord à le suivre ; puis, sur les assurances que lui prodigua Husséïn sur les mesures prises pour paralyser toute résistance d'Aldul-Aziz, Mourad se laissa faire, en tremblant de tous ses membres, et monta en voiture. Mais par suite d'un malentendu qui mit le comble à ses angoisses, le prince ne trouva pas à l'embarcadère de la grande place de Dolma-Baghtché, le bateau de parade qui devait, selon l'usage, le transporter à l'échelle de Sirkédji. Le courroux des éléments déchaînés aggravait la situation de ce malheureux prince : une pluie torrentielle tombait juste à cette heure ; le tonnerre grondait au loin ; l'éclair sillonnait de tous côtés l'horizon ; la mer en fureur déferlait avec fracas contre la jetée où Mourad était descendu de voiture. Bientôt trempé jusqu'aux os, en proie à d'indicibles terreurs à l'idée que son oncle, s'il était prévenu de son départ du sérail, pouvait, par un appel aux troupes, déjouer le plan des conjurés, le prince, se croyant victime d'un guet-apens et sentant pour ainsi dire sa tête chanceler sur ses épaules, fut profondément troublé et dominé par l'émotion. Il se jeta aux pieds d'Husséïn et lui dit en sanglotant : « Mais que vous ai-je donc fait pour que vous vouliez ainsi me perdre? »

Les vives émotions de cette nuit terrible ont sans doute largement contribué à jeter ce prince infortuné dans le triste état men-

tal qui, après trois mois de règne, a rendu sa déposition nécessaire.

Enfin les bateaux en retard arrivèrent et le prince, accompagné par Husséïn et ses affidés, se rendit au séraskérat pour la cérémonie. Aussitôt, lecture est donnée du *fetva* (décision rendue par le cheik-ul-islam) déclarant conforme à la loi et opportune la déchéance du sultan Abdul-Aziz; puis, Mourad est acclamé par les ministres, le Chéïk-ul-islam, les principaux ulémas, les chefs militaires, les fonctionnaires civils, ces derniers mandés en toute hâte et admis au baisement du pied.

Mais ce n'était encore là que la moindre partie et la plus aisée de l'œuvre; il fallait maintenant, en annonçant à Abdul-Aziz qu'il avait cessé de régner, s'assurer de sa personne de façon à l'empêcher de faire appel au dévouement de ses soldats. On chargea de cette lourde tâche un général éclopé, ancien gouverneur de province, Rédif-pacha, réputé capable de tout! En Syrie, cet homme avait fait massacrer des chefs arabes insurgés en les conviant à un banquet pour célébrer leur amnistie. Il ne reculerait donc pas devant le choix des moyens pour atteindre le but...

Dès qu'il eut quitté le séraskérat, les ministres de leur côté se rapprochèrent du théâtre des événements. Les uns se rendirent chez Halil-Chérif-pacha à Foundoukli; les autres se cachèrent dans la mosquée de la Validé, à l'angle de la place du palais. Cependant, soit que Rédif n'eut pas l'ordre de se présenter en personne à Abdul-Aziz pour lui faire la périlleuse communication de sa déchéance, soit que le courage lui eût fait défaut, il s'adressa à un officier de la garde qui connaissait les êtres du sérail pour y avoir souvent été de service. Celui-ci se fit fort de parvenir jusqu'au chef des eunuques, le seul de tous les familiers de la cour qui eût accès dans le harem impérial. Il s'agissait d'annoncer à Abdul-Aziz-effendi que « par iradé impérial il lui était enjoint de quitter sans délai la résidence de Dolma-Baghtché et de se rendre avec toute sa famille au palais de Top-capou. »

L'officier ne trouva dans l'intérieur du palais qu'un seul factionnaire qui, fidèle à sa consigne, lui refusa le passage ; mais il en fut quitte pour faire un petit détour, et, pénétrant par une autre porte, il parvint jusqu'au dépositaire des clefs du harem. D'abord, ce dernier accueillit la communication avec cet éclat de rire stupide dont les eunuques ont seuls le triste don ; puis s'approchant de la fenêtre, il comprit la gravité des circonstances à la vue des troupes qui cernaient le palais. Alors, il sortit précipitamment et se rendit auprès de la sultane-mère. Eperdue, terrifiée, tremblante, cette malheureuse femme se mit à pousser de grands cris et, accompagnée d'une multitude de servantes qui déchiraient l'air de leurs vociférations, elle courut chez son fils, l'infortuné Abdul-Aziz, hier encore tout-puissant padischach ! L'ex-sultan était plongé dans le sommeil. L'ordre de quitter les lieux provoqua chez lui un grand éclat de colère. Mais rendu attentif par ses familiers aux conséquences que toute résistance pourrait entraîner, assourdi par les cris et les gémissements qui retentissaient autour de lui, il se laissa fléchir par les larmes et les objurgations de sa mère. Cette pauvre femme, voulant lui sauver la vie, l'entraînait, à demi-vêtu, vers l'escalier. Dans le désordre et le tumulte d'une pareille situation, Rédif put pénétrer jusqu'au Sultan pour hâter son départ. On a a dit qu'en présence d'une tentative de résistance de la part d'Abdul-Aziz, Rédif l'aurait menacé de son revolver. Mais le fait a été démenti par les personnes les mieux informées. Le Sultan déposé se borna à demander itérativement à Rédif si l'on en voulait à sa vie, et, sur les assurances les plus tranquillisantes de celui-ci, Abdul-Aziz renonça à toute résistance pour suivre sa mère jusqu'au caïque qui l'attendait.

Dès que le calife, le dominateur des princes et des empires, simple effendi aujourd'hui, eut quitté la résidence impériale de Dolma-Baghtché, le nouveau sultan, aussitôt prévenu, se hâta de s'y rendre accompagné cette fois d'un nombreux cortège, au bruit assourdissant d'interminables salves d'artillerie dont les échos du Bosphore doublaient le fracas. On annonçaient ainsi à

la population de la capitale le grand événement de la nuit : l'avénement au trône du sultan Mourad V.

La déposition d'Abdul-Aziz consommée, on crut avoir assuré le salut de l'Empire. Le *traître*, c'est-à-dire le sultan, avait disparu à la suite de ce coup d'Etat habilement exécuté et dont l'*honneur* revient en grande partie à l'ambassadeur d'Angleterre. Il avait été l'âme, l'Egérie, le génie, bon ou mauvais, nous ne savons, de toute la cabale. Il en avait dirigé les délibérations ; il avait prodigué à la fois les conseils, les encouragements et les fonds, les fonds surtout, élément important pour le succès de toute entreprise humaine, plus nécessaire peut-être au succès d'un crime que d'un œuvre généreuse. Lancé dans cette voie, sir Henry Elliott prévit tout, combina et prépara toute choses avec une ardeur dont un membre de sa famille, lord Minto, lui avait donné l'exemple en prêtant son concours à laconstitution de cette sixième grande puissance destinée à disputer bientôt à l'Angleterre la suprématie maritime qu'elle exerçait encore seule dans la Méditerranée et l'Adriatique. Sir Henry ne pouvait donc plus, malgré son caractère officiel, éviter de prendre une part active à la déposition d'Abdul-Aziz. Et pourtant le souverain avait confiance dans l'ambassadeur ; et ce dernier s'était toujours obstinément refusé à faire entendre des vérités dures, même si elles devaient être utiles. Cela ne l'empêcha pas de détrôner le prince, d'un cœur léger, dans la conviction sincère sans doute, mais assurément fort erronée, de délivrer l'empire d'un chef qui le conduisait à sa perte. Il se montra même fier d'avoir du même coup sapé l'influence russe dans sa base, en lui enlevant ses complices, le grand-vizir d'abord, le sultan lui-même ensuite.

Pendant la nuit du 29 au 30 mai, pour être plus près du théâtre de l'action, sir Henry se rendit à la maison de campagne d'un des ministres où des émissaires, amenés par les embarcations du stationnaire britannique l'« Antilope », venaient lui rendre compte de la marche des événements sur les différents points où l'action était engagée. L'ambassadeur d'Angleterre ne regagna sa résidence qu'après avoir connu l'acclamation du nouveau souverain

par les chefs de l'armée et par les grands corps de l'Etat. Un dernier courrier lui apprit que l'ex-sultan Abdul-Aziz était enfermé au palais de Top-Capou.

Le premier acte du nouveau sultan fut une ordonnance qui reléguait Mahmoud-Nédim pacha à Tchesmé.

Il faut bien le dire, la surprise causée dans la capitale et les provinces par cette brusque déposition fut en général agréable, tant Abdul-Aziz avait fait de mécontents, tant le sentiment populaire charga le prince du mal dont il est innocent avec le mal dont il est l'auteur. Sa condamnation parut définitive et sans appel, quand on sut la façon honteuse dont il descendit du trône, le défaut de toute résistance aux ordres de celui qu'il devait considérer comme un usurpateur, et l'abandon inouï de tous ses amis : pas un bras en effet ne s'était levé pour le défendre !

L'armée elle-même, dit-on, à laquelle il avait voué tous ses soins, qu'il habillait avec luxe, qu'il nourrissait avec abondance, qu'il abritait dans de magnifiques casernes, qu'il flattait enfin de mille manières, l'armée était fatiguée de lui et tournée manifestement contre lui.

La vérité, c'est qu'Abdul-Aziz, dans l'ivresse du sommeil, fut si profondément accablé, si complètement ahuri par l'annonce qu'un *iradé impérial* lui enjoignait de se retirer au palais de Top-Capou, que ses facultés mentales en furent ébranlées et en quelque sorte paralysées. On venait de lui dire que l'armée cernait le palais pour exécuter l'ordre et que toute résistance serait vaine. Ajoutons que la sultane mère, en proie à une agitation fébrile, voulait surtout sauver les jours de son fils ; alors, cédant aux familiers de la cour dont les uns partageait le trouble général tandis que les autres étaient gagnés à la cause des conspirateurs, la validé conjurait son fils à grands cris de renoncer à toute résistance. Comment, dans ces conditions, avoir la présence d'esprit et la fermeté de caractère nécessaires pour triompher de la ruse appuyée par la force brutale ?

Et puis, on l'affirme, et il faut le croire, la moindre résistance de la part d'Abdul-Aziz lui eût valu la mort ; le cas avait sans

doute été prévu. Est-ce en présence de l'ambassadeur d'Angleterre ?

Quant à l'armée, elle avait été circonvenue. On lui avait fait croire qu'elle devait veiller à la sécurité personnelle du sultan contre une conspiration des softas voulant attenter à ses jours. C'est qu'on redoutait l'attachement du soldat pour ce prince, et on le lui fit détrôner sous prétexte de le défendre. Nous l'avons déjà dit, seul Suleyman-pacha était dans le secret. Aussi, à la tête de ses élèves, était-il chargé de réprimer toute résistance. Le reste de l'armée, généraux et soldats, ignorait tout. On se méfiait d'eux à tel point que le premier acte de Suyleman-pacha, dans la nuit du 29 au 30 mai, fut d'arrêter et d'emprisonner le colonel préposé au service militaire du palais impérial, en même temps que quelques autres officiers du régiment des gardes. Voilà la vérité.

Maintenant, avant d'aborder le récit des événements qui ont suivi la déposition du Sultan, nous nous croyons autorisé à présenter quelques réflexions sur le rôle actif joué par sir Henry Elliott dans cette révolution en vue de sauver l'Empire.

Les intentions des auteurs du coup d'Etat étaient bonnes sans doute et nous le reconnaissons volontiers. Mais les moyens étaient-ils en rapport avec le but à atteindre ? et rendait-on vraiment service à la cause du pays, à la Turquie, en déchaînant l'émeute, en élevant une caste, imbue des idées les plus exclusives, au partage du pouvoir suprême ? et cela dans un Etat où toutes les institutions, tous les pouvoirs reposent sur l'autorité du souverain ? Cette caste ne revendiquait-elle pas déjà, comme une tradition, le droit à l'insurrection, consacré par la légalité ou l'usage et accompagné d'un rite sacramentel consistant à fermer le livre de la loi sacrée, à renverser les pupitres des étudiants et à descendre dans la rue pour se porter à toutes les violences contre le sultan et ses ministres ?

Ce droit ou plutôt cette prétention, tous les réformateurs, depuis Mahmoud, ne s'en sont-ils pas déclarés les adversaires au nom même des réformes et de la civilisation ? Et les Réchid, les

Aali, les Fuad ont-ils jamais hésité à faire disparaître les plus turbulents de ces étudiants, dès que des symptômes de mécontement et d'agitation se manifestaient dans leurs rangs ? Etait-il prudent de rendre à cette caste, toujours dangereuse et prépotente, le droit à l'insurrection contre l'autorié établie ? Ne créait-on pas là un précédent fâcheux, renouvelé des plus mauvais jours du fanatisme musulman, et qui pouvait avoir les conséquences les plus désastreuses pour la tranquillité publique, l'ordre intérieur et le sort même de l'Empire ? Après l'émeute, le coup d'Etat n'achevait-il pas de dépouiller la couronne de ce prestige si nécessaire à l'autorité ? et n'est-ce pas surtout en pareille matière que c'est le premier pas qui coûte ? Enfin ne risquait-on pas en déposant le souverain auquel on laissait la vie, d'être fatalement entraîné à la lui enlever pour ne pas déchaîner sur le pays le fléau des partis dynastiques, seul élément qui manquât à la dissolution de l'Empire ? A-t-on pu éviter de recourir à cette douloureuse extrémité que la raison d'Etat a justifiée parfois aux yeux de quelques politiciens ? C'est là un mystère pour les contemporains, et le temps ne l'éclaircira guère pour les générations à venir. L'histoire se contentera de rendre l'impression qu'a causée partout la mort d'Abdul-Aziz, en enregistrant le mot si juste d'un spirituel rédacteur du *Journal des Débats*, lorsqu'il a annoncé à ses lecteurs que le sultan déposé *a été suicidé.*

Mais si la mort, volontaire ou non, du prince déposé ne fût pas venue délivrer le pays d'un grand danger, n'aurions-nous pas vu bientôt les partis politiques et dynastiques se livrer à toutes les violences qui leur sont familières ?

L'attentat du circassien Hassan contre les auteurs du coup d'Etat n'annonçait-il pas déjà un beau début dans cette voie ?

Ce sont là autant de questions susceptibles d'appréciations diverses ; mais nous croyons, pour notre part, que si le mal auquel on voulait porter remède était grand, le remède était pire que le mal et d'autant plus aventureux que l'on n'avait aucune garantie de trouver dans le nouveau souverain (dont on connaît

le triste sort) les qualités requises pour pourvoir au salut de l'Etat.

Dans les cercles politiques et les sphères officielles, la déposition d'Abdul-Aziz, bientôt suivie de sa mort tragique et du massacre des ministres, vint s'ajouter à l'horreur qu'avait déjà excitée la scène sanglante de Salonique. Et les appréhensions auxquelles donnait lieu la tranquillité intérieure de l'Empire, produisirent une impression désastreuse pour le crédit moral et politique de la Turquie. La question d'Orient semblait être entrée dans une période aiguë, et les plus chauds partisans du maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman éprouvèrent des doutes sur la possibilité de défendre plus longtemps ce dogme de politique général contre les éléments qui se faisaient jour dans son sein avec autant de fréquence que d'évidence.

A Saint-Pétersbourg, cette impression fut plus accentuée encore que dans les capitales des autres grandes puissances, et le « malade » de l'empereur Nicolas devint décidément un véritable agonisant.

Mais ici, là, partout, les scènes, bien autrement tragiques et sanglantes dont la Bulgarie devait être bientôt le théâtre et que nous allons brièvement retracer, contribuèrent à faire perdre à la Turquie les sympathies d'un grand nombre de ses plus ardents défenseurs. Ces scènes amenèrent enfin la guerre avec sa puissante voisine ; mais elles lui fournirent l'occasion de cueillir des lauriers sur le champ de bataille. Toutefois si la brillante résistance des Turcs leur ramena quelque sympathies, il n'en tirèrent guère de profit pour leur pays.

Nous ne pouvons nous résoudre à clore ce chapitre sans poser quelques questions qui serviront peut-être à la philosophie de l'histoire.

La guerre de Bulgarie, avec ses incalculables désastres pour l'empire ottoman, aurait-elle eu lieu si Abdul-Aziz eût continué son règne ? En admettant que les sympathies du prince pour la Russie fussent réelles, la négative n'est pas douteuse.

L'influence, fatale si l'on veut, du général Ignatieff sur le Sultan et le vasselage moral de celui-ci envers le tzar auraient-ils pu avoir pour la Turquie des conséquences plus graves que celles dont elle est menacée, malgré l'héroïsme de ses armées ? Son existence même est en cause, car on ne peut plus admettre qu'elle sorte intacte de la lutte ; alors, nous n'apercevons ni le mal qu'on a prévenu en déposant un prince expérimenté et prudent pour lui substituer exclusivement deux princes moins expérimentés sans doute et peut-être moins prudents, ni le bien que l'on s'était proposé dans ce changement de règne. Voilà comment la sagesse humaine est mise en défaut par les événements ; voilà comment les plus profonds calculs, les savantes combinaisons et les efforts des hommes d'Etat sont déjoués par les conséquences les plus directes de leurs actes auxquels ils attribuaient des conséquences de tout point opposées. Ainsi, dans l'ordre politique, il est plus facile de vouloir le bien que de choisir la bonne voie pour y parvenir ! Nous l'avons vu : on veut sauver l'empire ottoman et on le perd. Pour déposer le Sultan, on déchaîne l'émeute, on détruit le prestige de l'autorité, on livre le pays à l'agitation et l'on provoque l'éclosion des partis dynastiques. Pour mettre fin aux incessantes réclamations de la Russie en fait de « réformes administratives », on promulgue une constitution politique qui doit déplaire à l'autorité dont on veut en apparence satisfaire la sollicitude pour le sort des chrétiens d'Orient. Cela a amené, cela devait amener la guerre. Et cette guerre, on a voulu sincèrement la prévenir, on s'est efforcé de l'empêcher par tous les moyens. Vains efforts ! elle avait sa raison d'être dans ce qu'on avait fait pour l'éviter. La garantie elle-même, garantie si solennelle de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, consignée dans le traité de Paris, n'aura eu de valeur que jusqu'au moment où il n'aurait plus convenu aux signataires de l'observer ou de le faire respecter. Ainsi, les moyens réprouvés par la loyauté sont parfois utilisés en matière politique avec une désinvolture et une aisance éton-

nantes. Les bonnes intentions restent, il est vrai ; mais servent-elles à autre chose qu'à paver l'enfer ?

II

Panslavisme. — Massacres de Bulgarie. — Guerre de Serbie et du Montenegro. — Conférence de Constantinople et Constitution. — Guerre russo-turque.

La longue période d'agitation dont les événements que nous venons de raconter n'étaient que le prélude, devait aboutir à la guerre entre les deux Etats voisins. Cependant il y eut comme un temps d'arrêt après la manifestation des softas et la déposition du sultan. Mais bientôt de sinistres rumeurs touchant une insurrection en Bulgarie vinrent répandre de nouveau l'inquiétude dans le public. Tour à tour affirmées et démenties, ces bruits circulaient et prenaient de la consistance. Soit par défaut d'informations, soit dans l'espoir d'étouffer sans éclat le mouvement insurrectionnel, la Porte avait émis les dénégations les plus positives. Mais les informations subséquentes, venues de tous côtés, notamment des consuls d'Andrinople et de Sofia aux ambassadeurs des grandes puissances, ne permirent plus de doute. Bientôt la certitude fut établie et l'émotion devint aussi profonde que générale.

Nous touchons ici à l'épisode le plus lamentable de cette triste page de l'histoire d'Orient et sans entrer dans les détails de ce drame qui rappelle les plus mauvais jours des guerres de religion, nous nous bornerons à grouper les faits de façon à mettre en lumière la part qu'y ont prise, par leurs organes officiels ou occultes, les deux puissances dont nous étudions la politique.

Dans les premiers jours du mois de mai, les habitants d'un village au pied des Balkans, Otlou-Keui, à l'instigation d'émissaires étrangers et sous la menace de voir leurs biens incendiés et pillés, mirent à mort les autorités locales et quelques musulmans des environs, puis se retirèrent, munis d'armes fournies par lesdits émissaires, dans les montagnes voisines. Cette rébellion ne tarda pas à faire tache d'huile et l'insurrection se propa-

geant, on put bientôt lutter avec avantage contre l'autorité de la Porte.

Le fait était grave et empruntait à la situation générale de l'empire ottoman une signification toute particulière. En effet, depuis plus d'un an, l'Herzégovine tenait tête aux troupes ottomanes dont elle défiait les efforts. La Serbie s'agitait de son côté. Déjà on lui prêtait des projets belliqueux contre son pacifique suzerain. Dans ces circonstances, un soulèvement de la Bulgarie devait mettre la Porte dans une situation d'autant plus critique qu'à cette époque elle était réputée impuissante à faire rentrer dans l'obéissance une poignée de factieux herzégoviniens. Devait-elle donc transiger avec une insurrection bientôt grossie des mécontents de toutes les provinces de l'empire? Il était probable, et les Turcs le tenait pour certain, que les Bulgares, Serbes, Herzégoviniens et Bosniaques, unis par tant de liens de race et de religion, étaient les dociles instruments d'une influence étrangère, active et puissante. On devine quelle était cette influence, quels étaient ces émissaires.

Mais on ne devine sans doute qu'à demi. Nous l'avons dit, l'erreur ne persiste qu'à cause de la parcelle de vérité qu'elle contient. On ne verrait jamais clair dans la politique de la Russie, ses intérêts et son action en Orient, au milieu des événements compliqués dont nous sommes les spectateurs émus, si l'on n'établissait la distinction capitale qui existe entre la Russie officielle et la Russie secrète ou occulte, et si l'on ne tenait compte du dualisme qui en résulte.

Le principe des nationalités, proclamé avec éclat par Napoléon III, existait déjà en germe dans les cerveaux malades de certains utopistes qui, en tout pays, rêvent la grandeur nationale, sans se rendre compte qu'ils en sont souvent, en fait, les ennemis. Cette idée des nationalités rencontra, dans les plus hautes régions officielles de la Russie, une adhésion tacite, mais significative. On y vit un contre-poids naturel, en face des autres grandes puissances, de l'équilibre moral de l'Europe, menacé par des aspirations et des tendances qui se faisaient jour avec

éclat. On y vit encore un levier, un puissant moyen d'action, bon à tenir en réserve pour électriser les masses, pour rapprocher les différentes couches sociales, pour donner un aliment au sentiment national et changer le patriotisme résistant et défensif en patriotisme actif ou militant. On y vit de plus une excuse et un argument tirés des exigences du sentiment public — dont il ne pouvait pas être question jusque-là en Russie, et qu'on pouvait faire valoir, en maintes circonstances, dans les relations diplomatiques. Ce n'est pas tout. On y vit encore un champ d'action ouvert à l'activité des esprits inquiets qui se désintéresseraient des questions de politique intérieure, moyen précieux pour les heures troubles. On y vit enfin la facilité de créer à la Russie des intérêts nouveaux, en attirant dans son orbite des auxiliaires pris dans les Etats voisins et en donnant à son horizon politique une étendue en rapport avec ses aspirations légitimes.

Evidemment, le panslavisme, pour l'appeler par son nom, offrait trop d'avantages, se présentait sous des dehors trop séduisants pour qu'on pût bien lui faire grise mine. Les adhésions furent bientôt nombreuses et puissantes. A la cour, une vieille fille, Mlle de Bloudoff, s'en fit le champion ardent et la patronne officielle. Les individualités les plus marquantes de l'un et de l'autre sexe prises dans la noblesse, parmi les grands fonctionnaires, les écrivains et les financiers, s'enrôlèrent sous la nouvelle bannière, et le grand parti national ne tarda pas à avoir son siège, son administration, ses agents, sa presse et même sa tribune et ses séances publiques.

Nous ne suivrons pas, dans ses différentes phases, le rapide développement que prit cette ligue nationale qui finit par se recruter dans tous les rangs de la société. Bientôt elle s'éleva à la hauteur d'un pouvoir public, encore bien qu'elle n'eût pas d'existence officielle, ce qui plaçait l'association dans des conditions fort anormales. En effet, elle n'était que tolérée. Son but même est dissimulé sous le nom de Société slave de bienfaisance. Le comité directeur siège à Moscou, présidé par l'un des plus grands

zélateurs du parti. Par un privilège unique dans l'empire russe, les séances sont publiques. Les résolutions prises sont accueillies dans les sphères officielles comme si elles émanaient d'un corps politique constitué et influent.

Cependant on s'aperçut, mais un peu tard, qu'au lieu d'un instrument docile et à la dévotion du gouvernement, ce dernier s'était presque donné un maître. Telle est la puissance du comité et son action sur les masses que le pouvoir redoute une collision avec cet instrus appuyé sur le sentiment populaire.

Ces explications doivent déjà faire comprendre l'importance de notre distinction entre la Russie officielle et la Russie occulte. On s'en rendra mieux compte en suivant les événements dont nous avons à parler.

Les émissaires qui ont donné le branle à l'insurrection bulgare, n'étaient point, comme on s'est plu à le dire et comme bien des gens le croient encore, des agents du gouvernement russe, de la Russie officielle ; c'étaient des agents du comité de Moscou et du sous-comité de Bucharest, aux tendances panslavistes. Leur projet, nous le croyons du moins, était d'exciter les Bulgares à la révolte, d'allumer l'insurrection par tous les moyens et de l'étendre à toutes les provinces de l'empire ottomans plus ou moins peuplées de Slaves.

Certes, de la part d'un gouvernement qui professe les principes d'autorité, d'ordre et de conservation inhérents à sa nature, cette tolérance envers une institution si délibérément révolutionnaire est bien faite pour surprendre. Mais nous en avons déjà donné l'explication ci-dessus ; et les derniers événements d'Orient ont fourni au ministère russe l'occasion de se convaincre de plus en plus de l'erreur commise en encourageant le développement de ce prétendu esprit national. Loin de servir d'auxiliaire au pouvoir, le courant panslaviste lui imposa ses relations et sut entraîner le gouvernement, la diplomatie, le prince et les armées. Plaise à Dieu que cette redoutable puissance ne tourne pas un jour ses aspirations et ses exigences vers les questions intérieures et ne donne pas lieu à un dernier mé-

compte, d'autant plus cruel que son organisation embrasse toute la Russie !

Quoi qu'il en soit, la Porte, dans les circonstances que nous venons d'exposer, eût été dans son droit de sévir avec toute l'énergie requise en pareil cas contre les rebelles, afin d'étouffer l'insurrection dès sa naissance. Mais était-elle dans le droit lorsque, au lieu d'une répression régulière et plus ou moins légale, elle déchaîna indistinctement contre les innocents et les coupables, contre des femmes et des enfants, ces hordes indisciplinées et sauvages de Circassiens et de bachi-bozouks qui se trouvaient à proximité et qui profitèrent de l'occasion pour assouvir contre la population chrétienne leurs infâmes instincts ? En peu de temps, ces bandes mirent la plus riche province de l'Empire turc à feu et à sang !

On a beaucoup écrit, beaucoup discuté, beaucoup affirmé et beaucoup nié au sujet des massacres de Bulgarie : reporters de journaux, commissions officcielles, révélations venues des côtés les plus opposés, tout a contribué à obscurcir la question quant à l'origine et aux causes de l'insurrection, quant au nombre des victimes, à l'étendue et au caractère de cette répression barbare. Nous avons dit ce que nous savons et ce que nous pensons sur les instigateurs de cette révolte si peu spontanée. Mais nous ne pouvons rectifier les chiffres ni les détails de cette affreuse boucherie. Toute rectification, même basée sur les données les plus exactes, ne pourrait accroître ni atténuer l'horreur qu'en a éprouvée le sentiment public des deux hémisphères. Qu'importe, en effet, que le nombre des créatures humaines exterminées par les brigands servant d'instrument aux autorités ait été de 12.000, comme le veut la version anglaise, ou de 45.000, comme l'affirment les panslavistes ! N'est-ce pas toujours 12.000 victimes de trop ? Qu'importe encore que les écoles incendiées par les Circassiens continssent un plus ou moins grand nombre d'enfants des deux sexes qui périrent dans les flammes ? Que deux ou un plus grand nombre d'églises aient été trouvées bondées de cadavres ? Que les corps en putréfactions couvrant comme une couche

de gélatine (selon la pittoresque expression d'un témoin oculaire de la suite de M. Baring) le village incendié de Batak, fussent au nombre de 3.000 ou de 2.000? Tout cela n'est-ce pas horrible? Il n'y a donc à demander aux chiffres ni atténuation ni aggravation à l'égard des auteurs de ces massacres.

Personne n'a jamais dit qu'ils aient eu lieu sans avoir été provoqués par un soulèvement de factieux. Mais, malgré cette provocation, la Porte elle-même, dans ses relations diplomatiques, tout en tirant bon parti de cette circonstance, a toujours exprimé les regrets les plus sincères des horreurs commises par les irréguliers. Elle a invoqué comme excuse, outre la gravité des circonstances, la transgression de ses ordres par les autorité locales et la méconnaissance de ses intentions.

On le voit, ces moyens de défense adoptés par la Porte montrent sa mauvaise conscience. Bien plus, l'indulgence, la faveur qu'elle a témoignées au gouverneur-général, Chefket-pacha, l'exécuteur des hautes œuvres en Bulgarie, démontrent surabondamment sa culpabilité. Malgré les pressantes et itératives instances du comte de Derby qui demandait à cor et à cris la punition de Chefket-pacha, ce dernier a été promu au poste de gouverneur général d'Erzeroum et comblé de faveurs. C'est que non seulement il n'avait pas méconnu ses instructions, ni dépassé ses pouvoirs, mais il avait au contraire fidèlement interprété les injonctions de la Porte qui lui avait télégraphié presque textuellement : *écrasez l'insurrection sans regarder aux moyens.*

Mais la Porte, tout en appréciant la gravité de la situation et l'opportunité d'une répression énergique, ne prit-elle pas l'avis de quelqu'un de ses amis ? Le meilleur de tous, celui en qui elle avait toute confiance, avait-il donc gardé le silence dans cette circonstance critique? Ce ne serait guère croyable. Et en effet, on sait que sir Henry Elliott, dès qu'il connut l'insurrection, jugea la situation très grave, et, redoutant une nouvelle complication plus dangereuse, fut le premier à donner à la Porte le conseil d'étouffer la révolte « sans regarder aux moyens ». Cela n'était un mystère pour personne, avant qu'on eût appris

comment la Porte avait mis ce conseil à exécution. Autrement entendu et pratiqué, il était bon en lui-même. Mais tel conseil qui, pris abstraitement, est excellent, devient pernicieux et fatal quand des personnes sans tact le mettent en pratique. Sir Henry ne savait peut-être pas que la Porte aurait recours aux Circassiens. Il ignorait peut-être aussi de quoi ces sauvages sont capables. Mais il savait fort bien que les musulmans de toutes les classes à Stamboul et dans les provinces étaient animés contre les chrétiens d'une haine et d'une hostilité dont on venait d'avoir des preuves sanglantes. Il devait prévoir que tout conseil formulé dans ces termes et dirigé contre une population chrétienne, pouvait donner lieu aux plus regrettables abus. Au lieu donc de dire à la Porte : « écrasez l'insurrection sans regarder aux moyens », il aurait dû lui recommander la prudence, l'emploi des moyens légaux ; il aurait dû modérer son ardeur pour en prévenir les excès. Comment n'a-t-il pas appelé l'attention des ministres turcs sur cette circonstance que, s'il était opportun de faire rentrer sans délai les rebelles dans l'ordre, il était essentiel, pour sauver le crédit moral du pays, de ne pas donner prise, par des cruautés gratuites et une effusion de sang chrétien, à un nouveau grief de l'Europe contre l'empire ottoman et le fanatisme des musulmans.

Et cependant, au milieu de l'immense retentissement qu'eurent dans le monde entier ces scènes de destruction et de sang, le sentiment public, très vivement ému en Angleterre, s'attaqua au représentant de la reine à Constantinople, mais en ne lui faisant que ce seul reproche —*mirabile dictu* ! — de n'avoir pas prévenu à temps le ministère de ce qui se passait aux portes mêmes de la capitale et de ne s'être pas employé, par ses conseils à retenir la Porte dans les voies de la modération. — Ses conseils hélas ! n'ont pas manqué à la Porte, mais nous avons vu quel en était le sens et comment M. Elliott s'était fait le véritable complice — complice inconscient, nous le reconnaissons volontiers — des Circassiens et des bachi-bozoucks.

Tandis que cet ambassadeur était l'objet des plus violentes

attaques de la part de la presse européenne et surtout de celle de son pays, tandis que le comte de Derby s'efforçait de le défendre de son mieux, lui-même continuait à faire à sa guise et à suivre les seules suggestions de ses sentiments personnels, sans aucun égard pour les instructions venant de Londres. Ainsi, lorsqu'il lui fut enjoint d'envoyer en Bulgarie, sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre du carnage et qui en conservaient encore les traces, une commission d'enquête, et alors que le ministère lui désignait, pour cette mission, le vice-consul Wrench, sir Henry substitua de son chef à ce dernier un des secrétaires de l'ambassade, M. Baring. Pourquoi cette substitution arbitraire? Parce que M. Wrench partageait les opinions de son supérieur immédiat, sir Philip Françis, consul-général à Constantinople et qu'ils étaient tous deux en contradiction constante avec l'ambassadeur.

De plus, M. Wrench, homme droit, franc et loyal, ne se serait prêté à aucune atténuation des faits ni à des appréciations de nature à en diminuer la gravité. M. Baring, au contraire, était sous les ordres immédiats de M. Elliott qui, en lui donnant ses instructions particulières, pouvait aisément l'induire à présenter les choses sous un jour aussi favorable que possible à sa propre conduite et aux agissements des autorités locales en Bulgarie. Ajoutons que M. Baring, soit de sa propre initiative et pour dire la vérité sans augmenter le scandale public, soit par suite d'instructions secrètes, adressa à son chef deux rapports : l'un contenait sans doute la vérité dépouillée de tout artifice de langage et devait rester secret ; l'autre, rédigé avec plus de réserve, était destiné à la publicité et devait servir, qu'on nous passe l'expression, à piper le public anglais.

On le voit, sir Henry professait pour la Turquie et les Turcs des sympathies sincères et que nous croyons certes parfaitement désintéressées. D'ailleurs de pareilles sympathies ne sont-elles pas à la mode? Nous avons déjà vu M. Muoroe Buttler Johnston soudoyer de ses deniers la révolte des softas et mettre sa plume au service de l'islamisme, comme M. David.

Urquhart qui l'a défendu pendant un demi-siècle. Et M. Stuart Mill, philosophe, économiste, publiciste, orateur politique, homme considérable à tous les points de vue, ne partageait-il par les mêmes sympathies et n'a-t-il pas défendu la même cause ? L'énumération des individualités marquantes de l'Occident qui sont animées des mêmes sentiments est trop longue pour trouver place dans ces lignes. Du reste, ces tendances s'expliquent aisément si l'on tient compte des idées qui dominent chez les publicistes en matière de religion, de morale et de philosophie. Beaucoup de chrétiens ne le sont que de nom, et ceux qui ne sont pas franchement matérialistes ou nihilistes, se rallient volontiers au naturalisme et au rationalisme, doctrines impliquant un déisme absolu, sans mystères ni pratiques gênantes, ce qui est au fond la religion de Mahomet. De la personne même du prophète on fait naturellement bon marché : on le prend et on le laisse pour un grand homme. Les ablutions, on les pratique dans la mesure requise par l'hygiène et la bonne compagnie. Quant à la polygamie, on se réserve de la pratiquer selon les circonstances, jusqu'à ce qu'un régénérateur de la société, affrontant la pudeur publique, mette publiquement cette question sur le tapis. Alors, qu'on n'en doute pas, bien des gens lui donneraient leur vote. Il y a donc de par le monde d'autres musulmans que ceux qui professent ouvertement l'islamisme. Enfin de nombreux enrôlements de « fidèles croyants » dans le camp de la franc-maçonnerie assurent aux Turcs, de la part des frères et amis, un contingent de défenseurs fort respectable par le nombre et redoutables par les moyens.

Quoi qu'il en soit, l'explosion d'indignation occasionnée par les massacres de Bulgarie dans toutes les parties du monde a produit sur les meilleurs amis de la Porte un effet déplorable. Leurs convictions politiques en ont été fortement ébranlées, et ils se sont demandé avec inquiétude si le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman serait désormais compatible avec les principes d'humanité actuellement en honneur. Car ces principes venaient d'être outrageusement foulés aux pieds par les Turcs. On

se souvient de l'agitation qui se manifesta en Angleterre. Un de ses premiers hommes d'Etat, à la tête d'un grand parti, alla jusqu'à prêcher une sorte de croisade contre cette incurable barbarie dont le maintien est pour l'Europe et la civilisation un véritable opprobre. On a peut-être deviné M. Gladstone.

En Russie, on le comprend, l'agitation ne fut ni moins profonde, ni moins générale ; elle avait d'ailleurs une raison d'être spéciale dans la qualité des victimes, dans ces frères par le sang et la foi, slaves et orthodoxes en même temps. Si l'émotion ne s'y manifesta pas, comme ailleurs, avec la solennité d'un débat public dans une grande assemblée, la presse se chargea d'y suppléer par la violence du langage et par des excitations prodiguées au gouvernement pour une intervention armée. Le président du comité slave de Moscou ne pouvait, en pareille occurence, rester silencieux et s'abstenir de faire connaître à la Russie ses impressions et ses avis sur ces graves événements. Il parla et son discours s'adressa indirectement au gouvernement lui-même. Ainsi dans une assemblée tenue à Moscou, au commencement du mois de juin, M. Aksakoff fulmina de son siège présidentiel toutes les foudres de son éloquence contre la Turquie et les Turcs, et il conclut à peu près comme suit : « Les frères de Turquie doivent être libérés ; la Turquie elle-même doit cesser d'exister ; la Russie a droit à la possession de Constantinople, parce que la liberté des détroits est pour elle une question vitale ; si le gouvernement n'est pas disposé à entrer dans ces vues, il y sera contraint par l'insistance du comité qui représente la Russie. »

Sur ces entrefaites, et malgré le sanglant anéantissement de la Bulgarie qui ne pouvait plus fournir à l'insurrection générale projetée son nombreux contingent d'insurgés, le Comité n'en redoubla pas moins d'excitations, d'encouragements, de brillantes promesses et de secours prodigués sous toutes les formes aux pacifiques Serbes pour les déterminer à prendre les armes contre leur suzerain. C'était bien tardif ; néanmoins le comité réussit à électriser les masses, en gagnant à sa cause quelques cerveaux exaltés qui se chargèrent de répandre l'agitation. Et le prince

Milan se trouva bientôt dans l'alternative de déclarer la guerre ou d'être déposé par son peuple.

Mais c'est ici qu'éclate dans sa triste réalité la suprémative du comité, même sur la volonté de l'empereur Alexandre et sur la politique de son cabinet. Tous deux, empereur et cabinet, furent entraînés, quoi qu'ils en eussent, par le courant panslaviste. Il est, en effet, hors de doute que le prince Gortshakow avait itérativement cherché à dissuader le prince Milan de toute entreprise belliqueuse. Mais la menace de l'abandonner à ses propres moyens et la déclaration formelle qu'il n'aurait en aucun cas à compter sur un appui, même purement moral, de la part du cabinet de St-Pétesbourg, ne produisirent aucun effet. Alors l'empereur Alexandre, comme pour donner à sa parole une solennité exceptionnelle, choisit pour interprète un diplomate étranger qui devait lui servir en quelque sorte de témoin. Il chargea donc l'agent politique d'Autriche-Hongrie, prince de Wrede, de confirmer en son nom au prince Milan toutes les déclarations antérieures du prince Gortshakow, et de lui renouveler l'assurance qu'en cas d'insuccès et de défaite de l'armée serbe il n'y avait à attendre de la Russie aucune coopération quelconque.

On sait le reste : la parole impériale ne fut pas écoutée, la guerre fut déclarée et le comité triompha de la résistance de l'empereur Alexandre.

Ce n'était pas tout. Le comité devait encore prêcher la guerre sainte en Russie et trouver des généraux, des officiers de tout grade et des soldats qui, dociles à sa voix, coururent grossir les rangs des paysans si peu guerriers de la Serbie, pour figurer ensuite au nombre des vaincus de l'armée turque. Mais on établissait ainsi une solidarité forcée entre ces vaincus et la Russie, solidarité fatale qui devait contraindre celle-ci, malgré les efforts les plus sincères du ministère russe pour prévenir cette extrémité, à déclarer la guerre à la Turquie. Le vœu le plus cher du Comité était exaucé et il goûtait par anticipation l'ivresse de faciles victoires et d'une gloire à bon marché.

Ainsi entraîné fatalement par les artifices et les manœuvres

souterraines de cette puissance ascendante et ne pouvant renier les traditions de cette politique séculaire qui lui imposait en faveur des chrétiens d'Orient une protection à tout prix, le cabinet de St-Pétersbourg déserta les voies de la prudence et négligea les véritables intérêts de l'empire pour déclarer la guerre à la Turquie dans les conditions les plus ingrates.

A l'instigation de nombreux agents de la Russie occulte, la Serbie et le Monténégro prirent successivement les armes. Aussitôt la diplomatie étrangère, unie dans une entente cordiale et une touchante unanimité, redoubla d'activité et d'efforts auprès de la Porte pour mettre fin, par la conciliation des intérêts en cause, à une situation déjà grave et qui menaçait de s'aggraver de plus en plus. Mais cette entente et cette unanimité qui étaient sincères, nous le croyons du moins, de la part des cabinets et des souverains de l'Occident, l'étaient-elles au même degré de la part de leurs représentants en Turquie ? Nous en doutons fort pour notre compte. Quiconque, à Constantinople, a pu, par ses relations et ses accointances, suivre de près les rapports de ces représentants entre eux et avec la Sublime Porte, n'a pas échappé à une profonde suprise devant l'attitude si peu régulière de l'ambassadeur d'Angleterre. Faire litière des instructions les plus catégoriques de son gouvernement, ne les suivre qu'en leur attribuant un sens tout opposé et en les tournant en quelque sorte en dérision ; donner à entendre par ses réticences et son attitude que le comte de Derby tenait bien le langage convenu avec les autres cabinets, mais qu'il ne pensait pas le premier mot de ce qu'il disait ; faire triompher ses sentiments personnels en affaiblissant, en déjouant la pression diplomatique que l'Europe s'était engagée à exercer sur la Porte, tel semble avoir été le but constant des efforts et de l'action personnelle de M. Elliott.

Encore bien que ses instructions lui enjoignissent catégoriquement de faire en toute occasion des démarches collectives avec ses collègues, il faisait toujours bande à part, afin de mettre la Porte à son aise et d'affaiblir la portée d'une communication

dont toute la valeur morale consistait dans l'unanimité des cabinets. Ainsi au moment de la sommation relative à la question de Serbie, après la déclaration de guerre et lorsque les puissances s'efforçaient d'arrêter la lutte, une démarche en commun devait avoir une gravité exceptionnelle. Eh bien ! le croirait-on ? Sir Elliott refusa encore de se joindre à ses collègues et les engagea à faire leur communication séparément, en se tenant lui-même à l'écart, lui qui était alors doyen du corps diplomatique par suite de l'absence en congé du général Ignatiew. Quelques jours après, ses collègues lui demandèrent avec insistance s'il avait ouvertement et expressément articulé la sanction comminatoire attachée à cette communication, c'est-à-dire l'interruption des relations des six grandes puissances avec la Porte et le rappel éventuel de leurs représentants. Sir Henry Elliott répondit d'un ton narquois qu'il avait en effet dit à la Porte ce que portaient ses instructions, donnant ouvertement à entendre qu'il avait agi seulement par acquit de conscience pour une chose peu sérieuse.

Tandis que les cabinets étaient unis dans une entente cordiale, un ambassadeur entravait l'action commune et en neutralisait les effets par son attitude personnelle ! Et chaque fois que de nouvelles instructions rendaient urgente une réunion des représentants, ces derniers avaient toutes les peines du monde à obtenir de leur doyen temporaire qu'il les convoquât. Mais la réunion obtenue enfin et la communication à faire à la Porte adoptée, le doyen se réservait invariablement la latitude de la transmettre par son premier interprète qui, contrairement aux usages, ne se joignait pas aux autres interprètes des cinq grandes puissances.

Les fastes de la diplomatie anglaise en Orient ont souvent enregistré des actes d'insubordination semblables de la part de ses agents, ainsi qu'une politique toute personnelle, en opposition directe avec celle de leur gouvernement. Lord Stratdford de Redcliffe, notamment, n'a amené la guerre en 1854 et la coalition contre la Russie que pour avoir donné aux explications contenues dans une dépêche du comte de Nesselrode une interprétation qui les rendaient inacceptables ; alors il a engagé Réchid

pacha à les repousser, bien que lord Palmerston lui eût enjoint d'insister auprès du Divan pour que la Porte s'en contentât.

Mais de ce que la diplomatie anglaise est coutumière du fait, les conséquences, on le voit, n'en sont pas moins graves; et si le cabinet de Saint-James se fût rendu compte de l'abus que font ses agents de leur autorité et de leur influence personnelle, nul doute qu'il ne voulût aviser aux moyens d'obtenir de leur part une subordination et un concours moins équivoques.

Quelque étrange qu'eût été ici l'attitude de sir Henry Elliott envers ses collègues dans leurs relations communes avec la Sublime-Porte, cette attitude devint absolument scandaleuse à l'occasion des conférences de Constantinople.

Nous ne dirons rien de la valeur pratique ni de l'efficacité des résolutions adoptées dans ces conférences : projet d'organisation de la Bulgarie élaboré par un jeune attaché d'ambassade, gouverneurs chrétiens, garde étrangère et le reste. La sagesse des hommes d'État a ses secrets, inaccessibles à l'intelligence du commun des mortels. Mais, en cette qualité, nous nous bornerons à faire remarquer, en ce qui concerne la marche suivie dans leurs travaux par les délégués des puissances, que c'était aller au-devant d'un insuccès certain, d'un véritable échec; c'était assurer à la Porte un facile triomphe que de réunir les ambassadeurs à Constantinople pour délibérer sur les réformes à introduire dans les provinces en insurrection ou qui avaient été le théâtre de scènes sanglantes, alors surtout qu'on ne devait rien faire pour les provinces restées soumises. De plus, on refusait d'entendre la Porte, avec l'idée de lui imposer les mesures décrétées en dehors d'elle et contre elle.

En procédant ainsi, que de choses, importantes en politique, ne méconnaissait-on pas? D'abord, on méconnaissait les plus impérieuses exigences du principe d'autorité qui interdisait à la Turquie de donner en quelque sorte une prime à l'insurrection et à la révolte, en n'admettant que les provinces rebelles au bénéfice des nouvelles réformes et en passant les plus fidèles sous silence. On méconnaissait le prix que la Porte attache à sa con-

sidération, à sa dignité, à ses droits d'État souverain et indépendant, toutes choses dont elle a toujours été, on peut s'en convaincre, fort jalouse. On méconnaissait encore les conditions dans lesquelles se trouvaient le Palais et la Porte depuis que l'ascendant de l'opinion publique s'était hautement et itérativement affirmé à l'occasion de la révolte des softas et pendant les événements qui l'ont suivie, et l'on plaçait le sultan dans l'alternative de provoquer une explosion du sentiment public surexcité, ou de faire acte de courageuse indépendance en infligeant aux six grandes puissances une rude leçon. On méconnaissait aussi les lois de la logique, en déclarant que l'on voulait maintenir le traité de Paris, au moment où l'on se réunissait pour introduire des réformes dans l'organisation intérieure de l'empire. En effet, c'était là une violation flagrante d'un des principaux articles de ce traité, l'article 9, par lequel les puissances s'interdisaient toute immixtion collective ou séparée dans les relations de la Porte avec ses sujets. On méconnaissait enfin l'expérience et la perspicacité des diplomates ottomans, lorsqu'on sommait la Porte d'accepter les mesures adoptées par la conférence, sous peine, non pas d'une rupture des relations diplomatiques — ce qui eût été bien différent — mais du départ des ambassadeurs et des délégués spéciaux. Des secrétaires devaient rester en qualité de chargés d'affaires.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les considérations qui précèdent. Nous remarquerons seulement que la sommation adressée au Divan par la conférence, sous une menace peu sérieuse, ne pouvait pas ne pas manquer son effet. Rien ne devait être plus agréable à la Porte que de faire preuve, à si bon marché, d'une fermeté qui flattait l'orgueil national. C'était, aux yeux des populations de l'empire, un véritable triomphe sur l'Occident ligué contre la Turquie. Et la Porte obtenait la satisfaction d'être débarrassée, dans les graves conjonctures où elle se trouvait, des incessantes obsessions de la diplomatie étrangère. Les ministres du Sultan savaient que l'entente des grandes puis-

sances se bornerait à une vaine menace; que les choses n'iraient pas plus loin; que les intérêts divers engagés dans la question d'Orient diviseraient les puissances dès que l'une ou l'autre feraient mine de descendre dans le champ de l'action. La Porte avait une conscience certaine de cette situation. Chose surprenante! Comment, entre autres membres de la Conférence, les ambassadeurs résidant depuis de longues années en Turquie ont-ils pu croire un seul instant que les diplomates ottomans, inquiets ou troublés par cette menace, se seraient soumis aux injonctions de l'éminent Aréopage? Que si les ministres du Sultan n'eussent eu ni expérience, ni perspicacité suffisantes pour affronter avec calme le départ des ambassadeurs, ils avaient pourtant sous les yeux les relations étranges des représentants de la reine Victoria entre eux et leur attitude au sein de la conférence. C'était assez pour déterminer les Turcs à une résistance à outrance.

L'ambassadeur d'Angleterre avait pour confrère le marquis de Salisbury, grand seigneur par naissance, personnage important par sa position officielle, mais aussi raide de corps que d'esprit. Chez lui, les aptitudes nécessaires pour figurer avec succès dans cette assemblée diplomatique ne brillaient que par leur absence; à moins qu'on ne veuille admettre comme telles, des vues, des opinions et des sentiments diamétralement opposés à ceux de sir Henry Elliott, une ignorance peu commune des hommes et des choses de l'Orient, ainsi que de la géographie politique de l'Europe, enfin un manque de tact extraordinaire, cette qualité si précieuse chez un diplomate. Maintes fois on en a parlé dans le monde diplomatique du Bosphore où lord Salisbury a laissé un impérissable et exhilarant souvenir!

D'une turcophobie aussi exaltée en apparence qu'en réalité, faisant un contraste choquant avec la turcolâtrie calme en apparence, mais très exaltée en réalité de l'ambassadeur, le noble lord jugea bon et utile, pour servir les vues de son gouvernement et les intérêts de la paix, d'affecter envers les Turcs une raideur blessante et un mépris peu ou point dissimulé. Cette singulière

attitude lui fit perdre, auprès de la Porte, tout crédit personnel.

Il jugea non moins bon et non moins utile de s'affilier en quelque sorte à l'ambassade de Russie, d'y passer son temps, d'y prendre ses repas, quand il n'hébergeait pas chez lui le général Ignatiew, sa famille et le personnel de l'ambassade russe.

Enfin il crut habile au premier degré de partager toutes les opinions de l'ambassadeur de Russie, de s'en faire le champion ardent et d'appuyer toutes les motions dont celui-ci prenait l'initiative à la conférence.

La marquise de Salisbury et madame Ignatiew s'entendaient de leur côté à merveille ; elles étaient nées l'une pour l'autre ; et les enfants, par leurs jeux en commun, complétaient l'accord parfait, en donnant aux rapports diplomatiques le caractère de relations de famille et de cœur. — Voilà pour le tact du délégué britannique.

Voici pour ses connaissances géographiques. — Dans une conférence plénière à laquelle assistaient les représentants du Divan, il fut question d'un port sur l'Adriatique à céder par la Turquie au Monténégro qui le réclamait. Les délégués de la Porte faisaient des objections, quand lord Salisbury déclara avec vivacité que ces objections étaient peut-être fondées pour les localités précitées ; « mais il ne voyait pas pourquoi le Sultan ne consentirait pas à céder au Monténégro le port et la ville de Cattaro » !...

On juge de la stupéfaction du comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie !

Evidemment l'envoyé spécial du *Foreign-Office* ne s'était pas préparé à la discussion de la question à l'ordre du jour.

En dehors de cet incident comique, l'attitude du marquis de Salisbury n'était ni politique, ni convenable. Elle compromettait, aux yeux de la Porte, le crédit du gouvernement anglais et ajoutait encore à ce qu'il y avait de blessant pour le Divan dans les procédés de la conférence. D'autre part, les relations du noble lord et de sir Henry Elliott, de froides qu'elles étaient, devinrent

absolument malveillantes; et cette division, visible pour tous, exerça sur la marche et l'issue de la conférence une influence plus grande qu'on ne le crut généralement.

Aux réunions, sir Henry se renfermait dans le silence le plus absolu, et ce silence avait une signification incontestable qui n'échappait pas aux délégués ottomans. Maintenant faut-il croire, comme quelques-uns le supposent, comme d'autres l'affirment, que, dans ses relations personnelles avec la Porte, M. Elliott lui prodiguait ses encouragements à la résistance, en lui donnant l'assurance que le cabinet anglais, quelles que fussent les complications à venir, ne se rangerait jamais du côté des ennemis de la Turquie? C'est vraisemblable. Mais il est certain que le désaccord régnant entre les deux délégués de la Grande-Bretagne était bien fait tout ôter tout crédit aux suggestions du cabinet de Saint-James.

On ne saurait trop regretter que ce cabinet, désirant sincèrement la conciliation du différend entre la Russie et la Porte, ait été assez malheureux dans le choix de ses agents diplomatiques pour n'avoir pas su conserver et faire servir à cette noble fin l'autorité qui lui revenait de droit dans les déterminations du Divan.

Il est de plus regrettable pour l'honneur de la diplomatie européenne que le ministre des affaires étrangères ottoman, tranquillement assis à une fenêtre de la Sublime-Porte, ait pu voir les navires de guerre emmenant les ambassadeurs fendre péniblement les ondes, par un temps orageux, tandis qu'il demandait à son interlocuteur, avec un flegme tout oriental : « Mais qui donc trompe-t-on ici ? »

Pendant que les représentants des six grandes puissances affrontaient le courroux des éléments, en procurant à la Porte l'occasion d'un si facile triomphe, celle-ci mettait la dernière main aux lois et règlements relatifs à la convocation des députés de la nation, conformément aux dispositions de la constitution octroyée par le Sultan à ses peuples, et qui, comme pour que rien ne manquât à ce coup de théâtre, avait été promulguée le

jour même de la première réunion plénière de la Conférence internationale. Ajoutons que les salves d'artillerie tirées par les batteries de la capitale, à l'occasion de la lecture du Hatt impérial, firent résonner les échos du Bosphore, Sarfet-pacha, qui présidait la réunion, interrompit un instant la discussion pour annoncer avec emphase à la Conférence la transformation que venait de subir le pouvoir en Turquie.

On devine que les plénipotentiaires ne furent guère prodigues de félicitations. C'était, en effet, leur annoncer d'avance que, tout en prenant part aux séances de la Conférence, la Porte était résolue à en repousser toutes les résolutions. Mais elle allait, il est vrai, à son point de vue, au-delà de tout ce qu'on lui demandait en accordant un changement radical dans la forme du gouvernement, et elle se ménageait le double bénéfice d'un acte spontané et d'une concession qui s'étendait à toutes les provinces de l'empire. D'ailleurs, Midhat-pacha était grand-vizir, et il ne pouvait manquer de saisir l'occasion opportune, pour triompher des résistances qu'il rencontrait encore dans les rangs des conservateurs musulmans et pour faire adopter le projet de constitution auquel, comme nous l'avons vu, il avait, depuis longtemps déjà, voué tous ses soins.

Considéré à ces différents points de vue, la promulgation de la Constitution était sans doute un acte habile. Mais ne péchait-il pas par excès et ne dépassait-il pas le but? On peut le croire. Les petites causes, dit-on, ont souvent de grands effets, et si, comme nous le croyons, la Porte avait en vue, en adoptant cette réforme radicale, de se permettre à l'adresse de l'autocrate de toutes les Russies une épigramme en action, bien plus que d'assurer aux populations de l'Empire les avantages d'institutions fonctionnant avec régularité, nous voyons, pour notre part, dans cette fantaisie qui a pu passer pour innocente aux yeux des patriotes à courte vue, une des causes qui ont puissamment contribué à la guerre dont nous devions avoir bientôt l'affligeant spectacle. Eriger la Turquie en État constitutionnel, c'eût été, sous le règne précédent en Russie, une raison suffisante à elle

seule pour déterminer l'empereur Nicolas à faire la guerre à sa voisine du Sud. Mais l'empereur Alexandre, plus tolérant, plus calme, moins belliqueux que son père, pouvait-il cependant feindre de ne pas comprendre l'épigramme et l'accueillir avec indifférence ?

Il demandait pour les Slaves de Turquie des garanties sérieuses d'un bonne administration, et l'on repousse ces garanties pour leur substituer une charte constitutionnelle ! Mais la Constitution, pour donner des garanties sérieuses, ne doit-elle pas être prise elle-même au sérieux et sérieusement appliquée? Or, qu'est-ce qui pouvait faire croire que tel dût être le cas ? Ce n'était pas la culture intellectuelle des masses ; ce n'était pas l'homogénéité des populations ; ce n'était pas l'harmonie entre musulmans et chrétiens ; ce n'étaient pas les précédents dont auraient pu s'inspirer le prince, les ministres et les fonctionnaires de tout rang. Les institutions naissent des mœurs et non des lois et des chartes. Une Turquie constitutionnelle ne devrait-elle pas être le pendant de l'Égypte constitutionnelle ? Or, qui a jamais entendu dire que le fellah ait eu à se féliciter du changement de ses institutions publiques, et que la sueur de son front soit évaluée aujourd'hui un peu moins bas qu'elle ne l'était auparavant ? Et les finances publiques se sont-elles bien trouvées du contrôle des députés de la nation ? Jamais la hideuse banqueroute a-t-elle fait plus de victimes avec plus de scandale? Enfin, le Sultan lui-même, depuis la proclamation du régime constitutionnel, ne continua-t-il pas de nommer et de destituer ses ministres, sans aucun souci ni des Chambres, ni de la majorité et de ses opinions? Etait-ce là un gouvernement parlementaire sérieux?

Evidemment, à ce point de vue, la Russie ne pouvait pas se montrer satisfaite de la libéralité du Sultan, libéralité illusoire, mort-née et qui ne pouvait être agréée que des dupes volontaires. Mais cette libéralité n'avait-elle pas encore une autre portée, portée toute politique, portée de contagion et d'exemple pour la Russie autocratique? A l'encontre de l'esprit du jour et du mouvement démocratique qui ont fait successivement dispa-

raître de l'Europe tous les gouvernements absolus, elle avait encore, seule avec la Turquie, conservé le principe de la réunion sur la tête du chef de l'État de tous les pouvoirs publics. Elle ne pouvait dès lors voir avec plaisir son audacieuse voisine s'élancer hardiment dans la voie des institutions parlementaires. Elle devait craindre, au contraire, que cet exemple, qui faisait apparaître la nation russe, en face de cette voisine méprisée, dans un état d'infériorité blessante pour le sentiment national, déjà agité et inquiet, ne donnât lieu à des troubles et à des commotions intérieures d'une gravité réelle. Mais voyez plutôt.

La promulgation de la Constitution en Turquie provoqua tout d'abord dans la presse et dans l'opinion publique en Russie une explosion d'hilarité générale.

On ne lui épargna ni les sarcasmes les plus amers, ni les plus sanglantes épigrammes. On en fit des gorges chaudes. Tout prêtait à rire en raison du défaut des choses les plus essentielles : l'expérience chez les ministres, la culture intellectuelle et l'indépendance chez les représentants de la nation, dont l'éloquence devait rencontrer un insurmontable obstacle dans la diversité des idiomes des différentes provinces de l'Empire. Les plus modérés entre tous les organes de la publicité, affectant un dénigrement moins passionné et consentant à discuter sur un ton plus convenable au sujet des institutions dont le Sultan venait de doter ses peuples, n'y voyaient qu'un piège plus ou moins habilement tendu à la crédulité de l'Europe, qu'une charte destinée à rester lettre morte, après avoir servi à débarrasser la Porte des incessantes et pressantes obsessions des cabinets de l'Occident, et pour tout dire un trompe-l'œil, un de ces stratagèmes, dont les ministres turcs avaient le secret pour se tirer d'affaires dans les graves conjonctures et dont il n'était plus question dès que le calme succédait à l'orage.

Telle fut la première impression produite en Russie par la promulgation de la charte ottomane.

Mais la réaction, on le devine, ne pouvait tarder à se manifester.

En effet, les mécontents, — où n'y en a-t-il pas? — les mécontents de l'ordre de choses en vigueur, les exaltés de la politique, ennemis-nés de l'autocratie et nombreux en Russie, quoi que l'on en dise, après avoir laissé au premier mouvement de l'opinion publique le temps de se calmer, prirent à leur tour la parole et firent observer que la Charte turque était peut-être une mauvaise plaisanterie, une charte destinée en réalité à demeurer lettre-morte et à n'apporter aucun changement à la marche des affaires, ni à l'oppression des chrétiens, ni à la situation générale de l'Empire, mais qu'enfin c'était déjà quelque chose. En avons-nous autant, ajoutaient-ils, et n'aurions-nous pas été reconnaissants envers celui qui nous aurait octroyée une charte, même sur le papier? Ce langage, par sa lumineuse justesse, donna le signal de la réaction : la réflexion, par son action lente mais sûre, détermine graduellement un retour de l'opinion publique sur elle-même. Lancés dans cette voie, les esprits allèrent si loin qu'il fallut recourir à la répression. Plusieurs organes importants de la presse nationale furent suspendus, et le gouvernement du Tzar ne fut pas sans inquiétude sur l'agitation qui se manifestait déjà dans les rangs des ennemis de l'ordre.

Ainsi se produisait la principale conséquence que les ministres turcs et leurs conseillers, pour se venger de la Russie en excitant chez elle des troubles intérieurs, s'étaient promise de l'octroi de la Constitution. C'était aussi en prévision de cette conséquence que, de son côté, elle ne pouvait pas accepter la substitution d'une Charte constitutionnelle aux réformes administratives qu'elle réclamait en faveur des victimes de l'administration musulmane. Bien plus, non seulement elle ne pouvait pas accepter cette substitution, mais elle ne pouvait ni admettre, ni tolérer cette Constitution, qui n'était qu'un insolent défi à son adresse, et qui, si nous ne nous abusons, est venue s'ajouter, dans les conseils de l'empereur Alexandre, aux autres circonstances de nature à lui faire déclarer la guerre à la Turquie et l'y a déterminé irrémissiblement.

Sans doute, les massacres de Bulgarie, l'indignation qu'ils

avaient soulevée en Russie, et l'agitation entretenue en Europe par l'état intérieur de l'Empire ottoman; les défaites des Serbes dont la Russie était moralement solidaire, à raison du grand nombre d'officiers et de soldats russes qui avaient combattu dans les rangs des vaincus; les fatales illusions que l'on se faisait dans les sphères officielles à St-Pétersbourg, sur la faiblesse et l'impuissance à se défendre du *malade* désormais classique, ainsi que sur les rapides victoires dont l'armée assaillante était assurée; enfin, la mobilisation de l'armée russe déjà effectuée et l'emprunt contracté à cet effet; sans doute, disons-nous, c'était là des motifs suffisants pour justifier une déclaration de guerre. Bien des guerres, dans tous les temps, ont eu des motifs moins graves. Mais, après la satisfaction que les cabinets des grandes Puissances avaient, par l'organe de leurs représentants aux conférences de Constantinople, donné à la Russie, en abondant dans son sens et en appuyant toutes ses motions ; après la preuve de déférence que ces Puissances lui avaient renouvelée en rappelant leurs ambassadeurs, en souscrivant au protocole de Londres et en se portant en quelque sorte garantes de l'exécution des réformes par la Porte ; on peut,on doit croire que le cabinet de St-Pétersbourg eût renoncé à toute entreprise belliqueuse, ne fût-ce que par égard pour les sympathies que l'Europe entière lui avait témoignées avec une si complète et constante unanimité. Cependant, la diplomatie, quelque ardent désir qu'elle eût de sauvegarder la paix, n'avait pu donner satisfaction à la Russie que sur les griefs que celle-ci avait articulés et formulés ; et la Russie avait un grief qu'elle ne pouvait pas articuler, ni même laisser pressentir : La Russie ne voulait pas de la Constitution Ottomane. Elle y voyait, comme nous l'avons déjà dit, un défi et, de plus, un danger, et la déclaration de guerre devait servir à tirer vengeance du défi et à faire une diversion utile à l'agitation qu'avait engendrée dans les esprits la promulgation de la Charte en Turquie.

Voilà comment la promulgation de la Constitution était un acte qui péchait par excès d'habileté, et dépassait le but. Voilà comment,avec des mesures moins audacieuses et moins radicales

de la part des réformateurs ottomans et de leurs conseillers, mesures ne devant amener aucun changement heureux dans la situation intérieure de l'Empire turc, voilà comment, disons-nous, avec des mesures moins hardies, la Turquie aurait pu jouir du moins des bienfaits de la paix, au lieu d'être ravagée par la guerre, dont la moindre conséquence sera l'anéantissement de toutes ces ressources pendant un demi-siècle. Et ce n'est pas là, qu'on veuille s'en convaincre, une opinion gratuite, une appréciation qui ne repose sur aucun fondement sérieux.

En proposant aux grandes Puissances le protocole de Londres, la Russie leur demandait de confirmer l'unanimité de vues qu'elles avaient manifestées aux conférences de Constantinople, de se porter garantes en quelque sorte de l'exécution de réformes efficaces à effectuer par la Porte, et, en cas d'insuccès, d'aviser en commun aux mesures requises par les circonstances. La Russie ne demandait pas que la Porte souscrivît au protocole ; elle ne pouvait pas le demander puisqu'il était dirigé contre la Porte même. Bien plus, cette dernière devait en ignorer l'existence. Ajoutons qu'elle a fait preuve d'une susceptibilité exagérée et de tous points malheureuse, en ne l'ignorant pas, en ne refusant pas d'en prendre connaissance officiellement, pour lancer cette fameuse protestation qui a mis le feu aux poudres et qui a provoqué la déclaration de guerre de la Russie. Mais pourquoi la Russie elle-même ne considéra-t-elle pas la protestation de la Porte comme non avenue ? Le protocole de Londres demeurait intact, et cette protestation ne pouvait pas l'annuler, lui faire perdre la moindre partie de sa valeur : les Puissances demeuraient engagées envers la Russie dans la même mesure où elles étaient

La faiblesse de la Turquie sur le champ de bataille venait, on a pu le croire d'être démontrée avec la dernière évidence par son impuissance à soumettre les insurgés de l'Herzégovine et ses efforts dans la guerre de Serbie, et cette fatale illusion est surabondamment attestée par le chiffre des armées d'invasion. Il semble, en effet, hors de conteste que la Russie a ouvert la campagne sans avoir plus de 70 mille hommes sur le Danube et avec moins

de 60 mille en Asie. Certes, la Turquie fût-elle aussi faible qu'on le pensait, la plus vulgaire prudence n'exigeait pas moins impérieusement que l'agresseur lui attribuât la puissance défensive dont elle a toujours fait preuve dans les guerres précédentes, et il le devait d'autant plus qu'il n'a pas toujours triomphé de la résistance qu'il a rencontrée. D'ailleurs n'y avait-il pas tout à gagner à prendre cette donnée pour base du plan de campagne ? L'écrasement de l'ennemi, outre la satisfaction assurée à l'honneur, eût épargné à la Russie une effusion de sang à jamais regrettable ainsi que de grandes dépenses ; et le vaincu, privé de toutes les sympathies que fait naître une honorable, une glorieuse résistance, eût été à la merci du vainqueur.

Mais ce n'est pas là la seule erreur que les amis de la nation russe aient eu à déplorer ! Avant les chefs militaires, les hommes d'Etat de ce pays n'avaient-ils pas payé leur tribut à la faiblesse humaine en déclarant la guerre à un Empire dont l'intégrité et l'indépendance, élevées à la hauteur d'un dogme de politique internationale, étaient garanties par toutes les grandes Puissances et la Russie elle-même ? Cette indépendance conventionnelle, négation de l'indépendance réelle, n'a-t-elle pas pour conséquence nécessaire d'empêcher le vainqueur de disposer à son gré du sort du vaincu ? La Russie pourra donc défaire les armées turques et occuper la plus grande de la Turquie d'Europe, mais elle expiera le tort d'avoir considéré l'Empire ottoman comme un pays de droit commun et de l'avoir attaqué sans conventions précises avec quelques-unes au moins de grandes Puissances ; elle subira la loi que leurs convenances lui imposeront, dès qu'il sera question de changer l'état de choses actuel.

Elle a pu faire la guerre sans elles, mais elle ne pourra faire la paix qu'avec elles et avec leur agrément, pour les conditions à dicter à la Turquie, encore bien qu'elle se soit donnée pour le bras vengeur de l'Europe outragée par le refus du Sultan opposé aux décisions de la conférence de Constantinople. Enfin, lui eût-il été loisible de régler sans entraves les destinées de l'Empire

ottoman, les difficultés inhérentes aux questions à résoudre et au nouvel ordre de chosès à établir ne pouvaient pas manquer de faire regretter à l'Empereur Alexandre d'avoir entrepris, sans un plan arrêté d'avance en détails, la démolition de ce vieux corps politique, vermoulu et caduc il est vrai, mais dont l'existence divisait moins les Puissances que ne les diviserait sa complète disparition de la scène politique. C'est ce dont le lecteur pourra se convaincre en parcourant les lignes qui suivent.

III

Intégrité territoriale de l'Empire ottoman. — Intérêts de l'Angleterre et de la Russie en Orient. — Principes des nationalités. — Schisme bulgare.

Les lumières dont notre siècle s'honore n'ont guère imposé silence aux passions. Aussi, quoique la politique ne soit plus régie par le bon plaisir des princes et de leurs conseillers, et que les peuples s'en soient réservé le contrôle par l'intermédiaire de leurs réprésentants, n'est-elle pas toujours maintenue dans la voie de leurs véritables intérêts et n'échappe-t-elle pas à l'action des préjugés nationaux ? Ces préjugés acquièrent même souvent une autorité souveraine et irrésistible, qui s'affirme jusqu'à jeter le gant, à le relever dans les circonstances les plus inopportunes, au prix de sacrifices hors de tout rapport avec les avantages que l'on pourrait espérer de la victoire. Fait étrange, en effet, de la part d'hommes d'Etat généralement réputés sages, clairvoyants et prudents, et qui demeure sans explication si l'on fait abstraction des égarements de l'opinion publique et de l'influence des passions, à l'exclusion des intérêts. sur les destinées des Empires !

Ces réflexions, applicables à la politique générale, nous sont particulièrement suggérées par celle que l'Angleterre suit en Orient et qui, comme on sait, repose sur ce principe, nous dirions presque sur ce dogme de foi nationale : le maintien de l'Empire ottoman dans son intégrité territoriale. C'est ce principe qui, il

y a vingt ans, décidait l'Angleterre à prendre part à la coalition contre la Russie, et l'on n'ignore pas au prix de quels immenses sacrifices et avec quels mesquins résultats ! C'est ce principe qui l'aurait encore décidée, quelque vive qu'eût été l'opposition que son gouvernement eût rencontrée dans les rangs d'une partie du public anglais, à défendre activement la Turquie dans sa lutte présente, si elle eût trouvé un allié parmi l'une ou l'autre des grandes Puissances militaires du continent. C'est enfin ce principe qui semble devoir plus que jamais régir la politique du cabinet de St-James, depuis que la résistance aussi héroïque qu'inattendue des armées turques sur le Danube est venue, en accroissant les sympathies des Anglais pour les musulmans, faire disparaître jusqu'à la dernière trace de la pénible impression qu'avaient causée naguère dans le monde la suspension des intérêts de la Dette publique, l'égorgement des consuls de Salonique et les massacres de Bulgarie.

C'est donc de ce principe qu'il importe de rechercher la raison d'être, afin de s'assurer s'il repose effectivement sur les véritables intérêts, politiques, matériels et moraux, de l'Angleterre, ou s'il est dans une certaine mesure, comme nous le croyons, un réel préjugé de politique nationale que les générations et les ministères se transmettent sur la foi d'une tradition, respectable sans doute, mais insuffisante à elle seule, à raison des changements que le temps et les évènements amènent en toutes choses, à servir de base à la politique d'un grand Etat.

Tel est l'examen auquel nous allons nous livrer dans les lignes qui suivent.

Tous les Etats de l'Europe étaient naguère encore, sous le régime des Capitulations, également intéressés à la conservation de l'Empire ottoman et à son intégrité territoriale. Ce régime assurait, en effet, aux étrangers des immunités et des franchises personnelles, des avantages de toute sorte d'une immense valeur. L'exterritorialité plaçait le domicile de l'étranger sous la sauvegarde de sa loi nationale : le sol qu'il foulait était sous ses pas le sol anglais, français, allemand, selon qu'il était lui-même l'un

ou l'autre ; et sa personne, inviolable et sacrée pour les agents de la Porte, ne relevait que de son autorité nationale, n'était passible, en matière civile, commerciale et criminelle, que des dispositions de la législation de son propre pays.

De plus, l'industrie dans presque toutes ses branches et la navigation étaient franches de toute taxe et de toute charge quelconque ; et le commerce n'acquittait pour l'importation des marchandises étrangères qu'un simple et unique droit de 3 0/0, tandis que, par suite d'un système fiscal de tous points erroné au point de vue des intérêts de l'Etat, l'exportation des produits nationaux était soumise à un droit de 5 0/0. Telles étaient les conditions faites à l'étranger sous le régime dit des « Capitulations ».

Ah ! c'est que les zélateurs, les ardents du panslavisme n'eurent garde de laisser échapper l'occasion d'emporter la question de haute lutte, et ils profitèrent d'un moment d'hésitation de l'Empereur Alexandre pour lui faire déclarer la guerre. D'ailleurs, les arguments ne manquaient pas, et de toutes les causes que nous avons assignées à l'ardeur belliqueuse d'un prince dont la sagesse et les sentiments pacifiques ne s'étaient pas un seul instant démentis pendant son règne de plus de vingt années et qui s'était illustré par de grandes réformes, il en est une qui a contribué pour une bonne part à déterminer l'Empereur Alexandre à faire pencher la balance en faveur de la guerre. Cette cause, c'est le désir d'ajouter à la gloire de ce règne l'éclat de brillantes victoires et d'effacer jusqu'au dernier vestige des conditions humiliantes imposées à la Russie par le traité de Paris, de résoudre la question d'Orient en profitant à la fois et de la faiblesse présumée de la Turquie et de la situation politique de l'Europe pour faire plusieurs grands coups à l'aide d'une petite pierre et de sacrifices relativement insignifiants.

On le voit, l'étranger recevait en Turquie une hospitalité moins généreuse peut-être, puisqu'elle n'avait rien de spontané de la part du gouvernement turc, qu'avantageuse et attrayante. Il y était mieux que chez lui, mieux que dans son propre pays ;

et, devant un agent de l'autorité locale, il se dressait sur ses orteils et lui disait avec hauteur : « *Noli me tangere; civis romanus sum.* » Mais, si l'on ajoute, en outre de ce faisceau d'immunités, de franchises et de privilèges qui entouraient l'étranger dans ses biens, sa personne et son commerce, que la Turquie s'étend sur ses deux immenses continents, et que ses belles provinces, avec les richesses naturelles qu'elles renferment, ont été et continuent d'être dans un état de délaissement et d'abandon complet de la part des populations indigènes, on reconnaîtra aisément combien l'Europe était intéressée à conserver, dans cette partie du monde et dans les conditions que nous venons de décrire, un débouché important pour les produits de son industrie, un marché richement fourni de matières premières acquises à bon compte, un champ toujours ouvert à l'activité persévérante de l'étranger, qui y trouvait un emploi, lucratif pour lui-même et utile pour le pays, de ses facultés physiques et morales.

Certes, si sous un tel régime toutes les puissances étaient intéressées à la conservation de l'Empire ottoman des « Capitulations », l'Angleterre, en raison de son immense commerce avec l'Orient, l'était plus que toutes les autres, car elle y trouvait un débouché précieux pour ses manufactures, sa houille, ses fers et sa quincaillerie, et parce qu'elle eût perdu tous ces avantages si la Turquie fût venue à disparaître pour faire place à une domination plus intelligente en matière d'économie politique et plus sévère en matière de fiscalité. Tel était, de tous les intérêts de l'Angleterre en Orient, celui dont le sort devait lui tenir le plus à cœur, un grand intérêt matériel, un intérêt de commerce ; et si l'on en fait abstraction pour un instant, toutes les autres raisons politiques et morales sur lesquelles on appuie ce dogme de foi politique, ne résistent pas à un examen sérieux et impartial. Or, en en démontrant la complète inanité, nous leur assignerons la place qui leur convient dans le domaine des préjugés.

Mais le moment devait arriver où tous les avantages dont nous venons de présenter le tableau disparaîtraient successivement, sans que l'Empire ottoman cessât d'exister. Bien plus, ils de-

vaient disparaître au nom même de l'existence et de la conservation de l'Empire, et l'Angleterre, méconnaissant la nature de ses relations avec la Turquie et les motifs qui lui avaient rendu chère l'existence de l'ancienne Turquie des « Capitulations », l'Angleterre, disons-nous, devait donner au monde l'étrange spectacle d'une coopération active et spontanée à la transformation de la Turquie en un État de droit commun pur et simple, en sacrifiant, avec un désintéressement dont elle n'était pas coutumière, les grands intérêts de son industrie, de son commerce et de sa navigation, offerts en holocauste à la prospérité de l'empire turc.

(*A suivre*).

XXX[1].

[1] Malgré sa tradition absolue de ne publier que des articles signés, la *Revue* a dû, cette fois, respecter le désir de l'auteur, qui est un diplomate décédé depuis quelques années. (*Note de la Rédaction*).

COMPTES RENDUS

La diplomatie de Louis XV et le Pacte de Famille, par André Soulange-Bodin. Paris, Perrin et Cie, 1894. 1 vol. in-12 de 280 p.

Ainsi que le fait très justement remarquer M. Soulange-Bodin dans l'introduction qu'il a mise à son volume, « si toute la série des faits qui se rapportent à la lutte de Frédéric contre les allés de 1756 est connue, ce qui est resté dans l'ombre, c'est le côté franco-espagnol des événements ; c'est l'histoire des longues négociations qui ont abouti au Pacte de Famille, ce sont les résultats de cet accord diplomatique, c'est enfin la part qu'y prit Choiseul. » M. Soulange-Bodin a entrepris de combler cette lacune, en utilisant un certain nombre d'ouvrages et de recueils de documents publiés à l'étranger, et, surtout les correspondances conservées aux archives du Ministre des Affaires Etrangères de France.

Le sujet est à coup sûr du plus haut intérêt : il est, en même temps, vaste et complexe, car l'examen et l'appréciation de cet acte capital de la politique de Choiseul et de ses conséquences ne laisse pas que de soulever d'assez nombreux problèmes. Aussi ne peut-on que regretter les dimensions très restreintes que M. Soulange-Bodin a cru devoir donner à son travail. Ce n'est point qu'il ait volontairement éliminé telle ou telle partie du sujet choisi. Il s'est au contraire appliqué, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, à indiquer tout au moins, les diverses questions à examiner. Mais l'examen qu'il en fait et le récit qu'il donne des négociations et des événements est, il faut bien le reconnaître, d'une brièveté parfois déconcertante.

Tel qu'il est, le volume de M. Soulange-Bodin est cependant d'une lecture agréable et ne laisse pas que d'ouvrir des aperçus intéressants. Il faut espérer toutefois, que l'auteur ne s'en tiendra pas là. On doit souhaiter que prenanson travail actuel pour point de départ et pour cadre, et puisant plus libéralet ment dans les documents qu'il a amassés, il nous donne prochainement un ouvrage définitif sur cette partie si intéressante de la politique de Choiseul.

C. S.

Rikskansleren Axel Oxenstiernas sriter och Brefvexling. Utgifna af Kongl. Vitterhets-Historie-och Antiquitets-Akademien. — Senare afdelnin

gen. Sjunde bandet. (Ecrits et correspondance du chancelier Axel Oxenstierna, publiés par l'Académie royale des Belles-Lettres. Deuxième partie, tome VII). Stockholm, Norstedt et fils, 1895, 1 vol. in-8 de 702 p.

Ce nouveau volume de la correspondance du chancelier Axel Oxenstierna ne le cède en rien à ses devanciers et continue dignement cette importante publication destinée à rendre d'inappréciables services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Suède et de l'Europe à l'époque de la guerre de Trente Ans. Il contient les lettres adressées au chancelier par le duc Bernhard de Saxe-Weimar, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel et la femme de ce dernier, Amélie-Elisabeth. Le rôle joué dans la guerre de Tente-Ans par le duc de Saxe et par le landgrave de Hesse indique suffisamment, pour qu'il ne soit pas besoin d'insister, tout l'intérêt qui s'attache à leur correspondance avec Oxenstierna, d'autant plus que cette correspondance fut considérable et suivie. La lettre du duc Bernhard qui ouvre le volume est du 8 mars 1632, postérieure ainsi de quelques mois à peine à son entrée au service suédois, et la dernière qui porte le numéro 221 est datée de Pontarlier, le 17 juin 1639, antérieure ainsi de moins d'un mois à la mort du duc. La correspondance du landgrave de Hesse commence au début de 1632, au lendemain du traité d'alliance qu'il conclut avec la Suède, en 1631, et se poursuit, sans interruption, jusqu'à sa mort qui survint à la fin de l'année 1637 : elle comprend 171 numéros. La correspondance d'Amélie-Elisabeth est, naturellement, beaucoup moins importante.

L'éditeur du présent volume, M. P. Sondén, a apporté à l'accomplissement de sa tâche, le même soin et la même conscience scrupuleuse que les éditeurs des mêmes volumes précédents. Chaque lettre est précédée d'un sommaire en indiquant le sujet, et un index alphabétique très développé facilite les recherches. On peut regretter toutefois, que M. Sondén qui a dressé une table chronologique des documents annexés aux lettres et cités en notes, n'ait pas cru devoir réunir dans une table spéciale les sommaires mêmes des lettres. Une semblable table aurait assurément grossi le volume d'une vingtaine de pages, mais elle aurait, croyons-nous, rendu de réels services.

Ajoutons, en terminant, que toutes les lettres étant en allemand, la préface, les notes et les tables ont été également rédigées dans cette langue.

C. S.

Histoire du Monténégro et de la Bosnie depuis les origines, par P. Coquelle, in-8 de 490 p., Paris, E. Leroux, 1895, avec une carte.

« Un peuple ne possédant qu'un nombre restreint d'habitants et un étroit territoire, peut s'élever au premier rang des nations par ses vertus, inspirer le « respect à ses voisins par son indomptable énergie, éveiller la sympathie universelle par la justice de sa cause. Quelques-uns sont dans ce cas et plus particulièrement le Monténégro ». M. Coquelle qui n'est pas un nouveau venu dans le monde jougo-slave puisqu'il a publié une histoire de la Serbie, nous montre, par ces paroles, dans quel esprit il va traiter le passé et le présent de la

« Montage Noire ». Je ne dirai pas que son récit soit précisément une apologie ; je note seulement qu'il fera ressortir tout ce qui peut justifier l'appréciation, d'ailleurs exacte, résumée dans les lignes qui précèdent. Avec infiniment de raison, il ne sépare pas dans son exposition le Monténégro de la Bosnie, dont les destinées en sont inséparables dans le passé comme dans le présent et se confondront dans l'avernir.

Le volume que nous annonçons est le résultat d'un travail considérable. Outre les byzautins, M. Coquelle cite les grands auteurs, Farlati, Du Cange, Hammer, Theiner. Parmi les écrivains slaves, ou livrés aux travaux slaves, il en est peu qui lui échappent : il a fait grand usage d'Andritch. Il invoque aussi le témoignage des Français, Lenormant, Pisani, Dozon, Delarue, Hecquard, la Mal Marmont, Vialla de Sommière, dont il aurait pu tirer plus de parti pour les premières années de ce siecle. Il a omis de consulter les publications de Cyrille.

Parmi les évènements peu connus et qui sont exposés copieusement par M. Coquelle, je citerai une histoire détaillée de Iahja, *alias* Johannès, le petit-fils d'Amurat III et d'une esclave chrétienne, né le 23 octobre 1585 qui parcourut toute l'Europe à la recherche d'un trône, y compris celui de Constinople (p. 183-191). Au commencement du XVIIIe siècle, le Monténégro entre en rapport avec la Russie. Vous trouverez à la page 202 la célèbre proclamation de Pierre-le Grand : « L'histoire, dit le tsar, nous a appris que vos anciens rois et vos « princes étaient hautement révérés comme appartenant au noble *sang slave*... » Voilà peut-être la première fois qu'il est fait appel officiellemennt à cette solidarité slave, dont Monténégrins et Russes allaient se prévaloir par la suite avec autant de persévérance que d'habileté. — A la page 222, M. Coquelle ne me parait pas avoir fait ressortir assez clairement que Ipek et Ochrida étaient deux sièges différents depuis leur origine jusqu'à la fin. Tous les deux furent supprimés en 1765 et en 1767, le serbe pour se réfugier à Karlovitz et partiellement à Tsétinié, le bulgare pour ne renaitre qu'en 1870 sous la forme atténuée d'un exarcat. On trouvera les éléments de cette histoire, avec l'indication des sources dans *Les Eglises autonomes et autocephales* (Paris, Leroux). — Pour continuer la série d'observations que provoque l'importance exceptionnelle de la publication de M. Coquelle, je dirai qu'il y a quelque exagération à écrire que, par le code de 1787, « le Monténégro prit place parmi les nations les plus civilisées (p.254). » — Plus loin, l'auteur parle d'un certain firman par lequel Sélim aurait proclamé « que les Monténégrins n'ont jamais été sujets de notre Sublime Porte (p.254)». Ce firman, inséré dans une note de Vaslik (p. 125) n'a été produit ni par Ubicini, ni par Brunswick. Il aurait été vu aux archives de Tsétinié. Dans une note de la page 266, M. Coquille refute avec raison l'historien Thiers à propos des démêlés du Monténégro avec la France sous le premier Empire : mais il me parait avoir principalement suivi Andritch. Il serait arrivé à une appréciation plus complète de la situation s'il avait suivi l'ouvrage de Vialla de Sommière, qui est devenu, il est vrai, à peu près introuvable ; mais dont il a été donné un résumé substantiel et des extraits dans *La France au Monténégro* (Paris, Leroux).

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à un récit très complet et très clair des campagnes de 1876 et de 1877, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs,

ce qui rend le livre de M. Coquille indispensable à toute personne qui voudra connaître, ou traiter l'histoire moderne du Monténégro. Le prince obtenait un agrandissement mérité que l'histoire et l'ethnographie auraient dû lui faire attribuer en Herzégovine; mais cette province étant attribuée à l'Autriche, était devenue intangible. C'est toujours la même chose: *Belola gerant alii*. Au lieu d'acquérir des congénères aspirant à s'unir à lui, le Monténégro a acquis des Albanais récalcitrants. Au lieu de coreligionnaires orthodoxes, on lui a annexé des Musulmans et des Catholiques. — Ajoutons, du reste, que le gouvernement de S. A. pratique sous ce rapport, plus que la tolérance : il a toujours été très bienviellant envers ceux de ses sujets qui n'appartiennent pas à la communion orthodoxe, comme en témoigne le concordat signé avec le Pape.

A. d'Avril.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Son Altesse Impériale Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg, a bien voulu agréer le titre de Membre d'honneur de la Société.

Ont été élus membres de la Société :

Son Excellence, M. G. van Tienhoven, ministre des affaires étrangères (Pays-Bas), à la Haye, présenté par M. de Beaufort ;

M. L. Ruyssenaers, ministre plénipotentiaire, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères (Pays-Bas), à La Haye présenté par M. de Beaufort.

La Société a perdu MM. Bonghi, Geffroy, le jonckheer Hartsen.

M. Calvi a été nommé président de la Société d'histoire lombarde, et membre effectif de l'Institut de Milan, en remplacement de M. Cantù.

M. Polovtsoff a été nommé grand officier de la Légion d'honneur, M.H. Houssaye, officier.

M. de Crue a été nommé consul général de Grèce.

Autriche-Hongrie. — L'Académie des Sciences de Hongrie vient de publier son *Rapport sur son activité* en 1893, présenté par le secrétaire général M. G. Szily.

Au point de vue de l'histoire diplomatique, l'Académie a édité le tome I des Lettres du roi Mathias, section des affaires étrangères (1458-1479), et mis sous presse le tome II qui contient la correspondance diplomatique de 1480 à la mort du roi. Par l'intermédiaire de M. Louis Thalloczy, elle s'est procuré une collection précieuse de copies dans les Archives du Frioul, qui sont de haute importance au sujet des relations diplomatiques de l'époque du roi Sigismond.

France. — *La mission de M. Gontaut-Biron à Berlin* (1872-1878) est le titre d'une étude de M. le duc de Broglie dont le *Correspondant* vient d'achever la publication. Cette étude présente un double intérêt, par la haute personnalité de l'auteur et par la grande importance du sujet traité.

Personne, en effet, ne pouvait mieux que M. le Duc de Broglie faire connaître les relations de la France avec l'Allemagne pendant les premières années qui suivirent la guerre de 1870-71 et l'ambassadeur qui s'acquitta avec l'habileté du meilleur diplomate de carrière de la mission la plus délicate et la plus pénibte. M. de Gontaut nous apparaît comme un patriote ardent qui sut mettre de côté ses convictions personnelles, ses susceptibilités même, pour ne songer qu'à la France, à son salut et à son relèvement : « Mais rien n'était ordinaire à cette « heure suprême, dit M. le Duc de Broglie. Le moindre service à rendre à la « patrie tombée dans un abime de malheur commandait aux hommes de tous les « partis l'oubli, au moins momentané, de leurs attachements les plus chers. »

Lorsque le Vicomte Elie de Gontaut-Biron se mit en route pour Berlin, en décembre 1871, six départements français étaient encore détenus en gage des trois milliards d'indemnité qui restaient à verser, et la nouvelle frontière n'était pas exactement délimitée. Il arrivait donc à une période qui n'était plus la guerre

mais qui n'était pas encore la paix, puisque tous les articles du traité n'étaient pas exécutés et que leur interprétation pouvait donner naissance aux conflits les plus graves. Grâce à sa situation personnelle, à ses relations de famille, le nouvel ambassadeur fut bien accueilli de la cour impériale allemande, et tous les diplomates étrangers témoignèrent à son égard des dispositions les plus bienveillantes. Il n'hésita pas à négocier aussitôt avec M. de Bismarck : il obtint d'abord la mise en liberté d'un grand nombre de prisonniers de guerre, puis la libération du territoire dès que l'indemnité eut été complètement acquittée, c'est-à-dire avant l'échéance qui avait été fixée.

Après avoir contribué à rendre à la France sa liberté, M. de Gontaut mit tout en œuvre pour lui permettre de se relever, de se fortifier et de reprendre enfin d'elle seule son rang parmi les puissances qui l'avaient oubliée. Il réussit dans sa noble tâche, malgré les prétentions du prince de Bismarck, malgré les difficultés intérieures d'un gouvernement provisoire que le hasard des circontances rendit définitif.

La retraite de M. Thiers, l'élection du maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République, la tentative de restauration monarchique furent autant d'événements qui inquiétèrent l'Allemagne et vinrent compliquer encore les difficultés incessantes qu'avait à surmonter notre représentant à Berlin.— Il est inutile d'ajouter que tous ces évènements sont rapportés, analysés de la façon la plus précise et la plus saisissante par M. le Duc de Broglie qui avait à cette époque une part active dans le gouvernement, soit comme ministre des Affaires Etrangères, soit comme président du conseil des ministres.

A chaque instant, pour le moindre prétexte, M. de Bismarck provoquait un incident diplomatique. Devant un vainqueur sûr de sa force et qui recherchait une nouvelle rupture, il fallait un art consommé de la part du gouvernement français et de son ambassadeur pour résoudre pacifiquement les difficultés, sans que la dignité nationale ait à en souffrir. Des mandements d'évêques à propos de la persécution religieuse en Allemagne, la création des quatrièmes bataillons, le vote de la loi des cadres et d'autres actes de réorganisation militaire donnèrent lieu à des protestations et même à des menaces : M. de Gontaut sut apaiser des conflits toujours naissants, éviter une rupture toujours à craindre et dont les conséquences pouvaient être funestes. Sa modération et sa dignité dans ces circonstances difficiles lui gagnèrent les sympathies des puissances ; la Russie les manifesta d'une façon fort significative. M. de Bismarck en prit ombrage : le gouvernement français auquel il demanda le rappel de l'ambassadeur se refusa à lui donner satisfaction.

Ce ne fut pas une question de politique étrangère à un moment où les affaires d'Orient les rendaient particulièrement délicates, mais la nouvelle orientation de la politique intérieure française en 1877 qui amena M. de Gontaut à se retirer. Ses amis demandèrent au nouveau ministère quels griefs on avait à lui reprocher : « Aucun, fut-il répondu, mais M. de Bismarck ne pouvait plus le souffrir, et nous voulons bien vivre avec lui.

M. de Gontaut reçut, avant de quitter Berlin, de touchantes marques de sympathies de la part de la famille impériale et de tout le corps diplomatique. Il

partit avec la satisfaction d'avoir largement contribué à maintenir la paix dont la France avait besoin pour se relever et rétablir son autorité morale ébranlée.

Il n'est pas possible, en quelques lignes, de faire ressortir mais seulement d'indiquer le puissant intérêt de cette étude qu'il est nécessaire de connaître. Du reste, le nom de M. le Duc de Broglie ne suffit-il pas pour en faire comprendre la valeur ? Vte M. B.

— M. Charles Schefer vient de publier le « Discours du voyage d'Oultremer au très victorieux roi Charles VII » prononcé en 1452 par Jean Germain, évêque de Châlon (Leroux, 8°, 40 p.). M. Schefer rappelle que le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon chercha toujours à jouer en Orient un rôle actif et prépondérant. En 1443, il reçut une ambassade de Constantinople, et les adjurations du pape de défendre Rhodes. Malgré le refus de coopération des Vénitiens pour Rhodes, une expédition bourguignonne dégagea cette île, mais elle éprouva ensuite des difficultés et des revers. C'est alors que le duc songea à intéresser la France à l'entreprise et c'est ainsi que son ambassadeur fut amené, selon l'usage, à prononcer devant Charles VII le long discours classique d'audience publique, dont M. Schefer nous donne le texte qu'il a annoté avec soin. Une intéressante miniature du manuscrit, qui est reproduite, représente l'audience : le roi de France, en assez simple appareil, est entouré de son conseil, que le peintre a figuré assis. Sur un banc en face, sont assis les trois ambassadeurs de Bourgogne : ils viennent sans doute de parler, car le roi fait le geste de répondre.

MM. Driault et Monod viennent de publier le tome II de leur *Histoire générale* (temps modernes ; 1328-1789). C'est un résumé pédagogique, fort soigneux, destiné aux Ecoles normales primaires, mais qui peut servir utilement de manuel aux personnes désireuses de vérifier rapidement la date ou la substance d'un fait.

La *Nouvelle Revue*, outre ses intéressantes *Lettres sur la politique extérieure*, qui ont trait aux évènements courants, a donné plusieurs articles d'histoire diplomatique.

La Rupture (de la France) *avec le Wurtemberg en 1870*, signée « Diplomaticus » (p. 449 et suiv.), tout en rappelant des faits déjà connus, insiste sur le caractère équivoque de la politique de M. de Varnbühler et attribue la rupture du Wurtemberg avec la France aux décisions de la Bavière et à l'artifice employé par M. de Bismark pour intéresser le sentiment national allemand.

M. Henri Montecorboli, dans l'*Alliance de la France et de l'Italie* (p. 145) plaide la cause de cette alliance par des arguments d'histoire et de politique. Il expose que depuis des siècles la France a trop négligé, suivant lui, l'empire des mers, et il préconise l'alliance italienne comme de nature à contrebalancer sur mer la puissance anglaise.

M. Novicow, qui est partisan de la création des Etats-Unis d'Europe, constate (p. 236 et s.) combien la *Question de l'Alsace-Lorraine* nuit à son rêve, et il est d'avis de la résoudre. La solution sur laquelle il compte consiste dans un revirement de l'opinion allemande mieux informée, et dégagée des chimères métaphysiques ; il fait appel au bon sens du parti socialiste et démocratique d'Allemagne.

Dans la même Revue, notre collaborateur M. Rodocanachi a donné des

chapitres d'un ouvrage qu'il prépare sur Renée de France, duchesse de Ferrare.

La principauté de Monaco est-elle un état indépendant ou protégé ? Sous ce titre, M. de Ring proteste contre l'imagination de certains publicistes qui considèrent Monaco comme protégé Italien. Il démontre aisément que cette protection a cessé. Historiquement d'ailleurs, Monaco est un très ancien protégé de la France et a toujours suivi le sort de la Provence. Cette protection s'affirmait alors même que le territoire ambiant n'était pas Français.

Europe orientale. — « En ce moment même, une exposition tchéko-slav, où tout ce qui touche à la nation tchèque, aux Slovaques de Hongrie et aux Moraves a été historiquement et artistement groupé, attire à Prague tous les Tchèques du fond de toute la province. La visite de l'exposition est un devoir patriotique, une sorte de pèlerinage auquel chacun consacre ses économies ». Ces paroles sont tirées d'un travail publié dans la *Revue des deux mondes* par M. Dareste. L'exposition ouverte cette année dans la capitale de la Bohême n'a pas seulement attiré les *pèlerins* de tous les pays slaves, elle suscite un intérêt exceptionnel dans les périodiques étrangers qui se préoccupent du présent et de l'avenir ou du passé dans l'*Europe orientale*. C'est ainsi que l'exposition de Léopol, avait eu, en 1894, tant de retentissement. Remontons à quelques années en arrière : le millénaire de la conversion des Slaves était célébré en 1869 avec le même éclat en Russie, en Bohême, chez tous les Jougoslaves, avec le même enthousiasme et par toutes les communions. Les Bulgares s'y étaient associés avec l'autorisation du gouvernement ottoman. En 1885, nous assistions aux fêtes qui avaient été organisées à Welehrad (Moravie) en mémoire du millième anniversaire de la mort du grand évêque Méthode. Nous sommes encore sous l'impression que produisait la venue incessante des paysans et des paysannes dans leurs plus beaux atours nationaux ; ils s'étaient groupés par paroisses. Il en venait de fort loin, notamment des villages slovaques de la Hongrie. Nous y avions été précédés par quelques-uns des personnages les plus en vue de l'empire austro-hongrois, l'évêque latin Strossmayer, Louis Rieger, le comte Belcredi et plusieurs seigneurs polonais. Si l'on n'avait pas présentes à l'esprit ces grandes assises politico-religieuses, on se rendrait un compte fort incomplet des mobiles qui ont présidé à l'histoire et qui préparent l'avenir dans l'Europe Orientale.

L'une des curiosités les plus suggestives de l'exposition de Prague fut la section réservée aux produits envoyés par les Tchèques émigrés en Amérique et ce fut pour bien des étrangers une révélation, car, en dehors du pays, on ignore la grande expansion prise par cette émigration. D'après les informations que nous empruntons, en les abrégeant, à la revue *Przeglad powszechny*, c'est une colonie complète qui a été ainsi présentée à la sympathie des congénères comme à l'étonnement des étrangers, reproduisant la vie même, ainsi que le travail des émigrés sur le territoire des États-Unis de l'Amérique du nord. Voici une petite maison simple, mais commode, percée d'une quantité de grandes fenêtres ; plus loin, apparaît toute une ferme, puis une auberge, qui n'est pas tenue par un *Mosek* (petit Moyse) comme sur la terre natale. Plus loin se dresse une petite église tchèque, sise à St-Louis, la première que les émigrants aient élevée sur le sol américain. Aux parois de la résidence, de la ferme, comme de la petite église, des cartes et

des tableaux font connaître la quantité des colonies, le nombre des maisons tchèques dans les villes principales, des paroisses, des écoles, des séminaires. Les tables sont couvertes de plans, de journaux, de photographies, des albums, œuvre remarquable des femmes tchèques. Nous avons sous les yeux la 4e année d'une revue mensuelle intitulée *Ceskc Osady V' Americe* (Les colonies bohêmes en Amérique). Ce recueil est publié à Hambourg.

L'association libre occupe une grande place dans cette exhibition. Les sociétés religieuses, patriotiques, militaires ont envoyé leurs insignes. Voici les armes, les uniformes variés sous lesquels, dans les jours de fêtes, les chevaliers de St-Georges, de Saint-Wenceslas, de Saint-Henri paraissent sur les places publiques. Avec quelle fierté et quelles bottes défilent devant leurs troupes ces capitaines, ces colonels tout galonnés qui, une demi-heure auparavant, maniaient l'aune ou l'aiguille dans leurs comptoirs. Toute cette représentation témoigne d'une grande vitalité chez ce peuple qui a conservé sur l'autre hémisphère le sens pratique, dont il donne tant de preuves fécondes dans la mère-patrie, et qui tient à montrer qu'il n'a pas oublié la tradition de Georges Podiébrad.

Il est difficile de préciser le nombre des Tchèques établis en Amérique. Les évaluations que j'ai consultées varient entre 250 et 350 mille. On peut s'arrêter au chiffre approximatif de 300 mille pour le moment, mais ce nombre augmente par les arrivages et par la natalité. Sur ce terrain, je crois opportun de rapporter à quels chiffres M. Dareste dans la *Revue des deux mondes*, évalue le rapport de la population tchèque à la population allemande dans la Cis-Leithanie :

« Les Allemands qui ont débordé de toutes parts la frontière de Bohême, se répandent en bande allongée le long de cette frontière et ne forment une masse compacte qu'au nord, surtout au nord-ouest, dans la région connue par les bains de Teplitz, de Karlsbad et de Marienbad. Les Tchèques ont de plus la majorité. Ils sont 3 millions trois quarts en Bohême contre 2 millions d'Allemands ; 1 million trois quarts en Moravie contre 500.000 Allemands, 140.000 en Silésie contre 280.000 Allemands et 180.000 Polonais ; en tout 5.650.000 Tchèques contre 180.000 Polonais et 3 millions d'Allemands (p. 660) ».

Il y a, de plus, 2 millions de Slovaques en Hongrie. Dans la Silésie autrichienne les Tchèques se trouvent en contact et en concurrence avec l'élément polonais, notamment sur le terrain de l'enseignement. En 1887, les Polonais célébraient le 25e anniversaire de la fondation d'un cercle de lecture populaire. Il a été publié à cette occasion à Teschen un volume de 102 pages : *Pamietnik czytelni Ludowei w. Ciezynie*.

Ce n'est pas seulement en Amérique que les Tchèques ont montré leurs facultés colonisatrices.

Etablis depuis assez longtemps en Crimée, dans le Caucase, c'est surtout en Volhynie que leurs colonies ont prospéré. Leur expansion dans cette province de l'empire des tsars a pris une grande extension vers l'année 1869. Les *Moskovskiié Wiédomosti* racontaient, il y a déjà longtemps, qu'un prince Sanguszko avait épousé une comtesse Thun, de la grande famille, venue, je crois, du Tyrol en Bohême où elle a joué un grand rôle, notamment avec feu le comte Leo qui m'honorait de son amitié. La princesse attira, sur les vastes domaines des San-

guszko, d'abord des régisseurs, puis des ouvriers, enfin des cultivateurs, qui s'associaient pour acheter et se partager de vastes terres. Dans les débuts, ils eurent à essuyer plus d'un déboire. L'intervention personnelle du prince Dondoukov Korsakov, alors gouverneur général des provinces du Sud-Est, y mit fin.

Ce n'est pas le lieu de raconter la destinée ultérieure de ces colonies tchèques en Volhynie ; mais puisque nous avons été amenés, par l'exposition de Prague, à parler des émigrants de l'Europe orientale, il n'est pas sans intérêt de mentionner brièvement le fait de l'éxode d'une autre population slave voisine de la Bohême. D'après le *Bulletin polonais*, qui parait à Paris, « les colonies polonaises établies en Amérique sont fort importantes : elles comptent de un million à deux millions d'individus. M. Komornicki, pour diverses considérations, admet le chiffre de 1.200.000. La capitale de ces colonies est, en quelque sorte Chicago, la ville qui, après Varsovie, contient la population polonaise la plus nombreuse. Au Brésil, on compte environ 100.000 Polonais. M. Henri Nagiel estime que 105 journaux en leur langue ont existé en Amérique depuis 1863, dont 24 à Chicago, 15 à Milwaukee, 14 à New-York, etc. Actuellement il y en a 32... La colonie polonaise d'Amérique a élevé et entretient à ses frais de nombreuses écoles et plusieurs églises. Les biens de leur église sont valuées à plus de dix millions de dollars : il y a 238 églises ; 40.000 enfants fréquentent les écoles polonaises ». Si ce n'était pas sortir des limites qui me sont assignées, c'est-à-dire de l'Europe-Orientale, je rappelerais que les Grecs catholiques appelés aussi Melkites, se sont organisés sur le sol américain, en groupes nationaux et possèdent des églises où le culte est célébré en leur rite et dans leur langue liturgique. Il en est de même des Ruthènes.

Si la distance, grâce à la vapeur, n'est pas grande entre Prague et Tsettinié. le turbulent Monténégrin ne ressemble guère au tenace et calme Slave de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie, autrement dit de la grande *Tchékie*. Assurément des traits généraux de la race slave se trouvent-ils au pied du sévère Lovtchen comme sur les bords riants de la Veltava. Les variétés doivent tenir à quelque mélange de race, dont il serait bien difficile de préciser l'intensité et la nature. Avec un intéressant travail du baron de Witte dans le *Correspondant* (25 septembre) nous abordons la Montagne Noire ou, en serbe, *Tserna Gora*. Après une description exacte, mais un peu assombrie du trajet par mer entre Trieste et Cattaro, l'auteur expose à grands traits l'histoire si agitée des Monténégrins depuis l'année 1389. A partir de l'invasion ottomane, ce fut une suite de luttes toujours honorables pour la nation attaquée, mais souvent désastreuses. Voici l'une des péripéties les plus dramatiques, qui correspond à l'avènement au Vladikat du premier Pétrovitch. « De retour dans sa capitale (après avoir été victime d'un affreux guet à-pens), le Vladikat assemble les notables et leur déclare que le seul moyen de détruire l'influence turque est d'exterminer les musulmans qui encombrent le territoire et qui sont, pour la plupart, des renégats dangereux par les intelligences qu'ils entretiennent sous main avec les ennemis. Cinq frères Martinovitch s'offrent pour accomplir cette mission sainte à leurs yeux. Et la nuit de Noël 1702, ils pénètrent chez les infidèles et massacrent impitoyablement tous ceux qui refusent le baptême..... Réfugiés dans l'Herzégovine, le

musulmans échappés au massacre, enflamment le zèle de leurs coreligionnaires, envahissent avec eux la Montagne Noire. Ils sont battus, et les vainqueurs poussent le mépris jusqu'à leur rendre les prisonniers faits sur le champ de bataille contre un nombre égale de porcs..... Furieux, le Sultan, en 1714, lève une armée formidable commandée par un général illustre (Kiuprili) ; encore celui-ci a-t-il recours à une manœuvre déloyale pour triompher de ses terribles adversaires : ayant attiré dans son camp leurs principaux chefs, sous prétexte de signer un traité, il les fait massacrer. Puis, profitant de la stupeur des Monténégrins, il jette ses troupes sur leur territoire et, malgré une résistance désespérée, arrive jusqu'à Tsetinié, brûlant tout sur son passage, renversant le monastère reconstruit par Pétrovitch, égorgeant les habitants et enmenant avec lui deux mille captifs échappés à la tuerie. — C'est la dernière fois que l'étendard turc a flotté dans la plaine de Tsetinié. Après le départ des hordes ottomanes, les montagnards, réfugiés dans d'inaccessibles retraites, rentrent dans leurs villages dévastés et, sans découragement, se préparent à de nouvelles luttes ». En dépit des occupations temporaires, le Monténégro a reconquis légalement son indépendance antérieure en vertu du principe de Postliminie, qui a été invoqué naguère en faveur d'une autre population slave (*Les Bulgares*, par un diplomate, Paris, Leroux).

C'est à cette époque que les Monténégrins réussissent à se placer sous le patronage de la Russie, où ils sont restés depuis lors, mais sans renoncer à cette liberté pour laquelle ils ont combattu depuis le commencement jusqu'à nos jours. Dans une circontance où le cabinet de St-Pétersbourg avait essayé de tendre le fil du protectorat, les Monténégrins montrèrent qu'ils ne voulaient pas devenir les hommes-liges de leur puissant patron : il s'agissait d'une ingérance indiscrète du synode de St-Péterbourg. « Selon l'histoire ecclésiastique, est-il dit dans une « délibération de la diète générale, nous reçûmes la foi chrétienne des Grecs et « non pas des Russes... Nous n'avons jamais su jusqu'à présent que le synode « russe ait exercé un pouvoir quelconque sur les peuples slavo-serbes qui vivent « en dehors des confins de l'empire russe... Le peuple du Monténégro et des « Berda n'est aucunement sujet de l'empire russe ; il se trouve seulement sous « sa protection morale, parce qu'il a la même foi ; mais il n'y a pas d'autre « raison. Nous avons de l'affection, de l'attachement et de la fidélité pour la « cour de Russie, et nous voulons garder ces sentiments éternellement. Nous « garderons notre fidélité et notre inclination pour la Russie, mais à la condi- « tion que nous ne partagions pas les rapports de sujets avec les habitants de la « Russie. Nous défendrons de toutes nos forces l'indépendance dont nous avons « hérité de nos ancêtres et nous mourrons plutôt l'épée à la main que de subir « une servitude honteuse d'une puissance quelconque. » Après une chaleureuse promesse de diversion en faveur de la Russie, si cette puissance était attaquée, la diète monténégrine continue : « Si vous faisiez une démonstration hostile à « notre pays en dehors de nos frontières, nous nous y opposerions avec notre « propre tactique et nous défendrions l'entrée de notre pays à l'ennemi quel « qu'il fut. »

L'auteur de *la France au Monténégro*, M. Cyrille, fait remarquer que cette attitude si digne et si correcte, coïncide avec une démarche que, à notre connaissance, il a révélée pour la première fois. Le Vladika avait connu et estimé un officier français, Félis de Laprade. En 1803, il lui envoyait l'un de ses neveux, porteur de lettres où il l'invitait à le venir joindre et à prendre le commandement de toutes les troupes monténégrines contre celles des puissances limitrophes qui viendraient à en troubler la tranquillité. Il autorisait en même temps Laprade à offrir ses vœux au Premier Consul et à mettre les forces monténégrines à la disposition de la France. L'officier s'acquitta consciencieusement de sa mission. « Nous eûmes à nous repentir de n'avoir pas suivi ses conseils, lorsque le traité de Presbourg nous eut attribué la Dalmatie avec les Bouches de Cattaro. Rebuté par la France, le Vladika ne vit plus d'espoir que dans les rangs de nos ennemis pour obtenir le débouché à la mer qui permettrait au Monténégro de ne pas étouffer (*La France au Monténégro*). » M. de Witte raconte les malheureuses péripéties de nos rapports avec le Monténégro sous le premier Empire.

En 1857, ce pays se trouvait, malgré la brillante victoire de Grahovo, dans la situation la plus critique. C'est alors que la France apparait de nouveau. Le prince régnant Danilo était venu à Paris où il avait été accueilli cordialement. Napoléon III lui donna la promesse d'une bienveillance qui ne tarda pas à se traduire en fait : deux vaisseaux de guerre vinrent mouiller à Gravosa, où il furent bientôt suivis de deux vaisseaux russes. Cette intervention opportune, qui amena la Porte à conclure une paix honorable pour le Monténégro, produisit une impression profonde dans le pays. Nous en trouvons l'écho dans un chant populaire, ces annales des peuples primitifs. C'est sous la forme d'une lettre adressée par le prince à son frère : « A nous un bon secours vient — de la Russie et de « terre française : — Ce sont justement quatre grands vaissaux. — Chacun porte « plus de 100 canons. — Sur eux sont des héros puissants. — De la Russie le « puissant capitaine a nom Théodore Iouschkovitch. — Et celui de la France a « nom de la Gravière. — (*La France au Monténégro*, p. 128). »

Le *Correspondant* expose la série des grands évènements qui ont marqué le règne de Nicolas Ier, successeur de Danilo. A la suite de la dernière guerre d'Orient l'indépendance complète du Monténégro a été reconnue par toutes les puissances et les intrépides montagnards ont obtenu, aux dépens de l'Albanie, un accès à cet mer Adriatique qu'ils contemplaient en vain du haut de leurs cimes neigeuses depuis tant de siècles.

Les agitations parlementaires, les vicissitudes ministérielles, la détresse même des budgets, avec ses conséquences déplorables pour le crédit public, ne donnent pas toujours la mesure de la situation économique d'un pays. Cette constatation nous est inspirée par la publication récente dans la *Revue française* du tableau du commerce extérieur de la Grèce pendant les dernières années, alors même que le relèvement d'un certain tarif a dû arrêter l'essor d'une partie des exportations. La diminution même du commerce général, comme nous l'allons voir, ne tourne pas toujours, dans la balance, au détriment de l'Etat qui la subit. « Le commerce extérieur de la Grèce (importations et exportations réunies) s'est

abaissé de 202 millions en 1892 à 192 millions 1/2 en 1893. Comme les exportations se sont accrues de 10 millions, il en ressort un abaissement d'environ 20 millions sur les importations. La crise financière du pays et la hausse du change ont déterminé les consommateurs hellènes, dont les salaires ou revenus sont payés en drachmes-papier, à restreindre leurs achats à l'étranger ; mais ce résultat, préjudiciable aux pays importateurs, est plutôt favorable à la Grèce, puisqu'il rétablit l'équilibre entre les importations et les exportations (p. 686). »

L'hellénisme ou, comme on dit quelquefois, le pan-hellénisme est attaqué aussi souvent que le pan-slavisme et le pan-germanisme. Dans une revue qui paraît à Arras, la *Science Catholique*, nous relevons une violente philippique traduite de l'arabe. Le cheikh Abdalahad ne se borne pas au conflit de hiérarques grecs avec les chrétiens arabes de la Palestine. Il cherche à disqualifier, à discréditer, je dirais presque à vilipender le passé, le présent et surtout les aspirations helléniques. La *Revue de l'Orient Chrétien* (15 août) répond aux incriminations générales du cheikh arabe, en un passage que je vais citer, ce qui, par la défense même, fera connaître suffisamment la nature de l'attaque sans qu'il soit, par conséquent, nécessaire de l'analyser ici. « Assurément, dit la *Revue de l'Orient Chrétien*, sous la signature A. d'Avril, les Hellènes ont de graves imperfections : mais qui n'en a pas ? La Grèce n'est pas la seule contrée où le brigandage florisse ; il n'y a pas si longtemps que la forêt de Bondy... La Grèce n'est pas la seule contrée où la pratique du parlementarisme intégral ait produit le désarroi de l'administration, le trafic des votes, le désordre financier jusqu'aux *assignats* inclusivement. Je vois objecter que les Pallikares n'ont pas seuls délivré la Grèce. Est-ce que les Belges ont pris à eux seuls la citadelle d'Anvers ? L'héroïsme des Botzaris, de tant d'autres, surtout de l'incomparable Canaris, a suscité l'enthousiasme de l'Europe, conséquemment la délivrance ; il a été ainsi la cause efficiente de l'action étrangère. La Grèce a pu dire : « J'enfante des héros, donc j'existe. » — Malgré le désordre gouvernemental intérieur, les Hellènes excellent dans toutes les branches du travail. Ce sont les marins de la Méditerranée les plus habiles, les plus sobres. Ils poussent la passion de l'instruction jusqu'aux dernières limites. — Leurs maisons sont à classer au premier rang pour le commerce des marchandises dans les deux mondes. Ils s'y enrichissent certainement : mais qu'il s'agisse de fonder quelque part, en faveur de l'hellénisme, de leur *idée*, un établissement d'instruction, de charité, une église (et dernièrement à Paris), c'est par millions de drachmes qu'ils y jettent leur richesse de tous les coins de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. — Enfin les personnes ayant fréquenté la haute société constatent que les Hellènes y apportent une remarquable distinction d'esprit et de manières, une culture étendue et sérieuse, remarquable surtout chez les femmes, ce qui n'est pas le cas chez d'autres nations. »

L'auteur du factum arabe est particulièrement scandalisé de l'hétérogénéité des éléments qui entrent dans l'hellénisme pour en faire partie intégrante. Un Bulgare, un Roumain, un Albanais, un Asiatique même devient Hellène ; mais jamais un Hellène ne devient autre chose qu'un Hellène, de même qu'un Bulgare ne deviendra pas un Albanais (Skipetar), lequel ne deviendra pas roumain et réciproquement. *Nascuntur Bulgari, Albanisi, Roumanie* ; *fiunt Hellenes*. Il y

a là un phénomène que V. Bérard a clairement constaté et expliqué dans *La Turquie et l'Hellénisme contemporain* (Paris, Alcan). On se demande en effet :

...... D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a pas portés ?

La Revue de l'Orient Chrétien répond comme V. Bérard : « Ils lui viennent de ce que l'hellénisme est une idée, une attraction, c'est-à-dire, un concept supérieur. Nous concevons bien qu'on en soit jaloux : nous n'admettons pas qu'on le reproche. En même temps reconnaissons qu'on ne peut pas demander aux diplomates et aux didascales hellènes de prêcher le panslavisme, le roumanisme le pangermanisme et autres mots en *isme.* » Nous ajouterons qu'il y a encore sur plusieurs points des *afrancesados*, qui ne sont pas d'origine française et qu'il existe des Français anglomanes et des Français d'esprit germanisant, je ne veux pas dire où. A. A.

Italie. — Dans une étude sur les *Protectorats romains*, extraite de la « Revue générale de droit international public », M. Engelhardt examine la portée du contrat « d'alliance » passé entre l'ancienne Rome et les peuples subjugués. Il met en relief l'habileté de la politique romaine qui, en somme, laissait aux vaincus tout ce qu'elle pouvait leur laisser, rendait ainsi son joug léger, puis employait les vaincus les uns contre les autres, et exerçait une domination à la fois lucrative et économique. Rome ne procéda pas par annexions pures et simples ; elle respecta la religion, les coutumes, l'administration locale ; elle ne confisqua que les droits à proprement parler régaliens, droit de battre monnaie, droit de légation... Une clause spéciale et extrêmement pratique soumettait *ipso jure* à l'arbitrage de Rome les difficultés soulevées entre « alliés ». M. Engelhardt, à ce propos, observe avec beaucoup de vérité que l'idée d'arbitrage international, que certains publicistes modernes se sont donné le ridicule de croire découvrir, a toujours existé : nous lui ferons cependant remarquer que, dans l'espèce, l'arbitrage imposé par les Romains ne nous paraît avoir qu'un caractère fictivement international, puisqu'il était obligatoire et non facultatif, et qu'il ne s'appliquait pas à des personnalités indépendantes. Tel quel cependant, ce fut peut-être le plus grand instrument de domination des Romains, et, chose curieuse, le plus apprécié des vaincus. Pendant tout le Moyen-Age, nous voyons regretter la disparition de l'arbitrage suprême qui assurait la paix du monde, et c'est le point capital dont les papes de Rome prétendirent hériter. En somme, les Romains furent encore plus les arbitres du monde que ses vainqueurs.

Dans cette intéressante étude, M. Engelhardt, à la fois jurisconsulte et historien, a constamment à sa disposition des comparaisons très heureuses et très utiles au lecteur entre le régime qu'il étudie et les régimes similaires. Ces développements sont intéressants et vrais : sur un seul détail, nous poserons un léger point d'interrogation. Il est exact de dire qu'au Moyen Age la France exerça sur Gênes, à diverses reprises, une sorte de protectorat : les Génois, en effet, se donnèrent à la France. Mais ce contrat ne fut, en réalité, qu'un contrat féodal : les Génois préféraient à la suzeraineté prétendue par l'Empire la suzeraineté française, pas autre chose, et ils ne renoncèrent pas au droit, notamment, de légation. Ils n'étaient pas fâchés, dans le Levant, de couvrir leur commerce

d'un pavillon redouté, surtout vis-à-vis de Venise et de Florence : en outre, ils voulaient obtenir la franchise et la sécurité en France pour leurs importations, c'est-à-dire un marché plus large que celui de Gênes. A l'inverse des protectorats habituels, ce contrat ne profitait guère qu'aux protégés et c'est pourquoi la France n'y tenait guère. Elle n'y trouva un avantage que lorsqu'elle eut à lutter à Milan et à Naples.

Quant aux Milanais et au royaume de Naples, jamais ils ne se trouvèrent vis-à-vis de la France dans une situation de protégés : ils avaient, en vertu de dévolution héréditaire, le même souverain, voilà tout. C'était un lien purement personnel. Louis XII s'intitulait roi de France et de Naples, duc de Milan, comme S. M. l'Empereur d'Autriche s'intitule Empereur et roi. Il y avait dualisme.

M. Carutti avait déjà indiqué dans sa *Storia della diplomazia della corte di Savoja* les étonnants exploits diplomatiques d'un aventurier piémontais, nommé Charles François Caruffi, de Mondovi. En 1685, au moment où l'on célébrait en grande pompe à Vienne le mariage de l'électeur Maximilien de Bavière avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de Léopold Ier, ce personnage se donna comme le marquis Ranuccio Carretto di Gorzegno, envoyé extraordinaire du duc de Savoie. Il fit son entrée solennelle, fut reçu en audience publique et privée par l'Empereur, offrit, au nom de la Savoie, 400 chevaux contre les Turcs, fut accueilli à bras ouverts, fit visite aux princes et princesses et prit part aux fêtes. Un beau jour, il disparut, laissant derrière lui une foule de dettes ; on alla aux renseignements, et la mystification fut alors découverte.

En juillet de la même année, il reparut à Paris sous les espèces de prince de Marsaglia. Mais là, l'envoyé de Savoie, Mis Ferrero, mis en éveil par l'évènement de Vienne, le découvrit et le fit arrêter. Le gouvernement de Louis XIV refusa toutefois l'extradition et fit conduire Caruffi à la frontière de Flandre. On retrouve Caruffi à Anvers comme marquis Ch. Amédée Gonzaga di Castiglione. Cette fois, il n'échappa pas : arrêté, extradé, il fut ramené à Turin. On ne savait ce qu'il était devenu. M. Aug. Bazzoni nous apprend dans l'*Archivio Veneto* qu'il mourut en 1687 à Turin, dans la prison du Sénat.

Dans le même recueil (tome X, pars 1), M. Gaudenzio Claretta achève le travail, dont nous avons déjà parlé, sur les relations diplomatiques de Venise et de Savoie au XVIIe siècle. Il indique quel était le palais de Turin attribué au logis de l'ambassade de Venise. Après avoir établi, comme il dit, la « généalogie de ce palais », il le trouve affecté à l'ambassade dès la fin du XVIe siècle. Il était voisin de l'église San Dalmazzo, qui servait elle-même de lieu d'asile en vertu d'un privilège religieux, ce qui créait un inconvénient.

Cette notice est suivie de pièces justificatives, qui se composent de l'Instruction secrète de Charles-Emmanuel I à Louis S. Martino d'Aglié, ministre à Rome, sur la prétention au titre de roi (1628 : n° 1), la recommandation du même prince à ce même envoyé relative au Père Monod (1633 : n° 2), deux longues lettres du P. Monod (dont une seule est signée), et une longue relation de Carlo Salmatoris, maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs, sur le cérémonial de la réception de Marco Foscarini, comme ambassadeur de Venise (1742 : n° 5).

La *R. Deputazione di storia patria*, de Turin, dont l'activité scientifique est admirable, vient de publier deux volumes de très importants mémoires : nous y signalerons la publication d'une notice sur la famille de Gaetano Pugnani, par notre savant correspondant le baron Carutti di Cantogno, et la liste de toute une bibliothèque donnée à la *Deputazione* par notre autre éminent correspondant le baron A. Manno.

L'histoire diplomatique est représentée dans le tome II par trois curieuses Relations, contemporaines, du voyage de Marie-Gabrielle de Savoie, se rendant près de son époux le roi d'Espagne (août-septembre 1701). M. Girolamo Rossi, qui a retrouvé et recueilli ces Relations, les fait précéder de préfaces substantielles. C'est un fort intéressant épisode des négociations déjà racontées par M. Carutti dans sa *Storia del Regno di Vittorio Amedeo II*, et par MM. Manno, Ferrero, Vayra, dans les *Relazioni diplomatiche* (vol. I, p. 36).

Suisse. — Le fascicule 4 de la *Revue de droit international* contient une note de M. Ed. Engelhardt, qui fait suite à ses précédentes études sur les Protectorats. M. Engelhardt examine ici la situation qui résultait pour le canton du Valais de l'acte de Bex (23 août 1802). On sait qu'après avoir été fort menacé d'annexion par la France, le Valais fut détaché de la Confédération helvétique et forma une république à part, placée « sous l'appui » des trois républiques voisines, la France, l'Helvétie, la République cisalpine. Elle conserva son indépendance, sauf en ce qui concerne la route du Simplon, mais elle ne put entrer en relations diplomatiques qu'avec les puissances garantes. M. Engelhardt définit cet état une situation de protectorat. En fait, la « garantie » des Etats voisins s'exerçait même sur plusieurs points de la conduite intérieure du petit Etat, et, au point de vue extérieur, elle ne servit pas à grand chose, car un décret impérial de novembre 1810 annexa sans coup férir la petite république, dont il fit le Département du Simplon.

Documents Diplomatiques.

Le Ministère des Affaires Etrangères de France vient de publier, sous la signature de M. Hanotaux, son Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1894 : Ce rapport constate l'ordre parfait qui règne dans la Régence ; la prospérité financière qui a permis, sans appel au crédit, d'entreprendre l'exécution d'un réseau nouveau de voies ferrées et de routes ; il constate le bon esprit et la parfaite tenue des colons européens.

L'administration militaire, conservée jusqu'à présent dans certains districts éloignés, a été supprimée. Le commerce total a dépassé de 10 millions le chiffre de 1893. Quelques impôts ont été réduits.

Vingt-huit documents annexes exposent, par voie de chiffres, la situation commerciale, la situation budgétaire, la situation administrative et judiciaire.

Arbitrage. (*Conférence interparlementaire*). — Quinze Etats ont participé à cette conférence, qui a siégé à Bruxelles du 13 au 16 avril dernier : la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Danemark, la Suède et la Norvège, l'Italie, la Hollande, la Roumanie et la Suisse. Après examen des projets de

MM. Stanhope, Rahusen, Houzean, Delahaye et Gobat, la conférence a voté le principe d'une cour permanente d'arbitrage international, dont on trouvera le texte dans la *Revue générale de droit international public* (sept.-oct.), p. 542-4. Il faut y ajouter les propositions suivantes : faculté pour un Etat de revendiquer la neutralité perpétuelle ; union internationale pour la publication des traités ; deux votes de félicitation au Parlement français pour son désir de conclure un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis, et au Parlement norvégien pour avoir pris à sa charge les frais de ses délégués à la conférence, la 7° session annuelle se tiendra à Budapest. — Le vote du Parlement français auquel il vient d'être fait allusion est du 8 juillet 1895. On peut rappeler, en terminant, les tentatives précédentes de Fried. Passy (24 avril 1883), en France ; de John Bright, en Angleterre (1887) ; du Falkehing, en Danemark (27 mars 1885) ; du senateur Marcourta, en Espagne (16 juin 1890), de MM. Belmont, Ken, et Belison, aux Etats-Unis (1888, 1894).

Asie.— *Chine et Japon.*— On trouvera le texte du traité de Shimonosaki (17 avril 1895) dans la *Revue de Droit international public* (1895, n° 4, p.452-4), d'après le Times du 18 juin. Le Japon a renoncé, sur la représentation des ministres de France, d'Allemagne et de Russie, à occuper d'une façon permanente un point quelconque du continent chinois (6 mai) ; mais il garde Formose et les Pescadores.

France et Chine. — On vient de distribuer à la Chambre, le texte des conventions de délimitation et de commerce signées à Pékin le 20 juin 1895. Le traité du 26 juin 1887 n'avait délimité la frontière de la rive droite du fleuve Rouge que jusqu'à Mon-Ka. On vient de la reprendre à Leng-Pa, 180 kil. plus à l'est et de la tracer jusqu'au Mékong (à Nam-La), en laissant à l'Annam les quatre pays de Deo-Van, Tri, de Pon-Fang, des Muong-Hou et des Pa-Fat-Saï. La convention commerciale comporte six articles : 1° droit pour la France à entenir un agent consulaire à Tong-Hing vis-à-vis de Men-Cay, aux confins du Kenang-Toung ; 2° substitution de Ha-Keon à Mam-Hao pour l'installation d'un agent consulaire sur la route fluviale de Lao-Kaï à Mongtze ; 3° droit d'établir un consul à Ise-Mao ; 4° modifications au régime du travail : 5° et 6° prolongation en territoire chinois des voies ferrées et réseaux télégraphiques français (entre Fse-Maos, Luange-Prabang et Laï-Chan).

Afrique. – *France et Italie.*— Un *Livre Vert* vient de paraître, contenant 119 documents sur le Somali-Land, 1885-95. Rappelons à ce propos l'état de la colonisation italienne.

La « sphère d'influence » est limitée, à l'ouest, par le Juba, et le 35° long. Est (de Greenwich), au nord-ouest, par la convention anglo-italienne de 1891. Le protectorat britannique de Zeilah et le protectorat français d'Obok, divisent la sphère d'influence italienne en deux tronçons, l'Erythrée et la côte Somale. En outre, si le protectorat anglais est nettement délimité, il n'en est pas de même pour Obock ; par dessus tout, Menelik refuse de reconnaitre le traité d'Ucciali, qui donnait à l'italie le protectorat de l'Ethiopie. — L'Italie occupe, la côte Sodepuis 1889, de l'embouchure du Juba (Océan Indien) jusqu'à Bender-Ziadek (golfe d'Aden), à l'exception des ports de Brava, Merba, Magdechou, Ouarcheik

et Kismayou, qu'elle ne fait qu'administrer au nom du sultan de Zanzibar. Cette occupation ne soulève guerre d'objection : seule la Turquie pouvait en élever une sur la partie du littoral comprise entre Bender-Ziadeh et le cap Guendafin. — Il n'en va pas de même pour la délimitation intérieure de la sphère d'influence: l'Italie a conclu, le 5 mai 1894, avec l'Angleterre une convention qui lui abandonne l'Ethiopie méridionale, et notamment le Harrar, qui doit rester indépendant d'aprés un traité franco-anglais de 1888. D'ailleurs le Harrar, le Choa, le Koffa, le Gedjam et le pays Galla, relèvent de Menelik. — Sur la côte du golfe d'Aden et de la mer Rouge, l'Italie est maitresse du ras-Doumeirah, (sud) au ras-Kasar (nord). Il y a un premier différend avec la France, car le territoire d'Obock confine aux protectorats de Raheïta et d'Aoussa (des pourparlers ont eu lieu, sans aboutir en 1890-91). Comme toujours il reste à déterminer la longueur de bande littorale : Menelik a dénoncé le traité d'Ucciali (25 mai 1889), dont l'art. 17 abandonnait à l'Italie la direction de la diplomatie abyssine.

France et Angleterre. — Deux questions sont encore à régler entre la France et l'Angleterre : les limites de la souveraineté respective sur le Haut-Nil et sur le Myeon Niger. — 1° Dans sa séance du 28 mars dernier, la Chambre des Communes a revendiqué pour l'Angleterre la possession du Haut-Nil, en s'appuyant sur les traités passés avec l'Allemagne (1er juillet 1890), l'Italie (1891) et le Congo indépendant (12 mai 1894). Quant à l'Allemagne, elle a simplement reconnue la « sphère d'influence » anglaise, mais une « sphère d'influence » est-elle opposable aux tiers? Non, d'après le professeur Westlake, car elle est déterminée par l'accord mutuel de deux ou plusieurs puissances. l'Angleterre et l'Allemagne, par exemple, conviennent que chacun s'abstiendra de contrarier l'expansion de l'autre dans certaines limites géographiques. Si l'une d'elle, dans la sphère d'influence qu'elle s'est ainsi réservée, se trouve en opposition avec une troisième puisssance, son titre international à se maintenir dans cette sphère et à en exclure la troisième puissance ne tire aucune force de l'accord entre l'Angleterre et l'Allemagne. Elle devra trouver le fondement de son droit dans les principes généraux du droit international. D'ailleurs l'Angleterre n'a-t-elle pas occupé le pays compris entre l'Angola et le Mozambique (20 août, 14 nov. 1890, 28 mai 1891), quoique ce pays ait été reconnu comme « sphère d'influence » portugaise par la France et l'Allemagne (12 mai, 20 déc. 1886). Enfin, aux yeux de la France, c'est l'Egypte qui a tout droit sur le Haut-Nil. — 2° L'Angleterre veut lier la question du Moyen-Niger à celle du Haut-Nil bien qu'il n'y ait aucun rapport entre elles ; enfin le débat peut durer. C'est le 19 juillet dernier qui sir G. Tambman Goldio, président de la Cie Royale du Niger, a exposé ses griefs ; M. Tharel a répondu, le 23 août, au nom de la Société française de l'Afrique Centrale. Ce dernier a parlé de l'Adamara et du Bornou ; mais ce qui est surtout en question, c'est la boucle du Niger (Gourma et Mossi), au nord du Lagos, du Dahomey, du Togo et du Gold-Coast [1].

1. Cf. Le *Temps* (11, 12, 16, 22, 28, 29 août, 4 sept. 1895.

France et Madagascar. — Voici le texte du traité soumis à la Chambre :

Article 1er. — Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences.

Art. 2. — Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. M. la reine de Madagascar par un résident général.

Art. 3. — Le gouvernement de la République française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures.

Le résident général sera chargé des rapports avec les agents des puissances étrangères ; les questions intéressant les étrangers à Madagascar seront traitées par son entremise.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des sujets et des intérêts malgaches.

Art. 4. — Le gouvernement de la République française se réserve de maintenir à Madagascar les forces militaires nécessaires à l'exercice de son protectorat.

Il prend l'engagement de prêter un constant appui à S. M. la reine de Madagascar contre tout danger qui la menacerait ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 5. — Le résident général contrôlera l'administration intérieure de l'île.

S. M. la reine de Madagascar s'engage à procéder aux réformes que le gouvernement français jugera utiles à l'exercice de son protectorat, ainsi qu'au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation.

Art. 6. — L'ensemble des dépenses des services publics à Madagascar et le service de la dette seront assurés par les revenus de l'île.

Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar s'interdit de contracter aucun emprunt sans l'autorisation du gouvernement de la République française.

Le gouvernement de la République française n'assume aucune responsabilité à raison des engagements, dettes ou concessions que le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar a pu souscrire avant la signature du présent traité.

Le gouvernement de la République française prêtera son concours au gouvernement de S. M. la reine de Madagascar pour lui faciliter la conversion de l'emprunt du 3 décembre 1886.

Art. 7. — Il sera procédé dans le plus bref délai possible à la délimitation des territoires de Diego-Suarez. La ligne de démarcation suivra, autant que le permettra la configuration du terrain, le 12° 45' de latitude sud.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bajac. — Création d'attachés commerciaux près de nos ambassades étrangères. In-8, 10 pages. *Beauvais, Schmutz.*

Blenck (E.). — Genealogie der europaïschen Regentenhäuser (24e année). In-8, 41 p. *Berlin* (*Bureau statistique*).

Descamps (Ed.). — Les offices internationaux et leur avenir. In-8, 106 p. *Bruxelles, Hayez.*

Grunzel (J.). — Der internationale Wirthschaftsverkehr und seine Bilanz. In 8, vii-224 p. *Leipzig, Duncker.*

Hall (W.-E.).— A treatise on international law (4e édition). In-8, 818 p. *Londres, Frowde.*

Jitta (D.-J.). — La codification du droit international de la faillite. In-8, xvi-342 p. *La Haye, Belinfante.*

Leixner (O.).— Wiek XIX [Le dix-neuvième siècle]. 2 vol. in-8, 403 et vi-548 p. *Varsovie, Gebethner et Wolff.*

Parnes (O.). — Internationales Papiergeld. In-8, 48 p. *Vienne, A. Sculze.*

Popowski (Józef). — Polityczne polozenie Europy w koncu XIX w. [Situation politique de l'Europe à la fin du XIXe siècle]. In-8, 53 p. *Cracovie, Société d'éditions.*

Schopfer (Sidney). — Le principe juridique de neutralité et son évolution dans l'histoire du droit de la guerre. In-8, 306 p. *Lausanne, F. Rouge.*

Schuler (Hans).— Die « concurrence déloyale » und ihre Beziehungen zu Name, Firma, Markec, Fabrik und Geschäftsgeheimnis im französischen, schweizerischen und deutschen Recht. In-8, 209 p. *Zürich, Ranstein.*

Soler y Guardiola (P.). — Apuntes de historia politica y de los tratados (1490-1815) con arreglo al programa para los examenes de ingreso en las carreras diplomatica y consular. In-4, 743 p. *Madrid, Suarez.*

Taube (M.). — Istoria zarojdeniia sovremennago mejdounarodnago prava srednie vieka [Hist. de l'étab. du droit internat. contemporain. I. Moyen-Age]. In-8, 382 p. *Pétersbourg, Schmidt.*

Züblin (A.). — Die moderne Spionagegesetzgebung. In-8, 175 p. *Zürich, Speidel.*

FRANCE

Annales de droit commercial français et international. — *Oct.* 1894. — **L. Champcommunal** : Etude sur la lettre de change en droit international privé. — **Manuel Torres Campos:** Chronique espagnole de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit commercial et industriel. — **E. Thaller** : Chronique française.—Le congrès de la propriété artistique et littéraire tenu à Anvers en août 1894.

Annales de géographie. — 15 *oct.* — **E. Ponel** : La haute Sangha. — **L. Gallois** : Le congrès de Londres. — **D. Bellet** : Copenhague et son nouveau port franc. — Les projets du capitaine Marchand et l'expédition Monteil. — Résultats de la mission Clozel. — Convention anglo-russe dans les Pamirs. — Expéditions et conventions commerciales en Chine.

Annales de l'école libre des siences politiques. — *Sept.* — **J. Silvestre** : La politique française dans l'Indo-Chine ; Annam.

Annales de philosophie chrétienne. — *Oct.* — **Ch. Huit** : Les papes ; Florence et les Médicis au XVe s.

Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France. — 1893. — **N. Valois** : Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris.

Archives diplomatiques. — *Déc.* 1894.— Allemagne et Colombie : Traité d'amitié, de commerce et de navigation (23 juillet 1892). — Belgique et Roumanie : Convention de commerce (22

janvier 1894). — Autriche-Hongrie et Roumanie : Convention de commerce (21 déc. 1893). — Seconde conférence de droit international privé (6 juillet 1894). — France : Décret relatif à l'admission dans la carrière diplomatique et consulaire (20 nov. 1894). — Chronique — France : Affaires de Madagascar (23-24 nov. 1894). — Japon : Traité avec les Etats-Unis (résumé). — Pays-Bas : Chronique parlementaire. — Roumanie : Adresse du Parlement italien. — Russie: Mort d'Alexandre III. — Suisse : Statistique des chemins de fer. — Le mouvement commercial de la Chine et du Japon. — *Janvier* 1895. — Espagne et Guatemala : Convention concernant la propriété intellectuelle (25 mai 1893). — Etats-Unis et Mexique : Convention relative à la surveillance internationale de la frontière (24 août 1894). — Russie et Serbie : Traité de commerce et de navigation (27 oct. 1893). — Autriche-Hongrie et Bulgarie : Correspondance commerciale (1894-5). — Seconde conférence de droit international privé (juin-juillet 1894). — France : Décret réglant l'organisation des territoires de l'Oubanghi (13 juillet 1894) ; Décret rétablissant le cadre des consuls suppléants (25 oct. 1894). — Chronique — Allemagne: Ouverture du Reichstag (5 déc.). — Colombie : Convention additionnelle au traité avec l'Espagne du 30 janv. 1881. — Etat indépendant du Congo : Organisation administrative. — Espagne : Relations avec les Etats-Unis et le Maroc. — Etats-Unis : Ouverture de la 53e législature (3 déc.). — France : Les affaires de Madagascar (Chambre des députés, 23 nov. ; Sénat, 6 déc). — Livre rouge malgache. — Hongrie : Séance du 19 janvier à la Chambre des députés. — Japon : Recensement ; ouverture du Parlement (24 déc.) — Russie : Mariage de Nicolas II. — Suède : Ouverture du Parlement (17 janv.). — Suisse. — *Février*. — Etat indépendant du Congo et France : Arrangement relatif à la délimitation des territoires du Haut-Oubanghi (14 août 1894). — Bolivie et France : Convention de commerce (15 sept. 1892). — Affaires du Congo (1884-5). — Japon : Ordonnance relative aux prises maritimes (21 août 1894). — France : Application de la loi sur la nationalité en 1893. — Chronique — Allemagne : Séance du 14 janv. au Reichstag. — Belgique : Cession du Congo. — Etats-Unis : Crise monétaire. — France : Circulation monétaire ; travaux des postes et chancelleries consulaires en 1893. — Grande-Bretagne : Ouverture du Parlement (5 fév.). — Suisse : Mariage des Badois. — *Mars*. — Danemark et Pays-Bas : Convention d'extradition du 8 janv. 1894 (ratifications du 15 fév. 94). — Espagne et Pays-Bas : Convention d'extradition du 29 oct. 1894 (ratifications du 24 déc.). — Grande-Bretagne : Mémoire au tribunal d'arbitrage sur les pêcheries de Behring. — Suisse : Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1894 (aff. étr.). — Chronique : Allemagne : L'émigration par les ports allemands. — Alsace-Lorraine : La langue française. — Belgique : Annexion du Congo, exposé des motifs. — France : Discussion du budget des aff. étr. à la Chambre des députés (1er fév. 1895). — *Avril*. — Egypte et Grèce : Convention commerciale du du 9/21 mars 1895 ; correspondance relative à cette convention ; règlement douanier égyptien. — Grande-Bretagne : Mémoire au tribunal d'arbitrage sur les pêcheries de Behring. — Suisse : Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1894 (aff. étr.). — Chronique. — Belgique : Annexion du Congo, exposé des motifs. — France : Discussion du budget des aff. étr. au Sénat (5 avril 1895) ; la question du rattachement du service des protectorats au ministère des colonies (rapport de M. Doumer, député, au nom de la commission du budget). — Madagascar : Proclamation du général Metzinger, commandant des troupes françaises, (4 mars). — Grande-Bretagne : Question monétaire ; Motion de M. Everett demandant la réunion d'une conférence internationale pour faire disparaître l'écart grandissant dans la valeur relative de l'or et de l'argent, discussion du 26 février à la Chambre des communes ; Extradition de Cornélius Herz, débat à la Chambre des communes (6 mars) ; Occupation de Chypre, débat à la Chambre des communes (9 mars). — Nicaragua : Décret de réincorporation des Indiens Mosquitos à la République de Nicaragua (20 nov. 1894). — Roumanie : Signature, le 12 mars, d'un arrangement avec la France pour la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises ; Recensement de la population roumaine par sexe et par religion. — Suisse : Ratification par l'Italie de l'arrangement international des marques de fabrique ou de commerce, du 14 avril 1891 (29 oct. 1894) ; Circulaire de la Chancellerie fédérale

concernant la nationalité des ressortissants suisses nés en Suède (22 mars). — *Mai.* — Chine et Etats-Unis : Convention relative à l'immigration chinoise aux Etats-Unis (17 mars 1894). — Belgique et Paraguay : Convention de commerce et de navigation (15 fév. 1894) ; Déclaration relative à la communication des recensements périodiques de la population (20 fév. 1894). — Grande-Bretagne : Mémoire au tribunal d'arbitrage sur les pêcheries de Behring. — Egypte : Décret instituant un tribunal spécial (25 fév.). — Suisse : Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1894 (justice et police). — Chronique. — France : L'incident de la Guyane ; Les extraditions en 1892 ; Rattachement des pays de protectorat au ministère des colonies ; Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement des jeunes Français établis hors de France, en Europe ; La statistique des naufrages. — Japon : Les conséquences de la guerre avec la Chine. — Paraguay : Extrait du bulletin mensuel du comité consultatif du commerce français. — Transvaal : Rapport du consul de France à Prétoria. — *Juin.* — Etat indépendant du Congo et Liberia : Traité d'extradition (21 nov. 1894). — Etats-Unis : Mémoire au tribunal d'arbitrage sur les pêcheries de Behring. — Etat indépendant du Congo : Rapport au roi sur les mesures prises en exécution de l'Acte de Bruxelles (24 déc. 1894). — France : Loi relative à l'exportation des armes de guerre (13 avril) ; Décret rendu en exécution de cette loi (21 avril) : Décret réorganisant l'administration judiciaire de la Cochinchine et du Cambodge (17 mai). — Chronique. — Allemagne : Inauguration du canal de la Baltique. — Autriche-Hongrie : Réunion des délégations à Vienne (6 juin). — France : Discussion sur la politique extérieure à la Chambre des députés (10 juin) ; Remise de l'ordre de Saint-André au Président de la République ; Proposition de loi tendant à n'admettre aux fonctions publiques, comme agents du gouvernement ou dépositaires de l'autorité, que des Français issus de parents français ou naturalisés. — Grande-Bretagne : Chute du ministère Rosebery. — Paraguay : Retrait de l'exéquatur au consul de France à Assomption ; représailles de la France. — Russie : Création d'une légation permanente auprès du Vatican (8 juin). — Association littéraire et artistique internationale.

Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris. — *Août.* — Cte **Decazes** : Le Haut-Oubanghi. — **C. Ledoulx** : Les intérêts français en Palestine. — **G. Boissonnade** : Le commerce franco-japonais. — *Sept.* — De Laï-Chau à Hieng-Kong avec la mission Pavie. — Le traité de Simonosaki, ses clauses commerciales et la concurrence japonaise.

Bulletin de la société générale des prisons. — *Juillet.* — **Mettetal, Crémieux, Rivière, Leredu, Cuche, Baillière** : Le Ve congrès pénitentiaire international.

Bulletin des transports internationaux par chemins de fer. — *Janvier* 1895. — Liste des lignes auxquelles s'applique la convention internationale. — *Février.* — Statistique des chemins de fer russes (1893). — *Mars.* — Statistique des chemins de fer autrichiens (1893). — L'unité technique en matière de chemins de fer. — *Avril.* — Statistique des chemins de fer allemands (1880-94).

Bulletin du comité de l'Afrique française. — *Janvier* 1895. — Difficultés africaines. — L'expédition de Madagascar. — Le hinterland du Dahomey. — Le livre rouge hova. — La cession du Nyassaland à la Compagnie. — La politique italienne en Erythrée. — *Fév.* — Soudan et Abyssinie. — Oubanghi : l'incident de Mobbaye. — Le livre rouge hova. — Maroc : Le ministre d'Angleterre et le chargé d'affaires d'Italie à Fez. — Etat indépendant du Congo : Annexion à la Belgique. — Sierra-Leone : L'arrangement anglo-français. — Erythrée : Les lazaristes français.

Canoniste contemporain. — *Janvier* 1895. — **Boudinhon:** Notes sur les églises orientales unies et séparées ; commentaire de la constitution *orientalium*.

Correspondant. — 25 *août.* — **Duc de Broglie**: La mission de M. de Gontaut à Berlin (1872-8) ; la retraite de M. Thiers ; la tentative de restauration monarchique. — Cte **Renaud de Moustier** : Au delà de la grande muraille de Chine. — 10, 25 *sept.* — **Chesnelong** : Un témoignage sur un point d'histoire ; la tentative de restauration monarchique de 1873 ; les entretiens de Salzbourg. — 10 *sept.* — **Dr Rouire** : Madagascar : les missions protestantes et catholiques. — 25 *sept.* — La Guyane et le contesté franco-brésilien. — 10 *oct.* — **Duc de Broglie**: La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin (1872-8) ; les mandements épiscopaux et la crise de 1875.

Droit d'auteur. — 15 *oct.* 1894. — Ordonnance britannique relative à la mise en vigueur de la convention conclue, le 24 avril 1893, entre la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie pour la protection réciproque des auteurs d'œuvres de littérature et d'art ; Projet de loi brésilien concernant la propriété littéraire et artistique. — 15 *nov.* — Résumé de la législation anglaise en matière de droits d'auteur. — 15 *déc.* — Convention entre l'Espagne et le Guatemala concernant la propriété intellectuelle (25 mai 1893) ; la situation actuelle et la protection des droits d'auteur aux Etats-Unis ; la législation russe en matière de protection littéraire.— 15 *janvier* 1895. — Loi américaine du 3 mars 1891 concernant les droits d'auteur ; Notes officielles échangées entre l'Italie et la Colombie pour assurer le traitement national en ce qui concerne la propriété scientifique, littéraire et artistique (27 oct. 1892) ; la réforme législative en matière de droit d'auteur en Autriche ; Mouvement en Danemark et en Suède pour l'accession à l'union de Berne. — 15 *fév.* — Le projet de loi autrichien concernant le droit d'auteur sur les œuvres de littérature, d'art et de photographie. — 15 *avril.* — La première révision partielle de la loi américaine sur le copyright du 3 mars 1891 ; Le conflit anglo-canadien relativement à la loi canadienne de 1889, concernant le droit d'auteur; Lettre de M. Darras sur diverses questions de propriété littéraire ou artistique s'étant présentées récemment devant les tribunaux — Circulaire de l'association littéraire internationale concernant la création d'un répertoire bibliographique universel — Quand expire en France le droit exclusif de traduction appartenant à l'auteur d'ouvrages publiés en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et aux Etats-Unis. — 15 *mai.* — Loi des Etats-Unis du 2 mars 1895 révisant la loi du 3 mars 1891 sur le copyright international ; La question des instruments de musique mécaniques — Projet du Japon d'accéder à l'Union internationale — Programme du congrès de Dresde de l'Association littéraire internationale.

Economiste français. — 3 *août.* — Les établissements anglais sur la Côte d'Or. — 10 *août.* — La Tunisie ; Dénonciation du traité de commerce italo-tunisien. — 24 *août.* — De l'organisation future de notre possession de Madagascar ; Nécessité de l'annexion au regard de l'étranger et recours aux autorités indigènes pour l'administration intérieure — Une colonisation française indépendante; Les Nouvelles-Hébrides. —31 *août.*— La déclaration de M. Balfour au Parlement à l'égard d'une conférence monétaire internationale. — 14 *sept.*— La Chine : état actuel et perpectives d'avenir — Les finances japonaises avant la guerre — Afrique centrale-orientale britannique.— 5 *oct.* — La Macédoine; Salonique. — 19 *oct.* — Le régime de Madagascar ; Nécessité d'éviter toute ambiguité et d'assurer à la France la souveraineté de l'île — Lettres du Japon par un Japonais ; Des avantages obtenus par les Japonais dans le récent traité avec la Chine — Les progrès de la Roumanie et de la Bulgarie. — 26 *oct.* — Les îles Hawaï ; Les îles Samoa — La colonisation de l'Abyssinie.

Etudes religieuses. — *Août.* — **P. J. Burnichon** : Le nouvel évêque des Coptes ; un côté de la question égyptienne.

France illustrée. — 19 *oct.* — **Publicola** : Madagascar.

France judiciaire. — *Aout.* — **Ch. Copineau** et **M. Henriet** : Questions relatives à la loi sur le séjour des étrangers en France. — **H. Prudhomme** : Les congrès de patronage de Lyon et d'Anvers et le congrès de l'union internationale de droit pénal.

Journal de droit international privé.— 1894, nos 11-12. — **E. Champeau** : Condition des étrangers en Colombie. — **M. Montier** : Sociétés commerciales étrangères en France. — **A. Chantre** : Expulsion des étrangers en Suisse. — 1895, nos 1-2. — **Loubat** : Législation contre les anarchistes au point de vue international. — **Bar** : Conflit entre la loi du domicile et la loi de la nationalité. — **P. de Paepe** : Compétence civile à l'égard des États étrangers et de leurs agents politiques, diplomatiques ou consulaires.— **Chavegrin** : Propriété littéraire et artistique dans divers pays. — **Taschereau** : Les étrangers au Canada. — Nos 3-4. — **Pillet** : Le droit international privé ; Essai d'un système général de solution des conflits de lois. — **Le Garrec** : Du fonctionnement de la justice française à Madagascar dans ses rapports avec les Français, les indigènes et les étrangers. — **Laurent** : De la validité du mariage religieux, non précédé du mariage civil, contracté en France par deux étrangers. — **Ca-**

mous : : L'espionnage dans la législation pénale italienne. — **Prudhomme** : L'extradition de Balfour demandée par l'Angleterre à la République Argentine. — Nationalité, étranger, arrêté d'expulsion, domicile, réclamation de la qualité des Français. — Jurisprudence : (France : Nationalité, individu né en France de parents étrangers nés hors de France, arrêté d'expulsion exécuté avant ou après sa majorité [Cass., 22 déc. 1894 et Aix, 19 déc. 1894] ; Nationalité, annexion à l'Autriche des Bouches de Cattaro [Cass., 22 juin 1893]. — Angleterre : Income tax, commerçant étranger, représentant [Cour suprême de justice, 13 nov. 1894]. — Italie : Espionnage en temps de paix, aff. Romani [Trib. San-Remo, 22 nov. 1894, Cour de Gênes, 28 déc. 1894, et Cour de cassation de Rome, 13 fév. 1895]). — Documents : France : Loi du 4 juill. 1890 touchant les nominations ou promotions faites à titre étranger dans l'ordre national de la Légion d'honneur. — Pays divers : Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle, enregistrement des marques (adhésion de l'Italie). — Faits et informations : (Allemagne : Espionnage, aff. Hemprich. — Allemagne et Chine : Matériel de guerre, navires, transport, neutralité.— Angleterre et Etats-Unis: Canal de Nicaragua, contrôle international. — Angleterre et République Argentine : Extradition, chantage et escroquerie, insuffisance de documents, aff. Portalis. — France et Italie : Eaux territoriales françaises, exclusion des marins italiens, mesures transitoires).

Journal du palais. — 1895, I, p. 53. — **G. Appert** : Les pays placés sous le protectorat français sont-ils, pour les affaires criminelles autres que celles concernant uniquement les indigènes, soumis à la juridiction des tribunaux français ? — II, p. 57. — Le Saint-Siège Apostolique a-t-il la capacité d'hériter en France ? (testament de la Marquise du Plessis-Bellière).

Mélanges d'archéologie et d'histoire. — *Juin*. — **L. G. Pélissier** : Notes sur les relations politiques de Louis XII avec Cotignola.

Mémorial diplomatique. — 4 *août*. — **J. Cound** : L'agriculture et la marine en Grèce. — Bulletin diplomatique.— Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal. — **G. Liwoff** : L'évolution du droit international (fin). — 11, 25 *août*, 13, 20, 27 *oct*. — **L. Leuven** : L'Eglise grecque et la situation actuelle. — 11 *août*: — Bulletin diplomatique. — Correspondances : Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome, Quirinal. — Documents : Livre bleu sur les affaires du Siam.— **Ed. Farzy** : Proses pour les étrangers.— 18 *août*. — A propos des récentes « interviews » concernant l'alliance franco-russe.— Bulletin diplomatique. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal. — Documents : Discours de la reine à l'ouverture du Parlement anglais ; Discours de M. Bernardo (I.) de Cologan ; Réponse de M. le président de la République de Colombie ; Affaires d'Egypte. — **G. Perlès** : L'empereur Nicolas II et la politique russe. — 25 *août*. — **A. Sciama** : Le jubilé de M. le baron de Mohrenheim. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal. — Informations. — **F. Molnier** : Bulletin financier. — 1er *septembre*. — **E. Sjœstedt** : Suède et Norvège. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal. — Informations. — Documents : Livre bleu sur les affaires du Siam (fin). — **L. N. Baragnon** : L'expansion de la France et de la diplomatie. — 8, 15, 22 *sept*., 6 *oct*. **Mis de Olivart** : La question romaine au point de vue international. — 8 *sept*. — Bulletin diplomatique. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal. — Documents : Affaires d'Egypte. — **M. Rodrigues-Ely** : Paris en armes, sièges et batailles.—15 *sept*. — Bulletin diplomatique. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Quirinal, Assomption du Paraguay. — Informations. — Documents : Affaires d'Egypte. — **Ed. Farzy**: Le 31 août. — 22 *sept*. — Bulletin diplomatique. — Corresponces : Saint-Péterbourg, Rome, Quirinal. — 6 *oct*. — Etablissement d'une municipalité internationale à Alexandrie (1887-90).

Missions catholiques. — 2, 9 *août*, 6 *sept*. — Persécution au Su-Tchuen.— 2 *août*. — Chan-Toung oriental, la mission et les missionnaires pendant la guerre sino-japonaise. — 2, 9, 16 *août*. — **A. Launay** : Mandchourie et Sibérie orientale. — 20 *sept*. — Persécution dans la province de Canton. — 22 *sept*. —Troubles et persécution au Thibet. — 4, 11, 18 *oct*. — **P. Hacquet** : De Ségou à Tombouctou. — **Mgr Augouard** : Dans le Haut-Oubanghi. — 11 *oct*. — La per-

sécution en Chine. — Equateur : troubles politiques et persécution religieuse. — 25 *oct.* — La Chine et Pékin en 1895.

MONDE ÉCONOMIQUE. — 5 *janvier* 1895. — L'expansion allemande. — 19 *janv.* — La paix par le droit ; L'Etat libre du Congo. — 19 *janv.* — Les difficultés du Portugal à Lourenço-Marquez. — 26 *janv.* — Le commerce extérieur de la France en 1894. — 9 *fév.* — **F. Passy** : Espionnage et trahison. — 16 *fév.* — Dans le protectorat allemand de l'Afrique du sud-ouest. — 23 *fév.* — La question de Madagascar à la Chambre des communes. — La France colonisatrice. — 16 *mars.* — L'acquisition de Chypre — Les phoques des îles Pribyloff — A propos des ouvriers étrangers — France et Angleterre coloniales. — 30 *mars.* — **Beauregard** : Le bimétallisme universel. — 6 *avril.* — Une proposition en vue de terminer le conflit suédo-norvégien. — 27 *avril.* — Le traité sino-japonais — Le rachat du cap Juby par le Maroc. — **Borg** : Le différend suédo norvégien. — 4 *mai.* — L'Etat indépendant du Congo. — 11 *mai.* — L'aventure européo-japonaise — L'insurrection de Cuba. — 18 *mai.* — L'accord franco-anglo-russe pour demander des réformes en Arménie — A Chypre. — 25 *mai.* — L'avantage pour la paix de l'arrangement européen-japonais — Le projet d'annexion du Congo par la Belgique. — 1er *juin.* — Le conflit suédo-norvégien. — 8 *juin.* — La fédération australienne. — 15 *juin.* — La situation de Terre-Neuve. — 22 *juin.* — Arrangements entre le Chili, la Bolivie et le Pérou.

MONDE MODERNE. — *Janvier* 1895. — **Lanier** : La lutte pour le Tchad. — *Nov.* — **C. Lallemand** : Comment se fait une frontière.

MOYEN AGE. — 1893, n° 10. — **Pélissier** : Protasio de Porri et l'état de la France en août 1499.

NOUVELLE REVUE. — 15 *août.* — **G. Lecomte** : Autour du monde ; Tanger. — 1er *sept.* — **Gl Kireef** : La réunion des églises. — 1er *oct.* — **Diplomaticus** : La rupture avec le Wurtemberg en 1870. — Les fautes commises à Madagascar. — 15 *oct.* — **M.** : Iéna et Auerstædt, 14 oct. 1806.

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — T. I (*juillet-déc.* 1894). — Mémoires du maréchal duc de Croy-Solre. — Documents sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe. — T. II (*janvier-juillet* 1895). — Campagne de Madagascar (1829-30). — Journal de M. Warnier de Wailly, enseigne de vaisseau — Un épisode de la guerre d'Espagne (1810) — Lettres du capitaine Schœll (1825-29) ; Mendiants transportés à Madagascar (1794).

ORIENT ET ABEILLE DU BOSPHORE. — 16 *janvier.* — L'assemblée générale crétoise. — 23 *janvier.* — L'union des Eglises. — 16 *fév.* — La Russie et les Dardanelles. — 27 *fév.* — Anglais et Arméniens. — 20 *mars.* — Les églises orientales et la constitution apostolique ; France et Turquie. — 27 *mars.* — La franc-maçonnerie française en Turquie. — 6 *avril.* — L'Angleterre et la vallée du Nil. — 20 *avril.* — L'échec de l'Angleterre ; Macédoine et Bulgarie. — 1er *juin.* — La politique française en Orient. — 8 *juin.* — L'Angleterre et les Cypriotes — La Turquie aux fêtes de Kiel. — 22 *juin.* — La question arménienne. — 20 *juillet.* — Intrigues macédoniennes en Bulgarie. — 17 *août.* — La question arméno-macédonienne — La Macédoine et le Parlement grec — La situation dans les Balkans.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — 30 *sept.* 1894. — Loi allemande du 12 mai 1894 pour la protection des marques de marchandises. — 30 *nov.* — Loi danoise du 11 avril 1890 sur la protection des marques de fabrique — De l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. — 30 *déc.* — De l'enregistrement des marques en Espagne — De la nullité des brevets en Belgique. — 31 *janvier* 1895. — Tableau des Etats faisant partie de l'union générale et des unions restreintes — Accession du Danemark à l'Union — Le projet de loi hongrois sur les brevets — Avant-projet de loi allemand sur la concurrence déloyale. — 28 *fév.* — Déclaration concernant la protection réciproque des marques de marchandises en Suède et en Danemark (21 sept. 1894). — 31 *mars.* — Accession du Danemark à l'Union — Dénonciation du Guatemala — Adhésion de l'Italie à l'arrangement sur l'enregistrement international des marques — Les brevets espagnols de cinq ans et leurs effets — Imperfection de la loi ottomane sur les marques. — 30 *avril.* — Les brevets espagnols de cinq ans — La protection des marques de fabrique en Tunisie — La question de la solidarité des brevets aux Etats-Unis — Situation des marques françaises en Autriche-Hongrie — Tentative faite aux Pays-Bas en faveur des brevets d'invention — Nouvelle législation japonaise sur les brevets et perspec-

tive de l'accession du Japon à l'Union de la propriété industrielle. — 31 *mai*. — La propriété industrielle en Portugal.

QUESTIONS ACTUELLES. — 5 *oct*. — Documents relatifs aux évènements du 20 sept. 1870 à Rome — Note du cardinal Antonelli aux membres du corps diplomatique. — 12 *oct*. — La France à Madagascar : annexion ou protectorat.

QUINZAINE. — 1er, 15 *août*. — **A. Lefaivre** : Le dualisme en Autriche-Hongrie. — 1er *sept*. — **G. de Grandmaison** : Les Français en Belgique. — **M. Schilt** : Notre droit historique à Madagascar. — 1er *oct*. — P. **de Langlade** : Au Guatemala. — **J.-B. d'Attanoux**: La quinzaine coloniale.

RECUEIL PÉRIODIQUE DES ASSURANCES. — *Nov*. 1894. — **A. Chantre** : De l'expulsion des étrangers en Suisse. — Mariage célébré en Allemagne, consul anglais, Anglais et Française, question de validité du mariage en France. — **N. Politis** : De la faillite et de la liquidation judiciaire en droit international, d'après la législation et la juridiction grecques.

RÉPERTOIRE DES VENTES. — 12 *oct*. — Le congrès littéraire international de Dresde.

RÉFORME ÉCONOMIQUE. — 25 *août*. — P. **Sinceny** : Le traité italo-tunisien. — L'arrangement franco-suisse ; texte des instructions relatives à l'application du nouveau tarif. — 8 *sept*. — **H. Lorin** : Commerce de l'Inde française en 1893. — 20 *oct*. — **J. Doumergue** : Annexion ou protectorat. — 27 *oct*. — **C. G.** : Le régime de Madagascar.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — 14 *juin*. — **A. Brette** : La colonie de l'île de France en 1790 : la mort du comte Mac Nemara racontée par le commandant de la « Méduse ». — Lettre du comte d'Artois au roi de Prusse (14 fév. 1790). — *Oct*. — **A. Brette** : Les gens de couleur libres et leurs députés en 1789.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX. — 10 *oct*. — **B.-L. Beaulieu** : Journal de voyage de Shanghaï au Leao-Tong.

REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — *Nov*. — **Cte de Vareilles-Sommières** : La synthèse du droit international privé.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Mars*. — **Peez** : Coup d'œil sur la politique commerciale de l'Angleterre. — *Mai*. — **D'Oloscoaga** : Le commerce international et la monnaie nationale.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — 1895, 2. — **E. Lehr** : La nouvelle organisation judiciaire du Japon et ses traités avec l'Angleterre et les Etats-Unis tendant à la suppression de la juridiction consulaire. — **A. de Bustamante** : Le canal de Panama et le droit international. — **E. Stocquart** : Les restrictions à la liberté des contrats en législation comparée. — **P. Eperson** : De la compétence des tribunaux concernant les questions d'état, de capacité personnelle et de rapports de famille s'élevant entre étrangers. — N° 3. — **Ferguson** : Le bimétallisme et la récente ordonnance monétaire de l'Inde britannique. — **Bustamante** (suite). — **Flaichslen**: Le chapitre du divorce dans le protocole final de la conférence de La Haye pour la codification du droit international privé. — **Cattier** : L'Etat indépendant du Congo et les indigènes. — N° 4. — **Kebedgy** : La juridiction consulaire et les affaires mixtes en Orient. — **E. Lehr** : Le droit international privé dans le second projet du Code civil allemand. — **E. Nys** : Autour de la Méditerranée. — **Ed. Engelhardt** : Considérations historiques et juridiques sur les protectorats. — **P. Eperson** (suite) — **L. de Montluc**: Question de nationalité : l'étranger, fils d'étranger et de Française.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Sept*. — **L. Drapeyron** : Le 6e congrès international de géographie de Londres (26 juillet-3 août 1895). — **Dr Rouire** : Le sud-ouest allemand, origines de la colonie, traités qui ont présidé à la constitution, guerres avec les indigènes, sa pacification définitive, son avenir. — Documents relatifs aux missions de Marcel Treich-Laplène dans la région de la Côte d'Ivoire (1887-8) recueillis par M. Verdier. — *Oct*. — P. **Barré** : La formation territoriale et les litiges de frontière des Etats américains. — **Dr Rouire** : L'Etat du Congo, ses difficultés actuelles, sa formation politique et territoriale. — La mission Pavie — Italiens et Russes en Ethiopie.

REVUE DE L'ORIENT LATIN. — 1895, n° 2. — **C. Schefer** : Le discours du voyage d'oultre-mer au très victorieux roi Charles VII, prononcé en 1452 par Jean Germain, évêque de Chalon.

REVUE DE PARIS. — 15 *sept*. — **Cte Benedetti** : Ma mission à Ems. — 1er *oct*. — **A. Desjardins** : L'empereur Nicolas Ier et la révolution de juillet. — 15 *oct*. — **J. Saurin** : Le péril de l'Afrique du Nord.

Revue des deux-mondes. — 1er *oct.* — **F. Brunetière** : Le cosmopolitisme et la littérature nationale. — **G. Appert** : Deux révolutions au Japon. — **G. Valbert** : L'empereur Guillaume II et sa manière d'entendre le gouvernement personnel.

Revue des facultés catholiques de l'Ouest. — *Oct.* — **Gavonyère** : Les rapports du Saint-Siège avec les Etats sont-ils régis par les principes du droit international public ?

Revue des revues. — 15 *nov.* 1894. — **Bne de Suttner** : L'anarchie et la paix. — 15 *déc.* — Napoléon Ier et lord Ebrington — La conciliation des religions. — 15 *janv.* 1895. — La réconciliation de l'Allemagne et de la France — L'amitié russo-allemande. — 15 *mars.* — **J. Bonnefon** : La France et l'Allemagne au Vatican. — 15 *avril.* — La Russie vagabonde — Les Peuls du Soudan — M. de Bismarck au tribunal de l'opinion. — 1er *mai.* — La Nouvelle-Guinée — Les Japonais intimes. — 15 *mai.* — La ruine de l'Angleterre — La Russie, la Mongolie et la Chine.

Revue des sciences ecclésiastiques. — *Oct.-nov.* 1894. — **Zachy** : La souveraineté temporelle des papes au point de vue du dogme catholique et du droit international.

Revue du cercle militaire. — 3 *aout.* — L'application aux Hovas de la convention de Genève. — 17 *août.* — Les officiers étrangers aux manœuvres de l'Est.

Revue du clergé français. — 1er *déc.* 1894. — **Abbé Beurlier** : Le Pape et les Eglises d'Orient. — 15 *mars* 1895. — **Abbé Batiffol** : Lettres inédites du pape Benoit XIV. — 1er *mai.* — **Abbé Goudal** : Madagascar. — 15 *juin.* — **Abbé Goudal** : Le christianisme en Erythrée. — 15 *juillet.* — **Mgr Bœglin** : Le nouvel aspect de la question pontificale.

Revue du commerce et de l'industrie. — *Janv.* 1895. — Le rôle commercial des consulats français — Les attachés commerciaux étrangers. — *Oct.* — **G. Wolfromm** : Le régime douanier et les traités de commerce de la France.

Revue du droit public et de la science politique en France. — 1895, n° 1. — **Piédelièvre** : Chronique internationale. — N° 2. — **Stengel** : L'organisation et l'administration des colonies allemandes. — **Fiore** : De l'abordage des navires suivant le droit international. — **Piédelièvre** : Chronique internationale.

Revue du monde catholique. — *Août-sept.* — **J. Du Sorbier** : La colonisation du Sénegal. — *Oct.-Nov.* — **H. Lammens** : La question musulmane. — *Nov.* — **Renatus** : Causerie d'outre-mer à propos de la paix sino-japonaise.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Aout.* — **A. Goguyer** : Un nouvel état musulman dans l'Afrique centrale. — **G. Demanche** : La Macédoine et les Bulgares — Le « Niger Coast protectorate » et la « Royal Niger Company » — Guyane : Conteste franco brésilien — L'affaire de Mapa et le rapport Perez — La mission Pavie. — **Lefèvre-Pontalis** : De Bangkok au Mékong. — *Sept.* — **A. Salaignac** : Les Anglais sur le Haut-Nil et l'inaction de la France. — Tunisie : Les traités anglo et italo-tunisiens. — Dahomey et Côte d'Ivoire : Mission Baud. — *Oct.* — Angola : La province de Mossamédès. — **A. Monteil** : Le méridien de Greenwich et le mètre ; Congrès international de géographie de Londres. — **G. Vasco** : Madagascar. — Etat du Congo : Répression de la traite, campagne 1892-4. — *Mai.* — **Nogues** : La puissance maritime de l'Angleterre et l'importance de Madagascar — Les explorations françaises du Dahomey au Niger.

Revue générale des sciences pures et appliquées. — 15 *juillet.* — Questions d'Afrique ; sur l'expansion française en Afrique. — 15 *aout.* — **Olivier** : La politique française à Madagascar.

Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. — *Janv.* — **Valery** : Un livre nouveau sur l'arbitrage international.

Revue politique et parlementaire. — *Nov.* 1894. — **E. Glasson** : La codification en Europe au xixe siècle. — **F. Dreyfus** : La conférence interparlementaire de La Haye et le mouvement pacifique. — **Moyotosi Sarjau** : Le Japon moderne et la question coréenne. — *Janvier* 1895. — **Vte de Lestrade** : La Russie et la mort d'Alexandre III. — *Février.* — **E. Cheysson** : Le congrès international des accidents à Milan et la garantie obligatoire de l'indemnité. — *Mars.* — La Russie et la question bulgare — Le legs Zappa — Souvenirs de Stamboulof. — *Avril.* — **A. Souchon** : A propos de la conversion de l'Unifiée Egyptienne — La vie politique et parlementaire à l'étranger : Espagne, Hongrie, Russie.

Société de l'histoire de Paris. — 1895,

n° 2. — **L. Delisle** : Le concile de Paris en 1290.

TEMPS. — 5 *à* 12 *aout.* — **J. Carol** : Au Caucase. — 13, 14, 16, 30 *aout.* — **M. Monnier** : Tour d'Asie. — 28 *aout.* — **A. Mézières** : Le roi Stanislas et Marie Leczinska. — 8 *sept.* — **A. Sorel** : Les plans de la coalition en 1804. — 13, 17, 18 *sept.* — **M. Monnier** (*suite*). — 22 *sept.* — **A. Mézières** : L'alliance autrichienne. — 2, 3 *oct.* — P. **Ginisty** : La République de Saint-Marin. — 12 *oct.* — **Prince H. d'Orléans** : Du Tonkin au Yunnan.

T'OUNG PAO. — T. 5 (1894). — **Hirth** : Le pays de l'Islam d'après les sources chinoises.

TOUR DU MONDE. — 10 *aout.* — L'Afrique centrale anglaise — Le capitaine Lugard ; Sur le Niger et au Borgou. — 17 *aout.* — Le docteur Sven-Hédin aux Pamirs. — 24 *aout.* — M. Clozel au Congo, une nouvelle voie de pénétration vers le Tchad. — 21 *sept.* — Le transnigérien : Missions du capitaine Marchand — Monteil au pays de Kong: les suites de la mission Monteil. — 28 *sept.* — Une nouvelle route du Tonkin vers le Haut-Mékong. — 12 *oct.* — La haute vallée du Mékong ; Le prince H. d'Orléans et M. Roux.— 26 *oct.* — A Madagascar.

TRAVAIL NATIONAL. — 28 *juillet.* — Le commerce français en Roumanie — Commerce de la Chine en 1895 — Le nouveau tarif des douanes belges. — 25 *aout.* — Dénonciation du traité italo-tunisien — 25 *août*, 8 *sept.* — L'arrangement franco-suisse.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — *Oct.* — P. **Ragey** : La lettre apostolique de Léon XIII au peuple anglais et la conversion de l'Angleterre.

*** ANEGDOTY z zycia Napoleona I [Anecdotes de la vie de Napoléon Ier]. In-16, 158 p., *Varsovie, T.H. Nasierowski.*

*** ANNALES de l'Institut international de sociologie, publiées sous la direction de René Worms : Travaux du premier Congrès, tenu à Paris en octobre 1894. In-8, xxx-388 p. *Paris, Giard et Briere.*

*** ANNALES de la Chambre des députés. Sixième législature. Débats parlementaires. Session ordinaire de 1895. T. 1er (2 parties) du 8 janvier au 13 avril 1895. In-4 à 3 col. 1786 p. *Paris, imp. des Journaux officiels.*

*** ANNALES du commerce extérieur. Commission permanente des valeurs de douane. Session de 1895. Valeurs arbitrées pour 1894. In-8, 371 p. *Paris, Imp. Nationale.*

ANNALES du Sénat. Débats parlementaires. Session ordinaire de 1895. T. 12 (du 8 janvier au 13 avril 1895). In-4 à 3 col., 703 p. *Paris, imp. des Journaux officiels.*

BADENER im Feldzug 1870-1 ; t. VI à IX. In-8, VII-181 p., x-200 p., VIII-156 p., VII-115 p. *Carlsruhe, Reiff.*

Baudrillart (A.). — Rapport sur une mission en Espagne, aux archives de Simancas et d'Alcala de Hénarès en 1893. In-8, 23 p. *Paris, Imp. nationale.*

Benedetti (Cte).—Essais diplomatiques : l'empereur Guillaume Ier et le prince de Bismarck ; la Triple Alliance ; la Paix armée et ses conséquences ; Ma mission à Ems. In-8, 407 p. *Paris, Plon.*

Crisenoy (J. de). — Annales des assemblées départementales. Travaux des conseils généraux en 1894. T. IX. In-8, VIII-442 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Desdevises du Dézert (G.). — Mission en Espagne (1890) ; Les Archives des Indes à Séville ; Les Archives du Consulat de Cadiz (1894). In-8, 43 p. *Paris, imp. Nationale.*

*** FRANZÖSISCHE Regierungs — Depeschen und Nachrichten während des Krieges 1870. In-8, 40 p. *Leipzig, Milde.*

Knipschar. — Kurfürst Philipp Christoph von Trier und seine Bemühunger zu Frankreich. *Marburg, Elwert.*

König (B. E.). — Die Geschichte des « Cabinet noir » Frankreichs. In-8, 57 p. *Leipzig, Weber.*

Kovalewsky (M.). — I dispacci degli ambasciatori veneti alla corte di Francia durante la Rivoluzione, t. I. In-8, XXII-516 p. *Turin, Bocca.*

Lefaivre (A.). — Mme la baronne de Süttner. La Propagande de la paix. In-8, 35 p. *La Chapelle-Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.*

LETTRES de Catherine de Médicis. T. V (1574-77), pub. par H. de la Ferrière. In 4, LXXVII-389 p. *Paris, Hachette.*

MÉMOIRES du général baron Thiébault, t. V (1813-20). In-8, 529 p. *Paris, Plon.*

Otto (G.). — Erinnerungen an die Gefangenschaft Kaiser Napoleon III auf Wilhelmshöhe, nach mündlichen und schriftlichen Mittheilungen von Personen seiner nächsten Umgebung, verf: im Februar 1871. In-8, 15 p. *Cassel, Gotthelft.*

Schaal (Ad.). — Unterm roten Kreuz 1870.— In-8, VIII-92 p. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Thoison (E.).) — Un traité inconnu entre Henri IV et Mayenne. La neutralité du duché de Nemours en 1592. In-8, 16 p. *Paris, imp. nationale.*

Ussher (Th.). — Napoleon's last voyages : being the diaries of Admiral sir Thomas Ussher (on board the « Undaunted ») and J. R. Glover, secretary to rear-admiral Cockburn (on board the « Northumberland »). In-8, 204 p. *Londres, Fisher Unwin.*

Wachter (A.). — La guerre franco-allemande de 1870-1, histoire politique, diplomatique et militaire. T. I. In-8, xii-459 p. *Paris, Baudouin.*

AFRIQUE ALLEMANDE

Passarge (S.).— Adamaua. Bericht über die Expedition des Deutschen Kamerun-Komitees 1893-4. In-8, xvii-575 p. *Berlin, Reimer.*

AFRIQUE ANGLAISE

Bruce (G.). — Memories of Mashonaland. In-8, 258 p. *Londres, Arnold.*

Hepburn (J. D.). — Twenty years in Khama's country and pioneering among the Batauana of lake Ngami. In-8, 412 p. *Londres, Hodder.*

Herstlet (Edw.). — The map of Africa by treaty : I. Abyssinia to Great Britain (colonies), n°s 1 à 102 ; II, Great Britain to Zanzibar, n°s 103-208. In-8 (Avec appendice et index). *Londres.*

Lloyd (E.). — Three great African chiefs : Khama, Sebele and Bathoeng. In-8, 284 p. *Londres, Fisher Unwin.*

ALGÉRIE

Caise (A.). — Documents inédits sur la deuxième mission Flatters. Récit d'Ameur — Ben-Haoua, sergent au 1er régiment de tirailleurs algériens. In-8 oblong à 4 col. (3 feuillets). *Blida, imp. Manguin.*

*** Coutumier général de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères blancs). In-18, 96 p. *Saint Cloud, imp. Belin frères.*

Dessoliers (P.). — L'Algérie libre. Etude économique sur l'Algérie. In-16, 244 p. *Alger, imp. Gofosso.*

ALLEMAGNE

Annalen des Deutschen Reichs für Gesetzgebung und Statistik.— 1894, n° 10. — Les nouveaux traités de commerce de l'Allemagne.

Archiv für Hessische Geschichte und Alterthumskunde. — T. 2, n° 1 (1895). — **Fronhäuser**: Gustave-Adolphe et les Suédois à Mayence et sur le Rhin (1631-6).

Archiv für Katholisches Kirchenrecht. — T. 71, n° 5. — **Wahrmund** : La bulle de Grégoire XV « Aeterni patri filius » et l'influence exercée par les Etats sur l'élection des papes.

Beiträge zur Geschichte des Niederrheins. — T. 8 (1894). — **Wachter** : Correspondance de la ville de Dusseldorf avec le prince Frédéric de Prusse relativement à son retour à Dusseldorf, 1848-1855.

Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main. — T. II, n° 2. — **Fr. Wirth** : Importance sociale des efforts internationaux pour la paix.

Deutsch-evangelische Blätter. — T. 19 (1894), n° 12. — **Moser** : Gustave-Adolphe.

Deutsche geographische Blätter.— 1895, n° 3. — **Wiegand** : La colonisation allemande dans l'Amérique Méridionale. — **H. Zondervan** : La Nouvelle-Guinée néerlandaise. VI. La côte septentrionale à l'est du cap Dumont d'Urville. VII. La côte méridionale.

Deutsche Rundschau. — *Fév.* — **Von Brandt** : Le conflit sino-japonais. — *Mars-Avril.* — **Wirth** : Développement de l'Afrique centrale. — *Mai.* — **Von Brandt** : Un consul et un diplomate anglais en Extrême-Orient.— *Juin-Juillet.* — **De Verdy du Vernois** : Souvenirs personnels de la guerre de 1870. — **Von Brandt** : La question de l'Extrême-Orient. — *Sept.* — **Du Verdy du Vernois** (suite). — **Batsch** : Le canal de l'Empereur Guillaume et sa signification.

Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft.— XI, 2. — **J. von Grüner** : Le feld-maréchal von Müffling et Justus Grüner pendant l'occupation de Paris par les alliés en 1815. — XII, 1. — **A. von Ruville** : Frédéric II et lord Bute en 1762. — **B. Gebhardt** : G. de Humboldt, ambassadeur à Vienne (1810-3).

Forschungen zur brandenburgischen Geschichte. — 1894, 2. — **Priebalsch** : Werne von Schulenburg, Albrecht von Klitzing et Buffo von Alversleben, trois diplomates du XVe siècle. — 1895, n° 2. — **Koser** : Une peinture française de l'armée prussienne en 1748 (par le marquis de Valory, ambassadeur à Berlin). — **Br. Gebhardt** : Guill. de Humboldt et les débuts de l'ambassade de Prusse à

Rome, 1802-1806. — **W. Oncken** : Sir Ch. Hotham et le roi Frédérich-Guillaume I[er] en 1730. — **F. Meinecke** : Bernadotte pendant la campagne de 1813.

GRENZBOTEN. — 1895 (54e année), 1 33.— La politique extérieure de l'Angleterre. — **O. E. Schmidt** : Les Roumains dans la Dobrudja. — 1894, n° 48. — La lutte des nationalités en Bohême. — N° 49. — Les institutions de l'Alsace-Lorraine depuis 1871. — N° 50. — Gustave-Adolphe, roi de Suède.

HANSISCHE GESCHICHTSBLÄTTER. — T. 20 (1893). — **W. von Bippen** : Rupture commerciale de la ligue hanséatique avec Brême en 1427. — **Wehmann** : Lübeck à la tête de la Hanse au milieu du xve siècle. — **Mack** : La Hanse et le siège de Stralsund en 1628. — T. 21 (1896). — **Frensdorff** : La Hanse à la fin du Moyen-Age. — **Bruns** : La chronique de Lübeck et le récit qu'elle donne du mariage du prince royal de Danemark avec Catherine de Saxe, à Copenhague, en 1478.

HEILIGES LAND. — N° 3. — Situation juridique des Saints-Lieux.

HISTORISCH-POLITISCHE BLÄTTER. — 1er *août*. — Bulgarie et Russie. — 15 *aout*. — La dépêche d'Ems et le concile du Vatican. — 1er *sept*. — Les affaires d'Arménie. — 16 *oct*. — Les massacres des chrétiens en Chine.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — T. 38, n° 1. — **Koser** : Sur l'origine de la guerre de Sept-Ans. — N° 2. — Lettre du comte d'Artois au roi de Prusse, du 14 février 1790. — N° 3. — **Haller** : Les protocoles du concile de Bâle. — **Ritter** : Recherches sur la politique du Palatinat à la fin de 1622 et au commencement de 1623 — Lettre de Lucchesini à Haugwitz du 10 janvier 1803. — N° 4. — **D. Schäfer** : L'établissement de l'union entre la Suède et la Norvège.

INTERNATIONALE REVUE ÜBER DIE GESAMMTEN ARMEEN UND FLOTTEN. — *Juin*. — La Croix Rouge au service de l'armée allemande — La guerre dans l'Asie orientale — L'expédition française à Madagascar. — *Juillet*. — **Reia** : Comment s'est développée la marine japonaise. — *Juillet, aout, sept*. — L'expédition française à Madagascar. — *Aout*. — Le chemin de fer sibérien. — *Sept*. — La situation de l'Italie dans l'Afrique du Nord et les projets de la France dans l'Afrique du Nord-Ouest. *Oct*. — Gambetta pendant la guerre.

JAHRBÜCHER DER KÖNIGL. AKADEMIE GEMEINNÜTZIGER WISSENCHAFTEN ZU ERFURT. — T. 20 (1894). — **Beyer** : Erfurt, ses luttes pour l'indépendance contre les Margraves de Misnie, 1370-82.

JAHRBÜCHER DES VEREINS FÜR MECKLENBURGISCHE GESCHICHTE UND ALTERTHSUMKUNDE. — T. 59 (1894). — **Von Schultz** : Fonctions mecklembourgeoises données en gage au Hanovre, au Brunswick et à la Prusse, sous le duc Charles Léopold, puis dégagées, 1713-1787.

JAHRBÜCHER DES VEREINS VON ALTERTHUMSFREUNDEN IM RHEINLANDE. — N° 95 (1894). — **Nissen** : Les rapports entre la Chine et l'empire Romain.

JAHRESBERICHT DER SCHLESISCHEN GESELLCHAFT FÜR VATERLANDISCHE CULTUR. — T. 70 (1895). — **Reimann** : L'explosion de la guerre entre la Russie et la Turquie en 1788 ; Catherine II et Joseph II alliés contre les Turcs en 1788. — T. 71 (1894). — **Krebs** : Le général Hentzi et le siège de Bade (1849).

KATHOLISCHE BEWEGUNG. — *Février-Mars*. — La Russie et l'Eglise Catholique. — *Sept*. — Le jubilé de la jeune Italie.

KÖNIGLICHE BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENCHAFTEN (Sitzungsb. der philosophisch.-philol. und der hist. Classe). — 1895, n° 1. — **Lossen** : Le mariage de la margravine Jacobe de Bade avec le duc Jean-Guillaume de Juliers-Clèves-Berg, 1581-5.

LITERARISCHES CENTRALBLATT. — 22 *déc*. 1894. — **Blennerhassett** : Talleyrand.

MITTHEILUNGEN AUS DEM STAATSARCHIV VON KÖLN. — T. 26 (1895). — **Keussen** : Inventaire des lettres des 14e et 15e siècle adressées à la ville de Cologne.

MITTHEILUNGEN DER GESCHICHTS-UND ALTERTHUMSFORSCHENDEN GESELLCHAFT DES OSTERLANDES. — T. X, n° 4 (1895). — **Lœbe** ; Un discours du prévôt du chapitre d'Altenburg, Jean de Kitscher, au roi de Pologne, Sigismond, 1512.

MITTHEILUNGEN DER GESELLCHAFT FÜR KIELER STADTSGESCHICHTE. — T. 12 (1894). — **Redenberg** : Kiel au 14e et au 15e siècle.

MITTHEILUNGEN DES ALTERTHUMSVEREINS FÜR ZWICKAU UND UMGEGEND. — T. 4 (1894). — **Seeliger** : La plus ancienne histoire de Zwickau (rapports avec l'Allemagne 1212-1330).

MITTHEILUNGEN DES VEREINS FÜR HAMBURGISCHE GESCHICHTE. — T. 16 (1894). — **Wohlwill** : Un Hambourgeois partisan de la politique coloniale au xviie siècle. — **Wohlwill** : Histoire des rapports entre Hambourg et Gustave-Adolphe, 1630-1632.

Mittheilungen des Vereins für Lübeckische Geschichte. — T. 6, nos 1-10 (1893-4). — **Wehrmann** : L'occupation française à Lübeck (1800-1810). — **Baasch** : Le résident hollandais Le Maire à Lübeck, 1659-1660. — **Wohlwill** : Le comte Reinhard, ambassadeur de France à Travemünde, 1801.

Monatschrift für Aktienrecht und Bankwesen. — 1895, no 2. — Inexécution d'un jugement allemand en Belgique.

Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums. — *Juillet.* — **Mollendorf** : Les Juifs en Chine.

Neues Archiv für sachsische Geschichte und Alterthumskunde. — T. 15 (1894, nos 1-4. — **G. Wolf** : Le traité de Passau de 1552 et son importance pour l'histoire des années suivantes. — **C. A. Burckhardt** : Le mariage du duc Jean de Saxe avec la princesse Sophie de Mecklembourg en mars 1500.

Nord und Süd. — *Mars.* — **Dahn** : La politique du prince de Bismarck, 1848-78. — *Mai.* — **Hasse** : Rome avant la chute du pouvoir temporel (1869-70).

Preussische Jahrbücher. — T. 78, no 3. — **Max Lehmann** : La Prusse et la Pologne. — **Dahloff-Nielsen** : La neutralisation du Danemark. — **E. Daniels**: Le duc Ferdinand de Brunswick. — T. 79, no 1. — **W. Weber** : Les Allemands dans les Etats-Unis d'Amérique. — **Tullius** : Le libéralisme en Hongrie et les nationalités. — No 2. — **Delbrueck** : L'origine de la guerre de Sept-Ans. — **E. Daniels** (suite). — **Delbrueck** : Les origines de la guerre de 1870. — No 3. — **R. Kayser** : Anarcharsis Cloots. — T. 80, no 2. — **D. Schäfer** : Ouverture du du canal de la mer du Nord à la Baltique. — **Lückwaldt** : La convention de Wesminster en 1756. — No 3. — **Daniels** (suite).

Quartalblätter des historichen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. — Nouv. série, t. 1, no 15 (1894). — **Rœschen** : La remise du monastère d'Arnsburg à Phil. Rheindart, comte de Solms, par Axel Oxenstierna (28 oct. 1633).

Römische Quartalschrift. — Nos 2-3. — **Schmitz** : Notes historiques sur le concile de Pise de 1409. — **Ebses** : L'interrègne polonais de 1589. — **Ebses** : La diète d'Augsbourg de 1530.

Sammelblatt des historischen Vereins für Eichsstet. — T. 9 (1894). — **Gœtz** : Les suédois à Dietfurt, 1633.

Schriften des Vereins für die Geschichte des Bodensees. — T. 23, (1894). — **Comte Zeppelin** : Négociations secrètes pour la paix à Sieckborn et à Diessenhofen en 1694.

Stimmen aus Maria Laach. — 7 *aout.* — **J. Hilgers** : Le jubilé de la brèche faite à la Porta Pia (20 sept. 1870).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. — T. 14, no 2. — **Hansen**: Les relations des nonces considérées comme sources de l'histoire de la guerre de Pologne, 1576-84.

Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. — 1894, nos 2-3. — **A. Pfister** : Le duc de Bavière Louis-Eugène et son temps (1803). — **E. von Lœffler** : Une relation du siège de Metz par les Impériaux en 1552.

Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. — T. 16, (1894). — **G. von Below** : Les luttes entre Aix et Guillaume, duc de Juliers, en 1558.

Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. — T. 30, (1894). — **G. von Below** : De l'appui que prêta au duc de Juliers-Clèves le roi de France François Ier dans l'affaire de la succession du duché de Gueldre (1541). — **Harless** : Relation sur la diète de Spire, tenue en 1544 par Jacques Omphalius, ambassadeur de Cologne.

Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. — T. 21 (1894). — **J. Müller** : La politique extérieure au temps de la diète d'Augsbourg, en 1582. — **C. Hœbler** : Les familles Welser et Ehringer et leurs rapports avec le Venezuela.

Zeischrift des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens. — T. 29 (1895). — **Wutke** : Passage par la Silésie des troupes auxiliaires envoyées par le Brandebourg contre les Turcs en 1662-4. — **Jul. Krebs** : Nouveaux documents sur la guerre de Trente-Ans.

Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte. — T. 18 (1893). — **Martin** : S. P. Martin et l'insurrection hessoise contre Gérôme Bonaparte. — T. 19 (1894). — **Kretzschmar** : La jeunesse de Jean Gaspar de Dörnberg, (diplomate du XVIIe siècle).

Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. — T. 7, no 1 (1894). — **Virck** : Lübeck et la ligue de Smalcalde en 1536. — No 2 (1895). — **Wohlwill** : Les projets pour améliorer le canal entre la Trave et l'Elbe, depuis le milieu du 18 s., et l'annexion française en 1810.

Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. — T. 32 (1894). —

Blumhoff : Les Etats provinciaux de la Prusse Occidentale au xve siècle (leurs rapports avec la Pologne).

ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESCHICHTE DES OBERRHEINS. — T. 10, n° 1 (1895). — **H. Witte** : La guerre de Bourgogne (suite). — **Obser** : Gustave-Adolphe dans la région du Rhin inférieur en 1630. — **A. Holländer** : Strasbourg en 1552 (rapports avec Henri II). — T. 10, n° 2. — **Jos. Weiss** : Lettres sur la campagne de France, 1688-9 (lettres du comte Notger W. d'Oltingen). — **H. Witte** : (suite).

ZEITSCHRIFT FÜR INTERNATIONALES PRIVAT- UND STRAFRECHT. — T. 4, n°s 3-4. — **P. Meili** : Théories de Bartolus et Baldus sur le droit international privé et pénal. — **J. Kohler** : Contribution au droit pénal international. — N° 2. — **E. Jetrel** : Les dispositions internationales du projet de loi sur les successions en Hongrie. — **M. Vauthier** : Un jugement allemand en Belgique.

ZEITSCHRIFT FÜR KATHOLISCHE THEOLOGIE. — N° 4. — **E. Michael** : Innocent III et les impôts pour la croisade.

ZEITSCHRIFT FÜR KULTURGESCHICHTE. — T. 2, n°s 2-3. — **F. Bienemann** : La politique coloniale de l'ordre teutonique. — N° 4. — **H. Simonsfeld** : Une relation de voyage dans l'Allemagne méridionale, la Suisse orientale et la Haute Italie en 1492. — N°s 5-6. — Lettres du baron Cristophe de Dohna à la comtesse Ursule de Solms-Bramfels (1618-9).

ZEITSCHRIFT FÜR VATERLANDISCHE GESCHICHTE UND ALTERTHUMSKUNDE (WESTFALEN). — T. 52, (1894). — **Fenhagen** : Les rapports du pape Sixte II avec l'église de Vreden. — **Ribbeck** : La politique étrangère de l'évêque de Munster Chr.-Bernard de Galen, 1665-1678.

ZEITSCHRIFT FÜR VERGLEICHENDE LITTERATURGESCHICHTE. — T. 7, (1894), n°s 5-6. — **Steinhausen** : Débuts de l'influence exercée sur l'Allemagne moderne par la littérature et les mœurs de la France (fin xve siècle à début xviie siècle).

Böhtlingh (Arth.). — Der Rastatter Gesandtenmord vor dem Karlsruhe Schöffengericht. In-8, iii-112 p. *Heidelberg, Hörning*.

Breysig (K.) — Geschichte der brandenburgischen Finanzen, 1640-97, t. I. In-8, xxxiv-932 p. *Leipzig, Duncker*.

Dietsch (Rud.). — Abriss der brandenburgisch-preussischen Geschichte. Die Entwickelung des Deutschen Reichs und der europäische Politik von 1871-1888 im Ueberblick von Gust. Richter. In-8, iv 116 p. *Leipzig, Teubner*.

Eberhard (W.). — Ludwig III, Kurfürst von der Pfalz, und das Reich 1410-27, t. I (1410-14). In-8, 54 p. *Giessen, Ricker*.

Ehses (St.) et **Meister** (A.). — Nuntiaturberichte aus Deutschland 1585-1590. 1re série. Die Kölner Nuntiatur. 1re partie : Bonomi in Köln, Santonio in der Schweiz, die Strassburger Wirren (t. IV des « Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte » publ. par la Görres-Geslleh). In-8, lxxxv-402 p. *Paderborn, Schöningh*.

Fischer-Treuenfeld (Ph. von). — Die Rückeroberung Freiburgs durch die kurbaierische Reichsarmee im Sommer 1644. In-8, iii-283 p. *Fribourg-en-Brisgau, Stock*.

Klopp (O.). — Der 30 jährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs 1632, t. III, 1re partie, 1628-30. In-8, 628 p. *Paderborn, Schöningh*.

Lowe (C.). — The german Emperor William II. In-8, 274 p. *Londres, Bliss*.

Melcher (E.). — Geschichte der deutschen Kaiser und Könige von Preusser nebst Kurfürsten von Brandenburg. In-8, vi-373 p. *Berlin, E. Fontane*.

Riezler (S.). — Die bayerische Politik im Schmalkald. Kriege. In-4, 112 p. *Munich, Franz*.

Schulz (P.). — Hessisch-braunschweigisch-mainzische Politik, 1367-79. In-8, 158 p. *Wolfenbüttel, Twissler*.

Stengel (Carl). — Die deutschen Schutzgebiete, ihre rechtlichen Stellung, Verfassung und Verwaltung. In-8, iv-291 p. *Munich, Hirth*.

Széchenyi (Imre). — Telepitósi törekvések Németorszagban [Efforts coloniaux de l'Allemagne]. In-8, viii-149 p. *Budapest, O. Nagel*.

Thimme (Fréd.). — Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover unter den französ. westfäl. Herrschaft, 1806-13. In-8, viii-667 p., *Hanovre, Hahn*.

Wenck (Karl). — Eine mailändisch-thüring. Heiratsgeschichte aus der Zeit König Wenzels. In-8, 42 p. *Dresde, Baensch*.

Worms (E.). — La politique commerciale de l'Allemagne. In-8, 314 p. *Paris, Marchal et Billard*.

ALSACE-LORRAINE

Novicow (J.). — La question de l'Alsace-Lorraine. Critique du point de

vue allemand. In-8, 29 p. *Paris, F. Alcan.*

*** Summarisches Inventar des Bezirksarchivs von Lothringen von 1790 [Inventaire sommaire des archives départementales de la Lorraine antérieures à 1790, Série H]. In-4, v-455 p. *Strasbourg, Trübner.*

Witter (H.). — Die ältern Hohenzollern und ihre Beziehungen zum Elsatz. In-8, xii-136 p. *Strasbourg, Heitz.*

ANGLETERRE

Asiatic quarterly. — *Avril.* — L'Afrique orientale et le Nil.

Calcutta review. — *Janvier.* — **Tyrrel** : Les progrès de la Russie.

Contemporary review. — *Janvier.* — **J. Simon** : France et Angleterre.— **Reginald Brett** : La question de l'Extrême-Orient. — *Juillet.* — **Scott Elliot** : La meilleure route vers l'Ouganda — **Boborykine** : L'influence anglaise en Russie. — *Aout.* — **Dillon** : La condition de l'Arménie. — *Sept.* — La Macédoine et les Macédoniens.

Economist. — 26 *janvier* 1895. — La répugnance du Japon à faire la paix. — 2 *fév.* — La déclaration de l'empereur de Russie. — 23 *fév.* — L'état de trouble en Egypte.

Edinburgh review.— *Oct.* — Les Français à Madagascar.

Fortnightly review.—*Juin.*— **French** : Russie et Angleterre. — **Holland** : Le droit international dans la guerre sino-japonaise.— *Juillet.* — **Gambier** et **Molden** : La Papauté, sa situation et son but; la Hongrie et le Vatican. — **Salmon** : La fédération australienne, ses progrès et son avenir. — *Sept.* — **Dicey** : La chute de Stamboulov. — **Rees Davies** : L'éveil de la Chine.

Geographical journal. — *Mars.* — **Johnston** : Le protectorat anglais au centre de l'Afrique.

Journal of the royal statistical society. — *Sept.* — **E.-C. Nowell** : Statistiques comparatives des colonies anglaises et étrangères.

Juridical journal. — *Janvier.* — **Candlish** : Arbitrage.

Law magazine and review. — N° 294. — **Craicl** : Exterritorialité et condition juridique des souverains et ambassadeurs étrangers en Angleterre.

Law quarterly review. — *Oct.* — **Banloz** : L'Institut de droit international.

London quarterly.— *Janvier.* — Chine, Corée et Japon.

Macmillan's magazine. — *Sept.* — Les canaux de Nicaragua et de Panama. — *Oct.* — L'anniversaire à Rome.

Month.— *Fév.*— **Crobe** : Les relations récemment établies entre la Russie et le Saint-Siège.— *Sept.* — **Lady H. of Lea** : La persécution des Uniates dans la Pologne russe.

New review. — *Mai.* — **Oliver** : La France à Madagascar.

Nineteenth century. — *Juin.* — **Lugard** : L'Angleterre et la France sur le Niger.— **Ghulam-us-Saglam**: Les Musulmans de l'Inde et la question arménienne. — *Juillet.* — **Laird Clowes** : Leçons tirées de Kiel. — *Aout.* — **Sars** et **Sievers** : Norwège et Suède; libéralisme norvégien; projet royal d'unification scandinave. —**Holt Hallett**: Chine occidentale et Thibet. — *Sept.* — **Astley Cooper** : Les Américains et le mouvement britannique.— **Silva White** : Les Africanistes en congrès.—**Sidney Low** : Un comité d'affaires étrangères. — **Kropotkine** : La condition présente de la Russie. — **Ameer Ali** : l'Islam et ses critiques. — **C. Lugard** : Afrique tropicale.

Saturday review. — 23 *fév.* — La situation en Orient.— 2 *mars.* — Notre échec en Egypte. — 4 *mars.* — Une nouvelle alliance des trois empereurs; la paix en Extrême-Orient.— 16 *mars.* Le canal de Nicaragua. — 6 *avril.* — La nouvelle route vers la Baltique.— 20 *avril.* — Les progrès du Japon.— 27 *avril.* — Les puissances et le Japon; la doctrine de Monroe.— 4 *mai.* Le silence du Japon; Formose. — 6 *juillet.* — Conditions de la paix. — 20-27 *juillet.* — Stamboulof. — 27 *juillet.* — La situation à Madagascar. — 3 *août.* — Géographes en congrès. — 10 *août.* — Massacres du Kucheng; Lord Salisbury et la Porte. — 17 *août.* — La situation en Bulgarie. — 24 *août.* — Notre vraie politique étrangère; L'imbroglio de Formose. — 31 *août.* — 25 ans après Sedan — La France et la Royal Niger Company. — 7 *sept.* — Les Français dans le Mékong.

Scottish geographical magazine.— *Mars.* —**Smith** : Andorre : la république des Pyrénées.

Statist. — 2 *fév.* — Le message du président Cleveland. — 2 *mars.* — Le débat sur le bimétallisme.— 20 *avril.* — La conclusion de la paix. — L'Angleterre et l'Extrême-Orient. — 27 *avril.* — Affaires d'Extrême-Orient. La Chine peut-elle payer l'indemnité de guerre ? — 4 *mai.* — Notre poli-

tique étrangère. **La Chine veut-elle des réformes ?**

TRANSACTIONS OF THE ROYAL HISTORICAL SOCIETY. — T. 8. (1894). **Hume** : Antonio Perez en exil. — **Beazley** : L'empire colonial des Portugais jusqu'à la mort d'Albuquerque. — **Ekedahl** : Les principales causes de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre en 1803.

TWENTIETH CENTURY. — *Mai*. — **Markoff** : La question arménienne. — **Westlake** : Principes de droit international.

UNITED SERVICE MAGAZINE. — *Fév.* — **Wilson** : Puissance maritime de l'Angleterre en 1895. — **Pasfield Oliver** : L'expédition de Madagascar. — **Maurice** : La guerre entre la Chine et le Japon.

Armytage (N. G.). — The pope and the people, or comments on the letter of Leo XIII to the English nation. In-12, 26 p. *Londres, Simpkin*.

Benuccio (G. C.). — L'alleanza anglo-italiana : studio. In-8, 39 p. *Feltre, Castaldi*.

Colomb (Vice-admiral P. H.). — Naval warfare : its ruling principles and practice historically treated. In-8, XVI-471 p. *Londres, Allen*.

— Essays on naval defence. In-8, *Londres, Allen*.

*** DEBRETT'S illustrated heraldic and biographical House of Commons and the judicial bench (1895). In-8, 432 p. *Londres, Dean*.

*** DOD'S parliamentary companion (63e année). In-32, 388 p. *Londres, Whittaker*.

Ehrenberg (Ric.).— Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elisabeth. — In-8, VIII-362 p. *Iena, Fischer*.

Mac Colmont (F. H.). — The parliamentary poll book of all elections from the passing of the Reform Act of 1832 to July 1895. In-18, *Londres, Stanford*.

*** PARLIAMENTARY debates (the) (4e série commençant avec la 4e session du 25e Parlement du Royaume-Uni), t. XXX à XXXIV, du 5 février au 24 juin 1895. In-8, 5 vol. sur 2 col. *Londres, Waterlow*.

ARMÉNIE

Des Coursons (R.). — La rébellion arménienne, son origine, son but. In-8, 102 p. *Nérac, Durey*.

Greene (O. D.). — The Armenian crisis and the rule of the Turk. In-8, 176 p. *Londres, Hodder*.

Maccoll (M.).— England's responsability towards Armenia. In-8. *Londres, Longmans*.

Mégavorian (D). — Etude ethnographique et juristique sur la famille et le mariage arméniens. In-8, 127 p. *Genève, Georg*.

AUTRICHE-HONGRIE

ARCHIV DES VEREINS FÜR SIEBENBÜRGISCHE LANDESKUNDE. — T. 26 (1894). — **Schuller** : Documents sur l'histoire de la Transylvanie, conservés aux archives de l'Etat à Vienne (1526-1538).

ARCHIV FÜR ŒSTERREICHISCHE GESCHICHTE. — T. 80, n° 2. — **Bretholz** : La cession de la Moravie au duc d'Autriche Albert V en 1423. — **Fr. von Krones** : La Hongrie de 1681 à 1683. — **Dvorak** : Lettres de l'empereur Léopold IV à Wenzel Euseb, duc de Sagan, prince de Lobkowitz, 1657-74.

BLÄTTER DES VEREINS FÜR LANDESKUNDE VON NIEDERÖSTERREICH. — T. 27, nos 1-2. — **Dœpsch** : Le rôle du duc Albert Ier de Habsbourg pour l'établissement de la grandeur territoriale de l'Autriche, 1282-98.

CARINTHIA. — T. 84, n° 6 (1894). — **Egger von Mœllwald** : Klagenfurth en 1848.

CESKY CASOPIS HISTORICKY. — 1895, nos 1-2. — **Goll** : Le voyage d'Ernest de Pardubic en Lithuanie (1358). — **A. Rezek** : L'émigration bohémienne au 18e s.

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS FÜR ŒSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — T. 16, n° 1. — **A. Beer** : Metternich à Paris en 1810.— **H. Otto** : La renonciation d'Alfonse de Castille à ses droits à la couronne d'Allemagne en 1275.— N° 2. — **J. Goll** : Sigismond et la Pologne, 1419-1436. — N° 3. — **Lehmann**: Documents relatifs à l'histoire de 1756. — **A. Becker** : Une lettre de Stein (Brünn, 7 mai 1809).

MITTHEILUNGEN DES NORDBŒMISHEN EXCURSIONS CLUBS.— 1895 (18e année), n° 1. — **Katzerowsky** : L'empereur Joseph II en Bohême, 1764-6.

MITTHEILUNGEN DES VEREINS FÜR GESCHICHTE DER DEUTSCHEN IN BÖHMEN. — T. 32, n° 4 (1894). — Un régiment de reitres de la Bohême allemande pendant la guerre de Trente ans, 1625-1635.

SZAZADOK. — 1893, n° 7. — **J. Thúry** : Commencement de la domination turque en Hongrie.

ZEISCHRIFT DES FERDINANDEUMS FÜR TIROL UND VORARLBERG — 3e série, t. 38.

— **M. Mayr** : La diète des Etats héréditaires de l'Autriche tenue à Augsbourg en 1525-6 (formation d'une armée contre les Turcs).

Arbes (J.). — Plàc koruny ceské nebo persekuce lidu ceského v letech 1868-1873 [Persécution du peuple tchèque, 1868-73]. In-8, 48 p. *Prague, Barkovdsky.*

*** Archiv Cesky. — T. XIII, 1503-1511. — *Prague, Bursik et Kohout.*

*** Böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom Jahre 1526 bis auf die Neuzeit, t. VIII, 1592-4. In-8, IV-909 p. *Prague, Rivuac.*

Cerny (J. M.). — Boj za právo sbornik aktu politickych u vecech státu a národa ceského od roku 1848 [Recueil de documents politiques sur la Bohême en 1848], t. II In-8, 563-854 p. *Prague, Bursik et Kohout.*

*** Coleccion de documentos ineditos para la historia de España, t. 110-111. Correspondencia de los principes de Alemania con Felipe II y de los embajadores de este en la corte de Viena (1566-1598), pub. par le mis de Fuensanta del Valle, t. IV et V (12 janvier 1570-23 août 1572, 5 sept. 1572-28 déc. 1574). In-4, 512, 520 p. *Madrid, Perales et Martinez.*

Fraknoi (Vilmos). — Mátyas Király levelei Külügyi tet. 1458-1479 [Lettres de Mathias Corvin, 1458-79]. In-8, XIII-496 p. *Budapest, Académie des Sciences.*

Huber (Alf.). — Studien über die Correspondenz der Generale Gallas, Aldringen und Piccolomimi im Februar 1634. In-8, 24 p. *Vienne, Tempsky.*

Kovacs (Ferenc). — Az 1848-4 ik évi magyar orszaggyülési alsó tábla kerületi üléseinek naploja [Procès-verbaux du Reichstag, 1843-4], 3 vol. In-8, 724, 68, 511 p. *Budapest, Franklin.*

*** Statistik des auswärtigen Handels des österreichisch-ungarischen Zollgebiets im Jahnr 1894. In-8, VII-673 p. *Vienne, imp. de la cour.*

Tarnoczy (T.). — Magyarorszag ezer éves politikai es mivelödesi története dióhéjban [Hist. polit. de Hongrie depuis 1000 ans], In-16, 184 p. *Sarospatale, Tarnoczy.*

Turba (Gust.). — Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe (Dispacci di Germania), t. III. In-8, XXXVII-778 p. *Vienne, Tempsky.*

BELGIQUE

Belgique judiciaire. — 1893, n° 17. — La correspondance inédite de Napoléon.

Belgique militaire. — 17 *fév.* — Comment se comprend la neutralité des petits Etats. — 3 *mars.* — La neutralité belge et les prévisions prussiennes en 1860.

Bulletin de l'Académie royale des sciences. — *Nov.* 1894. — **Discailles** : Un entretien du prince de Metternich et de Joseph Lebeau en 1839.

Bulletin de la commission des églises wallonnes. — T. 6, n° 4. — « L'illustre Jannin ressuscité et son ambassade de la part de leurs hautes et nobles puissances les seigneurs, les Etats-Généraux des Provinces-Unies auprès de S. M. Très Chrétienne Louis XIV. »

Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique. — T. IV, n° 4. — **E. Lameere** : Relation de la campagne de Flandre de 1649, par J.-A. Vincent, secrétaire des avis secrets de guerre. — **F. Maguette** : Rapport sur les archives impériales de Vienne.

Bulletin de la Société royale belge de géographie. — N° 2. — **Hauttecœur** : La République de St-Marin.

Messager des sciences historiques de Belgique. — 1895, n° 1. — **A. Dubois** : Edits et ordonnances du règne de Charles-Quint (7 oct. 1506 au 16 déc. 1519. — **A. Dubois** : Louis XVIII à Gand pendant les Cent Jours.

Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. — T. XXIX (suite). — **J. Habet** : Les émigrés français à Maestricht à la fin du XVIIIe s.

Revue bénédictine. — *Déc.* 1894. — **Caloen** : Les conférences sur l'Orient au Vatican. — *Janv.* 1805. — **Caloen** : Rome et la Russie. — *Oct.* — **D. P. Bastien** : Les origines des Etats pontificaux.

Revue de Belgique. — 1895, n° 1. — **P. Collet** : Histoire de l'expédition néerlandaise de Lombok. — **S. H. Butcher** : Ce que nous devons à la Grèce. — N° 2. **J. Leclercq** : La reprise du Congo. — N° 3. — **H. Pergameni** : Catherine II. — N° 6. — **L. Navez** : Le comte de Bismarck à Versailles pendant le siège de Paris.

Revue générale. — *Mai.* — Le Congo devant le Parlement. — *Juin.* — **J. Leclercq** : Histoire de l'île Maurice avant la conquête anglaise. — *Août.* — **L. Pussemier** : Le 5e congrès pénitentiaire international. — *Sept.* — **Ch. Woeste** : La lettre de Léon XIII aux évêques belges. — **L. Pussemier** (suite).

Revue générale de droit international public. — 1895, n° 2. — **Numa Droz** :

L'union internationale des chemins de fer. — **Fr. Despagnet** : Les difficultés internationales venant de la constitution de certains pays. — **M. Paisant** : Les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex. — **Chronique** : Conférence de Berne pour la formation d'une union pour la publication des traités ; Egypte, projet de conversion de la dette unifiée ; délimitation de Sierra-Leone et des Rivières du Sud (21 janv. 1895) ; le change dans les transports internationaux ; transports à Madagascar entrepris par une maison anglaise pour le compte du gouvernement français ; affaires arméniennes. — N° 4. — **E. Audinet** : L'incompétence des tribunaux français à l'égard des Etats étrangers et la succession du duc de Brunswick. — **P. Fauchille** : L'annexion du Congo à la Belgique et le droit international. — **A. Duchêne** : Le droit de navigation dans le Niger. — N° 5. — **Ed. Engelhardt** : Les protectorats romains. — **A. Wahl** : Les compagnies d'assurances maritimes contre l'incendie dans le droit fiscal international. — **C. Dupuis** : L'Institut de droit international, session de Cambridge (août 1895).

Sylvain (B.). — La Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo (1804-1825). 2 vol. in-8, II-280, 312 p. *Louvain, Fonteyn.*

BIRMANIE

Vossion (L.). — Etudes statistiques. Birmanie. Le commerce général d'importation et d'exportation de Rangoon et des différents ports de la Birmanie anglaise, et le marché du riz à Rangoon en 1883-4. In-8, 30 p. *Paris, Challamel aîné.*

BRÉSIL

*** Brasile. Riclami italiani (VII bis). Documenti diplomatici presentati al Parlamento italiano dal ministro degli affari esteri Blanc (6 déc. 1894). In-4, 32 p. *Rome, tip. dell Camara dei Deputati.*

*** République (la) du Brésil et le Royaume de Portugal. In-8, 71 p. *Rome, Bondinelli.*

BULGARIE

Nordland (R.). — Die Ermordung Stambulows am 15 Juli 1895 und die politische Lage in Bulgarien. In-8, 20 p. *Leipzig, Milde.*

CHILI

Coleccion de documentos para la historia de Chile desde el viage de Magallanes hasta la batalla de Maipo, 1518-1818. T. VI (Pub. par J. T. Medina). In-4, II-428 p. *Madrid, Murillo.*

CHINE

Douglas (R. U.). — Li-Hung-Chang. In-8, 266 p. *Londres, Bliss.*

Jamiesen (G.). — The Eastern bimetallic league. In-8, 26 p. *Shanghaï, North-China Herald office.*

Rosthorn (A. de). — On the tea cultivation in Western Ssachuan and the free trade with Tibet, via Tachienlu. In-8. *Londres, Luzac.*

CONGO FRANÇAIS

Béhagle (F. de). — Note sur un projet de voyage commercial du Congo à la Méditerranée. In-8, 16 p. *Paris, André.*

— Des moyens de combattre la dépopulation en Afrique. In-8, 30 p. *Ibid.*

Delaroche (H.). — Région du Nord du Gabon (Congo français). Territoire de Batah, contesté par les Espagnols. In-8, 31 p. *Paris, imp. Tremaux.*

*** N'Sakkaras (les) du Haut-Oubangui. In-16, 142 p. *Bar-le-Duc, Comte-Jacquet.*

DAHOMEY

Albéga (A. d'). — La France au Dahomey. In-4, VII-237 p. avec grav. *Paris, Hachette.*

DANEMARK

Tidskrift för Retsvidenskab — XII, nos 3-4. **Kleen** : Session de l'Institut de droit international à Paris en 1894.

Nielsen (O.). — Harsyssels diplomatarium. En samling af hidd til utrykte diplomer fra tiden for Reformationen. In-8, 124 p. *Copenhague, Gad.*

Schäfer (D.). — Geschichte von Dänemark (1523-1559). In-8, XX-490 p. *Gotha, Perthes.*

Schleswig-Holsteinische Frage, ihre Vorgeschichte und Entwickelung bis zur Erhebung der Herzogtümer gegen Dänemark, 24 av. 1848 (t. VII des « Giessener Studien auf dem Ge-

biete der Gesch.») In-8, 111 p. *Giessen, Ricker.*

EGYPTE

Borelli (O.). — Choses politiques d'Egypte (1883-5). In-8. XLVII-607 p. *Paris, Flammarion.*

Moustafa Kamel. — Conférence sur l'Egypte, faite à Toulouse le jeudi 4 juillet 1895, à l'amphithéâtre de la Faculté des lettres. In-8, 20 p. *Toulouse, Imp. Marquès et Cie.*

ESPAGNE

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE HISTORIA. — *Juillet-sept.* — **L. Vidart** : D. Fernando el Catolico y el descubrimiento de Africa.

CIUDAD DE DIOS. — 20 *juillet*, 5 *août*. — **F. de Uncilla** : Urdaneta et la Conquête des Philippines.

ECONOMISTA. — 1894, nos 434-5. — La situation des marchés monétaires. Le crédit de l'Espagne et le credit de l'Europe. — Nos 436-440. — La question monetaire en Puerto Rico.

ESTUDIOS MILITARES. — 5 *avril*. — **M. Navarrro** : La Méditerranée. — 5 *mai au* 5 *juillet*. — **A. de Larra y Cerezo** : Le congrès d'hygiène de Budapest. — 5, 20 *juin*, 5, 20 *juillet*, 5 *août*. — **M. Navarro** : Neutralisation du détroit de Gibraltar ; Gibraltar comme position militaire ; points occupés par l'Espagne dans la baie de Gibraltar.

HISTORIA Y ARTE. — *Oct.* — **C. F. Duro** : Comment et pourquoi on conquit les Philippines.

REVISTA CONTEMPORANEA. — 15 *avril*, 15, 30 *mai*. — **Herrera** : La deuxième conférence de la Haye sur le droit international privé. — 30 *mai*. — **Piquer** : La guerre. — 15 *sept.* — **M. de Herrera** : La clause d'exception des nationaux dans les traités d'extradition.

REVISTA DE DERECHO Y DE SOCIOLOGIA. — T. I, p. 28. — **D. J. Prida** : La loi internationale.

REVISTA DEL FORO. — 1er *janv.*, 1er *fév.* 1895. — **Bustamante** : Le droit international dans la législation de l'ile de Cuba pendant l'année 1894. — 15 *fév.* — **Torres Campos** : L'Espagne et les traités de Montevideo (sur l'unification du droit international).

REVISTA GENERAL DE LEGISLACION Y JURISPRUDENCIA. — T. 85, p. 246. — **Olivar** (mis de) : L'état de guerre permanent entre le St-Siège et l'Italie.

REVISTA JURIDICA DE ULTRAMAR. — 10 *fév.* — Décret royal sur la permutation des fonctionnaires diplomatique. — Convention sur la propriété industrielle entre l'Espagne et le Guatemala. — Convention d'extradition entre l'Espagne et les Pays-Bas. — 17 *mars*. — Décret royal du 12 oct. 1894 acceptant les règles adoptées par la Grande-Bretagne pour éviter les collisions en mer. — 31 *mars*. — Décret royal du 10 déc. 1894 sur les collisions en mer. — 12 *mai*. — **Romero de Rejada** : Délits contre l'intégrité du territoire. — 4 *août*. — Relations officielles avec les autorités locales du val d'Andorre. — Réglementation de la pêche du phoque dans la mer de Behring. — Traité d'extradition entre l'Espagne et le Venezuela. Convention additionnelle au traité avec le Maroc du 5 mars 1894.

SOLUCIONES CATOLICAS. — 1er *déc.* 1894. — **Gestoso** : La personnalité internationale du pape.

Casa Valencia (G. de). — La embajada de Jorge Juan à Marruecos en 1767 ; la guerra de España con las Republicas del Peru y de Chile en 1866. Un diario de Fernando VII de 1823. In-8, 249 p. *Madrid, Fortanet.*

*** COLECCION de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista y organizacion de las antigúas possessiones españolas de Ultramar. T. IX. In-4, LXXX-471 p. *Madrid, Murillo.*

Danvila y Collado (M.). — Reinado de Carlos III. T. IV. In-4, 640 p. *Madrid, Murillo.*

Habasque (F.). — Les traités de bonne correspondance entre le Labourd, la Biscaye et le Guipuscoa. In-8, 16 p. *Paris, Imp. nat.*

Jimenez de la Espada (M.). — La guerra del Moro a fines del siglo XV. In-4, 42 p. *Madrid, Fortanet.*

Mayer (J.). — Die franzōs.-spanische Allianz, 1796-1807. In-8, 60 p. *Linz, Ebenhöch.*

Poggio (S.). — La eventualidad de España en la proxima guerra naval en el Mediterràneo. In-4, 149 p. *Barcelone, Redondo et Xumetra.*

Schwartz y Lana (Fr.) et **Carreras y Caveli** (Fr.). — Colecció de documents historichs inedits del Auxin municipal de la ciutad de Barcelona : manual de novells ardits, vulgarment apellat dietari del antich consell Barceloni. T. 3 (1478-1533). In-4, 488 p. *Barcelone, Henrich.*

Soucaze. — La question du transpyrénéen. In-8, 130 p. *Tarbes, Imp. Croharé.*

ETAT INDÉPENDANT DU CONGO

Lemaire (Lieut).— Congo et Belgique. In-4, 254 p. *Bruxelles, Bulens.*

Reeves (J. S.). — The international beginnings of the Congo free state. In-8,III-106 p. *Baltimore, John Hopkins press.*

ETATS-UNIS

American journal of politics.—*Déc.* 1894. — **Clement** : La politique extérieure du Japon.

Catholic World.— *Juillet.* — **L. Johnson** : L'unité de l'Eglise et la Papauté. — La politique du Pape en Amérique. — *Août.* — **Th. Peterson** : La Turquie et la crise américaine.— *Oct.* — **J. J. O' Shea** : La vieille Rome et la jeune Italie.

Chinese recorder and missionary journal — *Déc.* 1894. — Le rang du Japon entre les nations et sa situation à l'égard de la Corée.

John Hopkins University studies in political and historical science.—XII,5-7.— **S.C. Hughson** : Les pirates de Caroline et le commerce colonial (1670-1740).— XIII, 3-4. — **J. H. Latané** : Premières relations entre le Maryland et la Virginie (1629-1657).

Nation, — 3 *janv.* — Unité chrétienne. — 10 *janv.* — Intervention internationale. — 17 *janv.* — Arbitrage international. — Troubles d'Arménie. — 4 *avril.* — Considérations sur le bimétallisme. — 18 *avril.* — Un protectorat américain. — 2 *mai.*— La nouvelle Bulgarie — L'Espagne et Cuba. —9 *mai.*— Six siècles de bimétallisme. — 16 *mai.*— Le Japon victorieux. — 27 *juin.* — La situation de l'Angleterre. — Manque de sincérité internationale. — La question de l'opium.— 4 *juillet.*— Le gouvernement représentatif de l'Inde. — 1er *août.* — Libre-échange en Australie.—15 *août.*—Lord Salisbury et l'Arménie.— L'alliance industrielle franco-russe. — 29 *août.* — Colonisation française. — 10 *oct.* — Sympathie pour Cuba.

North American review.— *Janvier* 1895. — **Vandam** : Histoire personnelle du second Empire.— **Emory Smith** : Le jeune tsar et ses conseillers. — *Fév.* — **Vandam** (suite). — *Mars.* — **Cushman K. Davis** : Deux années de diplomatie démocratique. — **Villiers** : La vérité sur Port-Arthur. — **Vandam** (suite). — **Harman** : L'importance politique d'Hawaï. — *Avril.* — **Gray** : Deux années de diplomatie américaine. — *Mai.* — **Vambéry** : Russie et Angleterre. — **Godkin** : La diplomatie et le journal — L'avenir du Japon. — *Juin.* — **Cabot Lodge** : L'Angleterre, le Venezuela et la doctrine de Monroe.— Leçons militaires à tirer de la guerre sino-japonaise.—La question monétaire : l'attitude de l'Allemagne en face d'une union bimétalliste ; l'étalon d'argent au Mexique. — *Juillet.* — **Penfield** : L'Egypte contemporaine.— *Août.* — **Perreira-Mendes** : La solution de la guerre. — **Mac Adoc** : Le yacht comme auxiliaire de la marine de guerre. — *Sept.* — **Blyden** : Le problème africain. — **Late mayor of Havana** : La situation à Cuba.

Yale review.— *Août.*— **W. C. Ford** : Change extérieur et mouvement de l'or. — **V. Coffin** : L'Act de Québec et la révolution américaine.

Freeman (A. C.). — The American state reports, containing the cases of general value and authority subsequent to those contained in the «American decisions » and the « American reports »,. decided in the courts of last resort of the several states. T. XVIII. In-8, 1028 p. *San-Francisco, Bancroft.*

Moore (J. W.). — The American congress, 1773-1895. In-8.*New-York* (*Londres, Sampson Low*)

Rhodes (J. F.).— History of the United States, from the compromise of 1850. T. III (1860-62). In-8, 670 p. *Londres, Macmillan.*

Richberg (J. G.). — An international extradition case. Extradition of Jacques Lieco Adutt.a fugitive from Justice of Austro-Hungarian government, charged with the crime of forgery ; captured ; legal proceedings in U. S. courts ; escaped, recaptured and extradited. In-8, 85 p. *Chicago, Legal News Co.*

Schouler (J.).— A history of the United States under the constitution (5 vol). In-8. *New York* (*Londres, Sampson Low*).

Thomson (D. G.).— De politiek eener democratie : studie over Amerikaansche staatkundige toestandan. In-8, VII-137 p. *Zutphen, Thiewe en Co.*

William (C. E.) et **Michie** (T. J.). — American and english encyclopoedia of law. Vol. XXV (**Take à Ticket**). In-8, VII-1132 p. *Northport, E.Thompson.*

GRÈCE

Nordin (R.). — Die aüssere Politik

Sparta's zur Zeit der ersten Perserkriege. In-8, 93 p. *Iena, Upsala, Lundequist.*

HAITI

Marcelin (F.). — Le département des finances et du commerce d'Haïti (1892-1894). 1re Partie. Rapport au Président de la République et au Conseil des secrétaires d'Etat. In-8, 236 p. *Paris, Imp. Kugelmann.*

HOLLANDE

Archives internationales d'administration comparée. — 1894-5. — France, Suisse et Italie : lois contre les menées anarchistes. — Allemagne : projet de loi contre les menées anarchistes.

Bijdragen en Mededeel, hist. Genootschap. — T. XV. — Voyage de Constantin Huygens à Venise en 1620.

Bijdragen vaderlandsche geschiedenis. — VIII, 3. — Négociations secrètes du pensionnaire L. P. van Spiegel et du ministre anglais, lord Auckland, avec le général Dumouriez par l'intermédiaire du ministre de France, E. de Maulde Hosdan. — VIII, 4. — **J. A. Worp** : Documents relatifs aux négociations de paix en 1638 (tirés des archives de Sleswig).

Militaire spectator — 1894, n° 5. — Droit international et coutumes de guerre.

Franz (A.). — Ostfriesland und die Niederlande zur Zeit der Regentschaft Albas, 1567-73. In-8, 294 p. *Emden, Schwalbe.*

Putnam (R.). — William the Silent, prince of Orange, the moderate man of the 16th century. 2 vol. in-8, 389, 490 p. *Londres, Putnam.*

JAPON

Kokkagakwai Zasshi. — T. XI, n° 12, T. XII, nos 1 à 5. — **Matsounami** : Abordage du navire japonais *Tsishima* et du steamer *Ravenne*.

Tayui (R.). — The commercial guide and trade directory of Japan. In-8, 452 p. *Londres, Kegan Paul.*

Tristram (H.B.). — Rambles in Japan. In-8, 304 p. *Londres, Religious tract Society.*

INDE ANGLAISE

Holden (E. S.).—The Mogul Emperors of Hindustan, 1398-1707. In-8, 380 p. *Londres, Constable.*

Kapurthala (H. R. H. the Raja-i-Rajgan Jagat-jit-Singh, of). — My travels in Europe and America, 1893. In-4, 212 p. *Londres, Routledge.*

Talboys-Wheeler (J.). — Les Anglais dans l'Inde (1700-1805), traduit par J. Pene-Siefert. In-12, 32 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Thomson (H. C.). — The Chitral campaign. In-8, 312 p. *Londres, Heinemann.*

Trotter (L. J.). — Life of the marquis of Dalhousie (Statesmen series). In-8, 250 p. *Londres, Allen.*

INDE HOLLANDAISE

Chijs (J. A. van der). — Dagh register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over geheel Nederlandts-India (1664). In-8, II 632 p. *Batavia-Staatsdruckerij.*

INDO-CHINE FRANÇAISE

Pouvourville (A. de). — Etudes coloniales dans les seize chaus 1888-89). In-16, 188 p. *Paris, Chamuel.*

Sainte-Marie (L. de). — Quelques notes sur l'An-Nam. In-16, 219 p. *Ambert, Imp. Migeon.*

Sarzeau (comte). — Les Français au Tonkin. In-8, 423 p. *Paris, Blond.*

MAROC

Llanos y Alcaraz (A.). — Melilla : Historia de la campaña de Africa de 1893 à 1894. In-4, 365 p. *Madrid, R. Velasco.*

MEXIQUE

La Grasserie (R. de). — Le code mexicain. In-8, 252 p. *Paris, Giard.*

MONTENEGRO

Coquelle (P.). — Histoire du Montenegro et de la Bosnie depuis les origines, in-8°, 494 p. et cartes. *Paris, Leroux.*

POLOGNE

Académie des sciences de Cracovie. (Bulletin international, comptes-rendus des séances).—*Janvier* 1895.—Collectanea ex archivio Collegii historici (Vol. VII) : bellum polono-moschicum ad Czudnow, Johanne Casimiro rege. A. D. 1660 expeditum. — *Avril.* — **Prochaska** : La Podolie, fief de la couronne de la Pologne, 1352-1420.— *Mai.*— **Abraham** : La 1re lutte entre

l'Eglise (Innocent III) et l'Etat en Pologne.

KWARTALNIK HISTORYCZNY.— T. VII (1893). **A. Jablonowski** : La colonisation de l'Ukraine sous les derniers Jagellons. — **L. Finkel** : Les Habsbourgs et les Jagellons après la bataille de Mohacs.— **A.Borzewski** : Quelques mots sur l'expédition en Valachie du roi Jean Albert.

PRZEGLAND POWSZECHNY. — *Sept*.— **M.**: Henry VIII. — *Oct*. — **J. Badeni** : Le Montenegro.

⁂ DEUTSCHE OSTMARK (die) : Aktenstücke und Beiträge zur Polenfrage. In-8, 112 p. *Berlin, Priber*.

⁂ CAVEANT CONSULES ! Ein ernstes Mahwort zur Polenfrage. In-8, 42 p. *Dresde, Esche*.

Franko (Iwan). — Nieco o stosunkach polsko-ruskich [Quelques mots sur les rapports de la Pologne avec la Russie]: (Extrait du *Kwier polski*). In-16, 34 p. *Lwow, Instytut stauropig*.

Leliwa (Comte). — Russich-polnische Beziehungen (trad. du russe). In-8, 155 p. *Leipzig, Kasprowicz*.

⁂ LETTRES DE POLOGNE (17e s.). Fragments inédits de la correspondance de Marie-Cazimire de la Grange d'Arquian, reine de Portugal, du cardinal marquis d'Arquian,son père, de Louis de la Grange, comte de Maligny, son frère. In-8, 23 p. *Nevers, Vallière*.

Schranf (Carl.). — Regestrum bursæ Hungarorum Cracoviensis (1493-1558). In-8, XXIII-138 p. *Vienne, Hölder*.

Tarnowski (St). — Nasze dzieje w ostatnich stu latach 1794-1894 [Notre histoire dans les cent dernières années]. In-4, 192 p. *Cracovie, Société d'éditions*.

Wezyk (Franciszek). — Powstanie królestwa polskiego w r. 1830 i 1831 [Le soulèvement du royaume de Pologne en 1830 et 1831]. In-8, 283 p. *Cracovie, Société d'éditions*.

PORTUGAL

Fanshawe (E. G.). — Sir Hugh Dalrymple at Gibraltar and in Portugal in 1808. In-8, 122 p. *Londres, Simpkin*.

ROUMANIE

ARHIVA.— *Mai-juin*.—**Alex.Calimach**: Origines de Jean Calimach, prince de Moldavie. — *Juillet-août*. — **F. T. Burada** : Les Roumains dans l'île de Veglia.

RUSSIE

ISTORICHESKI VIESTNIK.— *Nov*. 1894.— **L. Zacharyin** : L'ambassade de Khiva de 1842. — *Déc*.—**V.Timiriazev** : L'Alliance franco-russe au temps de Cathdrine II.— **V. Petersen** : L'Ambassade du comte P. Tolstoï à la cour de Napoléon en 1807-8.—*Février* 1895.— **V. Timiriazev** : Chernishev et Michel, un épisode des relations de la France et de la Russie avant la guerre de 1812. — **Prince Obolenski** : Le comte E. Todleben et M. Skobelev. — *Août*.— **A. Lvov** : Les relations edtre l'Abyssinie et la Russie au 18e siècle. — **A. Brùchner** : Catherine II et la Révolution française.

JOURNAL MINISTERSTVA NARODNAGO PRESVIETCHENIIA. — *Février*. — **Alexandreako** : Droit international romain.

RUSSKAIA STARINA.— *Oct.-nov*.1894.— **D. Buturlin** : Kutuzov en 1812.—*Juil.-août* 1895. — Extraits de correspondances diplomatiques concernant la Russie au 18e s. (surtout des lettres des ministres anglais Rondeau et Finch.— *Juillet*. — **K. Voyenski** : L'ambassade de Rezanov au Japon en 1803-5.

Buck (W.). — Der deutsche Handel in Nowgorod bis zur Mitte des 14 Jahrhunderts. In-8, 90 p. *Petersbourg, Hœnniger*.

Labry (de). — Les conversions des emprunts russes. In-8, 35 p. et 2 tab. *Paris, Guillaumin et Cie*.

Lallié (N.). — Choses de Russie. In-8, 392 p. *Lyon, Viette*.

Loizillon (H.). — Campagne de Crimée. Lettres écrites de Crimée par le capitaine d'état-major H. Loizillon à sa famille. In-8, XXV-306 p. avec port. et plan de la Chersonèse. *Paris,Flammarion*.

Luguez (F.). — Crimée, Italie (1854-1859). Extraits de la correspondance d'un officier avec sa famille, suivis de: En Corse ; les détachements militaires. In-16, 221 p. *Nancy, Crépin-Leblond*.

Notovitch (N.). — Livre d'or à la mémoire d'Alexandre III. In-4, 212 p. avec grav. *Paris, Nilson*.

RECUEIL des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, pub. d'ordre du ministère des Affaires étrangères, par F. de Martens, t. X ; traités avec l'Angleterre, 1801-3. In-8, 492 p. *Pétersbourg, Böhnke*.

Roux (M.). — Voyage au pays des Barbares ; la vérité sur l'alliance fran-

co-russe ; une escroquerie internationale. In-18, 180 p. *Paris, Antony.*

Villerfranche (J.). — La Russie contemporaine ; Les tsars du XIXe siècle. In-9, LXV-353 p. *Paris, Bloud et Barral.*

⁂ WAHRHEIT (die) über den Tod Alexanders II. In-12, 32 p. *Suttgart, Malcome.*

SUÈDE-NORVÈGE

NYT TIDSKRIFT. — *Janvier* 1895. — **Sigurd Ibsen** : Les fondements de la question consulaire.

Baille (C.). — Notes sur le baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, mort à Poligny le 9 mai 1802. In-8, 19 p. *Besançon, imp. Jacquin.*

Bretholz (B.).— Urkunden, Briefe und Actenstücke zur Geschichte der Belagerung der Stadt Brünn durch die Schweden, 1643-5. In-8, XVII-143 p. *Brünn, Winiker.*

C. E. — Sur la nécessité d'émanciper la nation suédoise de la loi concernant les relations commerciales entre la Suède et la Norvège. In-8, 18 p. *Goteborg, Ljumberg.*

Granlund (V.).— Handlingar rörande Sveriges historia. — Konung Gustaf den Förstea registratur, t.XIV (1542). In-8, 434 p. *Stockholm, Norstedt et fils.*

⁂ HISTORIKA handlingar till trycket befordrade af kongl. samfundet för utgifvande af handskrifter rörande Skandinaviens historia. T. XIV. In-8, XV-404 p. *Stockholm, Samson.*

Pappenheim (Max) et **Johanssen** (K.). — Das norwegische Seegesetz (Lov om Sjöfarten) vom 20 Juli 1893, unter Vergleichung mit dem schwedischen Seegesetz vom 12 Juli 1891 und dem dänischen Seegesetz vom 1 April 1892 (t. XLIII du « Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht »). In-8, XVIII-184 p. *Stuttgart, Enke.*

⁂ SKANDINAVISCHE Unionsfrage. In-8, 72 p. *Berlin, Vogt.*

Struck (W.).— Das Bündniss Wilhelms von Weimar mit Gustav Adolf. In-8, LXXIX-158 p. *Stralsund Librairie royale.*

Unger (C. R.) et **Huittfeld-Haas** (H. J.). — Diplomatarium norwegicum. Fjortende Samling XXVII. In-8, 416 p. *Copenhague, Malling.*

Wörn (C. F.). — Sur la loi concernant les relations commerciales entre la Suède et la Norvège et ses effets. In-8, 120 p. *Stockholm, Norstadt.*

SUISSE

ARCHIV DES HISTORISCHEN VEREINS DES KANTON BERN.— T. 13, part. 2 (1891). — **H. Schneider** : La participation de Berne aux négociations durant l'ancienne guerre de Zurich et à la conclusion de la paix qui l'a terminée. — T. 14 (1893 et 1894). — **Strickler** : Documents pour servir à l'histoire du soulèvement de l'Oberland au printemps 1799.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. — *Janvier.* — **N. Droz** : La Suisse jugée par un Américain. — *Mars.* — **Cte Nigra** : Souvenirs diplomatiques : 1870. — *Juin.* — **Martel** : La question du Maroc : — Les événements de l'Extrême-Orient et la Russie.— *Juillet.*—**Martel** (suite) — L'Espagne à Cuba. Relations commerciales franco-suisses. — *Sept.* — **L. Leger** : Nouvelles publications sur la Russie.

BOLLETTINO STORICO DELLA SVIZZERA ITALIANA. — *Juillet-sept.* 1894. — **Fr. Bailli** : Une page de l'histoire des capitulations du Tessin (1814-1826). — *Janv.* 1895. — Giov. de Bellinzona et sa famille (diplomate mort en 1511).

BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS. — T. XXXI (1892). — **H. Fazy** : L'alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève. — T. XXXII (1894).— **Ch. du Bois-Meilly** : Mœurs soldatesques et mœurs de Mars, de Louis XII à Henri II.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE. — T. I, n° 2 (1892). — **Th. Dufour** : Lettre de Charles VIII, roi de France, 1483.

BULLETIN INTERNATIONAL DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX ROUGE.— *Janv.* 1895 (n° 101). — L'application de la Croix Rouge dans la République argentine. — Le service de la Croix Rouge pendant la guerre sino-japonaise. — *Avril* (n° 102). — **Geffcken** : La révision de la Convention de Genève.— Guerre sino-japonaise.— La naissance de la Croix Rouge en Venezuela.

INDICATEUR D'HISTOIRE SUISSE. — Nouv. série, 23e année (1893).—**A. Daguet** : Extrait de la correspondance diplomatique du bourgmestre Pierre Falk, envoyé des cantons suisses auprès des Papes Jules II et Léon X (1512-3), suivi d'une bulle de Léon X (28 avril 1513), confirmant la nomination d'un curé de Fribourg.— 1893.— **Th von Liebenau** : Le rôle des puissances étrangères dans la 1re guerre de Vilmergue. — **H. Tuerler** : Berne et les juridictions étrangères au 15e s. — **Strickler** : Date d'un projet d'alliance de Zurich avec Constance, Lin-

dau et Strasbourg (1529). — 1894. — **Th. von Liebenau** : La cession de l'Eschenthal à la France en 1515. — 1895, nº 3. — **Strickler** : Articles du *Bulletin helvétique* concernant l'union de Genève et de la France.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Nouv. série, T. XXXV, nº 1.— **G. Vallette** : Mallet Du Pan et la Révolution française.— **E. Pictet** : Journal d'un Génevois à Paris sous le Consulat. — **A. Sarasin** : Inclusion de Genève dans la nationalité helvétique en 1792. — T. XXV, nº 2. — **P. Wolf** : La condition des étrangers en Suisse d'après la loi du 25 juin 1891.

Fazy (H.). — Les Suisses et la neutralité de la Savoie (1703-4). In-8, 349 p. *Genève et Bâle, Georg.*

Haguet. — Accord franco-suisse. Travaux de l'Union pour la reprise des négociations commerciales. In 8, 27 p. *Paris, imp. Kugelmann.*

Hane (Joh.). — Der Klosterbruch in Rorschaach und der tS Galler Krieg, 1489-90 (t. XXVI des « Mittheilungen zur vaterländ. Gesch. » de St-Gall). In-8, IX-272 p. *St-Gall, Huber.*

Schweizer (Paul). — Geschichte der schweizerischen Neutralität (3e partie). In-8, XXXVI et 529-1032 p. *Frauenfeld, Huber.*

Strickler (J.). — Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetichen Republik 1798-1803. T. IV (avril-sept. 1799). In-4. 1590 p. *Bâle, Geering.*

TURQUIE

Chabot (abbé J.-B.). — Histoire de Mar Jabalhaa III, patriarche des Nestoriens (1281-1317) et du moine Rabban Gauma, ambassadeur du roi Argoun en Occident (1287). In-8, 286 p. *Paris, Leroux.*

Cuinet (V.). — La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie-Mineure. T. IV, fascicule 12 (fin). Gr. in-8, 595 à 916 p. et carte en coul. *Paris, Leroux.*

Djemaleddin-Bey. — Sultan Murad V : The Turkish dynastic mystery, 1876-95. In-16, 279 p. *Londres, Kegan Paul.*

Ibn At-Tiktaka.— Al-Fakhri, Histoire du khalifat et du viziral depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat Abbasside de Bagdad (11-666 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement. Nouv. édit. In-8, 50 p. *Paris, Bouillon.*

Kupelweiser (L.). — Die Kämpfe Ungarns mit den Osmanen bis zur Schlacht bei Mohacs, 1526. In-8, VII-253 p. *Vienne, Branmüller.*

Pap (János). — A magyar emigransok. Törokorzagban (1849-91). [Les émigrants hongrois en Turquie]. In-8, 455 p. *Erlau, S. Blay.*

VENEZUELA

Roncayolo (Mme L.). — Au Venezuela 1876-1892. Souvenirs. In-16, 212 p. *Paris, imp. P. Dupont.*

Le Gérant : E. JAMIN.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

UNE

PAGE DE L'HISTOIRE POLITIQUE DU DANEMARK

Pendant la guerre de Sept Ans

Les deux documents[1] que nous voulons analyser ici éclairent d'un jour très net l'histoire politique du Danemark au milieu du XVIIIe siècle. Ségur, dans son commentaire de Favier, observait que le Danemark avait « fondé son bonheur sur sa neutralité », que « le succès avait couronné sa conduite et que le cabinet « danois était resté seul sage au milieu de l'ivresse universelle » : c'est au ministre Bernstorff qu'il faisait l'honneur de cette politique. Mais il ne suffit pas de dire ce qu'un gouvernement a fait ; il faut aussi se demander ce qu'il a pu vouloir faire et pourquoi il ne l'a pas fait. Or le premier de nos deux documents va nous montrer qu'à un moment en 1757 le Danemark a été très belliqueux : de quelles vues et de quels mobiles a procédé cette velléité guerrière ? Dans quelles vues et par quels mobiles le Danemark ne l'a-t-il pas suivie ? L'étude peut en être intéressante chez une nation aussi consciente de sa vie et du cours de ses destinées que l'a été le Danemark sous M. de Bernstorff.

I

Le Danemark, dans toutes les négociations qui avaient précédé ou suivi la capitulation de Closter-Seven, avait eu un rôle équivoque et sévèrement jugé en France. L'empressement qu'il

[1] *Archives affaires étrangères de Paris*, Corresp. Vienne. t. 260 et 262.

avait mis à interposer sa médiation entre les deux armées, les instances qu'il avait faites ensuite à Versailles et à Vienne pour qu'il fût permis aux troupes alliées du Hanovre de se retirer en armes sur le territoire danois, l'incapacité où il s'était trouvé enfin de faire respecter la garantie qu'il avait donnée à la capitulation, avaient fait naître chez M. de Bernis et chez son ambassadeur à Vienne, M. de Stainville, le soupçon assez naturel qu'il n'eût eu part à toutes les perfidies qu'on supposait dans cette négociation de la part de l'Angleterre. L'ambassadeur avait même prévu le cas où le Danemark, lors de la rupture, joindrait ses troupes à celles des Hanovriens. Une telle duplicité n'était peut-être pas entrée dans les vues du Danemark : il avait obéi au désir d'accomplir la garantie qu'il devait aux duchés de Brême et de Verden, de prendre le rôle de protecteur des princes protestants d'Allemagne ; ce n'en était pas moins une faute de s'être mis dans le cas, en se mêlant aux querelles de si grandes puissances, de ne pouvoir faire respecter la parole qu'il avait donnée à l'une d'elles. Il se contenta de faire à la France des excuses assez embarrassées. M. de Bernis crut qu'on pourrait tirer parti de cette situation, profiter de la confusion du Danemark et des justes exigences que la France était en droit d'avoir à son égard, pour le faire se déclarer. Il chargea M. Ogier, ministre à Copenhague, de faire à M. de Bernstorff des remontrances sur le caractère équivoque de sa politique, et en même temps de lui laisser entrevoir, pour le cas où il voudrait rectifier sa conduite, la disposition où était la France de favoriser un arrangement depuis longtemps et ardemment désiré par la diplomatie danoise. M. Ogier réussit si pleinement que M. de Bernstorff fit rédiger un mémoire [1] où il fit à la France, comme venant du Danemark, la proposition dont l'ambassadeur français avait su lui insinuer l'idée.

Le grand-duc Pierre de Russie possédait, au milieu du Holstein danois, son duché héréditaire de Gottorp avec le port fortifié de Kiel ; il avait sur le Sleswig des prétentions que le Danemark ne

[1] Le 13 novembre 1757.

reconnaissait pas, mais qui ne laissaient pas que de l'inquiéter. Ce qu'on pourrait appeler le but national de la politique danoise à cette époque, était d'incorporer à son territoire les possessions du grand-duc pour détourner à jamais ses vues du Sleswig et du Holstein. Le roi de Danemark avait déjà essayé de négocier avec le grand-duc un arrangement sur cet objet, mais la prédilection bien connue de Pierre de Holstein-Gottorp pour ses États d'Allemagne avait toujours fait échouer la négociation. Cet arrangement, M. Ogier venait de faire entrevoir que la France pourrait y prêter ses bons offices : à cette perspective,toute la modération du Danemark tomba ; on était sûr par cet appât de le mener à sa fantaisie. Le mémoire de M. de Bernstorff est une demande longuement motivée faite à la France de se prêter à la conclusion de l'arrangement du Danemark avec le grand-duc. Voici le moyen très éloigné des principes de modération et de neutralité que M. de Bernstorff avait imaginé pour tout concilier.

Il représentait à la France qu'il serait de sa dignité et de sa magnificence d'attribuer, à la paix, au grand-duc de Russie, la province d'Ostfrise, qu'elle avait conquise sur le roi de Prusse : le grand-duc, en retour, renoncerait à ses possessions du Holstein, dont l'Ostfrise seule le dédommagerait richement « valant le tiers « et le double peut-être de plus de tout ce qu'il possède et céde- « rait au roi de Danemark ». Il ne résisterait pas sans doute à « l'appât d'une si grande acquisition, quelque peu clairvoyant « qu'il soit ». Si ce prix ne lui suffisait pas, le roi de Danemark y ajouterait encore le comté de Delmenhorst ou celui d'Oldenbourg, au besoin plus encore, peut-être tous les deux. Le roi très chrétien aurait ainsi l'avantage de servir deux princes « dont « l'un est son allié le plus fidèle et l'autre l'héritier d'une des « plus vastes monarchies du monde » ; cela par un arrangement dont le roi de Prusse ferait en définitive tous les frais.

Pour comprendre de quel désir violent les politiques danois convoitaient le Holstein, il faut voir de quelles louanges ces diplomates délicats à flatter essayaient de toucher le cœur royal de Louis XV. Parmi tous les sentiments dont il se faisait gloire,

celui auquel s'adressait la diplomatie danoise en connaissance de cause, c'était son « amour de la paix ». On sait combien Louis XV tenait à cette gloire particulière de pacificateur que n'avait point recherchée Louis XIV. Il pensait volontiers que la paix d'Aix-la-Chapelle, plus que la bataille de Fontenoy, était son plus beau titre de gloire, et l'Europe le suivait dans cette idée. Les diplomates ont tous parlé de cette paix en termes admiratifs ; à les entendre, pas un acte de son aïeul n'a valu son héroïque « modération » ; Favier, qui n'avait guère de préjugés, ne lui dénie pas d'être le plus glorieux acte du règne. Il était convenu que Louis XV n'avait jamais fait la guerre pour un petit intérêt, mais toujours pour défendre un droit ou pour remplir un devoir traditionnel de sa glorieuse couronne : pour soutenir le roi légitime de Pologne, pour soutenir le légitime Empereur d'Allemagne, pour défendre les constitutions de l'Empire, pour faire disparaître de l'Europe un état violent, un état d'hostilité, c'est-à-dire, en dernière analyse, dans un but pacifique. Le diplomate danois « suppose que ce monarque persiste dans un si beau « système » : l'état rival du roi de Danemark et du grand-duc de Holstein est un état violent qu'il lui appartient de faire disparaître : « ayant actuellement pris les armes pour tranquilliser « l'Allemagne, il ne les posera qu'après avoir assuré, autant qu'il « est permis et possible aux hommes de le faire par une paix « solide et dont il sera sans doute le premier arbitre, le repos, « non seulement de cette partie, mais encore du reste de l'Eu« rope ». Remarquable conclusion et qui nous découvre le point de vue dont l'Europe considérait la guerre de Sept-Ans : on comptait sur un remaniment général à la paix, où les frontières des États, qu'ils eussent ou non pris part à la guerre, seraient reforgées pour établir une paix durable ; on comptait sur un congrès général où, comme à Munster, « le Roy sans doute serait le premier arbitre ». Le roi et non pas l'Autriche : l'Europe, qui ne savait pas quel rôle secondaire la France s'était volontairement donné dans l'alliance, jugeant de l'avenir par le passé, croyait qu'allaient s'ouvrir de grandes assises de la politique où

le roi Très Chrétien se montrerait digne de ses aïeux et de lui-même. Le Danemark supposait que le roi « donnerait ses soins « à prévenir et à étouffer les querelles des Princes, semences de « nouvelles guerres, quelque part qu'elles se trouvent ; qu'il « était disposé à y employer ce haut degré de puissance et de « gloire auquel Dieu l'a élevé, et que c'était entrer dans son plan « que de le requérir d'en faire un si noble usage ». C'est sur cette base que le ministre danois bâtissait tout son raisonnement, persuadé qu'il ne pouvait être que solide, confiant dans « cette paix « future qui sera pour ce siècle (l'Europe s'en flatte) ce que celle « de Westphalie a été pour le siècle passé ». Ne dépend-il pas de lui d'assurer le calme du Nord : n'a-t-il pas la libre disposition de ses conquêtes ? « Il a conquis, de concert avec l'Impératrice-Reine, « mais par la force seule de ses armes, les provinces que le roi de « Prusse possédait en Westphalie, entre elles l'Ostfrise » : il peut à son gré la rendre à son ancien possesseur ou la faire servir « au « maintien de la paix et à l'affermissement inébranlable du « système qu'il a tant travaillé à établir dans le Nord ». Il ne répugnait point au Danemark d'écraser le roi de Prusse pourvu que cela servît au maintien de la paix et..... à l'agrandissement du Danemark.

Plus remarquables encore étaient les considérations secondaires que développait M. de Bernstorff : deux méritent d'être retenues. L'un des avantages sur lesquels il insistait était d'enlever à la Russie un port et un État sur la côte occidentale de la Baltique : c'était un service rendu, en même temps qu'au Danemark, à la Suède et à l'Allemagne : « ce qu'une telle possession pourrait « valoir à un czar guerrier et entreprenant, qui par ce moyen « tiendrait le Danemark en alarmes perpétuelles, embrasserait la « Suède des deux côtés, et serait toujours à portée d'assister l'é-« lecteur d'Hanovre, en faveur duquel le commerce des Anglais « si lucratif aux Moscovites fera pencher, sinon toujours, au « moins souvent la Russie, c'est trop évident, disait le ministre, « pour que je m'y arrête » ; la possession de l'Ostfrise, où les troupes russes ne sauraient parvenir par terre ni par mer, n'était

point sujette à ces inconvénients. Au moment où la politique française cherchait à borner la puissance russe déjà menaçante, il faut avouer que le projet de lui enlever Kiel sur la Baltique valait bien celui de l'arrêter du côté de la Pologne.

Le second avantage, plus singulièrement déduit encore, mais non moins frappant, était l'utilité pour la France que le Danemark n'ait pas à tourner son attention sur les moyens de se défendre contre un ennemi redoutable : n'était-il pas de l'intérêt de la France que, libre de cette préoccupation, il pût « poursuivre « ses entreprises de commerce et de navigation, tendantes toutes « à multiplier ses liaisons avec la France et à partager ce trafic « dans les mers septentrionales que les Anglais ont presque « réussi à s'arroger seuls » ? Comme il consentait à se mettre en hostilité avec la Prusse, le Danemark voulait bien devenir l'adversaire de l'Angleterre. Or cela devait arriver : le développement de son commerce a fait de lui, en effet, l'ennemi de l'Angleterre et l'allié le plus fidèle de la France dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Singulière perspicacité que celle de la politique danoise, et qui prouve que ce petit État, grand par ses vues et par sa sagesse, a vécu d'une vie réfléchie que le hasard n'a pas menée ! Allié intime de l'Angleterre au point que la France venait de lui reprocher l'étroitesse de cette union, il prévoyait déjà sa destinée prochaine qui devait le mettre en conflit avec cette superbe alliée. Nous trouvons ici comme un premier cri d'indépendance poussé par ces petits États maritimes qui bientôt vont s'unir contre l'hégémonie anglaise dans une ligue de neutralité ; ce n'est qu'en exploitant cette rivalité maritime que la France a pu mettre un frein au développement de la puissance anglaise ; il n'est pas sans intérêt de constater que le Danemark lui en a comme soufflé la première idée.

Ainsi le Danemark promettait de changer en quelque sorte sa politique et de se ranger décidément et pour longtemps dans la clientèle de la France ; par là on peut voir jusqu'où était allé dans son idée le gouvernement de Copenhague et avec quelle rapidité il s'était enflammé à la perspective d'acquérir l'objet de

sa convoitise. Le roi de Danemark, pour marquer sa reconnaissance à la France, s'engageait à accéder au « conclusum » de la diète de l'Empire contre Frédéric II et à fournir, « quoique sans éclat », son contingent en argent contre l'ennemi commun. M. de Bernis le poussa plus loin ; sur le conseil de M. de Stainville, il chargea M. Ogier de négocier avec M. de Bernstorff un traité de subsides pour l'engager à mettre sur pied vingt-quatre mille hommes qui se tiendraient dans le Holstein prêts à agir si les Prussiens entraient en Mecklembourg et à donner la main à l'armée française. L'offre en fut acceptée. Mais cette négociation devait traîner en longueur pendant plus d'un an pour finalement n'aboutir point. Des événements s'étaient produits dans l'intervalle qui avaient ramené le Danemark à de tout autres principes.

II

Ces événements étaient, après les désastres de Rosbach et de Leuthen et la rupture de la capitulation de Closter-Seven, la marche offensive de l'armée hanovrienne, le péril imminent où elle mettait l'armée française aventurée en Allemagne, et les manœuvres incohérentes de M. de Richelieu. Dès le mois de janvier 1758, M. de Bernis prévoyait l'abandon qu'il faudrait faire de nos positions dans l'Empire. Il songeait à négocier la neutralité du Hanovre et il pensa que nos relations avec le Danemark le fondaient à demander l'intervention de son gouvernement entre l'électeur de Hanovre et nous. La réponse que fit M. de Bernstorff, sans être un refus, lui montra qu'effectivement le ministre avait changé de principes.

L'habile politique avait compris qu'il fallait se retourner avec les événements : il s'était engagé un peu loin à propos de l'échange du Holstein; les malheurs éprouvés depuis deux mois par la France, plus encore ceux qu'il prévoyait, lui firent sentir qu'il fallait adopter un système de neutralité, seul sûr dans l'état actuel d'embrasement de l'Europe. Toute sa nouvelle politique est dans les quelques lignes qu'il écrivit (le 4 février 1758) à

M. de Wedelfries, son ambassadeur à Paris, en réponse à la demande de M. de Bernis : elles restent comme le modèle de cette conduite prudente et de cette façon avantageuse de la faire valoir. M. de Bernstorff commençait, selon l'usage classique, par s'étonner de la demande qu'on lui faisait : il en montrait tout l'extraordinaire dans une de ces phrases aussi longues que pleines de choses où les diplomates aimaient à dérouler leur pensée dans les ondes successives d'une période :

« On veut, disait-il, au moment où les liaisons entre les rois « de la Grande-Bretagne et de Prusse sont les plus fortes et les « plus étroites, et le souvenir de leur raccommodement, de leurs « explications et de leurs engagements mutuels [1] les plus récents, « au moment que les succès prodigieux que le dernier a eus vers « la fin de l'année ont excité le plus d'admiration pour lui en « Allemagne et surtout en Angleterre, et ont porté jusqu'à l'en- « thousiasme l'opinion de son génie et de sa puissance et l'a- « mour pour sa personne chez un peuple toujours outré et dan- « gereux dans ses passions, on veut, dis-je, que, dans ce moment « où tous les esprits sont remplis de l'idée qu'il ne coûtera à ce « prince que quelques mois pour se tirer de tous ces embarras « et au général compagnon de sa gloire et de ses travaux [2] qu'il « a prêté aux Hanovriens que quelques marches pour reconqué- « rir l'électorat et pour obliger l'armée française, que l'on s'ima- « gine diminuée par les fatigues et les maladies et abattue par « les dégoûts et les revers, à l'évacuer, le Roi propose au roi de « la Grande-Bretagne de se détacher de cet allié heureux, idole « de l'Angleterre entière et de tous ses ministres, de se couvrir « par cette démarche d'opprobre aux yeux de tous ses sujets et « de s'exposer, pour récupérer un peu plus tôt la possession pré- « caire et très imparfaite de ses États d'Allemagne, au ressenti- « ment de l'ami abandonné et à la perte de tout le pouvoir qu'il « a eu jusqu'ici dans ses royaumes ». On ne pouvait exprimer en

[1] Après la capitulation de Closter-Seven.

[2] Ferdinand de Brünswick.

termes plus justes ce qu'avait de chimérique l'espoir d'une rupture entre les deux ennemis de la France. Le ministre danois qui voyait d'un regard si profond l'état de l'Europe, comprenait que le Hanovre ne dépendait plus de l'électeur, mais n'était qu'une dépendance de l'Angleterre, qui se garderait bien, en accordant une neutralité, de diminuer les embarras de la France sur le continent. Il s'attardait encore quelques lignes à montrer les dangers que le soin de ménager cette neutralité créerait au roi de Danemark : ses insinuations à Londres n'échapperaient pas à la vigilance des agents du roi de Prusse dont les espions, — disait-il par un beau et fort rapprochement, — « couvrent la terre comme sa propre « idée ». Puis, résumant toute sa pensée pour le contraste : « Je « prie M. l'abbé-comte de Bernis, ajoutait-il, de juger lui-même « si jamais époque et tournure de négociation pouvaient être « plus dangereuses pour la négociation, et si jamais il y en a eu « qui offrît des espérances moins flatteuses à celui qui s'en « charge », et tout d'un coup, par un brusque retour qui ne manquait pas d'art, l'habile diplomate annonçait que son maître acceptait cette ingrate mission. « L'*ami du genre humain* ne refu- « sera pas de travailler au bien et au soulagement des armées « et des peuples ». Mais il fallait que la France rabattît de ses prétentions : elle devait renoncer au libre passage de ses troupes dans l'électorat, à toutes les conditions humiliantes pour l'électeur de Hanovre que M. de Bernis s'était proposé de demander. Dans ce cas seulement, le roi de Danemark se chargerait de prêter ses bons offices. C'était une façon habile de refuser en gardant le mérite de la bonne volonté. M. de Bernstorff faisait comprendre que la situation des affaires en Allemagne ne permettait pas à la France de se montrer plus exigeante ; il le faisait, selon son habitude, avec une précision et une justesse singulières :

« Les affaires de la France sont dans un état fâcheux en Alle- « magne, et quoique leur situation ne prenne en rien sur la « puissance et sur la prospérité de cette couronne dont nous « connaissons parfaitement ici les immenses ressources, il

« n'en est pas moins évident que, vu le délabrement de l'armée « suédoise, le peu qu'il y a à attendre de celle de l'Empire, les « malheurs incroyables arrivés aux troupes autrichiennes et « leur éloignement de la basse Saxe, et surtout vu la distance « extrême des lieux que les armées françaises ont à garder, il « leur serait très difficile, au cas qu'il leur arrivât le moindre re- « vers, de se maintenir si loin de leurs frontières dans des pays « dévastés et réduits au désespoir contre elles. C'est là ce que « l'on croit et ce que l'on ne croit sans doute que trop à Londres, « et on y est si persuadé que la partie n'est plus égale entre les « deux armées dans l'électorat de Brunswick que je douterais « qu'on y voulût se prêter à une pacification particulière à « quelque condition que ce fût pour cet État..... »

L'opinion du Danemark, le crédit dont y jouissaient les puis sances auprès du plus sage et du plus réfléchi des gouvernements, peuvent être regardés comme la mesure toujours sensible des inégalités de leur bonne ou de leur mauvaise fortune; au mois de février 1758, la France était en baisse à Copenhague, et M. de Bernstorff avait définitivement trouvé le principe sur lequel l allait « fonder le bonheur du Danemark ».

Léon Fleys.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE

En Orient

Une page d'histoire contemporaine

(1876-1877)[1]

(*Suite et fin*)

On sait avec quelle insistance les cabinets de l'Occident ont, depuis la destruction des Janissaires, imposé à la Porte, comme condition *sine quâ non* de son existence politique, des réformes efficaces dans l'administration intérieure de l'Empire. A la conclusion de la paix qui suivit la guerre de Crimée, cette insistance prit une forme impérative, et l'admission de la Turquie dans le concert européen fut subordonnée, aux termes du traité de Paris, aux réformes radicales que le Sultan devait opérer dans ses États.

En portant, d'une main plus ou moins ferme et habile, la hache dans les anciennes institutions, les réformateurs rencontrèrent ou crurent rencontrer comme le principal obstacle à vaincre pour assurer le succès de leur œuvre, le régime des Capitulations, comprenant le principe exceptionnel de l'exterritorialité et de la diversité des législations au sein même de l'Empire, ainsi que les franchises et les immunités de toute sorte dont les étrangers jouissaient en matière d'industrie, de commerce et de navigation. Il n'est pas de bon gouvernement sans une complète liberté d'action, disaient les hommes d'État otto-

[1] V. la *Revue d'histoire diplomatique*, p. 56.

mans ; l'égalité à établir entre les différentes races rend aussi nécessaire la suppression de l'autonomie administrative accordée par le conquérant et ses successeurs immédiats aux communautés non musulmanes, que l'abolition des privilèges personnels acquis aux étrangers et incompatibles avec le fonctionnement régulier de la justice et de la police. Cette égalité rend non moins nécessaire la suppression des entraves des traités de commerce en vigueur, entraves qui empêchent de transformer, sur des bases rationnelles et sur les véritables principes de la science économique, un système fiscal suranné et contraire aux intérêts bien entendus de l'Empire. Dans la voie des réformes, ajoutaient les ministres turcs, où vous nous poussez avec une insistance croissante, telles sont les principales difficultés que nous avons à vaincre ; prêtez-nous votre concours pour modifier, en ce qui concerne nos relations internationales, la situation actuelle, qui est sans remède tant que nous ne pourrons pas nous mouvoir dans une sphère d'action moins limitée. D'ailleurs, les temps sont changés ; l'exterritorialité avait sa raison d'être dans les vices et les lacunes que présentait l'ancien système de gouvernement, aujourd'hui réprouvé et condamné, et si les garanties que vous trouvez déjà dans les réformes accomplies laissent encore à désirer, elles ne pourront être complétées qu'en éliminant les obstacles auxquels nous faisons allusion.

Tels étaient les arguments de la Porte, et ils ne manquaient pas de logique. On aurait pu sans doute objecter que les garanties, précieuses sous l'ancien régime, étaient encore bonnes à conserver, même depuis que la Turquie avait entrepris de modeler ses institutions sur celles de l'Occident, la conciliation des anciennes avec les nouvelles institutions de l'Empire n'ayant eu d'autre effet que d'accroître le désordre administratif et la confusion entre les différents pouvoirs de l'État, dont on avait voulu opérer la séparation. On aurait pu objecter, en outre, qu'en ce qui concernait les ressources de l'État, les réformes avaient eu pour seules conséquences l'abus du crédit et la création d'une dette publique dont chaque millésime voyait s'élever le chiffre

par l'addition du montant d'un nouvel emprunt. On aurait pu opposer enfin aux arguments des réformateurs ottomans d'autres arguments d'une logique non moins inexorable. Mais passons.

Or, tandis que la Porte, dominée par la puissance des idées du jour, s'efforçait de réaliser dans ses États l'unité législative, judiciaire et administrative, et qu'elle demandait à cor et à cri la renonciation de la part des puissances étrangères aux franchises acquises et aux immunités personnelles de leurs nationaux en matière d'industrie et de commerce, elle ne se doutait guère, qu'en devenant un pays de droit commun, elle perdait son principal titre à l'intérêt de l'Occident pour la conservation de son intégrité et de son indépendance, c'est-à-dire pour la conservation même des avantages dont les étrangers jouissaient chez elle.

Nous disons qu'elle perdait son principal titre à l'intérêt de l'Occident, parce que la logique le voulait ainsi ; mais elle eut raison cette fois contre la logique elle-même, car l'Angleterre, si jalouse des intérêts matériels de ses nationaux, sembla, de son côté, ne tenir aucun compte des sacrifices que leur coûterait sa condescendance, et se prêta avec empressement à toutes les exigences de la Porte, en plaidant énergiquement sa cause auprès des autres puissances de l'Europe.

Ainsi et tout d'abord, le système fiscal en vigueur jusque-là était, de l'aveu de tout le monde, diamétralement contraire aux principes de la science économique : il fallait, à tout prix, le réformer, en affranchissant les produits nationaux exportés et en grevant les produits étrangers de droits plus élevés. L'Angleterre revisa ses traités de commerce et ses tarifs, et les droits d'entrée furent portés de 3 à 8 0/0, sans préjudice de l'augmentation que la Porte se proposait de demander encore au renouvellement de ces traités, augmentation qu'elle entendait porter jusqu'à 25 0/0 et à laquelle le ministère anglais avait déjà, disait-on, donné son adhésion.

Le service sanitaire et celui de la police du port exigeaient des

frais considérables ; l'Angleterre accepta pour sa marine des taxes onéreuses sous la dénomination de droits de patente, de tonnage et d'ancrage. Puis, au nom de la sécurité de la navigation, mais en réalité dans l'intérêt d'une compagnie française patronnée par l'empereur Napoléon, la Porte réclama des droits de phare, et l'Angleterre en greva avec empressement sa marine déjà si obérée, bien que ces droits comprissent les phares placés dans le Bosphore, où la navigation pendant la nuit était absolument interdite par les règlements en vigueur.

Il fallait encore, pour l'embellissement des villes et l'accroissement du bien-être des habitants, des institutions municipales ; l'Angleterre souscrivit non seulement aux droits d'octroi, absolument contraires aux traités, mais elle s'efforça d'entraîner les représentants des autres puissances et de vaincre, par tous les moyens, la résistance obstinée de quelques-uns d'entre eux.

Enfin il n'était pas probable qu'elle s'arrêtât en si bonne voie de concessions, au préjudice de ses nationaux et de son commerce, quoiqu'elle fît toujours grand bruit de ses intérêts en Orient. En effet, elle souscrivit la première au fameux protocole de juin 1867, et, tout en affectant de conquérir pour ses nationaux le droit de propriété immobilière, dont ils n'avaient nul souci, — la propriété en Turquie n'ayant absolument rien de séduisant, — elle aliénait formellement, en échange de cette concession ridicule, jusqu'aux immunités personnelles des sujets de la reine, désormais justiciables dans certains cas des autorités turques ; et, plus tard, elle souscrivait encore avec un inadmissible empressement, — toujours au nom de ces mêmes intérêts, — au projet du droit de patente, que les Anglais résidant en Turquie devaient acquitter, sur le même pied que les sujets de la Porte, pour l'exercice de leur profession.

Mais ce n'était pas assez; la mesure n'était pas encore comble. Nous avons déjà rapporté et nous rappelons ici — car la politique de l'Angleterre s'est particulièrement accentuée à cette occasion — la réponse textuelle que le comte de Derby fit parvenir au grand-vizir Mahmoud-pacha, au sujet du décret du 6 octobre

1875 : « La mesure était grave », disait le noble comte, « mais le « cabinet anglais, fidèle aux traités, *n'avait pas à intervenir dans « une question d'administration intérieure.* »

Cette réponse, par la gravité de la question et l'importance des intérêts en cause, était la consécration solennelle et définitive de la ligne politique suivie depuis quelque temps déjà par le cabinet de Saint-James. Elle causa au monde entier une inénarrable surprise ; l'Orient en fut non seulement étonné, mais atterré. Banquiers et capitalistes, industriels et rentiers voyaient s'évanouir la seule espérance qu'ils eussent d'échapper à un désastre certain, espérance générale, universelle, reposant sur ce renom d'énergie déployée jusque-là par le gouvernement anglais dans la défense et la protection des intérêts de ses nationaux, et qui, à ce titre, participait du caractère de la certitude morale la plus parfaite. Et cette certitude fut le seul mobile, qu'on en soit assuré, du crédit que le gouvernement turc mérita de la part des populations de l'Orient ; sans cela, ni un Grec, ni un Arménien, ni même un Turc, le meilleur des musulmans, n'eussent consenti à placer la moindre partie de leur fortune dans les titres de la dette publique ottomane. Mais les contemporains se souvenaient encore de l'orage que souleva en Angleterre l'indemnité Pritchard, et du blocus que valut à la Grèce la réclamation du juif Pacifico, dont la bassinoire avait été illégalement vendue par les agents de l'autorité hellénique, et ils n'apercevaient pas pourquoi la protection de l'Angleterre devait faire défaut à l'occasion de marchés conclus en Angleterre avec des sociétés financières et des banquiers anglais, dans la forme la plus solennelle, après avoir été débattus avec des agents spéciaux du gouvernement turc, quelquefois avec l'ambassadeur même du Sultan, et souvent sur des encouragements des ministres anglais, qui prodiguaient aux capitalistes les assurances les plus déterminantes touchant la bonne foi et la solvabilité de l'emprunteur.

Ah ! c'est que les temps étaient bien changés ! 80 millions de livres sterling ne valaient plus la bassinoire du juif portugais, simple protégé anglais ! Et, pour mieux constater la diversité des

temps et les contrastes de la politique anglaise, disons qu'à l'époque où les Pritchard et les Pacifico remplissaient le monde de leur nom, elle était bien près de déclarer la guerre à la France à l'occasion du mariage des deux fils de Louis-Philippe avec des princesses de la maison d'Espagne, et que, vingt ans après, elle laissait détrôner un prince anglais, le roi de Hanovre, en lui offrant pour toute consolation de reprendre son siège à la Chambre des lords.

Mais revenons à l'Orient.

On a vu comment la Grande-Bretagne, tout en continuant de faire grand bruit de ses intérêts dans la question d'Orient, en a volontairement sacrifié les plus considérables, comment elle a aliéné des avantages précieux pour contribuer au succès des réformes en Turquie. Mais nous prévoyons l'objection. Elle imposait, dira-t-on, des réformes à la Porte, et il fallait lui en faciliter la réalisation en écartant toute difficulté, tout obstacle, toute entrave, afin de lui ôter, en cas d'insuccès, toute excuse et tout prétexte tirés d'un fait imputable aux grandes puissances elles-mêmes. Nous ne discutons pas ici l'opportunité des concessions faites à la Porte en vue de modifier dans son intérêt ses relations internationales. Nous nous bornons à constater qu'au fur et à mesure que la politique anglaise renonçait aux avantages qui devaient lui faire attacher un prix particulier au maintien de l'Empire ottoman, ses intérêts de tout ordre dans la question d'Orient étaient réduits de tout le montant, pour ainsi dire, des avantages volontairement abandonnés. Le régime du droit commun ayant été graduellement substitué au régime exceptionnel des Capitulations, l'Angleterre n'avait plus à craindre, de la part de la puissance qui aurait succédé à la Turquie, un régime plus dur, pour son commerce et ses nationaux, que celui en vigueur. C'est là le seul point qu'il nous importe de constater.

Mais avant de poursuivre cet examen par la recherche des intérêts d'un autre ordre de l'Angleterre dans la question d'Orient, nous ajouterons que la protection qu'elle accordait autrefois à ses nationaux, protection si ferme, si vigilante et si efficace aux

jours de lord Palmerston, de lord John Russell et de lord Stratford de Redcliffe, a si complètement changé de caractère que l'ambassadeur de la reine à Constantinople refusait d'assister les Anglais dans leurs réclamations les plus fondées contre les différentes administrations publiques et la liste civile. C'est un effacement systématique et complet sur toute la ligne, un inexplicable laisser-faire, un parti pris de défendre le gouvernement turc quand même, en sacrifiant les intérêts anglais les plus respectables. Le fait suivant est décisif. Un consul général d'Angleterre racontait naguère, dans un cercle d'intimes, qu'il avait loué ses magasins à long terme à un Maltais pour un dépôt considérable de charbon de terre, mais qu'un jour il en fut exproprié par ordre du Sultan, en vue de l'agrandissement du palais impérial de Tchéragan. Le Maltais fut prié de vider les lieux et d'emporter son combustible. Quand il s'est agi de défendre la cause de ce négociant si sérieusement atteint dans ses affaires par cet acte arbitraire et de réclamer l'indemnité à laquelle il avait droit, sir Henry Bulwer refusa en alléguant qu'il était dû à la personne du souverain des égards particuliers !... Décidément, l'Anglais en Orient ne peut plus, comme autrefois, dire avec raison : *Civis romanus sum.*

En laissant à de plus avisés que nous le soin d'expliquer ce singulier revirement de la politique anglaise, nous aborderons l'examen des intérêts moraux qu'elle peut avoir dans la question d'Orient.

Nous avons entendu dire à des diplomates anglais, au sujet des événements de Salonique et de Bulgarie et de la partialité manifeste témoignée aux agents de la Porte par le gouvernement anglais, que l'Angleterre devait au Sultan une protection particulière, parce qu'il était le chef spirituel de 40 millions de sujets de l'impératrice des Indes ; et, qu'aussi longtemps qu'elle n'aurait pas renoncé à ses possessions dans cette partie du monde, l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, ainsi que la possession des détroits par le Sultan sous un régime qui en garantit la sécurité, étaient pour elle un intérêt de premier ordre.

Oui, il est bien vrai, nous avons entendu dire toutes ces choses ; de plus, nous les avons lues avec bien des développements et des commentaires ; mais que de choses n'entend-on pas tous les jours, qui, malgré le crédit dont elles jouissent, ne font pas moins partie pour cela de ce vaste domaine des préjugés politiques auxquels nous avons déjà si souvent fait allusion ?

N'est-ce pas, en effet, un monstrueux préjugé — renfermant une flagrante contradiction avec la doctrine qui précède — que celui dont M. Gladstone, organe fidèle cette fois de l'opinion publique de son pays, se faisait l'éloquent apôtre, lorsqu'il s'efforçait récemment de démontrer que l'on ne pouvait pas être en même temps bon Anglais, féal sujet de la Reine, et bon catholique, c'est-à-dire faire profession d'une religion dont le chef était un étranger résidant à l'étranger ? Par quelles impénétrables arcanes de la logique britannique cette même autorité, cette opinion politique souveraine, qui décrète sans appel qu'on ne peut pas être bon citoyen anglais et soumis aux lois de son pays en relevant en matière spirituelle du pontife romain, admet-elle sans difficulté que l'on puisse être bon Indien et conséquemment bon Anglais en relevant de l'autorité spirituelle du calife de Stamboul ? Quelle différence cependant dans la position politique de ces deux chefs spirituels ! Quel abîme entre la constitution essentielle des deux pouvoirs et les principes qui les régissent ! Le pontife romain, qui n'a même plus le petit territoire que l'unité italienne lui a enlevé, serait-il plus redoutable pour la puissante Angleterre que le grand empereur des Ottomans, naguère encore si souvent victorieux des armées russes ? Ou bien la morale de l'Islam qui n'a dédaigné ni le fer ni le feu pour étendre ses conquêtes et assujettir les peuples à sa loi, qui prescrit la destruction et la mort de l'infidèle comme une chose agréable à Dieu, est-elle plus inoffensive, moins dangereuse pour les dominateurs de pays musulmans que ne l'est pour les princes protestants le dogme catholique si précis, si sévère, imposant la soumission envers les pouvoirs établis — alors même qu'ils sont oppressifs,

selon le mot de saint Paul, *etiam discolis* — et qui assigne à tout pouvoir une origine divine ? La plus vulgaire bonne foi n'admettra jamais le moindre doute à ce sujet. Mais les préjugés, dans leur coalition avec les passions, triomphent de la bonne foi, souvent au préjudice des intérêts. Qu'on en soit certain, la parole du Calife, s'il lui plaisait de faire appel au zèle religieux des enfants du Prophète, trouverait certes dans leurs cœurs un écho sincère, à cause de l'horreur qu'ils éprouvent pour la domination étrangère ; mais, si, cédant à l'esprit du jour, dans leurs aspirations à l'indépendance et forts de leur nombre, ils couraient aux armes sans excitation de sa part, cette parole serait absolument impuissante à les faire rentrer dans l'ordre, car elle serait trop opposée à l'esprit de l'islamisme. L'ordre, au contraire, aura toujours son plus ferme soutien dans la puissante parole du Pontife s'adressant aux catholiques autres que de nom, car, pour rester fidèle aux dogmes de l'Eglise, il ne peut prêcher que la paix, la concorde et la soumission envers les autorités établies, à moins qu'elles ne s'attaquent à la conscience des fidèles. Et même, en pareil cas, n'a-t-il pas dans la persécution qui sévit en Allemagne et en Pologne, fait preuve de prudence, de modération, nous avons presque dit de tolérance ?

Mais, en admettant qu'il soit dû au Sultan, de la part de l'Angleterre, une protection particulière en sa qualité de Calife, la prudence politique ne saurait guère conseiller, pour assurer la tranquillité parmi les « fidèles croyants » des Indes, d'étendre et d'affermir son pouvoir, d'entretenir le fanatisme religieux contre les chrétiens, en cherchant à l'excuser lorsqu'il éclate en sanglantes violences, d'exciter la propagande, déjà assez active par elle-même, dans les rangs des musulmans, à l'effet de se former en ligue offensive et défensive, de leur faire enfin comprendre l'importance du nombre et de menacer de leur courroux les chrétiens de tous les pays. C'est cependant là la tâche que, depuis deux ans, la presse en Angleterre et la diplomatie britannique en Turquie semblent s'être proposée avec une ardeur digne d'une meilleure cause. N'eussent-elles pas été mieux inspirées si elles

se fussent montrées sévères contre les excès des musulmans, précisément parce que l'impératrice des Indes en compte, au nombre de ses sujets, 40 millions qui ne professent pas le principe que tout pouvoir a une origine divine, et qui pourraient un jour ou l'autre s'entendre avec leurs coreligionnaires des contrées voisines et former une ligue formidable pour secouer un joug étranger naturellement odieux ? N'eût-il pas été plus prudent de la part de l'Angleterre de rappeler à la Turquie, à l'occasion des derniers événements, le langage que l'Europe tient à celle-ci depuis un demi-siècle, et de lui dire : « La tolérance re-
« ligieuse, inscrite au frontispice des institutions des sociétés
« modernes, s'étend jusqu'à vous. L'exercice de votre culte sera
« libre, mais à la condition que l'esprit religieux ne troublera
« jamais l'ordre et la paix, qu'il ne se livrera à aucun écart sous
« aucun prétexte, et qu'il ne sera jamais question de « guerre
« sainte », de guerre religieuse, car le fanatisme est contagieux;
« il s'étend et se propage avec la rapidité de la flamme, et
« que je ne veux pas le voir arriver jusqu'à moi. » C'eût été, selon nous, le seul langage qui, en servant d'avertissement aux musulmans des Indes, conciliât les principes d'une grande puissance chrétienne avec les intérêts de la plus grande puissance musulmane. C'est, nous en sommes certains, le langage que l'Angleterre n'eût pas manqué de tenir, si elle n'avait eu la faiblesse, fréquente parmi les princes et les hommes d'Etat de tous les temps, de faire de la politique avec ses passions beaucoup plus qu'avec ses intérêts.

Telle est la seule explication de la protection qu'elle accorde au Calife, tandis qu'elle se trouve dispensée de toute obligation envers le chef spirituel de 10 à 12 millions de catholiques de ses meilleurs citoyens.

En voilà assez, pensons-nous, au sujet des deux premiers arguments invoqués par la diplomatie anglaise pour justifier ses efforts en vue du maintien de l'Empire ottoman et de la protection qu'elle doit au Calife.

Quant au second, nous avouons ne pas apercevoir la corrélation qui existe entre la conservation des vastes possessions an-

glaises des Indes et la conservation de l'Empire ottoman, comprenant la question dite des Détroits. L'intégrité et l'indépendance de la Turquie étaient jusqu'à ces dernières années un intérêt général pour le maintien de l'équilibre européen et la conservation de la paix. Les difficultés qu'aurait rencontrées un remaniement de la carte de cette partie de l'Europe, à cause de la diversité des races et de leurs aspirations respectives, faisaient préférer ce qui existait à ce que l'on aurait pu lui substituer sans, peut-être, parvenir à concilier les intérêts intérieurs engagés dans la question. On préférait le mal connu, que l'on s'efforçait d'atténuer et de faire disparaître, aux conséquences de l'inconnu, dont on s'épouvantait avec raison. C'était de la sagesse du meilleur aloi. Mais aujourd'hui, la situation est bien changée par les événements de ces deux dernières années [1], et nous croyons qu'il faudrait toute la hardiesse, dont les hommes d'Etat d'ailleurs ont souvent fait preuve, pour concevoir la possibilité de faire vivre à l'avenir, musulmans et herzégoviniens, bulgares et musulmans, les uns à côté des autres, non pas dans l'union et la concorde, ce qui serait trop prétendre, mais dans une tolérance réciproque suffisante pour éviter les collisions journalières. Ce serait là un trop beau rêve, que la réalité se chargerait de dissiper bientôt. Après les flots de sang dont les vallées de l'Herzégovine et les plaines de la Bulgarie ont été arrosées, les haines séculaires, ravivées par le carnage et les représailles, ont passé de l'état passif et latent à une lutte active trop acharnée et trop longue, pour qu'il ne soit peut-être pas plus prudent et plus sage d'aborder résolument le grand problème du remaniement territorial de l'Empire ottoman, que de vouloir en conserver l'intégrité, en maintenant sur plusieurs points des foyers permanents de désordre, de rébellions et de luttes incessantes. Et cependant, une demi-mesure, un *modus vivendi* laborieux et gros d'orages, un vrai replâtrage enfin présenteraient moins de difficultés à résoudre qu'une solution radicale et définitive et auraient dès lors plus de chances d'être accueillis par l'aréopage européen.

[1] 1876-1877 (*Note de la Rédaction*).

Mais, quoi qu'il en doive être de cette question d'intérêt général, l'Angleterre ne peut, tout comme deux des autres grandes puissances, l'Allemagne et la France, vouloir que l'ordre, la stabilité et la tranquillité, toutes choses également désirées par elles; et le problème fût-il résolu pour celles-ci qu'il devrait l'être également pour la politique anglaise. Il importerait donc peut-être de savoir si, dans l'état actuel de la question d'Orient et pour la tranquillité de l'Europe, il ne conviendrait pas de changer l'équilibre tel qu'il a existé jusqu'à présent et de l'établir sur d'autres bases, en lui assurant plus de garanties de durée et de stabilité.

Mais nous n'avons pas à aborder ici cette question ; il nous suffira de rechercher la corrélation qui existe entre la possession des Indes et l'intégrité de l'Empire turc.

Ce bel Empire, quant à ses provinces d'Europe, n'offre à l'Angleterre aucun champ d'action particulier, politique ou commercial; pas d'affinités de races, ni de religion, il n'y a pas de relations de voisinage, ni échange de produits manufacturés, — que ces provinces reçoivent de l'Autriche et de l'Allemagne contre des matières premières particulièrement destinées à alimenter l'industrie anglaise. A aucun titre, on le voit, l'Angleterre ne pourrait se prévaloir d'intérêts spéciaux d'une nature quelconque autorisant son ingérence dans les arrangements à prendre pour améliorer le sort de ces provinces.

Mais il n'en est peut-être pas tout à fait de même des provinces d'Asie. Les vallées de l'Arabie et de l'Euphrate pourraient, dit-on, présenter l'avantage d'une voie de communication avec les Indes, plus courte et plus rapide que toute autre, et nous avons trop entendu parler du chemin de fer de l'Euphrate, dont le général Chesney a négocié pendant de longues années la construction avec la Porte, pour ne pas savoir que l'Angleterre se croit intéressée à ne pas permettre qu'une domination forte, et qui pourrait lui être hostile, succédât à celle du Sultan. Mais, heureusement, une plus juste appréciation prévaut en ce moment dans l'esprit des hommes d'État de l'Angleterre, et les dangers imagi-

naires dont ils s'épouvantaient jusqu'ici viennent de s'évanouir, quant à la possession éventuelle par la Russie des vallées de l'Arabie et de l'Euphrate, devant la déclaration toute récente de lord Derby, qui a, dans un banquet politique (novembre 1877) donné clairement à entendre que, pour le cabinet dont il faisait partie, la vraie ligne de communication entre l'Angleterre et les Indes ne passe pas par l'Euphrate : « Tant que la ligne de Suez, a-t-il dit, ne sera pas interrompue ou troublée, nous avons une communication suffisante. » Quant à la Mésopotamie et l'Arabie, personne ne convoite ces provinces ; diplomates et publicistes se sont toujours entendus pour les conserver au Calife, qui, en cette qualité, y serait même plus à l'aise que partout ailleurs. Nulle part, en effet, il ne serait accueilli par de plus vives sympathies que dans ce foyer, toujours ardent, d'exaltation religieuse ; nulle part, il n'exercerait son double pouvoir avec plus d'autorité que dans les contrées qui ont été le berceau du Prophète, du messager céleste dont il est le successeur.

Il nous reste à parler de l'Égypte. L'Égypte est pour l'Angleterre le chemin de sa maison, surtout depuis que le canal de Suez l'a considérablement abrégé. Elle voudrait même prétendre à une souveraineté plus ou moins absolue sur cette province, ce qui serait, dans un remaniement de l'Orient, un fort beau lot pour elle, un dédommagement plus que suffisant de ce qu'elle perdrait ailleurs ou de ce qui serait acquis par les autres. A ce prix, l'Angleterre gagnerait à tout changement dans l'équilibre européen, encore bien que l'irritable M. Gladstone ait récemment émis l'avis que, la souveraineté de l'Égypte fût-elle offerte à la reine Victoria, celle-ci devrait la refuser. Mais ce n'était là sans doute qu'une de ces boutades auxquelles cet homme d'État se livre avec fréquence dès qu'il abandonne le pouvoir. Nous croyons, pour notre part, que le sort de l'Égypte est le seul grand intérêt de l'impératrice des Indes dans la question d'Orient, le seul qui, s'il était menacé, ferait prendre les armes à l'Angleterre entière. Outre les avantages de sa position géographique, sous une domination intelligente et humaine qui relèverait les malheureuses

populations indigènes de cette oppression pharaonique quarante fois séculaire à laquelle elles semblent avoir été prédestinées, l'Égypte enrichira toute puissance civilisée qui saura mettre en valeur la merveilleuse fécondité de son sol, et nous ne comprendrions pas que, renonçant pour la première fois, au sujet de cette grave question, à cet égoïsme et à cet esprit si envahissant dont elle a toujours suivi les suggestions, la politique anglaise pût, avec M. Gladstone, faire fi de cette proie si riche. Il est vrai que l'Angleterre a, en 1853, refusé l'offre que la Russie lui a faite de l'Égypte pour sa part dans le démembrement de l'Empire ottoman ; mais, à cette époque, le canal de Suez était considéré comme un projet fantastique, et sa réalisation a changé pour elle la valeur de cette acquisition.

Nous abordons enfin, pour compléter l'étude que nous avons entreprise, la question des Détroits, en l'examinant au point de vue du régime actuel qui en interdit l'entrée aux navires de guerre des marines étrangères et quant aux inconvénients qui résulteraient, pour l'Angleterre, du régime opposé, c'est-à-dire de la liberté absolue de navigation.

Si l'on considère que l'Angleterre, pour sauvegarder ses intérêts politiques, n'a en vue que d'empêcher une occupation du Bosphore par la Russie et conséquemment de pourvoir à la sécurité du Sultan et de la métropole contre toute attaque de ce côté, la garantie que présente le régime actuel, depuis que la Russie a recouvré le droit d'avoir une flotte dans la mer Noire, est de tous points imaginaire et illusoire. Car toute convention internationale y relative — comme celle de juin 1840, confirmée et maintenue par le traité de Paris — n'a de valeur qu'en temps de paix, c'est-à-dire dans un état de choses qui rendrait l'accès du Bosphore par les bâtiments de guerre, absolument inoffensif pour le Sultan, et que, en temps de guerre, les hostilités entraînant la suspension des traités pour faire place à une situation régie par le droit des gens, elle perd toute valeur juste au moment où il aurait fallu, pour la sécurité du Bosphore, que cette convention eût son effet. Avec une flotte respectable dans la mer Noire et

capable de tenir tête aux vaisseaux cuirassés de son ennemie, la Russie, depuis la déclaration de guerre, aurait-elle été retenue à l'entrée du détroit, par les engagements qu'elle a contractés à Paris ? Elle n'eût pas manqué, nul n'en doute, de préférer la voie la plus courte pour occuper la capitale de l'Empire ottoman et y dicter ses conditions.

Il importe donc de considérer l'éventualité où la Russie, ayant à exercer des revendications contre la Porte, appuierait à l'avenir ses prétentions par un déploiement considérable de forces navales — qu'elle ne possède pas aujourd'hui, mais qu'elle aura tôt ou tard — qui tenteraient d'occuper le Bosphore. Mais cette éventualité, qui méritait toute la considération des hommes d'Etat de l'Europe à l'époque où la Turquie, réputée incapable de se défendre et dépourvue d'une marine de guerre respectable, était obligée de recourir à l'insuffisante sauvegarde des conventions internationales, n'a guère plus aujourd'hui l'importance qu'on lui attribuait jusqu'ici. La Turquie possède une flotte puissante de navires cuirassés de tout échantillon et qui la met à l'abri de toute surprise. Depuis, l'invention des torpilles lui fournit une ressource défensive dont il lui sera facile de tirer bon parti, et si le Bosphore ne devait pas être neutralisé, l'armement des deux côtes si rapprochées en certains endroits, la mettrait à même de se défendre au besoin toute seule ; à sa faiblesse d'autrefois a succédé une puissance défensive qu'elle s'exagère peut-être, mais qui est assez réelle pour lui faire dédaigner des garanties conventionnelles illusoires et dans lesquelles elle cherchait la condition essentielle de son existence politique.

Les Anglais eux-mêmes, quelque attachés qu'ils soient à leurs préjugés politiques à l'endroit de l'Orient, semblent, au sujet de la liberté de navigation dans les détroits, incliner vers notre façon de voir, si l'on en juge par un récent discours adressé (nov. 1877) à ses électeurs par M. Courtenay, membre influent du Parlement anglais, qui exprime et développe longuement l'opinion que l'Angleterre, à l'occasion du traité de paix éventuel entre la Turquie et la Russie, ne devrait pas insister sur le maintien de la fer-

meture des Détroits aux bâtiments de guerre d'un fort échantillon. A la bonne heure ! Les amis de la paix peuvent se féliciter de voir peut-être ainsi écarté un obstacle à l'accomplissement de leurs vœux. Puisse le chauvinisme anglais se relâcher de plus en plus de son âpreté originelle et entrer franchement dans la voie de modération qu'il semble vouloir prendre sous la direction du comte Derby, de M. Courtenay et de leur parti politique !

Nous croyons avoir accordé aux intérêts de l'Angleterre dans la question d'Orient toute l'attention qu'ils méritent. Mais, de toutes les grandes Puissances, l'Angleterre, quelle que soit la valeur que l'on veuille attribuer aux arguments de sa politique nationale, n'est certes pas celle qui a le plus d'intérêts à sauvegarder dans le règlement de cette fameuse question. Puissance limitrophe en Asie et voisine de la Turquie en Europe, la Russie peut à bon droit se considérer comme l'arbitre né des destinées de cette partie du monde. Au voisinage avec les conséquences qu'il entraîne, si l'on ajoute les conditions géographiques de sa frontière méridionale sur la mer Noire, dont le Sultan tient les clés, l'identité de religion et les affinités de race qui unissent la grande majorité de sa population aux populations chrétiennes de la Turquie, ses titres à une voix prépondérante au chapitre seront, ce semble, suffisamment justifiés. Que si, de nos jours, on est de toute part disposé à faire bon marché des considérations religieuses, il n'en est pas de même, faut-il croire, du grand principe, si fort en vogue de nos jours, des nationalités et des grandes agglomérations. Ce principe faux, à notre avis, est fatal au bien-être des peuples, mais il fascine le monde, et devant lui princes et hommes d'Etat sont obligés, dans les conditions que leur crée l'esprit public, de s'incliner respectueusement, quelle que soit d'ailleurs la forme du gouvernement. De plus, depuis plus d'un siècle, la Russie a arrosé de trop de sang les deux parties de l'Empire ottoman (peut-être en verse-t-elle en ce moment plus qu'il n'en faudrait) pour qu'on ne trouve pas dans les sacrifices qu'elle a faits l'effrayante mesure de ceux qu'elle ferait encore pour dé-

fendre des droits et des intérêts d'une indéniable importance. Puisque l'Angleterre et la Russie sont donc au premier rang des principales intéressées dans la solution de la question d'Orient, nous nous efforcerons, après avoir recherché les intérêts de celle-là, de nous rendre compte des intérêts de celle-ci, afin d'établir les situations respectives et de faciliter la solution des nombreuses difficultés qu'elles présentent.

Et d'abord, si la fermeture des détroits des Dardanelles et de la mer Noire est, pour l'Angleterre, comme nous croyons l'avoir démontré, d'une importance plus que secondaire, voire même nulle ou imaginaire, quel est des deux régimes, l'ouverture ou la fermeture absolue de ce bras de mer, celui qui conviendrait le mieux aux intérêts de la Russie ? Grave question et — chose étrange ! — au sujet de laquelle l'opinion nationale, dans ses représentants les plus autorisés, diplomates et publicistes, est profondément divisée, tant elle présente de faces diverses et de solutions opposées. Les méditations de ceux-là et les discussions de ceux-ci n'ont guère servi à l'éclaircir et à faire adopter un principe qui tînt lieu de base et de norme à la politique du cabinet russe. Selon les uns, aussi longtemps que les rives du Bosphore seront sous une domination étrangère et que sous cette domination, la Russie ne pourra pas obtenir pour sa marine militaire, à l'exclusion des autres Puissances, le droit de passage libre, absolu et inconditionné, le régime du *mare clausum* appliqué à la mer Noire devra toujours être préféré à l'ouverture absolue et sans conditions des Détroits à la marine militaire des grandes Puissances.

Elle est renfermée chez elle, il est vrai, mais elle y est maîtresse absolue et échappe à tout contrôle quant à ses ressources militaires, à l'état de ses arsenaux et de ses armements, à l'organisation de sa marine, aux conditions topographiques de ses côtes et surtout aux excitations étrangères d'une propagande hostile dans les rangs de ses populations musulmanes. Elle est enfermée chez elle, mais l'action qu'elle pourrait exercer dans la Méditerranée et l'Adriatique, désirable sans doute si elle pouvait l'acquérir à bon

compte, ne vaut pas les avantages qu'elle aliénerait sous le régime de la liberté absolue de navigation dans les Détroits et la mer Noire.

Entre elle et l'Italie, il n'y a guère d'intérêts particuliers tels qu'elle doive prévoir le cas où il lui faudrait appuyer ses prétentions d'une démonstration ou d'un débarquement sur les côtes de la Péninsule. L'Autriche est sa voisine, et la lutte avec celle-ci, le cas échéant, s'engagerait partout ailleurs que sur les rivages de l'Adriatique ; enfin l'Egypte ne sera jamais pour elle un champ d'action d'intérêts importants et elle y rencontrerait de pied ferme une marine avec laquelle celle de la mer Noire, quelque rapide qu'on veuille en supposer les progrès à l'avenir, ne pourra pas lutter de longtemps. Quant à la Grèce, elle a toujours été l'objet d'une action collective de la part des grandes Puissances de l'Europe, et, d'ailleurs, moins que jamais aujourd'hui, la Russie pourra se trouver dans le cas de devoir lui venir efficacement en aide.

Tels sont les arguments des partisans du régime actuel, arguments qui ont prévalu dans les conseils de l'Empereur Nicolas, lorsqu'il apposait sa signature au traité du 15 juillet 1840, et qui rentraient du reste dans son système d'enfermer la Russie dans des barrières impénétrables à l'action dissolvante des idées et des institutions du dehors.

Les partisans du régime opposé, c'est-à-dire de l'ouverture des Détroits absolue et sans conditions, disent que reléguer la Russie au fond d'un lac et l'y enfermer, en lui interdisant les communications les plus absolument libres avec la Méditerranée, c'est faire dépendre de l'état de ses relations avec la Porte le sort de son commerce et l'écoulement de ses produits. De plus, priver une puissance indépendante du droit de diriger ses forces navales sur tel point où il lui conviendrait de le faire, c'est une limitation de ses droits de souveraineté, limitation d'autant plus odieuse qu'elle ne présente que des inconvénients, qui ne sont compensés par aucun avantage, puisqu'elle ne vaudrait pas à empêcher, en cas de guerre, avec la Porte ou avec des Puissances

dont la Porte sera toujours l'alliée, les flottes ennemies d'entrer dans la mer Noire pour y exercer tous les ravages en leur pouvoir. Ainsi, la guerre donnant lieu à la suspension des traités, la fermeture des Détroits, au moment où elle pourrait être utile, cesse d'être en vigueur, et les côtes de la Russie demeurent exposées aux attaques de l'ennemi.

Enfin, la pacification du Caucase et l'affermissement de l'autorité dans des contrées désormais purgées des populations insoumises et hostiles, ne peuvent plus faire redouter les conséquences du libre accès de la mer Noire aux pavillons étrangers et ôte au *mare clausum* le principal de ses avantages.

Telle est, au sujet des Détroits, l'autre opinion qui compte en Russie bien des partisans et qui a, pendant une certaine période, prévalu avec assez de force dans les rangs du parti national pour nous autoriser à croire que l'ouverture définitive du Bosphore comme conséquence principale du nouvel ordre de choses que devaient amener les rapides et brillantes victoires dont il s'était bercé, a eu une part prépondérante dans les conseils de la couronne en faveur de la déclaration de guerre. L'amélioration du sort des Slaves de Turquie n'était pas, faut-il le croire, le seul mobile qui ait induit l'empereur Alexandre à adopter une ligne de conduite si peu conforme au trait le plus saillant de son caractère et à vaincre sa répugnance instinctive pour la guerre ; les excitations d'un sentiment national fourvoyé ne pouvaient manquer de recourir à tous les arguments aptes à l'y déterminer.

Quant aux dangers auxquels les Puissances, dans leur sollicitude pour la conservation de l'Empire ottoman, pourraient la croire menacée, nous ne nous lasserons pas de répéter que la Turquie est aujourd'hui en mesure de se défendre toute seule, et qu'elle peut demander à sa flotte et à son armée des garanties moins vaines que celles qu'elle attendait jusqu'ici des conventions internationales. De plus, depuis que la Russie n'est plus assujettie à l'observation d'une clause restrictive de ses forces navales dans la mer Noire, le Sultan ne reposera dans son

palais, sous le régime de l'ouverture du Bosphore, ni plus ni moins tranquillement qu'il ne le pourra faire sous le régime de la fermeture des Détroits, en sachant qu'une flotte russe, quelle qu'elle soit, sillonne la mer Noire dans tous les sens.

Si le Congrès prochain adoptait cette solution de la question des Détroits, substituait le régime de l'ouverture à celui de la fermeture, neutralisait le Bosphore et les deux côtes, et imposait l'engagement aux grandes puissances de respecter, en cas de guerre, la zone neutre comprise entre les deux points extrêmes à déterminer, cette solution répondrait mieux aux vues de la diplomatie de l'Occident que ne le pourrait faire le système en vigueur jusqu'ici. La flotte russe de la mer Noire ne serait plus une cause d'épouvante pour le Sultan ni d'inquiétude pour l'Europe, et la Russie, désormais libre de traverser les Détroits à son gré et de montrer son pavillon dans la Méditerranée, n'aurait plus les mêmes motifs qu'elle a aujourd'hui pour vouloir étendre sa domination sur ce bras de mer et pour épier avec avidité l'occasion de provoquer le démembrement de l'Empire ottoman.

Mais peut-être cet arrangement ne satisferait-il pas entièrement l'Angleterre, qui voudrait que la Russie fût perpétuellement bloquée dans la mer Noire. Pour elle, l'équilibre européen, qui doit être à tout prix maintenu contre la Puissance moscovite, peut être rompu partout à son propre avantage et profit. Si cependant les autres grandes Puissances jugeaient que cet arrangement, loin de troubler cet équilibre tant désiré, dût contribuer à le maintenir dans le bassin de la Méditerranée, l'Angleterre serait bien forcée de se résigner à voir ses prétentions réduites à de justes limites. D'ailleurs, si ce devait être là une des conditions pour déposer les armes, il conviendrait peut-être à la Russie d'y souscrire dans l'intérêt de la paix, sauf à trouver des compensations et des dédommagements qu'elle prend quand on ne les lui accorde pas.

Cette question résolue de la sorte, l'intérêt que la Russie peut avoir dans les destinées des populations de l'Empire ottoman, se

présente aussitôt à notre examen avec la gravité qui lui est propre.

Complexe et hérissée de difficultés inhérentes au mélange des races et à leurs aspirations respectives, cette grave question — si la sagesse politique et les enseignements de l'expérience ne sont pas de vains mots — ne sera plus, après les derniers événements, l'objet des illusions sincères ou feintes qui lui ont donné naissance. Un peu de lumière en échange de tant de sang, de larmes et de désastres, ce n'est pas trop, en vérité ! Il est grand temps que le bon sens réduise à sa juste valeur, en la dépouillant de son faux prestige, cette larve fantastique, cette abstraction insaisissable qui s'appelle ici panslavisme, là panhellénisme, ailleurs pangermanisme. Cette idée trouble le monde sans autre résultat qu'une agitation stérile ou sanglante, et veut substituer à ce qu'il y a de plus respectable et de plus cher pour le cœur de l'homme, aux besoins et aux intérêts, aux mœurs et aux usages issus des exigences du sol, du climat, de la tradition, un lien vague et on ne sait quel attrait imaginaire d'une descendance contestable, de besoins méconnus, de langue altérée, de ridicules aspirations à la domination et à la gloire.

Patronné par l'Empereur Napoléon III, qui voulait fonder l'unité italienne, dans son intérêt personnel et pour échapper aux bombes et aux poignards de ses anciens confrères de la loge de Césène, le dogme des nationalités et des grandes agglomérations demande, pour être jugé dans ses effets, à être étudié en Italie même, d'autant plus qu'il a été inventé pour elle. Et certes, de toutes les grandes agglomérations pourvues de titres respectables à une existence nationale qui répondît à son passé et fît revivre une histoire glorieuse de plusieurs siècles, l'Italie était au premier rang. De plus, malgré les traces laissées dans les lois et dans les mœurs par les institutions municipales de la période républicaine et les gouvernements monarchiques des différentes provinces, elle offrait encore dans ses populations, sauf quelques exceptions, une homogénéité que ne présenteront jamais les races germaines ou slaves répandues sur toute la surface de

l'Europe. Or, malgré ces avantages, malgré l'enthousiasme on peut dire unanime qui se manifestait sur tous les points de la péninsule par les signes les moins équivoques : propagande secrète d'une infatigable activité, excitations exaltées de la presse de toutes les provinces, succession non interrompue d'insurrections, d'émeutes et de conspirations contre les princes étrangers, sang versé à flots à différentes reprises, bien que sans succès, contre l'Autriche, si cordialement et si généralement détestée ; eh bien, rien n'y ayant manqué pour attester le vœu national, que voyons-nous cependant depuis qu'il s'est réalisé de tous points ? Des centres, prospères autrefois, aujourd'hui délaissés et appauvris ; un bon marché proverbial auquel a succédé une cherté excessive ; des charges, naguère modérées, remplacées par des impôts qui atteignent la propriété urbaine jusqu'à concurrence de 42 0/0 de la rente ; des finances publiques sagement administrées par ces princes si détestés, et présentant toujours un excédent de recettes, en regard d'un budget dont l'équilibre a défié jusqu'ici tous les efforts des plus habiles administrateurs de cette terre savante, malgré l'aggravation excessive des charges publiques, l'accumulation des emprunts, la sécularisation des biens de mainmorte et la substitution de la monnaie de papier aux métaux précieux, jadis si abondants : toutes choses qui ont fourni à un savant professeur, M. Tommasi-Crudeli, dont l'autorité n'est guère suspecte de cléricalisme, les termes d'un curieux parallèle entre le budget de la seule ville de Florence, lequel s'élevait pour l'année 1876 à 22,145,050 lires italiennes, et celui du grand-duché de Toscane, comprenant la liste civile du prince et tous les services publics de ce petit État sur le pied le plus respectable, et qui n'absorbait que la modeste somme de 32,650,884 livres [1]. Décidément, l'Unité italienne a pu réaliser bien des vœux, moins ceux — et les plus légitimes de tous — d'un gouvernement à bon marché et d'un accroissement de bien-être. Du 1er janvier 1873 au 31 décembre 1876, il a été dévolu à la Direction des contributions directes 12,400 parcelles de pro-

[1] *Gazzetta d'Italia*, 7 nov. 1877.

priétés urbaines et rurales grevées envers le fisc de 1,666,220 fr. d'arrérages et qui ne trouvaient pas d'acheteurs. Jamais, sous les Bourbons et l'Autriche, les Italiens n'avaient été traités avec cette rigueur !

Mais ce n'est pas tout: l'unification judiciaire est encore, après plus de trois lustres, un *pium desideratum*, non moins que la péréquation de l'impôt foncier, pierre d'achoppement de toutes les fortes têtes de la Péninsule ; et le *provincialisme* — guère plus large que les intérêts dits de clocher — qui s'appelle *particularisme* en Allemagne et *régionalisme* en Italie, aussi âpre à défendre ses droits qu'à repousser les exceptions odieuses, quelque nécessaires qu'elles soient d'ailleurs, s'affirme de plus en plus avec bonheur dans la presse et les assemblées publiques où les partis les plus extrêmes en matière politique s'unissent et se fondent, suivant les intérêts de leur *région*, pour les soutenir à outrance, sans nul souci du bien-être général. Aussi des lois exceptionnelles proposées à diverses reprises pour la répression du brigandage et de la *mafia* en Sicile, de la *Camorra* à Naples, ont-elles soulevé au sein du Parlement les discussions les plus passionnées, encore bien que la tranquillité publique, dans ces provinces, en réclamât impérieusement l'application, sans qu'on pût rationnellement les étendre aux autres parties du royaume, tant sont profondes les différences que présentent le Napolitain et le Lombard, le Sicilien et le Toscan.

Telle est aujourd'hui la situation de la Péninsule sous le régime tant désiré de l'Unité nationale.

Aussi convient-on généralement que si le sentiment public, toujours respectable, n'était encore trop susceptible pour tolérer des aveux sincères, mais peu flatteurs, bien des gens sérieux, même en dehors des soi-disant cléricaux, ne tairaient plus les regrets qu'ils vouent à l'ancien régime des petits centres, où tout n'était certes pas à blâmer, et à des temps dont la prospérité, mise en regard de la détresse actuelle, a suggéré à un prolétaire bel esprit de Florence ce mot de finesse charmante : *In somma*

si stava meglio quando si stava peggio. Et le mot a fait fortune, tant il a reçu d'adhésions.

Mais nous ne quitterons pas ce sujet sans relever la bizarre contradiction que présentent ces puissantes aspirations des peuples qui sont la loi des sociétés modernes. Quel degré unique a la perversion du sens moral, lorsque l'esprit public, en même temps qu'il est affolé de liberté jusqu'à la plus extrême licence et altéré de démocratie jusqu'aux plus extravagantes utopies, s'éprend d'un principe aussi éminemment césarien que celui des grandes agglomérations? Les grandes agglomérations et les vastes empires ne demandent-ils pas un pouvoir fort ? Et un pouvoir fort peut-il respecter la liberté dans la mesure voulue par les démocrates contemporains ? Ne serait-il donc plus vrai que les petits Etats seuls s'accommodent de la démocratie, car ils ne reposent pas sur le militarisme et ne vivent ni de gloire, ni de conquêtes, leur préférant de beaucoup la liberté et le bien-être ? Mais les démocrates eux-mêmes des nuances les plus extrêmes, qui entendent la liberté et le bien-être à leur façon, ont-ils un autre idéal et demandent-ils autre chose que la Commune et la fédération des petits centres unis par le lien des intérêts communs ? Moins que les autres peuples, les Italiens devraient oublier que la République romaine, seule période vraiment glorieuse dans l'histoire de l'existence du Peuple-Roi, a pu, malgré une durée de six siècles, être étouffée dans les bras des Césars et remplacée par un régime odieux auquel nul Italien contemporain n'aurait certes voulu être soumis. On sait du reste quel a été le sort de la liberté et des garanties qu'elle implique, du bien-être, de la justice, des bonnes mœurs et de l'ordre public sous les Néron, les Tibère et les Caracalla. Les Césars de tous les temps et de tous les pays pourront donc trouver dans les grandes agglomérations les moyens de satisfaire leur ambition et leurs rêves de gloire, mais les peuples n'y trouveront que l'oppression sous le masque d'une grandeur et d'une liberté apparentes. Déjà, à une centralisation oppressive et gênante et à l'énorme aggravation de charges publiques justifiées par les armements que rend nécessaires

la qualité de grande Puissance désormais acquise à la Péninsule, viennent s'ajouter les conséquences les plus directes des principes politiques modernes : le dieu-Etat annulant en quelque sorte la famille et arrachant aux parents les enfants pour les envoyer aux écoles de son choix, aux écoles sans Dieu, et les adultes pour former des bataillons, sans souci des belles années qu'il leur prend, ni du niveau moral des jeunes générations élevées dans les casernes.

On a là tous les éléments du bilan de bien-être et de liberté des citoyens du nouveau royaume. Mais, pour juger de l'avenir qui les attend, il faut tenir compte des divisions qui existent déjà dans les rangs des libéraux de toutes les nuances, depuis les constitutionnels modérés jusqu'aux républicains écarlates et aux membres de l'Internationale. On ne peut s'empêcher de frémir à l'idée que le jour n'est peut-être pas éloigné où les ennemis de tout ordre social, de nos jours si nombreux et si fortement organisés partout, abandonnant les discussions stériles de la presse et des clubs démagogiques, descendront résolument dans le champ de l'action, sans égard aux moyens qui devront leur assurer le triomphe, quelque sanglant qu'il dût être. Ce jour-là, ceux qui ne partagent pas encore l'avis du prolétaire de Florence, répéteront avec lui : *si stava meglio quando si stava peggio.*

Mais quels que soient les côtés faibles et les obstacles réels que présente, dans la pratique, le principe des nationalités et des grandes agglomérations, quelles que soient les illusions dont les adeptes se bercent encore avec ardeur, l'Italie réunissait certes les conditions les plus avantageuses pour en démontrer l'excellence. Or, si, malgré la continuité d'un vaste et magnifique territoire, délimité par deux mers et une chaîne de montagnes ; si, malgré les lumières qui abondent au sein d'une bourgeoisie nombreuse et riche ; des aptitudes les plus variées dans les arts, les sciences et la politique ; si, malgré ces avantages et bien d'autres qu'il serait superflu de mentionner et qui, reliés par un patriotisme sincère, atténuent les exigences du régionalisme et les différences de mœurs et de caractères des classes éclairées, en

facilitant l'application de cette unité de législation civile, pénale, économique et commerciale qui constitue pour les hommes d'État de la Péninsule le grand problème de la situation actuelle ; si, malgré les résultats déjà obtenus et ceux que l'on peut espérer de l'action du temps, les défenseurs les plus exaltés de l'unité italienne ne sont pas sans inquiétude sur le sort réservé à leur œuvre dans l'avenir, que doit-on penser des agitations du panslavisme, de la sagesse de ses chefs et du résultat assigné à leurs efforts? Le mot si sage, quoique si fort en honneur de nos jours, d' « *aspirations nationales* » peut-il suffire à combler les abîmes qui séparent le Slave de Turquie du Slave de Bohême, et ceux-ci — déjà séparés matériellement par de vastes territoires peuplés de millions de musulmans, de Grecs, de Hongrois et d'Allemands — de leurs co-nationaux de Russie? Quelle affinité, quelle analogie de besoins et d'intérêts, de mœurs et de culture intellectuelle, de production matérielle, d'industrie, de commerce, en dehors d'une domination universelle ridicule, peut-on découvrir qui leur serve de lien commun ? Et, abstraction faite des besoins et des intérêts moraux et matériels, quel fondement sérieux peut-on assigner aux « *aspirations nationales* » ?

Mais, dira-t-on, la fédération laissera à ces différents centres leur administration autonome, leurs mœurs et leurs lois, et ne fera appel à leur concours que contre les nationalités rivales et pour la défense de la suprématie — de l'hégémonie, faudrait-il peut-être dire — de la grande famille slave. Idéalisé de la sorte et élevé à cette hauteur de grand principe moderne s'appuyant sur le nombre et la force pour jeter le défi aux nationalités rivales et aux princes dont les États sont peuplés de différentes races, ce grand principe, ridiculement prétentieux lorsqu'il est revendiqué par une nation qui a un passé glorieux, une histoire et une civilisation qui lui sont propres, excite une légitime indignation de la part des vieilles nations de l'Europe lorsqu'il est si orgueilleusement revendiqué, selon l'expression consacrée, par les derniers venus au banquet de la civilisation moderne. Tous plus ou moins hostiles à la Russie, les grands organes de la presse

occidentale ne tarissent pas d'invectives à son adresse. L'un d'eux rappelait récemment que, sous le règne de Louis XIV — les mémoires du temps en font foi — les Russes s'appelaient encore « *Scythes* » et les Polonais « *Scythes civilisés* », et rien n'atteste, il faut le reconnaître, cette indignation d'une façon plus évidente que la haine dont le nom russe est l'objet dans toutes les parties du monde et qui a opéré — incomparable prodige! — la réconciliation de l'opinion publique des deux hémisphères avec la Turquie et les Turcs! Et l'opinion publique de nos jours exerce une souveraineté réelle avec laquelle princes et gouvernements sont obligés de compter depuis que les institutions représentatives les soumettent eux-mêmes à la volonté des élus de la nation ; de telle sorte que les sentiments de celle-ci se reflètent fidèlement dans la politique suivie par le Chef de l'Etat. Or, le sentiment public universel se soulève d'indignation devant un programme proclamé au nom de la grande famille slave, tandis que la seule fraction vraiment illustre de cette famille, la seule qui ait un passé glorieux, qui ait bien mérité de la chrétienté et de la civilisation et conquis des titres imprescriptibles à la reconnaissance de l'Europe, proteste contre les droits que s'arrogent les panslavistes de Moscou, répudie leur programme, montre aux Slaves de l'Orient ses propres souffrances et l'oppression dont elle-même est l'objet, pour les empêcher de se jeter dans les bras de leurs prétendus libérateurs, et voue, en haine de la Russie, les plus sincères sympathies à ces mêmes Turcs si souvent vaincus et arrêtés dans leurs rêves de domination universelle par l'héroïsme des guerriers de la Pologne.

Ces griefs, quelque exagérés qu'ils soient, ne sont malheureusement pas dénués de fondement sérieux ; mais aussi longtemps que le panslavisme se bornait à former des rêves d'avenir et à envoyer, dans les discours de ses orateurs et les feuilles publiques du parti, des saluts et des vœux aux frères de l'Orient opprimés par la barbarie musulmane, l'opinion publique était dispensée de lui demander compte de ses innocentes aspirations, malgré la violence du langage dans lequel elles étaient rendues.

Mais quand, abandonnant l'idéologie et le platonisme politique, il prend place dans les conseils de la couronne, inspire ses résolutions et provoque une lutte sanglante dont il n'est facile ni d'apprécier les désastres, ni de compter les victimes dans les rangs de ceux-là mêmes dont on voulait assurer le bonheur, ni de prévoir le terme, certes le panslavisme devient alors justiciable de l'opinion publique, qui recouvre ses droits et demande compte de tous ces maux à leurs imprudents auteurs. Aussi, ses sévères arrêts ne donnent-ils plus lieu, pour la Russie officielle, comme complice de la secte, à la moindre illusion ; ici, là et ailleurs, les uns la haïssent en cette qualité, d'autres la craignent encore, mais tous lui sont également hostiles ; et cette hostilité dont il lui était permis de ne pas se préoccuper lorsque tout le monde redoutait sa puissance, a acquis un caractère de gravité dont elle doit s'inquiéter grandement, depuis que ses efforts sur le champ de bataille ont révélé, quant à sa puissance militaire, bien des côtés faibles et vulnérables au premier chef. Et si une coalition contre le grand empire du Nord, le colosse magique d'autrefois, n'est, de la part des grandes puissances, dans les conditions respectives où elles se trouvent placées aujourd'hui, guère à craindre pour lui, les tendances dont s'inspire sa politique, d'une part, et l'hostilité de l'opinion publique, de l'autre, pourront lui susciter, même dans la situation actuelle de l'Europe, de graves difficultés et de sérieux embarras.

Après avoir examiné la situation que le panslavisme crée à la Russie envers les cabinets et l'opinion publique de l'Europe, il importe d'interroger sur son compte cette catégorie, nombreuse en Russie quoi qu'on en dise, de gens sages et bien pensants, qui sont d'autant meilleurs patriotes qu'ils recherchent avant toute chose des réformes intérieures, n'adhèrent au programme du *parti national* qu'avec bien des restrictions et des réserves, et répudient en ce qu'elles ont d'exagéré, les doctrines des ardents et des *zélateurs* de la bande.

Le parti modéré, appréciant à sa juste valeur la situation actuelle de la nation russe, voudrait, avant d'attirer dans son orbite

les Slaves de la Turquie et de l'Autriche, que la Russie pût leur offrir dans la forme de son gouvernement, dans la moralité de ses fonctionnaires publics, dans la doctrine de son clergé, dans l'élévation du niveau intellectuel de toutes les couches sociales, dans sa législation et ses institutions civiles et administratives — à défaut d'institutions politiques proprement dites, qui, toutefois, ne sauraient être longtemps différées — des garanties sérieuses de bien-être matériel et de liberté modérée. Rien, évidemment, de plus logique. Chercher à attirer à elle, dans ses conditions présentes, Tchèques, Illyriens et Bulgares, c'est s'exposer à faire un métier de dupes ; car, s'ils acceptent avec empressement la main qu'on leur tend, c'est pour être délivrés, les uns du joug de l'Autriche, les autres, de celui bien plus odieux de la tyrannie musulmane, mais avec le désir secret d'une administration autonome et d'institutions politiques et sociales aussi démocratiques que celles dont la nation slave jouissait à son origine et dont la tradition et l'histoire leur ont transmis le lointain souvenir.

Echanger leur condition présente contre les bienfaits si douteux de la sévère autocratie militaire du Czar, c'est là, on peut en être certain, un troc qu'ils repousseraient résolument s'il leur était offert dans ses véritables termes, dussent-ils avoir un gouvernement autonome avec un prince de leur sang. Car ce prince, créature du Czar et dès lors sous sa dépendance, s'inspirerait nécessairement de l'absolutisme de son suzerain, dont les Slaves de l'Orient voudraient encore moins que leurs frères de l'Autriche. Chose curieuse à dire, sous cette oppression plusieurs fois séculaire, sous cet arbitraire sans limites, il s'est conservé plus d'instincts d'indépendance dans les populations chrétiennes de la Turquie, qu'il n'y en a chez les peuples les plus démocratiques des deux hémisphères ! C'est que, sous l'ancien régime, le despotisme en Turquie avait un caractère particulier. Elu par la communauté non musulmane, le chef religieux, qui était en même temps investi de la juridiction la plus étendue en matière civile et pénale, administrait les intérêts de

la *nation* avec le concours des élus de celle-ci, désignés par le suffrage universel, sans acception de rang ou de position sociale. Le Sultan et ses ministres ne s'étaient réservé qu'un seul droit : celui de faire tomber des têtes à leur gré et pour la moindre vétille, sans excepter la tête du chef lui-même, quel qu'il fût. A cela près, la communauté était librement administrée par les délégués de son choix et en vertu des lois canoniques et civiles de la nation, et tout contact immédiat des chrétiens avec les autorités musulmanes était de la sorte réduit au *minimum* imaginable. Ainsi s'explique-t-on que les instincts de liberté et un profond sentiment de leur nationalité respective se soient, au sein de ces communautés, conservés vivaces et puissants, à travers plusieurs siècles d'une oppression réelle, il est vrai, mais qui n'a jamais eu pour objectif de dénationaliser les peuples conquis et de les absorber par la violence dans les rangs de l'islam.

Ce serait donc se bercer d'une étrange illusion, si l'on supposait les Slaves de l'Orient disposés à changer de maître et de domination à tout prix, sans discernement et sans aspirations précises et pratiques ; illusion étrange, mais dont cependant les panslavistes se bercent avec une confiance contre laquelle la sagesse et la prudence s'efforcent en vain de les prémunir.

Qui pourrait après cela ne pas approuver la partie saine de la nation, de ne vouloir convier les frères de l'étranger au banquet national que lorsqu'ils seraient sûrs, en y prenant part, d'y trouver à la fois profit et honneur, des avantages matériels et moraux, des garanties sérieuses de bien-être et de progrès ?

Mais cette propagande hâtive et intempestive, cette agitation déréglée, cette expansion sans direction bien déterminée, ne sont pas les seuls reproches que bien des Russes, et les meilleurs de tous, adressent aux chefs du panslavisme. Ils voudraient que le programme du parti fût établi sur des bases solides, sur la logique et l'équité politique, sur l'adhésion spontanée, pleine et entière, de toutes les fractions de la grande famille slave à la confédération si ardemment rêvée, seules garanties sérieuses de succès et d'avenir. Et, parmi ces fractions, la Pologne, élite de

la grande famille slave, quels que soient ses torts, d'ailleurs durement expiés, la Pologne avec son glorieux passé et ses titres à la reconnaissance de l'Europe, elle qui exerçait jadis une suzeraineté sur les princes qui, en la morcelant, en ont absorbé successivement la plus grande partie, la Pologne devrait logiquement figurer à la tête de la confédération future des peuples slaves. Bien des Russes, et des meilleurs, lui rendraient avec empressement une autonomie à laquelle elle a droit, en rétablissant l'ancien royaume de Pologne de 1815, et en le rattachant par un lien personnel à la famille régnante de Russie. Déjà, vers 1860, le courant de l'opinion dans les hautes sphères politiques en Russie se montrait favorable à cette restauration, lorsque les Polonais, encouragés de divers côtés, repoussèrent, par leurs organes les plus autorisés, cette restauration comme incomplète et insuffisante, en réclamant pour le nouveau royaume, les anciennes limites de 1772. Aujourd'hui, ces funestes encouragements ne pouvant plus leur être prodigués, on doit supposer qu'ils se montreront moins exigeants. S'il le fallait absolument pour satisfaire les Polonais, ce royaume, dans les limites déterminées par le Congrès de Vienne, serait, pour les Russes intelligents et honnêtes, bientôt rendu à une indépendance complète, sauf à l'attirer, lorsque les haines seront apaisées par le temps, dans les rangs de la Confédération à laquelle il adhèrerait spontanément et à raison des garanties assurées à ses intérêts et à son existence politique....

Mais ce n'est pas la seule inconséquence, en quelque sorte constitutionnelle, que l'on reproche, non sans raison, au panslavisme, d'une part, et au gouvernement, de l'autre, qui en suit les directions avec une si regrettable docilité, au mépris des véritables intérêts de l'empire. Qu'est-ce, en effet, encore que ces conquêtes et ces annexions de territoires au cœur de l'Asie centrale et exclusivement peuplés de musulmans? L'étendue de l'empire, qui se compose de la vingt-septième partie de la surface du monde habité, est plus que suffisante à l'ambition d'un grand souverain ; et l'incorporation de plusieurs millions de mu-

sulmans appartenant aux tribus les plus sauvages de l'Asie et venant s'ajouter aux 10 ou 12 millions de Tartares, de Circassiens, de Nogays des différentes provinces, renforce puissamment un élément hostile au développement du panslavisme; élément d'autant plus hostile et dangereux que le réveil de l'islamisme, avec les prétentions qu'il affiche, de son côté, à une hégémonie universelle, ralliera tôt ou tard, pour les déchaîner contre la Russie, toutes les populations des contrées avoisinantes dans une lutte redoutable ayant pour objet la délivrance de leurs frères, autant que le triomphe de la foi du Prophète. De plus, la guerre et l'entretien des forces militaires nécessaires pour contenir les populations conquises n'auront pas de terme et demeureront sans compensation, parce que les contrées dont il s'agit ne sont pas assez riches ni assez productives ; que les indigènes ne sont ni assez industrieux, ni assez actifs pour fournir au Trésor le montant des frais nécessaires à une occupation militaire prolongée. Quant aux qualités militaires de ces Asiatiques belliqueux et farouches, la prudence interdira toujours d'y lever des milices à utiliser comme auxiliaires en temps de guerre, depuis que l'attitude des Circassiens sur les champs de bataille en Asie et en Europe a dessillé les yeux de leurs confiants organisateurs, touchant le dévouement et le concours qu'ils en attendaient, avec une certitude si tristement démentie par les faits.

Telles sont les considérations judicieuses qui échappent aux ardents du panslavisme de Moscou et dont ils n'ont pu négliger de tenir compte qu'en privant leur œuvre de toute base sérieuse, de tout élément de succès et en lançant la Russie, dès qu'ils ont inspiré sa politique, dans une voie fatale pour ses intérêts et son honneur. Nous disons « dès qu'ils ont inspiré sa politique », car, jusqu'en 1853, la Russie revendiquait un protectorat officiel, non sur les Slaves, — auxquels elle ne pensait pas encore sérieusement pour les détacher des Grecs, — mais sur les « *chrétiens d'Orient* » ; et ce n'est qu'à la reprise des relations diplomatiques, en 1856, qu'abandonnant les « *fameux chrétiens d'Orient* » pour favoriser le développement du slavisme, dont elle croyait

pouvoir exploiter les sympathies avec plus de profit que celles trop compromettantes des Grecs avec leur « *grande idée* », elle adopta la nouvelle ligne de conduite qui déplaça l'axe et la base de sa politique traditionnelle en Orient, provoqua le schisme entre les deux fractions de la grande Église et conduisit à la guerre actuelle, grâce à l'action incessante des comités de Moscou et de Bucharest sur les Bulgares, à leur infatigable propagande et aux excitations prodiguées à tous les Slaves de l'Orient.

Quelques mots sont ici nécessaires pour expliquer la position actuelle de la Russie en regard de celle qu'elle occupait jusqu'à la guerre de Crimée dans les sympathies des populations chrétiennes, et pour mettre en lumière les conséquences du changement survenu dans sa politique sous l'inspiration du principe des nationalités.

La religion a toujours été un lien puissant de cohésion entre la Russie orthodoxe et les orthodoxes populations de l'Empire ottoman. La politique ne devait pas, ne pouvait pas négliger de tirer parti de l'identité de croyance et du besoin de protection qu'éprouvaient les chrétiens de Turquie sous le régime de l'oppression musulmane, pour en faire un instrument d'action particulièrement apte à servir au triomphe de ses vues, de son ambition, de sa convoitise d'une autorité plus directe, si l'on veut; et, de tout temps, en effet, la Russie a revendiqué un droit de protection plus ou moins étendu sur ses coreligionnaires d'Orient et les a couverts d'un patronage effectif et réel. Ce droit, elle a cherché à l'établir par tous les moyens imaginables : par les traités d'abord, en y insérant tantôt telle clause, tantôt telle autre qui en contenait le germe — comme ç'a été le cas de l'article, si commenté à l'occasion de la guerre de 1853, du traité de Kutchuk-Kaïnardjè — ; puis, par des pensions, des allocations, des subventions, en un mot des libéralités sous toutes les formes aux prélats, aux églises, aux établissements de bienfaisance des communautés orthodoxes ; et enfin, par une ingérence constante dans les rapports des autorités religieuses entre elles — dont

elle était l'arbitre suprême — et dans les relations officielles de celles-ci avec la Porte et ses agents de tout rang. Et cette ingérence de tous les instants, et dans les matières les plus disparates, devait, à raison de la consécration qu'elle recevait à la fois du temps, des précédents établis et de l'adhésion tacite de la Porte, former à la longue une consuétude qui suppléât à la l'insuffisance des traités et fît que la protection réclamée par la Russie en faveur des orthodoxes égalât celle que la France exerçait, en vertu des Capitulations, sur les catholiques latins et orientaux dans toute l'étendue de l'Empire. En toute équité politique (si ce substantif peut être accouplé à ce qualificatif), cette prétention n'avait rien d'exorbitant : les Grecs ne souffraient pas moins que les Latins de l'oppression exercée sur les « *rayas* » et de l'arbitraire effréné qui constituait le seul mode de gouvernement pratiqué jusqu'à ces derniers temps, d'une façon moins scandaleuse cependant depuis le *Tanzimat*. Plus nombreux et plus riches que les catholiques et formant la grande masse des sujets chrétiens de l'Empire, les orthodoxes (qui comprenaient les Bulgares) étaient plus exposés que ceux-là aux confiscations, aux avanies, aux extorsions qui enrichissaient le Trésor public et les fonctionnaires dans la capitale et les provinces. Mais si le nombre des victimes que la Russie aspirait à défendre augmentait leurs titres à une protection étrangère efficace et puissante, ce nombre même excitait à la fois, à raison de l'influence politique qui en résultait pour la puissance protectrice, et les légitimes appréhensions de la Porte, et les susceptibilités des grandes puissances. De là la coalition de 1854 et la guerre de Crimée. Toutefois, les relations de la Russie avec les populations chrétiennes de l'Orient n'étaient plus exemptes d'équivoques. Changer de domination et secouer le joug turc, c'était certes le vœu le plus ardent de ces populations — qui vivaient de leur côté sur une autre équivoque, sans chercher non plus à s'entendre — mais changer, pour elles, c'était être rendues à leurs aspirations nationales respectives ; c'était recouvrer des droits et des territoires usurpés par les barbares ; c'était la restauration d'em-

pires, de royaumes, de principautés qui devaient, après une interruption de plusieurs siècles, faire revivre la gloire des ancêtres ; c'était enfin tout ce que rêvent des nationalités opprimées, mais vivaces encore, lorsqu'elles lâchent la bride à la « folle du logis », cette fois d'autant plus folle qu'elle était tout orientale. Mais comme, à ce moment-là, nulle éclaircie ne la conviait encore à sortir de sa léthargie séculaire, il convenait aux protégés, autant qu'au protecteur lui-même, de ne pas chercher à dissiper cette double équivoque, de crainte que le lien tout imaginaire et fictif qui les unissait ne vînt aussitôt à se rompre. Les chrétiens tâchaient de profiter le plus possible de la protection de la Russie pour l'amélioration momentanée de leur sort, et la Russie trouvait dans le protectorat qu'elle exerçait un puissant levier, un vaste champ d'action qu'elle exploitait au bénéfice de ses visées politiques. Aussi, en 1853, la guerre fut-elle déclarée par la Russie à la Porte au nom des chrétiens d'Orient, de leurs souffrances, de leurs droits méconnus, et le protectorat réclamé par celle-là et refusé par celle-ci ne distinguait encore ni Slaves, ni Grecs et comprenait toutes les ouailles du patriarcat œcuménique.

Or, à la conclusion de la paix, la Russie perdit le protectorat des Principautés danubiennes et une bande de territoire. Elle subit une limitation, blessante pour son honneur et préjudiciable à ses intérêts, de sa puissance navale dans la mer Noire. En outre, dans ce recueillement annoncé avec tant d'emphase par le prince Gortschakoff, elle accueillit, pour prendre sa revanche, ce vaste plan de la fusion de toutes les races slaves de l'Europe, d'une part, comme un contre-poids nécessaire au maintien de l'équilibre européen en face des autres grandes nationalités, qui annonçaient la tendance à se constituer sur le même pied, et, en cas de partage de la succession du *malade*, ces prétentions eussent créé de grands embarras aux exécuteurs, autres que testamentaires, qui se seraient chargés d'en opérer la liquidation. Plus modestes, les Slaves, en leur qualité d'héritiers naturels, avaient aussi des droits. Ces droits pouvaient être utilement re-

vendiqués en leur faveur pour la domination, indirecte d'abord, directe plus tard, d'une partie — et peut-être de la meilleure, grâce à un patronage efficace — des biens du moribond. A défaut, pour la Russie, de titres en quelque sorte personnels, le prête-nom pourrait suffire au besoin, et, pour se préparer à prendre sa revanche, l'ancienne protectrice des chrétiens d'Orient devint la protectrice exclusive des Slaves.

En faisant avec éclat son entrée sur la scène, à la reprise des relations en 1856, le panslavisme se chargeait de dissiper la double équivoque que nous avons précédemment signalée. Il devait, dès lors, opérer une révolution profonde dans les relations des chrétiens d'Orient entre eux et avec leur protectrice commune d'autrefois.

La lumière se fit, l'hostilité éclata. De la part des Grecs, clergé et laïques, l'indignation, naturellement partagée par l'opinion publique à Athènes et dans tout le royaume hellénique, fut sans bornes. On cria à la félonie, à la forfaiture envers la Nation (τό ἔθνο), à l'abandon criminel de la Grande Eglise, de l'Eglise-Mère, à l'apostasie. La « Grande Idée » se trouvait compromise : seuls héritiers, en vertu de leurs titres historiques, du barbare usurpateur d'autrefois, du *malade* d'aujourd'hui, les Grecs voyaient déjà dans les Slaves, couverts par le haut patronage de la Russie et demandant à cor et à cri la restauration de leur autonomie religieuse et communale comme prélude à leur future autonomie politique, de dangereux compétiteurs à la possession de Stamboul.

Les Slaves, de leur côté, descendirent dans la lice et acceptèrent le combat. A leur gloire nationale, à leurs titres historiques et à leurs anciens griefs contre les empereurs byzantins ils ajoutaient une liste interminable de griefs récents. Dès la fin du VII[e] siècle de l'ère chrétienne, leur prince finnois Hisperich, après avoir subjugué les Slaves indigènes et défait dans des combats successifs les armées impériales, s'était établi sur les rives du Danube et avait fondé le royaume de Bulgarie. Depuis cette époque, jusqu'à la destruction de leur royaume par le sultan Bajazet

vers la fin du XIVᵉ siècle (1396), à travers des règnes glorieux, au nombre desquels ils comptent avec orgueil celui de leur grand czar, Simon, qui triompha à plusieurs reprises des Grecs eux-mêmes, des Serbes et des Hongrois, les Bulgares maintinrent par les armes, avec des fortunes diverses, leur indépendance contre les attaques incessantes des Empereurs de Byzance, dont la cruauté ne s'est jamais démentie. Ces derniers, après une victoire, firent aveugler, mutiler et enfermer dans un couvent de moines basiliens les princes de la dynastie Sismanide. Les Bulgares rappellent encore, avec un ressentiment avivé par des souvenirs moins anciens, la fin du roi Samuel qui, après avoir combattu toute sa vie contre les Grecs, mourut de la rupture d'un anévrisme (καρδιαχνὸς), lorsqu'il vit revenir privés de la vue 15.000 de ses plus braves soldats, auxquels les généraux grecs avaient fait crever les yeux, en ne laissant un œil qu'à un seul homme sur cent, afin qu'il pût servir de guide à ses frères d'armes.

Les Bulgares comptent par centaines les faits de ce genre à la charge de leurs cruels voisins. Passant d'une période relativement ancienne à des temps plus récents, à l'époque où, vers le milieu du siècle dernier, le patriarche de Tirnova résigna ses fonctions en vertu d'une résolution conciliaire de l'Eglise bulgare arrachée à ses prélats par les intrigues du Phanar autant peut-être qu'elle leur était imposée par le besoin d'une protection plus efficace contre l'oppression des gouverneurs musulmans, ils énumèrent une interminable série de griefs contre le Patriarcat œcuménique. L'administration de la Grande Eglise, disent les Bulgares, se distinguait par deux traits principaux : l'exploitation matérielle et fiscale des ressources du pays et les efforts les plus persistants pour l'absorption de la nationalité bulgare, comprenant le refus le plus péremptoire de lui reconnaître le droit à une part quelconque dans la gestion de ses intérêts communs, tandis que les Slaves étaient, en regard des Grecs, dans la proportion de 3 à 1. Dès lors, d'une part, l'extorsion et la spoliation érigées en système et pratiquées dans toutes les formes et

à tous les titres imaginables : on n'a jamais su s'il en coûtait davantage à un Bulgare, sous l'administration grecque, de naître, de se marier ou de mourir ; mais tout revenait fort cher. D'autre part, les Bulgares n'étaient pas admis dans les rangs de la prélature, et les paroisses aussi bien que les diocèses slaves avaient des titulaires grecs qui ne savaient pas un mot de la langue bulgare, qui célébraient le service divin en grec, qui conséquemment, ne pouvant entrer en communication avec leurs ouailles, étaient incapables de donner l'instruction, de conférer validement les sacrements, d'assister les moribonds, en un mot, de remplir les fonctions de pasteurs des âmes.

Telles sont les causes du ressentiment, acerbe et profond, qui couvait depuis longtemps dans les cœurs des Bulgares contre l'administration phanariote, sans que le régime politique en vigueur leur permît de prendre à partie l'autorité dont ils relevaient légalement, depuis leur incorporation à la Grande Eglise. Celle-ci prenait donc impunément leur argent, et, en en distribuant une partie aux fonctionnaires ottomans, elle se ménageait le moyen d'en prendre encore à son gré, traitant les Bulgares comme gens taillables et corvéables à merci.

Cet état de choses dura ainsi jusqu'en 1830 ; mais vers cette époque, les circonstances favorisèrent les velléités d'émancipation des Slaves. La destruction des janissaires consommée et, quelques années plus tard, la charte de Gulhané ayant assuré aux populations chrétiennes quelque liberté d'action, les Slaves en profitèrent avec empressement ; ils se servirent aussi des moyens de communication qui facilitèrent bientôt après les relations avec l'étranger, pour envoyer la jeune génération suivre des études régulières en Russie et dans les principales capitales de l'Occident. Déjà les sympathies de la Russie pour des frères par le sang commençaient à se faire jour ; ils étaient accueillis dans les écoles du gouvernement à titre gratuit ou moyennant une rétribution réduite de moitié. De plus, vers cette époque, une première émigration, favorisée par le gouvernement russe, de quelques centaines de familles bulgares en Bessarabie, avait inauguré

le régime de la fraternité des deux peuples, bien que cette émigration, en méritant le patronage du gouvernement russe, attestât des vues politiques aussi difficiles à pénétrer que celles qui l'amenèrent plus tard à favoriser l'émigration des Circassiens en Turquie.

Dans l'un et l'autre cas, c'était de la politique au rebours du bon sens et diamétralement opposée aux intérêts de la Russie et du panslavisme lui-même. Car, si les projets de conquête de la Russie en Orient avaient quelque chose de réel, on aurait dû croire qu'elle aurait cherché à accroître et à fortifier l'élément chrétien et surtout l'élément slave en Turquie, plutôt que de s'attacher à l'affaiblir et à renforcer l'élément hostile, l'élément musulman, en déversant dans les provinces d'Asie et d'Europe ces hordes sauvages de montagnards qui ont été pour les chrétiens un véritable fléau et pour le gouvernement ottoman des auxiliaires précieux dans la lutte actuelle.

Quoi qu'il en soit, le panslavisme, encore dans les langes à cette époque, se contentait de témoigner aux Bulgares, d'une façon voilée, des sympathies dont la Grande Eglise commençait à prendre ombrage ; et, si plus tard, la guerre de Crimée se fit encore au nom des chrétiens d'Orient, la Grande Eglise, qui se doutait déjà de l'avenir qui l'attendait, qui ne voyait pas de bon œil un patronage s'affichant avec trop d'éclat pour ne pas cacher la pensée secrète d'un déplacement de la suprématie religieuse, de l'absorption d'une Eglise-mère par une fille ingrate, orgueilleuse de sa puissance politique, la Grande Eglise se montra foncièrement hostile à la Russie. Aussi, lorsqu'à la reprise des relations, en 1856, la diplomatie russe afficha sans retenue, en manière de représailles, ses tendances panslavistes, les prélats du Phanar en furent-ils plus affligés que surpris. Et bientôt les Bulgares, encouragés non plus par les agents secrets et dépourvus de tout caractère officiel, mais par les principaux fonctionnaires de la légation impériale de Russie, formulèrent leurs demandes sur le ton le plus péremptoire. Ils demandaient une administration autonome, nationale, bulgare, entièrement indépen-

dante du Patriarcat œcuménique, auquel ils ne reconnaissaient qu'une suprématie d'honneur en lui refusant toute suprématie de juridiction ; un primat et un clergé de leur sang et de leur langue ; et, s'opposant du même coup au paiement des taxes, aussi nombreuses que lourdes, qu'ils acquittaient jusque-là, ils réclamèrent la restitution des églises, couvents, hospices et autres immeubles notoirement bâtis et fondés par des Bulgares ou précédemment possédés par eux.

Devant une attitude si résolue et si ferme, la Porte, voulant mettre de son côté la prudence, respecter l'autorité du nombre représentée par les Slaves et éviter des complications intérieures, jugeant d'ailleurs habile de suivre la grande maxime, diviser pour régner, la Porte apercevait, dans le schisme qui s'annonçait, l'occasion de fortifier son pouvoir. Elle le favorisa donc plutôt qu'elle ne l'entrava, encore bien qu'elle ait longtemps hésité à entrer dans cette voie, parce qu'elle apercevait, d'autre part, clairement qu'en se bornant à réclamer l'autonomie administrative, les Bulgares voulaient se séparer des Grecs pour préparer le terrain à la revendication de leur autonomie politique. Mais l'antagonisme des deux grandes races chrétiennes, unies jusque-là, lui semblait, à tout prendre, un intérêt prépondérant pour elle, parce qu'elle y voyait une cause d'affaiblissement pour l'influence de la Russie, dont la position envers les populations chrétiennes devenait fausse et embarrassante au suprême degré. De plus, la rivalité entre les deux fractions de l'orthodoxie ne pouvait que compliquer encore la question d'Orient par la survenance d'un nouveau, d'un important facteur, et rendre ainsi pour l'Europe plus nécessaires encore qu'autrefois, si possible, le maintien et la conservation de la Turquie. Enfin, en reconnaissant l'autonomie de la nation bulgare, la Porte désagrégeait cette masse formidable de chrétiens, si gênante pour elle de tout temps ; elle détachait des Slaves, les Grecs de l'Empire et ceux du royaume qui, devant les prétentions affichées par les Bulgares, plutôt que de partager avec ceux-ci les dépouilles de la Turquie, s'attacheraient à en assurer l'existence.

Ces considérations ne manquaient pas de justesse ; elles déterminèrent la Porte à accueillir en principe les demandes des Bulgares et à rechercher, avec le concours des délégués des deux communautés, un *modus vivendi* équitable qui ménageât autant que possible les droits, les intérêts et les convenances de toute nature des deux pasteurs et des deux troupeaux.

Nous passerons sous silence les longues négociations qui eurent lieu à ce sujet ; on devine que la circonscription des diocèses dans des provinces où Grecs et Bulgares vivaient pêle-mêle, dut se présenter, au milieu de bien d'autres difficultés, comme la première de toutes ; et, après des efforts, en apparence sincères, de la part de la Porte, pour amener une entente entre les deux parties, elle releva définitivement par un *Iradé* impérial, en date du 27 février 1870, les Slaves ottomans de leur allégeance envers le Patriarcat œcuménique en leur donnant un chef sous le nom d'Exarque et en réglant l'administration de la nouvelle communauté d'après les suggestions et les avis d'une commission composée des notables de tous les cultes reconnus de l'Empire.

On devine que cette résolution fut prise contre le gré et les efforts du Patriarcat, qui, devant un fait accompli, n'avait plus qu'un devoir à remplir : il convoqua en 1872, après de nouvelles et longues négociations avec le chef de la nouvelle communauté, un concile œcuménique composé de patriarches, archevêques et évêques de l'Empire, ainsi que de quelques prélats du royaume de Grèce qui voulurent se rendre à l'appel, et, après avoir, d'après les conciles, établi la doctrine de l'Eglise touchant la séparation régulière d'une branche de l'orthodoxie, — doctrine selon laquelle cette séparation n'est admissible et légitime que lorsqu'elle est la conséquence d'un morcellement territorial devant former un État autonome avec un prince indépendant, de telle façon que le pouvoir spirituel suive le sort du pouvoir temporel, — le Concile condamna le *phylétisme*, la doctrine des nationalités, comme hérétique, schismatique et impropre, pour les Slaves qui continuaient à être régis par le sceptre du Sultan, à

justifier leur séparation de l'Église œcuménique, et excommunia dans les formes les plus solennelles tous les fauteurs et partisans de cette doctrine, ainsi que tous les Bulgares, clergé et laïques, rattachés à la nouvelle communauté religieuse.

La séparation des Bulgares consommée, les liens qui les unissaient aux comités panslavistes n'en devinrent que plus étroits ; c'est assez dire que les agents de la Russie secrète et occulte, encouragés par ce premier résultat, poursuivirent leur propagande avec un redoublement d'activité pour éduquer, moraliser et éclairer leurs frères de sang et préparer ainsi l'avenir. Nous ne reviendrons pas sur ces déplorables procédés au sujet desquels nous avons déjà suffisamment édifié le lecteur. Nous nous bornerons à déclarer derechef que le principal résultat irrévocablement acquis pour ces insensés fauteurs de troubles a été de substituer à l'harmonie qui unissait les deux grandes fractions de l'orthodoxie, une haine inextinguible et dont les effets se sont manifestés d'une manière aussi certaine que regrettable à l'occasion des massacres de Bulgarie. Les Grecs, clergé et séculiers, depuis l'évêque jusqu'au dernier des diacres, depuis le notable revêtu de fonctions publiques jusqu'à l'artisan et au prolétaire, les Grecs, aussi scrupuleusement respectés dans leurs biens et leurs personnes par les cannibales officiels que par les cannibales *officieux*, ont été, en effet, dans ces scènes de sang et de carnage, non seulement les complices et les actifs coopérateurs des autorités turques, des bachi-bouzoucks et des Circassiens, mais les véritables instigateurs du mouvement, et ils se sont montrés, dans cette triste occurrence, plus acharnés contre les *schismatiques* bulgares que les musulmans ne l'étaient contre des rebelles qui voulaient se soustraire à l'autorité du Sultan. Ils dénonçaient les Slaves aux autorités militaires, révélaient le lieu de retraite des chefs recherchés par elles, les calomniaient de leur mieux, confondaient les coupables avec des gens innocents de toute participation à la révolte, profitant ainsi de l'occasion pour assouvir leur haine personnelle, et ne consentaient à offrir dans leur propre maison un sûr abri aux persécutés traqués de toutes parts comme

des bêtes fauves, qu'à la condition de faire adhésion à l'autorité religieuse légitime et de s'engager à acquitter les arriérés des contributions dues aux évêques grecs et à la Grande Église. On raconte à ce sujet des épisodes navrants et dont nous faisons grâce au lecteur, épisodes qui, dépouillés de la part d'exagération naturelle en pareil cas, attestent une fois de plus les excès dont l'homme est capable lorsqu'il est dominé par le fanatisme religieux, et expliquent le caractère de cette extermination systématique et à outrance par la conjuration d'un double fanatisme se donnant carrière contre les Bulgares insurgés : celui des musulmans, déjà suffisamment féroce et capable de tout, et celui plus féroce de leurs coreligionnaires, capables, dans leur haine aveugle et leur désir de vengeance, des plus odieux méfaits. On peut donc affirmer que les Bulgares ont eu autant à souffrir de l'implacable ressentiment des Grecs que des hordes sauvages qui leur servaient d'instrument dans l'œuvre de destruction dont le monde entier a retenti.

Quant à la Russie, après avoir substitué les Slaves nouveaux-venus aux chrétiens d'Orient, désormais démodés, et accordé à ceux-là, pendant plusieurs années, dans de laborieuses négociations, son puissant patronage à l'effet d'arracher à la Porte l'autonomie désirée et que la Porte feignait de marchander pour ménager le Patriarcat œcuménique, elle s'attira l'hostilité la plus déclarée de la part de tous les Grecs du Levant, sans toutefois mériter la reconnaissance de la nouvelle communauté, mécontente elle-même des conditions obtenues et de l'insuffisante satisfaction accordée à ses vœux. C'est assez dire qu'elle mécontenta à la fois Grecs et Bulgares, en se donnant, de plus, et en pure perte, le tort, toujours grave, d'une duplicité, qui ne trompait personne et qui la porta, à l'occasion des nombreux incidents que présentèrent les négociations des Bulgares avec la Porte, tantôt à s'attribuer auprès des Grecs le mérite d'un insuccès des Slaves, tantôt à faire valoir auprès de ceux-ci les efforts qu'elle avait dû faire pour triompher de la résistance du Patriarcat et de celle du Divan. Le doute n'est donc plus possible pour la Rus-

sie touchant les dispositions des deux grandes fractions des chrétiens d'Orient à son égard ; et les griefs anciens, dont ils ravivent le souvenir, achèvent de combler la mesure et de porter le coup de grâce au prestige et à la popularité de la grande protectrice des populations orthodoxes de Turquie et de Grèce. Sans parler des Hellènes, qui, entre autres griefs, n'ont pas oublié qu'après avoir prodigué les excitations aux Crétois, le cabinet de Saint-Pétersbourg les abandonna à leur malheureux sort au bout de deux années d'une lutte héroïque, repoussant l'annexion, proposée par la France, de l'Epire et de la Thessalie avec la Crète elle-même au royaume de Grèce ; sans parler des autres griefs des Grecs de l'Empire ottoman à sa charge et de leurs sentiments à son égard, la Russie ferait acte de sagesse en renonçant à toute illusion touchant le concours qu'elle pourra désormais attendre des Slaves eux-mêmes et de leurs sympathies pour elle à l'avenir. La dernière et récente épreuve, après toutes les épreuves qui l'ont précédée, sera, faut-il croire, décisive. Le patronage du Czar a coûté trop cher aux Bulgares pour qu'ils n'y renoncent pas définitivement. Nous rappelons que, vers 1830, une première émigration en Bessarabie eut, malgré les promesses brillantes qui l'y avaient attirée, un sort déplorable, pour ajouter qu'en 1853, bien que l'empereur Nicolas, fidèle à ses principes, ne voulût pas permettre que le général en chef adressât un appel aux Bulgares pour les inviter à prendre les armes contre leur souverain, les adhésions spontanées de ces malheureux, confiants dans la puissance du Czar et ne doutant pas que ses armées pussent être contraintes à évacuer le sol turc et à lever le siège de Silistrie, leurs adhésions spontanées à l'autorité russe et les services rendus aux troupes d'invasion donnèrent lieu à des exécutions capitales sommaires et nombreuses ; et les généraux russes ont pu, dans leur retraite précipitée, voir, en tournant les yeux vers le Danube, des centaines de lances, coiffées des têtes de leurs frères de sang, garnir sur une immense étendue la rive du fleuve.

Une nouvelle émigration de Bulgares reçut, vers 1860, un

tel accueil en Crimée par les autorités spécialement chargées de pourvoir à leurs besoins et à leur installation, que ces malheureux, cruellement punis de leur confiance et profondément repentants, adressèrent, par des délégués spéciaux, une humble et chaleureuse requête au Sultan pour obtenir l'autorisation de rentrer dans leurs foyers. Nous n'omettrons pas d'ajouter que le Sultan eut la générosité d'envoyer à ses frais des bateaux à vapeur pour ramener ceux qui avaient survécu au dénuement, à la faim et aux maladies, et qu'il se montra plus généreux encore en leur faisant restituer leurs champs et leurs maisons. Mais ce n'est pas tout. Serait-on sévère envers les Slaves de Turquie en les déclarant indignes du moindre intérêt lorsqu'on les voit, en 1867, céder aux excitations du comité de Bucharest et se disposer à prendre de nouveau les armes contre leur souverain ? Cette fois encore le sang coula abondamment : Midhat-pacha, gouverneur général du vilayet du Danube, ne se fit pas faute d'assouvir sa haine personnelle contre la Russie et les Russes par de nombreuses hécatombes.

Nous touchons enfin au drame sanglant dont nous avons déjà entretenu le lecteur, et qui est encore vivant, avec l'émotion qu'il a causée, dans tous les souvenirs. Devait-on s'attendre à ce que les sévères leçons de l'expérience fussent perdues pour les Bulgares ? Pouvait-on croire qu'ils dussent encore être accessibles à ces mêmes excitations dont ils avaient été tant de fois les dupes et les victimes ? Avant de pleurer sur leurs malheurs, l'histoire jugera sévèrement leur coupable légèreté. Elle les blâmera d'avoir, cette fois aussi, prêté l'oreille aux fallacieuses assurances et aux vaines promesses des apôtres du panslavisme, qui ont provoqué la première insurrection du mois de juin 1876, et elle déplorera leurs malheurs, en rejetant la responsabilité sur leurs malavisés libérateurs, lorsqu'à l'apparition des troupes russes au delà des Balkans, ils reprirent les armes, en s'attirant, dès qu'ils eurent été abandonnés par la retraite des valeureuses, mais imprudentes légions des cosaques, une répression accomplie avec une rage barbare et qui semblait reprendre en sous-œuvre l'extinction systématique de toute la race bulgare.

Cette fois, l'épreuve, nous le répétons, sera décisive. Puissions-nous ne pas prendre nos espérances pour la réalité ! L'expérience, c'est notre vœu du moins, portera aussi bien ses fruits pour les Bulgares que pour les Russes, pour les peuples et les apôtres de leur félicité et de leur grandeur, que pour les diplomates et les hommes de guerre.

Ceux-ci ont été trop cruellement punis de leur témérité pour qu'on puisse croire que l'expérience ne les rendra pas à l'avenir plus prudents ; et la diplomatie russe, dont la sagesse traditionnelle s'est accrue des enseignements d'une nouvelle et dure leçon, saura les mettre à profit en reconnaissant les erreurs qu'elle a commises. Ramenée à une juste appréciation des qualités morales des Slaves de Turquie et édifiée sur leurs dispositions à son égard, elle regrettera d'être sortie de son *recueillement* pour courir les aventures, d'avoir abandonné sa politique traditionnelle pour favoriser les folles utopies des panslavistes et d'avoir scindé les orthodoxes d'Orient en deux grandes fractions pour prendre sous son égide la plus nombreuse, il est vrai, mais la moins intéressante et la moins intelligente des deux. Qu'elle reprenne sa noble mission de protectrice dévouée, en quelque sorte officielle, des six millions de chrétiens qui, unis par le seul lien religieux, sans acception d'origine, avaient toujours les bras tendus vers elle, et dont le patronage n'était pas entièrement gratuit, puisqu'il lui assurait une influence aussi réelle en Orient que dans les conseils de l'Europe. Elle avait là, dans ces sympathies, sa puissance morale, sa principale force, le levier qui servait à contrebalancer le crédit dont les autres grandes puissances jouissaient auprès du Divan ; et, quelques difficultés que rencontrè la solution de la question d'Orient dans les prétentions, l'hostilité et le mélange des deux grandes races chrétiennes, seule elle eût été en mesure de les amener à composition et de régler définitivement leurs destinées. Les faits se sont chargés de démontrer combien cette hostilité a contrecarré ses vues et entravé son action dans les derniers événements ; car si, comme on peut le croire, elle a voulu provoquer, dans un mouvement insurrec-

tionnel qui se serait étendu à l'Empire ottoman tout entier, la crise finale et suprême, elle avait dû compter autant sur une insurrection des Slaves triomphant aisément des armées turques, que sur une active coopération des autres populations chrétiennes des deux parties de la Turquie. Et nul doute que si les Grecs se fussent unis aux Slaves, l'insurrection ne triomphât sur tous les points, en Bulgarie, comme en Epire et en Thessalie, en Crète, comme en Herzégovine et en Bosnie. Mais les Grecs de l'Empire ottoman, aussi bien que ceux du Royaume, en s'abstenant de toute participation au mouvement qui éclatait dans leur voisinage, n'étaient pas seulement retenus par la prudence, par la crainte de l'insuccès — et, en ce qui regarde la Grèce, par la certitude des ravages que la flotte turque n'aurait pas manqué d'exercer sur ses côtes, — mais bien et surtout par la résolution de s'abstenir d'un mouvement hostile à l'hellénisme et dont celui-ci aurait favorisé le développement et le triomphe pour lui faciliter les moyens d'obtenir la plus belle part dans la succession du *malade*.

Dans cet état de choses et pour laisser à l'actionbienfaisante du temps, le soin d'effacer les souvenirs pénibles, de sécher les larmes, de réparer les désastres matériels et d'apaiser les haines, on doit s'attendre à ce que la Russie, bâillonnant et muselant un parti factieux et turbulent, ennemi de l'ordre intérieur et fauteur de troubles au dehors, renonce à un patronage exclusif qui a produit de si tristes fruits, aussi compromettant pour elle que pour ceux au bénéfice de qui il devait s'exercer, et se décharge, d'autre part, sur le concert européen du soin de réunir en faveur des populations chrétiennes de l'Empire ottoman un faisceau de garanties plus ou moins efficaces, mais jugées les plus propres à en améliorer le sort. D'ailleurs, elle pourra toujours se glorifier, en réponse à leurs reproches, de leur avoir obtenu — bien que malgré elle — la constitution arrachée en dernier lieu au Sultan par ses démarches en leur faveur ; constitution dont la valeur pratique n'est, de notre part, l'objet d'aucune illusion, mais qui, quelle qu'en doive être l'application, leur

fournira l'occasion et les moyens de pourvoir à la défense de leurs intérêts, de leur personne, de leurs biens et de leur honneur plus efficacement sans doute que sous un patronage condamné désormais par la prudence à se dissimuler soigneusement, afin d'éviter à ses victimes une aggravation de souffrances. De part et d'autre, chez les Turcs comme chez les Bulgares, la haine, on peut ne pas en douter, survivra longtemps à la pacification officielle des provinces de la presqu'île des Balkans ; mais elle se manifestera, grâce au contrôle de l'Europe, sous les dehors de la justice et non sans observer les formes et garder des ménagements : peut-être même, si les chrétiens veulent résolument s'aider, pour mériter l'appui du ciel, grâce à cette constitution, qui inspire aujourd'hui de si légitimes méfiances et qui pourra devenir pour eux un bienfait réel, le seul bienfait qu'ils devront à la Russie et — chose curieuse à dire ! — le dernier de tous ceux qu'elle aurait voulu leur avoir obtenus. *Sic voluêre fata !*

Enfin, la Russie trouvera d'autant plus de profit à se dégager de ce patronage embarrassant, qu'elle a pu se convaincre sur les lieux mêmes des sentiments des Bulgares à son endroit. Il est grand temps que cette équivoque, qui se rapporte à une question d'une importance capitale, soit à son tour dissipée. Ils veulent, en effet, nous ne saurions assez le répéter, ces infortunés *rayas* opprimés depuis des siècles, être soustraits au joug turc ; mais c'est à cela que doit se borner pour eux l'action libératrice de la Russie. Ils entendent, dans leur naïve bonne foi, que le Czar les aime pour eux-mêmes, avec un désintéressement dont l'histoire aurait enregistré le premier exemple, mais nullement qu'ils doivent échanger ce joug contre une domination médiate ou immédiate de leur libérateur, laquelle ne leur promet aucune liberté sérieuse et qui ne manquerait pas d'imposer silence à toutes leurs aspirations *régionales*, *provinciales* ou *particularistes*, bien autrement puissantes et fortes que les aspirations nationales entendues dans le sens panslaviste et auxquelles ils sont et demeureront longtemps encore absolument sourds. Ils tiennent, prisant fort peu la communauté d'origine, à l'histoire du sol

foulé par leurs frères et qui renferme leurs cendres, au souvenir de la domination de leurs princes sur ces contrées usurpées par les ennemis de leur foi, à cet ensemble de traditions que rappellent chaque pic de leurs gigantesques montagnes, chaque point de leurs magnifiques vallées et qui servent à mettre en relief leur oppression présente en regard de leur gloire passée. Ils repousseraient donc avec indignation l'échange de la domination turque, qu'ils considèrent comme temporaire et à laquelle ils sont redevables de leur avoir laissé leur nationalité et leurs libertés communales, contre une domination qui, en les absorbant rapidement et en les obligeant à renoncer à toute restauration de leur passé historique, serait, de plus, définitive et dure. Loin donc de vouloir faire partie d'un Empire slave, ils aspirent — s'ils aspirent à quelque chose — à former un royaume ou tout au moins une principauté bulgare autonome et indépendante, mais indépendante, qu'on ne s'y trompe pas, beaucoup plus de la Russie elle-même que de la Turquie.

En se pénétrant des véritables sentiments de ses *frères de sang*, la Russie, on le voit, aurait tout profit à renoncer de bon gré à faire sciemment des ingrats.

CONCLUSION

Tels sont les principaux points que nous avons jugé utile de mettre en lumière pour l'élucidation des grands intérêts engagés dans la question d'Orient, afin d'en faciliter la solution, provisoire ou définitive, qui devra sortir des prochaines négociations de paix entre la Russie et la Turquie. Nous aurons atteint notre but si nous avons pu faire partager au lecteur nos convictions personnelles et s'il admet désormais avec nous que, en ce qui concerne l'Angleterre, ses intérêts, contrairement aux idées reçues, nous dirions volontiers aux préjugés accrédités dans les plus hautes sphères de la diplomatie d'outre-mer, se bornent exclusivement au sort de la vice-royauté d'Égypte ; qu'il ne faut

attribuer qu'aux écarts d'imagination du chauvinisme anglais les prétendus dangers dont les relations de la métropole avec l'empire des Indes seraient menacées, si l'Arménie turque, à raison de la proximité des vallées de l'Arabie et de l'Euphrate avec la mer Rouge, devait passer sous la domination russe ; que l'Angleterre, quant au régime à adopter pour les Détroits, n'y est intéressée que dans la mesure où toutes les Puissances doivent désirer pour leur commerce les garanties d'une liberté de navigation aussi absolue que possible ; que, dans cette question, la Russie est dans une position toute particulière en regard des autres Puissances ; que ses droits à une voix prépondérante au chapitre ne sauraient être méconnus, et que son honneur, autant que des considérations de prospérité matérielle, lui font une loi de repousser à l'avenir le régime de la fermeture des Détroits, en vigueur jusqu'à ce moment, pour les navires de guerre de fort tonnage ; qu'enfin la neutralisation du Bosphore, dans les conditions présentes de la Turquie, n'entraînerait aucun danger pour la sécurité personnelle du Sultan et l'indépendance de l'Empire, qu'elle lui assurerait même une garantie plus efficace d'existence politique que toutes les stipulations internationales qui, en enfermant la Russie dans la mer Noire et en lui interdisant toute liberté de communication avec la Méditerranée, donnent lieu de sa part à un grief légitime et à une excitation constante au bouleversement de l'Orient.

Quant à la Russie, nous nous refusons à croire que la sagesse de ses hommes d'Etat permette désormais au génie malfaisant du panslavisme de leur dicter ses arrêts et d'inspirer leurs résolutions. Puissent-ils se convaincre que le chauvinisme du comité de Moscou repose sur une doctrine aussi subversive de la tranquillité intérieure de l'Empire que de ses relations avec les Puissances voisines, et rentrer dans ce *recueillement* qui formait son programme politique après la guerre de Crimée et qui profitera au développement de ses ressources, de son crédit, de sa puissance et de sa prospérité plus que ne pourront jamais le faire les agitations désordonnées de ses comités nationaux !

Mais ce n'est pas là notre seul vœu : puisse-t-elle se résoudre à faire une concession à la mauvaise fortune de ses armes, et, n'ayant pu substituer la gloire de brillantes victoires et de rapides conquêtes, même temporaires, aux exigences de l'opinion publique en fait de réformes politiques, ni dicter la loi au vaincu en biffant du même coup les largesses octroyées à ses peuples par un Sultan aux abois ; puisse-t-elle se résoudre à se montrer envers les siens non moins libérale que le Calife de Stamboul, coupable à ses yeux, de prime abord, d'un acte dont le représentant, désormais seul dans le monde, du principe autocratique, avait éprouvé un ressentiment dissimulé mais profond, et qui avait mérité de sa part, plus peut-être que les massacres de Bulgarie, un blâme acerbe et secret et une sévère censure ! Ce ne serait pas le seul cas où les lois régissant les vicissitudes des empires auront surpris profondément la sagesse humaine et déjoué les plus savantes combinaisons ; et nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer à ce sujet qu'en suggérant au Sultan d'aller dans la voie des réformes jusqu'à une large constitution politique, la diplomatie anglaise se promettait autant de mettre fin aux incessantes réclamations du cabinet de Saint-Pétersbourg en faveur des populations chrétiennes, que de soulever, en façon de représailles, le sentiment national en Russie contre la forme démodée que le pouvoir y conservait encore. Ce but, nous le croyons, sera, par suite d'événements que la diplomatie anglaise n'avait pas prévus, probablement atteint. Mais n'est-il pas facile de prévoir que si le replâtrage, quel qu'il doive être, qui clora l'incident actuel, aurait eu quelques chances de durée sous un régime qui présentait quelques garanties de modération et de sagesse de la part du prince et de ses conseillers, seuls arbitres de la politique du pays ; n'est-il pas facile de prévoir que ce replâtrage sera emporté par le chauvinisme des représentants de la nation, élus par le suffrage populaire sous l'active inspiration des panslavistes les plus exaltés ?

Pour nous, la chose n'est pas douteuse ; et ainsi cette mesure si hardie, qui devait sauver l'empire ottoman, abrégera, par l'effet

même que ses auteurs s'en étaient promis, l'existence du *modus vivendi* à naître du prochain congrès et hâtera la catastrophe tant redoutée par l'Europe et si avidement espérée des ennemis de l'empire ottoman......

Mais peut-être le lecteur s'est-il attendu de notre part, comme conclusion logique de ce travail, à un plan qui embrassât dans toutes ses parties le nouvel ordre de choses à établir par l'aréopage qui sera appelé un jour ou l'autre à régler les conditions de la paix entre la Russie et la Turquie. Nous ferons sans peine à ce sujet l'aveu de notre insuffisance ; et d'ailleurs, pour entreprendre cette tâche, il eût fallu peut-être autant de naïveté que de confiance en soi-même. La solution — devant être en tous cas temporaire ou un replâtrage pur et simple pour mettre fin aux maux de la guerre plutôt que pour assurer à la paix de sérieuses garanties de durée — la solution que la question d'Orient recevra au prochain congrès, ne saurait être suggérée par un publiciste, quelles que fussent sa sagacité et sa connaissance des hommes et des choses de l'Orient et de l'Occident. Comment en effet réunir l'agrément des principaux intéressés, dans des questions si nombreuses et si complexes? Cette solution sortira, comme celle de toutes les questions politiques qui surgissent après une lutte meurtrière, de la lassitude des belligérants beaucoup plus que de la sagesse des hommes d'Etat et aura pour principal objectif de donner satisfaction à la vanité nationale des deux peuples et des deux couronnes, plutôt que d'en concilier les intérêts réels et d'en établir les relations sur un pied durable. Puisse-t-elle au moins ne pas trop se faire attendre ! C'est là notre vœu le plus cher.

Le document qui précède a été, comme on a pu s'en apercevoir en le lisant, écrit sous l'impression des événements de 1876-1877, par un témoin oculaire : sa date exacte est du 15 décembre 1877. Son auteur est mort depuis lors. Le lecteur aura donc pu apprécier que, conformément à notre règle, nous ne le publions pas comme une œuvre de polémique courante, mais comme un mémoire rétrospectif, comme un document relatif aux faits d'il y a vingt ans et aux idées agitées à ce moment (*Note de la Rédaction*).

L'ERREUR DE GŒRTZ

(*Suite*)

III

L'INTRIGUE JACOBITE

(SEPTEMBRE-NOVEMBRE)

L'évidente faiblesse de la politique française ne saurait excuser les propres défaillances de Gœrtz, qui montra de son côté peu d'activité ou de finesse. Il eût dû se rendre compte que le gouvernement français avait changé de maxime et qu'il fallait soit le ramener à ses premiers principes en le détournant de cette alliance anglaise qui faussait ses vues sur le nord, soit renoncer à lier partie avec lui et chercher ailleurs le salut de la Suède, par exemple dans une entente directe avec la Russie. Il n'en fit rien, et, à ce moment critique, tandis que Dubois négociait fiévreusement avec Stanhope à Hanovre puis avec Stœare Walpole à la Haye, tandis que le tsar rompait d'une façon éclatante avec ses alliés à Copenhague, il n'imagina rien de mieux que de consacrer tous ses soins à l'intrigue jacobite dont il faut placer ici les débuts.

Nous savons comment l'idée de renverser la dynastie de Hanovre et de rétablir Jacques III s'adaptait à son plan général. La défection de la France ne le détourna pas de ces projets. Loin de là. Il vit dans une restauration stuartiste un moyen de briser

la malencontreuse alliance de la France avec l'Angleterre, et se figura que le Régent ne s'unissait à Georges Ier que par nécessité, saluerait avec joie sa chute et redeviendrait alors un allié utile pour la Suède. Ce calcul est parfois indiqué dans sa correspondance avec les ministres suédois à l'étranger [1]. Châteauneuf le dénonce par la façon dont il rapporte les premiers bruits d'une entente entre Charles XII et le Prétendant : « M. de Gœrtz, écrit-il le 4 septembre 1716, a marqué de l'inquiétude sur la négociation présente (la négociation de Dubois à la Haye pour transformer la convention de Hanovre en une triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande) ; je le sais de ceux mêmes à qui il en a parlé ; le but du roi de Suède est de susciter des troubles en Angleterre » [2]. On doit aussi, si l'on veut pousser plus loin l'analyse des sentiments probables de Gœrtz, noter un autre effet de la déception qu'il venait d'éprouver : la seule nation sur laquelle il pût compter, et de par les traités de par les traditions historiques et de par la conformité des intérêts, lui refusait tout appui et les subsides pourtant dus [3] et une simple intervention auprès du tsar ; n'y avait-il pas là de quoi dégoûter des voies régulières, rejeter aux procédés aventureux et aux intrigues secrètes un homme façonné par un passé semblable au sien ? Le besoin d'argent le stimulait encore. Il ne faut pas oublier qu'il cherchait de tout côté des ressources nouvelles pour la Suède épuisée. Dès son arrivée en Hollande il avait engagé des marchands d'Amsterdam à ravitailler la Suède de chanvre, de goudron et des autres objets nécessaires à la marine dont on manquait là-bas depuis la perte des provinces Baltiques [4]. Il offrait de favoriser le commerce hollandais au détriment de celui des Anglais et il avait eu à ce sujet des conférences avec un haut fonctionnaire de la République, Oft,

[1] Gœrtz à Gyllenborg le 8 janvier 1717, *Hansard's Parliamentary History*, A. VII, p. 414-415.

[2] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 4 septembre 1716, A. E., Hollande, 300.

[3] Le 4 septembre 1716 Châteauneuf mande à Huxelles que Gœrtz se plaint de la suspension du paiement des subsides, A. E., Hollande, 300.

[4] Lamberty, IX, p. 653-654.

dont il avait été « assez bien écouté »[1]. Il proposa à des négociants de transporter en Suède du métal en barres ou des espèces étrangères, dont on frapperait de la monnaie de bon aloi; il fit luire à leurs yeux des espérances de gain fabuleux, et il réussit à organiser une compagnie et à signer un contrat[2]. Bref, il recourait à tous les moyens pour se procurer de l'argent. Il pouvait en tirer des jacobites, prêts, comme les vrais dévots et les vrais spéculateurs, à tous les sacrifices, quand on flattait leur chimère. Dans ces conditions, faut-il s'étonner qu'il ait songé à faire renaître les espérances que le Prétendant avait naguère placées en Charles XII?

Après son piteux échec de l'hiver précédent, le malheureux Jacques III était revenu à Saint-Germain ; au bout de deux mois, le Régent, sur les instances du gouvernement anglais, l'avait forcé à s'éloigner, à se réfugier en terre papale, à Avignon. Plus tard, Dubois promit, par la convention de Hanovre, qu'on l'obligerait à passer les Alpes et à gagner l'Italie, dès que serait signé le traité définitif entre la France et l'Angleterre. Pour le moment donc, il vivait à Avignon. Une partie de sa cour restait à Saint-Germain. Tout ce monde s'agitait beaucoup : « Jamais, écrivait Bolingbroke à Wyndham au mois de septembre 1716, jamais on n'a été plus actif (sanguine) en apparence à Avignon et à Saint-Germain[3] ». Le chef des jacobites français était le duc d'Ormond, qui venait de supplanter Berwick dans la faveur du Prétendant, et qui faisait auprès du roi en exil le personnage de premier ministre.

Les jacobites demeurés en Angleterre et plus ou moins dissimulés sous le nom de tories, n'étaient pas moins remuants. Les représailles, qui avaient accompagné l'avènement de Georges I[er] et puni la dernière insurrection, avaient augmenté leur haine pour la dynastie hanovrienne, sans diminuer leur nombre ni leur audace. Ils escomptaient la haine méprisante de la nation pour le « roi allemand », le mécontentement causé par l'odieuse tyran-

[1] Châteauneuf à Huxelles, le 4 septembre 1716, A. E. Hollande, 300.
[2] Lamberty X., p. 23-24.
[3] Bolingbroke à Wyndham le 13 septembre 1716, cité par Mahon, *History of England*, I. p. 387-389.

nie des whigs et, loin de renoncer à la lutte, ils se croyaient plus près que jamais du triomphe.

Jacobites de France et jacobites d'Angleterre étaient en relations suivies avec les représentants de Charles XII dans les deux pays. A Paris, c'était le baron de Sparre, qui avait si chaudement appuyé l'an passé le projet de Berwick. A Londres, c'était le comte de Gyllenborg. Gyllenborg professait les sentiments les moins amicaux pour la cour auprès de laquelle il était accrédité. La haine du Hanovre, commune à tous les hommes d'État suédois, tournait chez lui à la manie. Il faisait la sourde oreille aux insinuations des ministres de Georges Ier, qui ne manquaient pas de laisser entendre, de temps en temps, que, si Charles XII se montrait raisonnable sur Brême et Verden, ils ne balanceraient plus à lui fournir des secours contre le tsar, l'aideraient volontiers à prendre, aux dépens de la Russie, des compensations à ses pertes en Allemagne [1]. Il peinait à composer et se ruinait à faire imprimer des libelles où il attaquait la politique hanovrienne du ministère [2]. Il voyait secrètement les chefs jacobites, se nourrissait de leurs passions et de leurs illusions, avait déjà, à plusieurs reprises, excité son maître à attaquer Georges de Hanovre en Angleterre [3].

Par Gyllenborg et par Sparre, Gœrtz pouvait se mettre, quand il le voudrait, en rapport avec les jacobites. Il s'y décida au mois de septembre 1716.

Il fit alors un voyage à Paris. Il partit de la Haye le 28 août avec Poniatowski, qui l'avait rejoint [4]. Ce voyage est resté passablement mystérieux pour nous. La correspondance de Châteauneuf avec sa cour ne fournit à son sujet aucun détail. On pourrait même douter qu'il ait eu lieu, si Châteauneuf n'annonçait positivement le départ de Gœrtz, et si Saint-Simon et Lamberty ne s'accordaient à indiquer un séjour de Gœrtz à Paris à cete tépoque [5]. Il dut être très court : Saint-Simon parle d'un « tour à Paris » ;

[1] Gyllenborg à Gœrtz le 29 septembre-19 octobre et le 4 novembre 1716. *Hansard's Parliamentary History*, t. VII, p. 397-398 et 400-401.

[2] Gyllenborg à Gœrtz, le 29 sept.-19 octobre 1716, *ibidem*.

[3] Saint-Simon, *Mémoires*, édition Garnier en 40 vol. in-18, XXVII, p. 76-77.

[4] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 28 août 1716. A. E. Hollande, 299.

[5] Saint-Simon, *Mémoires*, XXVII, p. 67-68, Lamberty, IX, p. 637-638.

Châteauneuf signale de nouveau la présence de Gœrtz à la Haye le 2 octobre, en termes qui font supposer qu'il était revenu depuis quelque temps déjà [1]. Quant au but, d'après Châteauneuf, Gœrtz serait allé réclamer les subsides que la France devait à la Suède en vertu du traité d'avril 1715 et dont le Régent avait suspendu le paiement, quoique le traité, conclu pour trois ans, fût encore en vigueur. « Le sujet du voyage de M. de Gœrtz à Paris, écrivait notre ambassadeur, est pour solliciter les subsides que le Roi a accordés au roi de Suède et tâcher d'en être payé, au moins en billets [2]. » Cependant Gœrtz ne paraît pas avoir conféré avec le Régent ou ses ministres. S'il eût traité de quoi que ce fût avec eux, on en eût certainement informé Châteauneuf, qui devait le revoir à la Haye. Or les lettres d'Huxelles ne contiennent aucun renseignement de ce genre. Bien plus, ce voyage ne laissa aucune trace dans les rapports de Gœrtz avec le cabinet de Paris : il ne fit pas avancer d'un pas la négociation pendante, jamais il n'en est parlé par la suite, jamais on ne s'y réfère, jamais la moindre allusion n'y est faite. Très probablement, il s'est réduit à une répétition du voyage de Douai, à un conciliabule entre Gœrtz et Sparre, et tout porte à croire que, dans ce conciliabule, les deux ministres arrêtèrent le projet d'une entente avec les jacobites [3].

En effet, au moment où ils venaient de se séparer ou allaient se séparer, ils écrivirent tous les deux, Gœrtz le 23, Sparre le 25 septembre, à Gyllenborg pour lui demander où il en était avec les jacobites anglais [4]. Sparre fut chargé de sonder directement la cour

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 2 octobre 1716. A. E. Hollande, 300.

[2] Châteauneuf à Huxelles, le 28 août 1716. A. E., Hollande, 299.

[3] Il va sans dire que j'écarte le récit de Lamberty qui prête à Gœrtz, pendant ce séjour à Paris, une négociation très compliquée avec le Régent, négociation absolument invraisemblable d'ailleurs. Lamberty, IX, p. 637-638.

[4] Sparre à Gyllenborg, le 25 septembre 1716 ; Gyllenborg à Gœrtz, le 29 septembre-9 octobre 1716, accusant réception de la lettre de Gœrtz du 22. *Hansard's Parliamentary History*, t. VII, p. 397 et 397-398. Ainsi commença cette fameuse correspondance entre Gœrtz, le comte Gyllenborg, Gustave Gyllenborg et Sparre, qui contient le récit de l'intrigue de Gœrtz avec les jacobites. Déjà interceptée et déchiffrée en partie dans le temps même qu'elle était échangée, elle fut saisie à Londres et en Hollande entre les mains de Gyllenborg et de Gœrtz, quand ils furent arrêtés en février 1717. Le ministère anglais, pour justifier son coup de force, fit alors imprimer et publier 36 de ces lettres allant du 25 septembre 1716 au 10 février 1717. Elles

d'Avignon. Enfin Gœrtz avertit Charles XII qu'il espérait obtenir des subsides du Prétendant et des ses amis et il lui demanda les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure un emprunt avec eux [1].

L'affaire était en train. Les documents nous manquent pour suivre dans le détail la négociation de Sparre avec la cour d'Avignon, mais nous sommes amplement renseignés sur celle dont Gyllenborg fut l'intermédiaire. Celui-ci répondit à Gœrtz le 9 octobre, en termes fort circonspects : il restait sur la réserve, ne sachant pas trop à quoi s'en tenir sur les intentions du baron. On lui avait bien fait, disait-il, des insinuations tendant à ramener le Prétendant, mais il avait évité d'entrer dans aucun détail, ne pouvant s'aventurer dans une pareille affaire sans un ordre exprès du roi. Il ajoutait cependant que dix mille Suédois jetés en Ecosse suffiraient pour faire une révolution et que certainement l'argent ne manquerait pas [3]. — Immédiatement réponse de la Haye, des plus encourageantes : « Gardez-vous de rien mander de tout cela en Suède, ni au roi, ni à vos autres corrrespondants, mais tenez-moi au courant de tous les détails ; expliquez-moi comment il suffira de dix mille Suédois, c'est-à-dire quel plan a été formé, et dites-moi quel motif on se propose d'alléguer pour gagner le roi

parurent le 5 mars. Il y avait uné édition anglaise et une édition française. V. *Mercure de France* de mars 1717 annonçant cette publication, p. 143. Ce recueil est très rare en France. Je n'ai pas pu en trouver d'exemplaire dans les bibliothèques de Paris. Heureusement la *Hansard's Parliamentary History of England from the Norman conquest en 1066 to the year 1803* donne dans son tome VII, p. 396 à 421, l'analyse minutieuse et la traduction des 24 lettres les plus importantes. C'est de ces analyses et traductions anglaises d'une correspondance sans doute écrite en français que je me suis servi. On y suit très clairement l'intrigue. Il ne semble pas que cette correspondance ait jamais été étudiée de bien près. Lord Mahon, dans son *History of England*, I, p. 384 et sq., y renvoie, mais n'en fait pas usage, ét conte superficiellement l'affaire d'après Voltaire et Lamberty. C'est pourtant la seule source à consulter, car les *Papiers des Stuarts* du British Museum, ne contiennent, comme on sait, presque rien d'important jusqu'à l'année 1717.

[1] Gœrtz, dans une lettre à Gyllenborg du 11 décembre 1716, H. P. H. VII, p. 409-411, informe ce dernier que, parallèlement à la négociation poursuivie par son intermédiaire avec les jacobites anglais, il en suit, lui, *depuis plusieurs mois*, une autre avec la cour d'Avignon elle-même. Dans ses lettres à Gyllenborg et à Sparre du 12-23 novembre 1716, H. P. H. VII, p. 401-402 et 404-405, il rappelle comment il a informé Charles XII.

[3] Gyllenborg à Gœrtz, le 29 septembre-9 octobre 1716. H. P. H. VII, p. 397-398.

de Suède à ces projets »[1]. Du coup Gyllenborg s'ouvrit, donna cours à son ardeur jacobite : Il faut, écrivit-il à Gœrtz le 23 octobre, ou renoncer à Brême ou renverser la dynastie de Hanovre, il n'y a pas de milieu. Or il n'est pas difficile de faire une révolution en Angleterre. L'irritation contre le gouverement est universelle. Les mécontents ne demandent qu'un corps de troupes régulières auquel ils puissent se joindre. Il suffira de débarquer dix mille Suédois avec des armes pour 15 ou 20000 hommes et autant d'équipements que possible ; quant aux chevaux, on les trouvera en Angleterre même. Gyllenborg a sous la main un officier de marine anglais très capable de diriger la traversée et le débarquement. L'expédition pourra se faire au mois de mars, au moment où règnent les vents d'est et où l'on s'y attendra le moins ; le plus tôt sera le mieux, après ou avant la foire de Göteborg. Il faut tenir la chose très secrète, se garder des faux frères, mettre dans la confidence le moins d'Anglais possible, ne pas exiger d'argent tout de suite, car la levée d'une contribution générale parmi les jacobites ébruiterait sûrement l'affaire. Que les Suédois paraissent seulement en Angleterre, et Gyllenborg répond du reste. Il est tout feu et tout flammes pour son projet : « Votre Excellence peut aisément juger de quel avantage cela sera pour le roi ; à mon humble avis nous n'avons pas d'autre parti à prendre, à moins que nous ne voulions tout abandonner... Bref ce sera une glorieuse entreprise qui mettra fin à toutes nos infortunes en ruinant ceux qui en sont les auteurs. » D'ailleurs le plan qu'il indique n'est pas définitif ; les chefs jacobites ne sont pas à Londres en ce moment et il faut s'entendre avec eux ; il les verra la semaine prochaine et expédiera alors leur plan à Gœrtz. Il ne fait aucune difficulté de remettre au baron toute la conduite de l'affaire ; il lui envoie une lettre qu'il avait écrite à ce sujet au chancelier Müllern, en le laissant libre de la faire ou non parvenir [2]. — Cette lettre de Gyllenborg fut portée en Hollande par son frère, Gustave de Gyllenborg, qui était secrétaire dans son ambassade, connaissait bien le personnel jacobite et devait être en cette intri-

[1] Gœrtz à Gyllenborg, la Haye le 5-16 octobre 1716. H. P. P. VII p. 398.
[2] Gyllenborg à Gœrtz le 12-23 octobre 1716. H. P. H. VII, p. 398-399.

gue un collaborateur précieux pour Gœrtz, auprès duquel il resta à demeure [1]. — Au bout de quelques jours, Gyllenborg écrivit de nouveau : les chefs jacobites étaient venus à Londres et il avait conféré avec eux; ils offraient à Charles XII 60000 livres sterling, dont ils lui laissaient la libre disposition; ils verseraient l'argent à Londres à Gyllenborg, ou le remettraient à Gœrtz à la Haye, ou l'enverraient en Suède, comme on voudrait; ils ne demandaient en échange que quelques lignes de Charles XII, leur donnant, de sa propre main, l'assurance qu'il était disposé à assister le Prétendant. Quant au plan de l'expédition, ils y travaillaient et le soumettraient bientôt à Gœrtz [2].

Lorsque les jacobites anglais firent ces offres à Gyllenborg, ils avaient évidemment reçu leurs instructions du Prétendant, étaient autorisés par lui. Des ouvertures identiques arrivèrent en effet, quelques jours plus tard, à Gœrtz de la cour d'Avignon elle-même. Le duc d'Ormond avait écrit à Sparre pour Gœrtz et Sparre transmettait la lettre. Elle réitérait, au nom de Jacques III, l'offre des 60000 livres sterling contre une promesse d'assistance de Charles XII. Elle ne contenait qu'un détail nouveau : le Prétendant demandait l'autorisation de passer à Stockholm. Mais à ces propositions d'Ormond Sparre en ajoutait une autre assez étrange, émanée d'une source différente. Il ne s'agissait de rien moins que de faire participer le tsar à l'entreprise. Un jacobite de France, lord Marr, avait un cousin germain — comme lui Écossais et portant le même nom patronymique que lui, celui d'Ereskins — qui était depuis treize ans le médecin de Pierre I[er], et qui tenait auprès du maître la place d'un favori et d'un confident : « Le tsar, écrivait Ereskins, ne veut plus agir contre le roi de Suède ; il est brouillé avec ses alliés et ne redeviendra jamais l'ami du roi Georges, qu'il hait mortellement : il est sensible à la juste cause de Jacques III ; il ne souhaite rien tant qu'une occasion de le rétablir dans ses États ; ayant l'avantage de son côté il ne peut pas faire les premiers pas, mais si Charles XII

[1] Lamberty. X, p. 23-24.

[2] Gyllenborg à Gustave de Gyllenborg, le 16-27 octobre 1716 ; à Gœrtz le 4 novembre 1716, H. P. H. VII p. 400-401.

veut faire la moindre avance, ils s'entendront bien vite ensemble[1].»

Les dernières nouvelles de Gyllenborg, la lettre d'Ormond accompagnée de celle de Sparre arrivèrent à Gœrtz à peu près en même temps, dans la première quinzaine de novembre. Gœrtz avait alors le plein pouvoir qu'il avait demandé à son maître. Il était daté de Lünd, en Scanie, du 23 octobre 1716, signé Charles et contresigné G. de Müllern. Il autorisait Gœrtz à traiter et conclure au nom du Roi avec toutes et chaque personne de quelque condition que ce fût sur toutes les matières qui pouvaient concerner le service et être de l'intérêt de S. M. [2]. Gœrtz déclarait lui-même qu'un plein pouvoir semblable ne pouvait lui servir qu'à négocier une affaire d'argent. C'est lui, s'il faut l'en croire, qui avait demandé qu'il fût rédigé dans ce sens et dans des termes aussi vagues : car il ne voulait pas signer un traité, mais simplement conclure un emprunt avec le Prétendant. Telle est l'idée qui dicta sa réponse aux conspirateurs anglais et à la cour d'Avignon.

Dans ses deux lettres à Gyllenborg et à Sparre, il repousse vivement l'idée de donner aux jacobites contre leur argent une promesse d'assistance de la part de Charles XII. Il veut traiter sur le pied d'un emprunt ordinaire, les jacobites avançant de l'argent au roi de Suède et le roi de Suède leur en garantissant le remboursement. Il se refuse d'une façon absolue à entrer en négociation sur d'autres bases. Cela, d'ailleurs, lui est impossible, car il a présenté l'affaire au roi dans ce sens et il a simplement plein pouvoir de négocier de l'argent pour le service de S. M. Que les jacobites se fient à Charles XII ! Les sommes prêtées par eux seront employées à augmenter l'armement naval de Göteborg, à acheter les vaisseaux de guerre qui sont nécessaires pour l'expédition d'Ecosse et sans lesquels on sait bien que rien ne se peut faire. Gœrtz demande 300.000 couronnes, ce

[1] La lettre d'Ormond et celle de Sparre sont analysées dans une lettre de Gustave de Gyllenborg au comte de Gyllenborg, la Haye, le 17 novembre 1715, H. P. H. VII, p. 401-402.

[2] Gœrtz n'envoya copie de ce plein-pouvoir à Gyllenborg que le 8 janvier 1717 H. P. H. VII p. 415, mais il lui déclare qu'il l'a par sa lettre du 12/23 novembre 1716. H. P. H. VII, p. 404-405.

qui n'est pas exorbitant. Le roi les remboursera ponctuellement, si quelque chose l'empêche de secourir Jacques III. On connaît assez son caractère pour être sûr qu'il ne manquera pas à sa parole ; son intérêt même lui commandera d'y être fidèle, car il lui importe que personne ne sache jamais qu'il a touché cet argent. Le Prétendant et ses amis doivent avoir assez de confiance en lui pour lui fournir les moyens de les assister. Des deux côtés on se mettra en état d'agir, et, quand on sera prêt, on pourra de conclure, si on le juge utile, un traité qu'il serait aussi inutile que dangereux de signer maintenant. Gœrtz n'hésitera pas à porter lui-même ce traité à l'approbation de son maître, malgré les difficultés et les fatigues du voyage ; pour rien au monde il ne se risquerait à informer Charles XII d'une chose pareille autrement que de sa propre bouche.

Telle était en substance la réponse de Gœrtz à « la proposition principale » des jacobites. On conçoit qu'il déclinait le vœu du Prétendant de passer à Stockholm: « Autant vaudrait publier à son de trompe notre intelligence secrète », écrivait-il à Sparre. Il écartait aussi, au moins pour le moment, l'idée d'une entente entre la Suède et le tsar en faveur du Prétendant. Il la trouvait peu facile à exécuter et se montrait fort sceptique sur la véracité d'Ereskins : « Le canal de milord Marr, répondit-il à Sparre, me semble peu convenable et peu praticable, à cause du temps qu'exigerait une pareille correspondance. Cependant je dois avouer que l'on pourrait sonder par le moyen du médecin favori les bonnes dispositions du tsar, *si elles sont telles qu'on les représente ;* si le tsar vient ici (on commençait à parler d'un voyage de Pierre en Hollande) et qu'on puisse avoir un entretien particulier avec le favori, nous pourrons certainement avancer les choses, *à supposer, comme je dis, que ce que le favori a écrit soit bien fondé* »[1].

Voilà donc, exactement, où en était, au bout de trois mois, l'intrigue jacobite. Il est aisé de saisir l'écart entre les intentions de Gœrtz d'une part et, de l'autre, les demandes de la cour d'Avi-

[1] Gœrtz à Sparre et à Gyllenborg, le 12/23 nov. 1716. H. P. H. VII, p. 402-404 et 404-405.

gnon, les projets en fermentation dans les cerveaux des Marr et des Ereskins, l'ardeur précipitée de Gyllenborg. Gœrtz était retenu par le sentiment de sa responsabilité vis-à-vis de Charles XII. Il ne lui avait assurément mandé l'affaire qu'en termes très vagues, soit qu'il lui supposât encore une certaine répugnance, soit qu'il craignît que ses lettres ne fussent interceptées. On pourrait même soutenir qu'il ne lui avait rien confié du tout, car le plein pouvoir envoyé de Lünd au mois d'octobre a pu être obtenu sous n'importe quel prétexte, pour n'importe quel marché avec des négociants ou des armateurs.. Dans ces conditions Gœrtz n'aurait su aller trop loin sans risquer de mécontenter gravement son maître. Il ne voulait pas non plus — si jamais tout se découvrait — que les ennemis de la Süède pussent produire une convention signée de lui et d'un agent de Jacques III, ce qui aurait poussé l'Angleterre à déclarer la guerre à Charles XII et aurait entraîné une brouille avec la France, par contre-coup. Il tenait au secret et il se flattait de le mieux garder en restreignant, comme il le faisait, la négociation. En cela, d'ailleurs, il se trompait. L'intrigue fut éventée dès le début. Au mois de septembre, le gouvernement de Hanovre et la Régence de Londres se communiquèrent leurs premiers soupçons : « La Suède fomente un mauvais coup », écrivait Stanhope à Methuen le 25. « Le roi de Suède traite en ce moment avec les jacobites », mandait de son côté, le 23, Townstend à Stanhope [1]. Bientôt il y eut certitude : la correspondance de Gœrtz et de Gyllenborg fut interceptée et déchiffrée [2]. Dès lors le gouvernement anglais suivit pas à pas le complot ourdi contre lui. Les précautions de Gœrtz ne lui servirent de rien, et ses liaisons avec les jacobites causèrent finalement sa perte. Cependant on ne peut méconnaître qu'il apparaît en cette affaire sous un tout autre aspect que ne nous le peint sa renommée. Ce n'est pas l'aventurier hasardeux se lançant en aveugle dans les plus périlleuses intrigues, mais un négociateur plutôt hésitant et timoré, sachant ce qu'il risque, calculant tous ses pas

[1] Cité par Wiesener, *op. cit.* I, p. 491-493 et 341.
[2] Townshend à Stanhope, le 23 oct. 1716, *ibidem*, p. 370-371.

et plus retenu que ne le furent, en pareille occasion, beaucoup d'autres, réputés pourtant moins téméraires que lui.

IV

LA REPRISE DE LA NÉGOCIATION ENTRE GŒRTZ ET CHATEAUNEUF

(NOVEMBRE-DÉCEMBRE)

Durant les menées jacobites la négociation de Gœrtz avec le cabinet de Paris était restée en suspens, abandonnée d'un commun accord, après les premières ouvertures, par les deux parties. Le Régent était tout entier aux efforts de Dubois pour mener à bien l'alliance anglaise. Il ne se souciait pas de se compromettre vis-à-vis de Georges Ier dans les questions scabreuses de la paix du nord. Il ne cessait de prêcher à Châteauneuf la plus grande circonspection dans ses rapports avec Gœrtz et Kourakine. Il lui recommandait de ne se laisser induire à aucune démarche auprès du tsar, dont la prochaine arrivée en Hollande était annoncée. « Le temps n'est pas venu de s'expliquer » ; « dans l'état actuel des affaires du nord il n'est pas possible de prévoir les partis qu'il conviendra de prendre, ni de vous donner des instructions à ce sujet » ; il est nécessaire de gagner du temps « pour prendre des résolutions solides et pour être instruit des intentions du roi d'Angleterre... dont on ne peut lui demander de s'expliquer qu'après la conclusion de l'alliance » : c'était là le ton uniforme des dépêches d'Huxelles à Châteauneuf [1]. Notre ambassadeur, qui craignait comme le feu Gœrtz et sa « dissimulation » n'avait garde de désobéir. Il se contentait de demander de temps en temps que Charles XII s'expliquât sur les conditions d'une paix générale. Gœrtz répondait que c'était bien difficile, qu'il s'informerait des intentions de son maître, parlait en termes vagues de son désir de mettre fin à la guerre et ne

[1] Huxelles à Châteauneuf le 29 octobre et le 13 nov. 1716. A. E. Hollande, 300 et 301.

sonnait mot du point important. En dessous, il essayait de piquer le gouvernement français, en laissant croire qu'il était disposé à abandonner la médiation de Louis XV pour celle de l'Empereur, mais cela n'émoustilla guère le Régent [1]. Une de ses lettres du mois de novembre à Sparre le montre fort découragé. Sparre se donnait beaucoup de mouvement à Paris pour obtenir l'envoi d'un nommé Lench, Suédois au service de la France, à Charles XII et d'un autre agent au tsar ; il attendait un bon succès de ses démarches : ne vous faites pas d'illusions, lui écrivit Gœrtz, la France ne risquera rien qui puisse donner le moindre soupçon à l'Angleterre ; si elle agit auprès du tsar, ce sera d'accord avec le roi Georges,et cela ne nous servira de rien ; « ces réflexions m'amènent à l'opinion que le canal de la France n'est plus maintenant le plus commode pour nous ; aussi pourra-t-il suffire d'avoir offert d'en faire usage sans pousser plus loin les choses » [2].

A ce moment pourtant, il entamait avec le Régent la négociation qu'il n'avait fait que proposer au mois d'août. Il avait alors remis à s'expliquer après la campagne. Il lui fallait tenir sa promesse, ne fût-ce que pour couvrir d'une négociation avouable ses intrigues avec les jacobites et justifier son séjour en Hollande. D'ailleurs il n'avait pas perdu tout espoir.Le 14 novembre, il remit à Châteauneuf un premier mémoire, qui est la base de ses négociations écrites avec le cabinet de Paris.

Il répond d'abord à cette demande de paix générale dont on lui rebattait les oreilles depuis trois ou quatre mois. Il faudrait pour cela, dit-il, un congrès. L'Empereur veut absolument que ce congrès se tienne à Brunswick, sous sa présidence ; il prétend y trancher en juge souverain les affaires concernant l'Empire, c'est-à-dire disposer à son gré des possessions suédoises en Allemagne : il n'admet pas la médiation de la France, demande à Charles XII de s'en désister et d'envoyer ses ministres à Brunswick sans explication préalable. C'est là ce que Charles XII ne veut

[1] Châteauneuf à Huxelles les 2, 16 et 20 octobre 1716. A. E. Hollande, 300.
[2] Gœrtz à Sparre le 12/23 nov. 1716, H. P. H. VII, p. 404-405.

pas accepter : il a répondu qu'il ne renoncerait pas à la médiation française, qu'il ne députerait à Brunswick que pour traiter de la paix générale sous la médiation commune de Charles VI et de Louis XV et non pas pour y entendre l'Empereur régler les affaires de l'Empire. Voilà l'obstacle auquel on se heurte pour la négociation d'une paix générale : à la France de le lever comme médiatrice, car il est bien évident qu'il faut au préalable se mettre d'accord sur le lieu du congrès et sur la médiation. — L'argument, il faut l'avouer, était spécieux, bien choisi pour faire effet sur le Régent désireux, en tout et pour tout, de conserver la médiation, ne fût-ce que pour l'exercer en faveur de son bon ami le roi Georges et pour empêcher qu'elle ne passât à l'Autriche.

Des difficultés que rencontre une paix générale Gœrtz conclut qu'il faut en venir à une paix particulière. « Il n'y a rien de plus naturel ni de plus usité dans toutes les pacifications que de s'appliquer à relâcher du nombre de ses ennemis celui qui est le plus onéreux ». Or « dans le cas présent ce serait sans contredit pour la Suède le tsar ». Par suite Charles XII se trouve « fort porté à sortir d'affaire avec le tsar », et « ces dispositions vont même si loin que l'accommodement avec ce prince ne s'accrochera pas, en dût-il même coûter à la Suède Pétersbourg, le district des deux côtés de la mer de Narva à Viborg ». Gœrtz offre donc d'entrée de jeu à la Russie Pétersbourg avec la Carélie et l'Ingrie moins Narva et Viborg.

Mais, dans l'état des choses, il doit prévoir une objection du cabinet de Paris ; il y vient immédiatement : « Du côté de l'Angleterre on a aussi fait quelques insinuations pacifiques et il semble que le ministère de France penche de ce côté-là. » Et il donne les raisons qui portent la Suède à traiter plutôt avec Pierre Ier qu'avec le roi Georges : l'Angleterre n'est pas aussi redoutable que la Russie pour la Suède, « tant qu'on se tient sur la défensive, on n'a rien à craindre » d'elle ; on ne gagnerait rien à la satisfaire, car jamais elle « n'osera entrer en guerre contre le tsar » ; d'ailleurs pour la mettre hors de jeu, il faudrait désintéresser aussi le Danemark, auquel elle est si étroitement liée

qu'elle ne se peut détacher de sa cause. Au contraire, si l'on commence par la paix avec le tsar, les Anglais deviendront « infiniment plus faciles ». Dans ces conditions « on ne voit pas quel avantage il puisse résulter d'une paix avec l'Angleterre préférablement avec le tsar, et moins encore pourquoi la Suède dût l'acheter la première au prix des duchés de Brême et de Verden ». — On ne saurait rien imaginer de plus net. Gœrtz cependant, pour prouver sa déférence envers le Régent, ajoute que, si celui-ci juge préférable de contenter d'abord Georges Ier, il le prie de lui communiquer son plan. Mais cela ne l'empêche pas de reprendre et de formuler par un trait vigoureux sa pensée maîtresse, à la dernière ligne du mémoire : « Mais de commencer du côté de la Suède par une renonciation aux duchés de Brême et de Verden, sans savoir pourquoi, ce serait *commencer le roman par la queue et faire brèche à son propre boulevard qui est la paix de Westphalie* »[1].

Châteauneuf transmit ce mémoire à Paris, et quinze jours après, il reçut la réponse de sa cour. Elle était datée du 26 novembre et écrite pour être lue à Gœrtz. Si le fond en est fort clair, elle manque absolument de netteté dans la forme.

Le Régent encourage vivement Gœrtz à ne pas livrer à l'Empereur le sort des possessions suédoises en Allemagne ; il ajoute qu'il ne faut pas renoncer pour cela à négocier une paix générale à « Brunswick ou ailleurs », mais il n'indique pas comment on pourra s'entendre sur le lieu du congrès et la médiation ; il se borne à déclarer que cette négociation générale est nécessaire pour couvrir les négociations particulières destinées à diviser les ennemis de la Suède.

Et maintenant avec qui traiter séparément ? « Si je suivais à cet égard, fait écrire le Régent, ce qui serait le plus conforme à mes vues, j'insisterais fortement pour engager le roi de Suède

[1] Mémoire du baron de Gœrtz envoyé du roi de Suède en Hollande au sujet de la paix du nord. Avec la lettre de M. de Châteauneuf du 14 nov. 1716 (et une pièce annexe relative au congrès de Brunswick), A. E. Hollande 309.

à traiter avant toute chose avec le roi d'Angleterre ; j'y serais encore porté par la considération des liaisons que je prends avec ce prince ». Cela n'exclurait pas une paix particulière avec le tsar. Délivré de ses deux plus puissants adversaires, Charles XII écraserait aisément les autres et notamment le Danemark, qui ne se soutient plus que par l'alliance anglaise. — Il n'est pas parlé de la Prusse, et pour cause.

Mais le Régent voit bien, par ce que Gœrtz a dit des intentions de son maître, que « l'on trouverait une opposition invincible à le porter présentement à traiter avec le roi d'Angleterre ». Il déclare ne pas insister sur le plan qu'il a exprimé en premier lieu et... il le reprend en en renversant les termes. Puisque le roi de Suède préfère traiter avec la Russie, Louis XV est prêt à « y contribuer par tous les offices qui pourront dépendre de lui ». Seulement il faut compter avec l'union étroite qui lie le tsar au roi de Prusse, union qui a dû encore être resserrée dans la dernière entrevue qu'ont eue les deux princes. Il faudra donc s'arranger avec les deux à la fois. On peut y réussir, surtout s'il est vrai, comme Decker l'a dit jadis à Croissy, que Charles XII abandonnera, au besoin, Stettin et ses dépendances. La Suède contraindra sans peine le Danemark à restituer le Holstein et ce qu'il possède de la Poméranie. La paix avec le roi de Pologne ne souffrira pas de difficulté. Restera le seul Georges Ier : « Cet article, à la vérité, peut causer quelque embarras, puisqu'ayant pris des liaisons avec ce prince je ne pourrai agir contre ses intérêts », mais il faut espérer qu'on s'entendra. Comment cela ? évidemment par la cession de Brême et Verden au Hanovre, puisque la France ne peut « agir contre les intérêts de Georges Ier

Somme toute, ces phrases embarrassées revenaient à dire à Gœrtz : traitez avec le tsar, puisque vous y tenez, mais cela ne vous évitera de satisfaire ni l'Angleterre, ni la Prusse ; vous ne pouvez vous rattraper que sur le Danemark. Le Régent détournait donc Gœrtz d'utiliser le seul facteur de salut pour la Suède, la brouille du tsar avec ses alliés. Il lui conseillait de traiter avec les deux

[1] Le Roi à Châteauneuf, le 26 novembre 1716. A. E. Hollande, 302.

factions au lieu de s'entendre avec l'une pour écraser l'autre. C'était aller à l'encontre de tous les projets et de tous les calculs de Charles XII et de son ministre. Le cabinet de Paris s'en rendait bien compte, mais il entortillait sa pensée, offrait ses bons offices auprès du tsar, pour ne pas rompre la négociation avec Gœrtz, pour conserver la médiation et, avec elle, la possibilité de servir ses amis. Huxelles l'avouait dans une lettre séparée qu'il envoya en même temps que le mémoire ostensible, à Dubois et à Châteauneuf : « Cette lettre, qui doit être lue au baron de Gœrtz, est seulement une préparation pour entrer plus particulièrement en matière, afin de pouvoir former dans la suite un plan convenable à l'état présent des affaires et aux engagements où se trouvera alors le Roi ». Et dans une autre lettre à Châteauneuf, qui était seul chargé de négocier avec Gœrtz : lisez à Gœrtz les principaux passages de la dépêche royale, mais ne lui en donnez pas copie, gardez-vous de lui rien remettre par écrit et tâchez de tirer de lui des ouvertures complètes sur les intentions de Charles XII et un nouveau mémoire [1].

Il y a encore autre chose à retenir de la réponse du Régent ; c'est la constatation de deux faits qui contrecarraient terriblement le plan de Gœrtz : l'union de l'Angleterre et de la France, l'union de la Russie et de la Prusse.

La signature d'un traité confirmant la convention du Hanovre du 9 octobre n'avait été retardée jusqu'ici que par les hésitations des Etats-Généraux, qui devaient y participer. Impatientés des lenteurs hollandaises, les cabinets de Londres et de Paris résolurent de passer outre et de conclure leur alliance à deux, sans plus attendre. Elle fut signée à la Haye par Dubois et Cadogan, le 28 novembre.

Deux jours plus tôt, Pierre I[er] et Frédéric-Guillaume avaient scellé leur réconciliation. Dans le conflit qui mit aux prises dès le printemps de 1716 tous les alliés du nord, le roi de Prusse n'avait pas eu une attitude bien franche. Lors de l'affaire de Wismar, il

[1] Huxelles à Dubois et à Châteauneuf, le 27 novembre 1716, à Châteauneuf seul le 26 novembre 1716. A. E., Hollande, 302.

avait pris fait et cause contre le tsar. Quand le projet de descente en Scanie avait amené les querelles de Copenhague, il avait louvoyé entre les deux partis, avait d'abord irrité Pierre I[er] en refusant de prendre part à l'expédition, puis était apparu en médiateur à Copenhague. Les Hanovriens se chargèrent de mettre fin à ses hésitations et de le rejeter vers la Russie. Le chef du ministère hanovrien de Georges I[er], Bernsdorf, était deux fois ennemi de la Prusse. Appartenant par sa naissance à la noblesse mecklembourgeoise, il détestait en Frédéric-Guillaume le représentant du despotisme contre l'indépendance aristocratique, le protecteur du duc Charles-Léopold, le prétendant éventuel à la succession de Mecklembourg ; comme ministre hanovrien, il voyait dans la Prusse l'ennemie héréditaire du Hanovre. Sa politique consistait à l'annihiler en s'appuyant sur l'Empereur. Dans l'automne de 1716, il machina avec la cour de Vienne le projet de régler la question du Nord aux dépens de la Prusse. Celle-ci non seulement perdrait la Poméranie, mais encore serait démembrée par ses voisins. On profiterait des affaires de Mecklembourg pour attaquer les Russes et les Prussiens [1]. Ces menées, qu'éventa Frédéric-Guillaume, le livrèrent aux Russes. Il se déroba à toutes les sollicitations de l'électeur de Hanovre et de l'Empereur qui le pressaient de s'unir à eux pour forcer Pierre I[er] à évacuer le Mecklembourg [2]. Il déclina l'entrevue que Georges I[er], son beau-père, lui proposait au château de Göhrde, et il en accepta une avec le tsar. Le tsar et Frédéric-Guillaume se virent à Havelberg, et le 26 novembre ils échangèrent la déclaration suivante : au cas où une des puissances faisant partie de la ligue contre la Suède en sortirait, et, sous quelque prétexte que ce fût, voudrait forcer Sa Majesté Prussienne et Sa Majesté Tsarienne à rendre à la Suède ce qu'elles lui avaient pris, le tsar et le roi se prêteraient assistance, soit par un envoi de troupes, soit par une diversion contre les États de l'agresseur [3].

[1] Droysen, *Geschichte der preussischen Politik. Friedrich-Wilhelm I*, t. II, p. 187-188.

[2] Droysen, *ibidem*, p. 183. Protocole de la Conférence secrète du 26 novembre 1716. W. S. A.

[3] Droysen, *ibidem*, p. 185.

La convention de Havelberg déjouait sur un point de plus les calculs de Gœrtz, car il comptait, moyennant des cessions au tsar, recouvrer toutes les possessions suédoises dans l'Empire, y compris Stettin. Le Régent montrait donc de la perspicacité lorsqu'il le nait d'essayer de traiter avec la Russie sans traiter avec la Prusse. C'était peut-être le seul bon conseil que contînt la dépêche royale du 26 novembre. Mais Gœrtz n'en profita point.

Il répondit au Régent par un nouveau mémoire, que Châteauneuf transmit le 11 décembre, en y ajoutant certaines déclarations orales du baron qui en forment le commentaire et n'en peuvent être séparées.

Gœrtz niait qu'il fût impossible de détacher le tsar de Frédéric-Guillaume. « Pour ce qui est du tsar, écrivait-il, on a lieu de croire que ce prince s'est formé un certain point de vue et qu'il n'est attaché à ses alliés qu'autant qu'il a besoin d'eux pour y parvenir. Ainsi il semble qu'il serait bon de commencer par s'éclairer sur ce point de vue, afin d'examiner si, dans la conjoncture présente, il convient à la Suède d'y entrer : auquel cas il ne serait peut-être plus question des intérêts de la Prusse ». Dans ses entretiens avec Châteauneuf, Gœrtz fut encore plus précis, déclarant « que le roi de Suède avait fait pressentir le tsar de Moscovie sur ses dispositions par rapport à une paix particulière, que ce prince n'avait pas paru éloigné (*sic*), mais qu'il croyait devoir couvrir cette négociation particulière par une négociation générale qui se traiterait dans un congrès ». Gœrtz se vantait en donnant à croire qu'il y avait déjà une espèce d'entente entre lui et Pierre Ier ; tout au plus avait-il eu quelques conférences avec Kourakine, comme le supposait Châteauneuf ; et Kourakine n'avait pu, sans se tromper, ou le tromper, lui dire que le tsar traiterait sans la Prusse.

Quant à l'Angleterre, Gœrtz protestait dans son mémoire qu'il n'était pas aussi éloigné de traiter avec elle que le supposait le Régent ; Sa Majesté Suédoise « ne se sent pas plus de répugnance de rentrer en bonne intelligence avec l'un de ses ennemis qu'avec l'autre; S. M. sera toujours disposée de finir avec celui-là le premier qui montrera de son côté le plus de modération et d'équité ».

Si donc les dispositions du roi Georges sont réellement pacifiques, le Régent n'a qu'à en faire part à Charles XII. — Mais il ne faut pas attacher à cette ouverture plus d'importance que de raison. Gœrtz voulait simplement dire que Charles XII était prêt à s'accommoder avec Georges I[er], — si Georges I[er] lui rendait Brême et Verden. Ecoutons plutôt ses déclarations orales à Châteauneuf : « J'ai fait, raconta Gœrtz, sonder M. de Bernsdorf à son passage à la Haye par M. de Stampke (c'était son secrétaire) sur les dispositions du roi d'Angleterre touchant une paix séparée avec le roi de Suède. M. de Bernsdorf a engagé Stampke à le suivre à Hanovre ; là, il lui a dit que le roi Georges ne pouvait pas s'expliquer avant de connaître le résultat de la descente en Scanie. L'expédition n'ayant pas eu lieu, M. de Bernsdorf a déclaré à Stampke que son maître était prêt à traiter avec le roi de Suède, à condition que Sa Majesté Suédoise renoncerait à tous ses États d'Allemagne et abandonnerait le dessein d'y remettre jamais le pied. Une pareille déclaration, concluait Gœrtz, a enlevé au roi de Suède toute espérance de pouvoir entamer une négociation particulière avec le roi d'Angleterre »[1].

Ainsi, après ces quelques passes diplomatiques échangées dans le cours de novembre et de décembre, on en restait au même point, la même opposition irréductible subsistait entre les vues de Gœrtz et celles du Régent : Gœrtz s'obstinait dans l'idée de ne faire des concessions qu'au seul tsar et de recouvrer tous les États de la Suède en Allemagne, aussi bien ceux qui étaient détenus par le Hanovre et par la Prusse que ceux qui avaient été conquis par le Danemark ; le Régent défendait les intérêts de la Prusse et du Hanovre, envers lesquels il était engagé, et n'offrait ses bons offices auprès du tsar que pour surveiller la négociation et retenir la médiation entre ses mains. Le souci d'empêcher que la médiation ne passât à l'Autriche était le seul motif qui l'empêchât de rompre tous rapports avec Gœrtz. Celui-ci le sentait et flattait cette idée du Régent. Jamais, disait-il à Châteauneuf, Charles XII ne consentira à députer au congrès de Brunswick tant que l'Empereur

[1] Châteauneuf au Roi, la Haye, le 11 décembre 1716, A. E. Hollande, 303.

n'acceptera pas la co-médiation de la France et prétendra régler en grand juge les affaires de l'Empire ; le résident de Suède à Vienne, Sternhöck, a reçu l'ordre de présenter un mémoire dans ce sens à Charles VI [1]. — Gœrtz ne disait pas la vérité. Le mémoire remis à Vienne par Sternhöck était ambigu, obscur et contradictoire [2] et quand Gœrtz se chargea de l'élucider il le fit de façon à démentir complètement ses déclarations à Châteauneuf, à donner pleine satisfaction à la cour impériale. Le 24 décembre il remit au baron de Heems, à la Haye, un extrait d'une lettre de Charles XII « contenant les véritables sentiments de Sa Majesté Suédoise d'une manière nette et précise ». Ce document posait l'alternative suivante : ou on traitera à Brunswick la paix générale et alors l'Empereur devra accepter la co-médiation française, si les ennemis de la Suède y consentent de leur part ; ou bien le congrès de Brunswick aura pour seul objet de régler la situation territoriale de la Suède dans l'Empire, et alors Charles XII reconnaît à l'Empereur le droit de provoquer un pareil congrès, de choisir le lieu qu'il lui plaît pour sa tenue, d'y inviter les parties intéressées et d'y être seul médiateur ; la Suède y enverra ses ministres sans exiger de déclaration préalable [3]. C'était exclure la France de la négociation de la paix du nord, car évidemment la paix générale serait déterminée par la façon dont seraient réglés les intérêts de la Suède dans l'Empire. Charles VI n'en demandait pas plus et la Conférence de Vienne devrait accepter sans hésitation la proposition de la Suède [4]. Gœrtz trompait donc le Régent, et avec une certaine impudence, car le lendemain même du jour où il avait remis « en grand secret » sa dernière déclaration au baron de Heems, il renouvelait ses protestations à Châteauneuf, affirmait que son maître ne se départirait jamais de la médiation de S. M. T. C[5].

On ne saisit pas bien les motifs de Gœrtz en cette affaire de la

[1] Châteauneuf au Roi, la Haye, le 11 décembre 1716, A. E. Hollande, 303.
[2] Lamberty, IX, p. 686-687.
[3] Lamberty, IX, p. 686-687.
[4] Protocole de la Conférence Secrète du 24 janvier 1717. W. S. A.
[5] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 25 novembre 1716, A. E. Hollande, 303.

médiation ; il semble qu'il ait voulu se ménager deux voies à la fois, car il ne renonçait nullement à traiter par l'intermédiaire du Régent. Il avait toujours dit qu'il irait passer le carnaval à Paris. Il fut obligé d'avancer son voyage. Le Régent se décida, comme le lui avait demandé Sparre, à envoyer quelqu'un à Charles XII pour s'informer de ses intentions ; il choisit pour cette mission un certain Grubbe. Sparre en informa Gœrtz le 9 décembre[1]. Gœrtz vit là un complot de Sparre et du Régent contre lui, il crut qu'on voulait faire passer la négociation par-dessus sa tête. Il s'empressa de déclarer à Châteauneuf que l'envoi de Grubbe était bien inutile, qu'il avait tous les pouvoirs nécessaires pour traiter la paix[2]. Puis, quand Grubbe arriva en Hollande, il partit brusquement pour Paris, — le 29 décembre[3]. Le tsar venait d'arriver à Amsterdam : Gœrtz aurait pu négocier directement avec lui ; son départ prouvait qu'il s'en tenait à l'idée de se servir de l'entremise de la France.

V

LA MISSION DE GŒRTZ A PARIS

(JANVIER-FÉVRIER 1717)

Gœrtz allait pour la première fois donner de sa personne auprès du Régent et de ses ministres. Leur intervention auprès du tsar, le paiement des subsides dus à la Suède, voilà ce qu'il venait leur demander et ce qu'il lui était plus que jamais difficile d'obtenir, au moment où Dubois signait avec les plénipotentiaires de l'Angleterre et des Etats-Généraux la triple alliance de la Haye (4 janvier 1717). Malheureusement pour lui, il n'avait pas cette autorité personnelle qui aplanit à un négociateur les voies les plus rudes et qu'on tient de son passé, de son caractère, même de ses allures. On le sentait faux et l'on n'aimait pas à traiter avec lui. A la Haye, il avait mis à la torture le pauvre Châteauneuf, qui gémissait d'être

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 17 décembre 1716, A. E. Hollande, 303.
[2] *Ibidem.*
[3] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 29 décembre 1716, A. E. Hollande, 303.

obligé « de négocier avec un homme dont la loyauté peut être suspectée avec beaucoup de raison », et qui fut tout soulagé de le voir partir[1]. On s'étonnait que le roi de Suède, qui avait « beaucoup de droiture », se servît « d'un pareil fripon ». C'est ainsi que Stanhope le traite tout uniment, et Châteauneuf, en rapportant le mot, ajoute que « l'on a assez communément de Gœrtz la même idée[2]. Sa réputation est faite et quand il apparaît avec sa taille élevée, sa physionomie froide, son air poli, sa vue inquiète, effraye presque. Il ne peut plus se présenter nulle part sans qu'on s'écarte et qu'on chuchote derrière son dos les traits de cruautés et de duplicité que la rumeur publique lui attribue : l'histoire des papiers qu'il a volés jadis à son agent Bassewitz pour effacer les traces de ses négociations louches avec le tsar, l'affaire de la capitulation de Tonningue, le compte des pauvres gens qu'il a fait brancher en Suède. On le juge capable des « plus noirs attentats ». « On dirait que sa plus grande passion est de se signaler par quelque forfait illustre », écrit un contemporain[3]. La palatine le voyant chez le Régent trouve « qu'il a une physionomie qui ne prévient pas en sa faveur », et deux ans plus tard, — ce souvenir lui revenant, chose étrange ! quelques jours avant la mort de Charles XII, qui entraîna celle de Gœrtz — elle fera sur lui cette prédiction : « Je ne crois pas qu'il meure d'une belle fin[4] ». Déjà Steinbock se vantait en 1713 de n'avoir qu'un mot à dire pour lui faire couper la tête. On le sent obscur, on prévoit pour lui une destinée tragique. Méfiance et malaise sont les seuls sentiments qu'il fasse naître. Tout, autour de lui, lui est hostile. Châteauneuf a averti sa cour qu'il n'aime pas les Français[5]. Les Anglais clament partout qu'il est vendu à l'Empereur[6], et l'ambassadeur de Georges I[er] à Paris, Stair, le fait surveiller pas à pas[7]. Antipathique, suspect et

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 6 novembre 1716. A. E. Hollande, 313.
[2] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 22 janvier 1717, A. E. Hollande, 313.
[3] Lamberty, X, p. 58-62.
[4] *Correspondance de Mme la Duchesse d'Orléans*, édition Brunet, t. II, p. 38, lettre du 9 décembre 1718.
[5] Châteauneuf à Huxelles, le 15 septembre 1716. A. E. Hollande, 300.
[6] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 22 janvier 1717. A. E. Hollande, 313.
[7] St-Simon, *Mémoires*, XXVII, p. 169.

épié, comment pourrait-il mener à bien une négociation si difficile par elle-même et déjà si compromise ?

Il arriva à Paris dans les premiers jours de janvier. Il eut d'abord avec Sparre audience du Régent. Le Régent se plaignit de la Suède et céda cependant en principe sur les subsides [1].

Pour le détail des affaires financières et pour la question politique, il fut entendu que tout serait débattu entre Gœrtz et le maréchal d'Huxelles, président du Conseil des Affaires étrangères. Ils eurent ensemble de nombreuses conférences. Chavigny, un des diplomates français les plus actifs et les mieux renseignés sur le nord, prit aussi part à la négociation : Gœrtz devait s'adresser à lui à défaut du maréchal, et par lui passaient les mémoires de Gœrtz, qu'il transmettait ensuite au maréchal avec ses *réflexions*. Il s'ouvrit donc une négociation en forme.

Dans ses premières conférences avec Huxelles et Chavigny, Gœrtz eut à s'expliquer sur deux points : la médiation et les conditions de la paix du nord.

De tous côtés on avertissait le Régent qu'il avait livré la médiation à l'Empereur. Stanhope et l'envoyé prussien Meinertzhagen l'affirmaient à Châteauneuf à la Haye ; l'Autrichien Pentenridter l'écrivait de Hanovre [2]. On en était persuadé à Paris, ou que, tout au moins, il voulait remettre à l'arbitrage de l'mpereur les intérêts suédois dans l'Empire et réserver la médiation de la France pour la négociation avec le tsar [3].

Gœrtz nia d'abord : il protesta qu'il était décidé à traiter par le canal de la France et à s'en tenir vis-à-vis de Charles VI « en termes généraux, en témoignant seulement toutes les dispositions convenables pour la paix générale » [4]. Enfin, pressé par Chavigny, il lâcha la vérité, communiqua à Huxelles « l'alter-

[1] Différents points dont le baron de Gœrtz a chargé le sieur de Chavigny de rendre compte à M. le maréchal (d'Huxelles) pour le moins importuner. De Chavigny, non daté. A. E. Suède 138.

[2] Châteauneuf à Huxelles, la Haye, le 7, 12 et 22 janvier 1717. A. E. Hollande 313.

[3] Huxelles à Châteauneuf, Paris le 19 janvier 1717. A. E. Hollande, 313.

[4] Différents points etc. A. E. Suède, 138.

native » qu'il avait proposée à Vienne « pour donner au congrès de Brunswick son activité [1] ». Il fut obligé de reconnaître que si l'Empereur acceptait (et il devait accepter), la France serait exclue de la négociation générale, « puisque les intérêts dans l'Empire avaient une si grande influence sur les affaires générales que la décision des premiers emporterait bientôt avec elle celle des autres » [2].

Ainsi il débutait par l'aveu forcé d'une fausseté, d'une trahison sur un point qui tenait particulièrement à cœur au Régent.

Ses déclarations touchant les conditions de la paix ne donnèrent guère plus de satisfaction. Il refusa d'abord de s'expliquer sur une paix générale : la situation du roi son maître,disait-il, ne lui permettait par de découvrir ses intentions, c'était à ses ennemis de faire connaître les leurs. Et il se réduisait à demander les bons offices de Louis XV pour engager une négociation particulière avec le tsar.

A cela Huxelles répondait « avec des raisons fortes et solides », que « Sa Majesté ne pouvait pas se charger de faire au tsar des propositions pour une paix particulière sans s'exposer à s'attirer les reproches et le ressentiment des autres alliés du nord et sans perdre leur confiance », que « le seul parti convenable était de La mettre en état de faire proposer une paix générale à tous les alliés », que cela même était nécessaire pour faire des traités particuliers avec quelques-uns d'entre eux. Entrant dans le détail, Huxelles faisait remarquer ensuite à Gœrtz qu'une négociation séparée avec le seul tsar par l'intermédiaire de la France ne saurait s'accorder avec les engagements que Louis XV avait pris envers Georges Ier, ni avec « les lois de la bonne correspondance et de l'amitié » établies entre les deux couronnes de France et d'Angleterre [3]. D'autre part, ajoutait le maréchal, si Charles XII

[1] Premier mémoire remis par le baron de Gœrtz au cabinet de Versailles, imprimé dans le Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 482-489, faussement daté de mars par Geffroy, en réalité antérieur, comme nous le verrons, au 29 janvier. L'alternative fut communiquée avant la remise du mémoire. « On ne répète pas cette alternative parce qu'elle a déjà été communiquée », p. 483.

[2] *Ibidem.*

[3] Rappelé dans l'instruction à la Mark, envoyé extraordinaire de Louis XV auprès de Charles XII, du 7 mars 1717. Geffroy, *ibidem*, p. 279-280.

veut traiter avec la Russie, il est forcé de traiter aussi avec la Prusse : Gœrtz ne sait-il pas et n'a-t-il pas dit lui-même que Pierre Ier et Frédéric-Guillaume ont resserré leur alliance à Havelberg ? [1]

C'était inviter Gœrtz à spécifier quels avantages son maître voulait offrir à l'Angleterre et à la Prusse, aux deux puissances avec lesquelles le Régent était engagé.

Gœrtz se fit beaucoup prier. Il se rejeta, en ce qui touchait Georges Ier, sur un propos que Dubois lui avait tenu, prétendait-il, à la Haye : « S'il était question d'un traité entre le roi d'Angleterre et le roi de Suède, aurait dit Dubois, il ne serait pas impossible de procurer au dernier la restitution de Brême ». Huxelles écrivit aussitôt à Dubois pour savoir ce qu'il y avait de vrai là-dedans et quelles étaient au juste les dispositions de Georges Ier [2]. Dubois, furieux, répondit que le propos était absolument faux : Gœrtz l'avait persécuté à la Haye pour obtenir de lui une entrevue ; il avait fini par lui en accorder une ; il s'était contenté de le rassurer sur un prétendu article secret de la convention de Hanovre, garantissant Brême et Verden au roi Georges ; il l'avait renvoyé à Châteauneuf pour les affaires du nord et ne l'avait plus revu jusqu'à son départ pour Paris [3]. Gœrtz dut accepter le démenti et recourir à d'autres subterfuges pour éviter de satisfaire le Régent sur les intérêts de Georges Ier.

Quant à ceux de la Prusse, il déclarait obstinément que son maître « voulait recouvrer toute la Poméranie ». Il faisait observer que la France elle-même y était intéressée : car la Suède, maîtresse de la Poméranie, pourrait toujours contenir la Prusse, « n'y ayant de Stettin jusqu'à Berlin, aucune place de résistance ». Cependant, sur les instances de Chavigny, il se relâcha un peu de sa rigueur : au cas, dit-il, où le gouvernement français remarquerait, au cours de la négociation particulière avec le tsar, qu'il est impossible de séparer celui-ci du roi de

[1] Différents points etc. A. E. Suède 138 ; Huxelles à Châteauneuf, Paris le 29 janvier 1717. A. E. Hollande, 313.
[2] Huxelles à Dubois, Paris le 13 janvier 1717 A. E. Holl., 313.
[3] Dubois à Huxelles, la Haye le 19 janv. 1717 A. E. Hollande, 313.

Prusse, alors le maréchal d'Huxelles pourrait proposer un accommodement, d'après lequel Frédéric-Guillaume garderait Stettin et rien que Stettin. Gœrtz déclare faire cette avance de lui-même, mais il croit pouvoir amener son maître à céder Stettin, en lui démontrant « que ce sacrifice lui rendra plus facile l'exécution des projets qu'il médite contre le Danemark et qui tiennent au cœur de ce prince plus que toute autre chose » [1]

Tous ces pourparlers aboutirent enfin à un mémoire que Gœrtz remit à Huxelles vers la fin de janvier [2]

Ce mémoire est certainement la pièce la plus importante et la plus instructive de toute la négociation. Gœrtz commence par s'excuser de son mieux d'avoir accepté la médiation exclusive de l'Empereur au congrès de Brunswick. Il offre de faire échouer ce « congrès de l'Empire ». Le roi de Suède, dit-il, pourra insister fortement « sur les droits que lui donnent le traité de Westphalie et les constitutions de l'Empire », il pourra faire remarquer que le tsar n'ayant pas d'Etats en Allemagne se trouve exclu de la négociation, et ainsi il arrêtera le congrès d'Empire ou le fera transformer en un congrès général où la France exercera sa médiation conjointement avec l'Empereur. Mais le mieux serait encore que la France aidât sous main la Suède à traiter secrètement avec « quelqu'un de ses ennemis » ; le prince avec qui on se sera entendu en cachette enverra ses ministres non plus à Brunswick, mais dans une des quatre places que Charles XII avait autrefois désignées pour la tenue d'un congrès ; il déclarera qu'il veut traiter là sous la médiation de l'Empereur et de la France ;

[1] Différents points, etc. A. E. Suède, 138.

[2] Ce « premier mémoire » du baron Gœrtz est imprimé dans Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 482-489. Geffroy le date de mars 1717. C'est une erreur. Copie en a été remise en mars 1717 à la Mark, qui partait pour la Suède, mais il n'a pas pu être présenté en mars au cabinet de Versailles par Gœrtz, qui a été arrêté en Hollande à son retour de Paris le 15 février et qui est resté en prison jusqu'au mois d'août. Le mémoire est de fin janvier. Il est antérieur au 29 janvier car il est résumé dans une lettre d'Huxelles à Châteauneuf datée de ce jour : Huxelles à Châteauneuf, Paris le 29 janvier A E. Hollande 313, Il n'est pas de beaucoup antérieur à cette date, car il a été certainement l'occasion de la susdite lettre d'Huxelles. Il est donc approximativement du 25 au 29 janvier 1717.

les autres ennemis de la Suède et Charles VI seront forcés d'y consentir, de peur d'être mis de côté, et tout s'arrangera de cette manière. — Ainsi Gœrtz trouvait le moyen d'utiliser sa maladresse — et peut-être même son esprit compliqué avait-il calculé d'avance les conséquences de cette apparente maladresse ; — il y puisait un argument pour engager la France à se prêter à une négociation particulière avec le tsar, dans l'espoir de reconquérir la médiation. Mais quelle nouvelle preuve de déloyauté il donnait là et comme il semblait prendre peine, depuis son arrivée à Paris, à discréditer son caractère et à détruire toute confiance en sa parole !

Avec qui, continue-t-il, entamer cette négociation particulière dont nous parlons ? Il est indifférent au roi de Suède de s'entendre avec tel ou tel de ses ennemis ; mais, s'il fait un sacrifice, il ne veut pas « le faire à crédit » ; il ne le consentira que « dans la vue d'en tirer des fruits qui le puissent dédommager d'ailleurs » ; c'est-à-dire que le prince qu'il aura contenté devra l'aider à reconquérir le reste de ses Etats. C'est à quoi « tous ses ennemis ne peuvent pas contribuer également » : il faut s'arranger avec les plus puissants.

Ce principe, au jugement de Gœrtz exclut le Danemark et la Prusse.

Une paix avec le Danemark « n'imposerait pas aux autres ennemis de la Suède ». D'ailleurs Charles XII ne veut céder aucune des possessions que détiennent les Danois. Stralsund et l'île de Rügen lui sont nécessaires pour établir la communication avec ses provinces allemandes ; celles-ci, sans cela, lui deviendraient inutiles et même fort à charge. Quant au Sleswig, écoutons cette fière déclaration : « Le roi de Suède ne peut disposer d'un bien qui n'est pas à lui, et si le duc était porté à le sacrifier en faveur de la Suède, le roi ne voudrait pas s'en prévaloir, estimant que son honneur serait blessé, s'il faisait ses affaires aux dépens de son neveu et de ses amis ». Donc, pas de paix particulière avec le Danemark ; il faudra bien plutôt songer à l'accabler, quand la Suède sera en meilleure posture, et à « se dédommager sur lui du côté de la Norvège ».

Et la Prusse? Gœrtz avait déjà fait en sa faveur une concession sur Stettin; mais cette concession était accordée moins à Frédéric-Guillaume qu'à Pierre Ier; elle était subordonnée au cas où la négociation particulière entamée avec le second démontrerait l'impossibilité de le séparer du premier, où pour traiter avec l'un on serait contraint de satisfaire l'autre. Maintenant Gœrtz n'examine pas l'hypothèse d'une négociation avec la Russie, il considère la Prusse en elle-même, abstraction faite de ses alliances, et il en profite pour revenir sur ce qu'il avait paru céder. Par déférence pour le Régent, il déclare que la Suède « n'aura aucune répugnance à une négociation particulière avec le roi de Prusse », qu'elle pourrait même sacrifier Stettin » ; mais la restriction vient aussitôt : « si elle peut être assurée et voir clairement que ce prince voulût et pût mériter cette acquisition ». Or on ne peut compter que Frédéric-Guillaume aide Charles XII à se dédommager sur ses autres adversaires : « d'une part ce prince et ses ministres sont trop timides et de l'autre la situation de ses Etats ne [le] lui permettrait pas, se trouvant environné de toute part par les ennemis de la Suède ». D'ailleurs il n'est pas en état de faire grand mal à la Suède ; tout au plus pourrait-il prêter ses troupes pour une descente dans le royaume, mais il s'y est déjà refusé, et puis peu importe qu'il y consente ou non, car « tous les gens expérimentés à la guerre regarderont toujours cette descente comme un fantôme ».

Donc la Prusse est, comme le Danemark, — à peine de façon moins tranchante — éliminée du nombre des ennemis à désintéresser. Ne parlons pas d'Auguste II : « il est dans une situation qui le rend tout à fait inutile » ; et il ne tient qu'à lui de faire sa paix, en reconnaissant à Stanislas Leczinski le titre de roi et en lui accordant une pension sur la couronne de Pologne. Restent le tsar et le roi d'Angleterre.

Ce sont les « plus considérables ennemis de la Suède », « de sorte qu'il semble par toutes sortes de raisons que l'on doive s'adresser à eux par préférence ». On les a pressentis l'un et

l'autre et l'on a trouvé chez tous les deux des dispositions pacifiques.

Le tsar, prétend Gœrtz, a offert du premier coup la restitution de la Livonie et de la Finlande. — On voit par là l'écart entre ses intentions et celles de la Suède : Gœrtz, dans son mémoire du 14 novembre, avait offert Pétersbourg avec le district environnant, des deux côtés du golfe de Finlande, de Narva à Viborg, ces deux villes exceptées de la cession ; le tsar réclamait donc en plus Narva, Viborg et l'Esthonie. Il tenait surtout à la capitale de l'Esthonie, Revel. Il n'y a qu'à regarder la carte pour comprendre l'importance de cette forte place maritime commandant l'entrée du golfe de Finlande. Le tsar, dit Gœrtz, fait de sa cession « une condition *sine qua non*, alléguant que c'est l'unique port commode qu'il puisse avoir pour tenir une flotte dans la mer Baltique ». Mais d'autre part « la situation de cette place est si importante au roi de Suède qu'il lui conviendrait mieux de s'exposer à une guerre sans fin que de la céder ; le tsar serait toujours par là le maître de l'insulter avec avantage au premier caprice, de reprendre les provinces qu'il consent de rendre, et au roi de Suède impossible de les défendre ».

GABRIEL SYVETON.

(*A suivre*).

LES ORIGINES DES PREMIERS CONSULATS

DE LA

NATION FRANÇAISE A L'ETRANGER

(*Suite et fin*)

§ III

CONSULATS DE SYRIE, D'ALGER, DE TUNIS, DU MAROC, D'ESPAGNE, DE PORTUGAL, D'ITALIE, DE GRÈCE, ETC.

I

Il serait difficile de dire d'une façon certaine à quelle date remonte l'institution par le roi de France d'un consulat de la nation française en Syrie. Selon toute apparence il n'en existait pas encore en 1536. Cela résulte du texte même des capitulations accordées par la Porte à cette date. Par contre un certain Jean Regnier dut en être titulaire fort peu de temps après, puisqu'il mourut en charge, en 1544. La même année, le roi lui donnait un successeur en la personne d'Antoine Marc. lequel, pour un motif qui nous échappe, resta trois ou quatre ans sans songer à entrer en possession de son office.[1] En 1548, les marchands, qui avaient eu à subir en Syrie, par suite de cette vacance prolongée, de nombreuses « pertes, extorsions, volleries et pilleries », demandèrent qu'il fût mis un terme à cette situa-

[1] On peut croire que, Jean Regnier ayant fort peu fait pour le consulat qu'il s'était chargé de créer, Marc avait reculé devant les difficultés qu'il aurait eues à surmonter de ce fait. Nous allons voir qu'il se ravisa lorsqu'un consul plus courageux fut venu à bout de tout installer.

tion par la nomination d'un consul. Faisant droit à leur réclamation, Henri II, le 5 mars 1549, pourvut Mathieu Teissier, dit d'Aigues-Mortes, du consulat de la nation française à Beyrout, Tripoli de Syrie et autres terres du Grand Seigneur [1]. Les proclamations accoutumées furent faites dans les principales villes du royaume, et le choix du roi ne souleva, du moins à ce moment, aucune opposition. En conséquence Teissier rejoignit son poste, se fit recevoir par les officiers turcs, et entra en charge. Sans perdre un instant, il s'occupa de relever l'importance de Tripoli, où il comptait placer le siège de son consulat. Il fit donc construire dans cette ville une maison pour lui et un fondique devant servir aux marchands et aux pèlerins français et étrangers qui voudraient se mettre sous sa protection pour faire le voyage de Jérusalem. Il compléta cette série de constructions par celle d'une église, réunit autour de lui, pour le seconder, divers officiers subalternes, et établit un drogman à Tripoli. Cette louable activité ne lui attira guère la reconnaissance des marchands, car ceux-ci refusèrent de lui payer les droits de consulat qu'il réclamait, soit deux pour cent de la valeur des marchandises importées en Syrie ou exportées par les Français ou leurs alliés, et en outre trois pour mille pour assurer la rémunération du drogman, l'entretien des bâtiments et la célébration régulière de l'office divin [2]. Teissier en fut réduit à venir en personne, au commencement de 1550, poursuivre les récalcitrants devant le comte de Tende, lieutenant général en Provence [3]. Ce dernier, reconnaissant

[1] C'était un patron de navire, un marchand, originaire de Marseille, qui avait une longue pratique du pays, l'ayant beaucoup fréquenté pour son négoce. — Les provisions sont enregistrées dans le registre coté B. 41, des *Archives des Bouches-du-Rhône*, fol. 96. Il en existe une copie à la Bibl. nat. au fol. 99 du *ms.* 1323 des *nouv. acq. lat.* Elles sont aussi mentionnées dans le *ms. fr.* 18595 (page 40) de la Bibl. nat.

[2] Cf. *Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 42, fol. 102. Marseille protesta, par la suite, après la mort de Teissier, contre les droits prélevés par celui-ci et notamment contre le droit de trois pour mille. Elle engagea son successeur à se montrer plus modéré.

[3] Il nous semble que Teissier était encore à Tripoli le 10 décembre 1549, car Jean Chesneau, qui séjourna dans cette ville entre le 4 et le 10 de ce même mois, disait : « Il y a un consul des François... et logeasmes en sa maison ».

le bien fondé de ses réclamations, condamna les marchands au paiement des droits et aux frais du procès [1]. Heureux d'avoir obtenu gain de cause, le consul se disposait à regagner Tripoli, emmenant avec lui des pèlerins pour Jérusalem, lorsqu'Antoine Marc, qui n'avait pas donné signe de vie depuis 1544, s'avisa, probablement à l'incitation des marchands condamnés et mécontents et aussi de la ville de Marseille, de réclamer cet office qu'il avait délaissé à un moment où, n'ayant pas de concurrent, il lui eût été si facile d'utiliser ses provisions [2]. Peut-être ne se fût-il pas fait scrupule de profiter des dépenses et des travaux qui rendaient la place beaucoup plus désirable qu'elle ne l'était primitivement.

Teissier réussit à écarter le danger qui le menaçait si opiniément : il obtint, le 14 juin 1550, des lettres du roi : celui-ci le confirmait dans son office, « attendu que Marc avait délaissé le consulat, et n'avait même pas réclamé au moment de la publication des provisions, en sorte qu'il eût été injuste que sa négligence portât préjudice à Teissier ». Ce dernier put donc regagner le siège de son consulat et l'exercer à peu près paisiblement jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant près de dix années [3].

Grâce aux améliorations qu'il avait opérées, la situation de consul en Syrie était devenue fort enviable, et au moment de son décès il ne manqua pas de marchands disposés à lui succéder. L'un d'eux, Laurent Regnier, s'adressa à la communauté de Marseille, qui l'agréa en lui enjoignant seulement de solliciter du roi, à ses frais, des lettres de provision. Il partit, semble-t-il, sans avoir rempli cette formalité indispensable, de sorte que la vacance du consulat menaçait de s'éterniser au préju-

[1] Pendant ces poursuites, la ville de Marseille avait cherché en vain, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à contester la validité des provisions de Teissier, sous prétexte qu'il n'était pas agréé par eux. Nous avons montré comment le roi les débouta plus tard de leurs prétentions, le 20 juin 1551, en confirmant Teissier comme consul, ainsi qu'il l'avait déjà fait une fois.

[2] Marseille cherchait évidemment à faire naître des incidents de nature à nuire à un consul que le roi avait nommé directement.

[3] V. *Archives des Bouches-du-Rhône*, B. 42, fol. 93.

dice du commerce français : Les autorités turques n'étaient, en effet, pas disposées à autoriser l'installation d'un fonctionnaire n'ayant pas de provisions régulières.

Un des concurrents de Regnier, Christophe de Vento, faisant valoir ces raisons, pria le conseil de la communauté de Marseille de le nommer, promettant de se pourvoir de lettres du roi. Mais à ce moment, ce qu'on ignorait à Marseille, Laurent Regnier venait de mourir en Orient, et un certain Jean Regnier, qui était bien certainement de la même famille, instruit sans doute avant tous de cet évènement à cause de sa parenté, avait su en profiter habilement : Il était en Syrie avec son parent. Il se munit donc rapidement de lettres de recommandation de notre agent à la Porte, puis gagna la France, après s'être, en passant, pourvu aussi de lettres de notre ambassadeur à Venise ; puis sans divulguer, à son passage, le secret dont il comptait tirer avantage, il se rendit directement à la cour, et sollicita le consulat vacant qui lui fut accordé sur le champ, le 2 janvier 1561[1]. Cela fait, il songea à se présenter devant le conseil de la ville de Marseille, pour annoncer à la fois la double nouvelle. Le conseil, après délibération, et toutes réserves faites au sujet de ses privilèges, voulut bien l'agréer[2].

Afin d'éviter que les intérêts français ne fussent de nouveau laissés à l'abandon au moment d'une vacance, le roi pourvut de la charge de consul *alternatif* du consulat de Syrie un « facteur pour la nation française » dans ce pays, Sebastien Hélène, puis,

[1] V. l'enregistrement de ces provisions *Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 56; — une copie du XVI[e] siècle, *Bibl. de l'Arsenal ms.* 4537, fol. 173. Une copie contemporaine B. N., *Nouv. acq. lat. ms.* 1323, fol. 105. Jean Regnier ne prêta serment que le 28 avril 1563 entre les mains du s[r] Boistaillé, ambassadeur de France à Venise, qui le mit en possession de son office. Cf. aussi B. N. *ms. fr.* 18595, p. 42.

[2] Jean Regnier eut parfois à faire d'étranges commissions. Ainsi en 1578, Catherine de Médicis, souffrant d'un « ressentiment de colique », demandait de la *calamite blanche* du Levant. L'ambassadeur à Constantinople écrivit au consul du roi à Alexandrie (qui était Christophe de Vento), et à Regnier « d'en recouvrer de la meilleure et plus exquise et l'envoyer seurement à Venise » d'où on debvoit la « faire tenir » à la reine (v. Charrière, *op. cit.*, t. III, p. 712).

à sa mort, un Marseillais, Jean Chasnaud [1]. Cette charge supplémentaire fut toutefois supprimée en septembre 1581, et Jean Regnier resta seul consul. Mais on adopta dès lors un système presque identique. On nomma, par les mêmes provisions, deux consuls, qui devaient exercer leur office à la survivance l'un de l'autre. C'est ainsi que ce consulat de Syrie, qu'un Regnier avait déjà occupé sous François Ier, devint véritablement héréditaire dans cette famille. Au décès du précédent un autre Jean Regnier et son fils, lequel se nommait également Jean, furent pourvus de cet office, à la survivance l'un de l'autre, le 28 février 1594. Lorsque le père mourut, le roi associa à Jean (qui de droit devenait consul en vertu des lettres précédentes), Thomas Regnier, autre fils du défunt [2]. Nous ne pousserons d'ailleurs pas plus loin l'énumération des titulaires de ce consulat, qui fut en Orient, semble-t-il, le second en date, et resta toujours un des plus importants.

Il nous reste à parler de ses démembrements postérieurs. Les limites de son influence avaient tout d'abord été à peu près indéfinies puisqu'aucun autre consulat ne se trouvait à proximité. La Palestine même y était comprise, et au nord-ouest Satalie n'était sans doute pas à sa frontière extrême. En face, l'île de Chypre lui appartenait également. Dès le 26 mars 1607, Satalie et sa région lui furent enlevés pour former un consulat particulier [3]. Une autre scission plus importante fut opérée quelques années après par la formation d'un consulat de Seyde [4], Sour [5], St-Jean-d'Acre et Jaffa. Il avait fallu pour cela obtenir le consentement du consul de Syrie, qui étaient alors Pierre Marmery. Les premières provisions, datées du 15 juin 1616, furent accordées à Pierre Vignier et à Baptiste Tarquet, à la survivance

[1] B. N. *ms. fr.* 18595, p. 45. Les provisions de ce dernier sont du 3 mai 1571.
[2] *Ibid.*, p. 47 et ss.
[3] V. Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, p. 111. On a une lettre de Garnier, titulaire du consulat du 25 avril 1633 (V. Teissier, *Inventaire des arch. histor. de la Chambre de commerce de Marseille*, Marseille, 1878, in-4°, note AA, art. 302.
[4] Saïda, l'ancienne Sidon.
[5] Tyr.

l'un de l'autre [1]. Plus au sud, à Jérusalem, il existait en 1624, depuis une date plus ancienne encore, un consul spécial [2]. Enfin, mais seulement dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, Chypre reçut un consul particulier [3]. En dehors de ces démembrements nous devons signaler l'existence dès avant 1624, à Alexandrette, d'un vice-consulat dépendant du consulat général de Syrie [4], et plus tard, en 1665, à Tripoli, d'un autre vice-consulat [5].

La côte occidentale de l'Asie mineure et les îles de l'Archipel se trouvaient bien en dehors de la sphère d'influence du consul de Syrie. Un sieur Caze était consul de Chio sous Henri IV et fut remplacé par Claude Rigon, qui reçut des provisions du roi datées du 19 janvier 1610. Le consulat dépendait à ce moment de l'ambassade de Constantinople. Mais peu après le roi en créa un autre dont le siège principal était à Smyrne, et qui avait dans sa dépendance toute l'Anatolie et les îles de l'Archipel. Nous savons que le titulaire de ce nouvel office, François Bourguignon, S[r] de la Mure, le résigna le 16 juillet 1636, après l'avoir exercé assez longtemps. Dès lors il n'exista plus de consul à Chio ; cette île fut soustraite à la dépendance de l'ambassadeur auprès de la Porte : un simple vice-consul y fut établi, de même que dans

[1] Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, p. 106. Ce consulat fut maintenu. On a des lettres de ses titulaires à partir de 1666 (v. *Inv. des arch. hist. de la Ch. de commerce de Marseille*, par M. Teissier, cote AA, art. 336).

[2] Un mémoire composé vers cette date, en effet, nous montre les dons du roi, de la reine, les aumônes de tous les diocèses et celles du père Bérulle adressés d'abord au consul de Seyde, qui devait les faire tenir au consul de Jérusalem. pour être employés à réparer les lieux saints (V. *ms. des 500 Colbert*, vol. 483, fol. 198).

[3] V. *Arch. hist. de la Ch. de commerce de Marseille*, AA, art. 406. Le consul général de Syrie est encore dénommé en 1657 consul de « Tripoli de Syrie, île de Chypre, Bayreuth, Alexandrette, côte de la Caramanie, Alep », etc. (V. Bibl. nat. *ms. fr.* 14369, fol. 164 v°).

[4] Bibl. nat. *Coll. des 500 Colbert*, ms. 483, f° 153. Le vice-consul recevait des *gages* fixes du consul général dont il était le subordonné. — Nous retrouvons ce vice consulat encore existant entre 1674 et 1676 (V. *Arch. hist. de la Ch. de commerce de Marseille*, AA, art. 385).

[5] Ce vice-consulat n'existait certainement pas en 1624. V. la correspondance qui prouve son existence en 1665 et années suivantes, *Arch. histor. de la Ch. de commerce de Marseille*, AA, art. 388.

quelques autres îles de l'archipel, sous la surveillance et la direction du nouveau consul de Smyrne[1].

Encore plus au nord se trouvait le consulat de Constantinople. Sur la date de création de celui-là nous ne possédons aucun renseignement. L'ambassadeur de France en disposait sans que les provisions qu'il accordait eussent même besoin de la confirmation du roi. Le consul résidait généralement dans la ville même de Constantinople et avait des vice-consuls à Gallipoli et au château des Dardanelles, où il faisait lever ses droits de consulat[2].

Nous aurons fini de passer en revue les plus anciens consulats de cette région lorsque nous aurons mentionné celui de Candie, d'ailleurs un des premiers en date, car il existait en 1567 un consul français résidant à la Canée. Pendant quelque temps, depuis le commencement de la guerre entre Venise et la Turquie jusqu'au 1er février 1651, le consulat resta inoccupé. Lorsqu'on reprit l'habitude de le pourvoir d'un titulaire, la Canée fut encore la résidence du représentant de la France dans cette région[3].

II

Au cours des années 1564 et 1565, M. de Petremol, agent du roi de France à Constantinople, frappé des plaintes continuelles qu'il lui fallait porter devant le sultan à propos d'actes de piraterie commis toujours dans les mêmes régions des environs d'Alger, écrivit à plusieurs reprises à Charles IX qu'il serait utile qu'il « donnast licence à ceux de Marseille de tenir en Barbarie un consul comme en Egypte et Syrie. » Il comptait que celui-ci « auroit l'œil sur les corsaires qui s'y retirent » et saurait obtenir « prompte raison du roy d'Algier et beglierbey de Tripoly[4]. » Cette

[1] V. Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, p. 113 et s. *Arch. hist. de la Ch. de commerce de Marseille*, AA, art. 221.

[2] B. N. *ibid.*, p. 115.

[3] V. Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, p. 117. *Arch. hist. de la Ch. de comm. de Marseille*, AA, art. 423.

[4] Lettres du 15 juillet et 27 septembre 1565, Charrière, *op. cit.*, II, 800 (note).

idée parut fort sage à la Cour du roi et on s'occupa sans plus tarder de la création du nouveau consulat. Où l'établirait-on ? A Tripoli, à Tunis ou à Alger ? On se décida pour cette dernière résidence, et Vincent Berthole, qui était présenté par les Marseillais, fut pourvu, le 15 septembre 1565, des provisions du roi pour le nouvel office [1].

Cette institution fut loin de rendre les services qu'on en avait attendu, et les débuts de l'infortuné consul furent des plus malheureux. Les corsaires, habitués à l'impunité dans ces parages, continuèrent hardiment et de plus belle leurs fructueuses opérations ; les autorités locales se montrèrent hostiles à la présence importune de ce fonctionnaire. Enfin, pour comble de malheur, les marchands qu'on avait voulu favoriser en leur assurant une protection à laquelle ils n'étaient guère habitués, prirent eux-mêmes parti contre le consul, parce qu'il leur demandait, selon l'usage, un droit de consulat : « Eh quoi, disaient-ils, nous sommes déjà forcés de verser à la douane des sommes considérables, les corsaires nous font subir, tout comme autrefois, des pertes continuelles, et nous aurions encore à payer de nouveaux droits ! Le commerce, dans ces conditions, deviendrait pour nous absolument ruineux ! » Leurs réclamations auraient été exagérées, si la protection du consul avait pu être efficace. Mais, en la circonstance, elles n'étaient que trop fondées ; la nationalité même de ceux qui émirent des plaintes (c'étaient des Marseillais, c'est-à-dire des compatriotes de Berthole), serait déjà une grave présomption en faveur de leur justesse ; celle-ci fut d'ailleurs établie par l'enquête que Charles IX chargea le Sr de Morsan, président au parlement de Paris, de poursuivre en Provence. En réalité, si l'on pouvait obtenir quelque chose, c'était en s'adressant directement aux ministres de la Porte qui, eux, avaient des motifs politiques pour plaire à la France dans la mesure du possible. En Barbarie, au contraire, les autorités n'étaient pas disposées à se donner beaucoup de peine, ce qui eût été nécessaire pour faire rendre justice

[1] Il est probable que la date de 1564 qui a été citée par plusieurs auteurs, est erronée, car elle ne s'accorde nullement avec ce que nous savons des demandes de M. de Petremol.

aux victimes des corsaires. Seul, un ordre parti d'en haut, pouvait les arracher à leur inertie. Dans ces conditions, il était bien inutile d'imposer aux marchands un surcroît certain de charges en vue d'obtenir des avantages hypothétiques. On s'en rendit compte à la Cour de France et le résultat de cette triste constatation fut la suppression pure et simple par Charles IX, en janvier 1566, de l'office de consul d'Alger « comme inutile et non nécessaire. » Le roi interdit même « qu'il y puisse cy après être pourveu pour quelque occasion que ce soit[1]. »

Cette interdiction fut observée pendant toute la durée de son règne. Mais Henri III fit, vers la fin de 1577, une nouvelle tentative pour assurer la régularité et la sécurité du commerce avec Alger: il choisit le capitaine Maurice Sauron et chargea son ambassadeur à Constantinople d'obtenir un bérat du sultan. Cet essai n'eut tout d'abord pas plus de succès que le premier ; le gouverneur d'Alger expliqua, dans une lettre adressée aux échevins de Marseille que « la chose répugnait à l'esprit des marchands, du peuple et de tous. » Néanmoins, vers 1580, Sauron avait pu entrer en charge. Il y demeura jusqu'à sa mort, survenue le 4 mars 1585. Le 17 mars suivant, les Marseillais s'occupèrent de lui donner un successeur. Louis de la Motte Dariès, ancien consul à Tunis, fut présenté à la nomination du roi ; mais Henri III ne ratifia pas ce choix, et donna, le 16 avril suivant, des lettres de provision à Jacques de Vias, conseiller d'Etat, maître des requêtes. Celui-ci ne songea pas, au début, à occuper son poste. Il se fit suppléer par un religieux missionnaire de la Trinité de Marseille, le père Bionneau (lequel fut emprisonné et très maltraité en 1586), puis par le capitaine Jean Olivier, qui dirigeait encore le consulat le 28 mars 1588. Il vint peut-être ensuite exercer quelque temps son office, mais se déchargea de nouveau de ce soin sur un vice-consul qui se nommait

[1] Ces lettres, d'un grand intérêt, que n'a pas connues même M. Plantet, se trouvent aux archives municipales de Marseille et une copie en existe à la Bibliothèque Nat. *ms.* 1323 *des nouv. acq. lat.*, fol. 107).

Chaix[1]. Il fut confirmé le 16 février 1595 par Henri IV comme titulaire du consulat d'Alger qu'il conserva jusqu'en 1627. Ainsi l'ère des difficultés insurmontables était close, et si la situation des consuls était souvent difficile, l'avenir du consulat était du moins désormais complètement assuré.

III

Tandis que le consul d'Alger se heurtait encore à des obstacles qui rendaient impossible son maintien en Afrique, une autre tentative du même genre avait, à Tunis et à Tripoli, un résultat complètement favorable. Le 28 mai 1577, Henri III donnait à Louis de la Motte Dariès, gentilhomme de Marseille, des provisions pour un nouvel office de consul à Tunis, la Goulette et Tripoli de Barbarie, avec les mêmes droits, disait-il, que ceux « dont jouissent les consuls par nous établis ès autres royaumes. Il est très nécessaire, ajoutait-il, qu'il y ait en ces parties un consul de la nation française créé et autorisé de nous pour avoir l'œil et intendance sur toutes les affaires qui peuvent concerner notre service et nos dits sujets, même pour y tenir un ordre politique et de justice au fait du commerce selon que le lieu et le pays le requiert...[2] » On remarquera que, dans la pensée du prince, le consul était presque un agent politique en même temps que commercial. Dariès fut bien reçu, traité avec égards et put

[1] M. Devoulx (*Les archives du consulat général de France à Alger*, 1865, in-8°) ; M. Grammond (*Histoire d'Alger sous la domination turque*, pp. 53, et s., Paris, 1887, in-8°), et M. Plantet, lui-même dans sa très intéressante publication de la *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France*, Paris, 1889, in-8°, t. I, pp. XXXII et 3), ont donné au sujet des origines de ce consulat une série de dates inexactes, Le ms. 18595 de la Bibl. nat. (p. 65) nous a permis de rectifier ces erreurs en nous aidant d'autre part des renseignements que nous fournissait l'inventaire des *Arch. histor. de la Chambre de commerce de Marseille*, pp. 196 et s. M. Teissier suppose dans cet inventaire que de Vias exerça lui-même le consulat, ce qui est assez peu probable. — Cf. aussi Charrière, *op. cit.*, t. III, p. 718, 930 et s. — Et *Mélanges historiques* (dans cette même collection des *Doc. inéd.*), tome III, p. 615 et s.

[2] Ces lettres sont aux *Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 66. Elles ont été publiées par M. Plantet.

librement exercer ses fonctions pendant quatre ans environ[1]. Il eut comme successeur, le 27 avril 1581, un de ses compatriotes, le capitaine Thomas Martin, lequel semble-t-il, n'exerça d'ailleurs pas lui-même, ses fonctions, et se fit suppléer notamment par Antoine et par Nicolas Borelli[2]. Malgré cela, Martin ayant été accusé d'hérésie en 1591, le parlement de Provence prescrivit une information contre lui, à la requête des consuls de Marseille, et commit, par acte du 14 juin 1591, François Seguier à l'exercice de cette charge[3]. Il n'est pas inutile de faire remarquer que tous ces personnages étaient marseillais, ce qui était inévitable, étant donné que seule, ou à peu près — avant Richelieu — Marseille fut en relation avec la côte de Barbarie. Les consuls ou vice-consuls n'avaient guère de rapports avec le gouvernement du roi qu'au moment de leur nomination. C'était avec leur ville natale, c'était avec la municipalité de Marseille qu'ils correspondaient uniquement, comme le faisaient d'ailleurs, à l'occasion, les pachas d'Alger ou de Tunis.

Disons en finissant que la côte de Tripoli de Barbarie resta invariablement dans la dépendance du consulat de Tunis, où était la résidence du consul. Toutefois, en 1647, on essaya d'y créer un consulat spécial dont fut pourvu, le 29 juillet, Noël Jourdan. Ce fut là une tentative bien inutile, car le pacha de Tripoli refusa d'admettre ce nouveau fonctionnaire[4]. L'essai ne fut donc pas renouvelé.

[1] Aussi le roi se garda-t-il de supprimer l'office comme le proposait l'ambassadeur de Constantinople en juillet 1580. On n'aurait conservé que celui d'Alger qui se serait étendu à toute la côte de Barbarie. L'idée était peu pratique puisque la résidence d'Alger n'était guère tenable à ce moment, alors que Tunis ne laissait, au contraire, à peu près rien désirer sous ce rapport. — Cf. Charrière, *op. cit.*, t. II, p. 930 et s.

[2] Cf. *Arch. de la Ch. de commerce de Marseille*, par Teissier, AA, art. 509.

[3] Cf. B. N., *ms. fr.* 18595, p. 103. Une cinquantaine d'années après, entre 1635 et 1641, un procès fut intenté — pour malversations cette fois — à un autre consul à Tunis qui se nommait également Martin. La procédure se trouve aux *Archives du ministère des affaires étrangères, Mémoires et documents*, Afrique, ms. 8.

[4] B. N., *ibid.*, p. 106.

IV

En même temps qu'il fondait un consulat à Tunis, Henri III en établissait un à Fez pour tout le Maroc. Cette institution, loin d'être, comme en Algérie, contraire au vœu du pays où elle avait lieu, y était plutôt désirée, car ce fut un candidat recommandé par le roi de Fez et de Maroc, Guillaume Berard, originaire de Marseille, qui reçut du roi, le 10 juin 1577, des lettres de provision[1]. Les marchands marseillais ne regrettaient certainement pas cette création, qui pouvait leur être d'autant plus utile que le titulaire était auprès des autorités locales *persona grata*. Toutefois, lorsqu'il s'agissait d'acquitter les droits qui formaient la légitime rétribution du consul, ils se montraient récalcitrants. Certains parvinrent même dans les premiers temps de l'existence de ce consulat à quitter le Maroc sans rien payer. Il se félicitaient déjà de leur adresse. Leur joie dura peu. Les négociants, qui faisaient le trafic avec le Maroc, n'étaient pas si nombreux qu'il ne fût possible de les connaître tous et de les retrouver partout où ils étaient. Aussi le roi donna-t-il ordre aux baillis, sénéchaux et autres officiers de toute la France de faire payer Guillaume Berard de ce qui lui était dû[2]. Il est probable que cette mesure les rendit à l'avenir plus circonspects et moins disposés à quitter le Maroc aussi brusquement.

Berard resta désormais, et pendant 12 ou 13 ans, en possession paisible de son consulat. Il mourut au plus fort des luttes religieuses, au moment même où Henri IV était occupé à opérer la conquête de son royaume. Il était donc difficile d'obtenir des provisions régulières pour le consulat vacant. On ne pouvait cependant le laisser à l'abandon : Marseille s'adressa au parlement de Provence, présentant Georges Fornier, lequel fut provisoirement commis à l'exercice du consulat, à charge d'obtenir

[1] B. N., *ms. fr.* 18595, p. 94.

[2] *Ibid.* Les lettres contenant cet ordre sont du 19 juillet 1579.

du roi ou du lieutenant général de l'Etat les provisions nécessaires ; le roi dont il s'agissait ce n'était pas Henri IV, la Provence étant entièrement catholique. C'était Charles X, roi de la ligue. Et le lieutenant général était le duc de Mayenne. Georges Fornier jugea l'occasion excellente de s'affranchir de l'obligation, d'ailleurs un peu coûteuse, qui lui était imposée. Les Marseillais, à cause des privilèges qu'ils revendiquaient, se soumettaient d'ailleurs toujours d'assez mauvaise grâce à cette formalité. Mais, d'ordinaire, ils y étaient bien obligés. Dans la circonstance, qui s'occupait, à la cour, du consul du Maroc ? Fornier négligea donc de demander des provisions, prit néanmoins possession du consulat, et l'aurait sans doute exercé paisiblement jusqu'à sa mort lorsqu'Henri IV, en 1607, fut instruit de cette situation irrégulière. Comme si la charge eût été vacante depuis le décès de son premier titulaire, il en pourvut purement et simplement Guillaume Curel qui était, d'ailleurs, lui aussi, un marseillais [1].

Quarante ans après, on tenta de démembrer du consulat de Maroc la partie occidentale baignée par l'Océan, c'est-à-dire la région de Mogador, pour y établir un consulat spécial. Il s'agissait uniquement de donner satisfaction à des intérêts particuliers. François Boyer, s^r de Bendort, désirait la création en sa faveur de cette charge, dont il espérait tirer quelque bénéfice. Il en fut pourvu par lettres du 29 mars 1647, avec le droit de la faire exercer par des vice-consuls. Ce n'était pas faire grand tort au consul résidant à Fez, car le commerce de la France avec cette région était presque nul, ainsi que le revenu qu'on en pouvait tirer. Cette raison suffit pour que la nouvelle institution n'eût aucune vitalité [2]

Un motif plus naturel amena, vers 1655, l'institution sur le territoire du Maroc d'un autre consulat particulier. C'était, cette fois, sur les côtes de la Méditerranée, dans le royaume de Fez;

[1] Un certain Jean-Philippe de Castellane, qui, sur ces entrefaites, s'était emparé sans titre, à son tour, de la charge, ne fut pas évincé par ces provisions, qui ne donnèrent à Curel que la survivance. B. N., *ibid.*, p. 59 et s.

[2] B. N., *ibid.*, p. 99.

des capitaines français de navires marchands avaient pris l'habitude de s'abriter à Alhucemas durant la guerre d'Espagne, puisqu'ils ne pouvaient plus relâcher dans ce dernier pays. L'absence de toute protection en cette localité les engagea à demander au roi d'y mettre un consul, ce qui fut fait[1].

V

Pour faire admettre ou pour maintenir des consuls en Afrique, l'intervention du roi de France était bien nécessaire au XVI[e] siècle : et si elle suffisait à peine à vaincre les répugnances des autorités locales, il n'est pas douteux que Marseille, livrée à ses propres forces, n'eût été exposée à voir ses efforts repoussés pendant longtemps encore. Cette ville ne rencontra pas les mêmes difficultés en Espagne où, dans le courant du XVI[e] siècle, elle envoya des consuls choisis par elle pour protéger ses citoyens, lesquels constituaient la grande majorité des Français ayant avec l'Espagne des rapports commerciaux. Nous connaissons les noms de deux de ces consuls qui étaient à Valence en 1575 et 1580 : C'étaient MM. Honorat et de Martin[2]. Il est vrai qu'un peu plus tard Henri IV, sollicité par un Lyonnais, André Courson, le pourvut directement de la charge de consul de la nation française au royaume de Valence[3]. Mais Marseille envoya encore des consuls en 1599 dans l'île de Majorque[4], à Palma, en 1602, dans l'ancien royaume de Grenade[5], un à Motril, l'autre à Velez et Malaga[6], en 1603, enfin, dans une des Baléares,

[1] Cf. *Ibid.*, p. 110 et s.

[2] Ils ont laissé des lettres ; v. *Inv. des arch. histor. de la Ch. de comm. de Marseille*, par O. Teissier, AA, art. 671.

[3] 13 septembre 1595, Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, pp. 139 et s.

[4] *Inv. des arch. histor. de la Ch. de commerce de Marseille*, AA, art. 683. Le consul était Benvenuto Olivari.

[5] Mené, licencié en droit canon, étant mort dans cette charge, un marchand, Jean Bonet, fut choisi, le 16 décembre 1602, pour lui succéder. Il avait le droit de désigner un vice-consul pour le suppléer (v. Bibl. Nat. *ms. cit.*).

[6] *Ibid.* Le titulaire se nommait François Salade.

l'île d'Iviça[1]. Toutefois, ceux qui désiraient ces charges finirent par prendre l'habitude de recourir au roi pour obtenir des provisions : c'est ainsi que le 23 août 1614, Luçon Martin de Saint-Tropez fut établi par Louis XIII consul général de la nation française dans toute l'Espagne.

Cette charge avait été subdivisée par la suite en plusieurs autres, lorsqu'en 1635 la guerre obligea tous les consuls à quitter l'Espagne. Aussitôt après le traité du 7 novembre 1659, et dès l'année 1660, des consulats furent établis : l'un à Barcelone, Valence et Alicante ; l'autre à Gibraltar, Malaga et Cartagène ; un troisième à Cadix, Santa Maria, San Lucar et Séville; un quatrième à la Corogne, Bilbao et Saint-Sébastien. Les Baléares furent aussi, dès ce moment, le siège d'un consulat, de même que l'île de Madère[2]. Ne pouvant suffire à percevoir, dans les différentes localités qui dépendaient de leur office, les droits qui leur revenaient, les consuls y envoyaient habituellement des vice-consuls[3].

Nous ne savons pas si les premiers consuls français à Lisbonne furent nommés par le roi ou par la ville de Marseille. En 1579, Pierre d'Or occupa cette charge ; en 1581, Melchior de Rieux semble n'avoir pu être installé en cette qualité malgré ses provisions. Louis de Mensis fut plus heureux en 1602 et remplissait ces fonctions lorsqu'il fut destitué vers 1615. Des lettres du 2 janvier 1615, confirmées le 13 octobre 1616, lui donnèrent pour successeur Jean de Saint-Pé, qui gagna son poste en 1617 et l'occupait encore en 1622, probablement même en 1635, année où la guerre le contraignit à regagner la France[4]. Lorsque le Portugal eut recouvré son indépendance, en 1640, Jean de Saint-Pé retourna occuper le consulat de Lisbonne. Il y était déjà quand

[1] Jean Bourrier, habitant de l'île, fut nommé le 3 octobre 1603 (cf. *ibid.*).

[2] Cf. *ibid.* Le ms. 159 des *Archives du ministère des affaires étrangères*, Espagne, contient des documents relatifs à ce rétablissement.

[3] Au sujet de ces droits, voir ce que nous avons dit précédemment.

[4] *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (*Portugal*), Paris, 1886, in-4°, v. le tableau des ambassadeurs et consuls : v. aussi introd. p. XXVII et p. 22. Cf. Bibl. nat. *ms. fr.* 18595, p. 144 et s.

le traité du 1er juin 1641, proclama le commerce libre entre les deux nations : un arrêt du conseil du roi, daté du 10 août 1646, fixa ses attributions et son pouvoir. Les droits qu'il fut autorisé à prélever sur le commerce français furent calculés de manière à ce qu'il fût à peu près assuré de toucher de ce fait 4.000 livres par an. Mais les marchands, depuis 1645 environ, se refusèrent à payer ces droits, et, le 22 février 1655, Louis XIV était obligé de recourir au roi de Portugal, le priant d'empêcher les navires français de quitter ses ports sans avoir acquitté les sommes dues par eux au consul. Pour faciliter dans l'avenir le prélèvement de ces droits, il fut d'ailleurs décidé à la même date que le consul de France en Portugal entretiendrait désormais plusieurs vice-consuls. Mais pour cela même, il fallait que son traitement fût un peu plus élevé (moyennant le prélèvement de 1/4 0/0 ou moins sur toutes les marchandises entrant ou sortant sous le pavillon français), afin que le chiffre moyen annuel se montât à 5.000 livres.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés jusqu'ici, spécialement au sujet des consulats d'Alexandrie et de Syrie, ont suffi, nous l'espérons, pour donner une idée de ce que fut, à l'origine, l'existence des consuls. Nous entrerons donc maintenant, faute de place, dans moins de développements.

VI

Il semble que les rois de France se sont occupés de nommer des consuls en Italie dès le milieu du XVIe siècle. Cette sollicitude ne saurait étonner si l'on songe que les navires revenant du Levant faisaient généralement escale à Messine, à Palerme, à Naples, à Gaëte, à Pise, à Savone et à Nice [1]. Il était donc utile de leur ménager une protection dans ces différentes stations.

Nous avons vu au commencement de cette étude que les magistrats municipaux de Barcelone s'attendaient, en 1444, à l'éta-

[1] Cette énumération nous est fournie par des lettres de Louis XI (v. Bibl. Nat., *ms. fr.* 6142, fol. 44).

blissement immédiat à Palerme d'un consulat de la nation française, puisqu'ils recommandaient pour ce poste un de leurs protégés. Nous ne savons pas ce qu'il en advint.

Les premières provisions que nous connaissions pour ce pays furent données par Charles IX, à la prière des conseillers et échevins de Lyon et Marseille, à un consul de Messine, qui succédait lui-même, dans cet office, à plusieurs autres [1]. On a une lettre écrite en 1586 par Jacques Belmond qui exerçait les fonctions de consul à Palerme [2]. Puis un nommé Philippe Catelan ou Capelan, occupa jusqu'à sa mort cette place, dont Pierre Blanc fut pourvu, sans doute par le parlement de Provence, en 1590. Cette nomination, faite sans l'approbation de Henri IV, et même au nom du roi de la Ligue, fut révoquée, comme tant d'autres, en 1603, et le consulat confié à Joseph Laurier, le 10 décembre.

Il semble qu'il n'y ait eu pendant un demi siècle au moins, pour toute la Sicile, de consuls de France qu'à Palerme. On en nomma également un à Trapano, après le traité des Pyrénées, puis on se contenta d'un consul général résidant à Palerme et dont l'autorité s'étendait sur Messine, Trapano et Mazara [3]. Ce ne fut qu'à partir de 1675 qu'il y eut régulièrement des consuls particuliers à Messine.

Le consulat de Naples était très ancien et nous savons qu'il existait en 1467. Il nous faut ensuite nous reporter à la fin du XVI[e] siècle pour avoir de nouveaux détails sur ce consulat. Jean-Pierre Fonte-Rougier était consul en 1598. Citons les noms du S[r] du Renet (1624) et de Vincent Victorière, auquel succéda, en janvier 1628, Nicolas Collet [4].

[1] Charles IX le nomme « Consul protecteur et défenseur des marchans, cytoiens et aultres d'icelle nation de France allans et venans en ladite ville de Messine. » Cet acte ne nous a été transmis que par un registre protocole (Bib. nat. *ms. fr.*, 18.676 fol. 49), où les noms ont été laissés en blanc. — Le roi termine en demandant aux magistrats de Messine et même de toute la Sicile de laisser le consul jouir de son office.

[2] *Arch. histor. de la Ch. de comm. de Marseille*, AA. 638.

[3] B.N. *ms. fr*, 18595, p. 147-148. Le titulaire de ce consulat fut le S[r] Fouté.

[4] Les provisions ont été conservées (B.N. *ms. fr.* 14.369 ; cf. aussi *Arch. hist.* etc. AA. art. 628.

On ne retrouve pas de provisions du XVI[e] siècle pour le consulat de Sardaigne, Jean Bonard en fut pourvu pour 5 ans vers 1660, avec l'obligation de résider ; n'ayant pu remplir cette condition, il se démit de ses fonctions en faveur de Nicolas Jacouin qui fut pourvu du consulat pour 20 ans, le 19 septembre 1661 [1].

Le consulat de Rome, Civita Vecchia et autres ports de l'Etat ecclésiastique est assez ancien, mais il était ordinairement dépourvu de titulaire, même au XVII[e] siècle, à cause de l'insuffisance du revenu, trop peu considérable pour l'entretien d'un consul.

Celui de Livourne et Porto-Ferrajo existait certainement en 1608. Un courtier public, François Letang, y fut nommé, moins de 20 ans après cette date, à la condition de quitter sa lucrative profession. Il préféra la conserver. Le roi dut pourvoir à son remplacement et nomma Jean Rabut le 15 juillet 1627. Les dépendances continentales du consulat furent étendues par une ordonnance du 1[er] septembre 1637, de l'embouchure du Tibre à celle de la Magra [2]. C'était le moyen de suppléer à l'absence que nous venons de constater d'un titulaire dans la région de Civita-Vecchia.

A Gênes, des courtiers obtinrent pendant longtemps la qualité de consul. Nous possédons le nom de l'un d'eux pour 1582, Gasparo Botto. On finit par représenter au roi l'inefficacité de la protection accordée par des consuls qui étaient absolument sous la dépendance de la République, et, après avoir exigé la démission du titulaire, Louis XIII nomma en 1633 « un consul général de la nation française à Gênes et sur tout le territoire de la République [3]. »

Il y eut également un consulat à Nice et à Villefranche depuis le milieu du XVII[e] siècle au moins, mais ce poste n'avait guère d'importance.

[1] Cf. B.N. *ms. fr.* 18595, p. 149.

[2] Cf. B. N. *ms. fr.* 18595, p. 128, 130 et ss. — *Arch. hist. de la Ch. de comm. de Marseille*, AA, 589.

[3] B. N., *ibid.*, p. 135. *Arch. hist.*, etc., AA, art. 613.

Si maintenant nous passons aux consulats de l'Adriatique, nous rencontrons d'abord, en commençant par le nord, celui de Venise, qui date probablement au moins de la première moitié du XVI[e] siècle, sans que nous sachions rien de positif à ce sujet. Nous sommes sûrs du moins que, sous le règne de Henri IV, un nommé Antibon Valentin s'en démit en faveur de Charles Charpentier, originaire de Poissy, lequel le conserva jusqu'à sa mort, en 1623. Son fils occupa après lui le consulat durant trois années. Puis Paul Vedoa en fut pourvu en 1626 et l'occupa au moins une quarantaine d'années.

Quant au consulat d'Ancône, qui semble remonter au milieu du XVI[e] siècle, il fut pendant longtemps la propriété d'une maison italienne, celle des Bonarelli

VII

Traversons à présent l'Adriatique et la mer Ionienne : le premier poste de consul que nous rencontrons est aussi celui au sujet duquel nous possédons les renseignements les plus anciens. C'est celui des îles de Céphalonie et de Zante, qui comprenait aussi Patras et s'étendit bientôt à toute la Morée.

A la fin du XVI[e] siècle, depuis 1594 environ, il y avait là un certain Bonnin, de Marseille, qui, du consentement des marchands, exerçait un soi-disant consulat. Sa santé l'ayant obligé à quitter ce poste, la communauté de Marseille donna, le 15 août 1603, commission de « consul et défenseur des Marseillais et de toute la nation française en l'île de Zante » à un marchand de cette ville, Paolo de Heredi, à la survivance de François de Heredi son père. Louis XIII, averti du fait en 1610, révoqua ces commissions irrégulières, interdit à Heredi, sous peine de faux, d'accomplir aucun acte consulaire, et pourvut, le 10 décembre, de cet office, mais cette fois pour toute la Morée, un Marseillais, Claude Gazille, et Jean-Jacques Gazille son fils. Le con-

[1] B. N., *ibid.*, p. 127, 129.

sulat de Nauplie était alors distinct de celui-là ; mais, le 10 août 1632, Nicolas de Villère (Grec, né à Athènes), fut pourvu de l'office de consul de Zante, Céphalonie, Patras, Nauplie et de toute la Morée[1].

Un consulat exista d'autre part à Negrepont, à Salonique, depuis une époque inconnue, mais le mouvement commercial y était si peu important qu'on négligea d'y pourvoir pendant une partie du XVII[e] siècle. Cependant, en 1661, le roi y nomma deux Marseillais. Cinq ans après, ceux-ci n'avaient encore pas songé à s'y établir[2] !

Quant au consulat d'Athènes, nous savons seulement d'une façon positive qu'il existait en 1681, au moment de l'ordonnance générale[3].

Avant de quitter l'Orient, passons en Asie, traversons la Turquie et gagnons la Perse, dont nous ne pouvons dire qu'un mot; son consulat nous semble d'une date relativement trop récente pour que nous ayons à nous y arrêter. Il exista du moins en droit au milieu du XVII[e] siècle, et c'est pour cela qu'il nous appartient d'en parler. En effet, en 1645, le sieur du Jon reçut une commission de consul en Perse, avec le droit de choisir pour résidence soit l'île d'Ormuz, soit Bassora. Quelle considération l'arrêta ? Nous n'en savons rien. Ce qui est un fait, c'est qu'il ne partit pas pour la Perse, et qu'on négligea durant de longues années de le remplacer[4].

VIII

Et maintenant, examinons rapidement quels furent les premiers consulats de France établis dans les pays du Nord.

En Angleterre, nous savons qu'un capitaine Lucas Martin fut

[1] *Ibid.*, p. 120-124 ; M. Roux était consul en 1669 (*Arch. histor.*, etc., AA, art. 293).

[2] B. N., *ibid.*, p. 118 et s.

[3] *Arch. histor.*, etc., AA, 295.

[4] B. N., *ibid.*, p. 175.

nommé par Louis XIII le 23 août 1614. Nous ignorons si d'autres l'avaient été avant lui [1].

Le consulat de Dantzig fut créé en 1635 en faveur d'un nommé Canazilles et donné à sa mort à Salomon, qui l'exerçait encore en 1666 [2].

Voici l'origine du consulat de Hollande : En 1648, on s'occupait de pourvoir à tous les postes vacants et de réviser les nominations. On se décida, à cette occasion, à créer un consulat en Hollande où il n'y en avait encore eu aucun. Louis Jeannot reçut des provisions le 21 mai 1648, avec des lettres l'accréditant auprès des Etats des Provinces-Unies, qui, après enquête, admirent le consul à condition qu'ils pourraient eux-mêmes en avoir en France autant qu'ils le jugeraient nécessaire. Nous savons que ce consul rencontra de grandes difficultés dans l'exercice de sa charge, car il ne put étendre sa juridiction aux affaires concernant les marchandises sur navire hollandais (et c'étaient celles qui en composaient la grande majorité), les Etats s'étant refusés à toute intromission d'un étranger dans les affaires de leur commerce. Il semble d'ailleurs ne pas avoir été suffisamment secondé par les ministres de Louis XIV [3].

Enfin, signalons la création d'un consulat à Hambourg en 1655. Des provisions furent accordées à Jacques Martin, secrétaire interprète en langue allemande [4].

Nous avons fini de passer en revue les consulats les plus anciennement créés. Nous terminerons donc là cette modeste étude. Nous ne nous en dissimulons pas les inévitables lacunes. Puissions-nous du moins avoir soulevé un coin du voile qui cachait les origines des consulats français, et fait connaître davantage une institution qui a si puissamment contribué à favoriser l'expansion de la France à l'extérieur !

Georges Salles.

[1] B. N., *Arch. Hist.*, p. 156.
[2] *Ibid.*, p. 159.
[3] Cf. *ms. fr.*, 18595, p. 153-6.
[4] *Ibid.*, p. 158.

COMPTES RENDUS

Dépêches de M. de Fourquevaux, publiées par M. l'abbé Douais, pour la Société d'histoire diplomatique. Paris, Ernest Leroux, tome Ier, XXXVII-398 p.

La Société d'histoire diplomatique compte dix années d'existence, et déjà elle a touché à presque toutes les périodes de l'Histoire. Fondée pour publier des documents internationaux, pour éclairer les secrets de la diplomatie passée, elle a puisé abondamment dans les archives de France et des autres pays. Le XVIe siècle jusqu'à ce jour était resté en dehors de nos recherches. Et cependant quel champ plus vaste s'ouvrit jamais au curieux ! L'Angleterre sortait à peine de son île, sous l'impulsion de la reine Elisabeth ; l'autorité de la cour romaine pâlissait, même dans les pays catholiques ; Venise s'immobilisait de plus en plus derrière ses comptoirs ; l'empire d'Allemagne n'avait encore aucune action au dehors ; la prépondérance en Europe était partagée, disputée même depuis le règne de François I, entre la France et l'Espagne.

M. l'abbé Douais, un savant que l'Académie des Inscriptions de Paris à déjà couronné, vient d'apporter à la Société d'histoire diplomatique un concour précieux. Il a découvert dans les Archives d'une grande famille toulousaine la correspondance originale du capitaine Raymond de Fourquevaux, écrivain renommé en son temps. Il suffit d'énumérer les principales affaires que Fourquevaux traita à Madrid pour apprécier l'importance de ses lettre.

Suites de l'entrevue de Bayonne. — On a dit, on a écrit, certains historiens écrivent encore que le massacre de la Saint-Barthélémy fut décidé à Bayonne. Les membres de la Société d'histoire diplomatique verront que les délibérations de Bayonne ne portèrent que sur des sujets moins importants, le mariage de Charles IX, celui du duc d'Anjou, celui de la princesse Marguerite.

Massacre des colons français de la Floride par les aventuriers espagnols (sept. et oct. 1565). Les lettres de Fourquevaux aggravent le guet-à-pens de Melendez et transforment un fait de piraterie, jusqu'à ce jour mal défini, en un crime international ; elles révèlent la duplicité de la cour d'Espagne, sa haine et sa crainte de la France, son désir de confisquer les découvertes et les richessses du Nouveau Monde.

Le mystère de la mort de la reine Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, *et de don Carlos,* fils aîné de Philippe II, trouvent ici pour la première fois des éclaircissements définitifs. Don Carlos mourut le 24 juillet 1568 et Elisabeth le 3 octobre suivant. Le jeune prince, issu du premier mariage de Philippe II, passait pour amoureux de sa belle-mère, et le souverain espagnol était soupçonné d'avoir

noyé l'inceste dans le sang des deux coupables. La coïncidence de la mort du prince et de la reine, la proximité de leurs âges respectifs prêtaient un peu de vraisemblance à la sombre tradition. M. Gachard a battu en brèche ce drame sinistre, mais sur beaucoup de points, il a dû se contenter de solutions hypothétiques, faute de témoignages incontestables. Fourquevaux nous donne ces témoignages. La poésie et le roman y perdent un récit saisissant, mais la vérité y trouve l'occasion de décharger d'un crime odieux la mémoire du souverain catholique.

Ce sont les récits de la guerre civile en France qui gagnent le plus à la publication de la correspondance de Fourquevaux. L'habile ambassadeur était à peine installé que, le 29 septembre 1567, éclata la seconde guerre civile. La paix fut signée le 25 mars 1568, mais la guerre recommença le 25 août. Survinrent les batailles de Jarnac, de Moncontour, de la Roche l'Abeille et d'Arnay-le-Duc. Pendant que la France était la proie des plus sanglantes commotions, les négociations de Charles IX et de Philippe II doublaient d'activité. L'alliance des deux rois, chaque jour confirmée en apparence, est chaque jour aigrie par les remontrances et les contestations. L'Espagne menace d'intervenir et le roi de France de porter la guerre en Flandre. Le moindre incident donne lieu aux récriminations des deux rois. Au milieu de ces querelles diplomatiques, Fourquevaux, aussi souple, aussi avisé que ses adversaires se montrent arrogants et superbes, déploie une habileté heureuse et conserve la paix. Que de faits nouveaux dans une correspondance aussi régulièrement suivie ! Que de détails inédits sur les faits que nous pensions le mieux connaître ! Il faut avoir étudié l'histoire de ces temps troublés pour mesurer le contingent de révélations que les lettres de Fourquevaux apportent au récit des guerres de la Réforme.

La correspondanee de Fourquevaux occupera deux volumes. Le premier vient d'être distribué aux membres de notre société. Le second paraîtra en 1898. Il sera complété par une table analytique, où chaque nom propre sera accompagné d'une indication destinée à fixer l'individualité du personnage. Cette méthode d'indication a le double avantage d'économiser les dépenses et de faciliter les recherches. Nous prévoyons qu'elle seront fréquentes, les recherches des lecteurs ; Car peu d'ouvrages, parmi ceux dont s'honore l'érudition moderne, nous paraissent destinés à rendre plus de services à la connaissance de cette époque.

Baron de Ruble.

Une cour et un aventurier au XVIIIe siècle. — Le baron de Rip perda, *d'après des documents inédits des archives impériales de Vienne et des archives du Ministère des affaires étrangères de Paris, par* Gabriel Syveton (un vol. in-18. — E. Leroux, éditeur).

Hollandais de naissance, le baron de Ripperda avait été choisi, en 1715, pour représenter les Etats-Généraux à Madrid avec le titre d'ambassadeur. « Dès qu'il eut mis les pieds en Espagne, il se sentit Espagnol. » Il se souvint alors de l'origine catholique de sa famille ; plutôt par calcul que par conviction, il abjura le protestantisme et, après avoir su gagner la confiance d'Albéroni, il mit tout en œuvre pour lui succéder.

La très curieuse et intéressante étude de M. Gabriel Syveton a été publiée par

la *Revue d'Histoire Diplomatique*; il serait donc superflu d'y revenir et d'en faire l'éloge. Les articles qui reçurent les appréciations les plus flatteuses paraissent aujourd'hui accompagnés de notes détaillées et suivis de pièces justificatives importantes : le traité très secret d'alliance offensive et de mariage signé le 5 novembre 1725 par Ripperda, le prince Eugène de Savoie, Starhemberg et Sinzendorf, ainsi que deux articles du traité de Vienne de 1731.

Pourquoi les premiers ministres d'alors avaient-ils si peu d'honnêteté ? Pourquoi les souverains eurent-ils recours à des hommes qui joignaient à des talents incontestés les plus graves défauts? Les circonstances furent particulièrement favorables à Dubois, Gœrtz, Alberoni et Ripperda que M. Syveton rapproche très judicieusement : ils tirèrent à leur profit tout le parti possible des événements ; ils sauvegardèrent peut-être le présent, mais les grands hommes cherchent quelquefois à préparer l'avenir. Vte M. Boutry.

Le droit international théorique et pratique, précédé d'un exposé historique des progrès de la science du droit des gens, par C. Calvo, 5e édition, Tome VI. Supplément général, Paris, A. Rousseau, 1896, in-8 de LXI-595 p.

M. C. Calvo a été bien inspiré en complétant la nouvelle édition de son *Droit international* par un supplément général. En effet, la méthode qu'il a suivie dans son grand ouvrage — et c'est la meilleure — consiste à raconter dans ses traits caractéristiques le fait de l'ordre international qui a donné lieu à un conflit ; puis à en exposer et à en discuter la solution intervenue, lorsque solution il y a eu. Or, en quelques années, il surgit bien des complications, dont quelques-unes apparaissent dans des conditions nouvelles. Ce dernier volume a pour objet de mettre au courant, aussi bien la partie historique que la théorie. Il serait à désirer qu'un tel travail fût tenu à jour d'année en année.

Je citerai seulement deux exemples. Il a éclaté, dans les provinces turques de l'Asie antérieure, des complications qui, pour n'être pas les premières de ce genre, se présentent dans des conditions exceptionnelles de gravité et d'urgence. Il y a d'abord une question de fait : M. Calvo constate que les Puissances signataires du traité de Berlin sont intervenues et qu'elles l'ont fait à titre diplomatique. L'auteur se demande si elles en avaient le droit. Pour résoudre ce côté de la question, il cite *in extenso* l'article 61 du traité de 1878 et il en conclut que l'intervention a été légitime. Puis, il entre dans quelques détails sur le mode d'exercice de cette action commune. — Autre exemple : la marquise de Plessis Beillière a légué sa fortune au pape Léon XIII. Les collatéraux de la testatrice ont contesté la validité du legs. Après avoir rappelé que « si, par la loi du 14 juillet 1819, les personnes morales étrangères peuvent succéder et recueillir en France, elles ne peuvent le faire qu'avec l'autorisation du gouvernement », M. Calvo expose en détail les arrêts des Cours d'appel et de cassation, avec les raisons alléguées de part et d'autre. L'affaire étant pendante, il n'a pu formuler son opinion sur une solution intervenue.

Je n'en finirais pas à énumérer seulement toutes les affaires exposées et discutées dans ce livre, qui sera utile aux diplomates et aux publicistes.

A. A.

Relationum hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis, historia antiquissima scripsit comes Géza Kuhn, 2 vol. in-8, 1893 et 1895, Claudiopolis.

La Revue d'histoire diplomatique a déjà eu à signaler deux publications historiques écrites en langue latine, à savoir : *Les relations diplomatiques de Gabriel Bethlen avec la république de Venise* et *Les vues et actes du pape Innocent XI pour délivrer la Hongrie du joug des Turcs.* Dans la même langue, encore accessible à tout le monde savant, principalement aux religieux catholiques, le comte Géza Kuhn a produit une œuvre très érudite que nous nous empressons de signaler. Il ne s'agit pas cette fois d'un fait particulier, dont l'intérêt est toujours circonscrit, quelle qu'en soit l'importance, mais de la question si compliquée de l'histoire la plus ancienne de la monarchie. On sait que cette question a suscité bien des recherches et provoqué des expéditions investigatrices en Asie, qui font honneur au patriotisme hongrois.

Les volumes du comte Géza Kuhn ont nécessité un travail considérable. Nul ne pourra désormais traiter ce sujet sans y avoir recours constamment et sans en emprunter beaucoup, ne fût-ce que pour discuter certaines assertions de l'auteur. Dans l'impossibilité où nous sommes d'en aborder ici le détail, nous en indiquerons sommairement la marche : c'est, sur les Hongrois habitant dans la région de l'Altaï, un exposé qui conduit, à la fin du second volume, jusqu'à leurs excursions dans la Grande Moravie, cet empire éphémère des Slaves et dans la Pannonie, ainsi qu'aux rapports avec les Bulgares. Sous l'appellation *Excursus*, l'auteur ajoute nombreuses dissertations spéciales, dont je citerai seulement quelques unes : Le commerce des Chazars ; les portes capsiennes ; les Bulgares habitant sur les rives du Volga, etc., etc. Les citations sont reproduites dans les textes grecs et orientaux.

Les recherches seront singulièrement facilitées par deux copieux index, dont un pour chaque volume, à savoir : Index ethnographique, géographique et dignitaire (avec un ajouté dans le 2e volume pour le premier) ; index des noms propres des personnages historiques et des auteurs. A. A.

Les derniers mois de Murat. Le Guet-à-pens de Pizzo, — par le Mis de Sassenay. in-12 de 306 p., Paris, Calmann-Lévy, 1896.

Ce livre est à la fois une thèse historique et un récit dramatique. Voici d'abord l'indication des sources récemment mises au jour. « MM. Romano et Gaspari ont publié plusieurs mémoires, dont les auteurs furent témoins de l'arrestation et de la mort… M. Travalli a fait connaître les rapports officiels du général Nunziante. Le baron de Helfert a composé une histoire des dernières années du règne de Joachim… Le savant directeur des Archives de Gratz, le docteur von Zahn a découvert dans les papiers de famille des comtes de Saurau quatre lettres qui éclairent d'un jour nouveau la mystérieuse et sanglante tragédie. » Ces lettres émanent du général autrichien de Koller. Un copieux *Appendice* reproduit textuellement la partie la plus importante de ces pièces et des documents dont plusieurs sont tirés pour la première fois des archives d'État. Enfin, M. de Sassenay termine cet *Appendice* par des détails circonstanciés sur le sort subséquent des principaux acteurs du drame de Pizzo.

La thèse est celle-ci : « Le plan agréé par le cabinet (napolitain) consistait à attirer Murat sur un point choisi d'avance, à s'y emparer de sa personne pour le mettre à mort et à débarrasser le roi légitime d'un rival qui pouvait redevenir un jour redoutable (p. 90). » L'auteur principal du complot aurait été le ministre Medici, dont les manœuvres auraient eu pour effet d'encourager Murat à tenter l'aventure et à la diriger précisément sur Pizzo. Le général Colletta est accusé de complicité (p. 95), tandis que l'honnête Filangieri est indemne de tout soupçon (p. 218). Quant au roi Ferdinand IV, le marquis de Sassenay s'attache à démontrer qu'il ignora la ténébreuse trame (p. 121, 179 et *passim*.).

Quant au récit, il est extrêmement émouvant, depuis les terribles péripéties auxquelles l'ex-roi fut en proie pendant qu'il se cachait en Provence jusqu'aux horribles traitements que la populace de Pizzo lui infligea lâchement après le débarquement à Pizzo. Au moment suprême, dit l'auteur, Murat redevint le héros qu'il avait été sur tant de champs de bataille. » En résumé, ce livre est instructif et d'une lecture des plus attachantes. A. D'AVRIL.

Recueil des traités entre la Porte ottomane et les puissances étrangères depuis le premier traité, en 1536, entre Suleyman I[er] et François I[er] jusqu'à nos jours, par le baron J. DE TESTA, continué par ses fils. — 1[re] partie, **France**, 8 volumes in-8, 1864-1894. Paris, E. Leroux.

Nous avons déjà signalé ici combien, vu le nombre toujours croissant des stipulations diplomatiques, il est devenu utile de diviser les collections par pays à l'effet d'éviter une confusion inextricable. Nous avons préconisé cette méthode en annonçant notamment les publications relatives à la Belgique et à la Russie. En ce qui concerne ce pays, M. de Martens a subdivisé les relations de l'Empire par les principaux pays co-contractants : il nous a donné ainsi successivement les actes relatifs aux rapports de la Russie avec l'Allemagne, avec la Grande-Bretagne, dans des volumes séparés. C'est aussi le système qu'a adopté le baron Testa dès le principe : les huit volumes que nous annonçons concernent les relations de l'Empire ottoman avec la France seulement. La collection nous a paru aussi complète que possible et nous y avons remarqué un mode de classement des pièces que nous ne pouvons que recommander à toute personne ou tout gouvernement se livrant à des opérations de ce genre. Le système consiste à placer en tête l'acte principal ou final dont il s'agit en gros caractères et à la faire suivre des pièces y relatives sous forme d'appendice en caractères différents. Je m'explique par un exemple tiré du VIII[e] volume. Il s'agit de l'organisation judiciaire en Egypte. Voici, en entier, le texte du Règlement (p. 339). Toutes les communications relatives à cet objet suivent dans l'ordre chronologique, précédés d'une table (p. 353 à 607). Il en est de même pour les autres affaires. Le lecteur n'a souvent besoin que de l'acte final : il l'a sous les yeux d'une forme apparente et la table des négociations le guide s'il a besoin d'en suivre le cours de plus près. A. D'AVRIL.

Choiseul à Rome. Lettres et Documents inédits (1754-1757), recueillis par M. le V[te] BOUTRY. Paris, Calmann-Lévy, 1895, 1 volume in-8 de XXIX-327 pages.

On a beaucoup écrit dans ces derniers temps sur Choiseul et sur Vergennes, ces deux diplomates de carrière qui personnifièrent la dernière phase de la po-

litique extérieure des Bourbons. Avant de régner à l'hôtel des affaires étrangères, Vergennes avait fait son apprentissage successivement à Trèves, à Constantinople et à Stockholm; Choiseul avait été accrédité auprès des deux grandes puissances traditionnelles, le Pape et l'Empereur. A côté du livre de M. de Bonneville de Marsangy sur Vergennes en Orient, en voici un sur Choiseul à Rome, qui remet en lumière, avec les débuts d'un célèbre homme d'Etat, un des épisodes de notre histoire ecclésiastique au XVIII[e] siècle.

Au mois de septembre 1754, M. de Stainville (ainsi appelait-on alors le futur duc de Choiseul) fut appelé par la protection de Madame de Pompadour à l'ambassade de Rome. C'était le début de ce courtisan dans la carrière diplomatique. Il était particulièrement chargé de provoquer de la part du Saint-Siège une décision conforme aux vues du roi, qui réconciliât les évêques de France partagés en deux camps et mît fin du même coup à l'éternel conflit entre Molinistes et Jansénistes. Il réussit à merveille dans sa tâche. Il avait en face de lui, dans la personne de Benoît XIV, un pontife d'esprit primesautier et d'allures originales, porté par nature à l'apaisement et à la tolérance. Il avait d'autre part à lutter contre les atermoiements de la cour pontificale et les obstacles qu'il rencontrait même au sein du clergé français.

On verra dans le recueil publié par M. le vicomte Boutry comment le futur « cocher de l'Europe » conduisit à bien cette affaire épineuse et obtint du Saint-Père une encyclique dans le sens désiré par sa cour; comment entre temps il sût se faire récompenser d'avance et négocier lui-même avec son propre gouvernement pour obtenir le cordon bleu ; comment enfin, durant les deux années de son séjour en Italie, il rédigea plusieurs mémoires qui contiennent de curieux tableaux du monde offert à ses yeux. Seize ans auparavant, un voyageur français, le président de Brosses, se trouvant à Rome au moment du conclave qui aboutit à l'élection de Benoît XIV, avait tracé des membres du Sacré-Collège une galerie satirique, à rapprocher de la suite de portraits esquissés par Choiseul. Il serait intéressant de comparer l'homme de robe et l'homme de cour passant l'un après l'autre au milieu de la Rome du XVIII[e] siècle et y croquant, d'un crayon rapide et impitoyable, les principaux personnages de la société ecclésiastique et romaine.

M. le vicomte Boutry n'a pas eu le dessein de composer un ouvrage original; il s'est borné à nous offrir le premier chapitre d'un *Choiseul peint par lui-même*. Il a dressé l'inventaire des dépêches de M. de Stainville conservées aux archives du ministère des affaires étrangères; il a choisi parmi ces dépêches celles adressées au roi ou au secrétaire d'Etat Rouillé qui contenaient la substance de son sujet et a publié intégralement ces dernières en les accompagnant d'une annotation sobre et claire, propre à en établir la complète intelligence. Une introduction en tête du volume résume l'histoire de cette ambassade, en indique le caractère et les résultats. Elle est due à la plume élégante et fine d'un écrivain des *Débats*, M. André Hallays. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que M. le vicomte Boutry, par modestie sans doute, n'ait pas cru devoir la rédiger lui-même. Son travail d'agencement et d'encadrement a été accompli avec soin, délicatesse et mesure ; on aimerait à constater qu'il est tout entier de la même main.

LÉONCE PINGAUD.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été reçus membres de la Société, MM.:

Léon Fleys, licencié ès-lettres (France), 2, rue Cujas, Paris ; présenté par MM. le vicomte Boutry et de Maulde.

S. Exc. Zia Pacha, ancien ambassadeur (Turquie), au Ministère des Affaires Etrangères, chez M. Postadji Hassan Agha, à Constantinople ; présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie.

La Société a perdu M. le comte de Talleyrand-Périgord, ancien ambassadeur, décédé à Florence le 29 février.

M. Léopold Delisle a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur : M. Sénart, chevalier.

M. le baron de Ruble a été élu membre libre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sous le titre « l'Impôt et les théologiens », M. le comte Domet de Vorges a publié en une brochure à Besançon (impr. Jacquin), une note intéressante sur la théorie des impôts. « L'impôt, dit-il, n'est pas un simple procédé administratif », c'est « une question de justice et de moralité ». Abstration faite du principe, un peu démodé, que l'impôt représente une prime d'assurance, une part dans les dépenses communes, déterminée par un contrat (car où est la liberté du contrat ?), M. de Vorges se place au point de vue métaphysique du principe de justice, dont le législateur, quel qu'il soit, ne doit être que le distributeur.

M. Henri Doniol, de l'Institut, a publié dans la *Revue politique et parlementaire* de janvier quelques pages sur « le gouvernement de M. Thiers, — ses négociations pour la paix. » Admirateur fervent de M. Thiers, il s'est efforcé de le disculper des reproches qui lui ont été adressés, de démontrer que, si les affaires n'ont pas toujours été bien conduites, c'était par suite d'une impossibilité absolue, après tant de désastres et tant d'angoisses. « Même ses adver-
« saires survivants qui entendent encore en eux l'écho de la lutte portent, au-
« jourd'hui, témoignage des souveraines qualités montrées par le premier et
« passager président de la République française dans son cruel et difficile man-
« dat. On a pu le constater tout récemment de la part du personnage politique
« distingué qui a été en quelque sorte et qui reste le représentant des idées et
« des vues auxquelles M. Thiers ne voulut pas se plier. »

Il a été rendu compte, dans la précédente chronique, de l'étude publiée par M. le duc de Broglie sur « la mission de M. Gontaut-Biron à Berlin » à laquelle

fait ainsi allusion M. Doniol. En effet, tous les partis, en France, avaient oublié leurs revendications pour ne songer qu'au salut du pays, à son relèvement, et le plus grand mérite de M. Thiers consista peut-être dans le choix de ses collaborateurs qui, par leur expérience et leur dévouement, le secondèrent puissamment dans la tâche qu'il avait de lui-même entreprise.

M. B.

Cinq volumes publiés par M. Jean Kaulek sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques et les travaux de M. Albert Sorel nous avaient déjà fait connaître l'ambassade de Barthélemy en Suisse, de 1792 à 1797. Elle vient d'être résumée d'une façon fort heureuse par M. Francis de Crue, professeur à l'université de Genève, qui l'a envisagée au point de vue de l'influence qu'elle eut sur sa patrie (Barthélémy, ambassadeur en Suisse, — d'après ses papiers). Nommé ambassadeur par la royauté, confirmé en cette qualité sous tous les régimes, girondin, jacobin, terroriste, thermidorien et directorial, Barthélemy rendit les plus grands services aux deux pays grâce à sa constante modération durant une période si tourmentée, et, comme le démontre M. de Crue, sans ce ministre, la guerre aurait probablement ruiné la Suisse dès les débuts de la coalition et la ville de Genève peut-être perdu son indépendance six ans plus tôt.

Allemagne. — Outre l'étude en cours de publication du comte J. du Hamel de Breuil sur « Carvalho marquis de Pombal », et la fin de celle de M. René de Kerallain sur « les Français au Canada », la *Revue historique* de Paris (janvier-février) public un article de M. G. Cavaignac auquel de minutieuses recherches ont permis de faire un travail fort documenté sur la saisie de la lettre de Stein en 1808, et quelques pages de M. Albert Babeau sur « une ambassade en Allemagne sous Henri IV. » M. Babeau nous montre le maréchal de Boisdauphin, auquel était adjoint pour suppléer à son inexpérience le conseiller du Roi Ancel, se mettant en route après de longs préparatifs et, suivi d'un imposant cortège, entreprenant une véritable tournée à travers les villes d'Allemagne pour y représenter son maître et remplir les instructions royales. Il s'arrêta à Nancy, Strasbourg, Stuttgard, Nuremberg, séjourna à Prague où résidait Rodolphe II, petit-fils de Charles-Quint, et revint par la Bavière et Mayence. Son ambassade fut de courte durée : elle eut peu de résultats positifs en Allemagne, mais elle créa et entretint dans ce pays des intelligences.

Poursuivant la suite de ses études sur les « Protectorats », M. Ed. Engelhardt aborde dans la *Revue de droit international* (1895, n° 6), l'examen de la situation internationale de l'ancienne république de Dantzig, annexée à la monarchie prussienne en 1793, gouvernée ensuite militairement par la France et retournée à la Prusse en 1814.

L'ancienne république de Dantzig dépendait en principe du roi de Pologne ; mais cette dépendance avait un caractère purement conventionnel : elle peut être considérée comme le résultat d'un « pacte d'union personnelle ». — « Cet acte, ajoute M. Engelhardt, répondait ainsi, jusqu'à un certain point, à la notion du protectorat puisque, volontairement conclu, il plaçait cet État par un article formel

sous la sauvegarde d'un État plus fort et stipulait à cette fin des engagements réciproques ».

Dans la même *Revue*, sous ce titre : « Histoire littéraire du droit international : quelques auteurs allemands », M. Nys publie une intéressante note sur les anciens auteurs d'Allemagne qui ont écrit sur la guerre, au point de vue didactique. Cette branche spéciale de la littérature du droit des gens se réclame de l'aphorisme, plus romaniste que chrétien, du très romanisant Egidio Colonna, renouvelé de notre temps par Clausewitz, auteur de *Vom Kriege* : « La guerre est la continuation de la politique de l'État par d'autres moyens ».

Dans la théorie du droit des gens chrétien, si souvent développée plus ou moins éloquemment au Moyen Age, la paix est non seulement un état salutaire, mais l'état normal des relations entre peuples. En sorte que le droit des gens est appelé l'art de vivre en paix avec ses voisins et de régler pacifiquement et juridiquement les différends inévitables.

Une autre école, à la fois plus antique et plus moderne, qui a eu dans le feld-maréchal de Moltke un illustre représentant, estime au contraire que le monde vit par la guerre, selon le mot de Clausewitz : « La guerre ne connait d'autres limites à son action que quelques restrictions *insignifiantes* qui n'affaiblissent pas essentiellement sa puissance et qu'elle accepte sous le nom de droit des gens. »

M. Nys ne va pas aussi loin, mais il se rallie à une école intermédiaire qui admet bien la pensée de Clausewitz, que la guerre est un acte diplomatique. Tout ce qui se rattache à la guerre et à ses lois, même à la tactique, dépend donc à ses yeux du droit des gens, et ne constitue pas une science spéciale, uniquement bornée par des règles d'humanité et de prévisions pratiques, en sorte qu'un général ne serait qu'un ambassadeur à cheval.

Dans le Saint-Empire romain, cette idée a été souvent acceptée, et elle a donné lieu à des traités, à des travaux, dont M. Nys énumère un certain nombre.

La plupart de ces dissertations, d'ailleurs académiques, ne paraissent pas, selon M. Nys, d'un mérite transcendant. La plus importante, d'après M. Max Iähns, serait un livre de Newmayr de Ramsla, intitulé : « Vom Kriege, Sonderbare Tractat oder Handlung », publié en 1641. On peut signaler aussi le traité de David Bonbra, donné en 1644 à Staubingen : « Ars belli et pacis, sive de bello feliciter gerendo et pace firmiter stabilitanda, libri duo ; » mais, comme on le voit, Bonbra, lui, tout en les unissant, distingue avec soin les deux matières, et les traite à part, dans son ouvrage, qui est d'ailleurs une compilation. Dans son premier livre, la parole est au canon. Dans le second, il traite des rapports avec les populations, de l'armistice, des ambassadeurs, de la neutralité, en un mot de tout ce qui est la contre-partie du premier.

— *Le nouveau Recueil général des traités* (G.-F. de Martens, continué par F. Stoerks), 2e *série*, t. XIX, 1894, n° 3, contient : *Allemagne et Egypte*. Traité de commerce, 19 juill. 1892. — *Allemagne et Colombie*. Traité d'amitié, de commerce et de navigation, 23 juill. 1892. — *Allemagne et Serbie*. Traité de commerce et de douane et convention sur la protection des dessins et marques de fabrique, 9/21 août 1892. — *Allemagne et Pays-Bas*. Traité concernant le chemin de fer de Sittard à Herzogenrath, 28 nov. 1892. — *Allemagne*. Ordon-

nance du 17 fév. 1893 donnant exécution à l'acte général de la Conférence internationale anti-esclavagiste de Bruxelles, traite des nègres. — *Allemagne et Roumanie*. Traité de commerce, de douane et de navigation, 21 oct. 1893. — 2e série, t. XX, 1895 : *Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Norvège et Turquie*. Procès-verbal de dépôt des ratifications de la convention sanitaire de Venise du 30 janv. 1892, 18 nov. 1893. — *Allemagne et Russie*. Traité de commerce et de navigation, 29 janv./10 fév. 1894. — *États-Unis et Chine*. Actes et documents sur l'admission des ouvriers chinois dans les États-Unis, du 18 juin 1858 au 4 avril 1893. — *France et Siam*. Correspondance et traité, du 8 juill. au 3 oct. 1893. — *France et Italie*. Correspondance sur l'incident d'Aigues-Mortes du 19 août 1893 au 16 janv. 1894. — *France et Grande-Bretagne*. Correspondance sur les affaires du Haut-Mékong, du 25 nov. au 4 décembre 1895. — *Grande-Bretagne et République Argentine*. Traité sur l'extradition des criminels fugitifs, 22 mai 1889. — *Grande-Bretagne et États-Unis*. Correspondance sur l'arrangement paisible des différends internationaux par voie d'arbitrage, du 16 mai 1891 au 7 déc. 1893. — *Grande-Bretagne et États-Unis*. Convention et délimitation (Alaska et Passamaquoddy Bay), 22 juill. 1895. — *Grande-Bretagne et Équateur*. Convention sur la protection des marques et dessins de commerce, 26 août 1892. — *Grande-Bretagne et Libéria*. Traité d'extradition, 16 déc. 1892. — *Grande-Bretagne et Roumanie*. Convention sur la répression de fausses indications de provenance des produits étrangers, 20 mars/1er avril 1893. — *Grande-Bretagne et Allemagne*. Arrangement concernant le Rio del Rey, 14 avr. 1893. — *Grande-Bretagne et République Argentine*. Correspondance sur l'extradition de Jabez Spencer Baltour, du 22 fév. au 12 mai 1893. — *Grande-Bretagne et Portugal*. Arrangement et délimitation (Zambèze), 21 mai/5 juin 1893. — *Grande-Bretagne et Serbie*. Traité de commerce, 28 juin/18 juill. 1893. — *Grande-Bretagne et Serbie*. Arrangement pour régler provisoirement les rapports commerciaux, 4 juill. 1893. — *Grande-Bretagne et France*. Arrangement pour délimiter les sphères d'intérêt des deux pays sur la Côte-d'Or, 12 juill. 1893. — *Grande-Bretagne et France*. Rapport de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris concernant la modification de la loi française sur la nationalité, 23 juill. 1893. — *Grande-Bretagne et Allemagne*. Arrangement de délimitation des possessions respectives en Afrique, 23 juill. 1893. — *Grande-Bretagne et France*. Protocoles et arrangements de délimitation dans la région du Haut-Mékong, 31 juill. et 25 nov. 1893. — *Grande-Bretagne et Allemagne*. Arrangement de délimitation (golfe de Guinée), 15 nov. 1893. — *Grande-Bretagne et Etats-Unis*. Convention supplémentaire au traité de délimitation du 22 juill. 1892, 3 fév. 1894.

Espagne. — S'il faut en croire la *Revue britannique*, l'île de Cuba aurait failli devenir, sous Louis-Philippe, une possession française : la reine Christine aurait offert à la France de lui vendre ses principales colonies pour payer les dettes de la Cour de Madrid. C'est le 8 janvier qu'auraient eu lieu, aux Tuileries, de mystérieux pourparlers entre M. Campuzano, envoyé d'Espagne, le banquier Aguado, le prince de Talleyrand et le roi Louis-Philippe. La *Revue* nous donne

de cette conférence secrète un récit très circonstancié. Il parait que le traité proposé comprenait deux articles : le premier, qui nous cédait Cuba moyennant 30 millions, fut signé sans difficultés ; mais le second, relatif à Porto-Rico et aux Philippines, fit rompre les négociations. Le roi-citoyen ne put résister à la tentation de marchander. On lui demandait 10 millions, il en offrit 7, sous prétexte que la vente des Philippines engagerait probablement la France dans une guerre contre l'Angleterre. M. Campuzano, qui n'avait accepté sa mission qu'à contre-cœur, saisit cette occasion de faire échouer un projet qu'il jugeait honteux pour l'Espagne : « Il se leva précipitamment, courut à la cheminée et jeta ses papiers sur les bûches enflammées ».

Europe orientale. — A côté des Slaves, des Madgiars, des Roumains et des Hellènes, dont la condition politique et sociale est aujourd'hui bien connue, il existe des groupes de population, tout aussi divers entre eux et aussi complètement irréductibles, qui attirent moins fréquemment les travaux des publicistes. Je laisse de côté les Tsiganes, les Tartares de la Dobroudja et du Boudjiak qui ne jouent pas un grand rôle dans l'histoire et ne paraissent destinés à un grand avenir. Quelques publications récentes dans les périodiques et dans les livres sollicitent, au contraire, l'attention du savant et du politique sur les Albanais et les Lithuaniens, qui, tous deux, ont un moment de gloire dans le passé et qui ne constituent pas un appoint à dédaigner dans les complications du présent comme dans les éventualités de l'avenir.

En ce qui concerne les premiers, nous sommes réduits à rappeler quelques publications plus anciennes et, avant toutes les autres, le précieux travail de J. V. von Hahn, ancien consul dans la Grèce occidentale, *Albanesische Studien*, avec un lexique, une carte et plusieurs dessins, petit in-4° de XIII-de 345-169 241 pages, Iéna 1851. Sans qu'il soit nécessaire de mentionner les travaux anciens et recommandables à plusieurs titres de Pouqueville, de Smart Hughes, de Xylander, nous arrivons au volume de feu Hecquard : *Histoire et description de la Haute-Albanie ou Guégarie*. Ajoutons que plusieurs ouvrages sont en préparation avancée : *Les institutions doukagines*, par un ministre de la principauté voisine et un volume qu'achève le successeur de Hecquard au consulat de Scutari.

La Lithuanie est mieux partagée pour le moment : les dernières livraisons de la *Grande Encyclopédie*, le *Przeglad powszechny*, le *Bulletin polonais*, de Paris, apportent aux questions ethnographiques et historiques une contribution dont nous avons à signaler les principaux résultats.

« Le nom de Lithuanie (slave *Litva*, allemand *Litauen*), dit M. Roger, ne correspond plus aujourd'hui à une division politique : ..... Officiellement, la Lithuanie est une partie de la Prusse et de la Russie. On entend par *Lithuanie* le pays habité par des populations d'origine lithuanienne, ayant plus ou moins conservé leur langue, c'est-à-dire une partie de la Prusse orientale et, dans la Russie occidentale, une partie des gouvernements de Kowno, Wilno, Grodno, Suwalki. La frontière du pays où l'on entend parler le lithuanien, serait une ligne partant de la Baltique, au sud de Libau, passant au dessus de Bilsen, puis redescendant jusqu'à Dünabourg et de là jusqu'au nord de Grodno, en laissant en

dehors Wilno ; puis, remontant successivement vers le nord-ouest, elle atteindrait le Kurisch-Haff auprès de Labiau. Le nombre total des Lithuaniens peut s'élever à 1.700.000 environ, dont 1.500.000 habitent en Russie et 200.000 en Prusse.

« Ils se subdivisent en Lithuaniens proprement dits (*Liétuwiai*) et Samogitiens ou Imondes (*Zemaicziai*), division assez peu précise qui, dans la bouche des habitants eux-mêmes, revêt diverses significations. En s'appuyant sur des différences dialectales, on considère comme étant des Samogitiens ceux qui habitent : en Prusse, dans la région qui s'étend de Memel à Heidekrug ; en Russie, dans le nord-ouest du gouvernement de Kowno avec Salanty, Wiekszny, Szawle, Telsz, Wosny, pour principaux centres.

« Au point de vue ethnographique, on rattache aux Lithuaniens ou plutôt à la famille letto-lithuanienne : 1° *Les Prussiens ou Borussiens* qui habitent les côtes de la Baltique, entre le Pregel et la Vistule inférieure et qui, asservis de bonne heure par les Teutoniques, avaient déjà perdu, il y a deux siècles, les derniers vestiges de leur nationalité ; 2° les *Lettons* (*Latwischi*) qui, au nombre d'environ un million, habitent, en Russie, la Courlande presque entière, la Livonie méridionale, le sud-est du gouvernement de Witebsk, quelques bourgs de la Lithuanie et, en Prusse, la Kurische Nehrung (*Grande Encyclopédie*). »

Voici (d'après le *Bulletin polonais*), un résumé de ce qui concerne la langue : « Le lithuanien appartient à la branche indo-européenne et, dans celle-ci, au groupe letto-slave, comprenant, à son tour, les familles lette et slave. Le groupe letto-slave doit être considéré comme l'intermédiaire entre les langues de l'Asie et celles de l'Europe (?) et peut être rapproché du groupe germanique, les Letto-Slaves étant plus proches des Germains que d'aucun autre peuple. Le groupe lette comprend trois langues, le prussien, qui a complètement disparu aujourd'hui, le letton et le lithuanien. Les Lithuaniens se servent en général des caractères latins. »

Le gouvernement a jugé à propos d'interdire, il y a une trentaine d'années, l'emploi des caractères latins dans la partie russe de la Lithuanie. Un journal de Saint-Pétersbourg, le *Novoïe Vremia* s'est prononcé contre cette mesure et voici à quelle occasion. A une exposition d'imprimerie qui eut lieu, au printemps dernier, dans la capitale de l'Empire, on remarquait une armoire spéciale avec cette inscription : *Contrefaçons lithuaniennes*. Elle contenait un certain nombre de livres portant, comme lieux de publication, les villes de Wilno ou de Saint-Pétersbourg. Or, ces livres, sur lesquels on avait apposé le permis du gouvernement, avaient été imprimés à l'étranger et introduits en contrebande. Il paraît que les Lithuaniens, qui sont en majorité catholiques latins, attachent une valeur superstitieuse à l'emploi des caractères latins, bien que l'Eglise romaine ne prohibe l'emploi d'aucun caractère lettéral, même pour les usages religieux : il existe des livres de prières imprimés dans toutes les langues du monde pour les catholiques et avec tous les caractères existants. Le paysan lithuanien ne l'entend pas ainsi : il croirait manquer à sa religion en ne lisant pas des lettres latines. Il en est résulté, en Prusse et même en Amérique, la fabrication en grand de livres conformes au goût des Lithuaniens, que la censure, lorsqu'elle les saisit, fait brûler à Wilno, mais dont la douane est impuissante à empêcher l'introduction fraudu-

leuse. « Est-il profitable, écrivait le *Novoïe Vremia*, au point de vue économique, « que tant d'argent s'en aille à l'étranger et sans aucune nécessité, pour l'achat « de livres lithuaniens, dont un peuple de deux millions d'âmes ne peut évidem- « ment se passer ? » Il parait, du reste, que le goût de la lecture est aujourd'hui très répandu dans cette population, même parmi les femmes.

Si nous avons, au début, précisé avec quelque insistance, les contrées habitées par les Lithuaniens, c'était afin que le lecteur distrait ou peu au courant, ne fût pas exposé à confondre l'habitat de cette race avec les contrées qu'elle a conquises et qui figuraient officiellement dans la république de Pologne, sous le nom de grand-duché de Lithuanie. Au XIVᵉ siècle, en effet, les Lithuaniens, après avoir réagi vigoureusement contre les ordres prétendus religieux de la Baltique, s'élancèrent à la conquête des pays occupés au Sud par la branche slave des Ruthènes, autrement dit des petits Russiens, des Russes blancs et de l'Ukraine. Ils prirent successivement Witebsk, Smolensk, Tchernigov, la Wolhynie, la Crimée, de sorte que, sous le règne de Gédimin, vers 1319, le grand-duché de Lithuanie s'étendait sans interruption de la mer Baltique à la mer Noire. Il avait absorbé toute la Ruthénie, à l'exception des républiques du Nord et du duché de Halicz ; ils ne prenaient à la Russie rouge que la Wolhynie.

Cette conquête n'eut à aucun degré le caractère gratuitement massacreur et savamment oppressif des invasions jaunes, ce qui, autant que la cranologie et la linguistique, fait ressortir la nature aryenne des Lithuaniens. Ces conquérants étaient, d'ailleurs, peu nombreux, circonstance qui, combinée avec la nature de leur domination, amena bientôt ce résultat que le dialecte slave de la Russie blanche devint ou demeura la langue de l'aristocratie, des citadins et du gouvernement. Le célèbre statut lithuanien, promulgué d'abord en 1529, et qui est resté en vigueur jusqu'à l'année 1840, est écrit en russe blanc. L'idiome des envahisseurs ne fut plus parlé que par les paysans de la Lithuanie originelle et de la Samogitie :

Ruthenia capta ferum victorem cepit.....

On lit dans la *Revue française* (mars 1896), que l'Angleterre importe en Roumanie 25,84 0/0 de l'importation totale ; l'Autriche-Hongrie 25,64 0/0 ; l'Allemagne 27,38 0/0 ; la France 8,24 0/0 ; la Belgique 5,14 0/0. Ces chiffres se rapportent à l'année 1893.

La *Revue de l'Orient chrétien* de Paris, du 15 janvier publie, d'après le P. Nilles S. J., un tableau des Eglises orientales dans la monarchie austro-hongroise et le fait précéder des réflexions suivantes : « Les contrées les plus rapprochées de nous sont souvent celles que nous connaissons le moins sous certains rapports. C'est, en particulier, le cas pour l'Autriche-Hongrie, au point de vue de l'organisation religieuse ; on peut se l'expliquer. Depuis les croisades, nous avons été constamment en relations directes avec les populations du Levant. Nous explorons aussi l'Extrême-Orient qui n'a presque plus de secrets pour nous. Au contraire, l'Europe occidentale n'a pas eu à se préoccuper directement des Eglises orientales unies ou séparées de Rome qui sont groupées dans l'empire des Hapsbourg. Et pourtant le rôle de ces Eglises devient de plus en plus important dans les questions tant politiques que religieuses (p. 27). » Elles tiennent dans les préoccupa-

tions du XIXe siècle, elles tiendront encore dans le XXe le rôle qu'ont joué antérieurement le hussitisme de la Bohême et le protestantisme de la Hongrie.

Dans le travail que nous allons analyser, il ne s'agit ni des catholiques latins, ni des protestants, ni des Arméniens, mais seulement des religionnaires, unis ou non unis, qui suivent le rite appelé grec et qui célèbrent les offices soit en slavon, soit en roumain.

Je ferai observer en commençant et pour éviter toute confusion, que tous les chrétiens orientaux de l'Autriche-Hongrie, appartiennent à une seule catégorie. Rien de commun avec les Chaldéo-Nestoriens, avec les Syriens, avec les Arméniens, etc. — Tous les Austro-Hongrois qui ne sont ni catholiques latins, ni protestants, se rattachent à ce qu'on appelle la communion orthodoxe, celle de Constantinople, d'Athènes, de Moscou, de Bucarest, du Monténégro, de la Serbie, célèbrent la même liturgie en diverses langues et enfin professent la même foi, à l'exception de ceux qui se sont rattachés, sous le rapport seulement de la foi à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, sans avoir quitté pour cela leur rite appelé grec à cause de son origine, leur discipline ecclésiastique et leur langue liturgique particulière. Enfin, notons que les Chrétiens orientaux de l'Autriche-Hongrie (à l'exception des Arméniens, dont nous ne nous occupons pas encore) appartiennent tous, soit à la race slave, soit à la race roumaine.

Pour se bien rendre compte de la situation actuelle, il faut remonter à quelques années en arrière. Il y avait depuis longtemps des orthodoxes, du moins des Roumains dans la Grande Principauté de la Transylvanie. A la fin du XVIIe siècle, l'empereur Léopold, roi de Hongrie, avait entrepris de soulever les Chrétiens de la Turquie d'Europe contre les Turcs. A son appel, Arsène, patriarche des Serbes orthodoxes à Ipek, traversa la Saxe avec 37.000 familles et vint s'établir sur les terres de Léopold, en Syrmie, dans la Batchkie et dans le banat de Temesvar. En 1737, même manœuvre : le patriarche serbe, Arsène, vint rejoindre les premiers immigrants de 1690. Conformément aux promesses impériales, le hiérarque immigrant, installé comme archevêque à Karlovitz, conserva le titre patriarcal et finit par exercer sa juridiction, non seulement sur ses congénères et co-immigrants, mais sur tous les autres orthodoxes de la Hongrie, c'est-à-dire sur les Roumains de la Transylvanie. Après bien des tiraillements et quelques intermittences, cet état de choses dura jusqu'à l'année 1864. Qu'était-il donc arrivé ?

Il a été fait ressortir à plusieurs reprises et ici même, que si, au Ve siècle de notre ère, les Chaldéens ont adopté la doctrine de Nestorius, que si les Arméniens, une partie des Syriens, les Coptes se sont rangés à la doctrine d'Eutychès et aux hérésies succédanées, ce fut principalement pour échapper à l'hégémonie hellénique. La même cause a produit les hiérarchies successivement séparées des Moscovites, des Serbes, des Roumains ; elle a amené les dissentiments encore subsistants entre la Bulgarie et le patriarcat de Constantinople. La chose est donc ancienne : on y applique de nos jours la qualification de *phylétisme* (de φῦλος branche race). Or les orthodoxes de domination habsbourgeoise appartiennent à deux races absolument distinctes et complètement infusionnables. A partir de l'année 1830 principalement, l'idée de race s'est développée en Autriche avec autant d'acuité que d'intolérance. Les Roumains n'ont plus voulu relever du patriarche serbe qui réside à Karlovitz. Ils n'allèrent pas jusqu'à la séparation de

communion, comme les Nestoriens et les Eutychiens du Ve siècle, parce que le gouvernement leur concéda en 1864 la séparation hiérarchique. Ils suivirent l'exemple des Moscovites, des Serbes, des Roumains qui, tout en formant des Eglises autonomes et autocéphales, restaient en communion avec le patriarcat de Constantinople. Les Bulgares, s'ils n'avaient pas eu d'autre voie pour obtenir leur autonomie ecclésiastique, seraient peut-être allés jusqu'à se faire uniates. C'est ce danger que pressentait sans doute le gouvernement russe lorsqu'il entraîna la Porte, en 1870, à reconnaître l'autonomie bulgare, au risque d'amener avec le patriarcat de Constantinople un froissement dont les effets n'ont pas cessé. Pour revenir à l'Autriche, grâce à l'action incessante de l'archevêque Schaguna, voici à partir de 1864, tous les orthodoxes roumains de la Hongrie, du banat de Temestar et de la Boukovine placés sous la juridiction autonome et autocéphale du métropolitain de Sibiu (Hermanstadt), tout en restant en communion religieuse avec les Serbes et le monde orthodoxe tout entier.

Les choses seraient demeurées en cet état, si, à côté de la pression phylétique, il n'existait dans l'Europe orientale, un principe qui a été formulé ainsi dès le IXe siècle : *Imperium sine patriarcd non staret.* C'est-à-dire, une souveraineté ne saurait exister sans une Eglise indépendante. En 1867, la monarchie des Habsbourg fut partagée en deux souverainetés effectives. Or, il se trouva que la disjonction politique ne coïncidait pas avec la différence des races : il y eut des Roumains et des Serbes dans l'une et l'autre parties. Le patriarche serbe résidant à Karlovitz, c'est-à-dire dans la partie hongroise, avait deux de ses suffragants serbes siégeant, l'un à Zara, dans la Dalmatie, l'autre à Cattaro, c'est-à-dire dans la Cis-Leithanie. De même, le métropolitain roumain de Sibiu, siégeant dans la partie hongroise, avait un suffragant, roumain comme lui, siégeant à Tchernovitz (Boukovine), c'est-à-dire dans la Cis-Leithanie. — Pour une application correcte des deux principes, à savoir la division de l'Autriche en deux souverainetés et le phylétisme, il aurait fallu que chacune des moitiés de la monarchie eût deux Eglises orthodoxes autonomes et autocéphales, l'une roumaine pour les Roumains, l'autre serbe pour les Serbes. La Hongrie a ces deux Eglises. Dans la Cis Leithanie, on a bien érigé le siège de Tchernovitz en Eglise autonome et autocéphale, et la conséquence logique était d'en faire autant pour les Serbes cis-leithans. On ne l'a pas fait. Par une combinaison singulière, les orthodoxes serbes de Zara et de Cattaro relèvent du siège de Tchernovitz qui est, à la vérité, cis-leithan, mais roumain. — Le principe du phylétisme a été sacrifié au principe de souveraineté, ce qui s'explique par le fait que les évêchés de Zara et de Cattaro ne comptent pas un nombre considérable de fidèles. On a dissimulé l'anomalie en ne les appelant pas *Serbes* mais *Grecs-Orientaux*, comme le constate le P. Nilles dans le tableau précité.

Parmi les orthodoxes, encore sous la souveraineté nominale du Sultan, mais soumis politiquement à l'empereur François-Joseph, en vertu de l'article 25 du traité de Berlin, il faut comprendre environ 500.000 Serbes de la Bosnie-Herzégovine. En ce qui concerne ces religionnaires, il est intervenu entre le cabinet de Vienne et le patriarcat de Constantinople un concordat, formulé en allemand et en français. Cette pièce, qui porte la date du 16/28 mars 1880, a été publiée dans la revue : *Archiv für katholischen Kirchenrecht, mit besonderer*

Rucksicht auf Deutschland, Oesterreich-Ungarn und die Schweiz, mai-juin 1891, Prague. Si l'on faisait abstraction du principe de la souveraineté, bien que nominale du Sultan, pour laisser le pas au principe de phylétisme, les Bosniaques-Herzégoviens formeraient avec les diocèses serbes et limitrophes de Zara et de Cattaro un groupe assez nombreux pour constituer, en Cis-Leithanie, une seconde hiérarchie indépendante, ce qui ferait cesser l'anomalie *anti-phylétique* de Serbes dépendant d'un hiérarque roumain siégeant à l'autre extrémité de l'Empire.

En y comprenant les sujets ottomans ci-dessus spécifiés, il existe sous l'administration austro-hongroise, environ cinq millions cinq cent mille orthodoxes.

Pour compléter le tableau du rite grec en Autriche-Hongrie, mentionnons que les Uniates, c'est-à-dire les Orientaux en union avec Rome, en conservant leur rite, leur discipline, leur langue liturgique, y sont au nombre d'environ 4 millions appartenant à trois nationalités, la ruthène, la roumaine et la serbe. Les Ruthènes de la Cis-Leithanie ont un métropolitain résidant à Léopol (Lemberg, Galicie), plus les diocèses de Munkatch et Eperies, sis en Hongrie et suffragants du primat latin de Strigonie (Gran). Les Roumains uniates de la Hongrie ont un métropolitain à Fogaras, en Transylvanie. Les Serbes orthodoxes ont à Krijevatz (Kreuz), un évêque relevant de l'archevêque latin de Zagrel (Agram). A l'exception de Munkatch, d'Eperies et de Krijevatz, les Uniates de l'Autriche-Hongrie relèvent directement du St-Siège de Rome ; ils sont ce qu'on appelle *stavropigiaques*, un mot qui vient de Σταύρος croix et de Πήγη source.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des Orthodoxes et des Uniates ci-devant orthodoxes, il existe en Austro-Hongrie d'autres Orientaux, les Arméniens, dont les uns sont devenus uniates, les autres sont restés dans la communion grégorienne. Ces derniers relèvent du patriarcat grégorien de Constantinople, ce qui est un accroc au principe de souveraineté. Les uniates ont un archevêque à Léopol et, à Vienne, la congrégation indépendante, c'est-à-dire stavropigiaque, des Mékitaristes.

A. A.

HONGRIE. — L'*Instituto Ungarico* institué à Rome par notre correspondant M. le Dr Fraknoï, est en pleine activité. Le Dr Hodiskay, membre de cet institut, a entamé des recherches sur l'histoire de l'Eglise hongro-ruthène.

SUÈDE ET NORVÈGE. — M. Aubert, professeur à l'Université de Christiana, publie dans la *Revue de droit international* un intéressant résumé de la question qui divise la Suède et la Norvège.

Indépendante et souveraine jusqu'en 1397, la Norvège, par la convention de Calmar, s'associa avec les deux autres royaumes scandinaves. Mais bien avant la dissolution de cette union (1523), elle conclut avec le Danemark la convention de Bergen (1450) qui, en mettant les deux couronnes sur la tête d'un même souverain, conféra, en fait, au Danemark, la situation d'État principal au point de vue diplomatique.

Les transformations intérieures du XVIIe siècle ne modifièrent guère cet état de choses, qui se trouva au contraire consolidé au XVIIIe siècle par la réunion, à titre personnel, du Slesvig, puis du Holstein. Il en résulta une sorte de fédération d'États indépendants qui, au point de vue extérieur, représentaient la « monarchie danoise », sous pavillon danois (Danebrog).

L'union avec la Suède date de 1814, époque à laquelle, grâce à la politique de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, une entente avec les Puissances amena l'accession de la Norvège à la Suède, en récompense de la perte de la Finlande. Cette union, acceptée d'un commun accord, ne fut guère garantie que par la Russie. En fait, elle s'opéra par l'élection du roi de Suède, comme roi de Norvège, le 20 octobre 1814, et la proclamation du 4 novembre suivant.

Les divers documents, fort précis, cités par M. Aubert, semblent bien indiquer nettement que l'union résulta « d'une convention intervenue entre deux royaumes traitant sur un pied d'égalité, et que la Norvège y est entrée en qualité d'État souverain, indépendant et libre ». R. M.

Documents diplomatiques.

Arbitrage permanent. — Nous avons parlé de la dernière conférence de Bruxelles. M. Félix Moschelès adresse à ce sujet une lettre au *Times*, dont le *Journal des Débats* a extrait ce qui suit :

Si l'on porte ses regards en arrière, on doit regretter qu'un tribunal déjà constitué — ainsi, par exemple, celui qui siégea pour le règlement de la question de l'*Alabama*, — n'ait pas été déclaré permanent, comme le sont les autres Cours et Parlements constitutionnels. La permanence est une des premières conditions qui assurent le respect à leurs décisions. Mais il est permis au moins de reprendre aujourd'hui la question où elle a été laissée : les membres qui formaient le dernier tribunal, c'est-à-dire celui qui prononça son arrêt dans l'affaire des pêcheries, peuvent être nommés à nouveau et recevoir des instructions afin de préparer l'institution d'une Cour revêtue d'un caractère permanent. Les principes sur lesquels serait établi un tribunal de cette nature pourraient être les suivants :

1° Les membres d'une Cour d'arbitrage restent en fonction après le règlement de l'affaire pour laquelle ils ont été appelés ;

2° Les membres défunts ou démissionnaires sont remplacés aussitôt aux diligences du gouvernement de la nation qu'ils représentaient ;

3° Sur la demande de l'une ou de l'autre des nations contractantes, toute difficulté est soumise au jugement de la Cour susmentionnée ;

4° Cette Cour, après consultation des gouvernements respectifs qu'elle représente, peut appointer tels autres membres qui lui paraissent nécessaires pour la discussion des questions particulières qui lui sont soumises ;

5° Ces nouveaux membres peuvent être adjoints aux titulaires, ou même les remplacer, si les circonstances le requièrent.

M. le baron de Courcel a bien voulu encourager M. Félix Moschelès :

Paris, le 29 janvier 1895.

Monsieur,

J'applaudis à vos efforts pour obtenir l'établissement d'un tribunal arbitral permanent entre les nations. Toutefois, je crains que les gouvernements et les peuples ne soient pas encore préparés à accepter une autorité ainsi constituée. Sans doute, il serait difficile de recruter un corps d'hommes assez élevés au-dessus des passions humaines et des préventions nationales pour inspirer à tous,

d'une manière permanente, parmi les difficultés imprévues qui peuvent surgir entre les États, une confiance égale.

Peut-être le meilleur moyen d'implanter parmi nos semblables la coutume de l'arbitrage, espoir de solutions pacifiques, ne serait pas de l'imposer comme une loi, mais d'y habituer les hommes par une pratique de plus en plus fréquente.

D'ailleurs, il parait plus rationnel d'instituer pour chaque cas particulier un tribunal arbitral spécial, composé d'après la nature du litige et aussi d'après les exigences légitimes des parties en cause, que de procéder d'après des règles fixes manquant d'élasticité.

Ce qui importe avant tout, c'est de développer entre les parties l'esprit de conciliation et d'assurer au tribunal qui doit les mettre d'accord la plénitude d'autorité morale. Chaque arbitrage qui réussit hâtera l'évolution qui doit transformer la guerre brutale en discussion pacifique. Mais nous ne devons pas oublier que toute tentative arbitrale infructueuse risquerait, sinon de compromettre, du moins de retarder cette évolution salutaire.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Alph. de Courcel.

Une conférence vient de se tenir à Philadelphie pour l'affaire vénézuélienne, et le président Cleveland a écrit qu'il fallait discuter la question avec sang-froid. La *National Social Union*, de Londres, a également envoyé un télégramme d'adhésion.

France et Angleterre (Extradition). — La convention d'extradition de 1876 vient d'être modifiée comme il suit :

Le Président de la République française et S. M. la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, désireux de rendre plus efficaces les dispositions des articles 7 et 9 du traité conclu, le 14 août 1876, entre la France et la Grande-Bretagne pour l'extradition réciproque des criminels fugitifs, ont nommé respectivement comme plénipotentiaires à cet effet, savoir :

Le Président de la République française, S. Exc. M. Marcellin Berthelot, sénateur, ministre des affaires étrangères de la République française, etc., etc.

Et S. M. la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, S. Exc. M. le marquis de Dufferin et Ava, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le gouvernement de la République française, etc., etc.

Lesquels, après s'être respectivement communiqué leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur les articles suivants :

Art. 1er. — Le texte de l'article 7 du traité du 14 août 1876 est modifié par la substitution du mot « un magistrat » aux mots « le magistrat de police qui a décerné le mandat d'arrêt ou tout autre magistrat de police à Londres » dans la première partie du paragraphe 3 de la section A, et par la suppression du mot « police » dans la seconde partie dudit paragraphe et dans les sections B et D.

Art. 2. — Le texte de l'article 9 du même traité est modifié par la substitution des mots « un magistrat » aux mots « un magistrat de police de Londres ».

Art. 3. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris aussitôt que possible.

Elle entrera en vigueur dix jours après sa promulgation dans la forme prévue

par la législation des pays respectifs et aura la même force et la même durée que le traité auquel elle se rapporte.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets

Fait à Paris, en double exemplaire, le 13 février 1896.

L. S. Signé : BERTHELOT.

L. S. Signé : DUFFERIN ET AVA.

France et Angleterre. (SIAM). — La convention du 15 janvier 1896 a été publiée simultanément à Paris et à Londres ; elle est précédée, dans le *Livre jaune*, d'une lettre du ministre des affaires étrangères à son collègue des colonies et, dans la *Gazette de Londres*, d'une dépêche de lord Salisbury à lord Dufferin. La France occupe le district de Muong-Sing, dépendance du Xieng-Cheng, sur la rive gauche du Haut-Mékong, et les provinces de Battanbamg et d'Angkor sont restituées au Cambodge. L'Angleterre a toute liberté dans la presqu'île de Malacca et occupe une partie du territoire nord-oriental de la Birmanie. Le Siam est neutralisé, et l' « Etat-tampon » du Haut-Mékong est reconstitué à Bangkok. Enfin les questions de la Tunisie et de la bouche du Niger vont être mises à l'étude. — La dépêche de lord Salisbury interprète comme suit le texte[1] relatif à l'indépendance du Siam :

Dans cette région, dit-il, les deux puissances conviennent qu'elles n'agiront avec leurs forces militaires ou navales que dans la limite où elles seraient amenées à le faire de concert pour maintenir l'indépendance du Siam. Elle conviennent également de n'acquérir, dans l'intérieur de cette région, aucun privilège ou avantage commercial qui ne soit pas étendu à toutes les deux.

En transmettant cet arrangement à Votre Excellence, je crois devoir ajouter quelques mots d'explication afin d'éviter une interprétation erronée à laquelle il pourrait être exposé de la part de ceux qui ne sont pas familliers avec les négociations récentes. On pourrait penser que, parce que nous nous sommes engagés nous-mêmes et avons reçu l'engagement de la France de ne pas envahir ce territoire, on pourrait penser, dis-je, que, par ce fait même, nous jetons le doute sur les titres absolus et les droits des Siamois sur le reste de leur royaume, ou tout au moins que nous traitons ces droits avec dédain.

Toute interprétation de ce genre travestirait entièrement les intentions dans lesquelles cet arrangement a été signé. Nous reconnaissons pleinement les droits du Siam à la possession pleine et entière de l'ensemble de ses domaines tels qu'ils sont déterminés par la possession ancienne ou par les traités existants. Et rien dans notre action présente ne tendrait à diminuer quoi que ce soit de la validité des droits du roi du Siam sur les portions de son territoire qui ne sont pas visées par ce traité.

[1] « Les gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent mutuellement à ne pas faire pénétrer, dans aucun cas ou sous aucun prétexte, sans le consentement l'un de l'autre, leurs forces armées dans la région comprenant (suit la description de la zone ainsi neutralisée)... »

Madagascar. — Le *Livre jaune* qui a été distribué au Parlement à la fin de décembre 1895 contient 71 documents et 83 pages. Comme préambules on lit le traité du 17 déc. 1885, notifié à l'Europe, le 11 mars 1886. Suivent 3 documents de 1890, de 1891, un de 1892, douze de 1893 ; parmi lesquels les instructions du résident général, M. Lacoste (11 oct. 1894). L'année 1894 est remplie par la mission de M. le Myre de Villers (pp. 38 à 57). Le crédit de 65 millions est demandé à la Chambre (p. 57). On trouve enfin les instructions sur le général Duchesne, du 29 mars 1895 (pp. 60-66). La déclaration du ministre des affaires étrangères du 27 nov. (p. 80), et le décret réglant les pouvoirs du résident général, du 11 déc. (p. 81).

Le remarquable article de M. G. Hanotaux, paru dans la *Revue de Paris* du 1er janvier parle en ces termes du protectorat en général :

« Qu'est-ce qu'un protectorat ? Bien des polémiques ont été échangées, à ce sujet, depuis trois mois. Dans cette Revue même, des définitions juridiques ont été données par des théoriciens très versés dans le droit international. Mais si les personnes instruites, si les publicistes qui ont soutenu, avec des arguments solides, des thèses contraires sur la question, avaient touché, si peu que ce fût, à la réalité, ils eussent renoncé à leur entreprise ; le protectorat, en effet, ne se définit pas. C'est un état de fait, et voilà tout.

« Il ne se définit pas, parce que le protectorat n'est rien autre chose. à vrai dire, qu'une restriction, une limitation, une modération que, dans son intérêt, la puissance victorieuse s'impose à elle-même au moment de sa victoire, dans la mesure où il lui convient, alors qu'elle pourrait, en vertu du droit de la guerre, aller jusqu'au bout de sa conquête. N'en déplaise à nos jurisconsultes de cabinet, le protectorat ne se définit pas, parce qu'il n'y a pas de tribunal pour juger les conflits qui pourraient s'élever entre la nation protectrice et la nation protégée sur la portée des termes de l'arrangement : et que, d'autre part, la force de la puissance protégée étant brisée et anéantie par une occupation permanente et un désarmement complet, tout recours à la guerre, sanction suprême des différends internationaux, est, par là même, rendu impossible. »

Un nouveau *Livre jaune* sur les affaires de Madagascar a été distribué le 6 mars.

Ce recueil comprend un télégramme du résident général, la déclaration modifiant le traité primitif et la notification adressée aux puissances pour les informer que le gouvernement « a été amené à faire occuper l'île par ses troupes et à en prendre possession définitive. »

La déclaration, qui comporte cinq articles, n'est autre que le projet de traité soumis par le général Duchesne; toutefois elle est rédigée d'une façon plus brève et plus précise : il n'est plus question de notre « protectorat », mais de notre « autorité ». La différence essentielle se trouve dans l'exposé des motifs : tandis que le traité primitif parlait d'une convention intervenue entre les deux pays pour mettre fin aux difficultés qui s'étaient produites, l'acte du 18 janvier 1896 est ainsi motivé : « Sa Majesté la Reine de Madagascar, après avoir pris « connaissance de la déclaration de prise de possession de l'île de Madagascar « par le gouvernement français, déclare accepter les conditions ci-après... »

Arménie. — Deux *Livres bleus* ont trait aux affaires d'Asie-Mineure. Le premier contient la correspondance du 24 juillet 1894 au 16 octobre 1895, avec le rapport de la commission mixte européenne chargée de chercher les responsabilités des massacres de Sassoun. Ce rapport expose que les relations des Arméniens et des Kurdes indiquaient une hostilité croissante depuis plusieurs années, et raconte l'arrivée dans le district de Sassoun de l'agitateur arménien Hamparson-Bovadiah sous le faux nom de Mourad. Les Arméniens commettent à son instigation plusieurs attentats contre les Kurdes au sujet de bétail ; les Kurdes exercent alors des représailles. Les Arméniens quittent leurs villages ; la lutte à main armée commence. Les Arméniens sont considérés comme en état de rébellion. Les troupes turques quittent Mouch pour réprimer le mouvement ; elles s'emparent de l'agitateur Mourad. L'enquête démontre que des Arméniens ont été assassinés, mais que les détails ont été grandement exagérés. Le massacre le plus révoltant a été celui du prêtre Ohannes et des Arméniens du camp de Gheliegunan où le nombre des victimes a été d'une cinquantaine d'hommes. Les femmes ont été séparées des hommes, puis violées, mais on n'a pu établir si c'était par des zaptiés ou par des soldats. Le village de Kavar-Schmik, du district de Gheliegunan, et celui de Talory ont été dévastés. La population d'environ 5.000 habitants, a été obligée d'abandonner Diabékir. Le *Livre bleu* se termine par le mémoire du délégué anglais Shipley qui déclare que les journaux anglais et étrangers ont beaucoup exagéré le nombre des victimes. Si l'on évalue leur nombre à 40 pour chacun des 23 villages, le total, y compris les personnes mortes de misère, ne dépasse pas neuf cents. Le massacre en bloc des femmes arméniennes par des soldats turcs n'est pas confirmé ; toutefois, le délégué anglais exprime la conviction que les autorités turques désiraient moins réprimer la prétendue rébellion, qu'exterminer la population de Talory et de Gheliegunan. Il ajoute que depuis plusieurs années, les Arméniens s'agitaient pour renverser l'autorité de la Turquie dans les districts de Mouch et de Talory. Cette agitation a été entretenue par les comités arméniens de l'étranger. Il signale l'impossibilité de lutter contre le mouvement qui a fini par exaspérer les autorités turques, mais il faut ajouter que, d'un autre côté, le gouvernement ottoman a manqué à son premier devoir qui était de protéger ses sujets de toutes les classes.

— La suite de la correspondance d'Arménie, jusqu'au 4 février 1896, se trouve dans un second recueil.

Il convient de citer dans une dépêche adressée de Saint-Pétersbourg, du 4 novembre 1895, au marquis de Salisbury, l'opinion du prince Lobanoff. Le ministre russe pensait que, malgré la publication de l'iradé accordant les réformes, il fallait assez longtemps pour que la situation pût s'améliorer, par suite de l'agitation des Musulmans et des Arméniens. Cette agitation était le résultat naturel de la manière par trop raide avec laquelle les questions arméniennes avaient été conduites. Le prince Lobanoff, ajoute la dépêche, s'est exprimé avec chaleur sur ce sujet, et il n'a pas caché son opinion que l'Angleterre était principalement responsable de cet état de choses, à cause des encouragements donnés au comité arménien par tant d'hommes considérables de ce pays. Une dépêche

de Berlin, 18 novembre, constate que le gouvernement allemand ne considérait pas comme ayant une utilité pratique la proposition d'envoyer un second stationnaire à Constantinople. Sir Philipp Currie télégraphie le 25 novembre qu'il a proposé, à la réunion des ambassadeurs, d'insister auprès du sultan pour la nomination d'un ministre responsable. L'ambassadeur russe s'y opposait d'abord parce que cette demande échouerait sûrement, et secondement parce qu'elle constituerait une intervention dans les affaires intérieures de la Turquie. Le baron Blanc écrivait le 26 octobre à l'ambassadeur d'Angleterre que la période de la triple action de l'Angleterre, de la France et de la Russie était terminée par la promesse des réformes, mais, comme les nouvelles des divers points de l'Asie-Mineure étaient mauvaises, l'Italie, de concert avec l'Autriche et l'Allemagne, aurait fait des démarches auprès de la Sublime-Porte. Enfin, le *Livre bleu* contient une dépêche du 30 janvier, adressée par sir Philipp Currie à lord Salisbury. Cette dépêche se termine par le paragraphe suivant :

Le nombre des victimes n'a été inscrit dans le tableau que je vous adresse que dans le cas où il existait des données permettant d'arriver à une estimation exacte. Ceci a été souvent impossible surtout en ce qui concerne les villages dont on ne savait rien autre chose que le fait que la région dans laquelle ils se trouvaient avait été dévastée. C'est ainsi que le nombre des morts n'a pu être donné pour les campagnes de Karpout et de Van.

Le chiffre total des morts pour lesquels on a des informations exactes s'élève à environ 25.000 personnes. Si nous y ajoutons les massacres au sujet desquels il n'y a pas de détails, ce total serait porté à un chiffre beaucoup plus élevé.

Angleterre et Transvaal. — Le *Livre bleu* s'ouvre par une dépêche de M. Chamberlain, ministre des colonies à sir Hercules Robinson, commissaire de l'Afrique australe, porte la date du 29 décembre 1895, 5 heures 1/2 du soir. La chevauchée du docteur Jameson est trop connue pour qu'il soit utile d'insister. Signalons seulement l'énergique protestation du ministre anglais contre toute ingérence étrangère (13 janvier 1896) :

Le Président Krüger est peut-être persuadé qu'il peut compter sur l'appui de quelques puissances étrangères pour résister aux demandes de réformes, ou même pour adresser lui-même des demandes à l'Angleterre. Je crois devoir vous informer que, en vue de cette possibilité, l'Angleterre résistera à tout prix à l'ingérence d'une puissance quelconque dans les affaires du Transvaal.

C'est afin de se préparer à toutes les éventualités que le gouvernement a fait armer l'escadre volante à laquelle on a ajouté douze navires torpilleurs. Beaucoup d'autres navires sont prêts à être mis en armement. Le gouvernement anglais ne voit actuellement aucune raison de croire à la possibilité d'un conflit d'intérêts avec une puissance étrangère. Mais je crois que vous devez savoir que l'Angleterre ne tolèrera aucun changement dans ses relations avec le Transvaal.

Tandis qu'elle respectera loyalement l'indépendance intérieure du Transvaal, l'Angleterre maintiendra sa position comme puissance dominante dans l'Afrique du Sud. Elle maintiendra surtout les provisions contenues dans l'article 4 de la convention de 1884.

— En même temps, un *Livre blanc* nous apprend que la sollicitude de l'Alle-

magne pour l'indépendance du Transvaal remonte au mois de février 1895. Le 25 octobre suivant, le comte de Hetzfelder assure que lord Salisbury veut maintenir l'état de choses actuel à Pretoria. Suivant deux dépêches du baron Marschall, secrétaire d'État des affaires étrangères : l'une au consul d'Allemagne à Prétoria, M. de Herff (31 déc. 1895), l'autre au comte de Hertzfelder, ministre d'Allemagne à Londres (6 janvier 1896).

Angleterre et Hollande. — On trouvera dans la *Revue générale de droit int. pub.* (1895, p. 617) le texte d'un accord du 16 mai 1895, délimitation des possessions respectives en Nouvelle-Guinée.

LISTE DES MEMBRES

Rectifications

MM.

Joseph BOURDEL (France), 10, rue Garancière, Paris.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 14, rue de Siam, Paris.

N. DELYANNI, ancien président du Conseil des Ministres, ministre plénipotentiaire (Grèce), 27, rue Marbeuf, Paris.

D. KIRA-DINJAN, consul impérial général (Russie), Barcelone.

Le comte DE LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boulevard St-Germain, Paris.

Alph. DE MARTIN (France), 5, Inverness Place, W. London, et à Narbonne, Aude, France.

Eugène PLANTET (France), 32, avenue Kléber, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Almanach de Gotha. — Annuaire généalogique, diplomatique et statistique, 1896. 133e année. — In-16, XXIV, 1335 p., *Gotha, J. Perthes.*

Beling (Dr Ernst). Die strafrechtliche Bedeutung der Exterritorialität. Beiträge zum Völkerrecht und zum Strafrecht. In-8, 186 p. *Breslau, Schletter.*

Bry (G.). — Précis élémentaire de droit international public, mis au courant des progrès de la science et du droit positif contemporain, à l'usage des étudiants des facultés de droit et des aspirants aux fonctions diplomatiques et consulaires : 3e *édition*. In-18 jésus, VIII-520 p. *Paris, Larose.*

*** **Code international de signaux, à l'usage des bâtiments de toutes nations.** Edition française. In-8, XII, 369 p. *Paris, Imprimerie Nationale.*

Colomb (P.), **Maurice** (J.), **Maude** (F.), **Forbes** (A.), **Lowe** (C.), **Murray** (D.) et **Scudamore** (R.). — The great war of 189 (?). A forecast. In-8, 320 p. *Londres, Heinemann.*

*** **Congrès** (Sixième) **international de navigation intérieure, tenu à la Haye en 1894.** Rapports des délégués français sur les travaux du Congrès. In-8, 254 p. *Paris, Imp. Nationale.*

*** **Europaische** (die) **Gefahr.** Glossen zur 25 jähr. Sedanfeier des deutsch französischen Krieges, 1870-1. In-8, 32 p. *Münich, O. Galler.*

Gareis (Carl.). — Die Weiterentwicklung des Principes der Genfer Convention in den letzten 30 Jahren. In-8, 31 p. *Giessen, Roth.*

Hancke (Dr E.). — Zur Revision der Berner internationalen Übereinkommens über den Eisenbahn-Frachtverkehr. [Tiré des « Eisenbahnrechtlichen Entscheidungen und Abhandlungen »]. In-8, 27 p. *Breslau, Kern.*

Laurence (T.-J.). — The principles of international law. In-8, 668 p. *Londres, Macmillan.*

Leske (Frz.). — Die Rechtsverfolgung im internationalen Verkehr. Darstellung der Justizorganisation, des Civilprozessrechts, des Konkurrechts, der Erbschaftregulierung und der Konsulargerichtsbarkeit in den europ. und aussereur. Staaten. Tome 2, 2e fasc. In-8, 345-552 p. *Berlin, Heymann.*

Lyon-Caen (C.) **et Renault** (L.). — Traité de droit maritime. T. 2. In-8, 689 p. *Paris, Pichon.*

Moch (G.). — Autour de la conférence interparlementaire. In-16, 87 p. *Paris, Colin.*

Neumann (Hugo). — Internationales Privatrecht in Form eines Gesetzentwurfs, nebst Motiven und Materialien. Ein Beitrag zur Kodification des deutschen bürgerlichen Rechts. In-8, XVI-284 p. *Berlin, Vahlen.*

Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. — Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens par le prof. P. Stoerck. 2e série, t. 20. 2e fascic. In-8, 283-680. p. *Göttingue, Dietrich.*

Orban (P.). — Étude sur le droit fluvial international. In-8, 390 p. *Paris, Rousseau.*

Pollock (F.). — An introduction to the history of the science of politics. In-8, 138 p. *Londres, Macmillan.*

Romero y Giron (V.) et **Garcia y Moreno** (A.). — Complemento de las instituciones politicas y juridicas de los pueblos modernos (2e apendice). In-4, 825 p. à 2 col. *Madrid, J. Gongora.*

Sentupery (L.). — L'Europe politique en 1892 (Gouvernement, parlement, presse). T. 2, 539-1344 p. In-8. *Paris, Lecène et Oudin.*

Spencer (H.-R.). — A treatise on the law of maritime collisions. In-8. *Londres, Sweet.*

Stieglitz (A. de). — De l'équilibre politique, du légitimisme et du principe des nationalités. T. 2. In-8, 644 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Webster (P.). — Law of naturalisation in the U. S. of America and of other countries. In-8. *Londres, Sweet.*

Wise (W.). — Gleanings from patent laws of all countries. In-12, 208 p. *Londres, Cassell.*

AFGHANISTAN

Gray (J. B.). — At the court of the Amir. In-8, 542 p. *Londres, Bentley.*

AFRIQUE ANGLAISE

Dooner (W. T.). — To Coomassie and back. In-8, 76 p. *Londres, Simpkin.*

Keane (A. K.). — Africa. T. 2 : South Africa. In-8, 688 p. *Londres, Stanford.*

Reindorf (C. C.). — History of the Gold Coast and Ashanki (1500-1800). In-8, *Londres, Paul.*

Thomson (P.). — Through Masai land : a journey of exploration among the snowclad volcanic mountains and strange tribes of Eastern Equatorial Africa (nouv. édit.). In-8,380 p. *Londres, Low.*

AFRIQUE ORIENTALE FRANÇAISE

Obock et le protectorat de la côte de Somalis. Notice nº 5 publiée par le Service des renseignements commerciaux et de la colonisation (août 1895). In-8, 19 p. *Melun, imp. administrative.*

ALGÉRIE

Foureau. — Mission chez les Touaregs. Mes deux itinéraires sahariens, d'octobre 1894 à mai 1895. In-8, 201 p. *Paris, Challamel.*

ALLEMAGNE

Baltische studien (publ. par la « Gesellschaft für pommersche Geschichte und Alterthumskunde »), t. 45, in-8, IX-634 p., *Stettin, Saunier.*

Beitrage zur geschichte des Niederrheins, t. 9 (1895). — **O. Redlich** : Juliers et Gueldres à la fin du XVe s. — **G. von Below** : Le duc Jean de Juliers-Berg et le maréchal Engilbert Hurdt de Schönecken en 1513-4.

Deutsche geographische Blätter. — *Nº 4.* — **H. Zondervan** : La Nouvelle-Guinée néerlandaise.

Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte, t. 7 (nouv. série), 2e partie, in-8, IX-351 p., *Leipzig, Duncker.*

Historische Zeitschrift, 1895, t. 79 (39e de la nouv. série), fasc. 1. — **M. Lossen** : Les rapports des nonces comme sources de l'histoire de la guerre de Cologne. — **O. Kranske** : Frédéric-Guillaume Ier et Léopold d'Anhalt-Dessau. — Fasc. 2. — **P. Bailleu** : Frédéric-Guillaume II et la genèse de la paix de Bâle.

Hohenzollerische Forschungen, t. I (1892). — La guerre entre le margrave Albert et le duc Louis de Bavière en 1460. — T. 3 (1894). — La vie de cour au début du gouvernement de Frédéric le Grand, Anspach et Bayreuth au temps de Napoléon.

Internationale Revue über die gesammten Armeen und Flotten. — *Janvier 1896.* — L'Espagne et Cuba en 1895 (fin). — La situation dans l'Asie orientale (suite). — L'expédition française à Madagascar (fin).

Jahrbuch der internationalen Vereinigung für vergleichende Rechtswissenchaft und Volkswirthschaftslehre zu Berlin, 1re année, 2e fascicule, in-8, IX, pp. 337 652, *Berlin, Bahr.*

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, t. III, in-8, IV-228 p., *Strasbourg, Heitz.*

Jahresbericht des historichen Vereins von Oberbayern (1893-4), in-8, XIV-46 p., *Munich, Franz.*

Juristiche Novitäten. — Internationale Revue über alle Erscheinungen des Rechts-und Staatswissenchaften, nebst Referaten über interessante Rechtsfälle und Entcheidungen (2e année).

Mittheilungen aus dem Stadtsarchiv von Köln, t. 26, in-8, 158 p., *Cologne, du Mont-Schanberg.*

Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg, 11e fasc., in-8, IV-282 p., *Nüremberg, Schrag.*

Oberbayerisches Archiv für vaterlandische Geschichte (publ. par l'« historischer Verein von Oberbayern »). Tome 49, in-8, 323 p., *Munich, Franz.*

Staatsarchiv. — T. 56, *nº 3* et *4*. Le conflit entre la France et le Siam (1893). — Les affaires des pêcheries de Terre-Neuve (1891-1892). Allemagne et Russie. Traité de commerce et de navigation, 20 mars 1894. — *Nº 5* et *6*. — Allemagne et Uruguay. Traité de commerce et de navigation, 20 juin 1892. — Le conflit entre la France et le Siam (1893-1894). — T

57. *N° 1* et *2,3 et 4.*— Rome. Encyclique de Léon XIII aux princes et peuples de l'univers, 20 juin 1894. — Traités et négociations relatifs à l'Afrique. Le traité anglo-congolais du 12 mai 1894. — Négociations entre l'Allemagne, l'Angleterre et l'Etat du Congo touchant l'article 3 du traité du 12 mai 1894.— La France et l'Etat du Congo, 1894-1895. — Délimitation des sphères d'influence de l'Angleterre et de l'Italie dans l'est africain, 5 mai 1894. — Arrangement du 15 mars 1894 entre l'Allemagne et la France touchant la délimitation des territoires de Kameroun et des colonies du Congo français. — Négociations entre l'Angleterre et le Portugal, 1890-1893. — Traités entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, 1893-1894. — Négociations et traités entre la Grande-Bretagne et la République Sud-africaine touchant le Souaziland, 1890-1893). — Grande-Bretagne et Chine. Traité de commerce et de navigation, 16 juillet 1894. — Allemagne et Suisse. Accommodement concernant les brevets, modèles et marques de fabrique, avec les protocoles, 13 avril 1892. — Grande-Bretagne et Espagne. Traité sur la suppression du commerce des esclaves en Afrique, 2 juillet 1890. — Grande-Bretagne, France, Espagne, Suisse et Tunis. Arrangement sur la protection de la propriété industrielle, 14 avr. 1891. — Grande-Bretagne et Belgique. Arrangements pour les règlements des conflits entre pêcheurs dans la mer du Nord, 2 mai 1891. — Les affaires de Terre-Neuve (1891-1893).

ZEITSCHRIFT DER GESELLCHAFT FÜR SCHLESWIG - HOLSTEIN. LAUENBURGISCHE GESCHICHTE, t. 25 (1894). — **F. Batoch** : La première guerre maritime du Schlesvig-Holstein avec le Danemark.

ZEITSCHRIFT DES HISTORISCHEN VEREINS FÜR NIEDERSACHSEN, in-8, XIX-216 p., *Hanovre, Hahn.*

ZEITSCHRIFT DES VEREINS FÜR HESSISCHE GESCHICHTE UND LANDESKUNDE t. 30 in-8, III-478 p., *Cassel, Freyschmidt.*

*** **Auswartiger Handel des deutschen Zollgebiets im Jahre 1894**, in-4, IV-296 p., *Berlin, Puttkammer.*

Baumann (F. L.) et **Turnbült** (Geo.). Quellen zur Geschichte des freien Hauses Fürstenberg und seines ehedem reichsunmittelbaren Gebietes, 1510-1559, in-8, XIV-656 p., *Tübingen, Laupp.*

Berger (H.). — Friedrich der Grosse als Kolonisator, in-8, *Giessen, Ricker.*

Bernstorff (Csse). — Ein Bild aus der Zeit von 1789 bis 1835, 2 vol., in-8, VIII-340 p., V-270 p., *Berlin, Mittler.*

*** **Beschreibung** der Reisen und Kriegserlebnisse Lupold von Wedel, 1561-1606 (pub. par Max Baï), in-8, VIII-609 p., *Stettin, Saunier.*

Biedermann (Karl). — 30 jahre deutscher Geschicte (1840-1870, mit einer Rückblick der ersten 25 Jahre des neuen Deutschen Reiches 1er fascic, in-8, 112 p., *Breslau, imp. Silésienne.*

*** **Bismarck und der Kaiser**, in-8, 257 p., *Dresde, Gloss.*

Blum (Hans). — Das erste Vierteljahrhundert des Deutschen Reiches (1871-1894), in-8, XII-222 p., *Brunswick, Limbach.*

Bockenheimer (K.). — Die Mainzer Klubisten 1792-3, in-8, *Mayence, Kupferberg.*

Brausewetter (E.).—Fürst Bismarck's 81. Geburtstag. Vollendung des 80 Lebensjahres. Berichte über die Ereignisse von und am derselben. Reden, Presstimmen, Gedichte des In. und Auslandes, in-8, 271 p, *Ziegenhals, Thamm.*

Bremer (Théophil). — Die Armeen und Flotten der europaïschen Mächte, t. 1er. Die deutsche Armee, in-8, 318 p., *Berlin, Bremer.*

*** **Deutsche Reich** (Das), 1871-95, in-8, CIII-562 p., *Berlin, Decker.*

Ditfurth (Gén.). — Aus sturmbewegter Zeit. Briefe aus dem Nachlasse 1810-1815, in-8, XI-214 p., *Berlin, Hofmann.*

Ehrenberg (H.). — Italienische Beiträge zur Geschichte der Provinz Ostpreussen, in-8, XXIX-212 p., *Konigsberg, F. Beyer.*

Fester (R.). — Markgraf Bernhard, und die Anfänge des badischen Territorialstaates, in-8, *Carlsruhe, Braun.*

Gebhardt (Bruno). — Die *gravamina* der deutschen Nation gegen den römischen Hof. Ein Beitrag zur Vorgeschichte der Reformation, in-8, VII-149 p., *Breslau, Kœbner.*

Greenwood (A. D.). — Empire and papacy in the middle ages, in-8, 282 p., *Londres, Sonnenschein.*

Helling (Konrad). — Über die Grenzen der Vertragsmöglichkeit, in-4, 21 p., *Erlangen, Blœsing.*

Hœnsbrœch (Cte). — Die römische Frage, in-8, 20 p., *Berlin, Haack.*

Hopf (W.). — Die deutsche Krisis des Jahres 1866, vorgeführt in Aktenstücken, zeitgenöss. Aufzeichnungen und quellenmässigen Darstellungen, in-8, *Melsungen, Hopf.*

Kittel (Dr J.). — Die preussische Hegemonie. Eine studie zum Verfassungsrechte des deutschen Reichs, in-8°, v-52 p., *Munich, Schweizer.*

Koch (Gfr.). — Beiträge zur Geschichte der politischen Ideen und der Regierungspraxis Demokratie und Konstitution (1750-91), in-8, VIII-242 p., *Berlin, Gärtner.*

Kocher (A.).— Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648 bis 1714, t. 2, 1668-1674 (No 63 des « Publikationen aus den königlichen preussischen Staatsarchiven », in-8, VIII-675 p., *Leipzig, Hirzel.*

Kortzfleisch. (Hauptm.). — Geschichte des herzoglichen braunschweig. Infanterie-regiments und seiner Stammtruppen 1809-67, t. Ier : das Schwarze Korps 1809 und das englisch. braunschweig. Infanterie-regiment bis 1814, in-8, XVIII-363 p., *Brunswick, Limbach.*

Lamprecht (Karl). — Deutsche Geschichte. Tome 5e, 2e partie, in-8, XI et pp. 359-768, *Berlin, Gærtner.*

Lang (W.). — Graf Reinhard. Ein deutsch-franzsöisches Lebensbild 1761-1837, in-8, IX-614 p., *Bamberg, Buchner.*

Marina (Giuseppe). — Romania e Germania. Studio storico-etnografico sul mondo germanico secondo le relazioni di Tacito e nei suoi veri caratteri, rapporti ed azione sul mondo romano, in-8, XIII-280 p, *Trieste, Schimpff.*

Mayer (Otto). — Deutsches Verwaltungsrecht, in-8, XIV-482 p., *Leipzig, Duncker.*

Meier (Dr N.). — Compositions – und successionsverhandlungen unter Kaiser Mathias während der Jahren 1615-8, in-8, VII-76 p. *Bonn, Cohen.*

Pastor (L.). — Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Mit Benützung des päpstlichen Geheim. Archives und vieler anderen Archive bearbeitet. Tome 3e : Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance von der Wahl Innocenz VIII bis zum Tode Julius III, in-8, LXVII-888 p., *Fribourg-en-Brisgau, Herder.*

Petersdorff (Hermann von). — Wie das deutsche Reich geworden ist, 1848-71, in-8, 248 p., *Berlin, Pauli.*

*** **Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen**, t. 22, in-8, 637 p., *Berlin, Dnnck.*

Poschinger (H. von). — Fürst Bismarck und die Parlamentarien, t. 3 (1879-90), in-8, VI-332 p. *Breslau, Trewendt.*

Pyl (Dr). — Pommersche Genealogien. Tomes 4 et 5, in-8, XXIV-180 p., XII-181 p., *Greifswald, Bindewald.*

Schaps (Dr Geo.). — Das deutsche Seerecht, in-8, 80 p., *Berlin, Heine.*

Schmidt (Gén.). — Die vormals kurhessische Armeedivision im Sommer 1866, in-8, III-255 p. *Breslau, Brunnemann.*

Schonneshorfer (B.). — Geschichte des Bergischen Landes, in-8, VIII-543 p. *Elberfeld, Bœdeker.*

Schwerdfeger (Dr Jos.).— Papst Johann XXIII und die Wahl Sigismunds zum römischen König 1410. Ein Beitrag zur Vorgeschichte des Konstanzer Concils (Tiré du « Jahresbericht des akademischen Vereins deutscher Historiker »), in-8, 52 p., *Vienne, Konegen.*

Semmig (Dr Henri). — Friede ! Der deutschfranzösische Konflikt in unparteiischer Beleuchtung. Ein Nachwort zur 25 jährigen Gedenkfeier des Tages von Sedan, in-8, 26 p., *Leipzig-Neustadt, Opitz.*

*** **Statistik** der Seeschiffahrt für das Jahr 1894, in-4, II-131 p., *Berlin, Puttkammer.*

Sternegg (Gén.). — Schlachten-Atlas des 19 Jahrhunderts 1828-85, 47e et 48e fascicules, *Iglau, Baüerle.*

Thunert (Frz). — Acten des Ständetage Preussens, königl. Antheils (Westpreussen), t. I, 2e partie : 1472-9, in-8, pp. 1472-9, in-8, pp. 167-598, *Dantzig, Bertling.*

Treitschke (H. von). — Deutsche Geschichte im 19 Jahrhundert. T. 5 : bis zur März-Revolution, in-8, VIII-774 p., *Leipzig, Hirzel.*

*** **Verzeichnis der kaiserl ; deutschen Consulate**. *Octobre 1895.* Auswärtiges Amt des Deutschen Reiches, in 4, 61 p., *Berlin, Mittler.*

— **der Konsulen im Deutchen Reich**, 1895 in-4, 34 p., *Berlin, Mittler.*

*** **Wilhelm II als Redner** ; Eine Sammlung der Reden den deutschen Kaisers, in-8, 64 p., *Leipzig, Dieckmann.*

ANGLETERRE

Contemporary review. — *Janvier.* — **E. S. Dillon :** Arménie. — **H. Howard :** Six semaines avec les insurgés de Cuba. — *Février.* — **Fr. Greenwood :** La question des alliances. — **A. Eubule Evans :** L'empire d'Allemagne.— **H. F. B. Lynch**: La question arménienne : Europe ou Russie ? — **W. R. Lawson** : Intrigues allemandes dans le Transvaal.

English historical review. — *Janvier.* — **J. H. Rose :** Canning et le Danemark en 1807.

Forum. — *Déc. 1895.* — **E. R. Fre-**

mantle : La guerre maritime sino-japonaise.

MACMILLAN'S MAGAZINE. — *Nov.* — Missionnaires en Chine.

NATIONAL REVIEW. — *Janvier.* — **Moreton Frewen** : Politique américaine.

NINETEENTH CENTURY. — *Nov.* — **Somers Somerset** : Grande-Bretagne, Venezuela et Etats-Unis. — **T. C. Hayllar** : Les missionnaires en Chine. — **W. Ward** : L'intransigeance de Rome.— **Adye** : Le passé et l'avenir de Gibraltar. — **A. Colvin** : Frontières et finances de l'Inde. — *Décembre.* — **P. Geffcken, Mme Nowikoff, R. Ahmad** : La question d'Orient. — *Janvier.* — **E. Dicey** : Le bon sens et le Venezuela. — **H. A. Salmone** : Le sultan de Turquie est-il le vrai calife de l'Islam? — **H. M. Stanley** : Angleterre et Amérique. — *Février.* — **J. Bolton** : L'affaire des limites du Venezuela. — **F. de Pressensé** : Les relations de la France et de l'Angleterre. —**H. O. Arnold-Forster** : Notre vraie politique étrangère. — **H. W. Wilson** : La protection de notre commerce en temps de guerre. — **J. W. Gregory** : La « barrière » allemande projetée en Afrique. — **Fr. Verney** : Note sur la convention franco-anglaise de Siam.

ROYAL STATISTICAL SOCIETY'S JOURNAL. — *Déc. 1895.* — L'institut statistique international.

TRANSACTIONS OF THE HISTORICAL SOCIETY, t. 9, in-8, 326 p., *Londres, Longmans.*

Burrows (M.). — The history of the foreign policy of great Britain, in-8, 388 p., *Londres, Blackwood.*

*** **Dictionary of national biography**, t. 45 : PEREIRA-PROBRICH, in-8, 464 p., *Londres, Smith.*

Harrisse (H.).— John Cabot, the discoverer of North America and Sebastian his son, a chapter of the maritime history of England under the Tudors 1496-1557, in-8, 516 p., *Londres, Stevens.*

Jusserand (J. J.). — English essays from a french pen (essays reprinted from « Nineteenth century », etc.), in-8, 261 p., *Londres, Unwin.*

Lafleur de Kermaingant (E.). — L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605), *Paris, Firmin-Didot.* in-8, LXXVII-334 p.

Le Juge. — Das englische Heer, in-8, VII-141 p., *Leipzig, Zuckschwerdt.*

Mackinnon (J.). — The union of England and Scotland, a study of international history, in-8, 542 p., *Londres, Longmans.*

Nadaillac (De). — Un diplomate anglais au début du siècle, in-8, 51 p., *Paris, Soye et fils.*

Nippold (W.).— Die Regierung der Königin Mary Stuart von England, Gemahlin Wilhelms III, 1689-95, in-8, 100 p., *Hambourg, Gräfe.*

Our english friends : Eine deutsche Antwort auf englische Unverschämtheiten, in-8, *Leipzig, Elischer.*

Wylie (J. H.). — History of England under Henry the Fourth, t. 3e. 1407-10, in-8, 194 p., *Londres, Longmans.*

AUTRICHE-HONGRIE

ARCHIV DES VEREINES FÜR SIEBENBÜRGISCHE LANDESKUNDE. — T. 26 (nouv. série), 3e partie, in-8, pp. 433-673, *Hermannstadt, Michaeli.*

CASOPIS MATICE MORAVSKA — 1893 (T. 17). **Josef Pekar** : les candidatures de Premysl Ottokar II au trône d'Allemagne, 1272. — **Fr. Kamenicek** : Documents d'archives (le roi Mathias et les Etats de Moravie, 1611).

MITTHEILUNGEN DER GESELLSCHAFT FÜR SALZBURGER LANDESKUNDE. — (35e année). in-8, 147 p. *Salzbourg, Dieter.*

MITTHEILUNGEN DER KK. KRIEGS-ARCHIVS.— T. 9 (nouv. série), in-8, IV-419 p., *Vienne, Seidel.*

QUELLEN ZUR GESCHICHTE DER STADT WIEN.— T. 2, in-4, VIII-388 p., *Vienne, Konegen.*

SBORNIK HISTORIKEHO KROUZKU (PRAGUE) 1893 (no 2). — **J. Kroiheer** : La lettre royale de 1618 et le soulèvement de la Bohême. — **M. Kovar** : Epistola Wenceslai Meroschwa, Bohemi, ad Johannem Trant (1620).

SZAZADOK — 1894 (T. 28), *No 6.* — **L. Kropf** : La bataille de Nicopolis de 1396, son emplacement. — *Nos 7-8.* — **Ed. Wilczek** : La croisade d'André II. — *Nos 8-10.* — **L. Kropf** : Des chroniques de Waurin (croisade de 1445-6 avec Jehan Hunyadi). — 1895 (T. 29), *No 3.* — **Ed. Wilczek** : La marine de Hongrie au temps des Angevins. — *No 5.* — **L. Kropf** : La chute d'Erlau et la bataille de Mezökeres, 1596. — *No 6.* — **W. Fraknoi** : Mathias Corvin et le patriarche Simon de Patras.

TÖRTENELMI TAR — 1893 (T. 16, *No 3*). — **A. Szilagyi** : Documents tirés des archives de Rakoczy (1619-22 : rapports des envoyés de Rakoczy au Parlement de Hongrie, à la cour d'Autriche, en Turquie ; lettres de Stefan Bethlen et de la princesse Su-

zanne Lorantsi). — **A. Beke** : Les relations de George Rakoczy Ier et de la Sublime Porte 1643-44 (rapports de Balthasar Sebesi et de Stefan Rethy). — **Stef. Domjan** : Ambassade de Stefan Gyulai de Varadi à la Porte, 1660-9. — *No 4*. — **W. Fraknoi** : Documents du Vatican pour l'histoire de Nicolas Zrinny. — **B. Kis** : Les archives de la famille Barcsay. — **A. Szigagyi** (suite), 1623-7.— **J. Konoz**: Sur la domination turque (1674). — 1894 (T. 17), *No 1*. — **Kol. Thaly** : les archives des comtes Klobusiczky à Zeleny. — **Weiss** : Relation contemporaine de la prise de Belgrade, 1688 (par le comte W. Notger d'Œltingen). — **Ant.-Aldassy**: Registres du Vatican, 1353-6. — **A. Szilagyi** (suite). — No 2. — **A. Aldassy** : Catherine de Brandebourg, princesse de Transylvanie et la diplomatie (1630). — **A. Aldassy** (suite), 1356-1428. — **A. Szilagyi** (suite), 1629. — **L. Kemeny** : Archives de Koschau.

Ungarische Revue. — T. 15 (1895), *No 1* et *2*. — **J. Weiss** : Documents sur le siège de Belgrade, en 1688.

Angeli (Mor.). — Erzherzog Carl von Osterreich als Feldherr und Heeresorganisator, t. Ier, 1re partie, in-8, xxxi-520 p., *Vienne, Braumüller*.

Helfert (von). — Gregor XII und Pius IX (oct. 1845 — nov. 1846), in-8, iv-189 p., *Prague, Bursik*.

*** **Hof und Staatshandbuch der osterreichisch-ungarischen Monarchie für 1896**, in-8, xiii-1269, p., *Vienne, imprimerie de la Cour*.

Kont (J.). — La Hongrie littéraire et scientifique, in-18 jésus, vii-460 p., *Paris, Leroux*.

Kovacs (Dr Odön). — Der ungarische Ehegesetz mit Berüksicht. aller einschläg. Gesetze und Verodnungen für die Rechtsverhältnisse der auf dem croat. — slavischen Territorium des ungar. Königreiches, ferner in Oesterreich und im übrigen Auslande lebenden ungar. Staatsangehörigen, sowie der im Ungarn eheschliessenden Aüsländer bearbeitet, in-8, 651 p., *Vienne, Perles*.

Mille (L. L.) — La question des nationalités en Hongrie, in-8, 24 p., *Paris, Davy*.

Moritz (Hugo). — Die Wahl Rudolfs II, der Reichstag zu Regensburg (1756) und die Freistellungsbewegung, in-8, xxiv-466 p., *Marbourg, Elwert*.

Neklau (Alex.).— Die böhmische Frage. Ein nüchternes, offenes Wort eines Czechen an alle Betheiligten, in-8, xi-300 p., *Wachwitz-Dresden, Geissler*.

*** **Politisches Vermachtniss des Grafen Taaffe**, in-8, 18 p., *Vienne, Gerold*.

Randa (A.). — Der Besitz nach österreichischem Rechte, mit Berücksichtigung des gemeinen Rechtes, des preussischen, französischen und züricherischen Gesetzbuches, in-8, xxxix-814 p., *Leipzig*.

Trautenberger (G.). — Die Chronik der Landeshauptstadt Brünn, t. 3 (xvie-xviie s.), in-8, 243 p., *Brünn, Société Deutsches Haus*.

Weber (Ottocar). — Die Occupation Prags durch die Franzosen und Baiern 1741-3, in-8, 112 p., *Prague, Calve*.

Wilding (Cte). — Metternich und Bismarck. Eine Studie nebst einer Charakteristik des österreichischen Staatskanzlers, in-8, 46 p., *Ziegemück, Thamm*.

BELGIQUE

Messager des sciences historiques.—*No 3*. — **J. Proost** : Le mariage de Beaudoin III, comte de Hainaut, avec Iolande, fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre.

Revue de Belgique. — *Nov*. — **M. Vanderkindere** : le traité de Simonoseki (traduction).

Revue générale. — *Déc*. — **O. Pyfferoen** : Charles Ier de Roumanie.

Société royale belge de géographie. — *Sept.-Oct*. — **Ch. Delannoy** : L'Angola et la colonisation portugaise.

BIRMANIE

Yoe (Shway). — The Burmah : his life and notions. In 8, 608. *Londres, Macmillan*.

BOSNIE

Munro (R.). — Rambles and studies in Bosnia-Herzegovina and Dalmatia. In-8, 416 p. *Londres, Blackwood*.

BULGARIE

*** **Boris oder Arsen** ? Ein Beitrag zur Lösung der bulgarischen Frage. In-8, *Leipzig, Friedrich*.

*** **Bulgarie und der bulgarische Fürstenhof**. In-8, *Berlin, Luckhardt*.

Golowine (A.F.).— Fürst Alexander Ier von Bulgarien (1879-86). In-8, viii-520 p. *Vienne, Fromme*.

CHINE

Bonvalot (G.). — L'Asie inconnue. A travers le Tibet. In-18 jésus, 393 p. *Paris, Flammarion*.

China Japan war : compiled from japanese, chinese and foreign sources, in-8, 460 p., *Londres, Low.*

Eitel (E. J.). — Europe in China : the history of Hong-Kong from the beginning to the year 1882. in-8, *Londres, Luzac.*

Mackay (G. S.). — From far Formosa in-16, 346 p., *Londres, Oliphant.*

COLOMBIE

Paponot (F.) — Panama. Opinion d'un praticien sur cette importante question. In-8, 18 p. *Paris, Chaix.*

Sogler (G.). — En Colombie. (Indiens inconnus. Pays inexplorés ; impressions de voyage. 1893-1894). In-16, 112 p. *Paris, lib. de la France scolaire.*

DANEMARK

Ahhlefeldt's (D.). — Memoiren aus der Jahren 1817-1659 (pub. par L. Bobé), in-8, *Copenhague, Höst.*

Anker (C. J.). — Uddrag af diplomatiske Indberetninger om Unione ns. Forberedelse og Tilblioelse 1814. In-8, 236 p. *Copenhague, Kjær.*

Strackerjan (Karl). — Dänische Umtriebe in deutschen Lande. Beiträge zur Beleuchtung der politischen Agitation in der Nordmark. In-8, VIII-250 p. *Flensbourg, Huwald.*

EGYPTE

Resener (Hans). — Aegypten unter englischer Okkupation und die ägyptische Frage, in-8, VIII-230 p., *Berlin, Société des gens de lettres.*

Slatin Pacha. — Fire and sword in the Sudan, a personal narrative of fighting and serving the dervishes 1879-80, (trad. par P. R. Wingate), in-8, 656 p., *Londres, Arnold.*

ESPAGNE

Boletin de la Real Academia de historia. — *Oct.* — **A. M. Fabié** : Etudes critiques sur la domination espagnole en Amérique.

Estudios militares. — 5-20 *oct.* 5-20 *déc.* — **L. Barrios** : La guerre de Cuba. — *5 déc.* — **M. Navarro** : Tarifa, Tanger, île Peregil. — 20 *déc.* — **M. Navarro** : Echange de Gibraltar.

Revista contemporanea. — 15, 30 *nov.* — **V. Balaguer** : Iles Philippines.

Revista politica. — *Nov.-déc.* — La question de Cuba avant la guerre.

Soluciones catolicas. — *Nov.* — **U. Ferreiroa** : Depuis le 20 septembre 1870. — *Déc.-janvier.* — **J. J. Valenti** : Urbain II et le concile de Clermont.

Avilès (J.). — El fin de la revolucion y sus consecuencias, con motivo de las fiestas nacionales italianas. In-4, VII-88 p. *Madrid, Murillo.*

Bernard (M.). — Autour de la Méditerranée ; les côtes latines : l'Espagne (de Tanger à Port-Vendres. Gr. in-8, 384 p., *Paris, Laurens.*

Bonn (Dr). — Spaniens Niedergang während der Preisrevolution des 16 Jahrhunderts (T. 12 des « Münchener volksuirthschaftsliche Studien.») In-8, VIII-199 p. *Stuttgart Cotta.*

Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne (1865-1572), Publiées par l'abbé Douais. T. Ier. In-8, XXXVIII-405 p. *Paris, Leroux.*

Desdevises du Dezert (G.). — D. Manuel Godoy. In-8, 31 p. *Caen, Delesques.*

Moreno y Lorenzo (J.). — La juridición de marina. In-4, 1016 p. *Madrid, Garcia.*

Movimiento de la poblacion de Espana en el septenario de 1886-92. In-4, 68 163 p. *Madrid, Institut géographique.*

ETATS-UNIS

Nation. — 24 *oct.* — Le conflit vénézuélien. — 31 *oct.* — La doctrine de Monroë. — La transformation de l'Afrique. — 7 *nov.* — Dangers du jingoïsme. — La destinée du Sultan. — 21 *nov.* — Le cas venezuelien. — 12 *déc.* — Le président Cleveland et le Venezuela. — La mer de Behring. — 19 *déc.* — Projets coloniaux de M. Chamberlain. — 20 *déc.* — Correspondance relative au Venuezuela. — 2 *janv.* 1896. — Développement de la doctrine de Monroë. — 9 *jan.* — La commission d'enquête. — 16 *janv.* — La haine de l'Angleterre.

Ellis Paxson Oberholtzer (P. O.). — The referendum in America. A discussion of law making by vote. In-8, *Philadelphie.*

Gerald (G.). — La législation douanière des Etats-Unis. In-8, 79 p. *Paris, Davy.*

Harrison Fisk (Dr Otis). — Stimmrecht und Einzelstaat in den Vereinigten Staaten von Nordamerika. In-8, VIII-223 p. *Leipzig, Duncker.*

Sherman (J.). — Recollections of 40 years in the house, senate and cabinet : an autobiography, 2 vol. In-8. *Chicago.*

Wallace (J.). — The history of Illinois and Louisiana under the french rule. In-8. *Cincinnati.*

FRANCE

Annales de géographie. — *Janvier* 1896. — **J. Bernard d'Attanoux** : Tripoli et les voies commerciales du Soudan. — **H. Schrimer** : Les traités de partage de 1894 en Afrique Centrale. — **E. Chavannes** : Les résultats de la guerre entre la Chine et le Japon. — **E. Roux** : Lettre sur le Yunnan.

Annales de l'école libre des sciences politiques. — 15 *novembre.* — **A. Viallate** : La circulation monétaire aux Etats-Unis, de 1878 à 1893. — **J. Silvestre** : La politique française dans l'Indo-Chine, Annam (suite). — *Janvier* 1896. — **J. Silvestre** : La politique française dans l'Indo-Chine ; Annam (suite). — **Th. Funck-Brentano** et **Charles Dupuy** : Les conditions du commerce international (la baisse de l'argent, le change, les emprunts et leur action sur les relations commerciales).

Archives (Nlles) des missions scientifiques et littéraires. — Choix de rapports et instructions, publié sous les auspices du ministère de l'instruction public. T. 6. In-8, XLI-641. *Paris, Leroux.*

Archives diplomatiques. — *Juillet-août.* — Norwège-Suisse : Traité de commerce et d'établissement (22 mars 1894). — Russie-Suède : Convention postale (4/16 mai 1895). — Norvège-Russie : Convention postale (4/16 mai 1895). Pêcheries de Behring : Mémoire du gouvernement des Etats-Unis (fin). — France : Rapport sur la situation de la Tunisie en 1894 (1er juillet 1895). Décret sur l'émigration hors du Sénégal de travailleurs originaires de la colonie (17 juin 1895). Décret interdisant à la Martinique l'exportation de la monnaie de billon (30 mai 1895). Décret instituant un gouverneur général de l'Afrique occidentale (16 juin 1895). — Les relations commerciales franco-suisses : France ; loi du 16 août 1895 modifiant le tarif des douanes ; instruction du directeur général des douanes pour l'application de cette loi ; rapport à la Chambre des députés. — Suisse : Arrêté du Conseil fédéral concernant l'entente commerciale avec la France (16 août 1895). Message du Conseil fédéral (29 juillet 1895). — *Septembre.* — France-Suisse ; Article additionnel à la Convention sur les rapports de voisinage (25 juin 1895). — Espagne-Maroc : Convention pour l'exécution des traités en vigueur relativement à la place de Melilla (5 mars 1894). — Espagne-Maroc : Convention additionnelle à la précédente (24 février 1895). — Pêcheries de Behring : Contre-mémoire du gouvernement britannique. — Etat du Congo : Code civil ; des personnes.

Association catholique. — *Décembre.* — **G. de Pascal** : La question du Concordat.

Bulletin de la société de géographie. — 5e *trimestre* 1895. — **L. Mizon** : Résultats scientifiques de ses voyages, 1890-1893. Itinéraire de la source de la Benoué au confluent des rivières Kadeï et Mambéré et Essais d'une carte des régions voisines de l'itinéraire. — **Prince Henri d'Orléans** : Du Tonkin au Yunnan.

Bulletin de la société de géographie commerciale de paris. — *Octobre.* — **P. Macey** : Développement de l'influence française sur le Mékong et ses conséquences. — **A. d'Anthouard de Wasserwas** : La colonisation de Madagascar. — **E. A.** : La Guinée française et Sierra Leone.

Bulletin de la société de législation comparée. — *Août-septembre.* — **R. de la Grasserie** : Etude sur la seconde lecture du projet du Code civil allemand. — Baron J. d'Anethan sur l'inspection du travail en Belgique. — Chronique législative : France (session ordinaire de 1895, 2e partie) ; Reichsrath autrichien (session parlementaire de 1895). — Comptes-rendus bibliographiques.

Bulletin de statistique et de législation comparée. — *Août.* — *France :* Règlement des relations commerciales avec la Suisse ; la marine marchande et la navigation. — *Allemagne :* Fin du projet de loi wurtembergeois relatif à l'impôt. — *Suisse :* Le monopole de l'alcool. — *Grèce :* le commerce extérieur en 1893. — *Canada :* Les recettes et les dépenses du Dominion ; son commerce extérieur depuis 25 ans. — *Chine :* Le commerce extérieur en 1894. — *Septembre.* — *France :* Le commerce extérieur en 1894 ; le commerce extérieur de la Régence de Tunis pendant les trois premiers mois de 1895. — *Angleterre :* Le commerce extérieure du Royaume-Uni pendant le 1er semestre de 1895. — *Allemagne :* L'impôt sur le capital en Wurtemberg ; les budgets de l'Empire allemand depuis 1877-78.

— *République-Argentine :* La situation financière et économique. — *Chili :* La conversion du papier monnaie.

BULLETIN DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR CHEMINS DE FER. — *Juillet.* — Le grand chemin de fer sibérien, les chemins de fer du monde.

CORRESPONDANT. — 10 *novembre.* — **Duc de Broglie** : La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin (1872-1878). L'affaire d'Orient et le mémorandum de Berlin. Les élections de 1877. La démission. — **P. Pisani** : Les affaires d'Arménie. — **J. Grabinski** : Un Italien ami de la France. — 25 *nov.* — **A. Desjardins** : Proud'hon : Sa vie, ses œuvres, sa doctrine. La jeunesse de Proud'hon. — **M[is] de Nadaillac** : Un diplomate anglais au commencement du siècle. — 10 *décembre.* — **F. Carry** : Le Vatican et le Quirinal, d'après des documents nouveaux sur la prise de Rome en 1870. — **A. Desjardins** : Proud'hon; sa vie, ses œuvres, sa doctrine. Proud'hon et la deuxième République. — **M[is] de Nadaillac** ; Un diplomate anglais au commencement du siècle. Napoléon en Prusse. — 25 *déc.* — **E. Petit** : La question d'Abyssinie. — 10 *janv.* 1896. — **Bérenger** : Le Transvaal et l'Afrique du Sud les Boërs, les annexions anglaises. — **P. Pisani** : Les affaires d'Arménie ; lettre au directeur du « Correspondant. »

COSMOPOLIS. — *Janvier.* — **Sir Ch. Dilke** : L'origine de la guerre de 1870. — *Février.* — **J. Gennadius** : Arbitrage international. — **Ludwig von Bar** : L'évolution de la doctrine de Monroë. — Chroniques étrangères d'H. Norman, F. de Pressensé, Ignotus.

DROIT D'AUTEUR. — 25 *juillet.* — Législation italienne sur les droits des auteurs des œuvres de l'esprit.

ÉCONOMISTE FRANÇAIS. — 30 *nov.* — Madagascar, possession française. — 21 *déc.* — Les Etats-Unis, les puissances européennes et la prétendue doctrine de Monroë.— 4 *janv.* 1896.— L'avenir des Boërs et les Anglais au Transvaal ; les immenses intérêts français dans ce pays.

ÉTUDES RELIGIEUSES. — *Décembre.* — **P.-T. Prampain** : La guerre sino-japonaise ; le conflit, les armées et les marines. — *Janvier* 1896. — **P.-S. Burnichon** : La question arménienne. — **P.-J. Tournebise** : Mouvement de l'union religieuse en Angleterre.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Novembre.* **M. Zablet** : Les relations commerciales de la France et de l'Espagne (1891-1894).

JOURNAL DES SAVANTS. — *Janvier* 1896. **P. Janet** : J.-J. Rousseau et le cosmopolitisme littéraire.

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — 1895. N[os] V, VI. — **Lainé** : La Conférence de la Haye, relative au droit intrenational privé. — **Tournade** : De la dation du conseil judiciaire à nn étranger en France. — **Pillet** : Le droit international privé. Essai d'un système général de solution des conflits des lois. — **Hubert** : De la nationalité et du droit d'expulsion. — **Navire** : Propriété d'une société anonyme française, actionnaires étrangers,francisation. Extradition, arrestation à l'étranger, détention préventive, imputation sur la durée de la peine. — *Jurisprudence :* (France : Douane, ligne à l'intérieur de la France, Savoie [Cass., 15 mars 1895]; espionnage, levé de plan, délit contraventionnel [Trib., Nancy, 27 nov. 1890]; Annexion. Savoie, hypothèque légale de la femme mariée, nécessité d'un renouvellement des inscriptions [Cass. 20 fév. 1894]; Nationalité, femme d'origine française mariée à un étranger, perte de la qualité de Française subordonnée à la collation d'une nationalité étrangère expressément accordée [Montpellier, 28 janv. 1895]. — *Allemagne :* Tribunaux consulaires, compétence, sociétés commerciales, succursale à l'étranger [Trib. de l'Empire, 17 avr. 1895]; Nationalité, mineur, perte de la nationalité par un séjour de dix ans à l'étranger [Trib. de l'Empire. 14 juin 1894]. — *Angleterre :* Extradition, anarchiste, aff. Meunier [Haute Cour de justice, Banc de la Reine, 11 juin 1894]. — *Belgique :* Abordage, eaux étrangères [Trib., Anvers, 8 mars 1895]. — *Egypte :* Patriarcats catholiques d'Orient, patriarcat arménien catholique, Cour de Rome, pouvoirs, séparation de corps, sentence patriarcale, infirmation, conséquence [Alexandrie, 26 avr. 1894]. — *Espagne :* Extradition, Espagne et Etats-Unis, abandon de ses fonctions par un fonctionnaire, délit non prévu par le traité d'extradition [Trib. suprême, 17 janv. 1893]. — *Monaco :* Monnaies, cours légal, monnaies françaises, monnaies étrangères, fausse monnaie [Trib. criminel, 18 oct. 1894]. — *Suisse :* Traité franco-suisse en 1869, désaveu de paternité entre Français domiciliés en Suisse [Cour de Genève, 16 déc. 1893]. — *Documents :* (France : Loi du 5 mars 1895 exigeant des

étrangers, en matière commerciale, la caution *judicatum solvi*). — *Russie :* Oukase impérial du 27 janv. 1895 sur les titres au porteur détruits, perdus ou volés. — *Faits et informations :* (Alsace-Lorraine : But poursuivi par l'Allemagne lors de l'annexion de 1871. déclaration du prince de Bismarck. — *Angleterre :* Projet d'amendement à la loi sur l'extradition, individus malades. — *Angleterre et France :* Fausses indications de provenance. loi anglaise de 1867, saisies à la douane, conseils aux exportateurs français : Devoirs de neutralité, navire de commerce, transport de matériel de guerre protectorat, lutte entre l'Etat protecteur et l'Etat protégé, aff. Madagascar. — *Angleterre et Italie :* Extradition, extorsion d'argent et diffamation. — *Brésil :* Théâtres, troupes étrangères, impôt. — *Echelles du Levant :* Compétence du patriarcat œcuménique à l'égard des sujets étrangers, et spécialement des Hellènes, mariage et divorce. — *France :* Condamnations pénales prononcées à l'étranger, réhabilitation en France ; mariage, actes respectueux, intervention du consul ; nationalité, enfant naturel né d'une mère étrangère et d'un Français, mariage subséquent des parties, influence sur la nationalité de l'enfant ; navires, francisation ; testaments de Mac-Mahon et de Canrobert, probate en Angleterre. — *France, Angleterre et Etats-Unis :* Etrangers, mariage, naturalisation, impossibilité de produire un acte de naissance, certificats visés par l'ambassade. — *France et Italie :* Mariages italiens, publication en Italie, refus d'intervention. — *France et Russie :* Extradition, complicité de vol, extorsion de signature. — *Italie :* Exportation des œuvres d'art. — *Japon :* Enseignement des langues étrangères. — *Japon et Chine:* Contrebande de guerre, charbon. — *Monaco et Pays-Bas :* Traité d'extradition. — *Russie :* Espionnage, trahison, Code pénal. — *Russie et Japon :* Traité de commerce, traitement de la nation la plus favorisée, exterritorialité, Code criminel, juridiction. — *Soudan :* Esclave, propriété, changement de maître. — *Suède :* Nationalité, individus nés en Suède de parents étrangers, loi du 1er oct. 1894. — *Suisse :* Extradition, statistique ; extradition *brevi manu* par les cantons, critiques). — 1895.— Nos VII, VIII, IX, X. — **A. Wahl** : Compétence dans les conflits internationaux en matière de succession. — **A. Lainé** : Conférence de la Haye relative au droit international privé (2e *session*) (fin). — **E. Lehr :** Nouvelle législation hongroise sur l'état civil et le mariage civil. — **A. Wilhelm** : Protectorat et neutralité. Transport maritime de matériel de guerre. Madagascar. — **W. Klembowsky** : Espionnage militaire en Russie. — **S. Berge** : Exécution en Tunisie des jugements français, etc. — *Questions et solutions pratiques :* Testament ; testateur étranger ; règle *locus regit actum ;* facultativité ; commune ou ville étrangère ; legs ou donation, autorisation d'accepter, autorisation de plaider, autorité compétente. — *Jurisprudence :* France : Brevet d'invention ; caution *judicatum solvi*, chèque, comparution personnelle, compétence, crimes et délits, date incertaine, divorce, enfant naturel, état et capacité, immeubles, jugement étranger, Légion d'honneur, lois étrangères, mariages, prescription, Sociétés étrangères, succession, testament. — *Allemagne :* Compétence, juifs, marque de fabrique et de commerce, transport international de marchandises par chemins de fer. — *Angleterre :* Gouvernement étranger, liquidation. — *Autriche :* Brevet d'invention, succession. — *Belgique :* Cessions de biens, effets de commerce, ouvriers, Société étrangère. — *Echelles du Levant :* Compétence, concurrence déloyale, obligations. — *Egypte :* Compétence, jugements, liquidation judiciaire, mesures de police, nationalité. — *Monaco :* Autorisation administrative, paiement, servitudes réelles. — *Suisse :* Compétence, diffamation, expulsion, injures, marques de fabrique, propriété littéraire, prétention (droit de), traité d'établissement, transports internationaux. — *Documents.* — *Faits et informations.*

Mémorial diplomatique. — 3 *novembre.* — **L. Leuwen** : L'Eglise grecque et la situation actuelle. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome-Quirinal, Madrid. — Documents : Madagascar ; Textes des traités de 1885 et 1895. — Affaires d'Egypte. — **Général Lebrun** : Souvenirs militaires (1866-1871). — 10. — **A. Pierrier** : Les armées étrangères. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg, Rome-Quirinal. — Documents : Affaires d'Egypte. — **Ed. Fazy** : Epigrammes byzantines. — 17. — Les affaires de Turquie. — Correspondances : Saint-Pétersbourg,

Rome-Quirinal. — Documents : Discours de lord Salisbury, au banquet du lord-maire, à Londres. — Affaires d'Egypte. — **P. Souvestre** : La semaine littéraire à travers les revues. — 24. — Rustim-Pacha : — Les affaires de Turquie. — Correspondances : Saint-Pétersbourg ; Rome-Quirinal. — Documents : Affaires d'Egypte. — La prise de Tananarive. — 1er *décembre* 1895. — **Luc** : L'exposé financier de M. Sonnino. — Les affaires de Turquie. — Correspondances : Saint-Pétersbourg, Rome-Quirinal, Londres, Bruxelles — Barthélemy Saint-Hilaire. — Le comte Taffe. — **Raiberti** : Le service diplomatique en France. — 8. — **L. Leuwen** : L'Eglise grecque (fin). — Correspondances : Londres, Rome-Quirinal, Berlin. — Documents : L'ouverture de la Skoupchtina, le traité franco-chinois, affaires d'Egypte. — **H. Ner** : La philosophie d'un poète. — 15. — L'état des choses en Orient. — Correspondances : Rome-Quirinal, Saint-Pétersbourg, Managua. — Les finances égyptiennes. — Les finances russes. — 22. — L'Angleterre et les Etats-Unis. — Correspondances : Londres, Madrid, Saint-Pétersbourg. — Message de M. Cleveland, président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, adressé le 17 décembre 1895 au Congrès de Washington. — L'emprunt du Tonkin. — La crise anglo-américaine. — 29. — La politique commerciale de l'Allemagne. — Correspondances : Londres, Saint-Pétersbourg. Rome-Vatican, Constantinople, le Caire. — L'Australie fédéralisée. — Insurrection cubaine. — S. V. R.: Angleterre et Vénézuéla. — L'augmentation du timbre sur les titres étrangers. — 5 *janvier* 1896. — Les Républiques américaines. — Correspondance : Londres, Saint-Pétersbourg. Rome-Quirinal, Madrid. — Les affaires de Turquie. — Au Transvaal. — 12. — Les Anglais au Vénézuéla. — Le président Kruger. — Correspondances : Londres, Berlin, Rome-Vatican, Saint-Pétersbourg, le Caire. — Affaires coloniales : Au Tonkin. — En Erythrée. — **P. Chenard** : En Avignon. — 19. — La situation au Brésil. — Correspondances : Londres, Berlin, le Caire, Rome-Vatican. — Affaires coloniales : L'école coloniale. — Dans la Guinée française. — Le livre jaune sur Madagascar. — Le sacre des tsars. — **F. Molina** : M. de Witte et les finances russes. — 26. — La France à l'exposition belge de 1897. — La prise de Makallé. — Le nouveau ministre de Chine. — Correspondances : Londres, Berlin, Rome, Vatican. — Affaires coloniales. — Le Siam et le Haut-Mékong. — Le livre jaune sur Madagascar. — **F. Molina** : La banque française de l'Afrique du Sud.

MISSIONS CATHOLIQUES. — 6 *décembre*. — Massacres en Arménie. — A propos des massacres d'Arménie. — 17. — Les désastres d'Arménie. — 24. — Les désastres de l'Arménie. — 31. — Lettre du patriarche des Arméniens catholiques.

MONDE MODERNE. — *Janvier* 1896. — **L. Lanier** : En Erythrée.

NOUVELLE REVUE. — 15 *novembre*. — **P.-J. Proud'hon** : Napoléon Ier. — **G. Gilbert** : Campagne de Crimée. — **C. Schefer** : Charles XII, roi de Suède. — **H. Montecorboli** : L'alliance logique de la France et de l'Italie. — **Baron de Ring** : La principauté de Monaco. — **M. Kamel** : Une alliance qui s'impose. — 1er *déc.* — **Comte de la Ferrière** : Anne de Chaumont. — 16. — **M. Kamel** : L'absorption par l'Angleterre. — 1er *janv.* 1896. — **Baron Hess** : La Suisse antiallemande.

NOUVELLE REVUE INTERNATIONALE. — *Decembre*. — **H. Charriaut** : Le mouvement politique en Espagne.

ORIENT ET TURQUIE. — 14 *décembre*. — Les engagements de la Grande-Bretagne. — Le protectorat de la France sur les chrétiens de l'Empire Ottoman. — 7 *déc.* — **E. Chesnel** : France et Turquie. — L'Angleterre incendiaire. — 28 *déc.* — La question arménienne. — 12 *oct.* — Soyons Turcs plutôt qu'Anglais. — Les idées de Mme Albion. — Turcs et Arméniens. — 26. — Le complot arménien. — 9 *nov.* — Ce que veulent les Arméniens. — 30. — **N. Nicolaïdès** : Appel au patriotisme de tous les sujets ottomans. — Intégrité de l'empire ottoman. — 11 *janv.* — Albanais et Italiens. — 18. — Les engagements de la Grande-Bretagne. — L'Albanais en 1873. — 25. — Où en est la question d'Orient.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — 31 *juillet*. — La révision de la loi russe sur les brevets.

QUESTIONS ACTUELLES. — 2 *novembre*. — Le traité de Tananarive. Texte du traité signé le 30 septembre 1895. — 9. — L'église anglicane et l'union. Colonisation de l'Abyssinie. — 23. — Le congrès des religions. Lettre de notre Saint Père le Pape à Mgr. Satolli, délégué apostolique aux Etats-Unis, interview de Mgr. Ireland.

Lettre ouverte de M. l'abbé Charbonnel à Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, parue dans l'*Eclair*, le 14 novembre. Note du Monde. Lettre de R. Didon. Lettre de Synésius, évêque de Bordeaux. Les traditions chrétiennes de l'Abyssinie. Les premiers prédicateurs de l'Evangile. Les Eutychéens en Abyssinie. Tentative de retour au XVIIe siècle. Les doctrines des Abyssins. Les Lazaristes en Abyssinie. Mgr de Jacobis. La situation actuelle. — 7 *déc.* — La doctrine de Monroë. Aperçu sur le conflit anglo-venezuelien. Extrait du message de L. Cleveland. Extrait de la lettre de M. Jefferson, troisième président des Etats-Unis, à son successeur M. Monroë. Extrait du Message de Monroë du 2 déc. 1823. — 4 *janv.* 1896. — Les phosphates algériens. — 11 *janv.* — L'arbitrage du pape au Vénézuéla.

Quinzaine. — 15 *novembre.* — **A. Lecoy de la Marche** : Les premiers missionnaires à Madagascar. — 1er *janv.* 1896. — **P. Ragey** : La politique extérieure de l'Angleterre.

Réforme économique. — 3 *novembre.* — **J. Desmets** : Notre situation à Madagascar. La question monétaire et le Japon. — **P. Sinceny** : Nouvelle prétention de l'Espagne. — 1er *déc.* — **J. Desmets** : La convention franco-chinoise. — **P. Sinceny** : Le Simplon et les intérêts français. — **Klobuskowski** : Notre commerce en Extrême-Orient.

Révolution française. — *Novembre.* — **F.-A. Aulard.** — La correspondance des ambassadeurs vénitiens pendant la Révolution. — *Décembre.* — **A. Lichtenberger** : Un projet communiste en 1795. — **Dr A. Corre** : Documents inédits, le procès de Louis XVI et la révolution du 31 mai, d'après la correspondance de Blad.

Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence. — *Juillet.* — **J. Jacquey** : Le délit d'adultère pour les musulmans français. —*Août-septembre.*— **Ernest Mercier**: Le Hobous ou Ouakof, ses règles et sa jurisprudence.

Revue catholique des revues. — 5 *janv.* 1896. — La question du Venezuela et la doctrine de Monroë (Harper's magazine et revues diverses).

Revue d'infanterie. — *Janvier* 1896. — **Ce. Philebert** : Le partage de l'Afrique.

Revue de géographie. — *Décembre.* — **P. Barré** : La formation territoriale et les litiges de frontières des Etats américains. — **E. Fournier** : En Transcaucasie. — *Janv.* 1896. — **P. Barré** : La formation territoriale et les litiges de frontières des Etats américains. Le conflit anglo-américain. — **L. Sevin-Desplaces** : La chrétienté gréco-latine protectrice de l'Islam. La crise de l'empire ottoman. — **F. de Rocca** : L'Alaï et le Pamir, d'après des données récentes. — **H. Méhier de Mathuissieulx** : Le commerce au Soudan central. — **G. Regelsperger** : Organisation de Madagascar. — Désastre d'Amba-Alagi.

Revue de Paris. — 1er *novembre.* — **Prince Henri Ph. d'Orléans** : Causerie sur le Tonkin. — 15 *nov.* — **Le Myre de Vilers** : Le traité Hova. — **Gréard** : Meissonnier, d'après ses entretiens. — 1er *déc.* — *** : En Orient. — *** : Annexion ou protectorat. — 15 *déc.* — **Comte P. de Ségur** : Le voyage de Mme Geoffrin en Pologne. — 1er *janv.* 96. — **G. Hanotaux** : Le traité de Tananarive. — **J. Saurin** : L'avenir de l'Afrique du Nord. — **Duc de Persigny** : Conversation avec M. de Bismark. — Deux diplomaties. — Le différend anglo-américain.

Revue des bibliothèques. — *Oct.* — **L. G. Pélissier** : Les registres Panigarola et le Gridario Generale de l'Archivio di Stato de Milan pendant la domination française (1499-1513).

Revue des cours et conférences. — 21 *novembre.* — **C. Seignobos** : Histoire contemporaine des Etats hors d'Europe ; la Chine. — 28 *nov.* — **Ch. Seignobos** : Histoire des Etats hors d'Europe ; Corée et Japon.

Revue des deux-mondes. — 1er *novembre.* — **A. Roë** : Le général Dragomirow. — **P. Leroy-Beaulieu** : La colonisation française, à propos de Madagascar. — 1er *déc.* — **F. de Pressensé** : La question arménienne. — 1er *janv.* **G. Hanotaux** : Le premier ministère de Richelieu. La politique d'autorité. — **De Gabriac** : Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-1872). M. Thiers à Saint-Pétersbourg. La ligue des neutres La dénonciation du traité de 1856. — 15 *janv.* — **De Gabriac** : Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-1872). La Russie à la fin de la guerre. Le général Le Flô à Saint-Pétersbourg. Ma mission à Berlin. — **F. de Pressensé** : La doctrine de Monroë et le conflit anglo-américain.

Revue des facultés de l'ouest. — *Décembre.* — **C. Marchand** : Les pro-

testants de Rouen et l'Angleterre au XVI[e] siècle.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Janvier.* — **V. Pierre** : L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg. — **R.-P. Pierling** : Un protagoniste du panslavisme au XVII[e] s., mémoire inédit de Iouri Krijanitch.

REVUE DU BAS-POITOU. — 3[e] *livraison.* — **De la Marsonnière** : Etablissement de paix entre les Chausseraye et les Montaigu.

REVUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — *Novembre.* — **G. Wolfromm** : Le régime douanier et les traités de commerce de la France. — **C. Rossignol** : Des navires de commerce au point de vue de la nationalité et de l'hypothèque. Congrès international de l'enseignement technique. — *Décembre.* — **G. Wolfromm** : Le régime douanier et les traités de commerce de la France. — *Janv.* 1896. — **G. Wolfromm** : Le régime douanier et les traités de commerce de la France.

REVUE DU MIDI. — *Octobre* 95. — **C. de Lajudie** : L'église catholique aux Etats-Unis.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Déc.* — **C. Vigneron** : La mission catholique à Madagascar.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Décembre* 95. — **A. Testis** : Les Français dans la Chine centrale. — Les Allemands du Togo au Niger : Exploration Gruner. Les Anglais du Niger au Borgou : Exploration Lugard. — **G. Vasco** : Madagascar : la délimitation de Diego-Suarez. — **P. Barré** : La question nègre aux Etats-Unis. — *Janv.* 96. — **G. Vasco** : Madagascar et ses habitants. — **G. Demanche** : Les Italiens et l'Abyssinie. — **J.-B. Duval** : Le Japon et la Corée. — **G. Demanche** : La France recule au Niger.

REVUE GÉNÉRALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — *Mai-juin.* — **F. Stœrck** : Les changements de nationalité et le droit des gens. — **Féraud-Giraud** : De la neutralité dans les guerres entre Etats, les guerres civiles et les différends entre Etat protecteur et Etat protégé. — **Ed. Engelhardt** : La question arménienne et les réformes projetées en exécution de l'art. 6, du traité de Berlin de 1878. — *Nov.-décembre.* — **N. Ariga** : De la protection accordée aux Chinois résidant au Japon pendant la guerre sino-japonaise. — **A. Pillet** : Des droits de la puissance protectrice sur l'administration intérieure de l'Etat protégé. Contribution à l'étude des effets du protectorat.

REVUE HISTORIQUE. — *Janv.-fév.* — **Albert Babeau** : Une ambassade en Allemagne sous Henri IV. — **G. Cavaignac** : La saisie de la lettre de Stein en 1808.

REVUE MARITIME ET COLONIALE. — *Novembre.* — **E. Brion** : Les colonies italiennes.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — 2 *novembre.* — **C. H. Loizillon** : Souvenirs de Crimée ; la prise du mamelon Vert. — **C. Chryssaphidès** : L'élection du roi de Grèce. — **A. Chuquet** : Paris en 1890. — **R. P. Hobson** : La prochaine guerre en Europe. — 16 *nov.* — Le congrès des religions devant l'opinion. Lettres du cardinal Meignan, de Mgr Mathieu, de Mgr Ireland, du P. Didon, de l'abbé Lemire, de MM. Sabatier, Zadoc, Kahn, Jules Simon, de Vogüé, Max Leclerc, H. Avelot et J. de la Nozière. Un voyage à Monténégro ; Cettinje. — 23 *nov.* — **R. Davy** : Le sultan et sa Cour. — Le congrès des religions devant l'opinion : Lettres de Mgr Jouffret, du P. Baudrillart, de Mgr de Harlez, de M. le vicomte de Meaux, de MM. Bonet-Maury, Ch. Bonnez, Negri et Ernest Naville. — **Comte L. Rousset** : La guerre sur mer en 1870-1871. — Le congrès des religions devant l'opinion : Lettres du cardinal Bourret, du P. Monsabré, de M. l'abbé Frémont, de MM. Hallard, Wagner, Schuré et Edouard Rod. — 14 *déc.* — La vérité sur la question arménienne. — Le congrès des religions devant l'opinion (fin). — 28 *déc.* — La politique étrangère en 1895. — 4 *janv.* 1896. — **A. Moireau** : La doctrine de Monroë. — 25 *janv.* — **Général A. Cambriels** : Souvenirs de la campagne d'Italie (1859).

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 5 *juillet.* — La vie parlementaire en Autriche et au Danemark. — 5 *août.* — **E. Castelar** : La politique espagnole. — **F. Surville** : La caution *judicatum solvi* et la loi du 5 mars 1895. La vie politique et parlementaire en Angleterre, aux États-Unis et en Italie.

SCIENCE SOCIALE. — *Novembre.* — **Ch. de Calan** : L'Irlande d'autrefois. Le pays et les habitants. — *Déc.* — **N. Despromi** ; Un nouvel épisode de la question d'Orient. — **J. R.** : L'humilité de la Turquie.

TOUR DU MONDE. — 2 *novembre.* — La

navigation du Mékong. Du Dahomey au Niger. L'extension française. Les missions du commandant Decœur. — 4 *janv.* 96. — **Clozel** ; De la Sangha à la Wom (reconnaissance dans le bassin du Tchad). — 11 *janv.* — **J. G. Vanderheym** : Ménélik et les Abyssins. — 18 *janv.* — Différend anglo-venezuélien.

Travail national. — 1er *décembre.* — Conférence internationale pour la suppression de primes à l'industrie sucrière.

Université catholique. — *Novembre-déc.* **R. P. Ragey** : La lettre apostolique de Léon XIII au peuple anglais et la conversion de l'Angleterre.

Andreani (A.). — La condition des étrangers en France et la législation sur la nationalité française (lois du 26 juin 1889, 22 juillet et 8 août 1893). Traité pratique d'extranéité, à l'usage des préfectures, sous-préfectures, mairies, etc. In-8, 327 p. *Paris, Guillaumin.*

*** **Annales de la Chambre des députés.** Documents parlementaires. T. 46. Session ordinaire de 1895. T. 1er : du 8 janvier au 28 mai 1895. In-4, 719 p. *Paris. Imp. des journaux officiels.*

*** — **du commerce extérieur.** Faits commerciaux. — No 13. — Commerce et navigation des principaux pays étrangers de 1885 à 1893-1894. In-8, 314 p. *Paris, Imp. Nationale.*

*** - **du Sénat** Débats parlementaires. Sessions ordinaire de 1895. T. 43, du 21 mai au 13 juillet 1895. In-4, 391 p. *Paris, Imp. des journaux officiels.*

Ardouin-Dumazet. — L'armée et la flotte en 1895 (Grandes manœuvres des Vosges ; manœuvres navales, expédition de Madagascar). In-16, 516 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Arnold (Hugo). — Unter General von der Tann (1870-1). T. I (von der Kriegserklärung bis zur ersten Einnahme von Orléans, 12 oct. 1870). In-8, VIII-219 p. *Münich, Bech.*

Aumale (duc d'). — Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles. T. 7e et table. In-8, 792 p., 256 p. *Paris, Lévy.*

Barral (G.). — L'epopée de Waterloo. Narration nouvelle des Cent jours et de la campagne de Belgique en 1815, composée d'après les documents inédits et les souvenirs de mes deux grands-pères, officiers de la Grande-Armée, combattants de Waterloo. In-8, 334 p. avec grav. *Paris, Flammarion.*

*** **Bibliothek der sozialen und politischen Wissenchaften Frankreichs,** 4 vol. In-8. *Zittau, Pahl.*

Bicknell (A.-L.). — Life in the Tuileries under the second Empire. In-8, 286 p. *Londres, Unwin.*

Blondel (H.). — Le régime du travail de la colonisation libre dans nos colonies et pays de protectorat. In-8, 163 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Boué (L.). — Le 20 septembre 1895 à Rome. Grand in-16, 81 p. *Paris, Libraires associés.*

Chabannes (H. de). — Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, T. 3. In-4, 1271 p. *Dijon, Jobard.*

Child (J. A.). — Manuel de la naturalisation française, indispensable aux étrangers et Alsaciens-Lorrains. Renseignements pratiques sur l'admission à domicile, la naturalisation et la reintégration, ainsi que les déclarations devant les juges de paix (modèles de demandes, pièces à fournir, etc.) In-4, 28 p. *Paris, Marchal et Billard.*

Clercq (J. de). — Recueil des traités de la France, publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères. T. 19. In-8, XXXVI-702 p. *Paris, Pedone.*

Deloncle (J.). — Discussion du budget des colonies. Discours prononcé par M. François Deloncle à la séance de la Chambre des députés du 10 déc. 1895. In-4 à 3 col, 2 p. *Imp. des journaux officiels.*

*** **Dépêches de Ferry-Carondelet, procureur à la Cour de Rome** (1510-1513), publ. par L. de la Brière avec une préface de R. de Maulde. In-8, 39 p. *Paris, imp. Nationale.*

Doniol (H.). — Le gouvernement de M. Thiers. Ses négociations pour la paix. In-8, 20 p. *Paris, imp. Davy.*

Elster (O.). — Auf dem Felde der Ehre 1870-71. In-8, III-158 p. *Brunswick, Ranert.*

Fournier (J. E.). — La flotte nécessaire ; ses avantages stratégiques, tactiques et économiques. In-16, XXXIV-163 p. *Paris, Berger-Levrault.*

*** **Franzosische** (die) **Armee im Felde.** In-12, 790. *Berlin, Bath.*

— **Soldatenleben vor Ausbruch und wahrend des Krieges** 1870-1, Aufzeichnungen eines Elsässers. In-8, III-82 p. *Leipzig, Luckhardt.*

Fraser (W.). — Napoléon III (my recollections). In-8, 278 p. *Londres, Low.*

Häussler (Ernst). — Erlebnisse eines Soldaten des 4 badischen Infanterie-Regiments « Prinz Wilhelm » im Feldjuge 1870-71. In-8, VII-148 p. *Carlsruhe, Reiff.*

Hecker (A.). — Ernstes und Heiteres aus dem Kriegstagebuch eines sächsischen Oberjägers 1870-1. In-8, 110 p. *Dresde, Warnach.*

Heslin (R.). — The journal of a spy in Paris during the reign of Terror (janv.-juillet 1794) In-8, 238 p. *Londres, Murray.*

Howell-ap-Howell. — The birthplace and childhood of Napoleon. In-8, 62 p. *Liverpool, Howell.*

*** **Invasion** (L') **austro-prussienne** (1792-1794). Documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine par Léonce Pingaud. In-8, XVI-319. *Paris, Picard et fils.*

Johnson(T.G.).—François-Severin Marceau 1769-96.In-8, 358 p. *Londres; Bell.*

Kunz (Major). — Einzeldarstellungen von Schlachten aus demKriege Deutschlands gegend die französische Republik (sept. 1870-fév. 1871). T. 7, 2e partie : Die Schlacht an der Lisaine, 15-18 janv. 1871. In-8, VI-192 p. *Berlin, Mittler.*

La Barre de Nanteuil (De). — La papauté et la future guerre européenne. In-18 jésus, 106 p. *Paris, Lamulle et Poisson.*

Leroy-Beaulieu(P.)—Traité théorique et pratique d'économie politique T. Ier, VIII-797, p. T. 2, 656 p. T. 3, 698 p. T.IV, 814 p. *Paris,Guillaumin.*

*** **Lettres de la duchesse de Broglie** (1814-38), pub. par le duc de Broglie. In-18, 344 p. Paris, C. Lévy.

— **de Louis XI, roi de France,** publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par Joseph Vaesen et Etienne Charavay. T. 5. (1472-1475). In-8, 411 p. *Paris, Laurens.*

— **inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 15 janvier au 22 mars 1603.** Publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Eugène Halphen. In-8, 69 p. *Paris, Champion.*

Liebmann (Otto). — 4 Monate vor Paris, 1870-71. Belagerungstagebuch eines Kriegsfreiwilligen im Gardefüsilierregiment. In-8, XVI-289 p. *München, Beck.*

Lubomirski (Prince). — Histoire contemporaine de la transformation politique et sociale de l'Europe. France et Allemagne (1868-1871). T. VI. In-8,628 p. *Paris, C. Levy.*

*** **Main-d'œuvre** (La) **aux colonies.** Documents officiels sur le contrat de travail et de louage d'ouvrage aux colonies. T. Ier. In-8, VI-569 p. *Paris, Colin.*

March (T.). — The history of the Paris Commune 1871. In-8, 380 p. *Londres, Sonnenschein.*

Marmottan (P.). — Bonaparte et la République de Lucques. In-18 jésus, 132 p. *Paris, Champion.*

— Le royaume d'Etrurie (1801-1807). In-8, 383 p. *Paris, Ollendorff.*

*** **Mémoires de Barras, membre du Directoire, pub. par G. Duruy.** 2 vol. in-8. T. Ier. Ancien régime, Révolution, LXXXIII-373 p., T. 2, le Directoire jusqu'au 18 fructidor, XVII-543 p. *Paris, Hachette.*

— **du cardinal Consalvi** : Introduction par J. Crétineau Joly. *Nouvelle édition*, illustrée, augmentée d'un fascicule inédit sur le Concile de 1811, publiée par le R. P. Jean Emmanuel-B. Drochon. In-4, XL-816 p. *Paris, imp. Petithenry.*

— **du duc de Persigny**. Publiés avec des documents inédits, un avant propos et un épilogue par M. H. de Laire, comte d'Espagny, ancien secrétaire intime du duc. In-8, XX-512 p. *Paris, Plon.*

— **secrets du duc de Roquelaure.** 8 vol. In-16. T.Ier 185 p. ; T. 2, 190 p. T. 3, 186 p. T. 4, 184 p. ; T. 5, 188 p. T. 6, 188 p. ; T. 7, 190 p. ; T. 8, 188 p. *Paris, Guyot.*

Ober (G. A.). — Joséphine, empress of the French. In-8. *New-York.*

*** **Officielle deutsche Depeschen von Schauplatz des deutsche-franz Kriegs,** 1870-71. In-8, 63 p. *Leipzig, Milde.*

Quade (Gust.). — Mecklenburgs Antheil am Kriege 1870-71. In-8. 384 p. *Wismar, Hinstorff.*

*** **Résumé des conférences sur les lettres de change, l'escompte, les changes et les usages des différentes places.** In-16, 658 p., *Paris, imp. Mouillot.*

Rodocanachi (E.). — Une protectrice de la Réforme en Italie et en France. Renée de France, duchesse de Ferrare. In-8, 579 p. *Paris, Ollendorff.*

Rogge (B.). — Bei der Garde. Erlebnisse und Eindrücke aus dem Kriegsjahre 1870-71. In-8, VIII-180 p. *Hanovre, C. Meyer.*

Rousset. — La seconde campagne de France. Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-71). Les armées de province. T. 3. In-8, 376 p. *Paris, Lib. Illustrée.*

Savidge (E. C.). — The American in Paris : a biographical novel of the franco-prussian war ; the siege and commune of Paris, from an american standpoint. In-12, *Philadelphie.*

Schmid (E. von). — Die Schlachten bei Villiers und Champigny (30 nov., 2 déc. 1870). In-8, 204 p. *Berlin, lib. militaire.*

*** **Souvenirs de la Révolution et de l'Empire**, publiés avec notes par Gaston Cerfberr. In-16, 415 p. *Paris, Jouvet et Cie.*

Spuller (E.). — Hommes et choses de la Révolution. In-18 jésus, XXII-336 p. *Paris, F. Alcan.*

Tanera (Carl). — Ernstere und heitere Erinnerungen eines Ordonnanzoffiziers im Jahren, 1870-1. *Münich, Beck.*

Tœche-Mittler. — Die Kaiserproklamation in Versailles am 18 jan. 1871. In-8, 113 p. *Berlin, Mittler.*

Troska (Dr Ferd.). — Im französischen Lager. Die Verteidigung Frankreichs durch die Volksheere im Kreige von 1870-71. In-8, 228 p. *Berlin, Société des gens de lettres.*

Verdy du Vernois (J. von). — Im grossen Hauptquartier 1870-71. In-8, VII-296 p. *Berlin, Mittler.*

Véron. — Discussion du budget des colonies. Discours prononcé au Sénat le 27 déc. 1895. In-4, 3 p. *Paris, Imp. des journaux officiels.*

Wagner (Ferd.). — Friedrichs des Grossens Beziehungen zu Frankreich und der Beginn des siebenjährigen Krieges. In-8, XI-157 p. *Hambourg, Seitz.*

Weidner (G.). — Kriegstagebuch eines Nürnbergers im kgl bayerischen 10 Infanterie-regiment 1870-71. In-8, 139 p. *Nuremberg, Gross.*

Weide (Gén.). — Die Ursachen der Siege und Niederlagen im Kriege 1870. T. 2. In-8. V-431 p. *Berlin, Mittler.*

HAITI

Justin (J.). — Les relations extérieures d'Haïti. Etudes historiques et diplomatiques. In-8, 247 p. *Paris, Savine.*

ITALIE

(Par M. le prof. C. Merkel).

Archivio della Ra Società Romana di storia patria. — *XVIII, 1-2 1895.* — **Do. Orano** : Marcello Alberini e il sacco di Roma del 1527. — **L. G. Pélissier** : Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VII e Luigi XII (1498-1499).

Archivio storico italiano. — *S. 5, XV, 2. 1895.* — **Gaet. Salvémini** : L'abolizione dell ordine dei Templari (a proposito di una recente pubblicazione). — **Ger. Rossi** : La morte di Onorato Lascaris co. di Tenda. — *3.* — **Ce. Paoli** : Un diploma di Carlo VIII alla signoria di Firenze. — **G. E. Saltini** : Di una cospirazione contro la vita di Carlo V ordita dai Farnesi nel 1543. — **Ett. Parri** : Antonio Ronquillo luogotenente e capitano generale nel regno di Sicilia.

Archivio storico Lombardo. — *S. 3, XXII. — 3, 1895.* — **Ant. Bonardi** : Giovanni Anguissola e la Spagna.

Archivio storico per le provincie Napoletane. — *XX, 2. 1895.* — **F. Cerasoli** : Urbano V e Giovanna I di Napoli (Documenti inediti dell' archivio segreto Vaticano, 1362-1370). — **E. Nunziante** : I primi anni di Federico d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **O. Mastrojoanni** : Sommario degli atti della cancelleria di Carlo VIII a Napoli. — *3.* — **F. Cerasoli** : Urbano V e Giovanna I di Napoli (Documenti inediti dell' archivio segreto Vaticano, 1362-1370). — **E. Nunziante** : I primi anni di Ferdinando d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **O. Mastrojoanni** : Sommario degli atti della cancelleria di Carlo VIII a Napoli.

Bollettino della società di storia patria Anton Ludovico Antinori negli Abruzzi. — *VII, 13, 1895.* — **Vinc. Moscardi** : La venuta della regina Giovanna I d'Aragona nell' Aquila degli Abruzzi.

Miscellanea di storia veneta edita per cura della R. Deputazione Veneta di storia patria. — *S. 2a, III, 1895.* — **Ul. Papa** : Un dissidio tra Venezia e Pio VI (1566-1572).

Nuovo archivio veneto. — *X, 1, 1895.* — **Gaud. Claretta** : Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII. — *2.* — **G. Cogo** : Brunoro della Scala e l'invasione degli Ungari del 1411. — **It. Raulich** : Per un error di cronisti (l'acquisto di Vicenza per i Veneziani). — **Ant. Medin** : Un carme latino contro i Turchi dopo la prima invasione nel Friuli (1472).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali storiche e filologiche. — *S. 5, III.* — **Ferd. Gabotto** : Per la storia della letteratura civile ai tempi di Carlo Emanuele I. La politica Antispagnuola. — **Tu. Massari** : La vita e gli scritti di Cesare Correnti. — **Zannoni** : Il sacco di Volterra : un poema di N. Naldi e l'orazione di B. Scala. — *IV.* — **Valenziani** : Nuovi particolari sulle ambasciate segrete inviate a Roma da Gamo Ugisato principe feudatario Giapponese, sullo scorcio del secolo XVI.

RIVISTA STORICA ITALIANA.— *XII, 3, 1895.* — **Ga. Capasso** : Don Ferrante Gonzaga all' impresa di Puglia del 1529.

RIVISTA STORICA DEL RISORGIMENTO ITALIANO. — *I, 1-2. 1895.* — **Castagnola** : Come il gabinetto Lanza ci condusse a Roma. Diario. — **C. Gioda** : Le due Rome di Vincenzo Gioberti. — **R. Giovagnoli** : L'espugnazione di Monterotondo nel 1867. — **G. Mazzatinti** : Lettere del ministro Giovita Lazzarini sulla repubblica Romana del 1849. — **N. Campanini** : Lettere del principe Girolamo Napoleone. — **A. Professione** : Un punto oscuro della spedizione dei Mille.

Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire Génois Lamberto di Sambuceto, publiés avec des observations préliminaires et un glossaire par **Corn. Desimoni**, 1894, in-8, XXIV p. *Paris, Leroux.*

Anguissola (G.). — Benedetto Cairoli e Giuseppe Garibaldi : discorsi, 1894. In-16, 63 p. *Mortara, Botto.*

Antonelli (R.). — L'idea guelfa e l'idea ghibellina dal Dictatus papae al libro De monarchia. In-8, 50 p. *Roma Balbi.*

Arietti (A.). — Ricordanze della guerra per l'indipendenza italiana, 1860-61. In-8, 36 p. *Firenze, Carnesecchi.*

Articolo (Un) di G. Turoni e la censura Austriaca. In-8, 19 p. *Pavia, Fusi.*

Atti del congresso Modenese per la federazione Cispadana (16-17-18 ottobre 1796) per la prima volta pubblicati da **T. Casini** e **V. Fiorini**. In-4, 31 p. *Bologna, Zamorani.* [Per nozze Morpurgo Franchetti].

B. A. V. — Sébastien Cabot, navigateur Vénitien (1497-1557). Etude d'histoire critique et documentaire. In-8, 43 p. *Paris, May et Motteroz.*

Barbiera (R.). — Il salotto della contessa Maffei e la società Milanese (1834-1886). In-16 fig., 350 p. *Milano, Treves.*

Bernardi (A.). — Cronache Forlivesi dal 1476 al 1517, pubblicate ora per la prima volta di su l'autografo a cura di **G. Mazzatinti**. — Monumenti storici pertinenti alle provincie di Romagna, S. 3 (Cronache). I, 1, in-8, xxxx-350 p. *Bologna, Bordandini.*

Bernardini (N.). — Ferdinando II a Lecce (14-27 gennaio 1859). In-8, 194 p. *Lecce, tip. Cooperativa.*

Bersezio (V.). — Il regno di Vittorio Emanuele II : trent' anni di vita Italiana. Libro I-II, 2ª ediz. ; libro VIII. 3 vol., in-8, 371, 475, 630 p. *Torino, Roux.*

Bertini-Attili (C.). — Madame de Lamballe e la rivoluzione francese : conferenza. In-8, 32 p. *Roma, Lœscher*

Bonafede (A.). — Sugli avvenimenti dei fratelli Bandiera e di Michele Bello in Calabria negli anni 1844 e 1847. 1894, in-8, 159 p. *Gerace Marina, Fabiani.*

Bonomelli (G.). — Un autunno in Oriente. In-16, xx-360 p. *Milano, Cogliati.*

Bordoni (A.). Marco Minghetti. In-16, 18 p. *Roma, tip. Nazionale.*

Bottego (V.). — Viaggi di scoperta nel cuore dell' Affrica : il Giuba esplorato sotto gli auspici della società geografica italiana. In-8 fig., xviii-537 p. *Roma, Loescher.*

Bricchetti-Robecchi (L.). — I nostri protetti (i Galla). 1894, in-8, 12 p. *Pavia, Marelli.*

Bruscantini (A.). — La breccia di porta Pia : conferenza. In-16, 14 p. *Firenze, Landi.*

Caduti (Ai) di Morrone il primo ottobre 1860 i superstiti delle patrie battaglie dal 1820 al 1870 di Napoli nel di 8 dicembre 1887 inauguravano il monumento, 2ª ediz., 1896, in-8, 56 p. *Roma, Mantegazza.*

Calandra (Ed.). Vecchio Piemonte. In-16, 204 p. *Torino, Roux.*

Cancogni (D.). — Sul Quirinale. In-16, 15 p. *Roma, Unione cooperativa.*

Cantù (C.). — Storia degli Italiani. 4ª ediz. riveduta dall' autore. 1894, in-8, dispensa 42-48, 81-640 p.

Casagrandi (V.). — Roma o morte : discorso. In-4, 22 p. *Catania, Di Mattei.*

Cato (R.). Descrizione delle feste celebrate in Vienna nell' anno 1571 in occasione del matrimonio dell' arciduca Carlo d'Austria con la principessa Maria di Baviera : dispacci. In-16, 24 p. *Modena, Soliani.* [ed. Z. Sandonnini per nozze Sandonnini-Rossi].

Causa (C.). — Vita dei fratelli Bandiera, fucilitati a Cosenza il 25 luglio 1844 : narrazione storica. In-16, 128 p. *Firenze, Salani.*

Cavour (C. Di). — Nuove lettere inedite con prefazione di **E. Mayor**. In-8, xxiii-634 p. *Torino, Roux.*

Celani (E.). — Di una carta a penna raffigurante la battaglia navale dei Dardanelli, 26 giugno 1656. In-8, 15 p. *Venezia, Visentini.*

Cerro (E. Del). — Un amore di Giuseppe Mazzini (1833-34) : rivelazioni storiche con una lettera di **A. De Gubernatis**. In-8, viii-88 p. *Milano, Faverio.*

Cesare (R. De). — Commemorazione di re Vittorio Emanuele. In-8, 21 p. *Bergamo, Fagnani e Galeazzi.*

— Silvio Spaventa giornalista : conferenza. In-16, 52 p. *Napoli, Pierro.*

Chiala (L.). — Politica segreta di Napoleone III e di Cavour in Italia e in

Ungheria (1858-61) : notizie. In-8, III-203 p. *Torino, Roux.*

Ciccotti (E.). — Donne e politica negli ultimi anni della repubblica Romana : saggio. In 8, 240 p. *Milano, Giacchetti.*

Cipolla (C.). — Per la storia d'Italia e dei suoi conquistatori nel Medioevo più antico : ricerche varie. In-16, 691 p. *Bologna, Zanichelli.*

Completamento del trattato di Varese dell' anno 1752, pubblicato nei documenti Varesini da **L. Borri**. In-4, 76 p. *Varese, Macchi e Brusa.*

Corona (L.). — Una pagina di storia della campagna di guerra dell' anno 1859 per l'indipendenza italiana : battaglia di S. Martino, 24 giugno 1859, descritta da un ufficiale di stato maggiore dell' esercito francese, tradotta e modificata. In-16, 23 p. *Genova, Casamara.*

Dispacci (I.). degli ambasciatori Veneziani alla corte di Francia durante la Rivoluzione, editi da **M. Kovalevsky**. In-8, I, XXII-516 p. *Torino. Bocca.*

Diurnali detti del duca di Monteleone nella primitiva lezione, da un testo a penna posseduto dalla società Napoletana di storia patria, pubblicati a cura di **M. F. Faraglia** in Monumenti storici della società Napoletana di storia patria, S. 1ª, Cronache. In-4, XV-168 p. *Napoli, Giannini.*

Documenti su lo sbarco, la cattura e la morte di re Gioacchino Murat al Pizzo, a cura di **G. Travali**. In-8, 29 p. *Palermo, Reber.*

Erman (H.). — Das Römische Recht 1884 bis 1894. In-8 gr., 32 p. *Leipzig. Hinrichs' Verl.*

Evelyn. — Ritratti a pastello del 1600-1700, con proemio del prof. **A. De Gubernatis**. 1894, in-16, VI-259 p. *Rocca S. Casciano, Cappelli.*

Fabris (C.).— Das Haus von Savoyen, aus dem Italienischen übersetzt von Major **K. Marselli**. In-8, 66 p. *Turin, Bona.*

Faldella (G.). — I fratelli Ruffini : storia della giovine Italia. I : L'antica monarchia e la giovine Italia ; II : La famiglia Ruffini. In-8, 1-77 ; 78-155 p. *Torino, Roux.*

Finali (G.). — La vita politica di contemporanei illustri. In-8, XII-425 p. *Torino, Roux.* [1. Il barone Bettino Ricasoli ; 2. L. C. Farini ; 3. Quintino Sella ; 4. Il conte Terenzio Mamiani ; 5. Marco Minghetti ; 6. Il conte Camillo di Cavour].

Fiorentini (L.). — Clive. Warren-Hastings, Wallesley, Crispi : divagazioni storiche. In-8, 32 p. *Roma, Casa editrice italiana.*

Fleury (F.). — L'île de Corse (1736-1800). In-8, 47 p. *Besançon, Jacquin.*

Fortis (L.). — Francesco Crispi. In-16, VI-326 p. *Roma, Voghera.*

Franceschini (L.). Documenti inediti sulla storia della reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia. In-4, 59-XXXVIII p. *Roma, tip. dell' Unione cooperativa* (per nozze Savoia-Orléans).

Franchetti (L.). — L'avvenire della colonia Eritrea : conferenza. In-8, 24 p. *Roma, Civelli.*

Franchini (P.). — Nel XXV anniversario del riscatto di Roma dalla teocrazia papale : discorso. In-8, 20 p. *Urbino, Ronchetti.*

Fustel de Coulanges. — La cité antique. Etude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome. In-8, 483 p. *Paris, Hachette.*

Gabotto (F.). — L'età del conte Verde in Piemonte secondo nuovi documenti (1350-1383). In-8, 261 p. *Torino, Paravia.*

— Lo stato Sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto. III (1493-1504). In-8, XXXX-356 p. *Torino, Roux.*

Gatti (C.). — Roma per il suo XXV anniversario di vita libera. In-16, 98 p. *Firenze, Bocca.*

Gianandrea (A.). — Di Federico II di Svevia e della sua casa in relazione colla città di Jesi : Discorso. In-8, 27 p. *Jesi, Buzzini.*

Goppelli (L.). — La compagnia Medici e la difesa del Vascello : ricordo. In-16, 482 p. *Montegiorgio, Delbello.*

Gotti (A.). — Vita del barone Bettino Ricasoli. 2ª ediz. In-8, XI-395 p. *Firenze, Le Monnier.*

Grandmaison (G. De). — Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814). In-8, IV-296 p. *Paris, Perrin.*

Gueterbock (F.). Der Fried von Montebello und die Weiterentwickelung des Lombardenbunden. In-8 gr., V-122 p. *Berlin, Mayer u. Müller.*

Hodgkin (T.). — Italy and her invaders, 600-744. Vol. V-VI. In 8, 130 p. *London, Clarendon Press.*

Jordan (E.). — Un diplôme inédit de Conradin. 11 p. *Roma, Cuggiani.*

Instruzzione allo sp. Francesco Balbani, eletto ambasciatore [dalla repubblica Lucchese nel 1581] per le nozze della principessa Gonzaga de Farnesi. In-16, 14 p. *Lucca, Marchi.* [ed. **A. Moretti** per nozze Morpurgo-Franchetti].

Inventario cronologico - sistematico dei registri Angioini conservati nell' archivio di Stato di Napoli, con pre-

fazione di **B. Capasso.** 1894, in-8, lxxxi-541 p. *Napoli, Sèllitto.*

Italia e Francia, 1870, secondo narrazioni di **G. Lanza, Q. Sella, E. Ollivier**, eu un domo politico italiano [con prefazione di **P. Vayra**]. In-16, 39 p. *Parma, Battei.*

Le Saint (L.). Les recits du capitaine. Crimée en Italie. In-8 gr., 238 p. *Limoges, Ardent.*

Leti (G.). — Roma o morte. In-8, 104 p. *Roma, Ripamonti e Colombo.*

Lumbroso (A.). — Miscellanea Napoleonica. In-8, xiii-207 p. *Roma, Modes e Mendel.* [Générale Jouan, souvenirs militaires, Jéna Drede (1806-1813); Oberstlt. Bucher: Erlebnisse aus dem Jahre 1809; Francesco Orioli: Ricordi sullo Stato Romano nei tempi Napoleonici].

Mancinelli (G.). — In memoria di Francesco II re delle due Sicilie. In-8, 23 p. *Napoli, Priore.*

Manzoli (A.). — Viaggio del capitano d'artiglieria Bottego cav. Vittorio nell' Africa orientale alle sorgenti del Giuba: riassunto. In-8, 16 p. *Cremona, tip. Sociale.*

Marchi (A. De). — Sulla storia della guerra dei Trent' anni di Federico Schiller: studio critico. 1894, in-8, 56 p. *Palermo, Vena.*

Mariotti (R.). — Fano e la repubblica Francese del secolo XVIII, V. Curiosità storiche (1799). In-16, 52 p. *Fano, tip. Cooperativa.*

Martini (F.). — Nell' Affrica Italiana: impressioni e ricordi. 4ª ediz. In-8 fig., 388 p. *Milano, Treves.*

Marzi (D.). — Diplomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia, pubblicati a facsimile dalla R. Società Romana di storia patria Notizie e trascrizioni di diplomi imperiali: recensioni. 1894, in-8, 4 p. *Firenze, Cellini.*

Masi (E.). — La monarchia di Savoia: studio. In-16, 178 p. *Firenze, Barbèra.*

Massaia (G.). I miei trentacinque anni di missione nell' alta Etiopia: memorie storiche. Vol. XII, in-4 fig., 286 p. *Milano, tip. di S. Giuseppe.*

— In Abissinia e fra i Galla; dalle memorie del card. Massaia. Pubblicazione dell' associazione Nazionale per soccorrere i missionari cattolici Italiani a beneficio delle missioni dell' Eritrea. In-16 fig., xv-387 p. *Firenze, Ariani.*

Maulde-la-Clavière (R. de). — Louise de Savoie et François Ier; trente ans de jeunesse (1486-1515). In-8, 400 p. *Paris, Perrin.*

Mazzini (J.). — Lettres intimes, publiées avec une introduction et des notes par **D. Melegari.** In-16, 264 p. *Paris, Perrin.*

Meomartini (A.). — La battaglia di Benevento tra Manfredi e Carlo d'Angiò. In-8, 18 p. *Benevento, De Martini.*

Minucci Del Rosso (P.). — La giovinezza del principe don Mattias de' Medici in Siena. In-8, 24 p. *Siena, Nava.*

Negri (Fr. De). — Discorso giuridico sulla storia politica d'Italia con un accenno a quella d'Europa. In-3, viii-60 p. *Pisa, Valenti.*

Negri (R.). — XX settembre 1870-1895. In-16, 23 p. *Udine, Doretti.*

Nodier (C.). — L'ultimo banchetto dei Girondini. In-16, 96 p. *Milano, Sonzogno.*

Oncken (G.). — L'epoca dell' imperatore Guglielmo. In-8 fig.; Disp. 1-11, 1-96 p. *Milano, Vallardi.*

Paliotti (G.). — La morte d'Arrigo VIII di Lussemburgo secondo la storia e secondo la tradizione. 1894, in-8, 166 p. *Montepulciano, tip. Cooperativa.*

Papa (U.). — Vittorio Barzoni e i Francesi in Italia. In-8, 74 p. *Venezia, Visentini.*

Procopio (Di Cesarea). — La guerra Gotica. Testo greco emendato sui manoscritti con traduzione italiana a cura di **D. Comparetti**: in Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall' Istituto storico Italiano: Scrittori, secolo VI, nº 23. Vol. I. in-8, xxxv-215 p. *Roma Forzani.*

Relazione del pubblico ingresso fatto in Parigi dall' ambasciatore Giovanni Mocenigo. In-8, 23 p. *Venezia Merlo.* [ed. **A. Del Piccolo** per nozze Wallis-Mocenigo].

Relazioni su alcuni temi di discussione presentati al secondo congresso geografico Italiano. Roma, 22-27 settembre 1895. In-8, 216 p. *Roma, Società geografica Italiana.* [6. Vigoni P.: La colonia Eritrea dal punto di vista economico commerciale: eventuali proposte per renderla utile alla madre patrià; 7. Nocentini Lù. Delle conseguenze che possono aspettarsi dai recenti avvenimenti politici che si sono svolti nell' estremo Oriente per gli interessi commerciali ed economici dell' Europa e specialmente dell' Italia].

Ricasoli (Bett.). — Trentacinque lettere politiche a Leopoldo Galeotti. In-8, 86 p. *Bologna, Zanichelli* (edd. **G. Mazzoni, S. Morpurgo** e **D. Zanichelli** per nozze Bacci-Del Lungo]

[**Romanus**]. — La causa del Quarantotto sotto l'aspetto morale-giuridico. In-16, 209 p. *Bassano. Roberti.*

Rossi (A.). — Le nostre conquiste in Affrica : impressioni e note di un secondo viaggio fatto durante l'occupazione dell' Agamé. In-16, 97 p. *Milano, Pagnoni.*

Rossi (Gir.). — Maria Luigia Gabriella di Savoia, sposa di Filippo V re di Spagna, in Nizza nel settembre 1701 : memorie e documenti. In-8, 44 p. *Torino, Paravia.*

Rossi (Gui. De). — La comune di Parigi : conferenza. In-8, 31 p. *Roma Perino.*

Rœsemeier (H.).—Nicolò Machiavellis erste Legation zum Kaiser Maximilian und seine drei Schriften über Deutschland. 1894, 46 p. *Kiel, Grimm.*

Ruolo generale del sovrano ordine militare di S. Giovanni di Gerusalemme ovvero di Malta. In-8, VI-317 p. *Roma, tip. Poliglotta.*

Sacchinelli (D.). — Memorie storiche sulla vita del cardinale Fabrizio Ruffo, con osservazioni sulle opere di Coco, di Botta, et di Colletta. 2ª ediz. In-4, 295 p. *Roma, tip. Poliglotta.*

Sanuto (M.). — I diari. In-4, XXXXIII-XXXXIV, fasc. 186-190 ; 226-800 ; 1-384 p, *Venezia, Visentini.*

Sardi (V.).—La vener.Maria Cristina di Savoia regina delle due Sicilie : studio biografico. In-4, XII-189 p.*Roma, Ricci.*

Schœller (M.).— Un mio viaggio nell' Eritrea.Traduzione di **Mottura**. In-16 fig., VII-280 p. *Genova, Donathi.*

Senizza (G.). — Storia di Trieste abbinata a quella dell' Istria. In 8, 214 p. *Venezia, Draghi.*

Silvagni (U.). — Napoleone Bonaparte e i suoi tempi, con documenti e lettere inedite dell' imperatore, ritratti, schizzi, ecc. Parte I : La rivoluzione (Da Luigi XIV al 18 brumaio). Voll. 2. 1894-95. In-8, XXVIII-837, 1111 p. *Roma, Forzani.*

Smith (H.). — The romance of history : Masaniello, Prince Rupert, Beniowsky, Marino Faliero, Bayard, Lithgow, Jacque Line de Laquette, Vidocq, Lochiel, Casanova. In-8 gr. 290 p.*London, Newries.*

Strassoldo (Soldaniero). — Cronaca dal 1509 al 1603 per cura del can. **E. Degani**, in Cronache antiche Friulane, II; In-8, 90 p. *Udine, Doretti.*

Tebaldi (A.). — Napoleone : una pagina storico-psicologica del genio. In-16, 5-168 p. *Padova, Draghi.*

Vannutelli (V.). — Conferenze sull' Oriente. In-16, 69 p. *Roma*, tip. della, Vera Roma.

Vico d'Arisbo (Bosdari Lodovico). — Da Roma a Berlino (1715-1763). In-16, 92 p. *Torino, Speirani.*

Volpe-Rinonapoli (E.). — Francesco II [di Borbone] ex re delle due Sicilie. In-16, 64 p. *Napoli, Ruggiano.*

Walincourt (E.). — Les héros de Mentana. In-8 gr., 237 p. *Paris, Taffin-Lefort.*

Zaccaria (A.). — Uomini politici della Romagna. In-16, 178 p. *Bologna, Zanichelli.*

INDE ANGLAISE

Anson. — (O. A.). — Letters ; with H. M. 9th Lancers during the Indian mutiny. In-8, 288 p. *Londres, Allen.*

Gore (F.).— Lights and shades of life in the Afghan and Hindu highlands of the Punjab. In-8, 298 p. *Londres, Murray.*

Gribble (J.). — A history of the Deccan. In-16. 416 p. *Londres, Luzac.*

Palat. — L'Inde et la question anglo-russe : étude géographique, historique et militaire. In-8, 152 p. *Paris, Lavauzelle.*

INDO-CHINE FRANÇAISE

Aymonier (E.).— Voyage dans le Laos. Mission Estienne Aymonier. T. Ier. In-8, 345 p. avec 33 cartes. *Paris, Leroux.*

Delingette (A.). — Relation d'un voyage chez les Moïs. In-8, 100 p. *Paris, Balitout.*

Leriche (M.). — Le recrutement en Indo-Chine. Etude sur la réorganisation du corps des tirailleurs annamites. In-4, 23 p. *Paris, Challamel.*

Périé (A.). — Souvenirs de Malaisie. Onze ans sous l'équateur.Indo-Chine. In-8, 114 p. *Limoges, Ardant.*

JAPON

Leriche (M.). — Etude économique et politique sur la question d'Extrême-Orient. In-4, 18 p. *Paris, Challamel.*

Lonholm (Dr L.).— Japan. Erwiderung auf Hrn von Brandt's Schrift « die Zukunft Ostasiens ».In-8, 35 p. *Leipzig, Rossberg.*

Münsterberg (Dr). — Japans auswärtiger Handel von 1542 bis 1854. (T. 10 des « Münchener volkswirthschaftliche Studien »). In-8, XXXVIII-312 p. *Stuttgart, Cotta.*

MADAGASCAR

Bellanger (C.). — Madagascar. La dernière expédition. De Majunga à Tananarive. In-8, 68 p. *Gap., Vollaire.*

Deaubourg (H.). — L'Alsace-Lorraine et Madagascar. In-8, 20 p. *Paris, Baudouin.*

Foucart (G.). — Le commerce et la colonisation à Madagascar. In-18 jésus, 383 p. *Paris, Challamel.*

Gautier (E.). — A. Milne-Edwards, de Faymoreau, L. Suberbie, G. Foucart, Lacaze, L. Olivier. — Ce qu'il faut connaître de Madagascar. Population, ressources, commerce, avenir de l'île. Grand in-8, 114 p. *Paris, Ollendorff.*

Grandin, — Les Français à Madagascar. 2 vol. in-18 jésus. T. I[er] XLIII-373 p. avec 1 grav. T. 2, 489 p. av. 1 grav. et 1 carte. *Paris, Haton.*

Lamarzelle (De). — Discussion du budget du ministère de la guerre (expédition de Madagascar). Discours prononcé au Sénat le 24 décembre 1895. In-4, 7 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

Piolet (J. B.). — La colonisation à Madagascar. In-8, 39 p. *Paris, Soye et fils.*

MONTENEGRO

Avelot et J. de Nézière (H.). — Monténégro, Bosnie, Herzégovine. In-8, 254 p. *Paris, Laurens.*

OCÉANIE FRANÇAISE

*** **Annales des missions d'Océanie.** Correspondance des premiers missionnaires de la Société de Marie. T. I[er]. Nouvelle-Zélande ; Océanie Centrale : I, Ile de Futuna : II, Ile de Wallis. In-8, 658 p. *Lyon, imp. Vitte.*

PARAGUAY

Droulers (C.). — Socialisme et colonisation. Une colonie socialiste au Paraguay. La « Nouvelle Australie ». In-8, 39 p. *Paris, Trémaux.*

PÉROU

DERECHO — 1894. 1[er] *novembre.* — **Lainé** : La conférence de la Haye relative au droit international privé. — 1[er] *décembre.* — La conférence internationale américaine de 1890. Enquête. — 15 *déc.* — La conférence internationale de 1890. Arbitrage international. — **Pérez.** L'administration de la justice nationale en cas d'occupation étrangère. Les avocats d'un pays occupé doivent-ils défendre devant les tribunaux établis par l'occupant ? — *Mars* 1895. — Documents relatifs à la guerre civile terminée par l'ordre du 20 mars 1895. — La conférence internationale américaine de 1890. Arbitrage international. — 1[er] *avril.* — La conférence internationale américaine de 1890. Arbitrage international. — 15, 1[er] et 15 *mai.* — **Lainé** : La conférence pe la Haye. — 1[er] *juin,* 1[er] et 15 *juill.* — **Sevanne** : Les cessions des territoires et le plébiscite.

La Grasserie (R. de). — Etudes de législations étrangères. Résumés analytiques des principaux codes civils de l'Europe et de l'Amérique. Code civil péruvien, précédé d'une introduction et suivi des traités du droit international privé. In-8, 277 p. *Paris, Giard et Brière.*

PERSE

Week (E.). — From the Black sea through Persia and India. In-8. *New-York.*

POLOGNE

KWARTALNIK HISTORYCZNY. — 1894 (Tome 8). — **W. Czennak** : La jeunesse de Georg Labomirski [Mlodosc Jerzego Lubomirskiego], 1616-36. — **Z. Bukwoski** : Contribution à l'histoire du soulèvement de Zebrzydowski 1606 [Przyczynek do dziejow Rokoszu Zebrzydowiskiego]. — **A. Czolowski** : La guerre turco-polonaise, 1625 [Wojna polsko-turecka]. — **W. Coziuski** : Le journal du voyage d'un habitant de Lemberg à Moscou, 1606 [Dyaryuszek moskiewski lwowianina z r. 1606].

PRZEGLAND POWSZECHNY. — *Janvier* 1896. — **G. Manteuffel** : Le prince de Courlande Jacques et ses successeurs.

Trotka (Thilo von). — Der polnische Aufstand im Jahre 1863 von seinem Beginn bis zum Zusammenbruch der Diktatur Langiewitsch (d'après l'ouvrage russe de Gesket Pusürewski). In-8, XVI-274 p, *Berlin, R. Félix*

Ursin (M.). — Religiös-politische Ideale der Polen. In-8, *Leipzig, Kosprowicz.*

PORTUGAL

Woodberry. — Journal du lieutenant Woodberry. Campagnes de Portugal et d'Espagne, de France, de Belgique et de France (1813-1815). In-18 jésus XV-367 p. *Paris, Plon.*

ROUMANIE

ARHIVA. — *Nov.-déc.* — **Th. T. Bura-**

da : Les Roumains de la Silésie autrichienne.

RUSSIE

Istoricheski Viestnik. — *Nov.* — **A. Rindin** : Schamyl en Russie.

Journal ministerstva narodnago prosvietchenia. — *Oct.* — **N. D. Tchetchourlin** : La politique extérieure de la Russie sous Catherine II.

Russkaia Starina. — *Sept.-nov.* — Correspondance diplomatique russe au xviiie s. — **V. Alexandrenko** : La presse anglaise et la diplomatie russe au xviiie s. — **D. Anichin** : Le prince Cherkoski et le gouvernement civil de Bulgarie. 1877-8.

Balcam (E.). — Promenades en Russie. In-8, viii-216 p. *Paris, Delagrave.*

Baschmakoff (A.). — Russie. In-8, 24 p. *Paris, Davy.*

Birckbeck (W.-J.). — Russia and the english church during the last 50 years. T. Ier : correspondence between M. W. Palmer, fellow of Magdalen college, Oxford, and M. Khomiakoff, 1844-54. In-8, 290 p. *Londres, Rivington.*

Créhange (G.). — Histoire de la Russie depuis la mort de Paul Ier jusqu'à l'avènement de Nicolas II (1801-1894); 2e *édition.* In-18 jésus, 342 p. *Paris, F. Alcan.*

Faber du Faur (G. de). — Campagne de Russie (1812), d'après le journal illustré d'un témoin oculaire. In-8, xlvi-323 p. *Paris, Flammarion.*

*****Finances** (les) **de la Russie** (Budget; dette publique ; commerce extérieur : chemins de fer). In-4, 280 p. *Paris, Chaix.*

Hansen (Gh. von).— Regesten aus zwei Missivenbüchern des 16 Jahrh. im Revaler Stadtarchiv für die Geschichte Livlands, Estlands, und Curlands. In-8, vi-162 p. *Reval, Kluge.*

Hapgood (Isabel F.). — Russian rambles. In 8, 382 p. *Londres, Gay.*

Prelvoker (J.). — Under the czar and queen Victoria. In-16, 284 p. *Londres, Nisbet.*

Seraphim (E.). — Geschichte Liv-Est-und Kurlands von der Aufsegelung des Landes bis zur Einverleibung in das russische Reich. Tome 2 : Die Provinzialgeschichte bis zur Unterwerfung unter Russland ; Kurland unter den Herzögen. In-8, iv-715 p. *Reval, Kluge.*

Thompson (H.-M.). — Russian politics. In-8, 300 p. *Londres, Unwin.*

Tratchevski (A.). — L'évolution sociale en Russie. In-8. 30 p. *Paris, Giard et Brière.*

Vandal (A.). — Napoléon et Alexandre Ier. L'Alliance russe sous le premier Empire. T. 3. In-8, 611 p. *Paris, Plon.*

SAINT-SIÈGE

(Par M. le Prof C. Merkel).

Rivista storica del risorgimento Italiano. — *I 1-2, 895.* — **Dom. Zanichelli** : Lo statuto fondamentale pel governo temporale degli stati della Chiesa.

Alexandre IV. Les registres d'Alexandre IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican par **Bourel de la Roncière**, **J. de Love**. et **A. Coulon**. 1er fasc., in-4 gr., 128 p. *Paris, Thorin.*

Feis (L. De). — Storia di Liberio papa e dello scisma dei Semiariani. 1894. In-4, 211 p. *Roma, tip. Poliglotta.*

Hollweck (J.). — Der apostolische Stuhl und Rom. In-8 gr., vii-191 p. *Mainz, Kirchheim.*

Nostitz-Rieneck. — Textkritisches zum Investiturprivileg Calixtus II im dritten Jahresbericht des öffentlichen Privatgymnasiums an der Stella matutina zu Feldkirch, 1894. 20 33 p.

Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken IV Abtheilung, 17 jahrhundert, I Bd. *Berlin, Both.*

Pastor (L.). — The history of the popes from the close of the middle ages. III-IV, in-8. *London, Trübner.*

Pezzo (C. Del). — Lo scisma d'Oriente ed il ritorno della Chiesa Greca all' unità cattolica : conferenza. In-8, 23 p. *Napoli, Giannini.*

Rocquain (F.). — La cour de Rome et l'esprit de la réforme avant Luther. II : Les abus ; Décadence de la papauté, *Paris, Thorin.*

Ségur (De). — La Rome de Pie IX : portraits et souvenirs. In-18 gr., 466 p. *Paris, Vic et Amat.*

Schlée (G.). — Die Päpste und die Kreuzzüge. 1893, 55 p. *Halle.*

Schlitter (K.). — Pius VI und Joseph II von der Rückkehr des Papstes nach Rom bis zum Abschlusse des Konkordats. 1894, xx-225 p. *Wien, Tempsky.*

Tesi-Passerini (C.). — Leone XIII e il suo tempo: storia contemporanea continuata dal can. **G. Cinquemani.** I, fasc. 18, in-4, 413-36 p. *Torino, Negro.*

SERBIE

Fünf Jahre am Hofe des Konigs

von Sieben. Politisch-feuilletonistische Aufzeichnung (1889-94). In-8, vi-125 p. *Leipzig, Luckwardt.*

SOUDAN FRANÇAIS

Ernst-Bunge. — De Paris à Tombouctou en huit jours, par un chemin de fer équatorial français. In-8, 53 p. *Le Havre, imp. de la Société des anciens courtiers.*

SUÈDE-NORVÈGE

Bain (R.-N.). — Charles XII and the collapse of the swedish empire, 1682-1719. In-8, 340 p. *Londres, Putnam.*

Boutroue (A.). — En Scandinavie (notes de voyage) : le pays, ses monuments et ses habitants, conférence faite à l'assemblée générale de la Société de géographie de Paris, le 19 avril 1895, accompagnée d'une carte, In-8, 36 p. *Paris, Leroux.*

Brown (J.). — Original memoirs of the sovereigns of Sweden and Denmark, 1766-1818, 2 vol. in-8, 674 p. *Londres, Nichols.*

Codes (les) **suédois de 1734** (civil, pénal, communal), suivis des lois postérieures promulguées jusqu'à ce jour, en particulier des lois hypothécaires, de celles sur l'état civil, la faillite, les registres de commerce, du Code maritime de 1891 et des lois sur la propriété industrielle. In-8, clv-529 p. *Paris, Pedone.*

Dodge (T.-A.). — Gustavus Adolphus : a history of the art of war from its revival after the Middle Ages to the end of the Spanish succession war. In-8. *Boston.*

Unger (C.-R.) **et Huitfeldt Kaas**. — Diplomatarium nrrvegicum. Oldbreve til Kundskab our Norges indre og ydre Forhold, Sprog, Stægter, Saeder, Lovgivning og Rettergang i Middelalderen. Fjortende Samling, Anden Halvdel (28). In-8, p. 417 à 928. *Christiania, Malling.*

SUISSE

Basler Jahrbuch (1895). — **Ed. Thumeysen** : Le parti séparatiste à Bâle, au début du xviiie s.

Bibliothèque universelle et revue suisse. — *Nov.* — **A. Glardon** : Dans l'Afrique centrale.

Bulletin international de la Société de la Croix-Rouge. — *Juillet* 1895. — *N°* 103. — La Croix-Rouge et l'insurrection de Cuba. — La mission de la Croix-Rouge d'après M. Pando y Valle. — La protection du signe de la Croix-Rouge aux Etats-Unis (projet de Miss Clara Barton). — La convention de Genève à Madagascar. — La convention de Genève dans les trente dernières années d'après M. Gareis. — Accession du Siam à la convention de Genève. — Le mouvement en faveur de la Croix-Rouge au Vénézuéla. — **Kennet Barrington** : De l'observation de la convention de Genève dans les guerres civiles. — *Octobre*, — *N°* 104. — La convention de Genève à Madagascar. — Sanction pénale de la convention de Genève. — **Gautier** : Un ouvrage nouveau sur les lois de la guerre.

Geschichtsfreund (Lucerne Uri, Schwyz, Unterwalden et Zug), t. 50. In-8, xix-374 p.. *Stans, Matt.*

Jahrbuch des historichen Vereins des Kantons Glarus. — 31e fascicule. In-8, 84 p. *Glaris, Bæschlin.*

Jahrbuch für schweizerische Geschichte. — 1895 (t. 20). — **H. Bresslau** : La plus ancienne confédération des cantons suisses.

Zürcher Taschenbuch. — (Soc. hist. de Zürich). In-8, iii-281 p. *Zürich, Eösi.*

Farner (Ulr.). Eidgenössische Grenzbesetzung und Internirung der französischen Ostarmee im Kriegsjahre 1870-1. in-8. 408 p. *Grüningen, Wirz.*

Günther (Rh.). — Beiträge zur Geschichte der schweizerischen Infanterie. — In-8, 92 p *Frauenfeld, Huber.*

Hosang (G.). — Die Kämpfe um den Ausschlus von Graubünden an die Schweiz, 1797-1800. In-8, 23 p. *Coire, Hitz.*

Hilty (Dr Carl). — Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft, 9e année, 1894-5. In-8, iii-747 p. *Berne, Wyss.*

Sutermeister (Werner). — Metternich und die Schweiz, 1840-1848. In-8, 94 p. *Berne, Schmid.*

*** **Urkundio**. Beiträge zur vaterländ. Geschichtsforschung, vornehmlich aus der nordw. Schweiz, 2 vol. In-8, 192, 124 p. *Soleure, Jent.*

Wundsam (Jul.). Das Buch des Friedens. In-8, vi-164 p. *Berne Neukomm.*

TRANSVAAL

Goldmann (C.) et **Kitchin** (F.). — South African mines : their position, results, and development, with an account of diamond land, finance and kindred concerns. 3 vol. ; t. 1 : Rand mining Cies ; t. 2 : Miscellaneous Cies ; t. 3 : Maps and plans. In-8, 624,

214 p. *Johannesburg, Argus Printing Co.*

Martineau (J.). — The Transvaal trouble. In-8, 272 p. *Londres, Murray.*

Villiers (J. de). — The Transvaal. In-8, 100 p. *Londre, Chatto.*

TURQUIE

Antonopoulos (Stam.). — Uber die Exterritorialität der Ausländer in der Türkei, mit Rücksicht auf die Gerichtsbarkeit in civil. und Strafprocessen (trad. du grec). In-8, v-96 p. *Berlin, Bahr.*

Clement (Clara E.). — Constantinople. In-8, 316 p. *Londres, Gay.*

Flers (R. de). — Vers l'Orient. In-18 jésus, III-407 p. av. grav. *Paris, Flammarion.*

Mordtmann (A.). — Eine deutsche Botschaft in Konstantinopel. anno 1575-8. In-8. *Constantinople, O. Keil.*

Le Gérant : E. JAMIN.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A LA RÉUNION ANNUELLE DU 5 JUIN 1896

M. le secrétaire général, en ouvrant cette séance, nous rappelait que la Société d'histoire diplomatique célébrait cette année le dixième anniversaire de sa fondation. Dix ans, ce n'est pas tout à fait ce que Tacite appelle un long espace dans une vie humaine, *grande mortalis ævi spatium* ! c'est pourtant un laps de temps suffisant pour qu'on soit en mesure de juger si elle a triomphé des difficultés que rencontre toute œuvre naissante, et si elle a tenu les promesses qu'elle faisait à son début.

Il semble que notre Société puisse soutenir cette double épreuve de manière à en sortir à son honneur. La liste du personnel qui la compose s'enrichit chaque année de noms pris parmi les plus honorables de la diplomatie française et étrangère. Tout récemment encore, comme vient de le rappeler M. de Maulde, un grand honneur lui a été fait. S. A. I. le grand-duc Constantin a consenti à figurer parmi ses protecteurs et il a pris place à côté de S. M. le roi de Portugal et des héritiers des trônes de Grèce et de Danemark.

Cette confiance qui nous est témoignée de si haut n'a pas cessé, j'ose le dire, d'être méritée, car les travaux que j'ai déjà eu occasion de signaler dans des réunions comme celle-ci ont donné la preuve d'une activité intelligente et bien dirigée. Dix volumes publiés sous les auspices de la Société forment déjà une intéressante et instructive collection. La série en avait été ouverte par le baron d'Avril nous donnant le sens et la portée des négociations

du dernier congrès de Berlin et par M. Baudrillart nous révélant plus d'un des secrets des archives de Simancas. M. Schefer y a apporté l'autorité de son nom en nous racontant la curieuse ambassade du marquis de Bonnac à Constantinople. La correspondance intime d'un des ambassadeurs de Charles IX ou plutôt de Catherine de Médicis auprès de Philippe II nous a été communiquée par un savant érudit de Montpellier, M. l'abbé Douais, grâce aux soins de M. le baron de Ruble à qui sa connaissance exacte de tous les faits du seizième siècle a valu récemment un siège à l'Académie des inscriptions. Enfin, c'est un véritable monument que nous consacre M. Boulay de la Meurthe en étudiant dans les moindres détails le Concordat de 1801, de toutes les transactions qui aient jamais figuré dans les annales de la diplomatie, la plus importante peut-être par la grandeur des personnages qui y prirent part et l'élévation des principes qui y furent engagés. Dans des écrits de nature si diverse, la variété des sujets est uniformément relevée par l'art et le talent des metteurs en œuvre.

Je m'engagerais dans de trop long développements si j'essayais de rappeler, même par la plus rapide énumération, les travaux dignes d'intérêt et d'attention qui ont figuré dans notre revue trimestrielle. Il en est pourtant à qui je dois, par reconnaissance, une mention toute particulière. Ce sont ceux que nous avons dus à la communication bienveillante de nos correspondants et associés étrangers. Outre le mérite qui leur est commun avec les œuvres nationales et l'autorité qu'elles acquièrent souvent de la qualité de leurs auteurs (c'est le cas en particulier de celles que nous devons au directeur des archives de Saint-Pétersbourg, M. de Martens), toutes ont à mes yeux le mérite de répondre plus exactement qu'aucune autre au but même de la Société d'histoire diplomatique.

J'ai déjà eu, en effet, je crois, occasion de le dire. Nous devons tendre à l'échange tout autant qu'à la découverte et à la mise en lumière des documents tirés des diverses archives d'Europe. C'est la seule manière de faire en sorte que la publicité au-

jourd'hui si libéralement donnée à toutes les pièces diplomatiques et dont l'histoire a tant de raisons de s'applaudir, ne tourne cependant, entre certaines mains et à certains jours, à égarer autant qu'à éclairer l'opinion de la postérité sur les grands événements du passé.

Aucun plaisir n'est plus vif, assurément, que celui que nous procurent ces correspondances naguère encore secrètes ; elles font sortir de l'ombre et apparaître devant nos yeux la personne même, entendre en quelque sorte la voix des hommes illustres dont nous n'apercevions autrefois qu'une image affaiblie dans le lointain d'un horizon nuageux. On vit, il semble même qu'on cause avec eux. Mais comme ils ont eu habituellement des luttes assez vives à soutenir et des adversaires à combattre, ils vous parlent toujours dans le sens de la cause qu'ils ont défendue et avec le langage des passions qui les animaient, et la conviction de leur bon droit est si profonde, ils savent si bien présenter les faits sous le jour qui leur est le plus favorable, que l'on se laisse aller facilement à penser comme eux. Ce ne sont pourtant que des avocats, et l'historien qui est un juge ne peut se contenter d'entendre une seule des parties intéressées : l'autre aussi doit obtenir audience. Si c'est François Ier qui a parlé, c'est Charles-Quint qui doit répondre, Guillaume d'Orange, si c'est Louis XIV et Marie Thérèse, si c'est Frédéric. Le contrôle des documents de divers pays les uns par les autres est donc indispensable, si l'on ne veut pas que l'histoire demeure et même devienne plus que jamais, ce qu'on l'a souvent accusé d'être, exclusive, passionnée et partiale. C'est à un dialogue qu'elle doit nous faire assister, non d'un monologue qu'elle doit se faire l'écho.

Efforçons-nous donc, Messieurs, d'accroître le nombre de ces relations et communications internationales. Je suis heureux de faire cet appel en présence du noble étranger qui, en nous faisant tout à l'heure autant d'honneur que de plaisir, vient de donner lui-même le bon exemple. Qu'il veuille bien le faire imiter dans son pays, où les recherches historiques, suivies avec ardeur, sont

dirigées par des guides éclairés dont j'ai pu éprouver moi-même la libéralité et la bienveillance. Qu'il veuille bien leur rappeler que la Société d'histoire diplomatique n'est pas et ne veut pas devenir exclusivement française, et qu'elle n'a pas de raison d'être si elle ne sert pas à établir sur les faits principaux du passé un débat contradictoire dont l'intérêt est plus élevé que celui de la Société même. Quel meilleur moyen en effet de faire cesser tant de préjugés qui divisent les peuples et qui ne sont dus souvent qu'à des souvenirs dénaturés et exploités par un étroit patriotisme ? C'est en entretenant sans cesse, dans chaque pays, les générations nouvelles des méfaits commis ou des maux soufferts par les générations précédentes qu'on rend les rivalités nationales héréditaires et irréconciliables. En confrontant, au contraire, pièces en main, tous les témoignages, on s'aperçoit que les torts ne sont jamais ni si grands ni surtout si inégalement répartis qu'on le suppose, et que les comptes se règlent entre les peuples habituellement par une balance qui ne laisse à aucun d'eux de solde bien considérable ni à réclamer ni à payer.

Si l'on veut apprécier quelle peut être l'utilité de cette étude faite en quelque sorte en partie double sur des documents échangés entre deux pays, au moment où des intérêts et des passions contraires les mettent aux prises, cette démonstration ne sera jamais, je crois, mieux faite que par le complément qu'un de nos chers confrères vient de donner à un ouvrage dont j'ai signalé ici, un des premiers, et dont tout le monde apprécie aujourd'hui la haute distinction. M. Albert Vandal vient de nous donner le troisième volume de son étude sur Napoléon et Alexandre 1er. Après nous avoir décrit, dans le premier, avec un éclat de style égal à la splendeur des événements, Tilsitt, Erfurt, les embrassements et les effusions d'amitié des deux Empereurs, — après nous avoir fait discerner avec art dans le second les germes de dissentiment, qui vont relâcher d'abord puis dissoudre cette union toujours plus bruyante que sincère, — cette fois, c'est la lutte elle-même dont il raconte l'ouverture solennelle, et dont il laisse apercevoir dans le lointain le sinistre dénouement. Le lec-

teur se pose alors cette question : Quel est l'auteur responsable des calamités qui vont être déchaînées sur tant de populations innocentes des torts et ignorantes des desseins de leurs maîtres ? C'est de quoi on a discuté bien longtemps, accusant à Paris la duplicité d'Alexandre, à Pétersbourg l'arrogante prépotence de Napoléon. M. Vandal n'entreprend pas de résoudre directement le problème. Mais en nous révélant les secrets du cabinet russe qu'on lui a permis de pénétrer tandis que les actes ou les desseins du gouvernement français n'avaient naturellement point de mystère pour lui, il arrive à cette conclusion que la rupture était inévitable, puisqu'elle a été en réalité à la fois provoquée des deux parts. Alexandre avant d'être attaqué avait tenté de prendre l'initiative, en entrant dans le grand duché de Pologne, et n'abandonna ce dessein que parce qu'il ne réussit pas à soulever les populations. Cette découverte charge bien un peu le Tzar : mais elle ne décharge pas l'Empereur, car elle lui laisse le tort — devenu un crime par ses conséquences — d'avoir fait peser sur l'Europe un joug si insupportable que ceux mêmes qui s'étaient montrés le plus disposés à s'y plier, se croyaient à la dernière heure tout permis pour s'y soustraire.

Une page très honorable est réservée dans ce bel ouvrage à la diplomatie personnifiée dans M. de Caulaincourt, qui d'abord ambassadeur à Saint-Péterbourg prévoit et fait tous ses efforts pour détourner l'orage, puis de retour à Paris avertit du péril qu'une impétuosité impérieuse s'obstine à braver. M. de Caulaincourt a été le sage représentant d'un conquérant enivré par la victoire. Voulez-vous voir un contraste auquel la diplomatie n'aura rien à perdre, jetez les yeux sur une des vitrines des librairies de Londres, et vous y verrez un ouvrage portant en tête ces mots : l'*Ambassadeur des vaincus*. C'est le titre un peu ambitieux qu'un traducteur a donné à l'insu de l'auteur à l'exposé fidèle que votre président a essayé de faire de la mission remplie par M. de Gontaut-Biron à Berlin, le premier ambassadeur en effet qui ait représenté la France vaincue. Avant lui (car il n'arrive qu'un an après la défaite) ce poste de douleur était occupé par un jeune chargé

d'affaires que vous connaissez, car vous n'oubliez-pas avec quel intérêt vous l'avez entendu, l'an dernier, vous entretenir, à la place même où je suis assis. M. de Gabriac, lui aussi, a eu l'heureuse idée de recueillir ses souvenirs et d'en faire part au public, ayant l'avantage d'avoir été acteur lui-même sur le théâtre où je n'avais pu suivre M. de Gontaut qu'en qualité de simple et fidèle narrateur. Il n'en est pas moins vrai que si on trouvait que cette diplomatie était un peu récente pour être mise au jour, c'est tout votre bureau qui serait responsable de l'indiscrétion : il se justifierait alors en disant que tous les faits relatés dans ces deux récits avaient été injurieusement travestis à plusieurs reprises au-delà du Rhin dans des feuilles dont la haute origine et l'attache officielle ne faisaient doute pour personne et que dès lors ils ont agi et parlé pour la France en défense légitime.

La mission intérimaire de M. de Gabriac et l'ambassade de M. de Gontaut correspondent à deux phases différentes de l'époque douloureuse qu'ils ont traversée, et à deux dispositions différentes aussi du tout puissant ministre avec qui ils avaient à traiter et à défendre les droits et les intérêts de la France.

Au premier moment, tout le monde était convaincu en Allemagne que l'atteinte portée à la fortune de la France était si profonde qu'elle serait peut-être mortelle, en tout cas qu'il faudrait de longues années pour l'en relever. Il n'y avait pas de limites d'abord aux exigences nouvelles qu'on cherchait tous les jours à nous faire subir, et un tiers de la France étant encore occupé, il fallait à tout instant se défendre contre des accusations de toute nature. Avec quelle adresse et quel sang-froid M. de Gabriac sut se maintenir sur ce terrain difficile, c'est ce que son récit nous apprend malgré tout le soin qu'il a mis à ne pas le laisser apercevoir.

Quand M. de Gontaut arrive, la situation est déjà changée. Sur les cinq milliards de l'indemnité stipulée, trois sont déjà payés avec une aisance inattendue, et l'Assemblée nationale se prête avec un esprit de sacrifice dont aucune classe n'est exempte, aux rigueurs d'un service militaire qui va doubler l'effectif de

notre armée. Cette résurrection si prompte étonne et inquiète le vainqueur. Il croit ou feint de croire qu'un dessein de revanche immédiate peut seul dicter des sacrifices si vaillamment accomplis. Peut-être même devant cette vitalité si tenace et si prompte à renaître, se repent-il de n'avoir pas porté des coups encore plus décisifs et est-il tenté de revenir à la charge, tant que les routes de la France sont encore ouvertes, et que ses plaies saignent encore. Le moindre prétexte eût suffi alors pour recommencer une lutte où notre désavantage est encore certain, et s'il tarde à s'en présenter, on ne se fera pas faute d'en inventer.

L'œuvre de M. de Gontaut est de déjouer les pièges qui lui sont tendus ; par la sagacité qu'il met à les reconnaître et à les prévoir, et à faire taire tous les soupçons par la renommée de loyauté intègre et de bonne foi scrupuleuse qu'il ne tarde pas à acquérir : c'est le rôle dont il s'acquitte à travers bien des artifices et en bravant bien des menaces, et il part, après trois années de cette tâche ingrate, ayant conquis l'affection de tous les juges impartiaux et l'estime de celui-là même dont il avait encouru le déplaisir.

De tels spectacles honorent la diplomatie. On l'a accusée souvent d'être une profession timorée et cauteleuse, ne faisant jamais tête à l'orage, ne sortant des jours difficiles qu'au prix de faiblesses et de détours, ne sachant, en un mot, ni rester debout ni marcher droit devant la force ou la fortune. On est heureux de voir qu'il est des jours où elle devient et demeure, sans défaillir, la dernière défense de la dignité et du droit.

Duc de Broglie.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire de notre fondation. Après une pareille étape, comment ne pas s'arrêter un instant à regarder ce que nous avons fait et combien nous sommes ? Nous avons la satisfaction de pouvoir exprimer notre reconnaissance à nos fondateurs, qui dirigent encore notre société, à M. le duc de Broglie, et à nos autres présidents, à nos administrateurs, à nos correspondants, à tant d'éminents et sympathiques collaborateurs. Que tous reçoivent nos vœux ! La nouvelle période où nous entrons ne fera, je l'espère, que resserrer nos liens, et rendre notre activité plus féconde.

Nous ne pouvons cependant oublier ceux de nos fondateurs qui ne nous ont pas suivis jusqu'à ce jour, notamment MM. de Barthélémy, le marquis de Saint-Hilaire, Rothan, Cantù, et ceux dont j'ai la triste mission de venir vous parler cette année.

M. Auguste Geffroy, était entré dans la vie par le plus difficile passage : orphelin de père et de mère, et par conséquent seul artisan de ses succès ; mais le souvenir de ses premières difficultés, loin de lui laisser quelque amertume, ne lui avait inspiré

que deux sentiments très vifs, une extrême bienveillance pour les jeunes gens, et une générosité qui ne s'est jamais démentie.

M. Geffroy paraissait né pour la diplomatie, et n'en disconvenait pas ; il avait l'esprit alerte, souple, facile, le don de croire profondément à ce qu'il disait et par conséquent de s'en expliquer avec chaleur, avec flamme ; il aimait l'air et l'espace ; volontiers, il franchissait les frontières, même scientifiques, passant d'un sujet d'études à un autre. comme s'il ne s'agissait que de prendre un train de chemin de fer.

Au sortir de l'Ecole normale, il débuta par quelques années de professorat et de bonheur intime : comme l'a dit un de ses biographes, « ne dédaignant pas d'avoir du succès ». Sa vocation diplomatique sommeillait, et il n'en entendait qu'à demi les secrets avis, lorsque M. Buloz, en lui offrant dans la *Revue des Deux Mondes* la charge spéciale des Etats Scandinaves, révéla M. Geffroy à M. Geffroy lui-même.

C'était en 1852. Cette année-là, puis en 1854, le jeune professeur s'envole vers ces cieux nouveaux. Les circonstances politiques étaient graves. M. Geffroy en profite pour joindre une mission du Ministère des Affaires Etrangères à sa mission scientifique, et le voilà, avec une ardeur insatiable, parcourant, traversant les archives, copiant, entassant. A Stockholm le maréchal de Turenne, la princesse des Ursins chez les Brahé, à Upsal Gustave III le ravissent, l'enchantent. Comme il lui faut prendre un parti, il emporte tout, c'est-à dire pour treize ans de travail : mais dès son retour, il fait parler la poudre par son article *Visite à Bomarsund* et la poussière des archives dans un sage mémoire pour les « *Notices et Extraits des Manuscrits* » de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Il ne cessa plus de fréquenter le quai d'Orsay, avec une situation intermittente de collaborateur libre ou semi-officiel. Il y a là une période de sa vie, peu connue, et d'autant plus piquante que cette collaboration intime, se doublant d'un apostolat incessant

[1] *Revue des Deux Mondes.*

dans la presse, entraînait parfois des tiraillements singuliers et qu'on a vu, en même temps, M. Geffroy professeur déplaire en haut lieu et M. Geffroy diplomate plaire. Lorsqu'en 1861 il accomplit dans le Nord une nouvelle mission, sa joie fut extrême de trouver en Danemark un accueil empressé et de voir son portrait dans les vitrines de Copenhague avec cette mention : « Geffroy, défenseur du Danemark ».

Son *Gustave III*, paru en primeur dans la *Revue des Deux Mondes,* l'avait mis en rapports d'amitié posthume avec M. de Fersen, et, par les yeux de Fersen, il ressentit le charme que la reine Marie-Antoinette a exercé sur tous ceux qui l'approchaient et qu'elle exerce encore.

Par suite de cette nouvelle liaison, il se trouva mêlé à une polémique retentissante, quoique purement littéraire. Il convainquit d'erreur l'éditeur des pseudo-correspondances de Marie-Antoinette publiées en 1866. En sorte que, comme tout se tient en matière d'histoire diplomatique et que l'Europe est bien petite, il dut à la Suède l'idée d'une publication des plus importantes, préparée à Vienne et exécutée à Paris, la *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et du comte de Mercy-Argenteau*, un des plus beaux recueils documentaires dont s'honore notre science et pour lequel il eut la satisfaction de devenir le collaborateur de notre respectable confrère, M. d'Arneth.

En 1874, M. Geffroy entra à l'Académie des sciences morales et politiques, et lorsqu'on créa l'école française de Rome son nom se présenta tout naturellement. N'était-ce pas son rêve ? de l'histoire, et quelle histoire ! avec des jeunes gens choisis, un monde intelligent, brillant et cosmopolite, des hospitalités à exercer, bref un régal de savant, et en même temps de quoi satisfaire un gourmet de diplomatie : une institution nouvelle, à orienter vis-à-vis d'autres écoles, entre deux gouvernements, entre deux ambassades... M. Geffroy se consacra avec une vivacité incroyable à une mission qui semblait faite à son image. Il aima d'un amour juvénile la Rome des Césars, la Rome des papes, la Rome des rois d'Italie : le second étage du palais Far-

nèse, à coup sûr moins pompeux que le premier et moins célèbre, se transforma par ses soins en un lieu d'élection ouvert, accueillant, où se coudoyaient des esprits très divers, l'ambassade des lettrés, des savants, des jeunes, une sorte de ruche plantée dans le grand arbre de la politique. Et ainsi, comme tant de nobles esprits de tous les temps, M. Geffroy, ayant goûté à ce miel, devint Romain.

C'est pendant un séjour ou, si on veut, pendant une absence à Paris, motivée par des raisons de famille, entre 1882 et 1888, qu'il coopéra à la fondation de notre société. Il devait certes en apprécier le but et l'esprit ; il figura parmi ces quelques ouvriers de la première heure, qui, il y a dix ans, modestement, sur mon appel, voulurent bien se réunir autour d'une table, par une après-midi de printemps, et donnèrent aussitôt naissance à l'association dont vous savez l'essor.

La légitime notoriété de M. Geffroy nous fut des plus utiles : elle entoura notre berceau de sympathies que le temps a, je crois, consacrées et dont nous pouvons assurément nous montrer fiers. Sa collaboration active ne nous manqua pas non plus ; il fut un de nos vice-présidents, il écrivit dans notre Revue, il entra dans notre comité de rédaction : et tout ce que je me permettrai de dire à cet égard, c'est que l'intimité de rapports qui en résultait n'a laissé à ceux qui ont pu en profiter que des souvenirs véritablement affectueux.

Il ne faudrait pas croire cependant que, sous sa grande souplesse et sa véritable liberté d'esprit, M. Geffroy abritât des idées flottantes, une âme indécise : de même qu'au point de vue physique c'était un nerveux, un faux faible, d'apparence toujours délicate et au fond très résistant, de même sa gracieuseté naturelle, ne servait qu'à parer un canevas de pensées très arrêtées. On aurait pu croire parfois que son âme s'élevait au-dessus du sens étroit de patrie, et nul n'affectionna plus la sienne. Il a mérité de M. Brunetière ce bel éloge que « ses études sont admirables de froide et sereine impartialité », quoiqu'il ait toujours été « animé du plus ardent patriotisme ». Il aimait la

science et l'art partout, sous toutes les formes : et pourtant dans l'extrême repli de son âme, dans l'intimité inavouée de son cœur, je crois bien qu'il conservait à l'école dont il était issu une vieille tendresse spéciale, d'ailleurs bien naturelle, pétrie de raison et de reconnaissance. En lui donnant un successeur choisi à la même source, l'Académie des sciences morales s'est conformée à ses vues, en même temps qu'elle rendait hommage aux traditions d'une grande école.

L'âge de la retraite sonna pour M. Geffroy une heure fatale. Ses amis ne songeaient qu'avec de grandes appréhensions au moment où il devrait se séparer de sa Ville Éternelle ; nous n'avions que trop raison. Il n'a pas quitté Rome ; il n'est revenu en France que pour essayer, par un dernier éclair, de se ressaisir à des idées de campagne, qui ne pouvaient guère se comprendre dans un pays où, raisonnablement, il ne faut pas espérer découvrir une inscription dans chaque fossé. En réalité, nous ne l'avons pas revu, et c'est avec plus de chagrin que d'étonnement que nous avons appris qu'une crise très brusque, partie du cœur, l'avait emporté en quelques instants.

M. Geffroy a élevé plusieurs monuments scientifiques qui resteront. Autrefois, on redoutait l'homme d'un seul livre ; maintenant, on aime l'homme de plusieurs, parce qu'on sent en lui une flamme vivifiante, et M. Geffroy a montré que l'imagination pouvait s'allier au culte austère de la vérité, fût-il parfois méticuleux. Nous avons perdu en lui un ami, un savant sympathique, une âme vive, capable de planer au-dessus des déboires de l'existence sans s'en laisser atteindre et qui, d'une sérénité de science et de christianisme, est passée de plein pied à la sérénité de la mort. Le jour de ses obsèques, un de nos éminents confrères, qui devait le suivre bien rapidement, M. Léon Say, a rendu à sa mémoire un hommage attendri et légitime.

On a souvent comparé M. Bonghi, que nous venons de perdre, avec M. Cantù. Ces deux hommes se sont parfois rencontrés, mais quelles différences entre le milanais appliqué, labo-

rieux, encyclopédique, et M. Bonghi, le napolitain à l'âme chaude et sensible et mobile, homme de goût avant tout et merveilleusement doué pour le sens artistique des lettres !

M. Bonghi fut un enfant prodige. A dix-huit ans, il vivait de Platon ; malheureusement, à vingt, il s'était jeté dans la politique, et à vrai dire, il ne devait ni y entrer ni en sortir.

Secrétaire d'ambassade à Rome en 1848 avec le prince de Collobrano, puis exilé volontaire à Florence, réfugié ensuite en Piémont à la suite d'articles un peu vifs, il eut la bonne fortune de se lier avec Manzoni, avec l'abbé Rosmini, douces et délicates figures, dont le génie a longtemps plané sur l'Italie, et dont lui-même a souvent présenté comme un reflet.

Depuis la réunion de Naples à la couronne italienne, il siégea presque constamment à la Chambre.

C'était un indépendant, assez personnel, connu par ses boutades et au besoin par quelques paradoxes, brillant, aimé, estimé, mais sujet à éclipses, comme un phare tournant. Aussi aura-t-on peine à croire que, pendant une si longue carrière, il n'arriva au ministère qu'une seule fois, et encore pour la durée habituelle d'un cabinet : il y arriva avec beaucoup de peine, et il en partit facilement, car on le jugea meilleur écrivain qu'administrateur, beaucoup plus adroit à lancer un dard malicieux qu'à rédiger de bonnes circulaires en style administratif.

Il a tant entrepris, écrit et agi, qu'il acquit une notoriété européenne ; il ne craignait point de monter sur la brèche et de dire sa pensée du jour, sans se soucier de celle de la veille. Mais, par ce même motif, il n'exerça pas en Italie l'action qu'on aurait pu croire. Des ironiques se sont amusés à rapprocher ses opinions successives, comme si changer d'avis en politique était chose rare, et toujours mauvaise

Au fond, M. Bonghi s'est cru fidèle à l'école de M. de Cavour. L'acte culminant de sa carrière a été le rapport sur la Loi des garanties, que bien probablement Cavour n'eût pas désavouée. De même que Cavour, il se modelait volontiers sur les circons-

tances, mais tout différemment : comme disait Manzoni : « Quand Bonghi voit courir la foule d'un côté, il court de suite en sens inverse », et c'est ainsi qu'il trouva souvent son chemin de Damas et rarement celui du Ministère.

Un article, qui parut blâmable, chez un personnage objet avéré des plus hautes sympathies, empoisonna les dernières années de notre éminent confrère. Nous ne chercherons pas à rappeler le souvenir des luttes qu'il eut à subir lorsqu'on voulut l'éloigner du Conseil d'État. Il ne trouva de consolation que dans l'étude et, s'il ne parvint pas encore à achever sa traduction de Platon, sa facilité de travail lui permit cependant, tout en dirigeant une revue, de mener à bien une foule de publications de circonstance.

M. Bonghi a relevé des bonnes traditions italiennes par son sentiment platonicien, son goût artistique, son éducation délicate, et aussi par son sentiment particulier du rôle social de la femme.

Personne n'ignore de quelle estime l'honorait son auguste Souveraine et c'est aussi dans une dédicace à une femme, Mme Minghetti, qu'il a laissé échapper le secret de son cœur : « Bienheureux ceux à qui Dieu a concédé la tranquillité de l'étude et qui, enfermés dans leur cabinet de travail, s'occupent, pendant toute leur vie, sans être troublés ni distraits, des ouvrages auxquels ils se sont consacrés ».

C'est précisément ce qui lui a manqué : il a dispersé et souvent rendu vaines des facultés si brillantes. Il a été dévoré. Il a, comme le disait le poète antique, « pour la vie perdu les motifs de la vie ». Il a succombé au mal contemporain. Plus obscur, il aurait été plus illustre.

M. le jonckheer Hartsen, ancien ministre des affaires étrangères dans le cabinet conservateur, a joui en Hollande d'une grande et légitime influence. Représentant d'une ancienne famille, il débuta fort honorablement dans le commerce : tout jeune, élu membre des États provinciaux du Nord Hollande, il devint, dès 1859, membre de la Première Chambre des États-Généraux, où

sa compétence financière et coloniale lui assurait une très grande place : la netteté de ses principes politiques lui valut un échec en 1877 ; c'est en 1888, lorsqu'il revint à la seconde Chambre, qu'il prit le portefeuille des Affaires Étrangères. On sait comment il a marqué son passage par de réels services. Il a toujours maintenu, notamment dans la question du Congo, la dignité des Pays-Bas. Lorsqu'il dut se retirer de la vie politique, il consacra encore son activité à la gestion des affaires d'Amsterdam, où il faisait partie du Conseil communal. Il était commandeur du Lion Néerlandais et de la Couronne de Chêne.

M. le comte Charles de Talleyrand-Périgord a eu l'honneur de porter dignement dans la diplomatie un nom devenu dangereux par son illustration. Quoique ses brillants états de service remontassent à plus d'un quart de siècle, on les aurait crus d'hier, car son accueil aimable, sa vive ouverture d'esprit, sa souplesse à se pénétrer des choses contemporaines, tout en lui marquait la force et la vie. Il eut tout ce que peut désirer un homme du monde. Sa carrière fut prompte et heureuse ; il se trouvait partout le plus jeune et on aurait dit qu'il en avait pris l'habitude. Placé à la tête d'une légation aux environs de trente ans, il arriva de très bonne heure à Berlin, dans un poste important, à une époque très intéressante pour un observateur sagace : M. le prince de Bismarck, qui préparait ses grands projets, aimait déjà à communiquer ses impressions et même ses prévisions avec le sentiment de vigueur et d'autorité que ni l'âge, ni la retraite n'ont pu affaiblir.

Après avoir dirigé avec distinction les affaires de France à Berlin, où il reçut le titre d'ambassadeur, M. le comte de Talleyrand obtint sa nomination à un poste où l'attiraient des sympathies toutes particulières, Saint-Pétersbourg.

Là, en dépit des difficultés dont la carrière diplomatique n'est jamais exempte, il prit de suite à la cour et dans la société une place importante.

Le temps viendra d'examiner plus en détail son rôle politique

près du prince Gortschakoff, mais on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'à Saint-Pétersbourg, comme partout où il a passé, il a laissé le souvenir du plus parfait homme du monde. Il revint en France pour occuper un siège au Sénat, et depuis la chute de l'Empire il s'était particulièrement fixé à Florence, où il passait tous les hivers. Son joli palais, bien situé sur les bords de l'Arno, et qui semblait appeler les premiers rayons du soleil printanier, devint vite un des points de réunion les plus recherchés de Florence, une des attractions. On y trouvait l'accueil le plus gracieux. Personne, en effet, ne méritait mieux que M. de Talleyrand l'épithète de sociable. Né pour la société, il appréciait peu les charmes de la solitude. Il ne se plaisait que dans son cadre naturel, un cercle aimable où il pouvait s'épanouir. Jadis, comme secrétaire d'ambassade, il avait conquis une véritable célébrité par son talent de comédien, au point de servir d'exemple aux professionnels. Si ses graves fonctions le privèrent ensuite de ce genre de succès, elles lui laissèrent au moins un art très utile et de plus en plus appréciable, l'art de la conversation; il excellait à raconter des anecdotes, avec verve, avec trait, en donnant aux plus légères un air de profondeur.

M. le comte de Talleyrand n'a pu prendre une part bien directe à la gestion de notre société; mais sa bonne grâce, sa sympathie nous ont toujours activement et utilement suivis. Il nous laisse le souvenir des relations les plus faciles et les plus agréables, et c'est du fond du cœur que nous compatissons au vide que sa disparition a laissé parmi les siens.

M. Léon Say a représenté avec éclat un type qui tend malheureusement à devenir plus rare, celui du parlementaire, c'est-à-dire de l'homme appelé par des traditions, par sa situation, par des études particulières, à s'occuper de la chose publique, et digne d'une autre notoriété que d'une notoriété trop purement politique : un homme de courtoisie charmante, toujours alerte et très délicatement aimable, si libéral, si prêt à pénétrer les idées d'autrui et à en prendre le côté sympathique qu'on craignait

presque de se retrouver soi-même dans sa conversation comme dans un miroir. Il avait par dessus tout l'art de parer et d'élever au niveau de sa propre intelligence les choses utilitaires, pratiques, de produire une science approfondie et très solide sous des dehors lumineux et agréables, de résumer un long raisonnement dans un fin mot d'esprit qui partait comme une flèche. Plus on lui voyait à la tribune la mine avenante, plus les interrupteurs se défiaient : l'orateur qui se présentait sous cette forme débonnaire, sans casque et sans cuirasse, cachait pour se défendre un carquois bien garni.

La carrière publique de M. Léon Say est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler. Toute sa vie, économiste et libéral, il eut rarement la satisfaction de voir triompher ses idées ; mais il ne se portait à leur défense que plus chaudement : tout récemment encore, avec je ne sais quelle coquetterie souveraine d'un personnage qui ne vise plus au pouvoir, il soutenait un grand débat d'une voix qui ne semblait pas prête de s'éteindre.

Très financier, et nullement fiscal, il ne se figurait pas l'État comme une essence d'espèce particulière, partout présente, partout agissante, et irresponsable, sorte de panthéïsme sans divinité : il voyait des êtres humains, il respectait et voulait aider leur initiative, et c'est sur cette conception robuste que son activité propre se donnait carrière. Comme ministre, on sait ce qu'il lui a fallu de science et d'habileté pour manier les énormes capitaux nécessaires à l'indemnité de la guerre franco-allemande. Comme écrivain, bien qu'il n'ait pas publié d'ouvrage théorique, il a constamment tenu la plume pour défendre avec la joie et l'entrain d'un philosophe pratique, les droits du bon sens.

Il a connu nombre d'adversaires, de détracteurs, et encore plus d'ingrats, bien qu'il ait traversé toutes les polémiques sans laisser aux épines une parcelle de sa haute considération. La dignité de sa vie, sa bonté, son indépendance, son violent amour de la liberté le faisaient parfois considérer comme un

anachronisme ; il était démocrate, il désirait travailler pour le nombre, mais quelques-uns contestaient qu'un homme si fin, si bien élevé, laborieux, attaché à la raison et à une solide doctrine, ennemi des mises en scène grossières, sûr dans ses relations, loyal dans ses conseils, pût être un vrai ami du peuple, ni même un « travailleur ». On le traitait tout au plus d'académicien, ce qu'il était en effet jusqu'au bout des ongles.

Sans doute, il n'a jamais consacré à la politique une foi bien ardente ; il la traitait plutôt en dilettante, avec la bonhomie un peu indolente et la bienveillance légèrement sceptique d'un connaisseur élevé à l'école des ambitions. Par delà et au-dessus de la politique courante, il considérait surtout la vie des peuples, et spécialement leur vie matérielle, c'est-à-dire la science économique : mais, sur ce terrain-là, plus de scepticisme ; il alignait les millions avec âme et avec une foi profonde, il y apportait de la théologie. Pourtant, il n'avait rien du prédicant. Il parlait dans une assemblée comme dans son salon, avec une éloquence enjouée et familière, faite d'aisance et de clarté, qui jaillissait d'elle-même. Sa figure souriante et satisfaite, sa voix nette, vivante faisaient le reste. Ses auditeurs se sentaient remués par des statistiques ; il les émouvait par ses chiffres.

On racontera son œuvre ; on invoquera souvent ses pensées et ses écrits, car il laisse un vide qui ne se remplira pas facilement. Il appartenait à la génération d'hommes supérieurs que la France eut la bonne fortune de trouver dans des heures difficiles et qui lui rendirent avec l'honneur la prospérité : une génération à laquelle l'histoire réserve certainement une belle place.

Ceux qui l'ont approché personnellement conserveront de leurs relations un excellent souvenir. Ils se rappelleront un philosophe dénué d'âpreté, qui connut assez le gros des hommes pour se garder de haines et d'enthousiasme, un fils de la vieille bourgeoisie française, jadis frondeuse dans les parlements, indépendante et ferme avec les Molé, les Casimir-Périer ou les Guizot... On lui rendra cette justice que, élevé au-dessus des querelles mesquines et des soupçons misérables, il a eu la noble ambition d'assurer la dignité individuelle, la sécurité et la liberté.

M. le vicomte Hector de la Ferrière, vieillard gracieux et galant, vient de disparaître subitement, à quatre-vingt-trois ans. Il laisse une œuvre historique extrêmement considérable, dont le noyau se trouve formé en quelque sorte par un vaste recueil, la *Correspondance de Catherine de Médicis*. Conteur agréable, d'un ton mondain, de très bonne compagnie, mais de style parfois un peu lâche, M. de la Ferrière s'était surtout attaché à peindre la Société du XVIe siècle par ses dehors brillants, c'est-à-dire par la chasse, les fêtes, les amours. Fidèle amoureux lui-même de toutes les dames de ce temps-là, il leur avait voué un culte élégant et tendre ; à force de les fréquenter, on eût dit qu'il leur avait emprunté quelque chose, une sorte de parfum féminin, léger, aimable, qui faisait oublier la contexture sérieuse de ses livres et qui leur valait, de la part du public, une véritable faveur.

Permettez-moi de ne pas terminer ce rapport sans adresser l'hommage de notre gratitude à Son Altesse Impériale Mgr le grand-duc Constantin Constantinovitch, qui a bien voulu agréer le titre de Membre d'honneur de notre Société.

R. DE MAULDE.

COMPTE-RENDU DU TRÉSORIER

Nous n'avons à relater, au cours du dernier exercice, que peu de changements dans notre situation financière. Le nombre des sociétaires demeure stationnaire aux environs du chiffre de cinq cents, et les pertes que la mort ou les démissions nous obligent à enregistrer sont à peu près compensées par les nouvelles recrues dues aux intéressantes publications de la Société.

Au 31 décembre 1894, le solde en caisse était de	9.299 fr.	80
sur lesquels restaient dues certaines dépenses d'impression, non soldées en 1894, soit	2.751	95
ce qui réduisait l'excédent réel à	6.547	85
Une décision prise par vous, lors de la dernière assemblée générale tenue le 31 mai 1895 ayant autorisé le placement à la réserve d'une somme de	5.000	»
Le solde définitif à nouveau au 1er javier 1895 est ressorti à	1.547	85
A cette somme sont venues s'ajouter les recettes de toute nature provenant des cotisations des sociétaires, du produit des ventes de numéros de la Revue et des intérêts des fonds placés en compte courant, soit.	8.401	»
donnant un total en espèces de	9.948	85
Pendant le même exercice, les dépenses se sont élevées, au 31 décembre dernier, à	6.820	75
laissant en caisse, au 1er janvier 1896, une somme de.	3.128	10

que votre Conseil vous propose de reporter à l'exercice actuel.

Nous tenons à vous faire remarquer, avant de soumettre ces comptes à votre approbation, que la somme de 3.128 fr. 10 indiquée ci-dessus ne représente pas un excédent. Une partie des dépenses de l'année écoulée reste à acquitter, et l'excédent réel s'il s'en produit un après l'apurement des comptes, sera de faible importance. Toutefois nous espérons que la rentrée des cotisation en retard nous permettra d'enregistrer, à la fin du présent exercice, une nouvelle plus-value des recettes sur les dépenses, et d'accroître encore nos précédentes réserves.

Le Trésorier,
OCTAVE NOEL.

LA DÉMOCRATIE ET LA DIPLOMATIE

Le Conseil de votre Association me permettra de lui exprimer mes remerciements pour l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à prendre la parole aujourd'hui. Je commence par réclamer toute votre indulgence, car je sais que votre société compte, parmi ses membres, des hommes qui ont une rare expérience des questions diplomatiques. Pour ceux qui ne s'occupent de ces questions qu'au point de vue parlementaire, il est presque audacieux de se présenter devant vous aussi, ai-je longtemps hésité avant d'entreprendre une tâche aussi délicate.

Le sujet que j'aborde préoccupe ceux qui étudient les questions diplomatiques au point de vue scientifique. Je vous demande la permission d'examiner quelle influence le mouvement démocratique exerce sur l'action diplomatique. L'avènement de la démocratie est un fait accompli, mais il ne faut pas oublier que l'instinct démocratique n'exclut pas une sincère adhésion au régime monarchique. Il serait difficile de trouver des pays où la monarchie soit plus enracinée qu'en Ecosse et qu'aux Pays-Bas, et cependant l'esprit démocratique y domine. Sous le régime démocratique tous les citoyens sont appelés à la défense des intérêts du pays. A mesure que cette responsabilité sera plus généralement acceptée, les intérêts des classes occuperont moins l'attention. Quelle que soit la forme du gouvernement, les intérêts du pays exigent que les hommes d'Etat n'aient pas d'autre préoccupation que celle de cimenter les bonnes relations avec les autres nations. La démocratie, à cet égard, se trouve dans le même cas que l'a-

ristocratie : ni l'une ni l'autre ne peuvent se passer d'hommes d'Etat, c'est-à-dire d'hommes, qui se rendent compte de la complexité des problèmes à résoudre. Certes, les problèmes de politique étrangère ne sont pas moins difficiles de nos jours qu'ils ne l'étaient autrefois. Les démocraties réclament des solutions rapides, elles sont impatientes. On a généralisé l'enseignement et l'on ne pouvait faire autrement, car l'instruction obligatoire est un corollaire du suffrage universel. On a donné des armes à tout le monde, mais on n'a pas tenu compte de fait, qu'il ne suffit pas d'apprendre à lire aux enfants, ou de leur remettre un fusil, mais qu'il s'agit de leur enseigner à tirer profit de leurs lectures, et à se servir de leurs armes. L'enseignement primaire n'est qu'une étape ; il demande un enseignement supplémentaire, car il est absolument incomplet : en Angleterre, on s'efforce de combler cette lacune et de faire entrevoir aux masses les dangers de tout jugement *a priori*.

Plus l'homme est ignorant, plus il est audacieux. Ce qu'on a le droit de demander à l'école, c'est qu'elle fasse comprendre aux écoliers leur ignorance et qu'elle les mette en garde contre ceux qui ont la prétention de trancher toutes les difficultés.

L'enseignement doit avoir pour but de faire apprécier par les masses les hommes intelligents et de leur apprendre à distinguer les personnes qui sont capables de défendre leurs intérêts en même temps que ceux du pays. De nos jours, les savants sont de plus en plus convaincus qu'ils ne peuvent travailler utilement que dans des limites très restreintes, mais nous assistons à ce curieux spectacle que les questions politiques sont en quelque sorte à la merci du public. La science nous impose des lois de plus en plus rigoureuses, mais en politique, nous tendons de plus en plus à nous émanciper de toute loi. Dans le domaine de la science nous aboutissons à l'évolution, dans celui de la politique à l'arbitraire.

Tandis que la science tâtonne pour découvrir le « *Hinterland* » qui ne se dévoile que lentement, en politique on se croit en terre promise. Il serait aisé de démontrer à quels résultats a conduit

cette légèreté. Je n'en citerai qu'un seul. La question des salaires exige une étude approfondie. Dans quels cas une grève est-elle justifiable ou ne l'est-elle pas : c'est un point qui demandera de la part d'un économiste sérieux, un examen difficile. Pour les grévistes, une grève manquée constitue un péril, et cependant, malgré l'expérience acquise, nous entendons souvent traiter la question des salaires comme si elle n'offrait aucune difficulté. S'il en est ainsi pour une affaire qui touche de si près les intérêts des masses, on ne peut s'étonner de l'attitude de celles-ci dans des questions qui pour elles n'ont pas un intérêt aussi direct. Dans cet état des esprits le politicien est à l'aise et son système rappelle celui du charlatan, qui promet à ses victimes une guérison instantanée. Le politicien est le produit naturel de la crédulité des électeurs, comme le charlatan est le produit naturel de la crédulité des malades. Les actes des politiciens constituent une véritable contrefaçon politique et plus on réussira à donner à la démocratie l'instinct de la prudence, plus on avancera l'heure où les politiciens seront mis à l'écart. Il ne faut pas désespérer de soustraire le peuple à l'engouement qu'il éprouve pour ces individus, en lui enseignant la valeur des hommes de caractère. Le caractère est en politique ce qu'est le crédit à la bourse. Notre société a besoin des capacités, mais plus encore des caractères, car il est tout aussi important pour un pays d'être gouverné par des hommes dignes de son respect que de posséder le bien-être matériel. Un maximum de richesses est compatible avec un minimum de civilisation. La ploutocratie inspire à la démocratie tout ensemble un grand respect et une grande envie. L'avenir de la democratie dépend de la part qu'elle fera aux hommes de caractère. Dans toutes les classes de la société, on trouve des caractères. Je connais des ouvriers qui m'inspirent plus de respect à tous égards que certains hommes du monde. Assurer à ces individualités d'élite une influence politique, en faire des auxiliaires, leur prouver qu'on est heureux de leur concours, discuter avec eux les affaires du pays, c'est un des devoirs les plus pressants de notre génération. Et je me permets d'ajouter que nous avons

beaucoup à apprendre de ces hommes qui représentent les meilleurs instincts du peuple. Nos ancêtres ont eu avec leurs vassaux des relations bien plus intimes que celles qui existent, le plus souvent, de nos jours, entre les meilleurs éléments éparpillés parmi les différentes classes de notre société. Si nous voulons avoir raison de ceux qui font la cour au peuple pour arriver à leurs propres fins, il faut que nous parvenions à persuader aux masses qu'entre elles et nous l'entente peut s'établir sans qu'il soit question du « *do ut des* ». Si les classes dirigeantes semblent montrer, que leur idéal est la ploutocratie, on ne peut s'étonner que le culte de cet idéal envahisse d'autres milieux. La société française a des traditions qui la mettent à l'abri de cette fâcheuse influence de la richesse. Jamais en France l'entrée des meilleurs salons n'a été facilitée par le seul fait de posséder une grande fortune ni interdite aux hommes de mérite à cause de leur pauvreté. On y a, je crois, toujours reconnu que l'esprit et le caractère constituent une distinction personnelle indépendamment de toute situation de fortune. La ploutocratie résulte du mouvement économique de nos jours ; elle a droit à la protection de l'Etat et je ne suis nullement d'avis de lui faire supporter le fardeau des impôts sans y mettre une certaine mesure. Ce qui me paraît dangereux, c'est de considérer cette caste comme ayant des droits particuliers et de regarder comme un privilège le fait de lui appartenir. Les grands capitaux sont un des éléments de la prospérité des Etats, mais il y en a bien d'autres et les forces morales d'un pays sont assurément plus indispensables à son bien-être. Parmi les influences qui ont vulgarisé les classes dirigeantes, celle des gros capitaux a joué un grand rôle. On ne saurait assez répéter que le capital a des devoirs et que, s'il y manque, les classes dirigeantes feront bien de le traiter avec le mépris qu'il mérite. Si notre société est menacée par l'ignorance, elle l'est aussi par la légèreté des hautes classes. Au lieu de se plaindre des critiques qu'on leur adresse et qui sont souvent injustes, les classes dirigeantes feraient bien de se demander si leur tenue est irréprochable, car elles ne peuvent échapper à la responsabi-

lité qui résulte de leur position. La marche du navire dépend de l'exactitude de la boussole. La démocratie n'est pas forcément vulgaire : l'histoire est là pour nous l'apprendre. Les mœurs démocratiques peuvent s'inspirer de principes rigides et la conscience publique peut fonctionner, en démocratie, avec autant et même plus de sévérité que sous un régime aristocratique. Les Indes nous offrent, sous ce rapport, un curieux spectacle. Je m'arrête un instant pour le signaler à votre attention et, si j'excite votre curiosité, vous trouverez de quoi la satisfaire dans le travail si intéressant et à tous égards si remarquable qu'un de vos Indarisants les plus distingués, M. Sénart, a publié sur les castes.

Par le mécanisme ingénieux des castes, on est parvenu à donner à l'ouvrier un sens de dignité qui l'empêche de porter envie à ceux qui se trouvent dans une situation matérielle meilleure que la sienne. Un artisan appartenant à une caste supérieure occupe dans la hiérarchie sociale, une position supérieure à celle d'un prince ou d'un banquier, qui appartiennent à des castes inférieures. Il exerce son métier en toute modestie, mais il a le sentiment de sa propre dignité et sa plus grande préoccupation sera de ne pas déshonorer sa caste. En certaines occasions, il se trouve l'égal des membres les plus opulents de sa caste. Je me suis souvent posé la question de savoir si cette situation, qui existe aux Indes, ne contenait pas pour nous une leçon, dont nous pourrions tirer des avantages réels. L'égalité est une chimère ; la science a démontré que les lois de la nature la rendent impossible. Mais l'impatience, avec laquelle notre société supporte les castes, qu'elle produit souvent à son propre détriment, mérite d'être étudiée. Il s'agit de relever dans les classes inférieures, ce qui mérite de l'être et de donner à ceux qui ont droit à notre respect, des preuves tangibles de ce respect.

Dans cette immense société des Indes, on est parvenu à créer des traditions, qui donnent ce résultat. Je ne dis pas que cette solution soit celle qui convienne à notre société. Je ne dis pas qu'elle soit la seule possible ni même la meilleure, mais elle a du moins l'avantage d'écarter l'idéal ploutocratique.

La fille d'un charpentier appartenant à une des castes supérieures ne peut épouser le fils d'un membre d'une caste inférieure si riche qu'il soit, mais entre les membres d'une même caste il n'y a jamais mésalliance, quelle que soit leur position sociale. Il y a là une soupape de sûreté. La solidarité des intérêts d'une caste fait qu'il n'y a pas d'assistance publique, c'est la caste qui assiste ses membres nécessiteux. Quand un jeune homme vient terminer ses études dans l'un des grands centres, les membres de sa caste lui offrent l'hospitalité à tour de rôle. Il n'existe ni orphelinats, ni hospices, on ne connaît que la vie de famille. Ces mœurs nous rappellent sous ce rapport ceux des premiers temps de l'Eglise chrétienne. Je n'insiste pas, mais je crois qu'il y a là pour notre société un enseignement fécond, un correctif à beaucoup d'abus, une nouvelle direction à donner aux remèdes destinés à soulager nos misères.

La question sociale a un caractère international et elle l'aura toujours davantage. Les voies de communication ont bouleversé les rapports commerciaux ; on n'écoule qu'avec difficulté les marchandises, on est inondé des produits qui viennent des antipodes. A tout instant une découverte scientifique peut détruire une industrie existante ; l'insécurité envahit le monde industriel et la détresse atteint les travailleurs. Les diplomates sont appelés à suivre de près ce mouvement, car toute crise industrielle est un péril. Il est vrai que les gouvernements ne peuvent pas conjurer ce péril, mais ils doivent se préparer à en atténuer les conséquences. Dans les pays même où l'on accepte le libre échange, il y a des lois qui protègent les ouvriers, et cette législation ne peut laisser les diplomates indifférents. A mesure que les ouvriers des différents pays se concerteront pour la défense de leurs intérêts, la diplomatie verra s'étendre le domaine de ses observations. Les rapports commerciaux entre Etats resserrent les liens d'amitié et les négociateurs du traité de 1860 entre nos deux pays l'avaient très bien compris. Le *Bordeaux Gladstone*, que ce traité fit entrer en Angleterre, exerça plus qu'une influence hygiénique. Et ici, vous me permettrez de

rendre hommage à la mémoire de l'homme d'Etat si distingué, que vous venez de perdre et qui fut l'apôtre pendant toute sa vie des principes qu'il considérait comme une garantie de bons rapports entre nos deux pays. Les vifs regrets que vous a inspirés la perte de M. Léon Say et que M. de Maulde de la Clavière vient de traduire si éloquemment, sont partagés en Angleterre.

La démocratie veut la publicité, la diplomatie négocie à l'ombre. Examinons, si vous le voulez bien, comment cette divergence peut être atténuée. Un incident se produit : le télégramme arrive pendant la nuit dans les bureaux des journaux. A leur réveil, les ministres ont la désagréable surprise non seulement d'être informés du fait, mais aussi de voir la direction donnée à l'opinion publique par des commentaires irréfléchis. Jadis la nouvelle apportée par un courrier aurait été discutée dans le secret du cabinet : elle l'est aujourd'hui dans les voitures de troisième classe des chemins de fer, dans les omnibus, dans les cafés. Les politiciens s'en emparent : en province, on la traitera dans les réunions électorales, dans les Chambres on se précipitera à la tribune dans l'espoir d'embarrasser les ministres. Des imprudences de langage se produiront et les regrets que l'on éprouvera au lendemain d'une grande journée parlementaire n'expieront pas le mal qu'ont pu faire les succès de tribune, les saillies spirituelles. La politique, que l'on applaudit, paralyse l'action diplomatique, elle est, pour les gouvernements faibles, une source de danger, car ce n'est pas en se grisant à la tribune, qu'on acquiert le sang-froid indispensable pour conduire des négociations secrètes. Les représentants du peuple ne sont pas des acteurs, et, s'il leur faut des premières représentations, au moins faut-il que le sujet de la pièce ne soit pas tiré d'une question internationale. Le chauvinisme est déplacé en toute circonstance, mais sur le terrain parlementaire il est plus que dangereux, car les imprudences qui s'y commettent compliquent les négociations. En effet, les questions de politique étrangère ne peuvent se traiter superficiellement ; il faut, que ceux qui les discutent, connaissent à fond les traditions et les antécédents. En politique étrangère, tout se tient :

causes et effets directs et indirects échappent à ceux qui n'ont pas l'expérience. Plus on étudie, plus on va au fond des choses, moins on est tenté d'aborder ces questions; d'ailleurs, elles ne prêtent pas à l'éloquence, qui est le grand piège de la démocratie. Les diplomates doivent parer aux dangers de ces éléments perturbateurs; il leur faut étudier la physionomie des parlements et les courants de l'opinion, dégager la réalité des apparences et établir leur jugement au moyen de données souvent trompeuses.

Dans les temps où les diplomates n'avaient qu'à étudier le caractère et les idées d'un grand monarque et d'un grand ministre, leur tâche était plus facile. Dans les conditions actuelles, ils doivent dissiper les nuages que soulèvent les organes de l'opinion publique. Le correctif du langage parlementaire se trouve dans celui de la diplomatie. Moins on est correct à la tribune, plus il faut l'être dans les notes diplomatiques. Votre Société fournit un arsenal aux diplomates et votre langue leur donne un précieux instrument comme jadis la langue romaine, dont elle émane.

La stricte observation des convenances est de l'essence même des fonctions diplomatiques. Les Parlements gagneraient infiniment à suivre cette même règle: on y ferait plus de besogne et on la ferait mieux, si l'on voulait bien ne pas se départir des formes courtoises, car c'est ici le cas de dire que souvent la forme (ou plutôt le manque de forme) entraîne le fond. Il est vrai qu'on ne négocie pas un projet de loi comme on négocie un traité, mais, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, il n'en faudrait pas moins respecter les convenances. Plus les différends sont graves, plus le langage doit être mesuré : non seulement la grossièreté indispose la partie adverse, mais encore elle provoque, de la part des tiers, des ressentiments, qui, tôt ou tard, créeront des embarras qu'une sage politique aurait évités. La vie parlementaire est une école : on y apprend beaucoup de choses, mais je doute qu'elle suffise à former des hommes d'Etat. La façon de traiter les questions dans les Chambres n'est pas celle qui convient aux chancelleries. Les arguments dont on se sert dans une discussion parlementaire

ne sont pas ceux qui aboutiront à la conclusion d'un traité : la différence saute aux yeux. Un homme d'Etat chargé de la défense des intérêts de son pays, ayant pour adversaires les diplomates d'une nation qui suit une ligne de conduite logique, craindra avant tout de se compromettre. La réticence est indispensable à son succès, elle est aussi essentielle pour lui que pour les officiers de l'Etat-Major d'une armée, et c'est précisément la réticence que la démocratie ne comprend pas à l'heure qu'il est. Le jour viendra où elle sera assez intelligente pour s'apercevoir que ses meilleurs serviteurs ne sont pas ceux qui se dépensent en harangues. Je sais bien qu'on peut souvent s'en tirer en parlant pour ne rien dire, mais cette méthode a le grave inconvénient de faire croire au public que les questions sont faciles à résoudre, tandis qu'il s'agit précisément de lui persuader le contraire.

Nous sommes bien loin des temps où le peuple saluait le Taciturne ; des temps où les fondateurs de la République des Etats-Unis ont eu l'intention de soustraire les ministres aux tumultes parlementaires. Dans leur savante constitution, ils ont tâché de mettre les ministres dans l'impossibilité de se compromettre par des imprudences de langage. Les ministres américains d'après leur constitution ne sont que des hommes de cabinet, ce qui leur permet de se consacrer absolument aux affaires du pays. Dans le choix de ses ministres, le Président des Etats-Unis peut laisser de côté les orateurs : dans la plupart des autres pays, au contraire, l'orateur est au premier rang. Pour diriger la politique étrangère d'une nation, il faut des talents d'un ordre différent de celui du talent oratoire, il faut se rendre compte de la nature des relations qui ont existé entre les différents peuples et aussi de celles qui existent ou qui sont en état de transformation. Il faut distinguer ce qui est éphémère de ce qui est permanent, il faut observer sans relâche, prévoir, ne pas se laisser surprendre, dominer les événements et donner des instructions précises aux agents du gouvernement, afin qu'ils sachent dans quelle direction ils doivent marcher.

Une politique qui repose sur des traditions arrêtées, qui a l'esprit de suite, aura facilement raison d'une politique qui n'est pas orientée et qui va par saccades. Un ministère des affaires étrangères est à la fois un observatoire et un laboratoire. On y prépare de longue main, on y analyse avec le plus grand soin et moins on y fait de bruit, mieux on atteindra le but poursuivi. Les Parlements ont le droit de critiquer le fait accompli, mais leur ingérence, tandis que le travail se prépare, sera rarement bienfaisante, car les négociations au plein jour amèneront rarement l'entente ; les différends entre Etats n'ont pas le caractère des dissensions privées ; leurs causes sont souvent difficiles à démêler. Les concessions de part et d'autre peuvent se faire à huis clos, tandis que la publicité les rend souvent impossibles. En cette matière surtout, ce qui ne se voit pas est plus important que ce qui se voit. La publicité nuit à la franchise, qui souvent est le meilleur auxiliaire des négociateurs. Le public a des prétentions et des sympathies auxquelles échappent les négociateurs ; ces derniers ont une autre façon d'envisager les choses. Le public ne tient pas compte du droit qu'il ne connaît pas, et cependant le respect du droit est la première condition du maintien des bonnes relations. Le maintien des principes du droit international est d'autant plus nécessaire qu'il impose un frein à la politique sentimentale. On pourrait presque dire de la démocratie qu'elle est du sexe féminin : comme les femmes, elle se laisse aller quelquefois à ses émotions.

Le droit ne tient pas compte des sympathies ni des antipathies même les plus nobles et les plus généreuses. Si les hommes d'Etat sont entraînés par les emportements populaires et s'écartent de la voie légale en se constituant les organes de ces frénésies, leurs agents à l'étranger se trouveront dans une situation épineuse. La timidité des hommes d'Etat qui cèdent au courant qu'il s'agit de maîtriser est un des plus grands écueils des gouvernements. La politique étrangère doit être mise à l'abri des ordres du jour parlementaires qui donnent satisfaction à l'effervescence de l'opinion publique. Les assemblées parlementaires

sans le vouloir souvent, provoquent des crises que les diplomates auront de la peine à conjurer, si les hommes d'État ne s'appliquent pas à ramener les esprits à une attitude plus calme. En France, l'importance donnée aux études de droit international, le nombre et la distinction des professeurs, les travaux remarquables des jurisconsultes sont de bon augure pour l'avenir. Pour les diplomates le droit international est un fort retranché.

Un des résultats des rapports qui existent entre les Etats civilisés et ceux qui le sont peu ou point, est de produire un relâchement dans l'application des principes du droit. Le droit protège les faibles et tempère l'arrogance des forts. Devant le droit international, tous les Etats sont égaux : plus un pays est fort, moins il lui est permis de violer le droit. Les diplomates sont les défenseurs naturels du droit international : ils savent que toute violation de ses principes crée un précédent, qui, tôt ou tard, se tournera contre celui qui l'a établi. En outre, la violation du droit est contagiense. Le fait qu'il n'y a pas de tribunal pour trancher les différends internationaux, doit redoubler le zèle de ceux qui sont chargés d'en faire observer les préceptes. Aussi faut-il se réjouir du succès des conférences tenues à La Haye pour l'adoption de principes identiques de droit international privé. Plus on simplifiera les règles du droit international, mieux on arrivera à les faire accepter. Il faut que la démocratie se soumette à l'empire du droit. Les traités, les conventions diplomatiques ne sont pas des palimpsestes. La nature est soumise à l'empire de la loi. Rien ne serait plus réactionnaire que d'admettre l'arbitraire dans les relations internationales ; ce serait un retour à ces temps de barbarie, où il n'y avait d'autre droit que celui du plus fort. Les traités sont aussi peu immuables que les lois, et le droit international se modifiera certainement, mais il faut que cela se fasse légalement et par évolution. Le faux patriotisme s'émancipe du droit, il se croit tout permis : pour lui il n'y a pas de restrictions, il fait flèche de tout bois. Plus on est arrogant, plus on se croit patriote : singulière illusion, qui fait oublier que l'existence de tout Etat,

même du plus fort, est menacée par la moindre violation du droit.

C'est vous, Monsieur le Duc, qui l'avez dit, « l'éducation diplomatique du peuple souverain est encore à faire ». J'ajoute que l'éducation diplomatique des politiciens est à faire aussi bien que celle des classes dirigeantes. L'ignorance générale est surprenante, surtout celle du passé ; bien des fautes n'auraient pas été commises si on avait consulté l'histoire. Ici encore la France, à qui vos études historiques, Monsieur le Duc, ont prêté tant d'éclat, a contribué, dans une large mesure, à la lumière qui s'est faite sur l'histoire diplomatique. Il est d'autant plus surprenant qu'on se rende si peu compte du rôle que l'histoire doit jouer dans l'enseignement, et surtout de la méthode philosophique à poursuivre pour que cet enseignement soit fécond ; je me borne à signaler la gravité de cette question sans entrer dans les détails.

Les diplomates devront compter avec la presse, car une bonne presse est un instrument de bon gouvernement. On peut faire trop de cas de la presse et aussi en faire trop peu de cas ; on peut exagérer l'influence de la presse et on peut l'ignorer. La presse anglaise est merveilleusement outillée, et dans la plupart des feuilles on trouve des matériaux précieux pour écrire l'histoire contemporaine. Il faut, aux directeurs des grands journaux, des talents d'un ordre spécial, beaucoup de connaissances et d'indépendance. S'ils ne perdent pas de vue que leur but est d'instruire le public, ils feront une œuvre utile ; les hommes d'Etat, les diplomates ne pourraient avoir de meilleurs collaborateurs. Il y aurait donc grand intérêt, pour le pays, à ce que ces fonctions fussent remplies par des hommes capables et intègres, quoique l'exemple donné par Hegel comme rédacteur de la « Bamberger Zeitung » de 1807-1808 ne soit pas encourageant. Les lettres de Hegel nous expliquent toutefois qu'il se trouvait dans une situation fausse. Une mauvaise presse est un fléau ; elle répand des idées malsaines et déroute les esprits. Le public demande à être renseigné ; si, au lieu de cela, on l'amuse, si on l'accoutume à une chronique qui tourne du mélodrame à la tragédie et qui est dé-

nuée de tout sérieux, on ne doit pas s'étonner que cela produise de fâcheux résultats. Une bonne presse doit avoir le même but qu'un Musée des Beaux-Arts, celui de former le goût. Si le mauvais goût s'empare du public, la faute en est à ceux qui lui ont donné une direction vicieuse. Si les classes dirigeantes négligent d'organiser ou de donner leur temps et leur argent pour organiser une bonne presse, elles négligent un de leurs premiers devoirs. Ici encore, l'esprit de parti fera plus de mal que de bien. Il y a deux façons d'envisager les questions. L'homme d'Etat, le diplomate se demanderont : que réclament les intérêts du pays ? Les hommes de parti seront trop enclins à poser la question : que réclament les intérêts de mon parti ? Il ne faut pas trop leur en vouloir s'ils répondent que les intérêts du pays réclament le triomphe de leur parti, car le système parlementaire repose sur cette idée. La véhémence du partisan exclut la modération de l'homme d'Etat et, souvent, fausse le jugement.

Bien des fautes que l'historien de notre époque jugera sévèrement sont imputables à l'esprit de parti, au désir de s'assurer un triomphe personnel et éphémère. Nous serions plus riches en hommes d'Etat, si nous avions moins de chefs de partis, et si les chefs de partis voulaient s'entendre pour exclure de la controverse les questions qui ne s'y prêtent pas ; de ce nombre seront, la plupart du temps, les questions de politique étrangère. Une presse intelligente contribuera à traiter ces sujets avec la plus grande réserve. Les hommes le plus au fait de ces questions se refuseront à prendre la direction des affaires étrangères dans des conditions qui excluent l'application des meilleures traditions. La présence, aux affaires, de gens médiocres, sinon incapables, rendra la solution des difficultés internationales épineuse, car l'incapacité sera accompagnée de témérité ou d'indécision : deux alternatives également fâcheuses.

Il y a un autre danger à signaler, c'est que la bureaucratie s'empare du pouvoir. Le maître ne sera le maître qu'en apparence. Le véritable maître sera celui qu'on ne voit pas. Les diplomates devront se rendre compte de cet état de choses et M. le Directeur

sera, pour eux, le personnage important. Le résultat est inévitable quoique la constitution n'en souffle pas mot. Il est bien certain que, dans maint pays. l'administration a vu grandir son pouvoir. Et, quoique gouverner et administrer soient choses distinctes, à défaut de bon gouvernement il faut se réjouir d'avoir des administrateurs honnêtes, intelligents et indépendants des partis. Les diplomates, toutefois, ne devront jamais perdre de vue, quelle que soit la situation de la bureaucratie, qu'il s'agit d'étudier la condition d'un pays dans ses diverses ramifications. Comme le législateur et l'électeur subissent d'autres influences que celles de la bureaucratie, il faudra étudier la nature de ces influences.

Le diplomate, de nos jours, se donnera pour tâche de scruter les ressorts du mécanisme démocratique. Il ne se bornera pas au milieu restreint des ministères et des salons. Il ira à la découverte de ceux qui, dans leur intérêt personnel, se font les bailleurs de fonds d'un parti : la vie d'une nation n'est pas là, cependant, et c'est elle qu'il s'agit de connaître ; il devra donc pénétrer dans les couches, plus profondes et plus pures, où jaillissent les sources.

Le diplomate fera une part large aux honnêtes gens ; il cultivera la classe immense et probe des propriétaires campagnards ; il ne se privera pas du concours sagace et éveillé du gros industriel et il n'hésitera pas à se mettre en rapports suivis avec le clergé, car, par la nature de ses fonctions, le clergé se trouve au courant du mouvement social d'un pays et est appelé à combattre le paupérisme, à encourager l'épargne, à maintenir les bonnes relations entre le capital et le travail. Le plus sûr moyen de défense contre le socialisme est de recruter des capitalistes parmi les masses. La concentration des capitaux en peu de mains est un danger : plus on mobilise, plus on répand les capitaux et moins on aura à craindre les ravages du collectivisme.

Pour étudier la physionomie d'un pays, il faut visiter les districts ruraux et industriels en prenant pour guides les notaires, les régisseurs, les ingénieurs. Dans tous les pays il y a une question agraire et des agglomérations de population qui soulèvent de formidables problèmes économiques et hygiéniques.

Des travaux remarquables ont été publiés, en France, par l'Angleterre. La série d'ouvrages de mon éminent ami le comte de Franqueville, est un trésor pour ceux qui veulent aller au fond de nos institutions. Jamais nous ne pourrons lui être assez reconnaissants d'avoir fait le jour sur une foule de choses qui, sans lui, seraient restées obscures. M. Jusserand se trouve au tout premier rang de ceux qui ont une connaissance approfondie de la littérature anglaise ; M. Renée Lavollée a fait, sur les classes ouvrières en Europe, des études du plus haut intérêt, et M. Gilbert Boucher a rendu un hommage éloquent aux mérites de M. Burt, un des plus dignes représentants, au Parlement anglais, des classes ouvrières. Parmi les diplomates les plus habiles que j'ai connus, je compte le capitaine de vaisseau Leclerc, attaché naval à votre ambassade à Londres, qui malheureusement a succombé dernièrement ; il connaissait l'Angleterre à fond, bien qu'on le rencontrât rarement dans les salons.

J'ai entendu dire que le rôle de la diplomatie avait été sensiblement réduit, depuis que le télégraphe rendait les instructions plus fréquentes et diminuait l'initiative diplomatique. Ceux qui raisonnent ainsi perdent de vue que les gouvernements dépendent des diplomates, par les renseignements qu'ils reçoivent d'eux sur le mouvement des esprits à l'étranger, et que ce mouvement est bien plus complexe aujourd'hui qu'il ne l'était jadis. En outre, les diplomates sont appelés à dissiper les conceptions fausses qu'on se fait, à l'étranger, sur le caractère de leurs nationaux. La responsabilité des diplomates n'est certes pas amoindrie et le terrain de leurs opérations est plus vaste.

Les diplomates sont les gardiens du crédit international ; plus ils sont habiles, plus ils comprennent combien ce crédit est fragile, et tous leurs efforts doivent avoir pour but de le maintenir. La démocratie ne se pique pas d'avoir du tact : elle a ses caprices, ses préférences, ses antipathies. Vous l'avez demandé, Monsieur le Duc. « Comment se fier aux envoyés d'un pouvoir dont la base est la mobilité même » ? On ne peut éluder la réponse. Il faut, à moins de voir sombrer le crédit international, que la démocratie accepte

l'autorité des hommes d'Etat. Il faut lui faire comprendre que, si on ne confie pas les destinées d'une armée à un janissaire, on ne peut pas remettre les questions les plus délicates à ceux qui n'ont pas la finesse d'esprit que les questions internationales exigent. On n'improvise pas, quand il s'agit de négociations délicates, pas plus qu'on n'improvise pour rendre un arrêt de la cour de cassation.

Bien peu d'hommes d'Etat sont doués du sens international. On le trouve chez les Princes ; leur éducation et les relations qu'ils entretiennent avec les différentes dynasties le développent, mais on ne le trouve pas toujours chez les diplomates. L'instinct ou le flair qui permet d'envisager une question au point de vue international tient du génie. L'imagination y joue un rôle considérable. C'est une tournure d'esprit qui se rencontre rarement et que les mœurs parlementaires n'encouragent pas : les diplomates qui l'ont obtiennent le plus de succès. Il s'agit de se placer sur un terrain neutre et de se demander quelle impression sera créée par une démarche quelconque ; or beaucoup dépend de la mise en scène. *Duo cum faciunt idem, non est idem*. Les hommes d'Etat qui manquent de sens international, parviendront à réveiller des méfiances et d'autres sauront les écarter, en conciliant d'avance l'opposition par des procédés qu'il serait fort difficile de définir, mais qui sont essentiels au succès. Un gouvernement sera d'autant mieux servi qu'il aura plus de capacités de cette nature à sa disposition. Travaillant à l'ombre, car les plus graves questions internationales ne peuvent se traiter au grand jour, les meilleurs agents d'un gouvernement seront inconnus. La démocratie fera bien d'apprécier leurs services quoiqu'elle préfère ce qui fait du bruit. Pour que la partie soit égale entre une autocratie et une démocratie, les diplomates au service de la démocratie doivent disposer des mêmes moyens, l'atmosphère diplomatique doit être équilibrée. La curiosité parlementaire poussée à l'excès causera des embarras et même des périls, si les gouvernements se laissaient entraîner à faire des révélations, qui blesseront l'étranger. Les diplomates ont le droit de réclamer la plus grande

discrétion ; ils sont les meilleurs juges de ce qui peut être livré à la publicité, et on les désarme en commettant des indiscrétions. Ce n'est pas en construisant des vaisseaux d'une façon permanente que l'on pourra réparer les indiscrétions diplomatiques.

La démocratie n'aime pas les doctrinaires et il faut reconnaître que souvent ils lui ont déplu par une arrogance déplacée, mais ici il ne s'agit pas des principes doctrinaires, mais de vérités élémentaires. Par exemple, la démocratie réclame des lois qui imposeront aux propriétaires d'usines, des précautions propres à diminuer les risques et périls des ouvriers ; elle voudrait que l'on établît des garanties pour s'assurer que les mécaniciens sont à la hauteur de leur tâche. Dès qu'elle s'apercevra des dangers auxquels sont exposés les pays qui confient le contrôle du mécanisme si délicat de leurs relations étrangères à d'autres qu'à des hommes d'Etat de premier ordre, elle se hâtera de revendiquer ses droits. La démocratie a droit aux services de tous ceux qui ont les capacités qu'exige la défense du pays, car c'est bien de la défense du pays qu'il s'agit ; elle ne lésine pas sur les budgets de la marine et de l'armée, mais ce qu'elle doit comprendre, c'est que l'utilité de ces dépenses peut être compromise, si les questions de politique étrangère ne sont pas traitées par les plus hautes intelligences du pays. On a compris que les diplomates devaient avoir les qualités d'hommes d'Etat ; ce serait paralyser leur œuvre que de l'exposer à l'incertitude. Si la démocratie veut la paix, elle doit accepter l'autorité et la continuité. Si l'autorité fait défaut, il y aura des froissements, certaines susceptibilités seront réveillées, le crédit sera menacé et il en résultera une crise, dont les traces seront ineffaçables. Il faut beaucoup de prudence et bien des ménagements pour éviter les écueils qui abondent. Plus on étudie l'histoire, plus on apprend à se méfier des idées préconçues : l'histoire nous apprend, en effet, que le peuple souverain n'échappera pas à ce qui a causé la ruine de tant de souverains. Pour lui, comme pour eux, les courtisans, les charlatans, les aventuriers constituent un grave danger. Tous les régimes ont leurs parasites. En médecine, la grande préoccupa-

tion, de nos jours, est de découvrir les moyens qui débarrasseront le corps humain des parasites. Pour l'Etat, il s'agit de suivre la même méthode. Eloigner les parasites, faire arriver les honnêtes gens, les hautes intelligences, c'est la condition du progrès, du bien-être des masses, des bons rapports entre nations.

Reay.

LA MORT DE L'EMPEREUR PAUL Ier

Lorsque M. le duc de Broglie me fit l'honneur de m'inviter à vous lire quelques pages de la vie du comte de la Ferronnays, que j'ai entrepris d'écrire, je me trouvai, d'abord, fort embarrassé du choix à faire, parmi tant de chapitres inachevés. Et puis, toute réflexion faite, je pensai que mieux valait vous apporter autre chose.

Vous le savez, il y a des fruits de saison. Tous les regards ne sont-ils pas aujourd'hui tournés vers Moscou ?

Je vous donnerai donc, au lieu de ma prose, quelques pages empruntées aux mémoires d'une grande dame russe. Les mémoires sont, d'ailleurs, aujourd'hui, plus que jamais, le régal préféré de ceux qui s'occupent d'histoire.

Mais voilà que j'exagère, que j'enfle peut-être le terme en parlant ici de mémoires. Car l'auteur se défend de donner ce nom pompeux au petit écrit qu'elle a laissé.

« Il ne contient, dit-elle, que de modestes souvenirs sur le règne de Catherine II, de l'Empereur Paul et de son fils Alexandre.

Modestes, ces souvenirs le sont, peut-être. Mais Mme de Sévigné ne disait-elle pas que « rien au monde ne serait joli comme d'avoir un cabinet tout tapissé de dessous de cartes... »

Eh bien, il me semble que Mme de Sévigné eût été satisfaite des dessous de cartes dont fourmille ce récit et de la façon fine, légère, élégante dont tout cela est conté.

Malheureusement, il ne m'est pas permis de révéler le nom de

l'aimable femme avec laquelle vous allez, je l'espère, passer quelques instants agréables...

Ce que je puis vous dire cependant, c'est qu'elle était nièce de ce Schouwalow si fort en faveur près de la grande Catherine, qu'il fut du fameux voyage de Crimée... Ce que je puis vous dire encore, c'est que son mari était grand-maréchal de la cour du grand-duc Alexandre.

Et puis, pour le reste, je vous prie, Mesdames, d'accepter ma parole, comme caution de l'authenticité de ce récit.

Je dépasserai un peu le cadre que je m'étais tracé, en vous parlant des événements qui ont précédé la mort de l'empereur Paul. Car, comment résister aux entraînements de cette passionnante histoire de Russie ?

Et voici que j'emprunterai pour commencer à mon inconnue ces quelques détails sur la mort de la grande Catherine...

. . . .

. . . .

Le premier dimanche de novembre 1795, dit-elle, l'Impératrice Catherine parut pour la dernière fois, en public. Elle semblait venir dire adieu à ses sujets. Quand elle fut morte, tout le monde demeura frappé de la singulière impression qu'elle avait produite ce jour là.

Après la messe, qu'elle avait entendue, aux Entresols, appartement intérieur, dont une fenêtre donnait dans la chapelle, l'Impératrice s'était arrêtée assez longtemps dans la salle du Trône, où Mme Le Brun avait fait exposer le portrait en pied de la grande-duchesse Elisabeth, qu'elle venait d'achever.

Sa Majesté examina longtemps ce portrait et le critiqua avec les personnes désignées pour dîner avec elle. Puis, il y eut grande table, ainsi que cela se pratiquait ordinairement le dimanche.

Les grands-ducs Alexandre et Constantin, ainsi que leurs femmes, étaient parmi les convives. Ce fut la dernière fois qu'ils virent leur grand'mère.

Ils eurentordre, en effet, ce soir-là, de ne pas venir chez elle.

Le lundi 3 et le mardi 4, le grand-duc Alexandre et la grande-duchesse Elisabeth passèrent la soirée à l'Opéra.

Le mercredi 5, à 11 heures du matin, comme le grand-duc Alexandre était allé se promener, on vint en toute hâte le chercher, de la part du comte Soltikoff. La grande-duchesse répondit qu'elle ne savait pas où était son mari, ni quand il rentrerait.

Bientôt, cependant, on voyait arriver le grand-duc, très ému du message du comte Soltikoff, qui lui annonçait que l'Impératrice s'était trouvée mal, et que l'on avait envoyé le comte Nicolas Zouboff à Gatchina, pour en ramener le grand-duc Paul, le futur empereur !

Alexandre était atterré.

Ce ne fut cependant que vers cinq heures qu'il obtint du comte Soltikoff la permission de pénétrer dans l'appartement de l'Impératrice mourante. Cette consolation lui avait été refusée par des raisons faciles à démêler, pour qui connaissait le caractère du comte Soltikoff.

On avait beaucoup dit, en effet, que le projet de l'Impératrice était de faire passer sa couronne par-dessus la tête de son fils Paul, pour la donner à son petit-fils, le grand-duc Alexandre.

Jamais, j'en suis certaine, elle n'avait eu cette idée. Mais il suffisait qu'on en eût parlé, pour que le comte Soltikoff se crût autorisé à fermer à quiconque l'appartement de l'Impératrice, avant l'arrivée de son héritier légitime.

Mais enfin, comme celui-ci ne pouvait tarder à arriver, Soltikoff se relâcha de sa sévérité et le grand-duc Alexandre put entrer chez sa grand'mère.

L'Impératrice, sans connaissance, gisait parterre sur un matelas, à l'abri d'un paravent.

La pièce était à peine éclairée.

Il n'y avait à entourer Catherine, que Mlle Protasoff, première demoiselle d'honneur, et Mlle Alexieff, une des premières femmes de chambre. Leurs sanglots se mêlaient au râle effrayant de l'Impératrice. C'était le seul bruit qui interrompit un profond silence.

. . . .

Le grand-duc Alexandre et la grande-duchesse Elisabeth, sa

femme, qui l'avait accompagné, ne s'arrêtèrent pas longtemps devant ce spectacle, qui les émouvait profondément.

Ils rejoignirent le grand-duc Constantin, leur frère, dont l'appartement était tout voisin. Mais ils ne restèrent qu'un instant, car leur père, le grand-duc Paul, arrivait sur ces entrefaites. Sept heures sonnaient. Paul, sans passer chez lui, s'installa ainsi que sa femme dans l'appartement de l'Impératrice.

C'était dans un cabinet, au delà de la chambre de sa mère, que le futur empereur venait de s'établir, de telle sorte que tous les gens à qui il donnait ses ordres, passaient et repassaient à côté de l'Impératrice Catherine, qui respirait encore.

Une telle profanation de la Majesté Souveraine, jeta un jour bien défavorable sur le grand-duc Paul, qui l'autorisait.

La nuit se passa sans que les remèdes aient pu ramener la mourante à la vie.

Le grand duc-Alexandre n'avait pas reparu chez sa femme depuis l'arrivée de son père. Tout à coup, vers trois heures du matin, la Princesse le vit entrer chez elle, accompagné de son frère Constantin. Tous deux avaient revêtu l'uniforme des régiments dont le grand-duc Paul, leur père, était colonel.

La vue de ces uniformes, prohibés à Pétersbourg parce que l'Impératrice ne voulait pas que ses petits-fils prissent des leçons — c'était sa propre expression — « *de caporalisme prussien !!* » détruisit dans le cœur de la grande-duchesse, la dernière espérance qui lui restait de conserver sa grand'mère.

Elle fondit en larmes : il lui semblait qu'elle allait passer d'un séjour agréable dans une vraie maison de force.

Vers le matin, tout le monde reçut l'ordre de se mettre en robe russe. Cela signifiait que la fin de l'impératrice approchait.

Cependant, toute la journée se passa encore dans une agonie longue et cruelle, sans que la grande Catherine reprît, ne fût-ce que pour un instant, sa connaissance.

L'agonie se termina vers 11 heures du soir.

Le grand-duc Alexandre vint alors chercher sa femme et sa belle-sœur, pour les amener au nouvel Empereur. Il les fit mettre

à genoux pour lui baiser la main, tandis que la nouvelle Impératrice Marie dirigeait l'habillement de la morte et l'arrangement de sa chambre avec une grande activité et une grande liberté d'esprit.

L'impératrice fut placée sur un lit et habillée en négligé.

L'avènement du nouvel empereur imprimait la terreur dans toutes les âmes. Avec ce qu'il fallait pour être un grand souverain et l'un des hommes les plus aimables de son empire, il était parvenu à n'inspirer que la crainte et l'éloignement.

Dans sa jeunesse, les voyages, les plaisirs l'avaient distrait de l'inactivité pénible où il se voyait relégué. Mais cette inactivité lui était devenue insupportable en avançant en âge.

Paul avait l'âme ardente. Devant toutes ces impossibilités d'agir, son caractère, naturellement emporté, s'aigrit. Il devint soupçonneux, farouche et d'une minutieuse exigence. Il s'isola, ne passant plus qu'un ou deux mois d'hiver à la cour, se distrayant, le reste de l'année, de l'ennui qui le rongeait à Gatchina, en formant des bataillons d'infanterie qu'il disciplinait d'après le système prussien.

Et ce n'était pas seulement parmi ses soldats qu'il avait introduit cette insupportable discipline, c'était encore parmi les dignitaires de sa petite cour.

Le retard d'une minute était puni par des arrêts militaires. Il vous exilait ou vous faisait monter en dignité, selon que votre coiffure lui plaisait ou lui déplaisait.

Ceux-là étaient les mieux vus qui se présentaient chez lui avec les costumes les plus anciens.

Il résultait de ces terribles bizarreries qu'on le fuyait autant qu'on le pouvait Mais on était trop heureux encore, alors car on en était quitte pour une bourrade et des arrêts. Tandis que maintenant, c'était de la fortune, de l'exil, de la vie même qu'il s'agissait. Tout cela allait être à la merci d'un caprice du nouvel Empereur.

Les premières charges de la cour furent en effet changées, comme par un coup de baguette. Tout ce qui avait, pendant 34

ans, fait le règne de Catherine si glorieux s'abîma, et Paul ne parut plus avoir d'autre passion que de déshonorer sa mère, en réhabilitant le souvenir de son père ».

. . . .

Il était malheureusement difficile, vous le savez, de faire l'un sans l'autre, ou du moins, il était bien des gens pour le penser. L'auteur de ces souvenirs avait, dit-elle, entendu murmurer bien des accusations. Mais son enthousiasme pour sa souveraine l'empêcha toujours de leur prêter créance.

D'ailleurs, s'il est des choses que l'on ne peut empêcher de dire, il faut du moins se garder de les avouer soi-même, à personne. C'est donc à l'empereur Paul que s'en prend l'admiratrice passionnée de sa mère.

« ... Le premier acte de l'Empereur, dit-elle, fut d'ordonner un service funèbre au couvent de Newsky, où était le tombeau de Pierre III. Il assista à cette cérémonie avec toute sa famille et toute sa cour. Il voulut que le cercueil fût ouvert devant lui. On n'y trouva plus que quelques ossements. Il exigea cependant que chacun les baisât.

Il fit ensuite préparer pour cette poussière un magnifique enterrement, et au milieu de toutes les cérémonies religieuses et militaires qu'il put inventer, il fit transporter au château le cercueil, qu'il suivit lui-même à pied.

Cette sinistre exhumation avait pour but de rapporter la poussière de Pierre III auprès du cadavre de sa femme, et de raviver ainsi de tragiques souvenirs. Cette insulte que la tombe même n'avait pu épargner à Catherine, ce sacrilège d'un fils envers sa mère, rendit pour moi ce spectacle inoubliable...

...Quinze jours avant cette action révoltante, j'avais été nommée de service, près du corps de ma souveraine. On l'avait transporté dans la chambre du trône. J'y arrivai et m'y assis contre le mur. A trois pas de moi, contre la cheminée, était appuyé un laquais de chambre de Catherine II, dont le désespoir me fit quelque bien.

Tout était tendu de noir : le plafond, les murs, le parquet. Le feu brillant de la cheminée était le seul luminaire de cette cham-

bre de deuil. Les chevaliers-gardes, avec leurs collets rouges et leurs casques d'argent, étaient en groupes, les uns appuyés sur leurs carabines, les autres couchés sur des chaises.

Un silence morne régnait partout et n'était interrompu que par des sanglots et des soupirs.

Un tel spectacle était d'accord avec mon âme. Les contrastes dans la douleur sont affreux, ils l'irritent. Son amertume ne s'adoucit qu'en rencontrant ce qui ressemble au tourment qu'elle-même éprouve.

Huit jours après que j'eus fait le service que je viens de dire près du corps, et dans la chambre du Trône, je fus nommée pour le faire encore dans la grande salle où se donnent ordinairement les bals.

On y avait dressé un catafalque. Il avait la forme d'une rotonde avec une coupole élevée.

Catherine était dans son cercueil à découvert avec une couronne d'or sur la tête. Le manteau impérial la couvrait jusqu'au cou. Six lampadaires brûlaient autour, tandis que, sur les degrés, les chevaliers-gardes se tenaient appuyés sur leurs armes.

Le spectacle était beau, religieux, imposant. Mais le cercueil de Pierre III était toujours là !

. . . .

J'étais de service avec Mme Tolstoy, et nous bûmes dans la même coupe toute l'amertume de cette nuit funèbre. L'obscurité ajoutait une impression de plus à ce spectacle, qui me demeurera éternellement présent. Le couvercle du cercueil de l'Impératrice était posé sur une table contre le mur, parallèlement au catafalque.

Mme Tolstoy était, ainsi que moi, dans le deuil le plus profond... Nos voiles descendaient jusqu'à terre. Nous étions appuyées sur le toit de cette demeure dernière, contre laquelle je me serrais involontairement. J'avais un désir de mourir, comme un besoin d'aimer. Les paroles de l'Evangile me pénétraient. Tout, autour de moi, me paraissait néant. Dieu était dans mon âme et la mort devant mes yeux. Je restai longtemps comme anéantie.

Quand le jour parut, j'en fus affligée. Je voyais avec douleur la fin de mon service. On s'arrache avec peine aux derniers souvenirs de ce qui vous a été cher.

Le corps de l'Impératrice et le cercueil de Pierre III furent transportés à la forteresse. Après l'office des morts, ils furent déposés dans les caveaux de leurs prédécesseurs. »

Ne vous semble-t-il pas que la figure de l'Empereur Paul emprunte à ces voiles funèbres sur lesquels elle se détache, son vrai caractère ? Et c'est là mon excuse de m'être étendu trop, peut-être, sur ces détails. Et puis, il était utile de vous faire faire une connaissance plus intime avec celle qui les raconte — excessive peut-être, dans ses haines comme dans ses admirations.

« Les cérémonies funèbres étaient à peine terminées, reprend-elle, qu'il y eut ordre de se présenter à la cour.

On se rendit dans la chambre noire des chevaliers-gardes. Les trembleurs et les trembleuses décidèrent qu'il fallait baiser la main de l'Empereur en se prosternant jusqu'à terre, ce qui me parut tout à fait étrange.

L'Empereur et l'Impératrice parurent, et les prosternations commencèrent, au point que l'Empereur n'avait pas le temps de relever cette série de capucins de cartes.

J'en étais indignée. Quand mon tour vint, je saluai comme à mon ordinaire, et fis semblant seulement de prendre la main de l'Empereur.

Les vieilles dames me grondèrent de n'avoir pas imité leurs prosternations.

Je leur répondis que, ne m'étant jamais roulée par terre devant l'Impératrice Catherine, je n'avais pas pensé devoir le faire devant son fils.

La servilité, du reste, n'était nullement du goût de ma souveraine, morte. Elle avait l'âme trop haute pour cela.

Voici, à ce propos, une petite anecdote.

Certaine dame de la cour prétendait, à force de flatteries et d'incombances, lui arracher le titre de dame d'honneur.

Elle ne l'obtint pas, mais bien une cruelle leçon.

Catherine II possédait une levrette anglaise que lui avait donnée la princesse de Nassau.

Cette petite chienne était fort jolie, mais, à l'excès, rampante, et jalouse des autres chiens. Elle s'appelait *Pana*, qui, en Polonais, veut dire *Madame*. Or la solliciteuse était Polonaise.

Donc un jour qu'elle sollicitait, plus obséquieuse que jamais :

«... Ecoutez, *Pana*, dit l'impératrice en s'adressant à sa chienne, vous savez que je n'aime pas les caresses, et que je vous repousserai, tant que vous ramperez »...

La leçon fut-elle comprise ?... J'en doute. Tant de gens, dans la fable, ne lisent pas la morale !...

Le nouvel Empereur semble avoir été de ceux-là. Car il était loin de partager l'aversion de sa mère pour la servilité. Il l'exigeait, au contraire, au point, qu'autour de lui, on passait la journée sur le qui-vive.

«... Le grand-duc Alexandre et sa femme n'étaient pas plus heureux que nous tous à la cour, reprend l'auteur du mémoire. »

Bien avant le jour, on voyait le prince dans l'antichambre de l'Empereur. Souvent, il avait déjà passé une heure dans les casernes de son régiment.

La parade, les exercices prenaient toute sa matinée. Il dînait seul avec la grande-duchesse. L'après-midi se passait ensuite, soit en nouvelles courses aux casernes, soit à exécuter les ordres que lui avait donnés l'Empereur.

A sept heures, il fallait être dans le salon de Sa Majesté et l'y attendre, quoiqu'il ne parût d'ordinaire qu'au moment du souper, qui avait lieu à neuf heures.

Après le souper, le grand-duc allait faire son rapport militaire à son père, tandis que la grande-duchesse assistait à la toilette de nuit de l'Impératrice.

C'était, en un mot, la vie la plus contrainte qui se pût imaginer, et depuis le plus grand jusqu'au plus petit, nul n'échappait aux caprices du Maître.

C'est ainsi, par exemple, qu'à quelqu'heure du jour ou de la nuit qu'éclatât un incendie, l'Empereur Paul s'y précipitait, et

exigeait que ses fils et tout ce qui portait l'uniforme le suivissent

Ce que l'auteur ne dit pas, c'est que dans son admirable sentiment d'obéissance, le peuple russe attendait, malgré tout, comme un bienfait, le couronnement qui allait consacrer les exigences — pour ne pas dire les folies de son Empereur.

Le couronnement eut lieu — je reprends le récit de la dame d'honneur — le couronnement eut lieu aussitôt que le grand deuil le permit.

Le samedi donc avant les Rameaux, c'est-à-dire le 27 mars 1797, la cour fit son entrée solennelle à Moscou.

Le cortège était immense. Les troupes étaient rangées depuis Petrowsky jusqu'au palais Besborodko.

Tous les régiments de la garde, ainsi qu'il est d'usage en pareille occasion, étaient venus de Pétersbourg.

L'Empereur et ses fils allaient à cheval, l'Impératrice et les grandes-duchesses suivaient dans un immense carrosse, arrangé pour les contenir toutes.

Le cortège s'arrêta au Kremlin, où la famille impériale fit la tournée des Cathédrales et salua les reliques.

Le cortège se remit ensuite en mouvement, et arriva à huit heures du soir au palais Besborodko, après avoir quitté Petrowski vers midi.

Mais ce n'était là qu'une étape, et la cour, après avoir passé quelques jours seulement au palais Besborodko, se transporta, le mercredi de la semaine Sainte, au Kremlin, pour se préparer aux cérémonies du couronnement.

Celles-ci eurent lieu le jour de Pâques, 5 avril, dans la cathédrale de l'Assomption.

On avait pratiqué une élévation au milieu de l'Eglise, et sur cette élévation était dressé le trône de l'Empereur. Celui de l'Impératrice était à côté, à quelque distance. A droite, il y avait une tribune pour la famille impériale. Tout le pourtour de l'Eglise était garni de degrés livrés au public.

L'Empereur se couronna lui-même. Puis il couronna l'Impéra-

trice, en effleurant de sa propre couronne la tête de sa femme, à qui, quelques instants après, on mit une couronne plus petite.

Quand la messe fut dite, la communion eut lieu. Puis le sacre. Enfin on chanta un Te Deum.

L'Empereur donna ensuite l'ordre de lire l'acte de famille qu'il avait fait préparer. Cet acte réglait la succession au trône. Les femmes en étaient exclues, à moins de l'extinction de mâles, en ligne directe. Le cas de minorité était prévu. L'état des Impératrices et des grandes-duchesses était également fixé. L'acte lu, fut ensuite déposé sur l'autel.

Quand tout fut terminé, leurs Majestés dînèrent sur le trône, dans la grande salle du palais. Cette salle est située au rez-de-chaussée du Kremlin. D'énormes piliers gothiques en soutiennent la voûte. Auprès de l'entrée, on avait disposé une tribune, du haut de laquelle la famille impériale assista au dîner de l'Empereur et de l'Impératrice. Toute la pièce, y compris le plancher, était tendue en drap rouge, ce qui lui donnait une singulière physionomie.

Attenante à la tribune dont j'ai parlé, il y avait une petite chambre où l'on servit à dîner à la famille impériale et au roi de Pologne, qui avait assisté à toutes les cérémonies en manteau royal.

Après le dîner, les grandes-duchesses se retirèrent chez elles pour attendre l'heure des vêpres. Mais elles y étaient si mal installées, que la grande-duchesse Elisabeth passa plusieurs heures en habit de cour, assise sur un coffre.

Le lundi et le mardi de Pâques, la cour entendit la messe, dans les différentes cathédrales du Kremlin. Puis enfin, à partir du mercredi, leurs Majestés passèrent pendant plus de quinze jours, toutes leurs matinées sur le trône, dans la grande salle, à recevoir les hommages et les félicitations de leurs sujets.

L'Empereur trouvait toujours qu'il y avait trop peu de monde. L'Impératrice répétait qu'elle avait ouï dire à l'Impératrice Catherine que, lors de son couronnement à elle, la foule avait été si grande à lui baiser la main, que la main lui en avait enflé, et

sans cesse, on entendait la nouvelle Impératrice se plaindre que sa main à elle n'enflât pas.

Et pourtant, le grand maître des cérémonies, M. de Waleyeff, ne négligeait rien pour satisfaire leurs Majestés. Il faisait paraître et reparaître plusieurs fois les mêmes personnes sous différents titres, tantôt les gens comme sénateurs, tantôt comme députés de la noblesse, ou bien encore comme membres de tel ou tribunal.

Il en était de même pour les dames de Moscou, que Waleyeff faisait revenir à plusieurs reprises. Elles s'approchaient alors gravement du trône, saluaient, montaient les degrés, baisaient la main de leurs Majestés et s'en allaient pour reparaître bientôt.

Le bouleversement qui avait fait succéder au règne le plus doux, un règne de terreur, avait produit un effet bien singulier.

Lorsque, autour de l'Empereur, on ne tremblait pas, on y tombait dans une gaieté folle.

Jamais on n'a tant ri, jamais on ne s'est tant moqué, et jamais on n'a vu le rire et la moquerie se changer aussi subitement en grimaces d'effroi.

L'Empereur, en effet, mettait dans sa représentation, toute l'exagération de son caractère. Il paraissait satisfaire une passion longtemps comprimée. Il ressemblait à un particulier à qui on aurait permis de jouer au souverain.

L'Impératrice, à cet égard, ne lui cédait en rien. Et le public se vengeait de l'appréhension où le tenait le caractère de l'Empereur, par les plaisanteries les plus piquantes. Comment n'eût-il pas plaisanté des caprices de ce malheureux prince, si étrange, quand il n'était pas cruel ?..

J'en veux citer quelques exemples.

Un jour qu'après son dîner, qui avait lieu à 1 heure après midi, il se promenait, il entendit sonner une cloche qui n'était pas celle d'une église.

Il s'informe. On lui dit que c'est la cloche du dîner de la baronne Strogonoff.

L'Empereur aussitôt entre dans une colère furieuse de ce que

la baronne Strogonoff ne dînait qu'à trois heures, et incontinent, il lui dépêche un officier de police pour lui enjoindre de dîner dorénavant à une heure. Un autre jour, ayant remarqué, dans la suite de la belle-fille, la grande-duchesse Elisabeth, une fort jolie personne, il voulut aussitôt après la parade de Péterhoff, que l'on inscrivît au rapport, un remercîment au grand-duc Alexandre, de ce que sa femme avait une aussi jolie dame d'honneur.

Quant à ses propres impressions, on sait la passion de l'Empereur pour Mlle Anne Lapoukhine.

Cette passion, chaque jour se traduisait par quelque nouvelle mise en scène, on pourrait dire, par quelque nouvelle mascarade.

Mlle Lapoukhine aimait la couleur cramoisie. Le cramoisi devint tout aussitôt la couleur de l'Empereur et de toute la cour.

Il fallut que tous les officiers de la cour apparussent, vêtus de cramoisi.

Un autre jour il faisait écrire le nom d'Anna sur le drapeau du régiment des gardes.

C'est qu'avec tant d'autres folies, la folie mystique hantait le cerveau de l'Empereur.

Il avait découvert que le nom d'Anne signifiait *grâce divine*...

Entre ces deux folies, la folie amoureuse et la folie mystique, la folie mystique semblait encore l'emporter.

On lui avait conté, au moment de son avènement, qu'une sentinelle, en faction au palais d'été, avait eu une vision de l'archange Saint-Michel. Paul, aussitôt, s'était résolu à bâtir un palais en l'honneur de l'archange et qui porterait son nom. La première pierre de ce nouveau palais avait été posée par l'Empereur, en 1797, au retour de son couronnement. Il s'y installait le 1er février 1801 avec l'Impératrice et sa suite. Les grands-ducs Alexandre et Constantin, dont les appartements n'étaient pas encore achevés, logèrent ensemble dans une antichambre.

Leurs femmes durent rester au palais d'hiver.

L'Empereur était si content d'être venu à bout de sa fantaisie,

qu'il profita des derniers jours du carnaval pour inaugurer le palais par un bal superbe »....

Je passe, pour ne point abuser de votre attention, sur les détails de cette fête, qui fut pour l'Empereur comme ce dernier sursaut de joie que la mort, presque toujours, accorde à ceux qu'elle va frapper. Paul paraît en avoir pleinement joui. A cette heure, son âme semblait toucher au parfait épanouissement de cette folie, de cette tristesse, de cet héroïsme, de cette faiblesse, de ce mysticisme, dont au dire d'un éminent écrivain, l'âme de la Russie est faite.

Ame toujours attachante pourtant, et dont l'attrait mystérieux rayonnait encore chez le prince déséquilibré, devenu la terreur de son peuple !....

Tout devait être étrange en ce qui me reste à raconter. La fête extraordinaire du palais Michel allait être, pour les ennemis de l'Empereur, le signal d'agir. Entre eux et leur victime, ils étaient, d'ailleurs, parvenus à déblayer le terrain.

Robtopchine, le dernier ami de l'Empereur, venait d'être écarté, par une révolution de palais....

«... Depuis longtemps, reprend l'auteur de ces mémoires, Pahlen, qui se trouvait à la tête de la conjuration — vous savez, Messieurs, que Pahlen était gouverneur de Pétersbourg, et en cette qualité, directeur de la police — Pahlen — donc, tourmentait le grand-duc-Alexandre, pour obtenir de lui qu'il consentît à la déposition de son père, dont la tyrannie devenait, disait-il, insupportable à tout le monde. Pahlen alla même jusqu'à menacer le jeune prince de révolutions et de massacres, l'assurant que, seule, l'abdication de Paul Ier pouvait sauver l'empire et lui.

Le grand-duc, intimidé, finit par promettre à Pahlen qu'il s'informerait de la façon dont les choses se passaient à l'étranger, quand un souverain abdiquait.

Pendant ce temps-là, les conjurés, que Pahlen avaient groupés autour de lui, se réunissaient chez le prince Zouboff.

Mais malgré le mystère dont ils s'enveloppaient, l'Empereur

eut vent de la conspiration. Aussitôt, il fit venir Pahlen, et lui demanda pourquoi il ne lui en avait rien dit.

Pahlen jura qu'il n'y avait là rien autre que les propos de quelques jeunes fous qu'il avait mis aussitôt à la raison, en les faisant enfermer, chez le général procureur,... que, du reste, l'Empereur pouvait s'en fier à sa fidélité...

Mais il avait compris que la partie était trop dangereusement engagée pour tarder plus longtemps à jouer son va-tout.

Dès le lendemain, en effet, Pahlen se présentait à la porte de l'Empereur, et entrant dans son cabinet avec l'air le plus désespéré, il tomba à genoux :

«.... Vous aviez raison, Sire, s'écria-t-il... et je vous apporte ma tête !... Je viens de découvrir une conspiration contre vous. Les coupables sont arrêtés. Mais comment révéler à Votre Majesté le plus grand des malheurs ?... votre cœur pourra-t-il supporter le coup que je vais lui porter ?.. Vos deux fils, Sire, sont à la tête de cette conjuration.... J'en ai la preuve. »

L'Empereur fut atterré. Il crut tout. Son caractère emporté ne lui permettait, en effet, aucune réflexion.

Pahlen chercha alors à calmer son maître, il l'assura que ses mesures étaient prises, et qu'il suffisait, pour réduire ce complot à néant, qu'il consentît à signer un papier qu'il présentait en même temps à l'Empereur.

Paul signa sans lire. La mort était déjà dans son cœur ; le malheureux prince aimait ses enfants, et leur prétendu crime qu'on lui révélait ainsi brusquement, était plus cruel pour lui que la mort même.

Pahlen sortit ; il triomphait.

Tout de suite, il alla chez le grand-duc Alexandre et lui montra le papier que venait de signer l'Empereur. C'était l'ordre d'arrêter, le lendemain même, ses deux fils, et de les enfermer à la forteresse.

Alexandre frémit, s'emporta d'abord, puis baissa la tête, et consentit à l'abdication de son père.

Le même soir, il soupait à la table de l'Empereur. Il était assis à côté de lui.

Qu'on imagine une pareille situation ?

L'Empereur croit que son fils veut attenter à ses jours...

Le grand-duc se croit condamné par son père à une éternelle prison...

On m'a dit que, pendant le repas, le grand-duc ayant éternué, l'Empereur se retourna vers lui et lui dit : « Je souhaite, Monseigneur, que vos vœux s'accomplissent »...

Deux heures après, Paul Ier n'existait plus.

Dans la même nuit, en effet, c'est-à-dire dans la nuit du 11 au 12 mars, on introduisit dans la cour du palais, deux bataillons de Préobrajensky. On avait fait croire aux soldats qu'on les avait amenés là pour veiller plus particulièrement sur l'Empereur, dont les jours étaient menacés.

Pahlen demeura dans la cour avec eux, tandis que Beningsen, Zouboff, Wolkousky et quelques autres conjurés montaient chez l'Empereur.

L'Empereur dormait.

Un des hussards de la chambre, voyant les conjurés, chercha à les arrêter. Il reçut sur la tête un coup de sabre qui l'obligea à lâcher la porte. Il eut encore la force cependant de crier : « Sauvez-vous, Sire ! »

Paul, réveillé par le cri du hussard, avait sauté hors de son lit et s'était caché derrière un écran. Croyant qu'il leur avait échappé, les conjurés eurent un instant de frayeur mortelle. Mais bientôt ils le trouvèrent, et Beningsen lui tendit l'acte d'abdication à signer.

Ayant aperçu Zouboff, l'Empereur lui dit : « Et vous aussi, vous êtes ici ?... »

Mais Zouboff était ivre et s'écria : « Pourquoi tant de façons ?... Mieux vaut aller droit au fait »... et il se jeta sur l'Empereur. Lui chercha à s'échapper par la porte qui donnait chez l'Impératrice.

Cette porte, malheureusement, était fermée. Chaque soir, l'Empereur la barricadait, de peur que sa femme n'entrât inopinément chez lui.

Comme il cherchait à déverrouiller cette porte, Zouboff le poussa : en tombant, le malheureux Empereur donna de la tête contre le coin d'une table.

Comme il gisait là, évanoui, on lui passa une écharpe autour du cou, et on l'étrangla.

Il fut après replacé sur son lit. Et, tandis que quelques-uns des conjurés restaient pour garder le cadavre, d'autres, dont était Pahlen, firent dire au grand-duc Alexandre qu'il était l'Empereur, et qu'il eût à se montrer incontinent aux gardes.

En même temps, l'ordre venait à la troupe de crier « hourrah ! » pour leur nouveau souverain.

Tous demandèrent où était l'Empereur Paul. On leur réitéra l'ordre de crier : « Vive l'Empereur Alexandre ». Ils obéirent enfin, désespérés d'avoir été trompés.

Pendant que ce drame horrible se passait, l'Impératrice mère se réveillait et courait chez son époux. Beningsen ne lui permit pas d'entrer.

... « Comment osez-vous m'arrêter ? lui dit-elle... Avez-vous oublié que je suis couronnée... et que c'est moi qui dois régner ?... »

« C'est votre fils, Madame, qui est proclamé Empereur... C'est par son ordre que j'agis. Passez dans l'appartement à côté. »

Et l'Impératrice y fut enfermée à clef pendant plus d'une heure.

En attendant, on barbouillait de peinture le visage de l'Empereur mort, pour cacher son affreuse blessure à la tête.

Alexandre avait été réveillé entre minuit et une heure.

La grande-duchesse Elisabeth, de son côté, se levait aussi, ayant jeté sur ses épaules une robe de chambre et s'approcha de la fenêtre, dont elle souleva le store.

Son appartement, situé au rez-de-chaussée, avait vue sur une espèce de terrasse, séparée du jardin par le canal dont le palais Michel est entouré. Sur cette terrasse, couverte de neige, et à la faible lueur d'un clair de lune, voilé par les nuages, la grande-duchesse distingua une haie de soldats, rangés autour du palais.

Bientôt, elle entendit leurs hourrahs, qui la pénétrèrent d'une horreur qu'elle ne put s'expliquer.

Que se passait-il ?

Enfin, elle se jeta à genoux, et demanda à Dieu que, quoi qu'il arrivât, ce fût pour le bonheur de la Russie.

Sur ces entrefaites, son mari entrait chez elle, avec tous les signes du plus violent désespoir. Il lui apprit la mort de l'Empereur Paul, sans pouvoir lui en donner les détails. — « Je ne sais ce que je suis, ni ce que je fais, ajouta-t-il. Je suis hors d'état de rassembler mes idées. Il faut que je quitte au plus tôt cette maison. Allez chez ma mère, et engagez-la à me rejoindre le plus tôt possible au Palais d'hiver ».

Lorsqu'Alexandre fut sorti, sa femme, saisie d'une inexprimable horreur, retomba à genoux, et resta ainsi anéantie jusqu'à ce qu'une femme de chambre, effrayée de l'état où elle la voyait, lui demanda, pour la faire revenir à elle, si elle n'avait besoin de rien.

Se retrouvant enfin, la nouvelle Impératrice passa une robe à la hâte, et courut chez sa belle-mère. On lui dit qu'elle venait de descendre. Elle se précipita à sa suite, et la rejoignit dans l'antichambre du nouvel empereur, où elle était entourée de M. de Beningsen et de quelques autres personnages.

L'Impératrice mère était dans une agitation effrayante et demandait à voir l'Empereur. On lui répondit :

« L'Empereur Alexandre est au Palais d'hiver, et désire que vous y veniez aussi ».

— « Je ne connais pas d'Empereur Alexandre, répondait-elle avec des cris affreux. Je veux voir mon Empereur... »

Elle s'établit alors devant une porte qui donnait sur un escalier, et déclara qu'elle ne quitterait pas cette place avant qu'on ne lui ait promis de lui faire voir l'Empereur Paul. Elle semblait croire qu'il vivait encore.

L'antichambre, pendant cette scène, se remplissait de personnes de toute espèce, auxquelles il était bien douloureux de la voir se donner ainsi en spectacle.

Mais on ne pouvait l'écarter de cette fatale porte. A tous, elle répondait « qu'elle ne quitterait le palais Michel qu'après avoir revu son mari ».

Le désordre de cette nuit était si affreux, qu'à un moment où la jeune Impératrice avait passé son bras autour de la taille de sa belle-mère pour la soutenir, elle sentit quelqu'un qui le lui serrait en disant en russe : « Vous êtes notre mère, notre souveraine »...

Elle se retourna et vit que c'était un officier ivre qui lui parlait ainsi.

Vers le matin, cependant, la malheureuse Impératrice, veuve, consentit à rentrer dans son appartement.

Sa belle-fille eût voulut la suivre, mais Alexandre faisait appeler sa femme, au palais d'hiver.

Celle-ci y trouva son mari couché sur un divan, pâle, défait, anéanti sous l'excès de la douleur. Pahlen était là.

Au lieu de sortir comme aurait dù lui faire prescrire le respect, il ne fit que s'éloigner, et alla se mettre dans une embrasure de fenêtre.

Le dialogue fut court entre les époux.

... « Je ne puis remplir les devoirs qu'on m'impose, dit Alexandre. Comment aurais-je la force de régner, avec le souvenir que mon père a été assassiné ? Je ne le puis pas. Je résigne mon pouvoir à qui le voudra. Que ceux qui ont commis le crime soient responsables de ce qui en pourra arriver »....

L'Impératrice chercha à le détourner d'une pareille résolution et le supplia de regarder, pour le moment, l'exercice du pouvoir comme une expiation. Elle aurait voulu lui en dire davantage, mais la présence de Pahlen contraignait son épanchement.

L'Impératrice mère arriva sur ces entrefaites.

L'entrevue fut terrible. Le premier mot de la mère en revoyant son fils, fut celui-ci :

« Alexandre, êtes-vous coupable ? »

Il suffisait de voir la douleur du malheureux Prince pour comprendre qu'il ne l'était pas. On ne pouvait le regarder sans avoir le cœur déchiré.

Il offrait l'image du désespoir, bien plus encore que sa mère.

Celle-ci, avant de se rendre auprès de son fils, avait enfin pénétré près du cadavre.

En entrant dans la chambre, soutenue par ses autres enfants, elle se mit à pousser des cris épouvantables.

Le mort était encore couché sur son lit de camp. On l'avait habillé de son uniforme ordinaire, et tourné de façon à ce qu'on ne vît aucune trace de violence.

L'Impératrice mère passa plusieurs heures dans la chambre. Ce ne fut qu'après qu'elle rejoignit l'Empereur Alexandre, comme je l'ai dit.

Cependant, l'usage voulait que le corps de l'Empereur mort fût exposé en cérémonie pendant plusieurs jours.

L'exposition eut lieu au Palais Michel.

On avait peint et vernissé le visage du mort comme celui d'une poupée, et coiffé sa tête d'un chapeau qui dissimulait les plaies et les blessures.

Quinze jours après, le cercueil de l'Empereur était déposé à la forteresse. Toute la cour suivit à pied. On portait les insignes impériaux sur des coussins. Le comte Romanzoff, chancelier depuis, et alors grand maître de la cour, était chargé de porter le sceptre. Il le laissa tomber, et ne s'en aperçut qu'à une distance de vingt pas... »

. . . .

Le sceptre fut relevé. Le trône aussi retrouva sa dignité, pendant le règne d'Alexandre. Odieux avait été le crime. Mais, comme le remarque, en finissant, la femme charmante dont je viens d'effeuiller les mémoires, le bien finit toujours par triompher.

Et si quelqu'un me demandait pourquoi on voit le mal l'emporter si souvent sur le bien, je répondrais hardiment, avec certain philosophe :

« C'est qu'on ne regarde pas assez longtemps ».

COSTA DE BEAUREGARD

NÉGOCIATIONS ET NÉGOCIATEURS

de la libération du territoire français

EN 1871

Nous sommes loin des moments rappelés par l'intitulé de ces pages. Pour dépeindre les perplexités de cette époque, il faudrait relater une multitude de détails. Encore n'aurait-on plus l'air ambiant qui régnait, et l'on ne dispose pas des documents d'archives qui dans une mesure le rappelleraient. Des souvenirs conservés de Nancy et des communications obligeantes, me mettent à même de montrer, d'un peu plus près qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, la manière dont s'engagea le rachat de la France des mains de l'Allemagne et certaines des péripéties par lesquelles il passa. En dehors des pièces officielles, tenues sous clef aux Affaires étrangères, la correspondance privée des principaux acteurs dans cette dernière et laborieuse partie du drame national, les notes qu'ils ont laissées jettent du jour sur ce qui en demeura secret. Avec une complaisance dont je ne saurais exprimer assez de gratitude, on m'a permis de puiser à ces sources. Plus complètement qu'il n'a été loisible antérieurement de la faire, je peux ainsi relater l'œuvre, accomplie par le chef du pouvoir exécutif de l'Assemblée nationale, de retirer son pays des serres qui le détenaient, qui mettaient sa liberté à un prix dépassant toutes les bornes aux yeux du monde entier comptant dans la politique, et sans qu'il existât ni qu'eût lieu d'exister une seule puissance amie pour s'entremettre dans les

conditions. Ce sont les commencements de l'entreprise qui vont être retracés ici. Ils font particulièrement connaître les grands services qu'y rendirent au gouvernement de M. Thiers le général de Manteuffel et le comte de St-Vallier.

Entre l'été de 1871 et celui de 1873, combien peu de Français d'au delà de la Seine ou du Rhône sont allés dans ces départements de l'Est qu'occupaient encore les soldats de l'Allemagne ! Même lorsqu'un état relativement sortable y fut obtenu, on ne se laissait pas attirer vers ces contrées, où l'ennemi était en pied et où il eût semblé qu'on ne se trouvait plus en France. Une situation moins douloureuse ne se vit guère avant le milieu de l'année 1872, et ce n'était pas moins le cœur serré qu'on approchait alors du pays tenu en gage. Les officiers de l'empereur Guillaume remplissaient les voitures aux abords des villes, et là, quelle souffrance de trouver l'ennemi gardant le pays en maître ! L'armée occupante, longtemps une troupe qui a triomphé et entend le faire sentir, était maintenant rentrée presque partout dans la correction : il semblait que l'on éprouvàt d'autant plus le chagrin de sa présence. Les conventions proposées pour sa retraite étaient à l'étude, l'impatience n'en devenait que plus vive. Elle faisait paraître d'autant plus dur de voir dans la main des régiments allemands ces belles capitales lorraines, resplendissantes de l'art du dernier siècle dont l'élégance outrée imprimait encore davantage en elles l'esprit et le parfum de la France.

Toutes les mémoires débordaient des péripéties qui avaient précédé. Les entretiens roulaient tous sur les moments où un commissaire civil allemand et un général allemand tenaient, l'un secondant l'autre, les citoyens de Nancy et des villes environnantes sous l'inflexibilité de mesures que l'on colorait de la prudence militaire pour s'appliquer à les rendre dures ou vexatoires, et où les autorités françaises tolérées en face d'eux usaient presque en vain leur dévouement ou leur adresse à essayer de les interpréter ou de les fléchir. Ces victorieux s'étaient étonnés de nous trouver si sensibles. Ils avaient tenu registre des traitements subis par

leur nation à l'époque napoléonienne et estimaient doux, en comparaison, ceux qu'ils imposaient. Mais depuis l'époque napoléonienne il y avait soixante ans, et, entre nations civilisées, plus que ce délai pour les mœurs de la guerre.

Douze mois de négociations quotidiennes avec le gouvernement militaire des Allemands en France avaient été nécessaires, pour amener les choses au point où cette situation pénible passerait à peu près dans le domaine des souvenirs. Des deux missions poignantes imposées par sa notoriété politique au citoyen à qui l'Assemblée nationale, à Bordeaux, avait déféré le pouvoir exécutif, celle de libérer le territoire de la présence de l'ennemi a duré le plus longtemps et est restée la moins connue. Il y fallut deux années, et, en dehors de ceux qui se trouvaient à portée de ses complications ou employés à les résoudre, le détail en a été presque ignoré. La tâche fut cependant de toutes les heures et pleine d'anxiétés. Au milieu de divisions intérieures aiguës, acquitter l'énorme contribution de guerre qui nous avait frappés ; l'acquitter avant les délais impartis afin d'échapper plus vite à la détention militaire, qui ajoutait à l'humiliation une ruine plus ressentie à mesure que les jours se succédaient ; parallèlement, retenir dans l'abnégation le sentiment national au sein des départements emprisonnés, en palliant, le moins douloureusement qu'on le pouvait avec un vainqueur impérieux, la multitude des infractions à ses ordres ou à ses exigences.

Jusqu'au mois de juin 1871, le gouvernement institué après les préliminaires de paix signés à Versailles se trouva en présence de l'ennemi dans ses dernières positions. La formation du corps allemand destiné à tenir en gage une partie de la France vint alors modifier cet état des choses. Le quartier général de cette occupation prit l'apparence d'une légation armée. L'Empereur Guillaume, en quittant ses troupes pour rentrer à Berlin, avait remis ses pouvoirs de chef victorieux à l'un de ses officiers supérieurs, le général de Fabrice, et le caractère particulier de celui-ci le rendait propre à les exercer avec une équité que la rudesse ne dominerait plus seule. Ce n'étaient pas moins des

pouvoirs militaires. Avec ce délégué représentant encore uniquement l'état de guerre, il avait fallu débattre les conventions complémentaires ou interprétatives des préliminaires de paix. L'administration des départements restés aux mains du vainqueur, la fixation en détail de l'effectif d'occupation, les chiffres de son entretien, c'est avec lui qu'on avait dû les traiter [1], de même les incidents survenus entre habitants et soldats depuis ces conventions antérieures, ceux, non les moins dangereux, qu'avait fait naître, après, le soulèvement de la Commune à Paris. Six semaines s'étaient écoulées depuis la rentrée de nos troupes dans la capitale, quand fut organisée une occupation plus réduite, destinée à se réduire encore à mesure des versements de la contribution de guerre, et à la tête de cette occupation un commandant supérieur avait été placé. Comme une multitude de faits contentieux, dont beaucoup seraient inévitablement graves, allaient tomber sous la juridiction de ce délégué impérial, un chargé d'affaires allemand, le lieutenant-colonel comte de Waldersee, venait de le précéder à Paris. L'un de nos agents alors le mieux qualifié des Affaires étrangères, le comte de Gabriac, était bien commissionné à Berlin, à la même heure, avec des pouvoirs semblables et il y tiendrait supérieurement sa place, appelé, pour remplir cette mission infiniment délicate, de Saint-Pétersbourg où il était depuis dix mois notre chargé d'affaires, avec autant de patriotisme que de sens diplomatique. Mais il nous était indispensable d'en avoir un aussi auprès de cette juridiction toute militaire. Chaque jour viendraient forcément devant elle le retentissement des questions qui naîtraient dans la liquidation d'une guerre pesant à ce degré sur nos finances et sur nos affaires intérieures, les difficultés qui surgiraient des populations sequestrées et comme en gage ; il y fallait donc tous les jours un intermédiaire français. Ce rôle avait été confié au comte de Saint-Vallier, que la déclaration de guerre, au mois de juillet 1870, avait trouvé notre ministre plénipotentiaire à Stuttgard [2]

[1] 11 et 23 mars 1871.
[2] Charles-Raymond de La Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, né le 12

Lorsque l'accès des archives de cette époque sera ouvert, on verra qu'elles laissent obscur plus d'un détail. Beaucoup n'avaient pas lieu d'y figurer, bien que tous empruntassent de l'importance au milieu et aux circonstances où ils se produisaient. A cause de cela un très grand nombre a passé sous les yeux du chef du gouvernement de Versailles, gouvernement d'un président du conseil, même quand celui-ci eut reçu le titre de Président de la République ; un président momentanément inamovible, parlant à l'Assemblée, en reflétant les oscillations dans la formation de ses cabinets, mais discutant la politique en même temps qu'il la menait, on peut dire qu'il la faisait à l'intérieur et au dehors, second Consulat, en quelque sorte, où dans sa situation malheureuse la France trouva du moins la liberté, outre le patriotisme et le sens d'Etat. Aussi, les détails d'un certain ordre que les pièces diplomatiques ne contiendront pas, aboutirent-ils néanmoins au chef de ce gouvernement de deux années et demie. Au sujet de plusieurs on ne sera un peu sûrement éclairé que s'il les a notés, écrits, si ses récits voient le jour, même quand on connaîtra les dépêches qui furent écrites ou les entretiens qui se tinrent.

Quelque chose à rechercher, entre autres, sera si des préoccupations différentes de celles du haut état-major allemand n'avaient pas prise, et jusqu'à quelle mesure, sur l'Empereur Guillaume, et si elles ne présidèrent pas à la désignation d'abord du général de Fabrice comme son lieutenant provisoire, à celle ensuite de l'officier général à qui fut donnée sa délégation définitive. Evidemment cette délégation deviendrait l'objet d'une rémunération notable. Celui qui en recevrait la charge se verrait appelé, après, à d'autres honneurs ou à une situation élevée. En en conférant le titre, le souverain ferait une faveur ou donnerait une récompense, Il n'est pas impossible que ce fût là un motif principal. Un autre, c'est qu'il entrait assurément dans les calculs de Berlin que cette charge fût dans les mains d'un soldat de la Prusse, non d'un État différent de l'Allemagne. Le général baron

septembre 1833 au château de Coucy-les-Heppes (Aisne), où il est mort sénateur de ce département.

de Manteuffel, qui fut nommé, avait pris part au premier rang dans l'entreprise allemande. Devant Metz d'abord, dans le Nord ensuite, en dernier lieu dans les Vosges contre notre armée de l'Est, il avait exercé de grands commandements. Qui plus est, il jouissait de l'amitié personnelle de l'Empereur, il était Prussien plus qu'Allemand et aimait à le dire. Autant d'antécédents et de qualités répondant aux conditions que certainement on voulait trouver. Mais le général de Mantueffel en possédait une autre très marquée. Son esprit pouvait regarder au delà de l'horizon militaire. C'est lui qui avait été envoyé à Pétersbourg, presque le lendemain de Sadowa, au mois d'août 1866, préparer l'entente par laquelle la Prusse, en vue de sa lutte prochaine contre la France de Napoléon III, s'était assurée l'amitié de la Russie jusqu'à la certitude que celle-ci immobiliserait l'Autriche et, par l'Autriche, les alliés que nous croyions avoir avec elle. Distingué de manières comme d'intelligence, ouvert aux points de vue politiques qui s'acquièrent dans l'entourage des souverains, il tranchait du tout au tout sur cette « affectation de grossièreté et « de manière de reître » dont parlait déjà Saint-Simon, et sous laquelle semblaient s'être plu à paraître envers la France beaucoup des autres chefs ennemis. Ne fut-il pas désigné principalement parce que, chez lui, ces qualités s'ajoutaient aux précédentes, et n'est-ce point un indice de dispositions dont il convienne de tenir compte dans l'historique des rapports nés, entre nous et l'Allemagne, de la guerre de 1870? C'est une question à poser.

L'idée a généralement régné que le plan de la Prusse et de ses alliés était conçu d'avance exactement tel qu'il s'est développé, et le but, a-t-on pensé, a été atteint, sans divergence chez aucun des acteurs, dans les vues déterminées au préalable. Plus d'un croit même que si des apparences différentes se sont montrées à de certains moments, elles ont eu pour cause le désir de mieux abuser le malheureux Français éminent à qui revint l'ouvrage de dégager son pays amputé et meurtri. Les faits ont permis ces appréciations absolues et semblé les prescrire. Toutefois, dans le milieu où les choses se voyaient de près, une idée différente a

existé. Autant que qui que ce soit et plus immédiatement, on sentait l'empire considérable exercé par une inimitié séculaire, qui ne cherchait que conquête, abaissement, qui en effet avait tracé ses plans à l'avance, voulut n'être qu'intraitable et multiplier les duretés. On croyait, toutefois, reconnaître ailleurs une inspiration plus retenue, regardant aux conséquences et aux considérations qu'elles commandent. Quoique cette autre inspiration ne répudiât point les avantages dont le sort des armes comblait l'Allemagne, on la jugeait plus soucieuse, en réalité, que ce n'était montré pour elle de ne pas outrer la fortune que lui apportaient ses troupes ; on ne fut pas sans penser que cette inspiration éveillerait le désir de diminuer l'amertume dont nous rempliraient nos pertes, et que le bénéfice de cette fortune, trouvé peut-être bien grand, se limitât par les procédés quand elle aurait été assurée sous l'étendue à laquelle avaient conduit les événements. Du reste, la conception, qu'après tout l'Allemagne avait repris son bien ; qu'entre elle et nous c'était un duel à cause de raisons anciennes, mais que l'affaire étant terminée, deux grands pays d'esprit élevé devaient se rapprocher sans se souvenir lequel l'avait emporté sur l'autre et remplir ensemble le rôle principal en Europe ; cette conception, que des Allemands, croyant faire montre de sympathie pour nous, expriment encore aujourd'hui, les échos de la cour de Berlin ne tardèrent pas à l'apporter jusque dans l'air ambiant de l'occupation. On put voir en outre, à la réception que fit bientôt à l'ambassadeur français l'Empereur Guillaume, qu'il eût certainement souhaité nous trouver disposés à cette politique d'oubli et de concert prochain.

En tout cas, on dirait que l'homme d'Etat par qui avait été amené et fut conduit le duel, entendit passer, lui, pour irréconciliable. L'Europe n'a pas tardé à s'étonner, au point d'embarrasser l'Allemagne, qu'indépendamment de tant de millions, l'annexion de provinces françaises ait été la conséquence voulue et soit restée le résultat réfléchi de ses victoires. Les politiques de ce pays débattront un jour entre eux pour rejeter sur tels ou tels hommes d'alors ce qui apparaîtra comme une faute pesante, ou pour

en laver leur mémoire. Nous aurons eu raison de vouer à celui qui fut l'auteur véritable de la guerre et son véritable triomphateur, autant d'animadversion qu'il en a ressenti, lui, pour la faire contre le premier Napoléon et par celui-ci contre Louis XIV[1], même si cette animadversion nous jette quelque jour à propos comme lui vers une vengeance heureuse. Apprendra-t-on par des indications méritant créance que les deux influences en question vinrent se combattre en lui, et que, dans la mesure où ni son œuvre ne saurait péricliter, ni la grande situation qu'il voulait en recevoir dans l'histoire de l'Allemagne être atteinte ou faiblir, il allia, jusqu'à nous préserver de pire, la condescendance qu'imposait la seconde de ces influences à la rudesse que l'autre demandait ? L'Allemagne n'hésitera pas à faire de lui un de ses grands hommes ; nous, il nous faudra du temps pour le juger. Que des lignes de conquêtes tracées d'avance sur la carte de France il ne laissa pas suivre la plus étendue, n'admit que la moindre, l'eût voulue moindre encore, ce n'est pas impossible. Mais dans ses rapports avec nous après la défaite, il a tant fait voir la rudesse qu'on a pu la prendre chez lui pour la passion d'un ennemi. D'autres que lui, à la vérité, étaient plus ardents, d'autres aussi le regardaient comme de rang inférieur à son rôle et lui en voulaient de l'occuper ; peut-être jugeait-il nécessaire d'empêcher ainsi que les uns ou les autres l'écartassent. Depuis, il a pris plus d'une occasion de donner à entendre qu'à ceux-là, non à lui, étaient dues les annexions, tandis qu'il en discernait le danger à venir[2]. Ce sera affaire aux Allemands et pas à nous de lui en tenir compte.

[1] M. J. Bigelow, l'ancien ministre des Etats-Unis à Paris, rapporte qu'ayant demandé un jour à M. de Bismarck, dont les exigences l'étonnaient : « à qui faites vous donc la guerre ? » le chancelier lui répondit : « A Louis XIV ».

[2] « En mutilant et en humiliant la Prusse, Napoléon a fait naître les Stein et les « Scharnorst ; en vous enlevant Metz et un lambeau de la Lorraine, l'Empereur mon maître et les militaires qui lui ont inspiré cette résolution ont commis la plus gande des fautes politiques. » Ces paroles sont attribuées au prince de Bismarck en 1879, dans le récit d'une conversation d'ailleurs fort curieuse qui venait d'avoir lieu, de sa part, avec quelqu'un de particulièrement bien placé pour la faire naître, conversation reproduite par le comte de Chaudordy dans le petit volume de lui qui porte le titre de : *La France en 1889*. Le prince de Bismarck était alors au faîte de sa puissance et aussi de l'infatuation. On n'ignore pas, du reste, qu'il n'attendit pas ce moment pour désavouer l'annexion, et qu'à notre chargé d'affaires même, en 1871, il se plut à s'en disculper, autant que c'était admissible alors de sa part.

On voudra connaître ce que pensèrent, sur tout cela, M. Thiers et les auxiliaires par qui il fut aidé à disputer le territoire et la fortune de la France à cet homme d'Etat, que l'on croit n'avoir été que haine et brutalité. A les voir agir, l'idée vient qu'ils durent d'oser demander et d'obtenir à l'opinion qu'en effet d'autres dispositions existaient en dehors des apparences. Le choix du général de Manteuffel pour commander l'armée d'occupation fut-il déterminé par ces dispositions plus politiques, au moins par le désir d'amoindrir l'acuité de nos blessures une fois les grands coups portés ? Rien n'autorise encore à l'affirmer ; mais sous ce commandement les rapports prirent aussitôt un caractère fait pour accréditer l'hypothèse. A la vérité, les premiers termes de la contribution de guerre étaient acquittés ; l'insurrection de Paris avait été éteinte ; des ressources financières qu'on n'eût pas imaginées se révélaient. L'Allemagne avait donc des raisons de présumer, du moins intimement, qu'au jour précis elle rentrerait jusqu'au dernier centime et jusqu'à la dernière ration dans les milliards qu'elle nous arrachait. Etaient-ce assez de motifs pour confier les appréciations politiques et les pouvoirs dont le général de Manteuffel exerça le mandat, à quelqu'un d'aussi peu imbu que lui d'inculture soldatesque, et d'aussi étranger à l'inimitié qu'on put le reconnaître dès les premiers moments ? Les faits, à partir d'alors, permirent d'en douter ; ils y autorisèrent de plus en plus en se succédant.

Le gouvernement de M. Thiers, quand il délégua le comte de Saint-Vallier auprès du commandant en chef de l'occupation, aurait difficilement désigné un agent et un intermédiaire aussi bien rencontré pour sa mission. Les antécédents de carrière durent l'indiquer au milieu du personnel diplomatique disponible, tandis qu'il pensait alors uniquement à reprendre sa situation antérieure. Jeune attaché à Munich en 1856 pendant une année, à Vienne pendant les deux années suivantes, il avait, une fois secrétaire d'ambassade de deuxième classe, pris place près de trois ans de suite au ministère d'Etat sous M. Rouher (1863-1866). Chef

ou directeur, après cela, du cabinet aux Affaires étrangères durant deux autres années, ministre plénipotentiaire à Stuttgard en 1869 et 1870, non seulement les affaires de l'Europe continentale avaient été devant ses yeux et les entretiens avec le corps diplomatique à portée de son esprit ; mais, de plus, presque tous ses antécédents s'étaient passés en Allemagne. Probablement son emploi actif dans ce pays pendant les années où s'y était préparée la guerre n'avait pas été la moindre des raisons qui l'avaient désigné. La langue qu'il allait entendre parler lui était connue, de même les visées politiques, familiers les caractères allemands. Avantages précieux pour discuter nos intérêts et parvenir à protéger dans toute la limite praticable les populations demeurées sous l'ennemi.

Quelque chose de plus avait probablement compté : l'éducation recherchée, la tenue, l'affable et prévenante dignité des manières chez le comte de Saint-Vallier. C'est en effet pour beaucoup grâce à ces qualités accessoires que de l'avoir appelé se trouva une décision heureuse. Son rôle eut deux phases. La première consista dans une mission qui pouvait ne durer qu'un moment. Elle s'accomplit à Compiègne, où le quartier général de l'occupation s'établit lorsqu'elle fut constituée ; un décret du 14 juillet 1871 nomma le comte de Saint-Vallier ministre plénipotentiaire du gouvernement français près ce quartier général. La seconde date du 10 janvier 1872. Ce jour-là, sa mission s'était accrue de ce dont lui-même l'avait augmentée sous sa première forme. Depuis trois mois le quartier général était transféré à Nancy, place centrale des départements encore détenus et il l'y avait suivi ; c'est au titre de Commissaire extraordinaire qu'il y fut d'abord détaché. Dès les premiers moments, par l'assiduité et l'agrément autant que par la justesse et l'intelligence de son action, il s'était assuré sur le général de Manteuffel et sur l'état-major qui entourait celui-ci le plus incontestable ascendant.

Le commandement de l'occupation, lui, avait dès le début, pris ouvertement position presque autant en ambassadeur qu'en chef militaire, quoique ce fût encore trop véritablement une armée

par le nombre qui se touvât sous ses ordres. Pour premier acte il était venu à Versailles, se présenter au dépositaire du gouvernement français. Ce commandant supérieur n'ignorait nullement les nécessités de la politique, surtout la politique de soldat. Il y a un peu de probabilité qu'à moins que des vues différentes ne la contrebalançassent à Berlin, il se fût abstenu d'établir du premier coup sa situation sur des données qui mettaient désormais au second plan l'esprit de guerre. Ce représentant de l'Empereur d'Allemagne inaugurait la déférence pour le vaincu : on pouvait en induire que les rapports étaient près de se détendre. Envers lui le chef du pouvoir exécutif français avait assurément déployé les moyens de séduction dont on l'a connu doué ; et en avait-il sondé tout le fond quand les malheurs de son pays le lui ont fait trouver inépuisable ? On va voir que le charme et la portée de son esprit avaient déjà prise sur le général ; mais ils exercèrent de nouveau une influence qui ne cessa plus. Eût-elle été plus que passagère si celui-ci avait dû s'interdire d'y céder ? Le comte de Saint-Vallier, qui attribuait à cette fascination heureuse l'accueil dont il se voyait l'objet à Compiègne, pouvait écrire à M. Thiers, trois jours seulement après s'être installé, que le commandant de l'occupation avait « rapporté de son voyage à Versailles des impressions dont il lui faisait part à tout instant » ; il ajoutait :

« Il professe pour vous un véritable culte de reconnaissance et d'ad-
« miration, et, pour me servir de ses expressions, il est absolument
« sous le charme. Les entretiens qu'il a eus avec V. E. sont restés gra-
« vés dans sa mémoire ; il me les rapporte avec une évidente satisfac-
« tion en me disant qu'il les garde comme un des souvenirs les plus
« intéressants et les plus flatteurs de sa vie [1]. »

M. Thiers avait, il faut le dire, reconnu dans le général un homme de sentiments élevés et d'esprit porté à les suivre. Aussitôt, il s'était attaché à lui comme au représentant d'une politique dont il augurait des dispositions de nature à le secon-

[1] 17 juillet 1871.

der essentiellement, dans la libération qu'il allait entreprendre.

Le sens incomparable dont le chef du gouvernement de 1871 fut doué pour deviner les ressources et son art à les faire jaillir avaient rendu certain, en deux mois, que la condition serait remplie par nous de payer dans les délais impartis deux milliards sur cinq, à raison desquels nous entrerions en droit d'exiger de l'ennemi qu'il bornât désormais son gage à six de nos départements de l'Est. C'est alors que le général de l'armée d'occupation était venu saluer le chef du gouvernement et lui présenter les pleins-pouvoirs dont le roi l'avait investi. En ce moment existait une importance extrême à ne pas laisser s'établir en Allemagne l'idée qu'aussitôt ce premier payement gagné, la France ne s'occuperait que d'échapper à son sort en recommançant la guerre. Cette idée se répandait, en effet. Peu de semaines après, le Prince de Bismarck, à Berlin, se montrait lui-même pressé de la manifester à notre chargé d'affaires, en le recevant pour la première fois. Il y avait là un parti pour reprendre cette guerre en nous imputant d'y penser, et pour agrandir ainsi jusqu'à leurs points extrêmes des rayons de conquête que le ministre par qui elle avait été close s'entendait reprocher d'avoir trop restreints. Il y avait aussi, ça été très visible, l'arrière appréhension dans le gouvernement et dans la nation, de nous voir recourir soudain à une autre mise en armes universelle comme celle de la délégation de Tours. Si quoique ce fût de notre part eût présenté le moindre indice à ces présomptions imaginaires, tout effort pour nous délivrer serait devenu nul. M. Thiers détruisit les suspicions dans l'esprit du lieutenant impérial. La droiture des affirmations, la franchise des entretiens, une loyale énergie à montrer la France moralement debout sous la défaite étaient particulièrement de nature à avoir action sur le général de Manteuffel. Par là, et à la fois par la sincère assurance que la France tiendrait les obligations sous lesquelles elle était accablée, que ce serait son but à lui de les faire remplir et qu'il fallait l'y aider, par son attrait d'ailleurs et par ses prévenances, M. Thiers avait conquis le général, et ce fut pour tout à fait. Aucun doute sur sa parole n'est en-

tré désormais dans l'esprit du commandant de l'occupation. Celui-ci est resté le croyant prévenu de cette parole, soucieux à chaque occasion d'y faire croire à Berlin, bientôt son intermédiaire avoué et courageux.

M. de Manteuffel avait immédiatement donné un gage. L'Assemblée, le gouvernement, les administrations étaient comme enfermés dans un cercle étroit. L'espace et l'air manquaient aux services publics. Le quartier général ennemi à deux pas de Paris, une partie des forts encore remplie de ses troupes, semblaient continuer la défaite et paralysaient la vie. A la première demande, le général avait transporté son état-major de Soisy-sous-Etioles à Compiègne, et là étaient rapidement intervenues d'autres solutions, par lesquelles avait été changée une situation que l'Europe d'alors elle-même, sans attendre l'histoire, reconnaissait comme imméritée, pour une nation vaincue qui payait noblement sa rançon.

C'est par les pourparlers dont le besoin de ces solutions avait nécessité l'ouverture, que le comte de Saint-Vallier était entré dans son rôle. Les résultats avaient aussitôt montré le prix qu'on devait attendre de le lui avoir donné. « Vous ne pourrez jamais « remercier assez Saint-Vallier des services qu'il vous a rendus » ; le général de Manteuffel n'a pas dit cela une fois seulement, ni par courtoisie banale ou pour qu'on le rapportât ; il se plaisait à le répéter. Dans les derniers temps de l'occupation, notamment, on l'a souvent entendu de sa bouche. En cela il pensait surtout aux premières relations du plénipotentiaire avec le quartier général, aux moments aigus de Compiègne et de Nancy où avaient été décidés les précédents favorables dont toute la suite s'était ressentie, et il s'inquiétait véritablement si l'on reconnaîtrait à notre plénipotentiaire tout le mérite qui lui en appartenait. La santé physique a passé pour un avantage dans les offices diplomatiques ; c'était bien démenti chez le comte de Saint-Vallier. Presque toujours malade, obligé de ne pas manger, souvent de ne rester levé qu'une partie du jour, on n'eût préjugé en lui que

la faiblesse. A côté du commandant de l'occupation, élancé, droit, très alerte bien qu'aux approches de soixante ans ; au milieu des solides corpulences et des visages tannés de l'État-major allemand le lendemain de la campagne, il avait dû paraître une figuration de son pays exténué, et ne pas laisser augurer beaucoup de puissance dans la mission qu'il venait remplir. L'avantage s'était trouvé dans sa force morale. Ce qui en existait dans ce corps souffrant et ce dont sa patriotique insistance le douait de facultés de persuasion lui avaient promptement fait sa place. Il s'était constitué le commensal du quartier général afin d'y être toujours présent. Assistant sans y prendre part aux copieux repas quotidiens, il l'avait à vrai dire pénétré grâce à l'agrément que, sous son apparence de plénipotentiaire réservé et, d'ailleurs, avec son attention à l'être, sa nature affable et sa connaissance du monde politique donnaient à ses entretiens.

A regarder agir le comte, presque tout l'historique de la libération se déroule. Il est introduit le premier jour dans les péripéties qu'elle allait traverser, et sa participation n'a cessé qu'au départ du dernier soldat allemand. Ce premier jour même il avait réussi. Reçus à Compiègne, lui et l'intendant Blondeau, qui lui était adjoint pour les affaires de comptabilité militaire, avec la « courtoisie » dont il aurait eu le droit de ne pas reporter tout le mérite à la lettre d'introduction qu'ils apportaient de M. Thiers, ils avaient pu constater tout de suite « les dispositions conciliantes du général de Manteuffel et son désir d'arranger sur place et promptement les difficultés à mesure qu'elles se présenteraient ». Les instructions de cette lettre dont le général se sentait si touché, avaient assez frappé ce dernier pour qu'il en augurât sincèrement, lui aussi, qu'entre eux et lui les rapports seraient efficaces. La retenue qu'eussent commandée nos intérêts et notre position manquait à la presse française. Même des journaux passant pour approcher le gouvernement croyaient nous venger de la défaite en usant de forfanteries ; ils fournissaient le public de propos dont ils auraient dû s'interdire en ce moment d'indisposer les

oreilles allemandes. La lettre de M. Thiers répudiant ces jactances, le comte de Saint-Vallier en avait profité pour s'efforcer de détruire chez le général les préventions qu'elles suscitaient. Naturellement, nos mesures militaires et les versements à effectuer sur la contribution de guerre étaient, chez lui, des préoccupations commandées ; le comte assurait Versailles les avoir au moins effacées.

Il a écouté avec intérêt, faisait-il savoir à M. Thiers le 15 juillet, les renseignements que je lui ai donnés sur l'état actuel des partis en France, sur le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, sur l'avenir de tranquillité que nous assure la victoire complète remportée à Paris ; il m'a fait sur l'effectif de notre armée quelques questions fort mesurées d'ailleurs. auxquelles j'ai pu répondre, grâce à vos instructions, de manière à dissiper des craintes vraies ou simulées. J'ai eu soin de lui expliquer, en répliquant à une observation, les motifs de la lenteur relative, ou plutôt de la mesure prudente avec laquelle nous sommes forcés, contre notre gré, de procéder au payement de l'indemnité, en raison de la difficulté des transports de numéraire et afin de ne pas apporter dans l'état du change de trop graves perturbations.

Dès cette heure, en effet, les relations les plus confiantes s'établirent, et, de la part du général, les mieux marquées du désir de combler par l'aménité, bientôt par des attentions à vrai dire affectueuses, le fossé qui séparait de lui le représentant de la France dépouillée et foulée. Les instructions de Versailles plaçaient le patriotisme à oublier la plaie, à raccourcir la distance, à ne se souvenir que de la chose, capitale, de rendre la présence de l'ennemi de moins en moins lourde, de la faire moins durable afin de recouvrer plus tôt notre liberté, d'en prendre le moyen dans la politesse ou, du moins dans l'apparence, de la sincérité. Jusqu'au dernier jour de l'occupation M. Thiers a tenu ce langage à ses auxiliaires et l'a fait tenir à leurs agents, assignant ainsi en quelque sorte à chacun d'eux un rôle dans un état diplomatique des plus sérieux et des plus pressants. Plus d'un mit du temps à le prendre, nul n'en associa aussi heureusement le devoir dès l'abord à l'éducation de carrière, que ne sut le faire

le comte de Saint-Vallier. Ce fut le secret de son action tout le temps qu'il eut à l'exercer. A peine de quelques jours à Compiègne, celui-ci donnait au quartier général la satisfaction souhaitée, d'ailleurs souhaitable pour nos intérêts même, de ramener dans les communications administratives les formes, un peu ignorées du personnel nouveau, ou que le ressentiment faisait changer par quelques-uns en expressions inutilement injurieuses [1]. Au général il assurait la subordination dorénavant à son commandement de toutes les affaires, importantes ou minimes; c'était une nécessité à l'égard des administrations ministérielles, qui avaient pris l'habitude de s'adresser au comte de Waldersee pour les faits même de l'occupation et laissaient ainsi ce dernier prendre, à notre détriment bientôt, des pouvoirs qu'il n'avait pas. Il revêtait d'ailleurs par là sa propre intervention de l'à-propos, de la promptitude, de l'effet utile qui ne peuvent se produire que par l'unité d'informations, de démarches et de direction.

L'intérêt des Allemands, à ce début des paiements qu'ils attendaient de nous sur la contribution de guerre, résidait à devenir certains qu'effectivement nous les ferions. La condition des premiers allégements obtenus, la condition surtout des améliorations plus notables et immédiates dont, forcément, nous devions envisager la perspective, était le versement des premiers 500 millions. Dans

[1] Le comte écrivait à M. Thiers ceci, qui rappelle l'état d'esprit où l'on se trouvait et dans lequel commençait sa délicate mission. « Qu'il me soit permis d'être « auprès de V. E. l'interprète d'un vœu de l'Etat-major allemand. Ne serait-il pas « possible que M. le ministre le l'Intérieur recommande à ses agents, préfets ou « sous-préfets, de donner à leurs rapports relatifs à des plaintes portées contre les « Prussiens une forme plus courtoise ; les épithètes de *barbares*, de *sauvages*, de « *soudards*, etc. dont ils se montrent prodigues, devraient être laissées par eux « au vocabulaire des journalistes, et j'ai remarqué que rien n'indisposait les Alle- « mands comme de semblables qualifications. Je ne sais assez le dire, toute récla- « mation présentée en termes polis et convenables est examinée par eux avec at- « tention et suivie de satisfaction quand elle est réellement fondée ; aussi ai-je « cherché à établir de bons rapports entre nos autorités et les généraux allemands : « déjà, en amenant M. le préfet de l'Oise à M. de Manteuffel, j'ai obtenu de bons « résultats ; le général, dont un des griefs était l'attitude de nos fonctionnaires à « son égard, a été très sensible à la visite de M. Choppin, qu'il a invité à dîner et « longtemps entretenu des affaires du département : depuis ce moment, m'écrit « M. le préfet de l'Oise, ses relations avec les commandants et commissaires alle- « mands sont devenues bien plus satisfaisantes........ »

les entretiens de M. Thiers avec le général de Manteuffel, la date du 10 juillet avait été indiquée à ce dernier. Aux termes des préliminaires de paix les troupes ennemies occupant les départements de l'Eure, de la Somme et de la Seine-Inférieure devaient être aussitôt retirées. Au départ de MM. de Saint-Vallier et Blondeau pour Compiègne, le chef du gouvernement ne doutait point que ce versement n'eût été effectué, et notre plénipotentiaire avait pour premier mandat de réclamer l'évacuation. Aussitôt se présenta un obstacle qui allait être, pendant deux mois, une pierre d'achoppement. Le comte de Saint-Vallier trouva le général de Manteuffel moins qu'opposé, mais retenu par la résistance de Berlin. Là, on niait la réalité du payement, et M. de Waldersee, interrogé par le général, donnait des renseignements négatifs, assurait n'avoir pas du tout été informé. Versailles était en cela pour quelque chose, par la trop grande urgence qui y régnait en tout, par l'inexpérience administrative, par l'insuffisante organisation où les services s'y trouvaient établis. Il est certain qu'on n'avertissait pas le chargé d'affaires d'Allemagne. D'autre part, le ministre des Finances annonçait peut-être à M. Thiers les envois de fonds plus tôt qu'il ne se trouvait à même de les réaliser, ou bien sa diligence ne s'y appliquait pas à temps. M. Thiers était naturellement impatient du résultat, en sentait le besoin pour l'esprit public, se trouvait conduit à dire ou à écrire ce qui n'était pas encore fait. C'est presque journellement que le comte de Saint-Vallier occupait le télégraphe à demander si l'on avait versé, quelles sommes, à quel moment, à combien se montait le total, sans avoir toujours une réponse exacte. En réalité, les 500 millions, avec quelque chose de plus, il est vrai, ne se trouvèrent versés intégralement et tenus pour tels à Strasbourg, où l'Allemagne recevait, que le 18 juillet, quoique à Berlin, le 15 déjà, l'on en eût la majeure partie ; les quittances se trouvaient dans nos mains ; les receveurs allemands s'étaient même plaints de voir arriver trop d'argent coup sur coup, de « n'avoir pas le temps de le compter [1]

[1] Dépêche des Affaires étrangères du 27 juillet.

Les agents des Finances allemandes n'entendaient admettre la réalité du paiement qu'à dater du comptage effectué. C'était bien matière à contester ; mais le résultat poursuivi eût comporté que l'on se réglât sur la prétention et qu'on y satisfît. En cela M. Pouyer-Quertier mettait ou une vigilance insuffisante ou un sans-gêne que les circonstances auraient dû écarter. A la vérité, la lenteur de Berlin avait des motifs pour être voulue D'abord celui-ci : sur les ambitions de territoire se greffait le désir d'abuser, et l'on trouvait là une première manière d'y satisfaire. La subsistance de l'armée en solde, en vivres, en rations, qui nous incombait outre les cinq milliards de la contribution de guerre, excitait tout naturellement le lucre de l'administration allemande. Chaque journée dont l'évacuation pouvait être retardée se traduisait en accroissement pour le Trésor, à plus forte raison chaque semaine. Un autre motif existait ; il a trop régné parce qu'il tenait à la différence des dispositions envers nous, et le général de Manteuffel perdit son bon vouloir à le surmonter : c'était le peu de propension qu'avait pour lui le prince de Bismarck, et en cela celui-ci était à propos servi par ce formalisme, empressé à lui venir en aide.

Du bon vouloir, le commandant de l'occupation en manifestait d'indubitable. M. Thiers, à qui, avec infiniment de raison, le premier but cherché ne paraissait pas uniquement précieux pour le présent, mais aussi comme la clef qui conduirait à d'autres, entretenait, par les lettres les mieux faites pour pénétrer le général, les propensions favorables que notre plénipotentiaire se plaisait à constater. C'est ainsi que le 18 même, répondant à M. de Saint-Vallier sur les difficultés provenues de la question des versements, M. Thiers lui écrivait :

..... Je crois à l'utilité extrême des communications intimes, et je suis certain que beaucoup de difficultés s'aplaniraient si l'on avait le soin de s'expliquer franchement. Il est vrai que pour que les moyens de ce genre réussissent, il faut des caractères francs, des esprits ouverts, et très heureusement nous avons trouvé tout cela chez vous d'abord, puis chez M. de Manteuffel, qui est l'un des esprits les plus dis-

tingués que j'aie rencontrés en ces temps troublés et irrités. Dites-lui bien que j'ai été fort heureux des vingt-quatre heures passées avec lui, car elles m'ont procuré tout à la fois une occasion de connaître un grand et attachant personnage et d'arracher quelques-unes des épines de notre laborieuse route....,

Et, en effet, ce qui venait de Compiègne autorisait déjà cet hommage de la part du chef du gouvernement de Versailles. « Il fait tout ce qu'il peut, mandait M. de Saint-Vallier le 20, « il veut que vous le sachiez et vous prie de lui envoyer des dé- « tails catégoriques qu'il puisse transmettre ». C'étaient des détails sur les sommes payées, sur le moment et le lieu où elles l'ont été. Alors le général s'adressait à l'Empereur lui-même, sans se douter du mauvais gré qu'ailleurs il en encourait. Mais M. Thiers avait affirmé et expliqué dans sa lettre qu'effectivement les 500 millions étaient versés, dépassés qui plus est. Il avait ajouté les chiffres à sa démonstration, qui établissait le versement de 500.927.000 francs, et il disait :

Je prie donc M. de Manteuffel, qui est la raison même, de faire arriver ces considérations à qui de droit. Il ne suffit pas de signer la paix sur un papier appelé traité ; il faut la pratiquer chaque jour au moyen d'un échange de bons et loyaux procédés.

Sur quoi. le général avisait immédiatement le plénipotentiaire qu'il allait télégraphier de nouveau : « Quoiqu'il n'y fût pas au- « torisé par ses instructions, pouvait mander ce dernier, il « a voulu tenter un dernier effort en s'adressant à son souverain « lui-même, et lui a télégraphié en s'appuyant sur les considéra- « tions si frappantes de votre lettre, qu'il a résumées dans un té- « légramme. » Or ce même 20 juillet, à 8 heures du matin, très sincèrement agité par la décision qu'il se voyait à même de prendre et par le désir, en satisfaisant le chef du gouvernement français, de montrer au comte de Saint-Vallier le prix que déjà il attachait à leurs relations, le général donnait à celui-ci copie en allemand de la réponse de l'Empereur, reçue dans la nuit et qui indiquait un résultat prochain.

M. de Manteuffel avait l'impressionnabilité des natures droites

chez qui les nerfs ne sont pas dominés ou équilibrés par le développement physique. Dans les affaires qui le préoccupaient il se donnait tout entier, et il avait l'impatience de mander aussitôt ses résolutions, quand il ne se trouvait pas à même de les dire de vive voix. Sa main devenait alors illisible pour qui ne savait pas la deviner, de sorte qu'afin de se faire mieux déchiffrer il se servait de longs crayons pour jeter immédiatement, sans souci de rectitude, ce qu'il avait à faire connaître sur de grand papier, détaché ensuite fièvreusement à même le cahier toujours prêt sur son bureau. Sous cette forme il a correspondu deux ans de suite, souvent plusieurs fois le jour, avec le plénipotentiaire (un planton allemand allait comme en permanence du quartier genéral à la légation)[1], au besoin avec les préfets, pour qui, du reste, quand ils étaient nouveaux, il écrivait en tête ou au bas de ces sortes de plis : « Excusez le crayon. » Le télégramme de l'Empereur laissait prévoir la fin sous la réserve d'informations plus positives, et le général les demandait. A 8 h. 1/2, nouveau feuillet par lequel il posait les chiffres fournis et en réclamait de complémentaires ; à 9 heures un troisième, où était prié le comte de bien tenir pour absolument confidentielle la communication qu'il lui avait donnée ; à 9 heures 1/2 cet autre envoi, qu'il était certainement heureux de pouvoir faire malgré les surcharges et l'irrémédiable penché des lignes :

« Mille grâces pour votre aimable lettre. J'ai télégraphié le contenu « à Sa Majesté et ajouté ce que M. Thiers vous a écrit là-dessus. J'es« père que cela suffit mais je n'y compte pas, et si vous pouvez me don« ner encore des détails, où et à qui les sommes que vous m'écrivez « sont payées, je crois qu'ils seraient utiles. Naturellement il faut que « M. Thiers ait une réponse officielle. Donc je vous prie de lui faire « part *confidentiellement* du télégramme de Sa Majesté et de lui dire *offi*« *ciellement* que Sa Majesté m'a télégraphié qu'il y avait erreur sur le « payement d'un côté ou de l'autre, qu'Elle désirait des éclaircissements

[1] On ferait un album curieux par le style et par l'intérêt, de ces billets du général, tous empreints du désir le plus vrai d'être utile à la France dans sa poignante situation, et marqués d'une sympathie réelle, pas un seul instant affaiblie, pour l'homme aimable et sincère aussi à qui ils s'adressaient.

« et preuves que le demi-milliard soit versé, mais qu'en tout cas Elle « avait donné l'ordre que les troupes se tinssent prêtes à évacuer les 3 « départements dès que l'ordre serait expédié, espérant que cet avis aux « troupes serait dans les désirs de M. Thiers

E. MANTEUFFEL.
207. 71.

« Je regrette que Votre Excellence ait mal dormi ; mais je ne sais pas « encore comment je me porte parce que cette affaire me préoccupe. »

Ce même 20 juillet, après midi, le comte de Saint-Vallier trouvait au quartier général la réponse décisive de l'Empereur, et celle-ci, bien que télégraphique, donnait l'exemple de l'empressement envers le chef du gouvernement français [1]. M. de Manteuffel, qui n'avait pas besoin de s'y voir invité pour en faire preuve, mit le comte de Saint-Vallier à même de prévenir télégraphiquement aussi M. Thiers ; ce fut dans ces termes, montrant à quel degré le général portait la déférence envers celui-ci :

« 3 heures 1/2. M. de Manteuffel me prie de vous annoncer immédiatement que l'Empereur d'Allemagne, « sur la communication qui lui a « été faite par le général de Manteuffel de la lettre de M. Thiers à M. « de Saint-Vallier, consent à l'évacuation immédiate des trois départe- « ments, sans attendre la nouvelle que le paiement soit complètement « effectué ». Tels sont les termes exacts de la communication du général, qui vous exprime personnellement sa satisfaction d'avoir réussi par ses efforts à obtenir cette concession. M. de Manteuffel ne veut pas télégraphier la nouvelle à M. de Waldersee avant que ma dépêche ne vous soit parvenue. »

L'évacuation des départements de Normandie eut lieu le 22. Prescrite ainsi avant l'autorisation de Berlin, elle laissait du moins au Trésor allemand quelques journées de bénéfice. Mais un grand effet moral était produit. M. Thiers en remerciait le général de Manteuffel avec une effusion par laquelle le prestige

[1] L'Empereur s'exprimait ainsi : « M. Thiers vous ayant affirmé que le paye- « ment était effectué, envoyez-moi la teneur de cet avis, afin que je puisse juger « en connaissance de cause si nous avons reçu la somme complète. Donnez les « ordres nécessaires à la retraite sans cependant se mettre en mouvement. Cela « donnera à M. Thiers des armes contre les réclamations.

« Guillaume. »

qu'il inspirait à celui-ci était encore agrandi. Il confiait sa lettre aux soins du comte de Saint-Vallier, et exprimait au plénipotentiaire sa « satisfaction de son habile conduite dans toutes les « affaires traitées à Compiègne ». A coup sûr il avait l'opinion qu'il formulait là. Il se sentait assuré, dorénavent, de l'intermédiaire découvert, il semblait, comme exprès pour le rôle dont nous avions besoin. C'est certainement avec une satisfaction véritable que, dès ces premiers jours, il s'empressait de lui dire :

« J'espère que nous aplanirons beaucoup de difficultés et que nous parviendrons à faire évacuer notre pays sans compromettre la paix. Tout à vous. A. THIERS [1].

Ce premier succès avait, somme toute, été vite obtenu. Il devait, malheureusement, nous devenir coûteux. En développant les défavorables dispositions du chancelier pour le général de Manteuffel, il allait être la cause d'autres difficultés que celles auxquelles pensait le chef du gouvernement de Versailles. Dans ce dur labeur du rachat, qui le pressait indépendamment de celui de protéger à chaque instant nos populations sous l'ennemi, M. Thiers chercherait d'autant plus appui en l'autre esprit que celui du prince de Bismarck dont cette négociation de début manifestait le poids, et il verrait un certain temps le labeur en devenir d'autant plus pénible. Chez nos représentants à Compiègne, tout était de nature à justifier la pensée que leur position était bien assise. Déjà le 18 juillet, le comte de Saint-Vallier avait reçu du président du Conseil une lettre se terminant ainsi :

« Si le ministère vous ordonnait, en dehors de moi, quelque chose « qui ressemblât à une entreprise un peu importante, avertissez-moi, « par exemple, une négociation pour une évacuation d'ensemble est « une grosse entreprise qui ne doit pas être commencée sans mon as- « sentiment. Je vous prie d'avoir avec moi une correspondance parti- « culière et toute *confidentielle* ».

[1] 22 juillet.

Indice indubitable d'une entière confiance, le comte avait pu légitimement répondre le 19 à ces premiers encouragements :

Je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire hier, et je la prie de me permettre avant tout de lui en exprimer ma profonde reconnaissance. La bienveillance si grande que vous me témoignez est un encouragement précieux dans la tâche que je m'efforce de mener à bien, et les instructions claires et précises que vous voulez bien m'envoyer sont un secours puissant dont l'effet sera, je l'espère, considérable. Je profite avec bonheur de l'autorisation que vous me donnez de vous écrire directement, et je joins à l'hommage de mes remercîments l'expression de la gratitude de mon excellent collègue M. Blindeau, si capable et si obligeant, qui ne manquera pas de se conformer à vos vues en allant de temps à autre à Versailles prendre vos directions et vous rendre compte de vive voix des arrangements que nous aurons conclus ou préparés.

Supposant avoir de M. de Manteuffel, dans la journée, l'avis que les empêchements qui gênaient alors étaient levés, le comte avait ajouté, au sujet de ce dernier :

« Je lui donnerai lecture des passages de votre lettre qui le concernent, et la respectueuse admiration qu'il professe pour vous m'est un sûr garant de la vive satisfaction qu'il ressentira en entendant votre flatteuse appréciation de son caractère et de ses talents. »

Il en avait été ainsi. Le 22, témoignant sa reconnaissance de l'approbation si complète reçue la veille, le comte pouvait mander encore :

« Le général de Manteuffel a été fort touché de votre lettre, qu'il a tenu à me faire lire afin de m'associer au plaisir qu'elle lui faisait éprouver ; il va vous répondre et vous dire ses sentiments, mais il désire que vous sachiez, suivant son expression, *qu'il est plus français par le cœur que par la grammaire.* Nos rapports sont toujours excellents, et nos longues conversations, dans lesquelles il apporte beaucoup d'abandon et de confiance, me permettent de régler à l'amiable une quantité d'affaires dont la discussion écrite amènerait assurément une irritation réciproque pleine d'inconvénients. »

Après quoi, ce post-scriptum :

« M. de Manteuffel sort de chez moi ; il est venu me prier de lui faire

faire une copie de votre lettre, qu'il envoie aujourd'hui même à l'Empereur Guillaume. »

Le général, en effet répondait à M. Thiers, et il le faisait dans des termes justifiant bien l'estime que le président du conseil avait conçu de lui. Il est possible qu'en lui le vainqueur s'enorgueillit d'ajouter à l'amour-propre d'appartenir à la nation qui venait de tellement battre la France, celui de s'en faire comme le protecteur du vaincu. Du moins c'était fait noblement :

Monsieur le Chef du Pouvoir Exécutif,

Monsieur le comte de Saint-Vallier m'a donné la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire avant-hier. Que dois-je y répondre ? Votre Excellence est trop bonne. Qu'ai-je donc fait ? Rien que mon devoir. Quelle était la situation ? Mon roi m'a donné le commandement de son armée en France. Moi, j'ai dans ma jeunesse étudié l'histoire de la France ; j'ai de même beaucoup lu M. Thiers ; je connais le caractère français. Donc, après avoir fait la connaissance de Votre Excellence et de plusieurs membres de son ministère, j'ai gagné la conviction que ce caractère est représenté dans le gouvernement actuel de la France, et je me suis rendu vis-à-vis de mon gouvernement garant de la loyauté française. J'ai écrit que le paiement des quatre premiers demi-milliards, serait accéléré de manière qu'en peu de mois le chiffre des troupes allemandes en France serait réduit au nombre de 50.000 hommes stipulé dans la paix. En conséquence j'ai fait la proposition de vivre sans une nouvelle convention, en exécutant purement celles conclues le 11 et le 16 mars à Ferrières et à Rouen, avec loyauté et avec confiance mutuelle. Votre Excellence y a donné son consentement, mon souverain le donnera à ce que j'espère, et depuis une quizaine nous vivons sur cette base. Le choix que Votre Excellence a fait dans Messieurs le comte de Saint-Vallier et Blondeau ne pouvait être meilleur. Tout marche bien. Tout à coup arrivent les difficultés de vérification matérielle du paiement du premier demi-milliard ; mais Votre Excellence écrit que la somme est payée ! Aurais-je agi dans l'esprit de notre convention verbale basée sur de la loyauté mutuelle, si j'avais gardé pour moi cette déclaration du Chef du Pouvoir exécutif ? Je devais en faire part à mon souverain. Je le fais et Sa Majesté Impériale peut prouver devant l'Europe qu'elle est au-dessus de toute vue subalterne quand il s'agit de ses relations avec la France, et qu'elle a confiance dans chaque

mot écrit de Votre Excellence. C'est mon roi qui me remerciera de lui avoir donné cette occasion.

Je m'empresserai de mettre sous les yeux de Sa Majecté copie de la lettre de Votre Excellence, laquelle, vu les sentiments que Votre Excellence y exprime, touchera l'Empereur profondément. Pour ce que Votre Excellence daigne me dire pour moi-même de bon et d'aimable dans sa lettre, je vous en remercie sincèrement. Votre Excellence voit que je tiens à l'opinion du grand citoyen auquel la France a confié son gouvernement dans cette crise.

Daignez agréer, Monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, l'assurance de mon profond respect.

E. Manteuffel.

Compiègne, 22 juillet 1871.

Le commandant de l'occupation ne venait pas, uniquement, de bien laisser voir qu'au fond il représentait des désirs de modération dont la chancellerie de Berlin s'inquiéterait peu que l'on ne trouvât pas trace chez elle. A vraiment parler il venait de le dire. Mais « Français par le cœur », était une expression que chez lui le prince de Bismarck supposait, à défaut de l'avoir lue. Dans les objets afférents à l'occupation, c'est-à-dire dans les mesures d'exécution ressortissant au commandement, presque tous les jours le plénipotentiaire amenait le général aux décisions souhaitables. Aucun ne passait guère sans que, de la grande étendue de territoire occupée, le besoin ne naquît d'arrêter ou de détourner des exigences extrêmes ou de fléchir des rigueurs prononcées par les commandants allemands contre des localités ou des personnes. Tout cela outre les affaires d'ordre général. Quant à celles-ci, Versailles avait recommandé de négocier de suite sur deux points d'importance première. Nous étions dans un étau qui rendait comme impossible le retour à la production. Le service de nos finances était à peine rétabli, et leur mise à sac pour l'entretien de l'armée ennemie, la présence de cette armée presque autour du gouvernement, dans les forts de Paris sur la rive droite de la Seine et dans tout le pays environnant, paralysaient les travaux. Avant tout il fallait sortir de cette situation intenable. La paix avait été signée à Francfort non seulement avec

une hâte mal évitable, mais aussi ses conditions libellées avec trop d'inexpérience de la rédaction. Nos négociateurs ne s'étaient plus souvenu des préliminaires de février, récrits pourtant à Ferrières le 11 mars, prescrivant l'évacuation des forts de Paris après le payement des premiers 500 millions, ainsi qu'un amoindrissement successif du chiffre de l'entretien. Ils avaient au contraire admis que cet amoindrissement fût subordonné au payement des premiers 1,500 millions, ce qui le reportait à trois mois au moins et nous laissait tout ce temps l'entretien de 500,000 hommes. Pour revenir à la clause d'évacuation il était trop tard, mais non pour le reste. A cet égard, le comte de Saint-Vallier avait amené presque incontinent le général à s'en tenir aux stipulations primitives ; l'entretien avait été réduit à 150,000 hommes et 50,000 chevaux à dater du 1er août. Ce n'était pas tout. Il n'avait pas paru moins urgent de préciser les abaissements du chiffre ultérieur de cet entretien en raison des payements qui interviendraient. En cela encore les instances de notre plénipotentiaire avaient eu plein succès. Le 7 août, le ministre des finances venait à Compiègne, signer, sous des termes mieux pesés, cette fois, que les plénipotentiaires de Francfort n'avaient su le faire, une convention transactionnelle fixant les diminutions de nos charges accessoires suivant des degrés exactement marqués [1].

Mais M. de Saint-Vallier était allé plus loin. On sentait que le pays pourrait renaître, une fois la surface de l'occupation diminuée, et les ressources affluer peu après. La perspective d'anticiper les payements apparaissait, conséquemment celle d'abréger même les délais de la libération. Il ne pouvait s'agir encore que d'affranchir Paris et le département de la Seine par l'évacuation des forts de la rive droite, en même temps le riche rayon formé des départements de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Oise. A cela l'anticipation du payement des 1.500 millions semblait devoir suffire. Le traité de paix avait fixé à ce chiffre l'échéance

[1] Le gouvernement allemand réclamait 1,250,000 francs, à raison de ces charges. Cette somme fut réduite à 625,000 fr., ajoutés au payement du 16 août pour l'entretien des troupes, avec deux autres sommes formant ensemble 204,416 fr. pour intérêts dus sur la contribution de guerre.

de cette délivrance, qui aurait rejeté dorénavent assez loin vers l'Est le reste de l'occupation. Le gouvernement de M. Thiers fit aussitôt l'offre d'acheter la délivrance de ces contrées pour le milieu d'août; c'était gagner six semaines. Il pourrait verser à cette date 250 millions d'avance sur les 500 du troisième demi-miliard si l'on consentait à l'évacuation. Matière afférente aux conventions de paix, par suite hors des pouvoirs du général ; le comte de Saint-Vallier l'avait néanmoins abordée, et non seulement décliner l'ouverture n'était pas venu à l'idée du commandant de l'occupation, il y était au contraire entré de plain-pied. On se figure malaisément qu'il n'eût pas ou ne se sentît point, en plus des attributs de son titre, une sorte de mandat moral de faciliter à la France l'accomplissement de ses obligations, et de rendre moins éloigné le moment où les deux nations pourraient rentrer utilement en rapports politiques. On vient de voir qu'il avait, en tout cas, suivi cette inspiration dès le premier jour ; au prix de déplaire longtemps à celui qui était le vrai maître de l'Allemagne, on le verra continuer de même. Le ministre des Finances de M. Thiers ne venait pas à Compiègne, le 7 août, pour le seul règlement de l'entretien effectif à notre charge, mais pour confirmer avec le général des accords fixés entre ce dernier et le comte de Saint-Vallier, afin de restituer à elle-même une notable partie de la France. Moyennant d'avoir payé le troisième tiers des 1500 millions moitié en espèces au 16 août, l'autre moitié le 31 en valeurs garanties, soit en avance de trois mois pleins sur les termes antérieurement pris et sans être tenus d'aucun escompte ni intérêts sur ces valeurs, l'évacuation des forts et des quatre départements indiqués serait effectuée lorsque sonnerait cette heure du 31 août.

Un simple sous-seing privé diplomatique contenait ce précieux résultat, M. Pouyer-Quertier y apposa sa signature. L'écrit ne pouvait valoir que par celle de l'Empereur d'Allemagne ou de la main qu'il autoriserait à signer pour lui ; le général de Manteuffel ne put, en place de la sienne, que demander un secret absolu pour obtenir d'autant mieux l'adhésion du souverain. A

8 heures du soir, le comte, qui venait de faire porter la pièce à Versailles par le secrétaire de sa mission [1], télégraphiait à M. Thiers que « M. Pouyer-Quertier, qui prenait le train pour Paris, priait instamment de regarder cette communication comme confidentielle et exclusive de toute publicité ; que le général de Manteuffel y tenait essentiellement ». Cela n'empêchait pas que le lendemain soir ce dernier, très ému, faisait appeler le comte, se montrait assez inquiet pour que celui-ci également annonçât aussitôt sa venue à Versailles et, en attendant, répétât comme « indispensable que pas un mot ne fût dit sur ce qui avait été négocié, que le succès en dépendait ». Il ajoutait : « Des télégrammes de « députés me font craindre que M. Pouyer-Quertier n'ait fait des « confidences prématurées ». La crainte n'était que trop fondée. Aux hommes, si aptes ou sérieux soient-ils, qui voient toute la politique dans la vie de Parlement, le secret semble servitude. M. Pouyer-Quertier n'avait pas plus tôt reparu à Versailles, qu'à l'oubli de la plus élémentaire déférence pour un bon vouloir précieux, pour les soins qui le procuraient, sans s'inquiéter des difficultés possibles à la suite, tout le monde, et les journaux d'abord, s'était trouvé instruit. C'est ce que le général était troublé d'apprendre, tandis que M. Pouyer-Quertier, ou désireux de faire valoir son intervention par un acte certain, ou perdant la notion de l'indiscrétion commise, demandait par le télégraphe au comte de Saint-Vallier [2] de faire signer M. de Manteuffel, de qui, cependant, il avait entendu bien expliquer la veille la raison qui l'en empêchait.

Cette publicité malheureuse avait été donnée malgré l'avis de M. Thiers, dans le journal *Le Soir* notamment, qui était censé prendre ses inspirations autour de lui. Par suite, l'affaire était perdue, et le pourquoi elle l'était dotait l'accident d'une portée longtemps irrémédiable [3]. Il se trouva que l'arrivée de l'Empereur à Gastein, où le général projetait d'adresser le projet convenu et

[1] Le comte d'Irisson.
[2] Le 8, à 2 heures 45, probablement pour recevoir la réponse de l'Assemblée.
[3] M. Thiers le dit positivement en écrivant à M. de Saint-Vallier, le 14 août.

le rapport dont il l'accompagnerait, serait retardée, celle naturellement du Prince de Bismarck, qui devait l'y joindre. Par suite, ni l'un ni l'autre n'était suffisamment instruit, quand un bulletin de nouvelles étrangères, lu dans des feuilles anglaises et allemandes en même temps qu'un résumé télégraphique de M. de Manteuffel qui lui arrivait, fit soudain connaître au Chancelier, se reposant à Varzin, ce qu'annonçait à Paris le journal regardé comme recevant ses informations de source sûre. Après le télégramme, le général avait envoyé son pli, n'y ayant « rien épargné, mandait le comte de Saint-Vallier, pour que la réponse fût favorable ; il m'a lu des extraits de son rapport, qui « est excellent ». Du concert que M. de Manteuffel pensait devoir s'établir entre l'Empereur et le ministre il attendait la solution. Le 10 août, le comte le trouvait « rasséréné » ; la veille, de Versailles, il lui avait, en effet, télégraphié que M. de Rémusat allait lui expliquer ce qui s'était produit quant à cette publicité regrettable, et qu'en tout cas M. Thiers démentirait à la tribune, s'il le fallait, les bruits répandus par la presse. Convaincu ainsi qu'il pourrait annoncer l'issue par lui souhaitée, le général nous faisait conseiller de continuer, même *de hâter* les versements sans attendre, d'assurer par là d'autant mieux que nous ne songions qu'à nous libérer ; « le payement, dictait-il au comte, « vaut mieux que la ratification et la rend certaine ». Mais le surlendemain un télégramme brutal du Prince de Bismarck le précipitait de ces illusions. La nuit même M. de Saint-Vallier transmettait ce document à M. Thiers, en le rédigeant sous cette forme adoucie :

« Le Chancelier a lu votre rapport et le projet de convention qui y « était joint ; il vous prie de ne pas donner suite à cette négociation « qui n'est pas du ressort des affaires militaires, et qui est comprise « dans le nombre de celles qui se traitent à Francfort »

En effet on recevait en même temps à Versailles, d'où l'on transmettait à Compiègne le 15, un télégramme du comte de Gabriac

[1] 13 août, 2 heures 1/2 du matin.

à qui M. de Bismarck avait tenu le même langage. Notre chargé d'affaires, ayant entendu le chancelier, pouvait être plus explicite ; il annonçait que M. de Bismarck s'était arrêté à Berlin pour préciser ses mesures avec les ministres et « proposerait au Roi d'envoyer le comte d'Arnim à Paris, en mission extraordinaire, pour régler les questions actuelles au retour de Gastein, dans la première quinzaine de septembre ».

M. de Gabriac a dernièrement retracé, avec le grand attrait d'une relation de son séjour à Berlin et du premier entretien d'un représentant de la France avec le prince de Bismarck, dans quelles dispositions presque brutales l'incident jetait ce dernier, et comme elles semblaient rejaillir sur la France[1]. M. de Manteuffel n'avait pas supposé qu'à Versailles on serait resté muet avec le comte de Waldersee, de sorte que le chargé d'affaires n'aurait pas averti Berlin et que, l'affaire ébruitée, celui-ci serait blessé du silence gardé avec lui, jusqu'à s'en plaindre peut-être au prince de manière à attiser le feu. Aussitôt, comme nul autre mobile n'avait agi sur le général, sinon celui de préparer, pour nous être utile, un accord à soumettre tout dressé à son gouvernement, il fit mander à M. Thiers par M. de Saint-Vallier qu'il était regrettable d'avoir négligé M. de Waldersee, et prier que l'on informât immédiatement le comte de Gabriac, comme d'un oubli dont on s'excusait de n'avoir pas, du moins, « annoncé officiellement par la voie diplomatique que le paie- « ment était effectué [2] ».

On ne pouvait guère encore, à Versailles, observer les formes. En voyant la voie de Compiègne si bien ouverte, on ne pensait plus que l'Allemagne avait un représentant diplomatique à Paris. M. Thiers suivait cette voie aisée, l'on ne se préoccupait pas du reste. C'était à ce point que M. de Saint-Vallier priait instamment M. Pouyer-Quertier de voir en personne le comte de Wal-

[1] *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne.*

[2] 22 juillet. M. de Manteuffel supposait alors M. de Waldersee porté à flatter à son détriment M. de Bismarck : M. de Saint-Vallier écrivait à ce sujet à M. Thiers :« Il m'a autorisé de vous en parler confidentiellement ».

dersee pour l'assurer de la réalité des versements annoncés, et que le ministre, s'abusant peut être sur le caractère de ce dernier, trouvait naturel de répondre qu'il avait simplement envoyé un tiers chez lui. Expliqué, tout cela pouvait appaiser les choses, mais, vu de loin et sous l'empire de défiances, sembler machiné. Quand le prince de Bismarck connut le rapport du général, le coup était porté, et peut-être le chancelier trouvait-il à propos qu'il le fût. Il avait plus que la jalousie de son autorité ; absolu dans sa volonté, il savait être vindicatif s'il apercevait qu'on s'en affranchit. D'autre part, même à cette heure, où il venait de tant faire pour l'Allemagne, il comptait des adversaires qui ne désarmaient pas, et fût-ce sans ménagement il voulait se garder d'eux. Il s'était tracé sans doute une attitude à tenir et une conduite à pratiquer envers nous, et il prenait soin que le sentiment public allemand y correspondît, n'ignorant certainement pas que l'Empereur Guillaume en aurait ou conçu ou accepté de différentes. S'il avait ignoré, ce qui n'est guère probable, que le général de Manteuffel serait l'organe de cette manière autre que la sienne, les faits le lui avaient maintenant assez appris. Déjà en expédiant l'ordre d'évacuation de la Normandie, accordé sous la seule inspiration de l'Empereur mis en mouvement sans lui, la chancellerie avait comme marqué ses réserves dans cette raison de bureaux, « qu'elle se conformait à la décision du souverain quoique l'encaissement des fonds ne fût pas régulièrement opéré ». La blessure ainsi dissimulée s'envenimerait au premier incident, et l'incident était trouvé.

A supposer, en effet, que le prince de Bismarck fut simplement plus qu'ému en apprenant que des rênes se trouvaient peut-être hors de ses mains, ou que dans un ordre de faits et de considérations réellement créé par lui une autre direction eut lieu de se substituer à la sienne, on ne serait qu'en partie dans la vérité. Il ne passait que 24 heures à Berlin, et il mandait presque le chargé d'affaires français à son audience, la première où il le reçut. M. de Gabriac a relaté de quelle humeur brusque il l'entretint, comme il en laissa voir la cause dans ces négociations

de Compiègne, combien elles furent pour lui prétexte à rudesse hautaine envers nous, montrant la France incapable maintenant d'agir et ne pensant néanmoins qu'à rouvrir la guerre une fois versés les deux premiers milliards de la rançon. Pose calculée, plus que réelle, peut être [1]. Il n'était pas impossible qu'elle correspondît à des menées dont le général de Manteuffel allait faire confidence au comte de Saint-Vallier, et visant à ne pas laisser prendre au commandant de l'occupation un rôle qui, à une heure donnée, le désignât pour le remplaçant naturel du prince à la chancellerie de l'Empire. Comment, en conséquence, ne pas arrêter à sa naissance ce premier acte de libération, si important pour nous, engagé sans son aveu sous les auspices, pouvait-il sembler, de l'Empereur parfois fatigué de lui et transportant à un autre qu'à lui, auteur des choses, les attributions politiques que cette libération devait mettre en jeu? C'est beaucoup sans doute sous ces dispositions, qu'était apparue à M. de Bismarck, « au fond de la Poméranie », l'initiative du général de Manteuffel. Depuis quinze jours les journaux familiers avec son cabinet avaient commencé une campagne contre le général, incriminant sa condescendance, l'appelant « l'ami des Français », ou bien, entre d'autres imputations qui atteignaient jusqu'à son caractère, comme c'est habituel en politique, le déclarant « traître à la cause nationale ». La presse anglaise, et même celle de Paris qui paraissait tout particulièrement dévouée au gouvernement de M. Thiers, repétait ces accusations ou leur faisaient écho, et le bruit ainsi produit s'accrut aussitôt que l'Empereur et son ministre se trouvant ensemble à Gastein, il dut s'agir du projet de convention.

Le 13 août, cependant, M. de Manteuffel se croyait encore très fort auprès de son souverain et en appelait itérativement à lui :

[1] Il y eut à ce moment-là, de la part de banquiers allemands qui avaient plus ou moins lié partie en France, de vagues propositions pour se charger du payement de la contribution de guerre moyennant des conditions de garantie, et en faire une grosse affaire financière. Cela n'eut pas de suite, mais il ne sembla pas impossible que l'opposition rogue du prince de Bismarck eût quelques rapports avec ces combinaisons, où il eût trouvé plus de certitude de toucher la contribution de guerre, ce dont il doutait, étant convaincu qu'il nous avait ruinés.

C'est une bataille perdue, disait-il au comte de Saint-Vallier, mais j'en entame une seconde auprès de mon maître, qui ne voudra peut-être pas qu'on me frappe et qu'on vous atteigne tout ensemble en cherchant à défaire l'œuvre de conciliation à laquelle nous nous appliquons et que l'Empereur approuve formellement.

L'un des généraux sous ses ordres, momentanément à Berlin, s'était tout récemment trouvé à même de l'informer que « le chancelier lui reprochait de se montrer trop français » ; si cette révélation l'avait ému en lui rappelant les sentiments ombrageux dont il savait le chancelier animé envers lui, une lettre d'Ems, où se trouvait alors l'Empereur, était venue remettre le calme dans son esprit. Presque en même temps il recevait du chef du cabinet militaire et confident du souverain, le général de Treskow, un pli personnel où il avait eu lieu de puiser les meilleurs assurances. La position actuelle des hommes d'Etat prussiens auprès du roi, les intrigues de cour, les manœuvres politiques y étaient retracées, et la plus satisfaisante adhésion donnée à ses vues sur la politique à suivre de la part de l'Allemagne à l'égard de la France. Le comte de Saint-Vallier, à qui le général en avait lu des passages, écrivait confidentiellement à M. Thiers :

J'y ai surtout remarqué l'assentiment donné au nom de l'Empereur aux idées d'apaisement développées par M. de Manteuffel, à sa manière de voir sur l'avantage pour les deux pays d'établir des rapports cordiaux, à sa confiance dans les conditions de durée et de stabilité du gouvernement actuel personnifié par V. E. « L'empereur, écrit le « chef du cabinet militaire, rend hommage comme vous au talent, à « l'énergie, à la sagesse et au patriotisme de M. Thiers ; il croit comme « vous qu'il est de l'intérêt de l'Allemagne de ne pas compliquer encore « par des exigences rigoureuses une situation si difficile, et qu'il vau- « drait mieux au contraire lui faciliter dans une certaine mesure sa « tâche en pratiquant avec lui une politique de conciliation. S. M. ap- « prouve donc votre conduite et juge bon que vous continuiez à témoi- « gner des dispositions amicales toutes les fois que cela sera compatible « avec les justes exigences et les droits fondés de l'Allemgne. »

Le général se voyait donc certain de l'amitié de son souverain ;

seulement, il connaissait à ce dernier une volonté indécise ; il avait peur de tout ce qui semblait de nature à l'ébranler.

« Il tient à la faveur de son maître, à qui il est parfaitement dévoué, ajoutait le comte, il ne veut rien risquer qui puisse lui faire perdre l'amitié du roi, et il redoute le travail des influences hostiles et rivales sur un caractère dont la fermeté ne lui inspire pas toute confiance. »

Et dans le fait, le 19, il était positif que le chancelier l'emportait. M. de Bismarck n'avait pas attendu la venue de M. Pouyer-Quertier, annoncée en vue de débattre avec lui l'affaire par un télégramme que M. de Saint-Vallier avait rédigé et supplié de transmettre. Les fidèles du prince à Berlin avaient répandu avec ensemble que nous avions « enguirlandé » le général pour obtenir l'évacuation des forts de Paris et des départements voisins moyennant 250 millions au lieu de 500, parce que nous étions hors d'état de faire davantage, qu'il s'y était laissé prendre, mais que « par bonheur pour la Prusse, le chancelier avait été plus clairvoyant ». C'est la raison par laquelle l'Empereur avait été déterminé. « On ne croit pas, faisait aussitôt télégraphier à Versailles M. de Manteuffel par le comte, on ne croit pas, en Prusse, que nous soyons en mesure de payer de quelque temps les 1,500 millions ; on lui prescrit de suspendre les préparatifs d'évacuation qu'il avait commencés. » Aussi bien, le comte d'Arnim venait recevoir à Gastein les instructions du chancelier, et pendant un temps c'est avec cet agent uniquement, conséquemment par lui avec Berlin, que se traiteraient, comme d'ordre essentiellement politique, les affaires de cette nature. M. de Bismarck exigea même que ce fût dit officiellement par Versailles à Compiègne, comme lui-même l'y prescrivait.

Les souverains, quand ils ne peuvent pas mieux, se font les panseurs de blessures. Le 27 août M. de Saint-Vallier pouvait écrire privément à M. de Rémusat, en lui expliquant que les questions alors réglées permettaient de sa part une absence dont sa santé avait besoin :

M. de Manteuffel a reçu hier soir du roi Guillaume une lettre affec-

tueuse dont il m'a donné confidentiellement connaissance. S. M. lui déclare « qu'il est plus que jamais investi de sa confiance, qu'il n'a pas « à se préoccuper des derniers incidents qui n'ont été que des malen- « tendus et qui ne doivent pas l'empêcher de se hâter de venir à Gas- « tein aussitôt qu'il croira pouvoir le faire sans compromettre les grands « intérêts dont il est chargé ; son souverain sera heureux de l'y voir et « de lui témoigner son ancienne et fidèle amitié. » La lettre renferme quelques allusions à M. de Bismarck, qualifie sa susceptibilité d'exagérée, tout en disant « qu'il faut y avoir égard et ménager cette faiblesse « chez un homme éminent qui mérite à un si haut degré la reconnais- « sance du roi et du pays. » S. M. ne parle d'ailleurs que vaguement de l'affaire de la convention ainsi que de la date de l'évacuation prochaine ; Elle exprime pourtant l'espoir qu'elle s'effectuera promptement ; Elle termine enfin en donnant l'assurance que M. d'Arnim emporte de Gastein des instructions conciliantes conformes aux vues et aux désirs de M. de Manteuffel. »

Le général, lui, avait ressenti un irrésistible besoin de témoigner à M. Thiers la satisfaction qu'il éprouvait de lui voir apprécier les preuves de sympathie effective données à la situation de la France. Avant même le résultat définitif, il avait remis à M. de Saint-Vallier la lettre suivante, écrite, au mépris des considérations d'intérêt propre, en gentilhomme dans la vieille acception du mot, faisant, quoi qu'il arrive, ce que l'honneur lui dicte :

Monsieur le Chef du pouvoir exécutif,

Je désirerais pouvoir écrire dans ma langue maternelle, mais Votre Excellence comprendra le sens de ma lettre malgré son français. Je demande à Votre Excellence la permission de constater avant tout qu'elle est toute confidentielle et que je ne m'adresse pas aujourd'hui au représentant de cette noble France, mais à Monsieur Adolphe Thiers lui-même, en lui rappelant ce qu'il a bien voulu me dire à Versailles et m'écrire plus tard dans plusieurs lettres, et en lui rappelant en même temps ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire moi-même, c'est que je tiens à l'opinion du peu de grands caractères dans ce siècle. Les articles du *Soir* m'ont fait de l'ombrage chez moi. Monsieur de Saint-Vallier, qui avait garanti qu'il n'y aurait pas de publications sur les pourparlers de M. Pouyer-Quertier et moi, prend à cœur que malgré cela ces publications aient eu lieu. Il croit devoir me donner une satisfaction. Monsieur le Chef du pouvoir exécutif, la situation est trop tendue pour l'aggraver

encore par des susceptibilités personnelles. Je prie Votre Excellence d'être convaincu que vu ces circonstances je serai, tant qu'il le sera possible, plus conciliant que jamais dans tout ce qui regarde l'armée d'occupation. Je ne m'en fais pas de mérite, c'est en même temps l'intérêt de mon pays qui me dicte cette conduite.

Je finis ma lettre en adressant la prière à Votre Excellence de ne pas s'occuper de ces articles du *Soir* et de dire au comte de Saint-Vallier, s'il vous en écrit, qu'il possède toujours et malgré cette publication mon estime et toute ma confiance. Je ne sais si j'ai tort d'envoyer cette lettre ; mais je sais à qui je l'envoie, et je l'envoie.

Daignez agréer, Monsieur le Chef du pouvoir exécutif, l'assurance de mon plus profond respect.

E. Manteuffel.

Compiègne, ce 19 août 1871.

Le Chancelier, lui, ne laisserait pas s'écouler beaucoup de temps sans faire voir que les consolations venues du roi ne pouvaient que l'exciter davantage contre celui qu'elles honoraient. Dans l'intervalle, d'ailleurs, la presse allemande à qui le cabinet du prince tenait la main s'était mise à raviver l'animosité contre la France, à exploiter l'appréhension que, plus riches et plus forts qu'on ne nous avait jugés, nous ne visions qu'à sortir de nos liens pour nous redresser contre le vainqueur, à exciter le gouvernement impérial au maintien des garanties de notre soumission écrites dans le traité de paix. C'était avec l'esprit même inspirant ce langage, que M. de Bismarck venait de dire au comte de Gabriac, après s'être pourtant un peu radouci : « Il faudrait « que nous eussions confiance dans vos intentions et, ne pou« vant l'avoir, nous préférons garder aussi longtemps que pos« sible le gage que nous avons entre les mains ». La politique de justice et de déférence envers la France, qu'à Versailles on avait cru inaugurée et devoir tout rendre plus supportable et plus facile, était désormais close pour plus d'une année ; elle ne serait rouverte que par plus de preuves de nos « intentions » et de nos moyens, jointes à l'influence des circonstances extérieures. Le prince avait eu dans le comte de Waldersee à Paris, un chargé d'affaire particulièrement dévoué à sa personne. Peut-

être les avis de ce dernier étaient-ils pour une part dans cette « susceptibilité » que l'Empereur excusait[1]. Le comte d'Arnim le remplaçait, destiné dès maintenant, paraît-il, à devenir l'ambassadeur en titre quand les circonstances le comporteraient. Le chancelier l'indiquait, semblait-il, pour son homme de confiance ; si à cet égard il se trompait on l'a vu amplement depuis, et il a appris au trompeur et à tout le monde de quelle vengeance il était capable.

Au gouvernement de M. Thiers il restait à pallier les impressions ressenties, puis à s'aboucher avec ce chargé d'affaires qui avait, lui, pouvoir de négocier, M. de Rémusat avisa aux deux objets presque en même temps, et l'on put constater aussitôt la difrence des dispositions dont le comte d'Arnim était l'organe, avec celles où se complaisait le commandant de l'occupation comme au vœu de son souverain. L'esprit d'intérêt remplaçait l'esprit de concession. Nous voulions échapper aux duretés du traité de paix à raison de facultés financières dont Berlin ne s'était pas douté, on y était prêt à la condition de nous en vendre le bénéfice. Anticipation des paiements, libérations territoriales correspondantes, diminution d'effectif et d'entretien pouvant s'ensuivre, on entendrait à tout cela ; affaire de prix, tout simplement. Il a été un peu fait reproche à M. Thiers d'avoir agi, et notamment dans ses premières tentatives, en dehors de la voie diplomatique ou sans elle. Les documents disent d'eux-mêmes pourquoi il le faisait quand cela avait lieu, et il ne semble pas que ni la convention du 10 octobre, qui libéra bientôt les six départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, du Doubs et du

[1] Le comte de Waldersee avait en effet exprimé son mécontentement à Compiègne. Le 9 août, M. de Saint-Vallier mandait en particulier à M. de Rémusat, en lui exprimant le regret que M. Pouyer-Quertier n'eût pas vu ce dernier : « Le « général lui avait écrit (au chargé d'affaires) que M. Pouyer-Quertier lui en parle- « rait le lendemain. Malheureusement, depuis lors aucune communication de « notre part n'a été faite à M. de Waldersee, qui, après avoir attendu deux jours, « est venu ce soir ici et n'a pas caché au général qu'il était tout à fait froissé, « critiquant le projet avec une aigreur jalouse. M. de Manteuffel s'est efforcé de « le calmer, et lui a affirmé que le gouverement français, pas plus que le quartier « général n'avaient l'intention d'agir en dehors de lui..... » — Est-il improbable que ce froissement ait été communiqué à Varzin, avant que n'y arrivât l'avis du quartier général sur le projet de convention?

Jura, ni la convention postale qui intervint trois mois après, aient été de nature à lui faire regretter, quoique toutes diplomatiques, d'avoir voulu chercher ailleurs. L'Allemagne y spécula sur nos sympathies obligées envers les provinces que nous venions de perdre ; pour sortir des difficultés qu'allait lui causer l'annexion, elle nous imposa à leur égard des dispositions de douane et de tarifs que, grevé au point où nous l'étions, notre intérêt eût été de fuir ; elle nous engageait à payer d'avance en six mois 650 millions sur les termes ou les intérêts à échoir. La voie diplomatique, jusqu'en janvier 1873, malgré le voyage de M. Pouyer-Quertier à Berlin pour en finir sur les accords du 10 octobre, et malgré ses prouesses de convive, servit au prince de Bismarck à nous faire acheter à mesure notre délivrance plus cher que le prix d'abord imposé, en prenant sans cesse dans les circonstances des raisons de prétendre que nos garanties d'acquittement ne suffisaient pas et, partant, l'occasion d'exiger d'avantage. Si l'autre voie était demeurée ouverte, elle eût, à coup sûr, différemment abouti. Elle eût abouti plus vite et probablement épargné au gouvernement de M. Thiers l'inimitié insidieuse et traître du comte d'Arnim, qui compliqua les négociations au point de faire recourir bientôt le prince de Bismarck lui-même à cette voie dont il s'était tant offensé. En attendant, l'histoire en sera réduite à trouver que c'était beaucoup d'avoir, grâce au parfait langage de M. de Rémusat et à la collaboration dévouée de M. de Gabriac, disposé le chancelier à nous mettre à sa discrétion par l'intermédiaire du comte d'Arnim.

Mais l'autre voie nous était conservée par M. Thiers personnellement, et point du tout à l'insu ni à la moindre contrariété son ministre. Il avait apporté et fait apporter tout autant de soins à manifester à M. de Saint-Vallier et au général de Manteuffel sa gratitude de leur assistance et de leurs efforts communs. L'occupation restait devant ses yeux, englobant une bien grande partie encore du territoire, pouvant s'aggraver par ces incidents mêmes ; il aurait besoin du même zèle assidu chez l'un, du bon vouloir non interrompu de l'autre, autant qu'avec la plus réelle

sincérité il leur en était reconnaissant. Immédiatement il avait écrit à tous les deux dans le langage affable qui lui était familier. M. de Manteuffel allait se rendre à Gastein en passant par Versailles ; M. Thiers l'engageait à descendre à la présidence. Après la lettre de l'empereur Guillaume, qui laissait voir un tel poids sur l'amitié de son souverain chez M. de Manteuffel, il ne lui paraissait assurément pas à tort précieux de pouvoir reprendre les entretiens par lesquels, dès le premier jour, il avait exercé une si incontestable influence sur l'esprit et les sentiments du général. Sa lettre au comte est intéressante à plus d'un titre :

Versailles, 22 août 1871.

Mon cher Monsieur de Saint-Vallier,

J'ai reçu toutes vos dépêches, et si je n'y ai pas répondu dépêche par dépêche, c'est que je n'en ai pas le temps, absolument pas.

Je connais les hommes et les choses, et je vois sans y être tout ce qui a dû se passer entre M. de Bismarck et M. de Manteuffel. Ce sont là les misères humaines avec lesquelles les hommes d'Etat doivent vivre comme les médecins vivent avec les maladies. Dites bien à M. de Manteuffel que je suis désolé de ce qui est arrivé et de le voir compromis à cause de l'intérêt qu'il nous a témoigné, intérêt qui prouvait autant sa générosité personnelle que son intelligence des vrais intérêts de son pays. Je vais lui répondre et je vous chargerai de lui remettre ma lettre. Du reste, il a si bien servi comme militaire et comme diplomate que ce nuage n'est que d'un instant et que son roi, qui est à la fois honnête et sensé, ne pourra pas ne pas lui rendre justice. Nous avons voulu, et nous voulons encore suivre son conseil, mais il était impossible de faire partir M. Pouyer-Quertier avant d'avoir vu et entendu M. d'Arnim dont on nous annonce la venue prochaine et, même, très prochaine. M. Pouyer-Quertier partira immédiatement après, et, en attendant, il défend son budget, ce qui, pour nous, est d'un grand intérêt.

J'ai vu M. About, et je l'ai prié de ne pas prononcer le nom de M. de Manteuffel, ce qu'il avait fait sans méchanceté *et pour parler un peu de tout*, ce qui est le fond du journalisme ; du reste, comme il devient tous les jours plus raisonnable, vous pouvez compter sur son silence.

Dites-moi quand M. de Manteuffel doit quitter Compiègne ; répétez-lui bien que je serai bien heureux de le recevoir et que, si je ne suis pas plus pressant à l'égard de cette visite, c'est parce que je crains que

sa position puisse en souffrir. Si je me trompe, je serai charmé d'avoir une visite avant son départ.

Recevez, etc.

A. Thiers.

Les lettres aussitôt reçues, ce même 22, à 10 heures du soir, le comte de Saint-Vallier répondait pour l'un et pour l'autre. « Le général, plus touché, que je ne puis le dire, écrivait-il, ne croit pas mieux prouver sa profonde reconnaissance qu'en acceptant l'invitation, afin d'adresser son hommage de vive voix ». Et non moins vrai dans l'expression de ce qu'il ressentait, lui, en se disant « pénétré de cette affectueuse let- « tre qui demeurerait avec ses devancières le plus précieux « et le plus flatteur des témoignages des services qu'il pouvait « rendre à son pays », M. de Saint-Vallier ajoutait ceci, qui était la vérité :

« Vos lettres sont faites pour apaiser bien des difficultés, pour éteindre bien des susceptibilités ; elles viennent d'arriver à peine, et, déjà, je vois à la satisfaction du général l'heureuse influence qu'elles exercent sur son esprit ».

Dans des données semblablement bienveillantes pour tous les deux, M. de Rémusat avait transmis au comte l'avis, exigé par M. de Bismarck, de ne plus mettre le pied sur le terrain « politique », c'est-à-dire de la libération. Comme le plénipotentiaire ne laissait pas perdre la plus minime occasion de montrer à M. de Manteuffel la considération dont le gouvernement français l'entourait, il lui avait lu le pli, et il pouvait aussitôt faire connaître en particulier au ministre les conseils que, presque avec du courage eu égard la situation qui lui était faite à présent, le général, « extrêmement touché de l'hommage rendu à sa loyauté sym- « pathique et à ses efforts dévoués pour apaiser les différends « et pour réaliser l'œuvre si essentielle de conciliation », nous donnait dans l'incontestable pensée de nous être utile. Pardessus tout, c'était de « multiplier, fut-ce par sommes relativement minimes, les versements sur la contribution de guerre : manière à peu près unique, assurait-il, de tranquilliser Berlin, parce

qu'au-dessus de tout on s'y inquiétait de nos moyens de finance et qu'on en doutait. C'était, en outre, de faire cesser les différences existantes entre les jours annoncés de versement et ceux de réception effective ; on relevait à mauvaise intention ces différences, il faudrait convenir avec le général de Waldersee que, pour les versements en numéraire, les comptables Allemands accepteraient comme *payées* les sommes *déclarées* par la France, sauf à elle de se reconnaître comptable des manquants constatés de commun accord au comptage [1]. Le général n'avait pas encore quitté Compiègne lorsque le vote de la proposition Rivet par l'assemblée nationale prorogea les pouvoirs du chef du pouvoir exécutif sous la qualité de Président de la République. M. de Saint-Vallier reçut au quartier général, à table avec les autres chefs de corps de l'occupation, le télégramme qui l'informait de cette solution, dont les esprits avaient été vivement préoccupés partout. C'est en quelque sorte sous la dictée du général qu'à 11 heures du soir il répondait à la dépêche :

Le général de Manteuffel me prie de vous exprimer la profonde satisfaction qu'il éprouve en apprenant le vote d'aujourd'hui dans lequel il voit l'affermissement de votre pouvoir, gage de sécurité et d'apaisement non seulement pour la France mais pour l'Europe entière. Le général de Stocsh et tous les autres généraux Prussiens et Bavarois présents se sont associés en termes chaleureux aux vœux du général en chef, et M. de Manteuffel a ajouté que « la certitude de vous voir d'une manière définitive à la tête de la France équivaut à bien des paiements et à bien des garanties, et marquera un pas important, déterminé par la confiance, vers l'évacuation de notre pays et la consolidation de la paix ».

La génération qui achève en ce moment de s'éteindre a connu un temps où, tout comme nous étions attirés par les grands écrivains de l'Allemagne, par les penseurs et les savants de ce pays, la France y était admirée et aimée à cause des idées généreuses qu'elle personnifiait sur le continent, à cause des institutions dont elle donnait la perspective, des sentiments élevés ré-

[1] M. de Saint-Vallier à M. de Rémusat (particulière), Compiègne, 22 août 71.

pandus par sa littérature politique ou tombés de sa tribune. On avait, semble-t'-il, dans le général de Manteuffel, un Allemand se souvenant de cette époque, et à qui la part prise depuis aux choses publiques faisait malgré tout penser que l'accord d'autres gouvernements d'Europe avec le nôtre permettrait d'augurer une légitime et grande action. Lorsque, au début des rencontres entre le comte de Saint-Vallier et lui, avec une soudaineté de nature en lui très sensible il s'était appelé « Français par le cœur », c'était bien sous l'empire de ces impressions, que la guerre n'avait pas effacées. Et l'on n'aurait eu à en induire un calcul quelconque ni à notre égard ni au sien. Il s'était pris bientôt d'une amitié véritable pour le comte de Saint-Vallier, il est vrai à chaque instant attentif à la déférence envers lui, à ménager son impressionnabilité, très vive parce que ses intentions étaient très droites. On eût cru qu'en celui-ci, presque tous les jours souffrant, il supposait entourer de ses attentions le pays malheureux contre lequel il avait combattu. En toute occasion, il donnait au plénipotentiaire des preuves de sympathie pour ce pays affligé. On ne trouvera pas qu'il se soit présenté un cas où, une solution même délicate dans sa situation étant recherchée, il n'ait pas mis sa satisfaction à la prononcer tout de suite ou à l'obtenir des commandants sous ses ordres, fût-ce au risque de leur résistance ou d'une opposition dont il n'était pas sans prévoir que plus d'une aurait écho à Berlin. Lui aux eaux de Gastein pendant près de deux mois, le quartier général transporté à Nancy sous l'intérim du général de Stocsh, qui s'était pourtant formé à l'aménité autour de lui, M. de Saint-Vallier en congé aussi, il suffit, d'une question de comptes, née en leur absence avec l'intendant Blondeau, pour produire soudain un nuage dont l'ombre manqua d'être fatale, et qui rendit évident à quel degré serait devenue dure notre soumission à un autre commandement que celui du général de Manteuffel[1].

[1] Le général de Stocsh ne s'était pas borné à rendre les rapport impossibles entre lui et l'intendant Blondeau : il n'avait pas su empêcher qu'un des colonels de la garnison de Nancy, sous le prétexte que des couvertures devant compléter

Le prince de Bismarck avait donc fait échouer, ou comme contraire à son plan personnel ou par défiance ou antipathie du général, la convention conclue le 7 août entre ce dernier et M. Pouyer-Quertier. S'il s'était plu à ne pas rendre la France l'obligée du gouvernement de l'Empereur par un procédé qu'il eût pu faire valoir après, on l'ignore; M. de Manteuffel avait fait au comte de Saint-Vallier, avec un regret évident pour son souverain, la remarque de cette conséquence. Elle nous procurait en tout cas le mérite d'aboutir de nous-mêmes, par le payement seul, à l'évacuation, le 31 août, des trois départements dont il s'était agi[1]. La continuelle insistance du comte auprès de Versailles, en vue des versements, nous mettait pour la première fois dans la position de pouvoir exiger la libération aux termes du traité de paix, par l'effet d'une anticipation relativement notable dans l'acquit de notre écrasante dette. Le comte avait pu communiquer sans retard au général, dans la soirée du 21 août, l'annonce télégraphique que notre troisième demi milliard était à Strasbourg ; il reçut aussitôt de celui-ci cet autre « crayon » spontané, dont la satisfaction ne lui était nullement douteuse :

« Je rends, à Votre Excellence encore ce soir le bon télégramme, dont j'ai gardé copie. La France peut ce qu'elle veut. Bonne, bonne nuit ! — E. Manteuffel ».

Un autre résultat dérivait de ce fait, c'était d'avoir prouvé que nous voulions vraiment payer et que les moyens ne nous en manqueraient point. Nous pouvions donc entamer avec l'autorité d'un incontestable précédent, par la voie diplomatique puisque le chancelier la déclarait désormais forcée, une conven-

la literie d'hiver de son casernement se faisaient trop attendre, avait fait envahir par une compagnie l'habitation du maire de Nancy, expulser de leurs appartements celui-ci, sa femme, et prétendu installer ses hommes à leur place tant que la fourniture ne serait pas effectuée. M. de Saint-Vallier, qui venait de rentrer à Nancy, accouru pour mettre fin à ce procédé des jours de l'invasion, avait trouvé le général impérieux comme à cette époque et n'était pas parvenu sans peine à arrêter cette mesure sauvage et à en obtenir des excuses.

[1] Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. — M. de Saint-Vallier donnait ces détails ; M. de Rémusat dans sa lettre particulière du 22 août.

tion plus importante. De Gastein, à la fin de septembre, quand cette convention paraissait devoir se conclure par la présence de notre ministre des finances à Berlin, M. de Manteuffel, écrivant au comte à titre de souvenir tout personnel, reportait non sans raison à ce dernier l'honneur du résultat, dans ces termes affectueux :

Vous pouvez avoir cette satisfaction de vous dire que si vous n'aviez pas agi avec tant d'insistance et de succès pour amener, malgré tous les obstacles, le paiement du troisième demi milliard au commencement de septembre, la convention actuelle sur l'évacuation des six départements suivants n'aurait pu avoir lieu. Je pense que M. Thiers le sait. Je lui ai fait ma visite d'adieu avant mon départ pour Nancy et il m'a parlé, ainsi que M. de Rémusat, avec beaucoup d'estime de vous.... ».

Quoi qu'il en soit, c'est dans des conditions aggravées pour nous, qu'à l'heure où cet autre accord se négociait le quartier général était transporté à Nancy. L'évacuation des six départements qu'il avait pour objet faisait dorénavant, de cette ville jusqu'alors presque maltraitée, le centre de l'occupation. Le général s'y installait la dernière semaine d'octobre. Il allait y voir sa position menacée et presque atteinte, tandis qu'il apportait plus de propensions encore en notre faveur ou, pour plus exactement parler, des propensions de nature à amener de plus importants résultats qu'il n'en avait pu procurer jusqu'à ce moment. M. Thiers, quand il avait désiré de le faire son hôte à Versailles, espérait agir sur son esprit avec la perspective de déterminer par lui Berlin à des combinaisons qui eussent affranchi au plus tôt le territoire de la présence des troupes allemandes ; M. de Manteuffel revenait imprégné de l'accueil qu'il avait reçu et préoccupé d'y donner suite. Le jour même de sa rentrée, un télégramme du Président de la République saluait son retour avec une prévenance qui le pénétrait encore un peu plus ; on le voit, à cette lettre particulière de M. de Saint-Vallier, écrite le 28 octobre

« Monsieur le Président, Votre affectueux télégramme de ce matin a vivement ému M. de Manteuffel qui m'a demandé de le garder comme

un précieux souvenir, et m'a chargé de vous dire une fois de plus les sentiments d'attachement respectueux et de profond dévouement qu'il vous a voués et que viennent encore accroître les témoignages de bienveillance que vous lui donnez et dont il se sent hautement flatté et honoré.

Il m'a prié de vous écrire pour vous dire qu'il n'avait pas oublié un mot de tout ce que vous aviez bien voulu lui dire dans l'entretien prolongé que vous avez eu avec lui le matin, dans le jardin de votre hôtel, lors de son dernier séjour à Versailles. Vos paroles, qu'il a immédiatement écrites, ont été fidèlement reproduites par lui dans une lettre qu'il a adressée de Gastein à l'Empereur Guillaume, et il a reçu de son souverain une réponse qui lui prouve que votre langage, vos intentions, votre politique ont vivement frappé S. M. et ont contribué pour une part importante aux bonnes dispositions qu'a rencontrées M. Pouyer-Quertier. Il croit même que l'effet en a été assez grand pour donner lieu d'espérer un accueil favorable, quand il sera possible d'entamer une nouvelle négociation au sujet de l'évacuation totale du territoire en échange de certaines garanties qu'il ne lui semble pas impossible de trouver ; il pense que cette dernière négociation pourra être entamée avec des chances de succès assuré, après l'acquittement des charges pécuniaires que nous avons consenties par le dernier traité, c'est-à-dire après le payement des 650 millions ; ce serait donc, suivant lui au printemps que nous pourrions aborder ces nouveaux pourparlers.. »

Bien des choses, toutefois, devaient se produire d'ici là, et, la première, un recul périlleux pour nous de l'autorité morale dont le général avait joui. Au milieu de la multitude d'incidents qu'il avait eu à régler et où déjà le prince de Bismarck trouvait trop grandes ses facilités ou sa mansuétude, il en était arrivé de graves, des agressions, même des meurtres successifs contre des soldats allemands [1]. Le retentissement en avait été naturellement considérable en Allemagne et l'on n'a pas oublié le bruit qu'ils

[1] A Poligny et à Chelles au mois d'août, à Montreuil près Paris le mois suivant. L'auteur du meurtre d'un dragon à Poligny s'étant pendu dans sa prison au moment où il allait passer devant le conseil de guerre allemand, M. de Manteuffel, informé du fait, envoya d'abord son aide de camp l'apprendre à M. de Saint-Vallier. Il lui fit ensuite porter ce « crayon », caractéristique entre d'autres de sa manière d'être avec le plénipotentiaire et de sa bienveillance pour nous : « Il ne me reste ce « soir que de faire une confession à V. E. Eh bien, c'est la première fois de ma vie, « que la nouvelle d'un suicide m'a donné un sentiment de contentement et je « pourrais presque dire de joie. Il m'aurait été impossible de sauver cet homme-« là, et une exécution dans ce moment aurait nourri l'agitation. Nancy, 11 12 71. »

firent en France. La rudesse du chancelier envers nous s'en était excitée davantage, parallèlement ses partis pris à l'égard du commandant de l'occupation. Le général de Stocsh, dans son intérim de Nancy, venait de mettre ces dispositions à même sinon encore de s'exercer tout à fait, du moins de s'introduire avec une portée redoutable dans la position que faisaient à M. de Manteuffel l'affection particulière et les sentiments personnels de l'Empereur. Il s'était agi avec l'intendant Blondeau de décompter les frais d'entretien de l'armée allemande. Sur l'application des accords intervenus pour cela dès les premiers jours à Compiègne, le général de Stocsh et lui n'avaient pu être d'accord, s'étaient butés l'un l'autre, conduits à ne plus s'aboucher, et au lieu d'attendre le retour de son supérieur, l'allemand avait saisi de l'affaire le chancelier lui-même. Ce qui s'agitait, c'était la difficulté, antérieurement pendante entre Versailles et Berlin, du jour qui emporterait acquit : ou celui du versement ou celui du comptage. Le général de Stocsh calculait d'après ce dernier. De M. de Manteuffel à nous, l'entente à coup sûr se ferait, et, dussions-nous céder, nous en aurions certainement le prix. A coup sûr, aussi M. de Bismarck, ne quitterait pas le terrain du comptage ; on s'irriterait avec lui sans avancer ; pourquoi ne pas dire tout de suite que nous voulions continuer à traiter directement ces affaires d'intérieur avec le général de Manteuffel ? Laisser passer celui-ci, pour le détail de son commandement, sous la juridiction du chancelier et de ses agents, sous celle du comte d'Arnim qui déjà le réclamait, c'était son amoindrissement trop visible, peut être un signal de retraite. Le général avait dit tout cela avec instances au comte de Saint-Vallier. Instances trop justifiées aux yeux du plénipotentiaire ; la lettre dont on vient de lire le commencement les soumettait directement à M. Thiers et ajoutait en conséquence :

Il vous conjure d'examiner la question, de bien voir que nous n'avons rien à gagner mais beaucoup à perdre à ce qu'elle soit enlevée de ses mains et traitée à Berlin. Il espère que cet examen vous conduira à déclarer que M. de Manteuffel étant revenu à son poste

vous voulez continuer à traiter avec lui les affaires dont les éléments et la marche ont été convenus entre vous et lui, et que vous acceptez la date du payement *reconnu*, puisque les précédents ont toujours été dans ce sens.

Le général avait en effet rappelé combien était parti de lui le conseil d'un accord avec les receveurs allemands, pour déterminer une date plus favorable, au moyen de l'engagement de compléter, après examen, les sommes sur lesquelles se trouverait un déficit. Il s'y était repris à deux fois avec le comte et celui-ci appuyait ses dires une seconde fois quand le télégraphe lui apporta cette réponse, écrite aussitôt lu le premier pli :

Versailles, 9 h. 50 du matin.

« Je viens de recevoir et de lire votre dépêche du 28, et je vais soumettre au Conseil la question difficile que vous m'avez présentée. Je dis difficile parce que lorsque nous avons versé, nous sommes acquittés, et c'est au créancier à compter et non à nous. Il dépendrait de celui-ci en allongeant l'opération du comptage, de faire courir contre nous des intérêts qui ne seraient pas dus. Dites du reste au général que j'ai un tel désir de le satisfaire et de lui donner des moyens d'influence, que je ferai mon possible pour amener une solution dans son sens, persuadé que la bonne intelligence gagnera à ce qui sera perdu en argent à ce sujet

Mes affectueux compliments à vous et au général.
A. THIERS.

M. Thiers donnait là une suite naturelle à ces entretiens du mois précédent dans le jardin de la Présidence, auxquels il n'attachait pas moins d'espérance pour nous que le général n'y montrait de prix pour lui-même. Mais, « la bonne intelligence », on ne pouvait plus douter qu'à mesure non pas même qu'elle se manifestait, voire qu'il y avait lieu de la supposer, indisposait davantage le chancelier contre le commandant de l'occupation. Le comble fut mis soudain à l'irritation du prince de Bismarck, et l'occasion fournie à sa rancune d'ébranler avec effet, dans l'esprit du souverain, les inspirations suivies par le général. Celui-ci avait cédé aux demandes du gouvernement de Versailles, de laisser juger par la justice criminelle française les meurtriers de Chelles

et de Montreuil. Or deux autres attentats arrivaient en ce moment même, l'un à Ay, l'autre à Epernay, et M. de Saint-Vallier venait d'obtenir, au bout de trois jours, la levée de la punition imposée en représailles à cette dernière ville. Autant de motifs, trop accessibles à l'opinion allemande, d'attribuer le retour de tels événements à une faiblesse compromettante pour l'intimidation estimée nécessaire dans le pays vaincu. Le jury de Seine-et-Marne acquitta le meurtrier de Chelles ; c'est presque aussitôt après que se produisaient les faits d'Epernay et d'Ay, et le jury de la Seine rendait nn verdict semblable au précédent quant au crime de Montreuil. Des avis de Berlin apportèrent alors à Nancy les bruits les plus inquiétants sur la situation de M. de Manteuffel. « Les choses » écrivait confidentiellement M. de Saint-Vallier le 12 décembre :

« Les choses, à cet égard, en sont venues au point que le chef d'état-major, M. le colonel Von der Burg, m'a fait voir hier une lettre particulière qu'il a reçue d'un haut fonctionnaire du ministère de la guerre prussien, lui disant que le chancelier guette attentivement la première circonstance où M. de Manteuffel nous ferait une concession contraire aux intentions faciles à deviner de son gouvernement, pour arracher le consentement de l'empereur Guillaume au remplacement immédiat du général en chef par l'un des chefs de corps de l'armée prussienne les plus notoirement hostiles à la France. Jusqu'ici l'Empereur a résisté aux efforts tentés par M. de Bismarck contre le général ; mais dans ces derniers temps le chancelier semble avoir réussi à ébranler la confiance du souverain, non dans la fidélité, mais dans la fermeté de M. de Manteuffel ; la position de ce dernier est donc devenue très délicate et nous oblige par contre à beaucoup de mesure et de prudence dans les demandes que nous avons à lui présenter ».

En conséquence, M. de Saint-Vallier exposait qu'il importait de s'en tenir pour un temps aux satisfactions actuellement obtenues. On le chargeait alors, à Versailles, d'en rechercher une relativement à des questions d'octroi au sujet desquelles il prévoyait des résistances ; il ne serait pas possible au général d'y aviser sans en référer à Berlin, et l'on ouvrirait là une lutte d'autant plus inopportune que « non seulement, répondait-il, elle nous condui-

rait à un échec trop certain, mais qu'elle entraînerait peut-être la disgrâce du général en chef, auquel on ne pardonnerait pas de nous avoir donné des espérances contraires aux vues du cabinet ». Dans ces entrefaites tomba sur nous, l'on peut dire plus qu'à l'étonnement de l'Europe entière, la dépêche allemande qui porte la date du 7 décembre, parce qu'elle fut rendue publique ce jour-là par la presse de M. de Bismarck, mais qu'il avait adressée le 29 du précédent mois au comte d'Arnim pour être communiquée au gouvernement français, et qui, à la même heure, était le thème d'un article menaçant de la feuille officieuse réputée l'organe immédiat du premier ministre impérial [1]. C'est vers le milieu de décembre, lorsque déjà ce document tout de véhémence avait été, pour notre ministre des affaires étrangères, l'occasion de fournir immédiatement M. de Gabriac d'une protestation dont ce dernier sut faire sentir à Berlin la dignité et la justesse, c'est vers le milieu de décembre que la publicité de la presse allemande et des traductions françaises fit connaître les prédictions de représailles qu'il contenait, sous des imputations violentes contre les sentiments de la France, contre les juges français, contre l'impuissance évidente du gouvernement à contenir nos haines. En donnant par ses termes et par l'apparat en quelque sorte de sa divulgation une espèce de gage au regret, régnant chez plus d'un Allemand comme dans les états-majors, que la France n'eût pas été plus durement traitée puisqu'elle manifestait une vitalité si grande, ce document, qui s'annula, il est vrai, par son excessivité même, avait servi, en tout cas, à faire voter au Reichstag, pour trois années consécutives, des crédits militaires dont on voulait être muni. Un autre effet, toutefois, pouvait en provenir, celui de frapper l'opinion allemande, sans l'avoir pourtant dit, de l'insuffisance morale du commandement actuel de l'occupation, celui de faire penser partout à la fois que les intérêts de l'armée, peut-être le fruit des victoires se trouvaient compromis et d'amener par là jusqu'autour du souverain,

[1] *La Correspondance provinciale*, 23 novembre.

avec l'autorité d'un mouvement des esprits, une sorte d'appréhension nationale. Le général de Manteuffel entrevit-il cette portée ? Il n'y en a d'indices que dans les informations confidentielles adressées à M. Thiers par le comte de Saint-Vallier, deux jours après que les feuilles de Berlin eurent apporté à Nancy ce morceau peut-être à double but. « Le général est confondu « de la perfidie de cette pièce mensongère et calomnieuse », écrivait le comte[1]. Plus sûrement peut-être, il faisait voir le commandant en chef de l'occupation ému en tant qu'homme politique, en Allemand de Prusse qui n'en était pas à la première heure de penser aux destinées de son pays et d'y participer. « Il se demande avec effroi où tend M. de Bismarck, continue le plénipotentiaire, quel but mystérieux il poursuit, s'il veut réveiller les haines, recommencer la guerre, nous écraser entièrement et nous démembrer, s'il veut renverser notre gouvernement ; il est inquiet pour nous, inquiet pour lui, inquiet pour son pays et pour son souverain..... Le sentiment public de l'Europe entière se soulèvera contre nous, dit-il, comme autrefois contre Napoléon 1er et je tremble que nous ne finissions par payer chèrement ces violences hautaines, inspirées par l'enivrement de la victoire [1] ». Sans craindre de dépasser la mesure dans la justice à rendre, il faut porter ici ce témoignage, que le général de Manteuffel se montra surtout ému pour la France. Il s'employa incontinent à formuler avec le comte les réfutations de fait qu'eût victorieusement comportées l'incroyable réquisitoire du prince de Bismarck. Il semblait n'en pouvoir trouver assez. M. de Saint-Vallier peut écrire encore, en insistant sur l'absolu secret de ces confidences :

Quant à moi, m'a dit avec force le général, affirmez à M. Thiers que je reste le même et que rien ne changera ma sympathie pour lui, ma confiance dans ses efforts patriotiques ; je chercherai d'autant plus à vous rendre des services et à atténuer les difficultés de votre position,

[1] Nancy, le 24 décembre.

[1] « M. de Bismarck, répétait-il, guette soigneusement un moyen de perdre M. de Manteuffel et ne cherche qu'un prétexte pour obtenir son remplacement du roi qui tout en l'aimant beaucoup, ne le défendrait pas contre M. de Bismarck ».

que mon gouvernement a été plus dur et plus injuste envers vous; croyez-moi, ne vous découragez pas ; cette crise ne durera pas ; la lumière se fera ; j'y travaille de toutes mes forces; j'ai écrit au roi une lettre où je cherche à lui faire entendre la vérité ; je ne sais si j'y parviendrai immédiatement, il y a bien des choses que je ne puis pas dire dans une lettre, étant donnée ma situation à l'égard du chancelier, situation qui m'oblige à me garder soigneusement de lui fournir aucun prétexte dont il userait pour réclamer mon remplacement. Mais dans trois semaines je serai à Berlin ; le 18 janvier a lieu la cérémonie solennelle de ma réception par le roi comme Grand croix de l'Aigle noir; j'aurai l'occasion de bien voir mon souverain, de causer longuement avec lui, de lui ouvrir les yeux sur beaucoup de points; je compte beaucoup sur ce moment-là et je pense pouvoir vous rapporter de bonnes nouvelles; l'une d'elles sera sinon une amnistie, ce que je n'ose espérer, du moins quelques grâces partielles auxquelles vous tenez particulièrement. Dans tous les cas, vous pouvez être assuré que je n'épargnerai aucun effort pour y parvenir.

A ce pli très étendu, le comte de Saint-Vallier, qui ne pensait jamais en trop dire pour informer le Président en particulier des impressions reçues ou des notions qui lui survenaient, ajoutait ce *Post scriptum*, dans lequel la sollicitude du général à notre égard se montrait de nouveau dans les données déjà indiquées par lui :

P. S. Je dois encore consigner ici une observation de M. de Manteuffel. Les difficultés actuelles n'ébranlent pas sa conviction qu'il nous sera facile de traiter au mois de mai prochain de la libération complète de notre sol, le gouvernement désirant vivement, au fond, le prix de l'évacuation ; mais il faut pour cela que nous inspirions confiance et sécurité par l'exactitude et la régularité des versements auxquels nous nous sommes engagés par le traité qu'a conclu à Berlin M. Pouyer-Quertier. « Je supplie M. Thiers, me dit-il, de ne pas oublier que nous sommes avant tout minutieux et formalistes ; cette disposition de notre caractère, jointe au mauvais vouloir de M. de Bismarck et de son entour, rendrait bien grave tout retard, si minime qu'il fût, dans l'accomplissement des paiements ; il faut y veiller avec un soin extrême, faire en sorte que M. Pouyer-Quertier paie un jour ou deux avant l'échéance plutôt qu'une heure après, et ne pas oublier que la plupart des embarras de l'été passé sont venus de ce que les versements n'ont pas toujours été effectués à la date promise et annoncée par vous ».

Il semblait donc,à la fin de l'année 1871, que nous allions nous trouver replacés sous l'empire des inspirations dures ou brutales, après que nous avions pu penser en voir régner désormais d'opposées et qui tendraient à devenir de jour en jour plus favorables. Grâce à celles-ci, cependant, grâce aussi aux attentions apportées par le gouvernement et par le Président en personne à les entretenir,autant qu'à son art pour manier les facultés financières du pays, la libération du territoire avait fait le grand premier pas, le plus difficile à cause du moment, de réduire l'occupation ennemie à six de nos départements de l'Est, et le corps occupant à 50,000 hommes. Il n'était pas sans raison que le comte de Saint-Vallier engageât Versailles à se contenter momentanément de ce résultat. De sincères efforts nous étaient assurés, à l'état-major de Nancy, pour satisfaire à nos demandes quand celui-ci n'était pas obligé de les soumettre à Berlin. La plupart des affaires à conflits ou embarrassantes étaient réglées : répartition et logement des troupes, discipline de leur attitude, rapports des populations avec elles, retrait des mesures militaires qui avaient été infligées, relations des autorités françaises avec le corps occupant. Un grand nombre de Français étaient emprisonnés pour des faits de la guerre dans les forteresses d'Allemagne ou sous la garde des soldats allemands dans les prisons de France. Demander la grâce des uns, des allègements, voire la liberté pour les autres, avait été une sollicitude constante. M. de Saint-Vallier devait déjà au général une intervention fréquente pour améliorer le sort des premiers, qu'une rigueur voulue chez M. de Bismarck se refusait à laisser gràcier et relativement aux seconds des décisions heureuses ; il en recherchait de nouvelles et le général, écrivait-il, se pliait à ses sollicitations avec « une bonne volonté dont il convient de lui savoir gré, au milieu des embarras dont il est assailli ». D'autre part, tout un ordre d'importants détails se résolvait. Beaucoup de villes, même de villages étaient créanciers de l'armée allemande pour des fournitures sur réquisitions postérieures à la date du 11 mars, où les conventions de Ferrières les déclaraient dettes de

l'Allemagne : il fallait en obtenir le paiement. Des municipalités, antérieurement à cette date, avaient consenti des avances à l'ennemi en vertu de contrats ou de marchés en forme dont le réglement manquait encore ; M. de Saint-Vallier arrivait à surmonter enfin à ce sujet les lenteurs de la buraucratie d'outre-Rhin même à toucher des parties notables de ce qui était dû ; l'aide du quartier général lui était en cela précieux sans exposer M. de Manteuffel à l'emportement du chancelier. Du point acquis on pouvait donc, en attendant l'heure où nous serions à même de chercher mieux, regarder venir les choses.

Dans le fait, les oscillations de Berlin entre une politique et l'autre à notre égard devaient, avant la fin dernière, se reproduire encore plus d'une fois. Le général de Manteuffel reviendrait de son investiture de l'Aigle noir aussi assuré qu'auparavant de la considération de son souverain. Il serait peut-être encore incertain sur les dispositions du prince de Bismarck envers lui, mais à vrai dire assuré que celui-ci l'acceptait bien, désormais, pour commandant en France. Le général restait donc l'intermédiaire intime par lequel l'œuvre de notre affranchissement se renouerait utilement. C'est en effet par lui, et par le concours du comte de Saint-Vallier avec lui, que l'œuvre allait être recommencée trois mois après, sauf à subir encore, malheureusement, les contre coups et les ressauts qui dans les préoccupations de l'Allemagne proviendraient de l'agitation des partis en France.

Henri Doniol.

de l'Institut de France.

COMPTES RENDUS

La France et le Grand Schisme d'Occident, par Noel Valois. Paris, A. Picard et fils, 1896, 2 vol. 8°.

On sait que le grand schisme d'Occident éclata à la mort du Pape Grégoire XI (27 mars 1378), et divisa l'église pendant trente-neuf ans pour ne prendre fin qu'en 1417 par l'élection de Martin V.

C'est la nomination du successeur de Grégoire IX qui lui donna naissance. Les cardinaux réunis à Rome nommèrent, sous la pression du peuple de Rome qui réclamait un pape italien, l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano sous le nom d'Urbain VI (8 avril 1378) ; mais, quelques mois plus tard, doutant de la légitimité de cette élection, ils choisirent à Fondi le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII et s'installa à Avignon (20 sept. 1378). La chrétienté, à la suite de cette double élection, se partagea entre les pontifes de Rome et d'Avignon ; c'est l'histoire de cette double élection et les événements dont l'Europe chrétienne fut le théâtre à cette occasion que l'auteur a entrepris d'exposer. Les deux volumes qu'il consacre à cette histoire embrassent le double pontificat d'Urbain VI et de Clément VII, et celui de Boniface IX, successeur d'Urbain VI, jusqu'à la mort de Clément VII (16 sept. 1384) ; la fin du schisme est réservée aux volumes suivants, que M. Valois nous promet à bref délai. Hâtons-nous de dire que la période la plus intéressante est celle qu'il nous fait connaître aujourd'hui, et que l'ouvrage que nous avons sous les yeux justifie pleinement la curiosité qu'éveillent chez le lecteur les événements qui troublèrent le monde catholique pendant ces seize années.

La première question qui se pose est celle de la légitimité de l'un ou de l'autre des pontifes ; malheureusement l'auteur ne la résout pas, et laisse planer le doute sur ce point principal. Il est vrai qu'il ne pouvait faire autrement, et que jamais problème ne fut plus difficile à résoudre. Il se réduit à ceci : la pression exercée sur les cardinaux par les Romains était-elle suffisante pour vicier l'élection d'Urbain VI ? Ceux-ci semblent, au premier moment, ne l'avoir pas cru ; mais plus tard, retirés à Fondi, dans la liberté de leur conscience, ils revinrent sur cette opinion, et nommèrent Clément VII par une élection absolument régulière. Les deux papes pouvaient donc se considérer tous deux comme légitimes, d'aussi bonne foi que les cardinaux qui participèrent aux deux élections. On conçoit qu'en pareille matière l'auteur n'ait

pu prendre parti — ce qui le distingue des écrivains qui ont abordé la question avant lui — et quelque regret qu'ait le lecteur de ne pas trouver ici la lumière, il ne peut que rendre hommage à l'impartialité qui a conduit M. Valois à ne conclure ni dans un sens ni dans l'autre.

Ceci admis et cette question réservée, M. Valois s'est mis à l'œuvre, et nous a raconté les faits publics, diplomatiques et militaires, les passions déchaînées de part et d'autre, l'état d'esprit des Urbanistes et des Clémentins, les progrès et les échecs des uns et des autres avec une exactitude, une critique et une largeur de vues qui dénotent l'historien au vrai sens du mot. Assurément la tâche était ardue ; l'auteur avait à s'orienter au milieu d'une masse énorme de documents produits par ses devanciers, et d'un ensemble de pièces encore plus considérable mis au jour par ses propres recherches. Il a su les interpréter avec la critique la plus pénétrante, la loyauté la plus absolue, empruntant le plus souvent aux sources Urbanistes les aveux favorables à Clément VII, et aux Clémentins les témoignages qu'ils avaient laissé échapper contre leur propre parti.

Le résultat de cette méthode est de remettre les choses sous leur vrai jour, et l'on peut dire que la préoccupation constante de l'auteur est celle du juste milieu. Tel personnage, que les témoignages intéressés des sources ou des auteurs antérieurs avaient classé parmi les plus fougueux amis de l'un ou de l'autre des papes rivaux, devient, sous sa plume, ou un ennemi, ou un indifférent. Rien n'est plus curieux ni plus instructif que cette perpétuelle « mise au point » ; elle fait le plus grand honneur à l'auteur.

Peut-être, si on veut faire quelques réserves sur les résultats obtenus, pourrait-on remarquer que la conviction de l'auteur repose parfois sur des faits auxquels il a prêté une influence qu'il est douteux qu'ils aient eue ; mais en des matières aussi délicates, s'il se dégage pour le lecteur une impression moins précise que celle qu'a ressentie M. Valois, il n'est que juste d'interpréter le doute en faveur de l'auteur, et il suffit de signaler ici le sentiment un peu différent que certains passages de ce livre peuvent faire naître.

Le récit s'ouvre par la double élection d'Urbain VI et de Clément VII, faite par les cardinaux à Rome et à Fondi, la première sous la pression du peuple de Rome, la seconde librement, sans intervention, semble-t-il, des puissances étrangères. Puis l'auteur retrace l'histoire de la reconnaissance des deux pontifes par les différents souverains de l'Europe.

En France Charles V, qui avait d'abord accueilli l'élection d'Urbain VI, se rallie à celle de Clément VII, quand il en est informé, et son adhésion au pape d'Avignon semble avoir été prise par suite de sa conviction personnelle plus que par intérêt politique : seule l'Université de Paris ne suit pas le roi, et demande à éclairer sa conscience avant de prendre parti. En Italie au contraire, Urbain VI est obéi presque partout ; le duc d'Anjou, pour des raisons politiques et leurré par l'espérance de devenir roi du royaume d'Adria, taillé à son profit dans les Etats de l'Eglise, se déclare en faveur de Clément VII ; la reine Jeanne de Naples suit cet exemple, mais sa conversion aux Clémentins n'est qu'une feinte perfide, à laquelle elle renoncera dès que

le danger qui menaçait ses états sera écarté ; elle s'entend avec le duc d'Anjou, qu'elle promet d'adopter, et celui-ci, poursuivant son projet d'établissement sur le trône de Naples, oublie ses prétentions sur le royaume d'Adria, et se prépare à passer en Italie pour conquérir sa couronne. En Savoie, en Ecosse, Clément VII est reconnu ; la Castille reste neutre, et cette neutralité est tout à l'honneur de la prudence et de la délicatesse de son roi ; en Navarre, Charles le Mauvais, que la politique, par haine du roi de France, aurait dû jeter dans le parti d'Urbain VI, reste du côté Clémentin ; en Aragon, au contraire, Pierre IV, guidé par les calculs d'une politique intéressée, se réserve, et sa neutralité n'est pas inspirée, comme celle du roi de Castille, par les hésitations d'une conscience scrupuleuse, mais par le désir de tirer pour son royaume le meilleur parti des événements, et de se décider au moment le plus opportun. En Portugal, l'embarras du roi fut extrême ; il chercha à s'orienter lui-même de son mieux, et, sa conviction faite, se déclara pour Clément VII. Au contraire, en Angleterre, en Flandre et en Allemagne, le parti Urbaniste triompha : en Angleterre et en Flandre, parce que ces pays, ennemis de la France, ne pouvaient que prendre le contre-pied de la politique de Charles V ; en Allemagne, parce que les sympathies allemandes rattachaient au pape de Rome tout ce qui, de près ou de loin, relevait de l'empire.

M. Valois signale de curieuses exceptions : l'influence française s'exerçant sur les clients de la France en Allemagne, sur une partie de la Guyenne, quoique cette province fût possession anglaise, sur la Bretagne, bien qu'elle subît l'influence anglaise.

En résumé, l'Europe se trouvait coupée par une ligne partant de l'Angleterre en séparant l'Ecosse de l'Angleterre, par une seconde ligne partant du sud de Calais, remontant le cours du Rhin de Cologne à Bâle, s'infléchissant autour d'une partie des Etats de la maison d'Autriche, puis coupant le Piémont pour aboutir, à l'ouest de Gênes, à la Méditerranée, et enfin par une troisième ligne séparant le royaume de Naples du reste de l'Italie. Telle était la situation des Clémentins et des Urbanistes au moment de la mort de Charles V (16 sept. 1380).

La mort de Charles V marque la première étape de l'histoire du schisme ; le temps viendra, dit M. Valois, « où l'on regrettera, dans l'intérêt de l'union, « de ne plus voir assis sur le trône de France un souverain relativement res- « pectueux des consciences, habile à profiter des occasions propices, et pro- « fondément pénétré du désir de rétablir la paix dans l'Eglise ». C'est qu'en effet, aussitôt qu'il eut disparu, la royauté française entra dans une alliance étroite avec le pape d'Avignon, et chercha à faire reconnaître l'autorité de son protégé par tous les moyens. L'opposition Urbaniste, dont l'Université était le foyer, releva la tête, et réclama la convocation d'un concile ; la campagne de Flandre (1381), destinée à châtier les révoltés de Gand, fut pour la France l'occasion de chercher à imposer par la force aux Flamands l'adhésion à Clément VII ; enfin, l'expédition du duc d'Anjou en Italie (1382) mit les armes aux mains des Clémentins pour faire prévaloir leurs revendications, et marque l'abandon de l'action diplomatique pour la « voie de fait ». Rien n'est plus curieux

que cette chevauchée du prince français, encouragée par les subsides de Clément VII et du roi de France, à travers l'Italie ; négociations avec les souverains et les républiques de l'Italie, avec les routiers qui occupaient le centre de la péninsule, marche de l'armée jusqu'au royaume de Naples, et établissement du duc dans la partie méridionale de ce royaume, intrigues incessantes entre les Clémentins et les Urbanistes napolitains, s'appuyant tantôt sur le parti angevin et tantôt sur celui de Charles de Durazzo, renforts amenés au duc par Coucy et arrêtés en Toscane devant Arezzo par la nouvelle de la mort de Louis d'Anjou (20 septembre 1384) qui mettait fin à l'expédition, — tout cela est exposé par l'auteur avec une précision et une clarté parfaites. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la suite de l'intervention française en Italie, continuée par Marie de Bretagne, veuve du duc d'Anjou, au nom de son fils Louis II ; c'est pour le royaume de Naples, se débattant entre les prétendants au trône et les sympathies religieuses opposées de ceux-ci et des populations, une période des plus agitées et des plus confuses, dans laquelle M. Valois a apporté la lumière sans parvenir à intéresser le lecteur. Nous en dirons autant des intrigues de tout genre nouées par les deux papes dans l'Italie centrale avant et après la mort d'Urbain VI (15 oct. 1389). Un fait curieux, c'est que la disparition du pontife n'amena aucune détente dans la question du schisme ; Boniface IX lui succéda, et les positions des Clémentins et des Urbanistes (M. Valois continue à désigner sous ce nom, même après la mort d'Urbain VI, les partisans du pape de Rome) restèrent les mêmes.

A cette période se rattache un projet d'expédition en Italie du duc de Bourbon, un projet analogue de Charles VI (printemps 1397, qui tous deux échouèrent au dernier moment, et une expédition du comte Jean III d'Armagnac en Lombardie ; mais la lassitude de la France commence à se faire jour. Si le pape d'Avignon est alors reconnu définitivement dans toute l'Espagne, en Orient et en Flandre, une grande partie de l'Europe reste fidèle au pape de Rome, et les princes allemands, qui avaient, au début du schisme, embrassé le parti Clémentin, reviennent successivement à l'obédience Romaine ; d'un autre côté, Raymond de Turenne, neveu de Grégoire XI, prend en Provence contre Clément VII l'attitude d'un routier sans vergogne ; ses incursions dans les domaines du pape d'Avignon, ses pillages et les demandes incessantes d'argent auxquelles il subordonne son inaction, menacent constamment la cour pontificale d'Avignon, dont elles affaiblissent à la fois les finances et la sécurité. En même temps, la France rompt son alliance avec Avignon ; la lassitude est générale, l'idée d'une union se fait jour ; le recours à un concile pour préparer cette solution est préconisé par l'Université, et fait son chemin ; l'enthousiasme des premiers jours est tombé ; on ne veut plus tirer l'épée en faveur de la papauté, et on n'aspire qu'à sortir honorablement de l'impasse dans laquelle on s'est engagé. C'est à ce moment que Clément VII meurt, et cette mort, comme celle de Charles V, marque une seconde étape dans l'histoire du grand schisme (16 sept. 1394).

Les quelques mots que nous venons de consacrer à analyser les deux volumes de M. Valois sont insuffisants pour donner au lecteur l'idée de ce qu'ils

contiennent ; à peine avons-nous indiqué les grandes lignes de l'ouvrage ; le lecteur, en le lisant, s'apercevra qu'à propos du grand schisme l'auteur a touché à tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, dont l'Europe a été le théâtre pendant cette période, et que, dans la question du schisme, tout gravite autour de la France, de son action diplomatique ou militaire, et que cette puissance y joue le principal, on serait presque tenté de dire le seul rôle. C'est là qu'est l'intérêt du livre de M. Valois ; il faut le remercier de l'avoir écrit et d'avoir ainsi dégagé, non seulement l'histoire proprement dite du schisme, mais surtout la part prépondérante qu'y a occupé la France.

J. Delaville Le Roulx.

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. — Tome XIII. — *Danemark*. avec une introduction et des notes par A. Geffroy, de l'Institut (1 vol. gr. in-8o sur papier de Hollande. — F. Alcan, éditeur).

A maintes reprises, les ambassadeurs et ministres furent autrefois accrédités en même temps auprès des deux cours de Suède et de Danemark ; de sorte qu'il convient, pour avoir une entente complète de leur action, de les suivre dans les deux pays. Le volume publié sur le Danemark forme donc, avec celui que M. Geffroy avait déjà donné sur la Suède, un ensemble parfait et fournit les indications les plus précieuses à ceux qui veulent approfondir des périodes de l'histoire de ces royaumes.

Après avoir résumé dans une importante introduction une partie de l'histoire du Danemark que ses longues et savantes recherches lui permettaient de traiter avec la plus grande compétence, M. Geffroy commence la publication des pièces à partir de l'année 1664 pour la poursuivre jusqu'en 1792. Une liste complète et détaillée des agents diplomatiques en Suède et au Danemark, puis de ces deux pays en France termine le volume ou plutôt l'ensemble du travail entrepris par M. Geffroy.

Le *chevalier de Terlon* (1664-68) fut le premier représentant français à Copenhague dont la mission fut fixe, permanente ; accrédité également auprès de la Suède et chargé de resserrer l'amitié déjà existante entre Sa Majesté et les deux rois du Nord, il signa plusieurs traités dans ce sens. — Son successeur, *de Martangis*, grand bailli du Nivernais (1679-82), signa le traité d'alliance défensive entre Christian V et Louis XIV, alliance qui devint plus étroite encore avec le *marquis de Villars* (1683-85), père du maréchal, et que ne devait pas rompre la trêve de Ratisbonne, comme le fit entendre le *comte de Chererny* (1685-88). — *Martangis*, ambassadeur pour la seconde fois, de 1688 à 1692, signa un traité stipulant la neutralité du Danemark. Mais, durant la mission du *marquis de Bonrepaus* (1692-97) et surtout durant celle du *comte de Chamilly* (1698-1702), des difficultés s'élevèrent, le Danemark favorisant les enne-

mis de la France; et, de 1702 à 1726, l'ambassade fut gérée par un simple secrétaire, Poussin.

La nécessité de régler la situation de la Suède et du Nord décida, en 1726, l'envoi d'un nouvel ambassadeur, *de Camilly*, qui participa aux négociations entamées pour la remise du Slesvig au Danemark; de Camilly eut pour successeur le *comte de Plélo* (1728-34) qui mourut héroïquement sous les murs de Dantzig et dont le secrétaire, Malbran de la Noue, géra le poste jusqu'à l'arrivée de M. *de Chavigny* (1737-39). Après l'*abbé Lemaire* (1739-53), ambitieux sans crédit, le *président Ogier d'Enouville* (1753-66), s'efforça d'opposer l'union de la Suède et du Danemark à l'alliance conclue par le cabinet de Saint-Pétersbourg avec l'Allemagne et l'Autriche. L'infidélité de la Suède et la conduite équivoque du Danemark vinrent interrompre cet accord durant l'ambassade du *marquis de Blosset* (1766-74), et aucune négociation nouvelle ne marqua celle du *marquis de Vérac* (1775-79), chargé surtout de surveiller les tendances de la cour de Copenhague et d'étudier ses relations avec les autres cours. Le Danemark répondit enfin aux efforts faits pour liguer les puissances contre l'Angleterre au point de vue de la liberté maritime, et, durant la mission du *baron de la Houze* (1779-82), il se rapprocha nettement de la France qui, de son côté, modifiait ses rapports jusque-là très tendus avec l'Allemagne et la Russie.

La politique suivie à Versailles consista pendant de longues années à opposer l'union des deux royaumes du Nord aux progrès de la Russie et aux prétentions de l'Angleterre. Sa tâche était délicate, et le rôle des représentants de la France fut parfois fort difficile à cause des attaches que le Danemark gardait avec ses ennemis. Néanmoins, malgré les alliances qui s'opposaient à ce dessein, malgré les évènements qui venaient déjouer les combinaisons les plus étudiées et en retarder la réussite au moment où elle paraissait certaine, aucune rupture ne se produisit durant cette longue période si troublée, et les relations furent toujours correctes, sinon cordiales, entre les deux pays.

Vte Maurice Boutry.

Traités de la Suède, par M. Rydberg, archiviste du ministère des affaires étrangères à Stockholm, volume III, 3e et 4e livraisons, Stockholm, 1895.

Cet ouvrage important, commencé en 1877 était déjà avancé par son cinquième volume jusqu'à l'année 1630 quand a été imprimé ce volume, retardé par des raisons de rédaction, embrassant l'époque de l'année 1483 jusqu'à 1520. Parmi les traités publiés conclus avec le Danemark, la France, la Pologne, la Russie, l'Ordre teutonique, les villes hanséatiques, etc., il y en a de très remarquables, surtout avec le Danemark concernant les relations des trois royaumes scandinaves, et par rapport aux guerres tant étrangères (avec la Russie) que civiles, entre les grands personnages de la Suède; les *Sture*, les *Ronde*, les *Frolle* et d'autres familles de l'aristocratie Suédoise qui alors se contentaient de noms patronymiques mais qui plus tard s'appelaient *Wasa*, *Oxiensterna*, etc. L'union des trois royaumes scandinaves existait bien depuis 1397, mais plus souvent sur le papier que de fait.

Au reste l'acte même de l'Union de Colmar était (comme M. Rydberg — contrairement à l'opinion établie depuis des siècles — l'a découvert et constaté par des recherches minutieuses) insuffisamment signé : les évêques et sénateurs norwégiens s'en étaient abstenus probablement, puisqu'alors la succession au trône en Norwège était réglée par droit d'héritage et en Suède et en Danemark par droit d'élection.

L'immixtion dans les affaires intérieures de la Scandinavie de la part de souverains étrangers ne manquait pas. Les *Papes* intervenaient par des bulles en faveur des Croisades contre les Sarrasins, les Tartares et autres infidèles, même contre les *Russes* (1496), à cause de leurs dévastations de la Finlande. Parfois, le Saint-Siège lançait des excommunications à l'adresse des administrateurs de la Suède, par exemple en 1519 contre Sten Sture, second du nom, laquelle excommunication a servi de prétexte à l'accusation du Roi Chrétien II (surnommé le tyran) contre les évêques et un grand nombre de seigneurs suédois attirés à Stockholm par suite de l'invitation au Couronnement en 1520 dudit Roi, qui les a fait décapiter au nombre de plus de 90, après les avoir rassurés par de brillantes fêtes.

Les Empereurs et Rois romains ont bien voulu à cette époque se charger du rôle d'arbitres pour aplanir les différends survenus entre les Rois de l'Union scandinave d'un côté et les ducs de Slesvig et comtes de Holstein d'autre part en 1423. Mais le fait le plus curieux qui ressort de ces documents, c'est que l'archiduc *Maximilien*, depuis Empereur, ait en 1491 comme Roi romain envoyé son conseiller *Georg von Thurn* en Suède pour y négocier, avec les prélats, la noblesse et les villes, la reddition de la couronne suédoise à lui-même ou à son fils l'archiduc Philippe, surnommé le bel. On peut se faire une idée du désordre qui alors devait régner en Suède pour qu'un prince étranger d'un pays si éloigné s'avisât de faire une telle proposition aux notables du pays. L'appétit vient en mangeant. Maximilien avait quelques années auparavant décroché la Bourgogne et il s'imaginait — quoique d'une autre manière — se rendre maître de la Suède. Heureusement pour lui, la négociation du conseiller von Thurn n'a pas abouti, ce qui nous prive d'apprendre ses déceptions. En effet, la Suède alors appauvrie par les guerres civiles, en proie aux luttes des différents partis, dévastée et exploitée par les Danois, aurait été une maigre pitance pour Maximilien.

Tel était, à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e] siècle, le prestige de l'Empereur qu'en 1505 les sénateurs danois et norvégiens soumettaient à la décision impériale l'arrêt qu'ils avaient prononcé contre l'administrateur suédois Sten Sture et les sénateurs comme rebelles au Roi de l'Union Jean (Hans). La sentence exécutoire de l'Empereur Maximilien en date de Rottenmann, octobre 1506, est conçue dans des termes fort sévères à l'adresse des sénateurs et les désignent comme révolutionnaires, indignes de l'absolution de l'empire sacré et de leur Roi. En Suède, où on ne reconnut pas l'autorité de l'Empereur en pareil cas, on s'en moqua, on continua la lutte contre les Danois et on arriva quinze années plus tard à l'indépendance politique. L'Union a échouée par suite des vexations danoises.

De la *France*, on trouve dans cet ouvrage un extrait de la ratification du traité d'alliance de l'année 1456 entre le Roi Charles VII et le Roi Chrétien I : par ce traité, le Roi de France promet d'employer ses bons offices auprès du Roi d'Ecosse, Jacques II, afin que ce dernier remplisse ses engagements envers le Roi Chrétien I, de Danemark et de Norvège, par suite de la vente de l'île de Man et des îles Hébrides, faite par la Norvège à l'Ecosse déjà en 1266. — Le Roi de France se chargea aussi par ce traité de secourir le Roi de *Danemark* soit contre le Roi de Suède, Charles VIII (de la famille des Bonde) soit contre les villes hanséatiques alors encore très opulentes. Ce traité conclu sous la médiation du Prince Palatin Frédéric a été suivi par un projet d'arrangement à Bourges en 1460, par lequel Charles VII projeta un mariage du Roi d'Ecosse, Jacques III avec la princesse Marguerite, fille de Chrétien I, à laquelle l'île de Man et les Hébrides devaient échoir en dot.

Il y a aussi dans cet ouvrage, un extrait du traité d'amitié et d'alliance entre Chrétien I, Roi de *Danemark* et de *Norvège*, et le Roi Louis XI de *France*, par lequel traité ces souverains en date d'Edimbourg le 7 septembre 1472, sous la médiation du Roi d'Ecosse, se chargeaient de s'entr'aider mutuellement contre leurs rebelles respectifs. Parmi les troupes que le Roi Chrétien II employait pour subjuguer la Suède, il y avait environ deux mille Français.

Entre ces mêmes souverains de *Danemark* et de *France* il y a aussi le traité d'alliance du 30 avril 1499. L'original de la ratification du Roi de France se trouve aux archives danoises, celle du Roi de Danemark doit se trouver à Paris, mais sa date a été trouvée inexacte. En effet, elle porte la date du mardi 14 octobre 1499, mais cette année-là le 14 octobre, selon M. Rydberg, tombait un lundi.

Parmi les traités conclus entre la *Russie* et la Suède, il y a plusieurs traités de paix, la plupart signés à Novogorod, celui-ci de 1510 valable pour le laps de temps respectable de 60 ans. Seulement il a été peu respecté.

Le travail qu'a exigé la rédaction de ces traités a été énorme. Pour ne pas parler de bulles falsifiées par les évêques à rétablir d'après le texte primitif, M. Rydberg a dû faire de longs séjours aux archives à Copenhague, aux Pays-Bas, en France et en Belgique.

B. M.

Estudio de las leyes de la guerra, par A. GUESALAGA, premier secrétaire de la légation argentine en Allemagne. Berlin et Buenos-Ayres, 1896, in-8 de 164 p.

Dans cet intéressant travail, M. A. Guesalaga a résumé et soumis à une critique généralement judicieuse les règles qui sont adoptées par les nations civilisées en ce qui concerne l'état de guerre. Il a réuni en appendice 1° les ordres des commandants en chef de l'armée allemande (août 1870) ; 2° la déclaration internationale adoptée par la conférence de Bruxelles le 27 août

1878 ; 3° les instructions rédigées par le professeur (allemand) Liéber en 1863 pour les armées en campagne des Etats-Unis de l'Amérique (du Nord) ratifiées par le président Lincoln (extraits) ; 4° l'article 5 de la convention de Genève.

Il raconte, d'après Calvo, avec des détails, très peu connus du monde juridique et diplomatique, les communications qui furent échangées pendant la guerre entre l'Espagne et le Chili, à propos du bombardement de la ville de Valparaiso. Ces récits sont à lire et à méditer (pages 62 et suivantes).

Il est impossible d'exposer en quelques lignes tous les faits et toutes les idées qui se trouvent dans ce livre. Arrêtons-nous sur un point. A la page 59, M. A. Guesalaga dit que, pour fuir un ennemi supérieur, on peut arborer un pavillon étranger, mais que le fait d'arborer des signaux de naufrage pour attirer l'ennemi dans quelque embuscade, ne saurait être disculpé. Ce dernier point ne sera pas contesté ; mais, en ce qui concerne l'usage d'un pavillon étranger, je demanderais à l'auteur si la puissance étrangère, dont on usurpe les couleurs, n'a pas le droit d'intervenir pour autoriser ou pour interdire. Il peut ne pas convenir à cette tierce puissance de tolérer une usurpation même momentanée, qui peut lui être préjudiciable auprès de l'autre belligérant ou ailleurs. L'affirmative ne fait à mes yeux aucun doute. J'ai bien rencontré une fois cette question pendant mon exercice ; mais je n'ai pas su qu'il ait été encore pris, par aucune puissance, une décision principielle.

A. d'Avril.

Renée de France, duchesse de Ferrare, par E. Rodocanachi. Paris, Ollendorff, 1896, in-8° de 573 p.

Le bel ouvrage que M. E. Rodocanachi vient de publier sur celle qu'on appelait dans son temps « Madame de Ferrare », se divise en deux parties, comme la longue existence de cette princesse qui se partagea entre l'Italie et la France. Au point de vue diplomatique, c'est la vie de Renée à Ferrare qui présente le plus d'intérêt.

Anne de Bretagne et Louis XII étaient déjà bien près de la tombe quand leur seconde fille vit le jour. Restée orpheline à cinq ans, elle vécut presque abandonnée à la cour de François Ier, recevant les leçons de Lefèvre d'Etaples ; ce qui explique les sympathies qu'elle eut de bonne heure pour la Réforme. Avant même qu'elle fût nubile, on essaya d'en faire une reine d'Espagne, une impératrice d'Allemagne et une duchesse de Savoie. Finalement, elle échut au jeune Hercule de Ferrare, fils du duc Alphonse et de Lucrèce Borgia. Ce mariage donnait à la France un allié en Italie, près du Milanais, dont l'appui n'était pas négligeable ; et il y avait peu de risques qu'un prince de la famille d'Este réclamât jamais l'héritage de Bretagne, que la reine Claude entendait bien garder pour elle et ses descendants. C'était en 1528 ; l'affaire avait été traitée par d'habiles négociateurs. Quand le fol héritier de

Ferrare vint à Paris chercher sa fiancée, il fut un peu déçu en trouvant une fille mal tournée et laide : et l'ambassadeur qui l'accompagnait déclara que « Monseigneur l'aurait aimée mieux faite. » Mais le jeune prince se résigna, écrivant à son père, comme le premier bourgeois venu qui fait un mariage de convenance : « Madame Renée n'est point belle, elle a d'autres qualités qui compensent. » En dépit de cette abnégation, l'union ne fut pas heureuse. A peine installée à Ferrare, la duchesse y attira tous les partisans des idées religieuses nouvelles, Marot, Calvin, Richardot, des poètes et des théologiens, oscillant sans cesse entre la Réforme, qu'elle encourageait presque ouvertement et la foi romaine qu'elle ne cessait de pratiquer, d'autant que le pape était suzerain de Ferrare et qu'elle semble avoir toujours été en meilleurs rapports avec les souverains pontifes qu'avec son mari. De là des tiraillements dans le ménage qui durèrent trente ans, jusqu'à la mort d'Hercule. Procès, persécutions, emprisonnement, rien ne fut épargné à Renée, qui se consolait par ses relations avec les savants, les artistes, les hommes d'église aussi bien que les hérétiques, dont sa vaste tolérance ou son indifférence dogmatique s'accommodait tour à tour.

M. Rodocanachi, qui connaît à merveille les mœurs italiennes du temps, n'est point choqué de ces contradictions ; il analyse avec finesse les négociations sans nombre auxquelles donnèrent lieu les tergiversations du duc, aussi ferme catholique que la princesse l'était peu. A tout cela se mêlait la politique. La duchesse demeura d'autant plus fidèle à la France, qu'à cette époque et jusqu'à la fin du règne de Henri II, c'est de ce côté que les protestants trouvaient appui. Et, certes, elle ne pouvait prévoir qu'en mariant sa fille aînée au jeune duc de Guise, elle serait la grand'mère du plus ferme champion du catholicisme. Quand l'alliance est conclue par le pape Carafa pour la délivrance de l'Italie du vieux joug impérial, c'est son gendre qu'elle voit traverser la péninsule à la tête des armées françaises. Ce fut un mirage. Après cette expédition, les difficultés intérieures recommencèrent ; et dès l'avènement de son fils, le duc Alphonse, Renée quitta définitivement Ferrare, au mois de septembre 1560, pour venir prendre possession de sa souveraineté assez effective de Montargis, où elle devait vivre quinze ans encore, dans une tranquillité relative, en dépit des troubles politiques et religieux, qui ne cessèrent d'éprouver particulièrement toute cette partie de la France. Mais la fille de Louis XII méritait des égards, dont on ne cessa de l'entourer. Il ne faudrait pas croire qu'elle ait gardé une sorte de tolérance entre les partis : elle ne cessa de protéger ouvertement les protestants, correspondant avec les chefs, accueillant les fugitifs, donnant des conseils aux ministres eux-mêmes, constituant une petite « Genève » à vingt lieues de Paris, dont Théodore de Bèze, après Calvin, fut l'inspirateur. Néanmoins, elle ne se brouilla jamais avec sa fille, devenue duchesse de Nemours, à laquelle elle laissa l'usufruit de ses biens, qui firent retour à la couronne, contrairement aux prétentions de son fils Alphonse, qu'elle ne voulut même pas nommer dans son testament. Ainsi Ferrare, pas plus que la France, ne tira aucun profit de cette alliance toute diplomatique, qui n'est qu'un épisode dans la

lutte des Valois contre la maison d'Autriche, et dont M. E. Rodocanachi a fait un livre embrassant les souvenirs littéraires, et historiques d'un demi-siècle.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne, 1870-1872, par le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur. (Plon, éd., 1 vol. in-8).

Sous ce titre M. le marquis de Gabriac vient de publier un récit d'un vif intérêt. Sans doute, nous connaissions déjà quelque chose des difficultés inouïes de notre situation extérieure durant l'Année Terrible et à son lendemain. Nous savions avec quelle impassibilité l'Europe a assisté à nos désastres, comme si elle ne prévoyait pas le trouble et les embarras qui en devaient rejaillir sur elle-même un jour. Le Prince de Bismarck n'avait-il pas eu le soin d'intéresser la neutralité des grandes Puissances par des promesses et des cajoleries ?

A la Russie, il avait garanti son concours pour la dénonciation du traité de 1856 ; à l'Italie, son adhésion à la conquête du dernier lambeau nécessaire au couronnement de son unité ; à l'Autriche, il avait fait entrevoir l'appui qu'elle pourrait trouver dans les triomphes du sentiment allemand, dont le dogme n'avait rien perdu chez elle de son prestige, malgré les revers à elle infligés par des armes allemandes ; à l'Angleterre, il avait démontré que ses intérêts ne couraient aucun péril par la défaite de la France.

Les neutres eussent été bien difficiles s'ils ne s'étaient pas tenus pour satisfaits !

Telle était la situation formidablement défendue en présence de laquelle notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg devait essayer de faire valoir les intérêts français. Le cabinet russe nous gardait une rancune secrète et passablement justifiée de notre attitude équivoque lors des derniers soulèvements de la Pologne ; il n'avait pas oublié que si notre langage officiel avait été à cette époque d'une irréprochable correction, il avait été contrarié et démenti par les menées et les promesses parties d'un centre politique peu éloigné des Tuileries. Notre ambassadeur en Russie écrivait en vain à Paris au ministre des Affaires Etrangères : « Au nom du Ciel, faites taire le Palais Royal ! » Le Palais Royal ne se taisait pas, et l'imprévoyante faiblesse de Napoléon III contribuait à enraciner un grief où tous les torts paraissaient nous appartenir.

Froissements d'un passé récent, certitudes d'affranchissement prochain des clauses du traité de 1856, tout alors était gêne pour la Russie vis-à-vis de la France. A la vérité, son chevaleresque souverain ne voyait pas sans émotion l'inexorable dureté du vainqueur. aussi put-il en toute bonne foi déclarer à M. Thiers « qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour assurer une paix acceptable ».

Notre ambassadeur errant ne devait pas retrouver à Vienne et à Florence autre chose que ces expressions de sentiment ; mais on sait qu'en politique elles n'ont aucune des conséquences qu'entraînent quelquefois les billets doux en amour !...

A plus de vingt-cinq ans de distance, on est aujourd'hui toujours unanime à rendre hommage au patriotisme de M. Thiers, cherchant à gagner à la France

l'appui des Puissances ; on n'est pas moins unanime à regretter ses démarches, non seulement à cause du fait de leur échec facile à prévoir, mais surtout en raison des déclarations dilatoires derrière lesquelles il donna aux souverains et aux gouvernements l'occasion de se dérober, marquant ainsi à la Prusse qu'elle ne rencontrerait dorénavant sur la route aucun obstacle venant d'eux.

De Pétersbourg, où il avait rempli avec distinction les délicates fonctions qui lui avaient été confiées, M. de Gabriac fut envoyé en juin 1871 à Berlin pour renouer avec l'Allemagne les relations diplomatiques après la guerre. Ce fut un des résultats, peut-être le meilleur, du voyage de M. Thiers en Russie, où il avait vu à l'œuvre et apprécié notre chargé d'affaires.

La situation était rude et bien faite pour déconcerter. Au milieu de tant de complications, il fallait lutter notamment contre les préjugés obstinés qu'on nourrissait à Berlin, avec une ferveur entretenue par l'impulsion même du prince de Bismarck, sur les desseins prétendus de la France de tenter une prompte revanche de ses revers.

L'idée était manifestement fausse, et malgré les dénégations les plus précises, les démonstrations les plus formelles, les assurances réitérées du gouvernement français et de notre chargé d'affaires, celui-ci se heurtait toujours aux mêmes manifestations d'un procès de tendance sans cesse renouvelé. Il sut le réfuter avec autant de tact que d'énergie, donnant ainsi un exemple qui a été souvent utilement suivi ; mais le récit des différents épisodes de sa mission intérimaire porte plus d'un reflet des angoisses patriotiques qui agitèrent alors son âme. Nous lui en ferons honneur, autant que de la modestie avec laquelle il parle de son rôle.

Au mérite et à l'intérêt inhérents à cette importante publication il s'en ajoute assurément d'autres encore, parmi lesquels nous ne mettrons pas au dernier rang l'utilité de rappeler à ceux qui ne les ont pas traversées les souffrances de la Patrie ; ses blessures, à ceux qui ne les ont pas vues saigner ; la générosité nationale à ceux qui n'ont pas été témoins des efforts faits pour les panser et les guérir ; à tous, les exemples du passé, si nécessaire à connaître et à comprendre pour bien conduire le présent et pour préparer sagement l'avenir dans une commune passion pour le service du pays.

L'Histoire saura gré au marquis de Gabriac de lui avoir donné ces pages. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui veulent pénétrer à fond cette période diplomatique. Ils la parcourront sous la conduite du guide le plus autorisé, à travers un récit élégant, appuyé de dépêches et de documents.

Comte d'Antioche.

CHRONIQUE

La séance générale annuelle a eu lieu le vendredi 5 juin : on y a entendu les différentes communications publiées ci-dessus. Ont été réélus membres du conseil : MM. le duc de Broglie, Vandal, Octave Noel, Levasseur, Funck-Brentano, le comte de Mas-Latrie, H. Fabre, le comte de Chaudordy, le marquis de Gabriac, membres sortants.

MM. de Laboulaye, ancien ambassadeur, le comte Baguenault de Puchesse, ont été élus en remplacement de MM. Geffroy et le comte de Talleyrand, décédés.

Ont été reçus membres de la Société d'histoire diplomatique :

S. Exc. Aristarchi-bey, ancien ambassadeur, 15, rue Treihard, Paris (Turquie), présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie.

M. Asser, conseiller d'Etat, à La Haye (Pays-Bas), présenté par M. de Beaufort.

M. le duc de Clermont-Tonnerre, ancien secrétaire d'ambassade, 72, rue de Lille, Paris (France), présenté par MM. le comte R. de Moustier et de Maulde.

Madame Geffroy, 32, rue du Bac, Paris (France), présentée par MM. de Maulde et le marquis de Gabriac.

M. le comte d'Haussonville, ancien député, membre de l'Académie française, 32, rue Saint-Dominique, Paris (France), présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde.

S. Exc. Munir bey, ambassadeur de Turquie, 10, rue de Presbourg, Paris (Turquie), présenté par MM. de Maulde et Aristarchi-bey.

M. Harris Phelps, 13, rue Vaneau, Paris (Etats-Unis), présenté par MM. de Maulde et Vandal.

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande Bretagne), présenté par MM. de Maulde et Sénart.

M. Mil. R. Vesnitch, professeur à l'université de Belgrade, ancien ministre, ancien député (Serbie), présenté par MM. de Maulde et d'Avril.

Société d'histoire diplomatique. — La Société a perdu MM. Léon Say et le baron Bühler membres de son conseil d'administration ; M. de Crèvecœur.

M. Herbette a été nommé grand croix de la légion d'honneur, M. Lefèvre de Béhaine grand officier, M. Bikelas commandeur de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, M. le vicomte Boutry officier du Dragon de l'Annam.

Signalons ici les publications récentes de quelques-uns de nos collaborateurs :

L'Invasion Austro-Prussienne (1792-1794). Documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par Léonce Pingaud (un vol. in-8 de XVI-319, à Paris, chez Alph. Picard).

M. Pingaud a réuni en un volume du plus grand intérêt les écrits du général Langeron relatifs aux événements politiques et militaires des années 1792-1794 et des pages anonymes qui ont trait à la campagne malheureuse des Austro-Prussiens en Alsace en 1793. Ces morceaux, qui appartiennent ainsi au même sujet, relèvent également de la même inspiration, car ils sont l'œuvre de Français engagés, par fidélité monarchique, au service des puissances étrangères.

La dernière relation porte en elle un double intérêt, suffisamment indiqué par la date et par le théâtre des événements. En 1793, après avoir forcé l'entrée de notre territoire, les Allemands hésitent, ne se sentant pas appuyés comme en 1870 ; et Hoche n'étant pas réduit à livrer sans délai une bataille défensive comme le fut plus tard Mac-Mahon, repousse les envahisseurs des hauteurs de Wœrth, puis de Wissembourg, les obligeant enfin à se retirer en désordre sur le Palatinat. « Ces rapprochements douloureusement instructifs s'imposeront d'autant mieux à la pensée du lecteur, qu'il verra, dans cette suite de combats aujourd'hui plus que centenaires, les Prussiens l'arme au bras sur les pentes des Vosges ou se bornant à protéger la retraite, assurant ainsi cette fois, par leur inertie calculée, l'unité et l'indivisibilté de la France. »

La Déportation ecclésiastique sous le Directoire. Documents inédits recueillis et publiés pour la Société d'Histoire contemporaine, par Victor Pierre (un vol. in-8 de XXXIX-488 pages, à Paris, chez Alph. Picard).

M. Pierre avait déjà publié un recueil de documents inédits sur les commissions militaires instituées par le Directoire pour les émigrés rentrés en France ; il vient de compléter son étude sur la justice politique de ce gouvernement après le 18 fructidor en réunissant un certain nombre d'arrêtés de déportation établis contre les membres du clergé. Ces arrêtés sont suivis de rapports d'arrêtés dans lesquels le Directoire retracta quelques-unes de ces premières décisions.

M. Victor Pierre a fait précéder sa publication d'une très intéressante étude sur les actes nettement arbitraires et tyranniques du Directoire, arrêtés individuels et arrêtés collectifs, sur le caractère de la persécution, sur les sentiments du Directoire et ses procédés, enfin sur l'application de ses arrêtés et sur l'annulation d'un trop petit nombre d'entre eux.

C'est de l'histoire triste, mais qu'il faut connaître cependant. M. Victor Pierre n'a pas hésité devant cette tâche, et il s'en est acquitté à son grand honneur.

Les classes ouvrières en Europe. Etudes sur leur situation matérielle et morale. — T. III. *Angleterre*, par René Lavollée (un fort vol. in-8 de 656 pages ; à Paris, chez Guillaumin).

Les premiers travaux de M. Lavollée avaient été fort appréciés et dignement récompensés ; après avoir étudié le système économique de la plupart des Etats européens, il analyse aujourd'hui celui du pays où ce système est le plus développé et qui, pour les questions ouvrières, offre le plus d'exemples utiles à recueillir et à méditer.

Etudier la répartition de la population par professions, en Angleterre, la législation ouvrière, la question des salaires, de la durée du travail, des logements, des associations, enfin tout ce qui se rapporte à la vie ouvrière, c'était un travail très long, très complexe et nécessitant d'incessantes recherches. On peut remercier M. Lavollée de l'avoir entrepris ; on doit le féliciter de l'avoir mené à si bonne fin.

Sous le titre *La Papauté et la guerre Européenne*, (Paris 96 pages), M. le comte de la Barre de Nanteuil jette un regard d'ensemble sur la situation de l'Europe, sur la guerre qui lui paraît inévitable et les conséquences atroces qui en résulteront. Le seul remède à ses yeux consiste dans une ligue pour le droit, qu'on puisse opposer à la ligue de la force. Le pape, rendu à un état de souveraineté est le représentant des principes du droit : M. le comte de Nanteuil adresse un pressant appel à tous ceux qui peuvent, autour de lui, s'unir en solide faisceau.

Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française 1791-1801), par M. René Bittard des Portes, Paris, Dentu. — Sous ce titre, notre collaborateur, M. des Portes, fait paraître en ce moment un ouvrage d'histoire militaire : le temps nous manque pour l'apprécier comme il conviendrait, mais nous pouvons le signaler comme une œuvre de première importance, et d'une œuvre capitale, faite de première main, sur les papiers de l'Emigration. Nouveauté du sujet, originalité des recherches, habileté de mise en œuvre, trois éminentes qualités, bien rares dans un livre d'histoire, se trouvent réunis dans cet ouvrage : et il rencontrera certainement le même accueil que son aîné, *Histoire des zouaves pontificaux*, une autre étude militaire, qui en est à sa 3e édition, et dont le succès ne paraît pas près de tarir.

— Le comte Nerio Malvezzi vient de publier à Bologne une intéressante brochure sur *Eugénie Oudinot*. Celle qui devait être la fidèle et dévouée compagne du célèbre maréchal descendait de la famille de Coucy. Elle naquit au début de la Révolution ; ses parents qui n'avaient pas voulu émigrer furent emprisonnés comme suspects, et l'enfant fut élevée par les soins d'une servante. Lorsque, bien des années après, le hasard des circonstances la conduisit, avec sa mère, à Bar-le-Duc, cette petite ville était remplie du nom de Oudinot ; ce fils de modestes commerçants revenait parmi ses compatriotes couvert de gloire, maréchal de France, duc de Reggio ; sa bravoure, récompensée par tant d'honneurs, émut l'âme enthousiaste d'Eugénie de Coucy et, malgré une différence d'âge considérable, elle consentit à devenir duchesse. La campagne de Russie sépara les époux ; Oudinot, grièvement blessé sur les rives de la Dwina, fut transporté à Wiena et la duchesse n'hésita point à

affronter les rigueurs d'un long et périlleux voyage pour aller le soigner ; à peine convalescent, le maréchal rejoignait l'armée ; il recevait encore au passage de la Bérésina une dangereuse blessure et M. Verio Malvuzzi nous raconte les angoisses de sa femme, les difficultés du retour en France. Après les campagnes de 1814, la période héroïque de ces deux existences est terminée ; mais les dernières pages du volume ont encore leur intérêt ; l'on peut y suivre les divers événements de la Restauration et du règne de Louis-Philippe.

La brochure de M. Malvezzi est tirée des *Souvenirs*, tout intimes et sans prétention littéraire, qu'Eugénie Oudinot a recueillis pour ses descendants.

Europe Orientale. — *Les Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, de Paris, publient une étude historique sur les relations de la France avec les Principautés danubiennes de 1788 à 1815 (Livraisons des 15 mars et 15 mai). Avant la Révolution, la France avait paru depuis longtemps dans les Principautés : les comptoirs les plus connus tant à Bucarest que dans les ports du Danube, étaient tenus par des Français. En outre, les postes de secrétaire étaient ordinairement remplis par des Français auprès des hospodars, alors tous grecs de race et initiés aux secrets de la politique ottomane. Il y avait là d'utiles places d'observation. Ces princes « instruits, qui se piquaient de littérature et de bel esprit » cultivaient les lettres françaises : à leur cour on récitait les vers de Delille ; on jurait par Voltaire. Jusqu'à la Révolution la France eut donc sa place dans les Principautés ; je veux dire dans la Roumanie, car la Serbie n'exista, comme Etat séparé, qu'à partir de 1830.

Dans l'élite de la société, à la fin du XVIIIe siècle, les idées françaises trouvaient un terrain favorable; mais sur le terrain diplomatique la France était annihilée par les difficultés intérieures ; elle n'eut aucune influence sur les traités conclus par la Porte avec l'Autriche en 1791 à Sistov, avec la Russie en 1792 à Iassi. Le poste de secrétaire des hospodars passa bientôt à des Grecs. Le trafic des comptoirs français fut obstrué.

En 1795, le Directoire, pour créer des embarras à la Russie, songea à relever la situation de la France entre les Karpathes et le Danube, en y envoyant un agent. Le Grec Stamati, qui avait été d'abord désigné à cause de la puissance dont ses congénères jouissaient en Turquie, ne fut pas agréé à la Porte, parce qu'il s'agissait d'un raya. C'est alors qu'un nommé Fleury fut installé comme agent officiel à Bucarest (2 frimaire an V), pendant qu'il était nommé un consul à Iassi. Médiocrement rétribués en présence des agents russes qui menaient grand train, les agents français ne rencontrèrent d'abord que de l'hostilité et de la méfiance. Les hospodars grecs étaient inféodés à la Porte dont ils émanaient et ils craignaient d'offenser la Russie. C'est encore de cette puissance que les Boyards avaient reçu jusqu'à présent et pouvaient attendre de l'avenir quelque assistance. Rien n'annonçait que la France put venir un jour favoriser les aspirations du parti national qui s'était déjà formé dans la boyarie, et qui ne pouvait pardonner l'attitude

turcophile du Directoire. Fleury, cependant, présenta ses lettres de créance et le bérat de la Porte avec un éclat, qui fit grande impression (p. 219).

Les succès de la France contre l'Autriche à la paix de Campo-Formio relevèrent alors la situation de Fleury et de son collègue d'Iassi (1798). Leur condition fut bientôt compliquée par l'attitude de la France assez favorable à l'insurrection de Pasvan-Oglou en Bulgarie et surtout par l'expédition de Bonaparte en Egypte, qui amena d'abord la détention sur place des deux agents, puis leur arrestation et l'envoi aux Sept Tours, où le chargé d'affaires de la République était déjà renfermé. Telle fut l'issue de la première mission française en Roumanie (p. 223).

Les relations ne furent reprises qu'en 1803 ; mais à cette époque, le parti national, qui avait cherché à s'appuyer sur la France et qui avait envoyé des délégués à Paris, était écrasé sous la pression de deux créatures russes à l'hospodorat, tant en Valachie qu'en Moldavie. M. Ghika a raconté ensuite en détail les péripéties qu'eut à subir le consul Ledoulx pendant son long séjour plusieurs fois interrompu jusqu'au moment du rétablissement de la monarchie légitime en France. C'est alors que, devant les réclamations du consul, l'hospodar de Valachie, le grec Karadja lui répondit brutalement : « Ce n'est plus aujourd'hui comme sous Napoléon. » Sur quoi Ledoulx reçut de Constantinople l'ordre de quitter ce poste, où il ne pouvait plus rien, ni pour son gouvernement, ni pour ses nationaux ou protégés. Le récit est très émouvant et très documenté dans le remarquable travail que nous analysons, et que l'auteur résume par les considérations suivantes :

« Les idées de la Révolution française, dit M. G.-J. Ghika, avaient pénétré jusque dans les Principautés, où elles trouvèrent un écho parmi les populations de Moldavie et de Valachie et réveillèrent le sentiment national qui s'y trouvait en germe. Sans doute, la politique de Napoléon Ier ne tendait pas à favoriser ce réveil de la conscience nationale roumaine ; mais, en fait, à force d'être attribuées à l'une ou à l'autre de ces puissances (Russie ou Autriche), les Principautés y gagnèrent de ne revenir à personne... C'est indirectement par la France que put se développer le sentiment de la nationalité chez les peuples de Moldavie et de Valachie ; entrant dans la période contemporaine avec l'intégrité de son territoire et le sentiment de sa nationalité, il ne restait plus aux Principautés qu'à se défendre pour arriver à l'indépendance, et c'est encore par la France de Napoléon III que s'est accompli dans la deuxième moitié de ce siècle, le pas décisif par la réunion de deux provinces en une seule, la Roumanie (p. 352). »

Cette conclusion de M. D.-J. Ghika nous conduit ici naturellement à quelques observations génériques, non pas sur une théorie de droit propre à amener des controverses, que ce n'est pas le lieu de susciter, mais sur une simple constatation, sans improbation ni assentiment, d'un fait de l'ordre international. Jusqu'à l'époque contemporaine, en effet, la destinée des populations quelconques, soit qu'on les émancipât, soit qu'on les partageât, soit qu'on les attribuât successivement à telle ou telle souveraineté, cette destinée, dis-je, fut déterminée par des raisons absolument étrangères à leur

nature, à leur passé, à leur propre volonté, laquelle ne comptait pour rien du tout. C'était affaire d'héritage naturel ou testamentaire, de partage, de compensation, de frontière dite naturelle, d'équilibre ou de conquête. Or, au congrès de Paris en 1856, il s'est produit, avec l'assentiment de tous les contractants, un ordre d'idées radicalement autre et ce fut au sujet des Principautés. Le même principe allait surgir de nouveau en 1859 à propos de la Savoie et Nice, en 1866 à propos de la Vénétie et du Nord-Slesvig. Excepté dans la dernière espèce, le principe a été appliqué. A toutes ces occasions, on n'a pas mis en ligne décisive les avantages ou les inconvénients qui pourraient résulter pour telle ou telle des grandes puissances.

Il est vrai qu'en 1856, dans l'affaire des Principautés, la question de souveraineté fut tenue de côté : il s'agissait simplement de l'organisation intérieure et des relations tant avec le suzerain qu'avec les autres contractants ; mais c'était entrebâiller une porte qui, par la force des choses, devait tôt ou tard être ouverte ou défoncée à deux battants ; car, pas plus dans l'ordre international que partout ailleurs, on ne pose un principe en vain.

Il fut stipulé, en 1856, par l'heptarchie européenne, que les habitants des Principautés seraient *consultés*. Et ils le furent sur un mode qui ne suscite pas, contre ce qu'on appelle « le vœu des populations », les objections que soulève, non sans raison, le recours brutal au suffrage universel de la façon qu'il est organisé — ou plutôt inorganisé — dans plusieurs pays. Tous les Roumains furent appelés à formuler leurs vœux, non sur un procédé chaotique, mais *ordine quisque suo* : chacun figurait dans sa classe propre de manière à ce que tous les intérêts et tous les droits pussent être représentés.

C'est bien de la France, et dans l'espèce, de Napoléon III que l'idée de consulter les populations est surgie et a dû de triompher. Le résultat final est connu. La Roumanie n'y arriva que par étapes : si elle réussit assez rapidement à les franchir toutes, il n'est ignoré de personne qu'elle le dut à l'action constante de Napoléon III. En plus d'un cas, cette action de la France s'exerça, comme il convient, avec plus d'efficacité qu'elle ne fit de bruit.

La réalité de cette impulsion extérieure ne doit pas faire oublier que les Roumains ont beaucoup contribué à amener le succès définitif, non seulement par la continuité de leur tendance, mais par la sagesse assez rare avec laquelle ils se sont gardés de ce qu'on pouvait appeler l'*outrancisme*. A chaque succès partiel obtenu, ils semblaient répéter une formule qui s'est produite ailleurs: « J'accepte et je remercie ; mais je ne donne pas quittance pour le reste. » Voilà qui dénonce un vrai sens politique. Enfin, en montrant à côté des Russes, en 1877, qu'ils sont doués d'une grande valeur militaire, les Roumains ont mérité, cette fois à eux seuls, de franchir la dernière étape pour entrer enfin dans la famille des Etats indépendants, où ils font aussi bonne figure que bien d'autres.

Dans la *Chronique* du mois de janvier écoulé (page 128), nous avons analysé le voyage au Monténégro que raconte le baron J. de Witte (*Correspon-*

dant). Nous trouvons dans le même recueil (mars 1896), l'excursion accomplie par le même voyageur à travers la Croatie, exposée avec la même sincérité et plus d'émotion. De Rieka (Fiume) sur l'Adriatique, M. de Witte atteint rapidement en chemin de fer la ville de Zagreb (Agram), c'est-à-dire un des foyers les plus actifs du monde slave. Cette ville, qui possédait déjà un évêché au XIe siècle, a l'apparence d'une ville neuve, grâce en partie au terrible tremblement de terre de 1880. La cathédrale, qui est du XIIIe siècle, a beaucoup souffert ; on la restaure activement. Sous le pontificat de Pie IX, le siège d'Ayram a cessé d'être suffragant de Gran, pour devenir un archidiocèse qui compte plusieurs suffragants, parmi lesquels le petit diocèse de Krigévatz (Kreuz) composé de Serbes autrefois schismatiques, et qui a conservé la liturgie orientale en langue slavonne. Un autre diocèse suffragant, celui de Diakovo en Esclavonie, est occupé depuis quarante-sept ans par le célèbre évêque Strossmeyer, qu'ont fait connaître l'emploi de ses immenses revenus pour les progrès intellectuels de ses compotriotes et son opposition contre le gouvernement madgyar. La partie capitale du travail de M. de Witte est le récit d'une visite rendue à Mgr Strossmeyer. Si les appréciations du voyageur français seront contestées, l'intérêt et la précision de ses informations ne le seront pas.

« Le nom d'Illyrie, dit-il, ressuscité par Napoléon Ier, devait être adopté quelques années plus tard par l'écrivain Gaï qui, après avoir tiré un seul idiôme des différents dialectes slaves parlés sur les Balkans, rêvait de réunir dans une unité morale, sous la dénomination commune d'*Illyriens*, tous ses congénères pour les opposer aux Magyars. L'Illyrie, disait-il en son poétique langage, est une lyre triangulaire dont les cordes diverses (Istrie, Carinthie, Croatie, Dalmatie, Slavonie, Serbie,etc.), ne demandent qu'à être accordees pour produire des sons harmonieux. Il fonda dans ce but un journal (*Les Nouvelles nationales illyriennes*) et une société littéraire (*Matitza*), qui furent accueillis avec enthousiasme. L'extension rapide, qu'avait pris le mouvement, porta ombrage aux Allemands et aux Hongrois : ils eurent tout d'abord le talent d'en détacher les Serbes en excitant leur défiance contre les catholiques Croates. Enfin M. de Metternich interdit lui-même l'emploi des mots *Illyrie-Illyrisme* et ces dénominations aujourd'hui tombées en désuétude, furent dès lors remplacées par celle de Jougo-Slaves : mais, si le nom a disparu, le résultat visé par Gaï a été en partie atteint et c'est de l'Illyrisme imaginé par le publiciste croate, que date le réveil national de ce pays (p. 1081). »

En la dernière livraison (p. 284), nous avons donné quelques détails sur une population très intéressante et trop peu connue, celle des Lithuaniens, partagée aujourd'hui entre la Prusse et la Russie, qui en gouverne la plus grande partie. La presse périodique, que le sujet paraît préoccuper plus que par le passé, nous apporte de nouvelles informations. Le *Kraï* de St-Pétersbourg parle des Lithuaniens immigrés en Amérique. Nous aurions peine à en déterminer le nombre, qui ne doit pas être, cependant, une quantité négli-

geable, puisque, d'après une correspondance reçue de Washington, le journal lithuanien *Viénybe* vient de celébrer à Plymouth (Etats-Unis) le dixième anniversaire de sa fondation. Le même périodique revient sur la question littéraire et l'emploi des caractères latins.

Nous lisons dans les journaux de Cracovie du 18 avril 1896 : « La députation des Lithuaniens de la Prusse orientale, laquelle se rendit récemment à Berlin pour demander de plus grandes concessions sur le terrain de l'enseignement de la langue lithuanienne, vient de publier le résultat de ses démarches. Le ministre de l'instruction publique, M. Bosse,a reçu très gracieusement la députation lithuanienne et lui a exprimé combien il était satisfait de voir que la pétition au sujet de l'emploi de la langue lithuanienne pour l'enseignement religieux, avait réuni un si grand nombre de signatures. Le ministre écouta les députés qui lui exprimèrent les vœux des Lithuaniens et les compara avec les prescriptions de l'année 1873 qui s'y rapportent ; puis il promit à la députation d'aller visiter, au mois de juin prochain, les pays lithuaniens et de s'efforcer de connaître à fond toute la question, notamment ce qui se fait dans les séminaires pour les maîtres d'école lithuaniens. De plus, M. Bosse se propose de visiter les écoles lithuaniennes dans les villages lithuaniens afin de se rendre compte de leur situation. Lors de ces visites, les parents des enfants des écoles lithuaniennes seront invités à venir exprimer leurs désirs au ministre, M. Bosse a promis de prendre en considération le désir exprimé par la députation relativement à un enseignement plus régulier de la religion dans les écoles.

« Voilà,dit la *Nowa Reforma*, ce qu'on rapporte de l'audience de la députation lithuanienne chez le ministre Bosse. Cependant, nous savons quels sont les résultats ordinaires des voyages des ministres prussiens ; ils se terminent ordinairement par la confirmation du système répressif existant. Nous souhaitons aux Lithuaniens d'être plus heureux avec le ministre Bosse que ne l'ont été les députés de la Posnanie. » Nous reproduisons ici ce doute de la feuille cracovienne comme un indice de la disposition des esprits, justifiée par des précédents bien connus : mais, hâtons-nous d'ajouter que cette prévision pessimiste ne s'est pas réalisée, du moins en ce qui concerne les protestants ; la *Naoiua Lietouvitcha Tsettounga*, feuille lithuanienne, annonce avec joie que, dans la Lithuanie prussienne, l'enseignement de la langue nationale a commencé à être donné dans toutes les écoles, résultat qu'on doit attribuer à la députation envoyée à Berlin. D'après la relation des *Berliner Neveste Nachrichten*, le chef de la députation avait dit qu'au château royal un haut dignitaire (qui n'y est pas nommé), salua les membres de la députation en langue lithuanienne et que l'officier de garde leur a parlé dans le plus pur lithuanien, ce qui les a beaucoup réjouis. Nous empruntons cette information au *Kraï*, de St-Pétersbourg du 26 avril (8 mai).

Puisque ces curieux incidents nous ont amené naturellement à entrer en quelques détails sur l'ethnographie dans cette partie de l'Europe orientale, rappelons que, depuis des siècles, la Lithuanie, entendue *largo sensu*, c'est-à-dire en y comprenant toute l'étendue de l'ancien grand-duché, contient une

notable population tartare, dont l'histoire n'est pas à dédaigner par le chroniqueur et par le diplomate curieux du passé. A ceux de nos lecteurs qui seraient désireux d'étudier la nature et l'intensité de cette immigration, nous indiquerons un travail intitulé *Recherches sur l'origine et l'état des Tartares de la Lithuanie* par Antoine Muchlinski, qui a été doyen de la Faculté des Lettres Orientales à l'université de Saint-Pétersbourg. Le savant professeur avait été employé pendant plusieurs années en qualité d'interprète à l'ambassade de Russie à Constantinople. Sur le même sujet, on lui doit la publication d'un document rétrospectif intitulé : *Mémoire sur les Tartares de Lithuanie rédigé en 1558 par ordre de S. M. le sultan Soliman*. Ce précieux opuscule parut à Vilna en 1858 dans le texte turc, avec une traduction polonaise en regard. Quant aux *Recherches*, que nous mentionnons en commençant, nous n'en connaissons qu'une traduction française publiée en 1861-1862 dans feu la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, tome XIII de la nouvelle série, pages 172 à 203. Nous ignorons s'il en a été opéré un tirage à part ; mais on retrouvera facilement ce travail dans la très intéressante collection de ladite *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, laquelle ne contient pas moins de 44 volumes allant de 1843 à 1865, *longum ævi spatium* pour un recueil non soutenu par des fondations, comme le *Journal des Savants*. La liste serait longue des personnes qui, s'intéressant à l'Orient, y ont apporté leur contribution pendant ce quart de siècle. Nous y avons fait nos premières armes : mais ce n'est pas sous nous qu'elle est morte. Il y a dans cette collection une précieuse mine d'informations les plus variées. Il serait désirable qu'on en publiât une table complète par ordre de matières. C'est là que nous avons trouvé les premières mentions du district autonome de Zeitoun, qui appelle aujourd'hui dans de tristes conditions l'intervention bienfaisante de la diplomatie. Rappelons, pour terminer, que la *Société Orientale* a été, pendant de longues années, présidée par feu Sosthènes de La Rochefoucauld, pénultième duc de Doudeauville, qui s'y appliquait avec grande attention et avec sa libéralité accoutumée.

Après avoir déposé des regrets sur un périodique éteint, mentionnons, à l'encontre, que la *Revue de l'Orient chrétien*, dont nous avons plusieurs fois cité les articles relatifs à l'Europe orientale, vient d'ajouter à sa publication bi-hebdomadaire un supplément trimestriel plus spécialement scientifique (Paris Leroux) et surtout historique. Le premier fascicule (144 p. gr. in-8°) contient, sur les pays attribués à cette partie de la *Chronique*, deux articles : 1° La *Serbie chrétienne*, 1re partie, à savoir : Introduction historique. — Origines du patriciat serbe. — La vie monastique. — Suppression du patriarcat serbe à Ipek. — Principauté et royaume. — Une restauration religieuse. 2° La lettre d'Anastase le Bibliothécaire relative à St-Cyrille, l'un des apôtres de la Grande-Moravie au IXe siècle.

Cette publication trimestrielle vise principalement la discussion calme et pacifique des diverses questions qui divisent encore les Eglises chrétiennes. Pour donner une idée exacte du sentiment de conciliation qui, en dehors de

toute idée de polémique, anime les inspirateurs du supplément trimestriel, nous donnerons un extrait du programme placé en tête de la première livraison : « La société chrétiennne, sans distinction de communion, est menacée des plus grands dangers. Le dernier siècle a préparé et, en partie, effectué l'œuvre néfaste. L'incrédulité va toujours augmentant ses ravages. Une philosophie toute matérialiste enlève aux hommes jusqu'à l'idée de Dieu, jusqu'à la croyance de la vie future. Une fausse science y vient en aide, semant le mépris de toutes les religions et sapant les bases de la morale. Sous l'action de ces courants destructeurs, l'homme demeure livré aux passions défrénées et à l'appétit des jouissances. De là, une marche rapidement ascendante du socialisme. Pendant ce temps, l'islamisme fait des progrès effrayants en Afrique et en Asie.

« Seule, la religion chrétienne, en s'appuyant sur une vraie science et en s'inspirant de la charité, peut opposer une digue au torrent ; mais rien n'est plus propre à entraver son action que la division qui règne entre nos Eglises. Nous en sommes en partie paralysés, tandis que le christianisme verrait décupler ses forces si toutes les Eglises, qui adorent le même Dieu et qui croient à la même Rédemption, unissaient leurs efforts pour combattre l'action de plus en plus puissante et concentrée de l'incrédulité et de l'erreur.

« Par cette publication, nous ne tendons pas à susciter des polémiques ; nous ouvrons le champ à des explications sincères et raisonnées par une série d'études strictement scientifiques, en faisant appel à l'histoire, à la tradition, au droit canonique, à la théologie, à l'exégèse, etc.

« Un tel travail commun, entrepris et poursuivi de part et d'autre dans cet esprit, sera propre à faire oublier les malentendus, à abaisser et finalement à détruire les barrières qui entravent l'action de la chrétienté.

« Ce n'est pas, du reste, la première fois que les chrétiens d'Occident s'adressent aux Orientaux à l'effet de défendre en commun leurs croyances communes. En 1672, le roi Louis XIV ordonnait à Nointel, son ambassadeur en Turquie, de vérifier, par une enquête personnelle, l'identité de la croyance des catholiques, sur le mystère de l'Eucharistie, avec la croyance des Grecs orthodoxes et de toutes les autres communions orientales depuis la Russie jusqu'à l'Abyssinie (1).

« Nous nous ferons un devoir de reproduire les objections qui nous seraient présentées, en même temps que nous chercherons les moyens de substituer à ces dissentiments un accord libre et raisonné sur le terrain qui nous est commun : la foi de Jésus-Christ et la charité envers les hommes. »

Slavy-Dcéra, autrement dit la fille de la Slavie, ou la fille de la gloire, tel est le titre d'un élégant fascicule en 166 pages, petit in-12 qui vient de paraître à Paris dans la Bibliothèque Slave elzevirienne de Leroux. Sous cette dénomination empruntée au poëte slovaque Kollar, et pour faire suite à la

(1) Voir le récit de Nointel dans la *Revue de l'Orient chrétien* (Livraison des 1er et 15 avril 1895).

Bataille de Kossovo, l'un de nos slavisants publie, en traduction très littérale, un choix de pièces de poésie caractéristiques, empruntées à chacune des tribus slaves, même les moins connues dans le reste de l'Europe, comme celles des Sorabes de la Lusace, des Slovènes, des Ukrainiens. Chaque pièce est précédée d'une notice explicative. On y a joint le portrait de Chevtchenko dessiné par B. Zaleski et la reproduction d'une vieille peinture représentant la fondation du couvent de Ravanitza. Signalons particulièrement le Réveil de l'Illyrie, le sage Oleg, le jugement de Louboucha, le Voyageur de Préradovitch, quelques rondeaux populaires de la Russie Blanche sur la Koupale, le chant de guerre des Bulgares, Hamalia, l'Ukraine, etc., etc.

A. A.

Grande-Bretagne.[1]— *Treaty series* (1896, nos 1 à 9). — Nous nous contenterons de donner les titres de ces fascicules, qui ne demandent aucun développement. 1° Articles additionnels à la convention postale du 28 juin 1889, entre la Grande-Bretagne et la République argentine (Buenos-Ayres, 12 nov. 1895). — 2° Convention supplémentaire entre la Grande-Bretagne et le Japon sur les droits d'importation (Tokio, 16 juillet 1895). — 3° Arrangement entre la Grande-Bretagne et le Portugal, prolongeant le « modus vivendi » de 1893 relatif aux sphères d'influence respectives au nord du Zambèze (Londres, 20 janvier 1896). — 4° Convention entre la Grande-Bretagne et la France, corrigeant les articles 7 et 10 du traité d'extradition du 14 août 1876 (Paris, 13 fév. 1896). — 5° Déclaration entre la Grande-Bretagne et la France relative au royaume de Siam et d'autres affaires (Londres, 25 janvier 1896). — 6° Convention entre la Grande-Bretagne et l'Egypte pour la suppression de l'esclavage et de la traite (Caire, 21 novembre 1895). — 7° Notes échangées entre la Grande-Bretagne et le Portugal relatives à la frontière du protectorat britannique de Tonga et des possessions portugaises avoisinantes (Lisbonne, 24 sept., 4 oct. 1895). — 8° Accession de la Norvège à la convention internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique (13 avril 1896). — 9° Convention entre la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie pour l'établissement du droit d'auteur (Vienne, 24 avril 1893). Ce dernier fascicule reproduit le n° 12 de la série de 1894.

Grande-Bretagne. — Il vient de se fonder une association franco-écossaise, qui a tenu ses assises à la Sorbonne les 16 et 17 avril 1896. L'idée première en est due à M. Geddes, professeur à Dundee. La France et l'Ecosse ont eu, en effet, des relations étroites pendant des siècles et ce rapprochement littéraire profitera aux études historiques. Nous annoncerons, à ce propos, que M. Fotheringham se propose de publier les dépêches de Jean de Montreuil, ambassadeur de France en Ecosse, 1645-48. Cette publication sera faite pour la Société historique écossaise, qui a déjà publié, depuis 1889, une vingtaine de volumes, presque tous intéressants pour le lecteur français ;

(1) Documents présentés au Parlement anglais de février à mai 1896.

les éditeurs sont parmi les plus remarquables historiens de la Grande-Bretagne comme C. H. Firth et S. Rawson Gardiner, qui se sont consacrés à l'étude de la première moitié du XVIIe siècle. Le dernier volume de la Société est le registre de lettres du duc d'Ormond, Jean Butler, adressées, du 4 novembre 1718 au 27 septembre 1719, au prétendant Jacques Stuart, au cardinal Alberoni et autres ; en appendice sont des pièces tirées des « Stuart papers » conservés au château de Windsor. Il s'agit de la tentative de débarquement des Jacobites en Ecosse (1719), avec l'aide de l'Espagne, car la France avait retiré son appui au prétendant, la Suède et la Russie ne s'étaient point prêtées à ses aventureux projets. Trois beaux portraits font de ce volume une lecture fort agréable.

La Commission historique des Manuscrits, qui correspond au Comité français des Travaux historiques, publie chaque année un certain nombre d'inventaires d'archives particulières ; depuis quelques années, ces inventaires sont devenus de précieux recueils de textes trop peu connus, et on y trouve autre chose qu'une simple liste de titres de dépêches. Les deux derniers volumes parus sont les appendices 5 et 9 du 14e rapport de la Commission. Le 5e appendice comprend les collections des comtes de Buckingham, de Lindsey, d'Onslow, de lord Emly, de Th. H. Hare et de James Round (in-8, XVII-588 p., London, Eyre and Spottiswoode). On y trouve deux séries de documents diplomatiques : pp. 1-154, la correspondance de Robert Trevor ; pp. 317-366, celle de Petkum. Robert Trevor a été ministre d'Angleterre à La Haye de 1734 à 1746 (1) ; ses lettres et celles qu'il reçoit sont surtout importantes à partir de l'ouverture de la guerre de la succession d'Autriche. Horace Walpole décrit par exemple, en oct. 1740, les ressources de la France (p. 56) : dix millions sterling par an ; 400.000 hommes de troupes en temps de guerre, 100 à 150.000 sur le pied de paix, etc. Il est à noter que Frédéric II est souvent appelé Anti-Mac[hiavel] ; Louis XVI, M. Nelson. Les lettres de 1744-45 éclairent les dissensions des alliés en Flandre. Quant à la correspondance de Petkum, elle a trait aux négociations de paix de 1706-1711 ; et on y voit figurer Heinsius, le marquis de Torcy, Rouillé. Pp. 359-65, on lit avec curiosité les nouvelles envoyées à Petkum par un correspondant parisien (12 octobre-14 décembre 1711).

Les papiers de lord Granville, analysés dans l'autre volume, sont bien plus attachants encore (in-8, 456 p., London, Eyre and Spottiswoode). Un premier volume avait été donné pour le XVIIIe siècle, comme appendice au 13e rapport de la Commission. Celui-ci commence à 1791, c'est-à-dire à l'avènement de Grenville au ministère des affaires étrangères, et ne comprend que quatre années. Les communications du dehors ont un caractère confidentiel qui en augmente l'intérêt : ouvrez le volume au hasard, p. 341, par exemple, et vous verrez en tête de deux dépêches adressées à Auckland, ministre à la Haye, « most secret and confidential », « eprivat and confidential ». Georges III envoie de fréquentes notes, qui témoignent d'une grande sollici-

(1) Cf. les « Weston papers », 1er appendice du 10e rapport), pp. 504 et suivantes.

tude pour Louis XVI et la famille royale : le 27 juin 1791, il déplore l'insuccès de la fuite de Varennes (p. 110), et parle de l'horrible situation de Paris; il s'indigne,le 27 janvier 1793,de la nouvelle scandaleuse qui lui arrive de Paris (p. 372),etc. On trouve quelques lettres, trop brèves malheureusement, de W. Pitt. Tayllerand est aussi représenté (p. 374). François Drake, ministre d'Angleterre à Gênes, envoie une série de 28 bulletins, émanés, paraît-il, du secrétaire du Comité de Salut Public : pp. 456-64, 466, 471-3, 480-1, 486-8, 510-11, 514-5, 517-23, 526-32, 537 40, 541-45, 546-51,553-57, 560-4, 567-77, 579-90, (2 septembre 1793-22 juin 1794).

France (1896, nos 1-2). — Le numéro 1 est une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, contenant le texte de la loi soumise à la Chambre des députés française pour approuver les traités signés à Pékin, le 20 juin 1895, entre la France et la Chine. — Le numéro 2 est une dépêche du même ambassadeur contenant la copie de la déclaration passée, le 15 janvier 1896, entre la Grande-Bretagne et la France pour le règlement de l'affaire de Siam et d'autres questions. Ce fascicule contient, comme le numéro 5 de la série précédente, une esquisse réduite qui permet de saisir la nature des concessions territoriales réciproques : la portion du royaume de Siam réservée par la déclaration est marquée d'un contour rouge ; une parcelle de 25 kilomètres, spécialement visée dans le traité franco-siamois du 3 oct. 1893, est marquée en jaune (Xieng-Sen et Xieng-Khong).

Malte. — Ordre du cabinet, du 13 août 1895, relatif à la validité des mariages mixtes ou non, célébrés à Malte.

Turquie (1896, nos 1-3).— Le numéro est intitulé : « Correspondance concernant l'introduction des réformes dans les provinces arméniennes de la Turquie d'Asie » (xi-176 p.).Parmi les 204 documents qui composent ce recueil,on relève le memorandum présenté, le 11 mai 1895, à la Porte par les ministres de Grande-Bretagne, de France et de Russie (p. 35-40) : réduction éventuelle du nombre des vilayets ; garanties pour le choix des vilas ; amnistie des Arméniens condamnés ou détenus pour des faits politiques ; rentrée des Arméniens émigrés ou exilés ; règlement définitif des procès pour crimes et délits de droit commun actuellement en cours ; examen de l'état des prisons et de la situation des prisonniers ; nomination d'un haut commissaire de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces ; création d'une commission permanente de contrôle à Constantinople ; réparation des dommages subis par les Arméniens victimes des évènements de Sassoun et de Talori ; régularisation des affaires de conversions religieuses ; maintien et stricte application des droits et privilèges concédés aux Arméniens ; situation des Arméniens dans les autres vilayets de la Turque d'Asie. Suit un plan de réformes administratives à introduire dans les vilayets d'Erzeroum, Bitlis, Van, Sivas, Mamouret-ul-Aziz, Diarbekir (p. 46-55). On trouve la réponse du Sultan, pp. 74-77, puis une nouvelle note collective des ambassadeurs (3 août 1895), pp. 100-107, la liste des concessions ottomanes,

pp. 124-6, une note verbale de la Porte, p. 153, une nouvelle concession (22 oct. 1895), pp. 162-6. L'ensemble des documents va de janvier à oct. 1895. — Le numéro 2 est intitulé : « Correspondance relative à la question arménienne et rapports des consuls anglais en Turquie d'Asie » (xxv-339 p.), de sept. 1895 à février 1896. On relève, p. 32, une pétition du comité arménien révolutionnaire de Constantinople (28 sept. 1895) ; p. 40, une note collective des ambassadeurs (7 oct.) ; p. 117, un rapport sur les massacres de Trébizonde (6 nov.) ; p. 165, un memorandum de Morel-Bey (25 nov.) ; p. 227, une importante dépêche du consul Barnham, datée d'Alep (24 nov)., et d'autres émanées du consul Cumberbatch, du vice-consul Hallward, etc. ; enfin, pp. 297-317, un tableau très détaillé préparé, le 30 janvier 1896, par un comité émané de six ambassades européennes, donnant la statistique des massacres arméniens. Il y a en tout 536 documents. — Le numéro 3 est intitulé : « Correspondance relative aux provinces de la Turquie d'Asie » (xv-230 p.), et n'a qu'un intérêt rétrospectif, car ses 286 documents vont du 1er déc. 1891 au 31 déc. 1893. Ce sont des dépêches de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sir Francis Clare Ford, et des rapports des consuls et vice-consuls Boyajian, Hampson, Longworth, Fitzmaurice, Catoni, Graves, Newton, etc. On trouve des listes de prisonniers, des rapports sur les forces militaires et sur la police de la Turquie, etc. Les dépêches de sir A. Nicolson, qui contiennent le récit d'entrevues avec les promoteurs du mouvement réformiste, sont particulièrement curieuses. Ce recueil de textes est purement anglais ; il ne contient rien sur les démarches collectives des chancelleries.

Inde (East India, North-West frontier, Bashgal valley). — C'est une convention signée par R. Udny et Sipar-Salar-Ghulam-Haïdar-Khan, commissaires pour la délimitation de la frontière indo-afghane, de l'Hindu-Kouch à Nawa-Kotal, et confirmée par l'émir d'Afghanistan le 19 déc. 1895.

Egypte (1896, nº 1). — C'est, en 47 p., le rapport annuel de lord Cromer sur l'administration, les finances, la condition de l'Egypte et le progrès des réformes (le Caire, 3 fév. 1896). Il se divise comme suit : comptes de 1895 (excédent de 1,088,000 l. ég.) (1) ; fonds de réserve ; prévisions de 1896 (excédent de 630,000 l. ég.) ; résultats des exercices des quatorze dernières années (déficit, de 1883 à 1886, excédents de 1887 à 1895) ; impôt foncier ; cadastre : postes ; commerce ; administration de la Deïra, des domaines, des chemins de fer ; lignes de Mansourrah-Matarieh et de Kench-Assouan ; télégraphes ; port d'Alexandrie ; phares ; irrigation et agriculture ; prisons ; hygiène publique ; épidémie cholérique (p. 19) ; armée et Soudan (p. 19) ; justice ; instruction publique ; nouveau musée d'égyptologie ; temples de Philæ, de Karnak, etc. (pp. 24-28).

Transvaal (South African republic). — Tout d'abord : la suite des papiers parus en sept. 1895 [C. 7911] concernant les doléances des traficants de la République sud africaine (le Cap, 22 nov. 1895). — Puis la correspondance

(1) La livre égyptienne vaut 1 livre sterling 6 pence, soit un peu plus de 25 francs.

au sujet des récents troubles dans la République sud-africaine (XIX-93 p.). La série des 200 documents débute par un extrait du *Times*, qui résume le manifeste de la *Transvaal National Union* (28 déc. 1895), et une dépêche de M. Chamberlain à sir Hercules Robinson pour l'informer qu'il n'appuiera aucune tentative violente de sir Cecil Rhodes (29 déc.); un nouveau télégramme, du 2 janvier 1896, pour arrêter un mouvement des troupes de la Compagnie à Charte, de l'Afrique du Sud, préparé par les capitaines Napier et Spreckley : il faut entraver toute marche de Bulawayo sur Johannesburg (p. 14). Les dépêches sont tellement accumulées que le recueil ne comprend que cinq semaines (29 déc. 1895-4 fév. 1896) ; aussi est-il impossible d'analyser cette série de brèves communications. En appendice (p. 92), se trouve une dépêche du marquis de Ripon à sir H. B. Loch (19 oct. 1894). — Un second recueil est intitulé : « Correspondance relative aux affaires de la République sud-africaine » (XIII-174 p.). Une série de 33 documents se rapporte à la visite projetée du président Kruger (23 janvier-27 avril 1896), pp. 1-25. Puis 104 lettres ou télégrammes (4 janvier-30 avril 1896), pp. 26-115. Enfin une série de documents (autres que ceux échangés entre M. Chamberlain et sir Hercules Robinson) se rapportent à l'invasion du Dr Jameson, qui a eu lieu le 29 déc. 1895, dans l'après-midi (30 déc. 1895-15 janv. 1896) ; mais l'on a systématiquement omis ce qui n'a qu'un intérêt secondaire ou transitoire (*Routine nature or merely transitory interest*, comme dit la publication officielle). Cette importante série est analysée dans la lettre de sir Robinson, du 30 janvier 1896 (pp. 37-43), qui donne un récit détaillé de l'invasion. Entre autres, on peut signaler une proclamation de Son Honneur Stephanus Johannes Paulus Kruger, parue dans la *Gazette extraordinaire du gouvernement de la République sud-africaine* (Prétoria, 10 janvier), p. 157.

Afrique du Sud. — Signalons : la correspondance relative à la visite des chefs Khama, Sebele, Bathoen en Angleterre et à l'avenir du protectorat du Bechuanaland (VII-49 p.), 55 documents, 20 août-16 déc. 1895 ; la correspondance relative au transfert du Bechuanaland britannique à la colonie du Cap (V-34 p.), 32 documents, 14 mai 1895 ; les instructions au colonel sir R. E. R. Martin pour le contrôle des forces armées dans les territoires de la Compagnie sud-africaine (5 p.), 25 avril 1896.

Venezuela. — Le recueil *United States*, n° 1 (1896) se rapporte à cette affaire de la délimitation de la Guyane anglaise (33 p.), 20 documents, 8, 22 février 1887, 5, 26, 28 mai 1890, 11 nov. 1891, 27 avril, 12 sept. 1892, 23 février, 20 mars, 20 juillet, 7-8 août, 26 nov., 7 déc. 1895, 3, 7, 10 fév. 1896 ; lettres de MM. Phelps, Lincoln, Pauncefote, etc. — Le n° 1 du Venezuela comprend : 1° un exposé de l'affaire (pp. 1-42) ; 2° un appendice de pièces tirées des archives d'Espagne, 1595-1802 (pp. 43-142) ; 3° une suite de documents relatifs à l'administration de la Guyane anglaise (pp. 143-443). Les documents espagnols viennent de Simancas, de Séville, de la Bibliothèque nationale de Madrid ; ils sont officiels et portent les mentions : « Concejo de Indias, Concejo de guerra, Concejo ecclesiastico, Contadina general », etc. La

première période s'étend de 1595 à 1724, date de l'arrivée des missionnaires capucins sur le bas Orénoque; la seconde période, de 1724 à 1802, date de l'occupation des colonies hollandaises par l'Angleterre. Dans l'introduction, sont cités les documents du Rijksarchief de la Haye: ce sont les dépêches du gouverneur hollandais d'Essequibo aux directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales (1683-1802). Page 412, est une carte du territoire contesté, dressée en avril 1888 par C. Alexander Harris. — Un troisième appendice du nº 1, imprimé à part, contient une série de neuf cartes : la carte de la Compagnie des Indes Occidentales hollandaises (1635 ?), et d'autres portant les dates de 1640, 1733, 1748, 1749, 1783, 1789, 1804; enfin une carte, mentionnant les lignes de Schomburgh (1841-42), de Fortique (1844), de lord Aberdeen (1844), de Rója (1881), de lord Granville (1881), etc., et une partie de frontière qui est contestée par le Brésil. — Le nº 2 du Venezuela ne comprend qu'une page d'errata au recueil précédent.

Italie. — Le 29 avril, le Parlement italien a reçu communication d'un livre vert en trois volumes, comprenant 689 documents.

Le 1er volume contient les documents intéressant la période de janvier à juillet 1895, et déjà présentés au Parlement, le 25 juillet 1895, plus les documents préparés par MM. Crispi, Mocenni et le baron Blanc, et qui vont jusqu'au 4 mars 1896.

Le 2e volume contient les documents du 21 janvier 1895 au 15 mars 1896, et reproduit tous les documents que le ministère précédent avait omis d'y faire figurer ou avait présentés d'une façon incomplète.

Ce deuxième volume renferme encore la reproduction des documents dont l'original et la copie ont complètement disparu des archives, et qui ont pu être reconstitués au moyen des textes conservés dans les bureaux télégraphiques.

Le troisième volume contient 120 documents concernant surtout les négociations de paix et la situation à Kassala, du 12 mars au 20 avril 1896.

Pays-Bas. — On vient de publier à Utrecht les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, supplément au recueil de M. G. Groen van Prinsterer. Ce volume comprend la Correspondance de Guillaume d'Orange avec Jacques de Wesenbeke e. a. 1570-1572, publiée par J.-F. van Someren, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, un volume in-8º de 276 pages.

Le découverte récente d'une centaine de lettres inédites formant la Correspondance du Prince Guillaume d'Orange avec Jacques de Wesenbeke, ancien pensionnaire de la ville d'Anvers, un de ses partisans les plus actifs à organiser la résistance contre la tyrannie du duc d'Albe dans les Pays-Bas, comble une lacune importante des « Archives » de M. Groen van Prinsterer et de la « Correspondance de Guillaume le Taciturne », donnée par M. Gachard. Jusqu'aujourd'hui on ignorait la part que Wesenbeke avait pris aux préparatifs de la révolte, car les deux recueils susnommés ne contiennent pas une seule de ses lettres. Mais la publication de M. Van Someren est d'autant plus importante, qu'elle met au jour soixante-douze lettres du Taciturne,

toutes ayant rapport au début de la guerre de quatre-vingts ans. Pour cette raison elle servira beaucoup à éclaircir l'histoire des années de 1570, 1571 et 1572, dans lesquelles le Prince formait le dessein d'une nouvelle campagne pour écraser les forces de l'Espagne.

Les lettres écrites pour la plupart en français, ont été tirées du Musée Britannique (notamment fonds de Sir Cotton) à Londres et de la « Bodleian library » à Oxford.

Transvaal. — Le gouvernement du Transvaal vient de publier un « livre vert » contenant 100 documents du plus haut intérêt : lettres de Lionel Philips (juin-juillet 1895) des plus compromettantes ; journal du major White trouvé dans un tambour sur le champ de bataille de Doornkop (avril 1895) ; télégrammes de Sidney Sheppard ordonnant aux chefs indigènes du protectorat d'assister White ; lettre de sir John Willoughby (Buluway, fin oct. 1895) au major ; télégramme du colonel Rhodes à Stevens, daté du Cap, 14 nov. (n° 14) ; lettre de Willoughby (Buluwayo, 9 déc.) demandant assistance ; télégramme du colonel Rhodes à White (Mafeking, 11 déc.), très laconique : « Inform Jameson not send more heroes before January; no room for them », etc.

Turquie. — *Le petit traicté de l'origine des Turcqz*, que publie M. Schefer (Paris, Leroux, in-18), fut composé à la fin du XVe siècle par un certain Théodore Spandoni, plus connu sous le nom de Spandugino, ou Spandugnino Cantacuzène. Il le composa à Constantinople, avec la collaboration de deux personnages que M. Schefer croit être Messib Pacha et Hersek Zadèh Ahmed Pacha. L'ouvrage est divisé en 36 chapitres.

Les sept premiers renferment une histoire abrégée de la dynastie d'Omar. Les autres présentent l'énumération des charges et des différents emplois des administrations civile, religieuse et militaire de l'empire Ottoman, le tableau des mœurs et des usages des Turcs au commencement du XVIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Acta concilii Constanciensis. T. 1er, Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils (1410-14), pub. par H. Finke, in-8, VIII-424 p., *Münster, Regensberg*.

Barbarin (P.). — Droit international privé. De la compétence des tribunaux français en matière de succession, in-8, 182 p., *Paris, Giard et Brière*.

Despagnet (F.). — Cours de droit international public, in-8, IV-725 p., *Paris, Larose*.

Finke (H.). — Die kirchenpolitischen und kirchlichen Verhältnisse zu Ende des Mittelalters nach der Darstellung K. Lamprechts, in-8, VII-136 p., *Fribourg-en-Brisgau, Herder*.

Froude (J.A.). — Lectures on the Council of Trent, delivered in Oxford, 1892-93, in-8, 314 p., *Londres, Longmans*.

Jobit (M). — Les titres étrangers et la loi fiscale. Manuel pratique, contenant les règles de perception en matière de titres des sociétés étrangères, abonnées ou non abonnées, et de fonds d'Etat, avec le commentaire des dispositions législatives insérées dans la nouvelle loi des finances, le texte des déclarations du rapporteur général du budget, le compte-rendu des débats parlementaires et le relevé des sociétés abonnées au 1er janvier 1896, in-8, 155 p., *Paris, Bureau des Soc. étrangères*.

Latimer (E.-W.). — Europe in Africa in the 19th century, in-8, 451 p., *Chicago, Maclurg*.

Nelson (W.). — A treatise on the law of divorce and annulment of marriage, including the adjustment of property rights upon divorce, and the validity and extra territorial effect of decrees of divorce, in-8, CXXXI-1197 p., *Chicago, Callaghan*.

∴ **Nouveau recueil général** de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international, pub. par F. Stoerck, t. 20, 3e liv., in-8, *Gœttingue, Dietrich*.

Passy (F). — Le mouvement de la paix en Europe, in-8, 12 p., *Paris, imp. Davis*.

Pillet (A.). — Des droits de la puissance protectrice sur l'administration intérieure de l'Etat protégé. Contribution à l'étude des effets du protectorat, in-8, 46 p., *Paris, Sueur Charruey*.

∴ **Publikationen** des deutschen Vereins für internationale Friedenspropaganda von 1874 zu Berlin, 2 vol., in-8, VIII-86 et VII-138 p., *Münich, Schupp*.

∴ **Question of copyright**. Comprising the text of the copyright law of the United-States and a summary of the copyright laws at present in force in the chief countries of the world (compilé par G. Haven Putnam), in-8, 510 p., *New-York* (*Londres, Putnam*).

Schulte (F. von). — Die Macht der römischen Päpste über Fürsten, Länder, Völker und Individuen nach ihren Lehren und Handlungen seit Gregor VII, zur Wurdigung ihrer Unfehlbarkeit beleuchtet, in-8, VIII-127 p., *Giessen, Roth*.

Signorel (F.). — Etude de législation comparée sur le referendum législatif et les autres formes de participation directe des citoyens à l'exercice du pouvoir législatif, in-8, 470 p., *Paris, Rousseau*.

ABYSSINIE

Stanley (H.-M.). — Magdala : the story of abyssinian campaign of

1866-7, being the 2d part of the original vol. entitled : Coomassie and Magdala, in-8, 200 p., *Londres, Low.*

ALLEMAGNE

Beitrage zur bayerischen kirchengeschichte. — *1895* (*T. I*). — **Gümbel** : Les rapports entre les évangélistes d'Angleterre et du Palatinat au temps de la Réforme.

Deutsche zeitschrift für geschichtswissenschaft. — *1894* (*t. 11, n° 2, t. 12, n° 3*). — **W. Sickel** : Les traités des papes avec les Carolingiens et le nouvel empire. — *1894* (*t. 11, n° 2*). — **K. Habler** : Philippe II et les Fugger. — **R. Hampe** : La restauration du roi Cardulf de Northumbrie par Charlemagne et Léon III. — **G. Meyer von Knonau** : Henri IV à Canossa.

Forschungen zur brandenburgischen und preussischen geschichte. — *1895* (*t. 8,, n° 1*). — **M. Immich** : La part de la Prusse à la lutte avec le nonce pontifical (1787-9).

Görres-Gesellschaft. — *Rapport annuel de 1895*. — **Wurm** : Innocent IV et l'église allemande.

Historisch politische blätter. — *1er février*. — L'empire de l'Afrique méridionale. — *1er avril*. — **G. G.** : Le germanisme en Alsace Lorraine. — La catastrophe d'Adoua ; la triple alliance et la question romaine. — Le continent sauf l'Angleterre, sous la domination russe. — *15 avril*. — La Russie en Bulgarie.

Internationale revue über die gesammten armeen und flotten. — *Février*. — Les événements en Asie orientale. — l'expédition française à Madagascar. — *Mars*. — **Zernin** : L'empereur Guillaume Ier et le quartier-général dans la guerre de 1870-71. — **Von Grœvenitz** : Avant et après Amba-Alagi. — Les événements dans l'Asie orientale. — *Avril*. — **Von Grœvenitz**. — L'Abyssinie au point de vue militaire.

Zeitschrift des historischen vereins für schwaben und neuburg. — *1885*. — **J. Müller** : La politique extérieure de l'Allemagne au temps de la diète d'Augsbourg en 1582.

Zeitschrift für Versicherungs-Recht und Wissenschaft, internationales organ für das gesamte Versicherungswesen, t. 2. 4e partie, in-8, 215 p., *Leipzig, Hirschfeld.*

Zeitschrift für kirchengeschichte. — *1895* (*t. 16, n° 3*). — **B. Bess** : Johannes Falkenberg et la lutte prusso-polonaise avant le concile de Constance.

Zeitschrift für sozial und wirthschaftsgeschichte. — *1895, n° 2*. — **H. Cunningham** : L'immigration des étrangers en Angleterre au douzième siècle.

*** — **Allgemeines Verzeichnis** der für den internationalen Verkehr geöffneten Telegraphenanstalten (1894), in-8, *Berlin, Decker.*

*** — **Armee und Marine Zeitung**. Rundschau über die Heere und Flotten des In und Auslandes (pub. par J. von Kuckzowski et Th. Bremer), 1re année, *Berlin, Rœse.*

Bar (Max). — Die Politik Pommerns während des 30jährigen Krieges (t. 64 des « Publikationen aus den königlichen preussischen Staatsarchiven », in-8, XI-500 p., *Leipzig, Hirzel.*

Bertholet (Alfred). — Die Stellung der Israeliten und der Juden zu den Fremden, in-8, XI-368 p., *Fribourg-en-Brisgau, Mohr.*

*** — **Bismarcks Briefe** an den General Leopold von Gerlach, in-8, XXXII-379 p., *Berlin, Häring.*

*** — **Brandenburgischer** (ein) Mobilmachungsplan aus dem Jahre 1477 (t. 3 des « kriegsgeschichtliche Einzelschriften »), in-8, III-156 p., *Berlin, Mittler.*

Broglie (De). — La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin, in-18 jés., 321 p., *Paris, Lib. Nouv.*

Delaforest (G.). — L'Alsace (souvenirs de la guerre de 1870-71), grand in-8, 239 p., *Tours, Mame et fils.*

Dyckerhoff (T. W.). — Deutsche und Engländer, in-8, 33 p., *Essen, Bædecker.*

Ehrenberg (Ric.). — Das Zeitalter der Fugger : Geldkapital und Creditverkehr im 16 Jarhundert, t. 1er, die Geldmächte des 16 Jahrhunderts, in-8, XV-420 p., *Iena, Fischer.*

Fester (R.). — Markgraf Bernhard i und die Anfänge des badischen Territorialstaates (t. 6 des « Badische Neujahrsblätter »), in-8, IV-138, p., *Carlsruhe, Braun.*

Gebhardt (Bruno). — Wilhelm von Humboldt als Staatsmann, t. 1er : Bis zum Ausgang des Prager Kongresses, in-8, VII-487 p., *Stuttgard, Cotta.*

Gœtz (W.). — Die bayerische Politik

im ersten Jahrzehnt der Regierung Herzog Albrechts V von Baiern (1550-60), in-8, III-133 p., *Munich, Rieger.*

*** — **Internationale** Austellungs und Patentberichte, t. 9, in-8, *Berlin, Bloch.*

Joret (C). — Le comte du Manoir et la cour de Weimar, in-8, 13 p., *Paris, Picard.*

Klopp (O.). — Der Bojährige krieg bis zum Tode Gustav Adolfs, 1632, 2e partie : Tilly im 30 j. Kriege, 3e vol. Die Jahre 1631-32, in-8, XXXII-875 p., *Paderborn, Schöningh.*

*** — **Lettre** de Louis le Romain, margrave de Brandebourg, à Jean, roi de France, in-8, 7 p., *Paris, imp. Nat.*

*** — **Mémoires** de Frédérique-Sophie-Wilhelmine, margrave de Bareith, sœur de Frédéric le Grand, depuis l'année 1706 jusqu'à 1742, écrits de sa main, 4e édit.; continuée jusqu'à 1758, in-8, III-618 p., *Leipzig, Barsdorf.*

Moltke. — Militärische Werke. Militärische Korrespondenz, t. 2 : Aus den Dienstschriften des Krieges 1866, t. 3: Aus den Dienstschriften des Krieges 1870-71, in-8, XXIII 383 p. et XVII-277 p. *Berlin, Mittler.*

Neubaur (Paul). — Das grössere Deutschland und die Wahrung seiner Interessen, in-8, 64 p., *Berlin, Deutscher Verlag.*

*** **Nuntiaturberichte aus Deutschland**, nebster gänz. Actentücken, 3e partie, 1572-83, tome 3 : Die süddeutsche Nuntiatur des Grafen Bartholomäus von Portia (1573-4), pub. par K. Schellhass, in-8, XC-471 p. *Berlin, Bath.*

*** — **Politische** Geschichte der Gegenwart (t. 29, année 1895), in-8, XII-391 p., *Berlin, Springer.*

Pufahl (Katharine). — Berliner Patrioten während der Franzosenzeit, 1806-8, in-8, 21 p., *Berlin, Gærtner.*

*** — **Regesta imperii XI**. Die Urkunden Kaiser Sigmunds (1410-32), pub. par W. Altmann, in-4, 240 p., *Inspruck, Wagner.*

Schneider (E.). — Württembergische Geschichte, in-8, VI-590 p., *Stuttgard, Metzler.*

Werner (Contre-amiral). — Deutschers Seewesen vor 1700 Jahren (t. 10 de la « Kleine Marine Bibliothek »), in-12, 72 p., *Berlin, Christliche Zeitschriftenverein.*

ANGLETERRE

Blackwood's magazine. — *Mai.* — The South African problem.

Contemporary review. — *Avril.* — **E. Dillon** : The quadruple alliance. — **W. Basil Worsfold** : The english government and the Boers.

Edinburgh review. — *N° 376.* — The rights and duties of Great Britain in South Africa.

English historical review. — *Avril.* — **G. Edmundson** : The dutch power in Brazil : The struggle for Bahia, 1624-7.

Fortnightly review. — *Février.* — **W.** The two oriental problems. — **Rev. W. Greswell** : The Germans in South Africa. — **B. H. Thwaite** : The venezuelian conflict. — The english policy in Turkey. — **Canon Maccoll** : Armenia and Transvaal. — *Mars.* — **E. Dillon** : The fiasco in Armenia. — **W.** : The partition of Indo-China. — **G. Gossip** : Venezuela before Europe and America.

Harper's magazine. — *Mai.* — England and America in 1863 (Lettres de M. Gladstone à Cyrus W. Field).

Macmillan's magazine. — *Avril.* — British Guiana.

New review. — *Mars.* — **Rutherford Harris** : The fate of South Africa. — *Avril.* — **Ch. Leonard** : The case for the uitlanders. — *Mai.* — **M. Rhodes** and the Cape Parliament. — **E. Muller** : M. Chamberlain's inheritance.

Nineteenth century. — *Février.* — **J. Bolton** : The facts about the Venezuela boundary. — **F. de Pressensé** : The relations between France and England. — **H. O. Arnold Foster** : Our true foreign policy. — **J. Gregory** : The proposed german barrier across Africa. — **F. Vernay** : Note on the anglo-french convention in Siam. — *Mars.* — **Mis of Lorne** : Chartered companies. — **H. Bryden** : In praise of the Boers. — **T. Comyn** : The seamy side of British Guiana. — *Avril.* — **Prof. Mahaffy** : International jealousy. — The burden of Egypt : the difficulties of withdrawal (par **H. D. Traill**) ; our promise to withdraw (par **Sir Wemyss Reid**). — *Mai.* — **E. Dicey** : Why South Africa cannot wait. — **W. Scawen Blunt** : The thruth of the Dongola adventure. — **T. Kebbel** : European coalitions against England. —

E. Reich : Hungary at the close of her first millenium.

Pall mall magazine. — *Mai.* — **X. Blind** : Barthelemy St-Hilaire and the Rhine frontier.

Quarterly review. — *Avril.* — Richelieu and F. Joseph. — Our relations with Germany.

Tablet. — *8 février.* — Africa and the triple alliance. — *8, 15 février.* — The catholic testimony to the Armenian massacres. — *22 février.* — Abandoned Armenia ; Armenian atrocities. — *29 février.* — Reorganization in South Africa. — *7 mars.* — The italian defeat in Abyssinia. — *14 mars.* — Italy and Abyssinia. — *28 mars.* — The Maltese marriages question. — *4 avril.* — African complications. — *25 avril.* — The catholic party and the political future of Italy.

To-Morrow. — *Mars.* — **Morlay Roberts** : The Transvaal question, the case for England and the Empire. — *Avril.* — **Ch. Dilke** : Italy and the Triple Alliance.

Halifax. — De l'union des églises ; L'Eglise anglicane et l'Eglise romaine, discours prononcé à Bristol, le 14 février 1896, par le comte Halifax, in-8, 64 p. *Paris, Delagrave.*

Hume (M.-A.-S.). — The courtships of queen Elizabeth : a history of the various negotiations for her marriage, in-8, 356 p., *Londres, Unwin.*

O. Kelly de Galway (A).). — Mémoire historique et généalogique sur la famille de Wogan avec une relation inédite de l'evasion de la princesse Marie Clémentine Sobieska, femme de Jacques III, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande (1719), in-8, 96 p., *Paris, Champion.*

Laurie (J.-S.). — The story of Australasia : its discovery, colonisation and development, in-8, 404 p., *Londres, Osgood.*

Lévy-Ullmann (H.). — La législation anglaise sur la vente des meubles ; loi de codification du 2 février 1894 sale of goods act, 1893), in-8, 21 p., *Paris, Pichon.*

*** — **Paget papers.** — Diplomatic and other correspondence of the right hon, sir Arthur Paget, 1794-1807 (with two appendices, 1808 and 1821-9), 2 vol., in-8, 808 p. *Londres, Heinemann.*

Powell (R.-S. Baden). — The downfall of Prempeh, a diary of life with the native levy in Ashanti, 1895-6, in-8, 200 p., *Londres, Methuen.*

Robinson (C.-H.). — Hausaland, or 1500 miles trough the Central Soudan, in-8, 320 p., *Londres, Low.*

ARMÉNIE

Emin-Efendi (Meh.). — Die armenischen Greuel und die englische Humanität (2e lettre ouverte à M. Gladstone), in-8, 15 p., *Würzbourg, Stahel.*

AUTRICHE-HONGRIE

Archiv für österreichische Geschichte. — *T. 81, n° 1.* — **A. Beck** : La politique autrichienne sous Marie-Christine.

Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. — *T. 16, n° 4.* — **H. Forst** : L'ambassadeur turc à Prague en 1620 et la correspondance de Frédéric V avec le sultan Soliman II. — **M. Landwehr von Praguenau** : Jean-Philippe de Mayence et l'alliance de Marienbourg en 1671-2. — **O. Redlich** : L'élection d'Alphonse de Castille comme roi des Romains (1257).

Bernàt (St.). — Das verpfändete Ungarn, in-8, VI-48 p., *Budapest, Hofmann.*

Lutzow (F.). — Bohemia : an historical sketch, in-8, 456 p. *Londres, Chapman.*

Nagy (F.). — Magyar kereskedelmi jog kezikonyve [droit commercial hongrois], 2 vol. in-8, IX-437 et VI-436 p. *Budapest, Athenæum.*

Patzelt (Jul.). — Der österreichisch-ungarische Ausgleich, in-8. 32 p. *Vienne, Hirsch.*

Prokesch von Osten (Comte). — Aus den Briefen des Grafen Prokesch von Osten, kk. österreichischen Botschafters und Feldzeugmeisters (1849-55), in-8, VII-472 p. *Vienne, Gerold.*

Svatek (J.). — Panovani Josefa I a Karla VI [le gouvernement de Joseph Ier et de Charles VI], in-8, 440 p. *Prague, Kober.*

Szethlo (Cornel). — Das ungarische Ehegesetz und seine Beziehungen zu Oesterreich, in-8, 22 p. *Budapest, (Vienne, Manz).*

Witte (J. de). — A travers l'Autriche-Hongrie : le conflit des nationalités : le dualisme ; Herzégovine et Bosnie ; chez les Croates ; Agram et Djakovo ; Mgr. Strossmayer, in-8, 69 p. *Paris, Imp. Soye et fils.*

BELGIQUE

Bulletin de la société royale belge de géographie. — *Nov.-Déc.* — **C. de la Kéthulle** : Deux années de résidence chez le sultan Rafaï. — **E. Delannoy** : L'Angola et la colonisation portugaise.

Revue de droit international et de législation comparée. — 1895, n° 6. — **L. Aubert** : La Norvège devant le droit international. — **C. Lessona** : La preuve des lois étrangères. — **E. Nys** : Autour de la Mediterranée. — **E. Engelhardt** : Considérations historiques et juridiques sur les protectorats. — 1896, n° 1. — **Deschamps** : Essai sur l'organisation de l'abitrage international. — **L. Aubert** : La Norvège devant le droit international. — *Avril.* — **J. de Louter** : La question du Transvaal. — **E. Lehr** : Étude comparative et critique sur les lois relatives aux successions légitimes. — **G. Flaischlen** : La nouvelle législation roumaine sur les faillites. — Note additionnelle. Traduction française des principaux articles de la loi du 20 juin 1895 se référant aux juges syndics. — **E. Manasse** : Jurisprudence des tribunaux, spécialement des tribunaux consulaires français sur le droit applicable dans les Échelles du Levant.

Revue générale. — *Mars.* — **L. Witebski** : L'Abyssinie, la colonie Erythrée et la Russie. — **P. Poullet** : Les premières années du royaume des Pays-Bas (fin). — *Avril.* — **L. Witebski** : L'Abyssinie, la colonie Erythrée et la Russie. — **A. Allard** : Le péril jaune ; ses caractères, ses origines le remède. — **C. Woeste** : Napoléon et Alexandre Ier. — **E. Carette** : Le chemin de fer transsaharien.

Lambrechts (H.). — Dictionnaire pratique de droit comparé, 1er fasc. (Belgique et Luxembourg), in-8, 135 p., *Bruxelles, Larcier.*

CANADA

Revue canadienne. — *Février.* — **N. E. Dionne** : Les jésuites et la Nouvelle France au 17e siècle.

Begg (A.). — History of British Columbia, in-8, 580 p., *Londres, Low.*

Rochemonteix (C. de). — Les jésuites et la Nouvelle France au 17e siècle, d'après beaucoup de documents inédits, 3 vol., in-8 avec portraits, T. 1er, LXIV-492 p., T. 2, 540 p., T. 3, 698 p., *Paris, Letouzey et Ané.*

CORÉE

*** — En Corée. Les missionnaires français, par un ancien missionnaire, in-8, 190 p. avec grav., *Paris, Taffin Lefort.*

CUBA

Delorme Salto (R.). — Cuba y la reforma colonial en España, in-4, 61 p., *Madrid, Pacheco.*

ÉGYPTE

Du Grandlaunay (R.). — Souvenirs d'Egypte 1890 et 1891), in-16, 51 p., *Angers, Lachèse.*

ESPAGNE

Boletin de la Real Academia de historia. — *Mars.* — **A. R. Villa** : D. F. de Rojas, embajador de los Reyes catolicos.

Ciudad de Diós. — 5 *Mars.* — **F. Alonso** : El reconocimiento de la beligerancia.

Estudios militares. — 5 *février.* — **M. Navarro** : La clausula 10a del tratado de Utrech. — 20 *février.* — **M. Navarro** : Jurisdiccion maritima de Gibraltar. — **L. Barrios** : El porvenir de las naciones ibero-americanas. — 5, 20 *mars,* 5 *avril.* — **L. Barrios** (suite).

Revista politica. — *Mars.* — **J. Burell** : Cuestion de Cuba. — *Avril.* — **R. M. de Labra** : El estado legal y politico de nuestras Antillas. — **E. Serramo** : Que es beligerancia. — **L. Warin** : La politica de los Estados-Unidos.

Soluciones catolicas. — *Février.* — **L. Gestoso y Acosta** : El conflicto anglo-venezolano y la doctrina de Monroe. — *Mars.* — **J. Valenti** : Urbano II y el concilio de Clermont. **J. Laguarda** : Los congresos de religiones. — *Avril,* — Carta ubierta a S. M. el rey Humberto. — **L. Gestoso y Acosta** : El conflicto con los Estados Unidos.

Blaze (S.). — Mémoire d'un aide-major sous le premier Empire. Guerre d'Espagne (1808-1814), nouvelle édition, in-8, XL-277, p., *Paris, Flammarion.*

*** — **Estadistica** general del comercio

exterior de España con sus provincias de Ultramar y potencias extranjeras en 1894, in-fol., xxxi 980 p., *Madrid, Rivadeneyra*.

Fromme (B.). — Die spanische Nation und das Konstanzer Konzil : ein Beitrag zur Geschichte des grossen abendländischen Schismas, in-8, vii-153 p., *Münster, Regensberg*.

Rodway (J.). — The west Indies and the Spanish main. in-8, 396 p., *Londres, Unwin*.

ETATS-UNIS

Forum. — *Février*.— **T. S. Woolseley, O. Strauss et J. Rice** : The Venezuelian crisis. — *Avril*.— **J. Bryce** : Two South African contitutions.

Political science quarterly. — *Mars*.— **J. B. Moore** : Monroe doctrine. — **J. W. Bancroft** : Récent pseudomonroeism.

Nation. — *23 janvier*. — A Bristish Guiana colonist upon the Venezualan boundary question. — *30 janvier*. — The american resolutions.— Political development in Japan. — *6 février*. Venezuelan gold fields. — *13 février*. — The eastern question in Crete. — *20 février*. — The Venezuelan surprise. — A specimen of spanish-american republic. — *5 mars*. — British in Transvaal. — *12 mars*. — The jingoes and the bristish case. — *19 mars*. — The African trouble. — *26 mars*. — Foreign immigration. — *16 avril*. — Intention in international relations.

Yale review. — *Février*. — **T. S. Woolseley** : An interoceanic canal from the standpoint of self interest.

Webster (P.). — Law of naturalization in the U. S. of America and of other countries, in-8, xx-403 p., *Boston, Little, Brown et Cie*.

FRANCE

Annales de géographie. — *Avril*. — **E. Sayous** : Les Magyars à la veille de leur exposition millénaire.—Expédition du prince Henri d'Orléans, de MM. Roux et Briffaut,du Tonkin aux Indes (1895). — **D. Bellet** : La situation économique de Cuba.

Annales de l'école libre des sciences politiques. — *Mars*. — **J. Silvestre** : Politique française dans l'Indo-Chine ; Annam.—**J. Ghika** : La France et les principautés danubiennes de 1789 à 1815.

Annales romaines. — *Février*. — « Motu proprio » instituant la commission pour l'union des églises dissidentes.

Archives diplomatiques. — *Octobre-Novembre*. — Belgique-Danemark : Traité de commerce et de navigation (18 juin 1895). — Belgique-Suède : Traité de commerce et de navigation (11 juin 1895). — Belgique-Grèce : Traité de commerce et de navigation (13-25 mai 1895). — Belgique-Grèce ; Convention consulaire (13-25 mai 1895). — Belgique-Grèce : Déclaration pour la protection des marques de fabrique et des dessins industriels (13-25 mai 1895). — Belgique-Norvège : Traité de commerce et de navigation (11 juin 1895). — Belgique-France ; Arrangement pour prévenir la propagation des maladies contagieuses. — Pêcheries de Behring : Contre-mémoire du gouvernement britannique. — Etat indépendant du Congo : Code civil. Des personnes. — France : Création de postes consulaires en Chine ; affaires de Madagascar : rapport sur le budget des affaires étrangères. — Lette du pape sur les fêtes du 20 septembre. — Congrès de l'association littéraire et artistique internationale.— Congrès de l'association pour la réforme et la codification du droit des gens. — *Décembre*. — Chili-Grande-Bretagne : Convention d'arbitrage (26 septembre 1893) ; décisions du tribunal arbitral (25 septembre 1895). — Pêcheries de Behring : Contre-mémoire de la Grande-Bretagne. — France : Décret rattachant Madagascar au ministère des colonies (11 décembre 1896) ; décret réglant les pouvoirs du résident général à Madagascar (11 décembre 1895) ; décret instituant les juridictions françaises à Madagascar (28 décembre 1895) ; décret instituant à Madagascar un corps de résidents (28 décembre 1895).— *Janvier 1896*.— Chili-France : Convention d'arbitrage (19 octobre 1894). — Règlement de procédure du tribunal arbitral franco-chilien. — France-Roumanie : Arrangement pour la répression des fausses indications sur la provenance des marchandises (11 mars 1895). — France-Perse : Convention pour le privilège des fouilles à exécuter en Perse (12 mai 1895). — France : Affaires de Madagascar (1885-1895). — Règlement de police sanitaire maritime (4 janvier 1896). — Situation économique des colonies françaises.

Bulletin de l'association philotechnique. — *Sept.-nov*. — Le congrès in-

ternational de l'enseignement technique de Bordeaux.

COMPTE-RENDU DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Février*. — **Geffroy**: François Ier et Charles-Quint; la candidature à l'Empire de François Ier.

CORRESPONDANT. — *10 fév*. — **J. B. Piolet**: De l'esclavage à Madagascar. **P. Bérenger**: Le Transvaal et l'Afrique du Sud; Anglais et Hollandais; la Chartered; Cecil Rhodes; le président Krüger. — *25 fév*. — **A. Desjardins**: Le Transvaal et le droit des gens. — **L. de Lanzac de Laborie**: Rome ou Avignon; les responsabilités de la France dans le grand Schisme d'Occident. — *10 mars*. — **P. de la Gorce**: Etudes d'histoire contemporaines; Napoléon III et les annexions italiennes en 1859 et 1860. — **J. de Witte**: A travers l'Autriche-Hongrie; le conflit des nationalités; le dualisme; Herzégovine et Bosnie. — **L. de Lanzac de Laborie**: La fin d'une alliance franco-russe (1811-2). — *25 mars*. — **P. de la Gorce**: Napoléon III et l'unification italienne. — **J. de Witte** (suite): Chez les Croates; Agram et Djakovo; Mgr Strossmayer. — *10 avril*. — **P. de la Gorce** (suite): Les annexions italiennes en 1860: le général de la Moricière et Mgr de Mérode; l'expédition de Sicile et Garibaldi. — **L. Pérey**: Une princesse romaine au 17e siècle; Marie Mancini Colonna. — *25 avril*. — **H. de Lacombe**: Mgr Dupanloup et le comte de Frankenberg en 1870. **L. Pérey** (suite).

COSMOPOLIS. — *Avril*. — **Lazare Carnot**: Lettres d'exil.

ECONOMISTE FRANÇAIS. — *8 février*. — Lettre du Transvaal. — *22 fév*. — Lettre de l'Afrique du Sud: les chemins de fer; les perspectives de l'Afrique du Sud. — La situation économique dans la Guyane anglaise et le Vénézuèla. — *29 fév*. — La France, l'Angleterre et l'Allemagne au Niger. — *7 mars*. — Epreuves coloniales: l'Italie et l'Espagne. — *14 mars*. — La question du Niger. — *21 mars*. — Lettre du Japon par un japonais: de la situation financière du Japon après la guerre de Chine; budget de 1896-7. — L'Allemagne et les traités de commerce. — *4 avril*. — La situation actuelle au Transvaal et dans l'Afrique du Sud. — L'Autriche et les traités de commerce. — *11 avril*. — Le régime et l'avenir de Madagascar. — L'arbitrage international et les moyens de prévenir les conflits. — *18 avril*. — Bechuanaland. — Lettre d'Angleterre: la situation monétaire et les emprunts sino-japonais.

FRANCE ILLUSTRÉE. — *29 fév*. — **F. Charmetant**: Massacres d'Arménie. — *21 mars*. — **J. Delaborde**: l'Abyssinie.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Fév*. — **E. Castelot**: Une maison de commerce allemande au 15e siècle, d'après sa correspondance. — **E. Vasquey**: Lettre de Cuba. — *Avril*. — **E. Lebeuf**: Une compagnie commerciale française de Madagascar au 17e siècle.

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE. — *2 février*. — Les Etats-Unis et Cuba. — Les Italiens en Erythrée. — Bulletin diplomatique. — Correspondances: Londres, Rome-Vatican, Madrid. — Affaires coloniales. — Documents: Le livre jaune sur Madagascar. — L'île de Cuba. — **F. Molina**: Bulletin financier. — *9*. — Autour d'une conférence. — Le Code civil allemand. — Bulletin diplomatique. — Correspondances: Londres, Rome-Vatican. — Les affaires d'Egypte. Informations. — Affaires coloniales. — Documents: Traité franco-chinois. — Le livre jaune sur Madagascar. — *16*. — **P. R.**: En Turquie. — **E. de M.**: En Finlande. — Le baptême du prince Boris. — Correspondances: Londres, Rome-Vatican, Belgrade, Berlin. — Documents: Le livre jaune sur Madagascar. — **S. de Viale-Rigo**: Au Vénézuéla. — *23*. — Retour du général Duchesne. — Correspondances: Londres, Rome-Vatican. — Affaires coloniales. — **L. Jaquemier**: La question monétaire. — Documents: Règlement pour l'arbitrage entre le Guatemala et le Mexique. — Le livre jaune sur Madagascar (fin). — *1er mars*. — Les Etat-Unis et l'Espagne. — Bulletin diplomatique. — Correspondances: Londres, Berlin, Rome-Vatican, La Paz. — Les Italiens en Erythrée. — Informations. — Affaires coloniales. — Arsène Houssaye. — **L. Jaquemier**: La question monétaire. — Documents: La question du Siam. — **F. Molina**: Bulletin financier. — *8*. — Revue politique. — La belligérance dans l'insurrection. — **P. S.**: La République de Guatemala. — Le voyage de M. Félix Faure. — La crise italienne. — Bulletin diplomatique. — Correspondances: Londres, Rome-Vatican, Belgrade, Bruxelles, Stockholm. — Informations. — Affaires coloniales. — **F. Molina**: Bulletin financier. — *15 mars*. — La mission

de M. de Gontaut-Biron. — Les expositions nationales en Russie et l'exposition de Nijni-Novgorod. — Bulletin diplomatique. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Rome-Quirinal. — Informations. — Affaires coloniales : Travaux géographiques à Madagascar. — L'abolition de l'exclavage à Madagascar. Bulletin des expositions: exposition nationale et coloniale de Rouen. — Journaux et revues. — **B.**: Le prince Henri d'Orléans. — **A. Wagnon** : La petite mutilée. — *22.*—Osman Digma.— La colonisation allemande. — La déclaration de M. di Rudini. — Le couronnement du tsar. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican. — Affaires coloniales-: La situation en Indo-Chine : l'organisation du Congo ; dans l'Hinterland du Togo. — A Madagascar. — L'assistance publique de Paris. — Le général Saussier. — La diplomatie belge. — **L. N. Baragnon** : Mariages d'Amérique. — Cecilia Metella.— Les « informateurs » d'ambassade.—*29.*— L'influence française dans le Levant. —**M. S.**: Espagnols et Américains.— Origine de l'extradition. — Bulletin diplomatique. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Lettre d'Allemagne, Lettre de Serbie. — Affaires coloniales : Dans l'Hinterland du Togo. — **N. B.**: A la société des études coloniales. — La question romaine. — Le Vatican et le Phanar. — *5 avril.* — Ménélik, conquérant africain. — Le couronnement du tsar. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Madrid. — L'exposition centro-américaine. — L'extradition. — Le comte de Caserte. — L'esprit classique et l'histoire.— *12.*—La politique danoise. L'entrevue de Venise. — Correspondances : Londres, Berlin, Rome-Vatican, Bruxelles, Stockholm.— **L. Jacquemier** : L'extradition. — Les deux drapeaux. — *19.*— **R. de Caix** : Ménélik et son peuple. — Au Maroc. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican. — Guillaume II à Vienne. — Le couronnement du tsar. — Le congrès international littéraire. — Une protestation à la commission de la Dette égyptienne (affaire de Dongola). La légion étrangère. — Un duel à Berlin. — **Kick** : La vie anglaise. — Le monument de Remi Belleau. — Delphes.— *26.*— Le prince Ferdinand à Paris. — **L. Jacquemier** : Les finances tunisiennes. — Correspondances : Rome-Vatican, Londres. — Declaration de M. Léon Bourgeois, président du conseil, ministre des affaires étrangères. — M. Léon Say. — **H. Le Roux** : Chez le roi des Hellènes. — M. Léon Rangabé, ministre de Grèce à Berlin. — **L. N. Baragnon**: Le nouveau code monégasque de la procédure civile. — *3 mai.* — L'assassinat du shah de Perse. — Nasser-ed-Din. — Correspondances : Rome-Vatican, Berlin. — La sociologie.

Nouvelle revue. — *15 fév.* — **Un diplomate** : Dernière incarnation officielle de M. Ribot. — **A. Piton** : Paris et les alliés en 1814. — **A. Fock** : La pénétration africaine. — *1er mars.* — **N. Colajanni** : La politique coloniale italienne. — *15 mars.* — **Un diplomate** : M. Hanotaux, ministre de affaires étrangères.— *1er, 15 avril.* — **Gén. Dragomirof** : Etude du roman sur la guerre et la paix, au point de vue militaire. — *15 avril.* — **L. Sevin-Desplaces** : L'expédition anglaise au Soudan.

L'Orient et la Turquie. — *8 fév.* — Les attentats arméniens.— *22 fév.*— L'Albanie en 1873. — *29 fév.* — La rébellion arménienne. — *7 mars.* — Le programme de sir Cecil Rhodes. — *18 mars.* — La confédération des Balkans et ses conséquences économiques. — La Turquie et les Arméniens. — *4 avril.* — État actuel des forces turques. — *18 avril.* — Les engagements de la Grande-Bretagne. — *25 avril.* — Les traités de 1856 et l'Angleterre.— *2 mai.* —L'Angleterre et la Triplice.

Question actuelles. — *1er fév.* — Affaires du Siam et du Haut Mékong.— *8 fév.* — M. de Bismarck et la France en 1871. — *22, 29 fév.* — L'église romaine et le Phanar. — *29 fév.* — Nouveau traité d'extradition. — *7 mars.* — Le nouveau traité de Madagascar. — *11 avril.* — Madagascar et le régime du protectorat. La déclaration de M. Bourgeois sur les affaires d'Egypte.

Quinzaine. — *1er mars.*— **P. Thirion** : La politique de Guillaume II et la rivalité anglo-allemande. — *15 avril.* — **M. Richard** : L'église anglicane et la réunion.

Réforme économique. — *9 fév.* — **J. Desmets** : Ce qu'on pense en Suisse de notre arrangement commercial. — *16 fév.* — **V. Didier** : Les intérêts français au Transvaal. — **C. Georgeot**: Notre extension au Soudan.— *1er mars.* — **C. G.** : Les territoires contestés de la Guyane. — *22 mars.*

— La question monétaire : le bimétallisme international en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche. — *19 avril.* — **P. Vergne** : Le commerce extérieur de la France.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Fév.* — **De Vareilles Sommières** : La synthèse du droit international privé ; la théorie de la personnalité du droit privé.

Revue critique de législation et de jurisprudence. — *Fév.* — **C. Accarias** : L'étranger, fils d'un ex-français, peut-il, nonobstant un arrêté d'expulsion, avoir un domicile en France ? — *4 avril.* — **F. Surville** : Jurisprudence en matière de droit international.

Revue d'Auvergne. — *Sept.-oct.* — **H. Hauser** : La Réforme française et ses influences étrangères.

Revue de Géographie. — *Fév.* — **P. Barré** : La formation territoriale et les conflits de frontière des Etats américains. — **Rouire** : Le traité de Tananarive. — **G. Regelsperger** : Les Italiens en Abyssinie ; fin de la guerre des Achantis, l'expédition du Dr Jameson au Transvaal ; la convention franco-anglaise relative au Siam et Haut-Mékong ; le conflit anglo-vénézuélien et l'intervention des Etats-Unis. — *Mars.* — **Rouire**. Les territoires de la Compagnie du Sud africain ; la Rhodesia. — **P. Barré** : (suite). — *Avril.* — **P. Barré** (suite). — **Rouire** : L'Italie dans l'Erythrée ; origines de la colonie d'Erythrée ; bataille d'Adoua ; prise de possession du Somaliland italien ; occupation du plateau égyptien.

Revue de Paris. — *15 fév.* — **E. Spuller** : La politique de Léon XIII a-t-elle échoué ? — *1er mars.* — **G. Hanotaux** : Le partage de l'Afrique. — *1er avril.* — **G Hanotaux** : Madagascar et le régime du protectorat.

Revue des bibliothèques. — *Nov.-déc. 1895, mars 1896.* — **L. G. Pélissier** : Les registres Panigarola et le Gridario generale de l'archivio di Stato de Milan pendant la domination française (1494-1513).

Revue des cours et conférences. — 5, 12 *déc.* 1895. — **C. Seignobos** : L'Indo-Chine. — 19, 24 *déc.* — **C. Seignobos** : L'Egypte.

Revue des Deux Mondes. — *1er fév.* — **G. Hanotaux** : Le premier ministère de Richelieu ; les affaires d'Allemagne et d'Italie ; grave échec de Richelieu : la chute. — **De Gabriac** : Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-82) ; entretiens avec le prince de Bismarck ; M. Pouyer-Quertier à Berlin — **R. Lévy** : La compagnie à charte de l'Afrique anglaise du Sud. — *15 fév.* — **P. Leroy Beaulieu** Boers et Anglais dans l'Afrique du Sud. — *1er mars.* — **C. Giacometti** : La question de l'annexion de Nice en 1860. — *15 mars.* — **Rouire** : Les Italiens dans l'Erythrée. — **R. Doumic** : L'histoire diplomatique et les livres de M. le duc de Broglie. — *1er avril.* — **J. Klaczko** : Rome et la Renaissance ; le « jeu de ce monde » (1509-1512). — **P. d'Estournelles de Constant** : le péril prochain ; L'Europe et ses rivaux. — *15 avril.* — **D'Haussonville** : La duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde sous Louis XIV ; les préliminaires et négociations de mariage.

Revue des questions historiques. — *Avril.* **J. Viard** : La France sous Philippe VI de Valois. — **L. Lecestre** : La guerre de la péninsule (1807-13), d'après la correspondance inédite de Napoléon Ier. — **P. Fournier** : Du rôle de la France dans le grand Schisme. — **L. Rioult de Neuville** : La colonisation du Canada.

Revue d'infanterie. — *Fév.* — **C. Philebert** : Le partage de l'Afrique.

Revue du Bas-Poitou. — 1895, n° 4. — **De Mesnard** : Notes d'un diplomate vendéen ; France, Allemagne et Russie.

Revue du commerce et de l'industrie. — *Fév.* — **G. Wolfrom** : Le régime douanier et les traités de commerce de la France. — Quelques raisons du déclin de notre commerce d'exportation. — *Mars.* — **G. Wolfrom** (suite). — La délimitation de nos possessions indo chinoises.

Revue du Monde catholique. — *Fév.* — **J. Lutz** : Une mission française chez les sauvages du Niger. — *Mars.* — **A. Lepage** : L'Afrique du Nord : Agérie, Tunisie, Maroc.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Janvier* 1896. — **C. Maunoir** : Les sciences géographiques en 1895 : explorations françaises en Afrique. — **G. Vasco** : Madagascar et ses habitants. — **G. Demanche** : Les Italiens et l'Abyssinie. — **J. B. Duval**. Le Japon et la Corée. — **G. Demanche** : La france recule au Niger : les postes d'Yola et d'Arenberg. *Fév.* — **C. Maunoir** : Les sciences géographiques en 1895 : explorations

françaises en Afrique. — **J. Joubert**: La doctrine de Monroe et le Vénézuéla. — **G. Demanche**: Les Boers au Transvaal. — D. : Ephémérides coloniales et étrangères pour l'année 1895. *Mars.* — Du Tonkin aux Indes par le Yunnan : exploration du prince Henri d'Orleans. — **G. Vasco**: Madagascar; nécrologie de l'expédition ; la domination des Hovas. — **P. Barré**: l'Afrique portugaise et ses ports. — Abyssinie : les forces de Ménélik. — G. D. : Ephémérides coloniales et étrangères pour l'annee 1895.

Revue générale de droit international public. — *Janvier-février.* — **H. Lammasch** : De l'influence des lois pénales nationales sur les conventions internationales d'extradition antérieurement conclues. A propos d'un différend judiciaire austro-italien. — **L. Renault**: Les Unions internationales. Leurs avantages et leurs inconvénients. — **P. Heilborn**: L'Angleterre et le Tranvaal. — *Mars-avril.*

— **A. Desjardins**: La Doctrine de Monroe. — **P. Heilborn**: L'Angleterre et le Transvaal (fin). — **A. Pillet**: La liberté de navigation du Niger, d'après le traité de Berlin du 26 février 1885. — **P. Godey**: Les limites de la mer territoriales. — **P. Cuche**: La question de la répression internationale au Congrès pénitentiaire de Paris (juillet 1895). — **N. Politis**: La caisse de la dette égyptienne, ses pouvoirs et sa responsabilité.

Revue historique. — *Mars-avril.* — **J. du Hamel de Breuil**: Le marquis de Pombal. — **R. de Maulde**: Jean Jacques Trivulce.

Revue politique et littéraire. — 8 *fév.* — La France et l'Angleterre au Siam. — 15 *fév.* — **C. Monchicourt**: L'expédition des Anglais en Abyssinie (1868). — 23 *fév.* — **A. d'Avril**: Le Zeitoun et les autonomies dans l'Empire musulmans. — 14 *mars.* — **F. Amouretti**: D'Assab à Adoua. — 21 *mars.* — **C. Giraudeau**: Après Adoua, avant Dongola. — 4 *avril.* — **A. d'Avril**: Les Portugais en Abyssinie. — **C. Giraudeau**: Les affaires d'Egypte. L'annexion de Madascar. — 11, 18 *avril.* — **P. de Nay**: La vie au Transvaal. — 25 *avril.* — **C. Giraudeau**: Le problème africain.

Tour du monde. — 8 *fév.* — Du Yun-Nan aux Indes. — 15 *fév.* — De Chine aux Indes. — 22 *fév.* — Une mission allemande dans l'Adamaoua : M. von Uechtritz et le Dr Passarge. — 29 *fév.* 7, 14, 21 *mars.* — **F. G. Vanderheym**: Une expédition avec le négus Ménélik (20 mois en Abyssinie). — 14 *mars.* — La convention franco-anglaise au sujet du Siam. — 14 *avril.* — Tombouctou : Touareg, Maures et Songhaï. — 25 *avril.* — La future capitale du Brésil.

*** — **Accord** commercial franco-italien mars 1894-nov. 1895 (Chambre de commerce française de Milan), in-8, 60 p., *Milan typ. L. Marchi.*

*** — **Annales** de la Chambre des députés. Documents parlementaires, t. 47: Session ordinaire de 1895, t. 2, du 28 mai au 13 juillet 1895, in-4, 599 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

Aubigné (A. d'). — Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné, t. 8, (1588-1593), pub. par A. de Ruble, in-8, 427 p., *Paris, Laurens.*

Bazin (A.). — Compiègne pendant l'invasion espagnole. in-8, 74 p., *Compiègne, imp. Lefebvre.*

Bardy (H.). — Saint-Dié pendant la guerre de 1870-1, in-8, 85 p. *Saint-Dié, imp. Humbert.*

Bonacini (Em.). — Guerra franco-germanica del 1870-71, in-fol., 45 pl., *Florence, Achille Paris.*

Canivet (C.). — Les colonies perdues, 2e édition, in-16, iv-277 p. avec 65 grav., *Paris, Jouvet.*

Charavay (E.). — Le général Benoit-Louis de Bourhet (1731-1802), in-8, 38 p., *Paris, Imp. Nationale.*

Charles-Roux (J.). — Comment rendre nos colonies prospères, conférence faite sous le patronage de l'Union coloniale française par M. J. Charles Roux, in-8, 56 p., *Paris, imp. P. Dupont.*

Dincklage-Campe (Gén.). — Kriegserinnerungen : wie wir unsern eiseren Kreuz erwarben, in-4, iv-120 p., *Berlin, Bong.*

Divaris (P. N.). — L'exil des étudiants étrangers, in-8, 4 p., *Paris, Dubos.*

Dreux-Brézé (de). — Notes et souvenirs, campagne monarchique de 1872. Réponses et pièces justificatives, in-8, 36 p., *Paris, imp. Dumoulin.*

Dumoulin (M.). — Jacques de la Fin. Etudes et documents sur la seconde

moitié du 17e siècle, in-8, 143 p. et tableau., *Paris, Imp. Nationale.*

*** — **Enquête** sur l'état des familles et l'application des lois de succession faite sous les auspices de la soc. d'économie sociale, in-8. 144 p., *Paris, imp. Levé.*

Franceschi (A.). — De l'organisation locale de la transportation, thèse, in-8, 166 p., *Laval, imp. Jamin.*

Hœnig (E.).— Der Volks Krieg an der Loire im Herbst 1870, T. 3 et 4 : Die entscheidenden Tage von Orleans im Herbst 1870 (Der Angriff auf Paris ; die Schlacht von Loigny-Poupry), in-8, xv-270 p. et IX-234 p. *Berlin, Mittler.*

Jorga (N.). — Philippe de Mezières (1327-1405) et la croisade au 14e siècle, in-8, xxxiv-563 p., *Paris, Bouillon.*

*** — **Journal** du maréchal de Castellane (1804-1862), t. 3 (1831-1847), in-8, 610 p., *Paris, Plon.*

Kunz (H.). — Konnte Marschall Bazaine im Jahre 1870 Frankreich retten, in-8, IV-168 p., *Berlin, Eisenschmidt.*

Lacaille (H.). — Enguerran de Coucy au service de Grégoire XI (1372-1374), in-8, 22 p., *Paris, Daupeley-Gouverneur.*

Laquiante (A.). — Un hiver à Paris sous le Consulat (1802-1803), d'après les lettres de J. F. Reichardt, in-8, XI-496 p., *Paris, Plon.*

Leseur (G.). — Histoire de Gaston IV, Comte de Foix, pub. par H. Courteault, t. 2, in-8, 446 p. *Paris, Laurens.*

Malvezin (T.).— Histoire du commerce de Bordeaux depuis les origines jusqu'à nos jours, 4 vol. in-8, t. 1er : Depuis les origines jusqu'au milieu du 15e siècle, 347 p. ; t. 2, 16e et 17e siècles, 416 p. ; t. 3. 18e siècle, 330 p. ; t. 4, 19e siècle, 390 p., *Bordeaux, Bellier.*

Martinien (A.). — Liste des officiers généraux tués ou blessés sous le premier Empire, de 1805 à 1815, in-8, 36 p., *Paris, Charles Lavauzelle.*

*** — **Mémoires** de Mme de Chastenay (1771-1815), publiés par Al. Roserot, t. 1er : l'Ancien régime, la Révolution, in-8, VIII-492 p., *Paris, Plon.*

***. — **Mémoires** diplomatiques de Montgaillard (1805-1819), in-8, 446 p., *Paris, Ollendorf.*

*** — **Mémoires** du général comte de Saint-Chamans, ancien aide de camp du maréchal Soult (1802-1832), in-8, 549 p., *Paris, Plon.*

*** — **Mémoires** du marquis de Franclieu (1680-1745), in-8, xxv-295 p., *Paris, Champion.*

Moris (H.). — Nice à la France. Documents officiels inédits sur la réunion en 1793, recueillis à l'occasion des fêtes du centenaire par Henri Moris, in-8, 84 p., *Paris, Plon.*

Mouchard (A.). — La victoire de Coulmiers, in-8, 16 p., *Orléans, imp. Pigelet.*

Oddo (H.). — Le chevalier Paul, lieutenant-général des armées navales du Levant (1598-1668), 2e édition, in-18 jésus, IV-290 p., *Paris, Le Soudier.*

Phillipp (Ad.). — Linguet : ein Nationalökonom des 18 Jahrhunderts in seinen rechtlichen socialen und volkswirtschaftlichen, Anschauungen (t. 1er des « Zürcher volkswirtschaftliche Abhandlungen), in-8, IX-107 p., *Zürich, Müller.*

Révérend (A.). — Armorial du premier Empire, titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier par le Vte A. Révérend, directeur de l'Annuaire de la noblesse de France, grand in-8, 376 p., *Paris, Champion.*

Rouvet (M.). — Entrée à Rome de Charles de Gonzague, ambassadeur du roi de France Henri IV, d'après un compte-rendu de 1608, in-18, 22 p., *Nevers, imp. Vallière.*

Sassenay (de). — Les derniers mois de Murat, le guet-apens du Pizzo, in-18 jés., 310 p., *Paris, Lib. Nouvelle.*

*** — **Service** (le) militaire et la mise en valeur des colonies françaises. Pétition de l'Union coloniale française au Sénat et à la Chambre des députés, in-4. 19 p., *Paris, imp. Dupont.*

Steffen (N.). — Erinnerungen eines Pariser Nationalgardisten aus den Jahren 1870-1 (en 10 livraisons), in-8, *Altenbourg, Geibel.*

Vaissière (P. de). — Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henry II et François II (1510-1560), in-8, XVIII-442 p., *Paris, Welter.*

Valois (V.). — La France et le grand schisme d'Occident, 2 vol., t. Ier, xxx-409 p.: t. 2, 616, *Paris, Picard.*

HAITI

Marcelin (F.). — Les chambres législatives d'Haïti (1892-1894) : deuxième partie, in-8, 387 p., *Paris Taillefer.*

HAWAI

Chambers (H.). — Constitutional history of Hawaï, in-8, 40 p., *Baltimore, John Hopkins'spress.*

HOLLANDE

⁂ — **Briefe** der Erzherzogerin Marie-Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II, nebst einer Einleitung zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II. publ. par le Dr Hans Schlitter. Fontes rerum austriacarum 2e série, Diplomataria et acta, t. 42, 2e partie, in-8, cxxi-350 p., *Vienne, Gérold.*

Hooijer (G. B.). — De krijgsgeschiedenis van Nederlandsche Indië, 1811-94, t. Ier., in-8, viii-353 p. *Batavia, Kolff.*

Lagemans (E.-G.). — Recueil des traités et conventions conclus par le royaume des Pays-Bas avec les puissances étrangères depuis 1813 jusqu'à nos jours, t. 12, in-8, xxiv-356 et 174 p. *La Haye, Belinfante.*

INDE ANGLAISE

Bose (N. H.). — A history of Hindu civilisation during british rule, t. 3 : Intellectual condition, in-8, 296 p., *Londres, Paul.*

INDO-CHINE FRANÇAISE

— **Deux héros** franc-comtois en Cochinchine : François-Isidore Gagelin, Joseph Marchand, par un missionnaire, in-8º, 139 p. avec grav., *Paris, Taffin Lefort.*

Macgregor (J.). — Through the buffer state : a record of recent travels through Borneo, Siam and Cambodia., in-8, 308 p., *Londres, White.*

— **Martyrs** français au Tonkin : Mgr. Dumoulin, Borie, Jean-Charles Cornay, François-Xavier Can, par un ancien missionnaire, in-8º, 141 p., *Paris, Taffin Lefort.*

Miraben (A.). — Précis de droit annamite et de jurisprudence en matière indigène, in-8, 367 p., *Paris, Plon.*

Roche (A.). — Lettres tonkinoises, in-8, 111 p., *Brioude, imp. Watel.*

ITALIE

(Par M. le prof. C. Merkel).

Archivio storico lombardo. — *S. 3, XXXIII, 9, 1896.* — **Giac. Romano** : I Visconti e la Sicilia.

Archivio storico per le provincie napoletane. — *XXI, 1, 1896.* — **F. Cerasoli** : Clemente VI e Giovanna I di Napoli (Documenti inediti dell' archivio Vaticano, 1343-1352). — **B. Capasso** e **S. de Crescenzo** : Notizie storiche tratte dai documenti Angivini, conosciuti col nome di arche. — **A. Fiordelisi** : Un episodio del periodo anarchico napoletano del 1799. — **L. Sorriochio** : Angelo ed Antonio Probi ambasciatori Aragonesi (1464-82).

Archivio storico per Trieste, l'Istia ed il Trentino. — *IV, 3. 1895.* — **P. Sgulmero** : Prospetto d'annessione del Trentino alla reppubblica italiana (1802).

Archivio storico Pugliese. — *I, 2, 1895.* — **L. Pepe** : Nardò e terra d'Otranto nei moti del 1647-48. — *II, 1.* — **A. Gabrieli** : Majone da Bari. — **L. Pepe** : Nardò e terra d'Otranto nei moti del 1647-48.

Atti e memorie della società Istriana d'archeologia e storia patria. — *XII, 1-2, 1895.* — Documenta ad Forumjulii, Istriam, Goritiam, Tergestum spectantia. — Un episodio della guerra tra Genovesi e Veneziani. Lettera in volgare di Vito Bono già podestà di Umago al doge Andrea Contarini, 4 settembre 1379.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino. — *XXX, 1, 1894-95.* — **C. Cipolla** : Sulla notizia Vercellese riguardante un diploma perduto di Carlo III (il Grosso). — *5.* — **G. Filippi** : Dedizione di Savona a Filippo Maria Visconti (1422). — *12.* — **D. Ferrero** : Disegno di una scalata alla città di Ginevra da aggiungere alla storia di Carlo Emanuele II di Savoia. — *15.* — **G. Claretta** : Una controversia marinaresca definitasi a Torino nel 1674 : e un tentativo di fondare in Piemonte una colonia Ellenica.

Atti della Società Ligure di storia

PATRIA. — *XXIV, 2. 1894.* — **L. G. Pélissier**: Documents pour l'établissement de la domination française à Gênes (1498-1500).

BOLLETTINO STORICO DELLA SVIZZERA ITALIANA. — *XVII, 7-8, 1895.* — **T. Di Liebenau** : Un'ambasciata all'imperatore Venceslao nel 1405.

MISCELLANEA DI STORIA ITALIANA EDITA PER CURA DELLA R. DEPUTAZIONE DI STORIA PATRIA PER LE ANTICHE PROVINCIE E LA LOMBARDIA. — *XXXIII, 2, 1895.* — **F. Gabotto** : L'età del conte Verde in Piemonte secondo nuovi documenti (1350-1383). — **G. Rossi** : Maria Luisa Gabriella di Savoia sposa di Filippo V re di Spagna in Nizza nel 1701. Memorie e documenti. — **A. Bazzoni** : Uno storiografo cesareo del secolo XVIII arrestato nei pressi di Vienna.

NUOVA ANTOLOGIA. — *LIX, 19, 1895.* — **E. Pinchia** : Duchi di Savoia e re di Sardegna. — *LIII, 19, 1894.* — **L. Celli** : Le ordinanze militari della repubblica Veneta. — *LVI, 7, 1895.* — **G. Roberti** : I principi di Borbone emigrati alla corte di Torino. — *LVII, 9, 1895.* — **P. Palma** : Il tentativo costituzionale del 1820 a Napoli. — *LIV, 1895.* — **G. Sforza** : La seconda moglie di Napoleone a Parma. *LVIII, 15, 1895.* — **G. Sforza** : Carlo II di Borbone e la rivoluzione di Parma nel 1848.

NUOVO ARCHIVIO VENETO. — *X, 1895.* — **G. Bolognini** : Le relazioni tra la repubblica di Firenze e la repubblica di Venezia nell'ultimo ventennio del secolo XIV. — **E. Celani** : Di una carta a penna raffigurante la battaglia navale dei Dardanelli, 26 giugno 1656. — **G. Claretta** : Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII. — **A Pazzoni** : Nuovi documenti intorno a un avventuriere del secolo XVII [c'est Carlo Francesco Caruffi bien connu à Vienne, à Paris et ailleurs]. — *XI, 1896.* — **A. Zambler** : Contributo alla storia della conguira spagnuola contro Venezia.

PENSERIO ITALIANO. — *XV, 51, 1895.* — **P. Faldella** : L'opera spirituale di Giuseppe Mazzini. — *58.* — **A. Gallenga** : Ultime ore di Jacopo Ruffini. — **P. Mazzini** : Lettera all'editore Croce di Milano. — *59* — **P. Pisa** : Lettere di Giuseppe Mazzini.

RASSEGNA NAZIONALE. — *LXXXII, 1, 1895.* — **P. M.** : Le cinque giornate di Milano. — *4.* — **V. M.** : Lettere di un eroe di Curtatone, Raffaello Zei, con prefazione di Augusto Conti. — *LXXXIII, 1.* — **A. V. Vecchi** : Guerra marittima d'Italiani collegati contro gli Austriaci nel 1848-1849. II. Guerra Dano-Germanica del 1848. — *LXXXIV, 1, 1895.* — **T. Persico**: Diomede Carafa e il regno di Napoli dal 1458 al 1466. — *2.* — **L. Grottanelli** : Caterina de Medici duchessa di Mantova. — *3.* — **G. Claretta** : Passaggio in Piemonte e dimora alla corte di Carlo Emanuele III re di Sardegna del granduca di Toscana Francesco di Lorena. — *LXXXV. 1.* — **C. Marchini** : Cesare Cantù politico. — *LXXXVI, 2-4, 1896.* — **P. Grottanelli** : Claudia de' Medici e i suoi tempi.

RIVISTA DI STORIA, ARTE E ARCHEOLOGIA DELLA PROVINCIA D'ALESSANDRIA. — *IV, 12, 1895.* — **G. Pittaluga** : Un episodio della gloria di Alessandria [la mort du comte d'Armagnac en 1391]. **G. Giorcelli** : Relazione (seconda) esalta e sincera di ciò che è passato nella resa di Casale alle armi imperiali nell'anno 1706.

REVISTA MARITTIMA. — *XXVIII, 2-5, 1895.* — **C. Manfroni** : La marina da guerra di Cosimo I e dei suoi primi successori. — *5.* — **A. V. Vecchi** : Ricordi navali su Napoleone I (1814). — 8-9. — **P. Vigo**: Di un'impresa tentata nel 1607 da Ferdinando I de' Medici per occupare Famagosta. — 12. — **C. Manfroni** : Vent'anni di storia della marina siculo-Napoletana. — **P. Vigo** : Il granducato di Toscana in alcune imprese marittime sul finire del XVII e sul cominciare del XVIII secolo.

REVISTA MILITARE ITALIANA. — *XL, 1, 1895.* — **G. Perrucchetti** : La presa di Susa, preceduta da un rapido sguardo sulla campagna del 1690 in Piemonte. — 7-8. — **E. Barbarich** : Cesare de Laugier e le armi Toscane alla prima guerra d'indipendenza italiana. 11-17. — **A. Nicoletti-Altimari** : Da Assaba Cassala. Sguardo retrospettivo storico delle imprese italiane pei domini e protettorati in Africa nell'ultimo quarto di secolo. — 21-24. — Idem : Da Kassala ad Adua.

STUDI STORICI. — *IV, 3, 1895.* — **M. Rosi** : Un ambascieria Genovese alla corte di Spagna nel secolo XVII.

Alviano (B.) D'. — La battaglia di Cadore, relazione al doge di Venezia, pubblicata da **F. Stefani** e **P. Molmenti** per le nozze Coletti Mocenigo.

In-8, 22 p. *Venezia Vissentini 1895.*

Barrili (A. G.). — Con Garibaldi alle porte di Roma (1867): ricordi e note. In-32, 288 p. *Milano, Treves, 1895.*

Beaufond (E.) De. — Elisa Bonaparte princesse de Lucques et de Piombino. In-8, 32 p. *Paris Gainche, 1895.*

Bonardi (A.). — Giovanni Anguissola e la Spagna secondo documenti inediti dell'archivio Bonetta di Pavia. In-8, 22 p. *Milano Rivara, 1895.*

*** — L'assedio e la battaglia di Pavia. Diario inedito con prefazione e note. In-8 gr., 26 p. *Pavia Fusi, 1895.*

Bossi (M.). — Cronologia della R. casa di Savoia da Beroldo fino ai nostri giorni: cenni storici del risorgimento italiano. In-16, 171 p. *Roma, tip. dell'Opinione, 1895.*

Bottero (E.). — Prudenza di stato e maniere di governo di Giovanni Botero. In-16, LXXVIII-551 p. *Milano, Hoepli.*

Campagna (La) del 1866 in Italia redatta dalla sezione storica del corpo di stato maggiore II. In-8, 425 p. *Roma, Voghera, 1895.*

Cardinali (A.). — I volontari Garibaldini del 1867 nella provincia di Viterbo. *Jesi, tip. economica, 1895.*

Caro (G.). — Genua und die Mächte aus Mittelmeer. 1257-1311. Ein Beitrag zur Geschichte des 13 Jahrhunderts. I. In-8 gr., XIII-414 p. *Halle, Niemeyer 1895.*

Catalogo della mostra storica del Risorgimento italiano, ordinata nella biblioteca Nazionale Vittorio Emanuele in occasione del venticinquesimo anniversario dell' unione di Roma al regno d'Italia, 1895. In-8, 92 p., *Roma, Forzani, 1895.*

Celani (E.). — Documenti Sforzeschi nell' archivio di stato in Napoli. In-8, 14 p., *Milano, Rivara, 1895.*

Corbo (A.). — Memorie patrie e ricordi di famiglia. In-16, 94 p., *Roma, tip. Nazionale, 1895.*

Cosentino (G.). — Le nozze del re Federico III con la principessa Antonia del Balzo. In-8 gr., 102 p., *Palermo, Reber, 1895.*

Darmstaedter (P.). — Das Reichsgut in der Lombardei und Piemont (568-1250). In-8, XII-369. *Strasburg Trübner.*

Depeschen (Venetianische) vom Kaiserhofe (Dispacci di Germania), hrsg. von der histor. Commission der K. Akademie der Wissenschaften, bearb. von **Turba**. III, In 8, XXXVII-778 p., *Wien, Gerol's Sohn, 1895.*

Espérandieu (E.). — Expedition de Sardaigne et campagne de Corse (1792-1794). In-8, 200 p., *Paris, Lavanzelle, 1895.*

Faconti (A.). — Le cinque giornate. Morti, feriti, benemeriti. *Milano, Chiesa Guindani, 1895.*

Gadaleta (A.). — Relazione di Spagna del cav. A. Cappello ambasciatore a Filippo V dall' anno 1735 al 1738. In-8. 31 p., *Firenze, Ariani.*

Gatti (G.). — Roma per il suo XXV anniversario di vita libera. In-16, 98 p. *Firenze, Bocca, 1895.*

Gemma (Sc.). — Storia dei trattati nel secolo XIX. In-16, 387 p., *Firenze, Barbera, 1895.*

Giacometti (G.). — Biografia dell'illustre patriota Carlo Alberto comm. Radaelli generale dell' esercito italiano nella fausta ricorrenza del XXV anniversario della rivendicazione di Roma. In-8, 25 p., *Udine, tip. Cooperativa, 1895.*

Kaufmann (D.). — Dv. Israel Conegliano und seine Verdienste um die Republik Venedig bis nach dem Frieden von Carlowitz. In-8 gr., VI-103, CXXXI p., *Wien, Konegen. 1895.*

Krebs (L.) et **Moris** (H.). — Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution d'après les archives des Etats Majors français et austro-sarde, 1794, 1795, 1796. In-8 gr., 484-420 p. *Paris, Plon-Nourrit, 1895.*

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par **H. de la Ferrière**. V: (1574-1577). In-4, LXXVII-389 p., *Paris, Hachette, 1895.*

Locatelli (G.). — Monterotondo e Mentana; ricordi di un Garibaldino della colonna Mosto e Stallo. In-16, 53 p., *Bergamo, Fagnani e Galeazzi, 1895.*

Lumbroso (A.). — Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca Napoleonica Benoit-Bernays. In-8, XV-147 p., *Modena, Namias, 1895.*

Malagonelli (A.). — Orazione latina del secolo XVII pronunciata al cospetto di Cristina di Svezia a nome

della repubblica di S. Marino, tradotta ed annotata da **P. Franciosi**, in-8, 43 p., *S. Marino, Angeli, 1895.*

Marmottan (P.). — Le royaume d'Étrurie (1801-1807), in-18, *Paris, Ollendorff, 1895.*

Pallavicino (G.). — Memorie pubblicate per cura della figlià. III : Dal 1852 al 1860, in-8 gr., 858 p., *Torino, Roux, 1895.*

Pasolini (P. D.). — Katharina Sforza. In gekürzter Form übersetzt von Dr. **Meta v. Salis-Marsclins**, in-8 gr., XII-361 p., *Bamberg, Buchner, 1895.*

Pensieri di Quintino Sella tratti dà suoi discorsi e dalle sue lettere, VII-159 p., *Torino, Casanova, 1895.*

Pesci (U.). — Come siamo entrati in Roma, ricordi, con prefazione di **G. Carducci**, in-16, XXIII-348 p., *Milano, Treves, 1895.*

Piscitello (S.). — Carlo Alberto e Francesco IV, d'Austria. Este, *Roma, Soc. éditr. Dante Alighieri.*

Soderini. — Rome et le gouvernement italien (1870 à 1894), précédé par une introduction par **M. Swiney**, in-8, XVI-85 p., *Paris, Oudin, 1895.*

Testament politique de Théodore Ier, roi des Corses, publié par **E. Orsini**, in-8, 96 p., *Montpellier, Firmin et Montane, 1895.*

Tivaroni (C.). — Storia critica del Risorgimiento Italiano. VIII : L'Italia degl' Italiani. I : 1849-1859, in-16, VIII-475 p., *Torino, Roux, 1895.*

Villari (P.). — Niccolò Macchiavelli ei suoi tempi illustrati con nuovi documenti, 2a edz. II, in-12, 638 p. *Milano, Hoepli, 1895.*

Villermont (De). — Marie Thérèse (1717-1780), 2 vol., in-8, *Paris, Desclée-De Brouwer, 1895.*

Wenck (K.). — Mailändisch-Thüringische Heiratsgeschichte aus der Zeit König Wenzel, in-8, 42 p., *Dresden, Buensch, 1895.*

Wilczek (E.). — Das Mittelmeer, seine Stellung in der Weltgeschichte und seine historische Rolle im Seewesen, in-8, gr., VIII-288 p., *Wien, Konegen, 1895.*

JAPON

*** — **Japanische** (das) Handelsgesetzbuch, in-8, VII-47 p., *Berlin, Decker,*

Nagar Ariga. — La guerre sino-japonaise au point de vue du droit international, in-8, XIII-311 p., *Paris, Pedone.*

*** — **Sinicæ res**. La situation en Extrême-Orient ; l'occupation des Pescadores et de Formose, in-8, 39 p., *Paris, Baudoin.*

MADAGASCAR

Cazeneuve (M.). — A la cour de Madagascar. Magie et Diplomatie, in-18 jés., 347 p., *Paris, Delagrave.*

Godré (N.). — La France à Madagascar, in-8, 240 p., *Lille, Taffin Lefort.*

Hanotaux (G.). — L'affaire de Madagascar, in-18 jésus, XXIV-313 p., *Paris, C. Lévy.*

Knight (E. F.). — Madagascar in war time : The *Times* special correspondent's experiences among the Hovas during the french invasion of 1895, in-8, 348 p., *Londres, Longmans.*

Lecamus (P.). — Madagascar et ses richesses : Bétail, agriculture, industrie, in-16, XV-195 p., *Paris, A. Challamel.*

Le Chartier (H.). et **G. Pellerin**. — Madagascar depuis sa découverte jusqu'à nos jours, in-16, 415 p. avec 60 grav., *Paris, Jouvet.*

Lémure (J.). — Madagascar. L'expédition au point de vue médical et hygiénique ; l'acclimatation et la conisation, in-8, 118 p., *Paris, J.-B. Baillière.*

Riols (J. de). — La guerre de Madagascar, anciennement France occidentale. Historique complet de l'expédition de 1895, ouvrage contenant la géographie, l'orograpgie, l'hydrographie, l'ethnographie de l'île, les mœurs et coutumes de ses habitants, etc., in-18, 108 p., *Paris, Bornemann.*

MAROC

Boada y Romeu (J.). — Allende el Estrecho ; viajes por Marruecos : la campaña de Melilla : la embajada del general Martinez Campos à Marraskeix. Impresiones y recuerdos, in-4, 563 p., *Barcelone, imp. Gutenberg.*

MEXIQUE

Gloner (Pr.). — Les finances des Etats-

Unis mexicains, d'après les documents officiels, in-4, VIII-703 p., *Berlin, Puttkammer*.

PERSE

Wilson (S. G.). — Persian life and customs, in-8, 334 p. *Londres, Oliphant*.

POLOGNE

Anzeiger der Akademie der wissenschaften zu Krakau. — *mars 1895*. — **B. Czermak** : Les plans de guerre de Ladislas IV contre les Turcs.

Kwartalnik historyczny. — *N° 1*. — **Antoni Prochaska** : Relations des croisés au XIVe siècle avec Giedymin de Lithuanie et Wladislaw Lokietek ou le Nain de Pologne. — **Anatol Lewicki** : Le roi Sigismond de Luxembourg et la Pologne de 1420 à 1436.

Przeglad powszechny. — *Février*. — **Edmund S. Naganowski** : Les événements du Transvaal et leur retentissement en Europe.

Kalinka (V.). — Der vierjährige polnische Reichstag 1788-91, T. 1er, 1787-9 (trad. du polonais), in-8, XXXIII-684 p. *Berlin, Mittler*.

PORTUGAL

Portugal em Africa. — *Janvier 1895*. — **A. de Castilho** : Lourenço Marques. — *Février*. — **F. Frazao** : Le problème colonial. — *Juillet*. — **M. S. Brederode** : La Société portugaise de la Croix-Rouge. — *Août*. — **B. de Magalhaes** : Congrès international de Londres.

Falgairolle (E.). — Le chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle, in-8, 39 p. *Paris, Lechevalier*.

ROUMANIE

Arhiva. — *Janvier-Février*. — **W. Jorga** : Le voyage de Macmichael de Moscou à Constantinople au commencement du siècle.

Baicoianu (Const.). — Geschichte der rumänischen Zollpolitik seit dem 14 Jahrhundert bis 1874 (t. 14 des « Münchener volkswirtschaftliche Studien »), in-8, X-250 p., *Stuttgard, Cotta*.

RUSSIE

Istoricheski Viestnik. — *Déc. 1895*. — **A. Brückner** : Le prince Potemkin. — *Janv*. — **L. Omelianski** : La dernière insurrection polonaise. — *Fév*. — Les derniers jours de l'empereur Alexandre Ier.

Journal du ministère de l'instruction publique. — *Janvier*. — **Krachenninikov** : Lettre inédite d'Ivan le Terrible à l'empereur Maximilien II.

Messager du nord. — *Avril 1896*. — **Z. V.** : L'Italie et Ménélik.

Russkaia starina. — *Déc. 1895-fév. 1896*. — Correspondance diplomatique russe au XVIIIe s. (Sir Ch. Hanbury Williams et autres). — **D. Anichin** : Le prince Cherkaski et la Bulgarie (suite). — *Janv*. — **P. Maikov** : Relations de Catherine II avec Necker et autres. — *Fév*. — **N. Drizen** : Gustave IV et la grande duchesse Alexandra Pavlovna (1794-6). — **K. Voensky** : Le séjour de la famille royale de France à Mittau en 1798.

Elénew (T.). — Les prétentions des séparatistes finlandais, in-8, 196 p., *Bordeaux, Féret*.

Haag (L.). — Darstellung des grossen sibirischen Verkehrsnetzes und Auszug aus dem russischen Zonentarif, in-8, 15 p., *Erlangen, Junge*.

Moos (F.). — Die Finanzen Russlands, in-8, VIII-142 p., *Berlin, Stiebe*.

Schybergson (M. G.). — Geschichte Finnlands, adapté du russe par Fr. Arnheim (t. 37 de la « Geschichte der europäischen Staaten »), in-8, XXIV-663 p., *Gotha, Perthes*.

Troubetzkoi (Lise). — Correspondance de S. M. l'impératrice Marie Féodorowna avec Mlle de Nélidoff, sa demoiselle d'honneur (1797-1801), suivie des lettres de Mlle de Nelidoff au prince A. B. Kourakine, in-18, XXXV-380 p., *Paris, Leroux*.

SAINT-SIÈGE

(Par M. le Prof C. Merkel).

Il pensiero italiano. — *XIV. 55-56. 1895*. — **S. B. Marchesi** : Contro alcuni pontefici del secolo XVII.

La rassegna nazionale. — *LXXXIII, 4, 1895.* — **G. Cassani** : Sul l'origine e vicende del potere temporale dei papi. — *2.*— **A. S. Rononi** : Ottavo centenario del Concilio tenuto da Urbano II a Piacenza l'anno 1095.

Rivista di storia, arte ed archeologia della provincia d'Alessandria. — *IV, 12, 1895.* — Relazione dell' arrivo nella città di Alessandria di S. S. Pio VII e delle feste che hanno avuto luogo in questa occasione.

Brancaccio di Carpino (F.). — Nuova cronologia dei papi, in-4, 134 p., *Roma, Bocca, 1895.*

Chantrel (J.). — Histoire populaire des papes. Les pages des catacombes. Les papes et le monothélisme. Silvestre II et le siècle de fer, in-12, 216, 214, 234 p., *Paris, Gautier, 1895.*

Clausen (J.). — Papst Honorius III (1216-1227). Eine Monographie, in-8 gr., VIII-413 p., *Bonn, Hauptmann, 1895.*

Les registres de Clément IV (1265-1268). Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par **E. Jordan**, 3e fasc., in-4 à 2 col., 257-344 p., *Paris, Fontemoing, 1895.*

Concilium Basileiense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel, hrsg. mit Unterstüzung der historischen und antiquarischen Gesellschaft von Basel. I : Studien und Dokumente der Jahre 1431-1437. hrsg. von **Jul. Haller**, in-8, XI-480 p., *Basel, Reich, 1895.*

Duerm (Ch. von). — Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII (1799-1800), in-8, 700 p., *Louvain, Peeters, 1895.*

Gebhardt (B.). — Die gravamina der Deutschen Nation gegen den Römischen Hof. Ein Beitrag zur Vorgeschichte der Reformation, 2 Aufl., in-8 gr., VII-149 p., *Breslau, Köbner, 1895.*

Gothein (E.). — Ignatius von Loyola und die Gegenreformation, in-8 gr., XII-795 p., *Halle, Niemeyer, 1895.*

Greenwood (A.). — Empire and papacy in the Middle Ages, in-8, 232 p., *London, Sonnenschein Swan, 1895.*

Innocentii PP. XI Epistolæ ad principes annis VII-XIII, edente prof., P. Fr. Joach. Jos. **Berthier**. II, in-fol., 514 p., *Rom, Spit-hoewer, 1895.*

Lapôtre (A.). — L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. I : Le pape Jean VIII (872-882), in-8, XI-371 p., *Paris, Picard, 1895.*

Lioy (D.). — L'Italia e la Chiesa : ultima fase della questione romana, 114 p., *Napoli, Regina, 1895.*

Lindner (Th.). — Die sogenannten Schenkungen Pippins, Kals des Grossen und Ottos I an die Päpste, in-8 gr., 99 p., *Stuttgart, Cotta, 1895.*

Mirbt (C.). — Quellen zur Geschichte des Papsthums, *Freiburg, Mohr, 1895.*

Pastor (L.). — Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des *Mittelalters.* 2te Aufl., Bd. II-III, in-8, LIII-795, LXVII-888 p., *Frieburg i. Br., Herder, 1894-95.*

Rolf (H.). — Das Papsttum und seine Unfehlbaren. Geschihte des Römischen Pontifikats, in-8, VI-176 p., *Wiesbaden, Birlenbach, 1895.*

Schwerdseger (J.). — Paps Johann XXIII und die Wahl Sigismunds zum Römischen König, 1410. Ein Beitrag zur Vorgeschichte des Konstanzer Concils, in-8 gr, 59 p., *Wien, Konegen, 1895.*

Stutz (U.). — Geschichte des Kirchlichen Benefizialwesens von seinen Anfängen bis auf die Zeit Alexanders III, I, 1, in-8 gr., 371 p., *Berlin, Müller, 1895.*

SOUDAN FRANÇAIS

Lecerf (P.-E.). — Lettres du Soudan de Paul Edmond Lecerf, lieutenant au 4e régiment d'infanterie de marine détaché aux tirailleurs soudanais, tué au combat de N., Sapa, le 17 mai 1894, in-8, 71 p., *Paris, A. Rousseau.*

Raille (M.). — Au Soudan (1893-94) ; la colonne Bonnier ; massacre de Dongoï (Taconbao, 15 janv. 1894), in-8, 23 p., *Reims, imp. Monce.*

SUÈDE-NORVÈGE

*** — **Norges** officielle statistik, *n° 216*: Tabeller vedkommende Norges handel i aaret 1894, in-8, XXI-234 p. *Christiania, Aschebong.*

Schott (Théod.). — Württemberg und Gustav Adolf, 1631-32. Mit einem Anhang ungedruckter Briefe von Gustav Adolf, Maximilien von Bayern und Barbara Sophia von Württemberg, in-8, 60 p., *Stuttgart, Kohlhammer.*

SUISSE

*** — **Akten** über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-52, publ. par C. Wirz (t. 16, des « Quellen zur schweizerischen Geschichte »), in-8, LI-532 p., *Bâle, Gering.*

Reding-Biberegg (R. von). — Der Zug Suworoffs durch die Schweiz : 24 Herbst bis 10 Weinmonat 1799, in-8, 374 p., *Zurich, Schulthess.*

TRANSVAAL

Aron (J.). — Canada, Transvaal. Dédié aux diplomates français qui ont du bon sens avec une adresse en français de l'empereur d'Allemagne, in-18 jésus, 144 p., *Paris, imp. Schmidt.*

Bartlett (E. A.). — The Transvaal crisis, the case for the British (Uitlander) residents in the Transvaal (2e édit. augmentée), in-8, 84 p. *Londres, Simpkin.*

Bérenger (P.). — Le Transvaal et l'Afrique du Sud, in-8, 46 p., *Paris, imp. Soye et fils.*

Chadwick (J. Cooper). — Three years with Lobengula (édition populaire), in-8, 160 p., *Londres, Cassell.*

Cumberland (F.). — What I think of South Africa : its people and politics, in-8, 234 p., *Londres, Chapman.*

Desjardins (A.). — Le Transvaal et le droit des gens, in-8, 35 p., *Paris, Soye et fils.*

Fisher (W.). — The Transvaal and the Boers, in-8, 276 p., *Londres, Chapman.*

Hugot. — Mission commerciale au Transvaal, in-8, 110 p. et carte, *Paris. imp. Motteroz.*

Joubert (J.). — Politique coloniale : l'indépendance du Transvaal, in-8, 22 p., *Paris, imp. Hennuyer.*

Klossel (M.). — Die Verfassung und Verwaltung der südafrikan. Staaten, für den deutschen Auswanderer nach amtlichen Unterlagen der Regierungen zu Pretoria und Bloemfontein bearbeitet, in-8, VI-67 p. *Leipzig, Mayer.*

Manheimer (E.). — Le Nouveau Monde sud-africain : la vie au Transvaal, in-18 jésus, V-358 p. avec 45 grav. *Paris, Flammarion.*

Molteno (P. A.), avocat de la Haute Cour du Cap. — A federal South Africa : a comparison of the critical period of American history with the present position of the colonies and states of South Africa and a consideration of the advantages of a federal union, in-8, *Londres, Low.*

Molyneux (N.). — Campaigning in South Africa and Egypt, in-8, 296 p., *Londres, Macmillan.*

Murray (R. W.). — The disunited states of South Africa : how can unity be achieved, in-8, 56 p., *Londres, King.*

*** — **Political** laws of the South African republic with an appendix containing the constitution of the Orange free state, in-8, 86 p., *Londres, Clowes.*

Thomas (C. G.). — Johannesburg in arms, 1895-96 : being the observations of a casual spectator, in-8, 128 p., *Londres, Smith.*

Waal (D. de). — With Rhodes in Mashonaland, in-8, 372 p., *Londres.*

Winsloe (R. W. C.). — Siege of Potchefstroom : a military episode in the Transvaal, 1880-1, in-8, 50 p., *Douvres, Goulden.*

Worsfold (W.-B.). — South Africa : a study in colonial administration and development, in-12, XII-266 p., *New-York, Scribner.*

TUNISIE

Drouet (F.). — Au nord de l'Afrique : Tunisie, Algérie, Melilla, Gibraltar, Tanger. Notes de voyage, in-4, 177 p., *Nice, imp. spéciale du petit Niçois.*

Piesse (L.). — Algérie et Tunisie, in-16, LXVI-467 p. avec carte et plan en coul., *Paris, Hachette.*

*** — **Trattato** (il) colla Tunisia : considerazioni, in-16, 56 p., *Rome, Civelli.*

TURQUIE

Hidden (A.). — The ottoman dynasty : a concise history of the Sultans of Turkey from the foundation of their dynasty in 1299 to the present day, in-8, *New-York.*

Sawas Pacha. — Le droit mulsuman expliqué. Réponse à un article de M. Ignace Goldziher, professeur de lan-

gues étrangères à l'Université de Budapest, paru dans le « Byzantinische Zeischrift », in-18 jésus, 161 p., *Paris, Marchal et Billard.*

VENEZUELA

Curtis (W. E.). — Venezuela, historical and descriptive, in-8, *Londres, Osgood.*

Miyares (A.-R.). — Le Conflit anglo-américain et le Venezuela : 1. Droits méconnus ; 2. Droits reconnus ; 3. Origines du conflit ; Situation actuelle ; 4. L'avenir, l'Angleterre ne se battra jamais, in-8, 35 p., *Cannes, imp. Verne.*

Le Gérant : E. JAMIN.

LES

ANNEXIONS DE COLLECTIONS D'ART OU DE BIBLIOTHÈQUES

ET LEUR ROLE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Principalement pendant la Révolution Française [1].

(*Fin*)

VIII

On a vu, dans la première partie de cet essai, avec quelle bonne volonté certains souverains se soumirent aux injonctions du vainqueur ; il n'en alla pas de même des municipalités : plusieurs d'entre elles opposèrent la résistance la plus opiniâtre, la plus savante. Tel fut le cas de l'antique cité de Pérouse. Nous sommes particulièrement bien informés de tous les détails de la lutte, grâce aux documents découverts par M. Rossi [2] et traduits par M. Buret dans son travail sur le Pérugin du musée de Caen [3]. En voici la substance :

Le 30 pluviôse an V (18 février 1797), le commissaire Tinet se présenta devant le magistrat de Pérouse, avec un ordre du général Victor, commandant l'expédition de Rome, pour prendre connaissance des tableaux qui pouvaient exister dans ce gouvernement. Les Pérugins mirent un empressement extraordinaire à

[1] Voy. la *Revue* de 1894, p. 481-497, et de 1895, p. 375-393.

[2] *Giornale di Erudizione artistica*, t. V. p. 224-256, 288-303, 321-352 ; t. VI, p. 3-25. Voy. aussi Redon, t. I, p. 216-217.

[3] *Histoire d'un Tableau* (*le Pérugin de Caen*). Caen, 1882.

faciliter les investigations, qui s'étendirent aux tableaux, à la fois aux manuscrits et aux incunables ; mais quand il s'agit de livrer leurs trésors, ils usèrent de tous les artifices imaginables. Comme ils avaient déjà été dépossédés de trois tableaux, un Raphaël et deux Pérugins, à la suite de l'armistice de Bologne, ils recoururent aux protestations et aux faux-fuyants, invoquant tantôt le manque de véhicules et tantôt le manque de bêtes de somme pour opérer le transport. La pétition qu'ils adressèrent, le 1er mars, au général en chef est un document trop curieux pour que je résiste au plaisir de le reproduire ici :

« Excellence. La justice, la discipline, le bon ordre ont été les compagnons inséparables de la troupe française commandée par le valeureux général Lannes. Notre population en demeure convaincue et elle exprime à Votre Excellence les sentiments de sa plus vive reconnaissance par la bouche de nous, qui représentons actuellement les pouvoirs publics. Nous avons l'honneur de l'assurer que les Pérugins aussi s'efforcent de répondre à ces traits de bonté autant qu'il leur a été possible. Le général de brigade, les officiers et leurs compagnons d'armes, ont l'obligeance de s'en déclarer satisfaits. Une seule chose troublait cette satisfaction réciproque : c'était la réquisition faite par le commissaire Tinet, non-seulement des trois superbes tableaux, choisis en exécution de l'armistice conclu à Bologne, mais de bien d'autres, au nombre de vingt-sept, sans parler de plusieurs manuscrits disséminés dans diverses bibliothèques. Les bons citoyens ont cru devoir interposer leurs offices et auprès du ministère français à Rome et auprès du général Victor, pour suspendre au moins l'expédition des tableaux et des manuscrits susdits, jusqu'à ce que l'on eût appris la décision et l'oracle (*sic*) autorisé de Votre Excellence. Cette suspension a été gracieusement accordée. Il reste maintenant, qu'usant de ces traits éclatants de générosité qui la distinguent à un si haut degré, elle daigne consoler cette population entière en lui permettant de conserver ces antiques monuments qui forment le plus grand lustre de la cité, et dont plusieurs nous sont chers en tant que souvenirs d'un de nos glorieux concitoyens. Notre reconnaissance est ineffaçable. Celui qui porte le front ceint de tant de lauriers, qui a rempli l'univers de son nom, qui fera l'admiration de la postérité, ne saura refuser cette grâce à ceux qui l'implorent humblement au nom public, et qui ont l'honneur d'être, avec les sentiments de respectueux dévouement ». .

Mais toutes les sollicitations furent vaines : le 17 mars, le général Chataignier ordonnait l'expédition des tableaux dans le plus bref délai possible.

Le palais pontifical de Lorette fut à son tour mis à contribution : il fournit trois tableaux et un dessin représentant le *Baptême du Christ*. Quant au trésor, on le dépouilla de sept vases en agate ou en cristal de roche [1]. La statue de la Vierge, confisquée le 27 pluviôse an V, fut expédiée à Paris au mois d'août 1798 seulement. Déposée au Cabinet des Médailles, elle fut rendue à Pie VII en 1804 [2].

La plus précieuse de ces dépouilles fut un des chefs-d'œuvre de Raphaël : la *Madone de Lorette*, dont, comme chacun sait, on a perdu toute trace. On ignorait jusqu'ici si ce tableau avait été réellement livré aux commissaires français, bien plus, s'il se trouvait encore à Lorette à la fin du siècle dernier [3]. L'assertion du « Specchio » cependant est formelle : il enregistre « una Madonna di Raffaele, già a Loreto, in tavola » (c'est-à-dire sur panneau) [4]. Ainsi se trouve comfirmée le récit de Rehberg [5] qui

[1] « Sous prétexte d'envoyer à Paris les reliques de Notre-Dame de Lorette, où elles n'avaient que faire, on s'empara de son riche trésor, notamment des lames d'or massif dont le plafond et les murs de la petite chapelle étaient entièrement couverts » (*Mémoires du général baron Thiébault*, éd. Calmette, t. II, p. 145).

[2] Trolard, *De Rivoli à Marengo et à Solférino*, p. 110-111.

[3] Passavant, *Raphaël d'Urbin*, t. II, p. 102.

[4] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 663. On relève en outre, sur la même liste, une « Madonna di Raffaele in tavola », provenant du palais Braschi et un « Christo di Leon. da Vinci in rame », provenant de la villa Albani.

[5] *Rafael Sanzio von Urbino*, p. 64. Munich, 1824. Serait-ce à ce détournement que fait allusion une lettre de Daunou en date du 3 avril 1798 ? Mais alors la *Madone de Lorette* aurait été retrouvée. Quoiqu'il en soit, voici ce document : « Les mesures que nous avons prises d'après vos arrêtés ont fait reparaitre plusieurs objets précieux qui avaient été déclarés perdus ; en tableaux, par exemple, un *Christ* de Léonard de Vinci, une *Vierge* de Raphaël », etc. (Taillandier, p. 132). La *Notice des principaux Tableaux recueillis en Italie comprenant ceux de l'État de Venise et de Rome* (an VII) ne mentionne, ni la *Vierge de Lorette*, ni le *Couronnement de Saint-Nicolas de Tolentino*, également de Raphaël, qui disparut vers la même époque sans laisser de traces.

ajoute les détails que voici : la *Madone de Lorette*, avant d'être envoyée à Paris, en vertu du traité de paix, fut exposée à l'Académie de France à Rome, puis emballée avec le plus grand soin et expédiée avec d'autres œuvres d'art. Mais, à l'arrivée, on trouva dans la caisse une copie non fixée (« nicht befestigte ») et endommagée, à la place de l'original, et toutes les investigations demeurèrent infructueuses. Aujourd'hui, ajoute Rehberg, on sait cependant que l'original existe encore.

IX

Lorsque l'armée française s'empara de Rome, les derniers scrupules avaient depuis longtemps disparu : aussi la Ville éternelle, pour avoir échappé plus longtemps à l'invasion, n'en fut-elle que plus durement traitée.

Quelques mots d'abord sur les négociations qui réglèrent le sort des collections romaines.

L'armistice conclu à Bologne le 5 messidor an IV (23 juin 1796) entre Bonaparte et les envoyés de Pie VI, porte que « le Pape livrera à la République française, cent tableaux, bustes, vases ou statues au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome, parmi lesquels objets seront notamment compris le buste en bronze de *Junius Brutus* et celui en marbre de *Marcus Brutus*, tous les deux placés au Capitole, et cinq cents manuscrits au choix des commissaires[1]. »

Le traité de Tolentino (1 ventose an V, 19 février 1797) consacra cette clause : il fut stipulé que les objets d'art et les manuscrits cédés à la France par l'armistice de Bologne seraient sur le champ dirigés sur Paris.

L'article XII ajoutait qu'indépendamment de la somme énoncée dans les articles précédents, le Pape payerait à la République « en numéraire, diamants et autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions dans le courant du mois de mars (etc.) ».

[1] *Spicilegio Vaticano*, t. I, p. 415. Rome, 1890.

Une nouvelle période s'ouvre avec l'entrée de l'armée française à Rome (février 1798), à la suite de l'assassinat du général Duphot. Désormais, la Ville éternelle est traitée en ville conquise. Une proclamation de Berthier, que j'ai copiée aux Archives du Ministère de la guerre [1], accorde toute latitude aux commissaires français pour choisir les œuvres, de quelque nature qu'elles soient, qui leur paraîtront dignes d'être envoyées à Paris. Bien plus, les collections particulières de Pie VI, des familles Albani et Braschi sont confisquées, à titre de représailles pour l'assassinat de Duphot.

A ce moment, malheureusement, beaucoup d'excès furent commis, mais le corps des officiers français fut le premier à protester contre eux : ils ne sauraient en aucune façon entacher l'honneur de notre armée [2]. La protestation suivante, récemment publiée par M. l'abbé Battifol, nous apprend quels furent les vrais coupables [3] :

« Rome, 28 frimaire an 7 de l'ère républicaine. Les commissaires du Directoire exécutif de la République française envoyés à Rome, instruits que les Napolitains, pendant le peu de moment (*sic*) qu'ils ont passé à Rome, ont commis dans le Museum, les Archives et la Bibliothèque du Vatican les déprédations les plus honteuses et ont renouvellé (*sic*) les exemples de barbarie qu'ont donné (*sic*) autrefois dans cette ville les Goths et les Vandales [4], arrêtent ce qui suit : Article premier.

[1] « Au gouvernement de Rome. — 22 pluviose an VI. — Art. 6. Le gouvernement de Rome payera dans trois décades une contribution extraordinaire de quatre millions de piastres effectives et deux millions de piastres en biens à son choix. — Art. 14. Il sera enlevé de la ville de Rome les tableaux, livres et manuscrits, statues et objets d'arts (*sic*) qui seront jugés dignes d'être transportés en France d'après l'ordre du g[al] en chef sur l'avis d'une commission nommée *ad hoc*. — Art. 18. L'armée françoise se rendra au Capitole pour y rendre hommage aux grands hommes qui ont illustré la Répub. Romaine. Cet hommage sera transmis à la postérité par une inscription tracée au Capitole. — Art. 19. Le culte, les temples et leurs ministres, les personnes et les propriétés seront garantis et respectés » (*Archives du Ministère de la Guerre*, B. M., fol. 62).

[2] Voy. Zanelli, *La Biblioteca Vaticana*, p. 96.

[3] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1889, p. 112.

[4] Le 27 mars 1801, le roi des deux Siciles s'engageait à faire restituer à la République française les statues, tableaux, et autres œuvres d'art enlevées à Rome par les troupes napolitaines. (Zobi, *Storia civile della Toscana*, t. III, App., p. 226.

Les grands édiles feront faire la recherche la plus sévère des individus qui auraient pu prendre part au pillage des effets déposés au Vatican.— Article II. Tout individu qui aurait acheté des effets provenant de cet établissement est tenu de les restituer dans les trois jours qui suivront la publication du présent arrêté, sous peine d'être immédiatement arrêté et traduit à la commission militaire pour être jugé. — Article III. L'agent en chef des finances établira un préposé au Vatican pour faire la recherche des objets qui ont été dilapidés et remédier autant qu'il sera possible aux dégâts qui ont été commis. — Article IV. Les objets détournés et vendus devront être remis à ce préposé, qui en tiendra registre, et délivrera des récépissés aux porteurs. Ces récépissés seront en outre signés par le gardien du dépôt auquel ces divers objets appartenaient. — Bertollo. — Par (*sic*) la Commission, le secrétaire de la Commission par intérim, Duveyrier. »

Bientôt l'ambition des conquérants ne connut plus de frein. Ne songèrent-ils pas à démolir la colonne Trajane pour la réédifier à Paris ! Ecoutons Daunou :

« Nous envoyons un obélisque ; mais quant à la colonne Trajane, il y a deux obstacles : 1° la dépense, qui n'est point calculable ; l'arrêté que vous avez pris et ordonné d'afficher dans Rome, portant qu'il n'en serait enlevé aucun monument public. Cet arrêté nous est opposé, toutes les fois qu'il s'agit d'objets d'art, par les consuls, et surtout par Visconti, antiquaire de profession et homme de lettres très éclairé. — « Il parait que vous renoncez à la colonne Trajane ; au fond, ce serait une entreprise extrêmement dispendieuse [1]. »

[1] Lettres du 15 avril et du 20 mars 1798, par Taillandier, p. 128, 133-134. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les commentaires ajoutés par le général Pommereul à la traduction de l'ouvrage de Milizia : *L'art de voir dans les Beaux-Arts* (Paris, an VI, p. 314-315) : « La colonne Trajane. Les uns la voudraient voir remplacer la statue qui ornait le Pont-Neuf ; mais isolée dans ce trop vaste emplacement, l'air l'y dévorerait. Son habile architecte savait bien qu'il lui fallait un cadre, et il le lui avait donné en la plaçant au centre du Forum de Trajan : elle le retrouverait à Paris, si on la faisait succéder au piédestal actuel de la place Vendôme, et ornerait à la fois les Tuileries et le boulevard, lorsqu'on ouvrira sur l'emplacement des ci-devant Feuillans et des ci-devant Capucines, la magnifique rue dont ce terrain devrait déjà être percé. La liberté se réjouirait de voir sa statue succéder sur le sommet de cette belle colonne à celle de l'apôtre Pierre. L'idée de l'enlèvement et du transport de ce monument parait d'abord gigantesque, et elle ne l'est aucunement. La dépense aussi ne doit pas effrayer, car il

Mais ce n'est là qu'une faible partie du programme tracé par les énergumènes. Le général Pommereul y fait, en outre, figurer « les Chevaux de Phidias et de Praxitèles, qu'appellent le pont de la Révolution et la place de la Concorde, et qui y figureraient mieux qu'à Monte-Cavallo. »

« Si la peinture, ajoutait-il, avait besoin de ces grandes fresques qui ornent encore le Vatican, immenses compositions où brille tout le génie de Raphaël, il suffit à la République française de les désirer pour les acquérir ; elle seule possède les artistes capables de l'en enrichir, et un signe de sa part peut opérer le miracle de la translation au Musée français »[1].

De telles époques sont faites pour tremper les caractères, exalter les qualités natives, provoquer les contrastes, parfois aussi alors les contradictions. Rome trouva, dans les deux camps opposés, deux savants illustres qui se dévouèrent avec une égale ardeur aux trésors dont ils avaient la garde et les suivirent tous deux à Paris ; l'un, pour les organiser en vue d'une installation définitive dans sa patrie d'adoption ; l'autre, pour les rendre intacts au Saint-Siège le jour de la réparation. La conduite de Gaetano Marini, l'illustre érudit, le dévoué préfet des Archives vaticanes, fut au-dessus de tout éloge ; à la fois doux et patient, souple et tenace, il accepta le nouvel ordre de choses sans renoncer à ses convictions. Il estima que sa place était auprès du dépôt confié à ses soins, et, ce dépôt, le vieillard ne le quitta pas un instant ; il en surveilla le transport à Paris, l'accompagna en exil et mourut près de lui, en 1815, sur la terre étrangère. Plus fougueux, le grand Ennius Quirinus Visconti, embrassa avec ardeur les idées nouvelles, mais lui aussi suivit en France les marbres qu'il avait décrits et analysés avec tant d'amour lorsqu'ils faisaient encore partie des collections romaines.

s'agit seulement de quelques pas à faire de son emplacement au Tibre, et ce fleuve, la mer, le Rhône, la Saône et la Seine, sont ensuite une voie peu coûteuse pour se rendre de Rome à Paris. »

[1] *L'Art de voir dans les Beaux-Arts*, p. 315.

Notre compatriote, le savant et sage Seroux d'Agincourt, crut qu'en sa qualité d'hôte de la Ville éternelle, il avait le devoir de s'abstenir. Il répondit aux avances par une lettre que j'ai copiée autrefois à la Vaticane et qu'il ne sera pas hors de propos de reproduire ici.

« Amico carissimo ; Sentendo dalla voce pubblica e dalla proclama stampata, che mi trovavo ascritto dal generale france se nel numero de letterati componenti l'instituto nazionale romano per la classe di Filosofia, Belle Lettere ed Arti liberali, ho ben capito che un onore tale mi veniva promosso dalla di Lei amicizia e da' rapporti troppo favorevoli del console Visconti e dell (*sic*) ministro Corona. Ma d'una parte credendomi ben lontano dalla capacità e troppo sproveduto delle cognizioni necessarie per sedermi merite volmente accanto di personnaggi miei maestri, tutti noti, quanto sono loro, a tutto il mundo pel erudizione e le qualità letterarie le più cospicue, e d'un altra parte trovandomi aggravato, più che mai dagli incommodi dispiacevoli ed assai dolorosi, di cui ella stessa è stata testimonio più volte, incommodi tanti che non mi permettono ne seduta, ne funzione pubblica, mi sono jeri presso del generale francese, del console Visconti e dell' (*sic*) ministro Corona, scusato di accettare l'onore ed il favore, dalla loro benevolenza destinato a me, e non potendo potar me da Lei, le ne do avviso, pregandola di unirsi a me per manifestare, colla sua sollita gentilezza, a suoi degni associati tutta la mia gratitudine... (suivent les formules d'usage). D'Agincourt. Di casa, a di 4 di aprile 1798.

(Sans adresse, mais probablement écrite à Gaetano Marini).

(Bibliothèque du Vatican, fonds latin, nº 9042, ep. 156).

Dans ces divers conflits, on comprend l'embarras qu'éprouvèrent les hommes de science, étrangers aux luttes politiques. Les deux savants français qui présidèrent à ces mesures n'étaient pas moins faits, par leur savoir et par leur caractère, pour imposer le respect même à ceux qu'ils dépouillaient. Monge, Daunou, comptent, l'un dans le domaine des sciences physiques, l'autre, dans celui de l'érudition, parmi les plus illustres représentants de cette forte génération sortie du sein de l'*Encyclopédie*. Particulièrement délicate fut la tâche confiée à Daunou. Cet érudit illustre, cet organisateur infatigable, dont je m'honore d'occuper le fauteuil à l'Académie des Inscriptions, avait été

nommé administrateur de la Bibliothèque du Panthéon, le 17 floréal an V. Le 12 pluviôse de l'an VI, il fut envoyé à Rome, où il resta jusqu'au 20 messidor de la même année, occupé à recueillir, soit pour la Bibliothèque nationale, soit pour la Bibliothèque du Panthéon, les plus beaux manuscrits ou imprimés des bibliothèques confisquées [1]. Il fit preuve à la fois de fermeté et de modération [2].

X

L'histoire du musée du Vatican pendant cette période si troublée est encore toute à faire, comme d'ailleurs l'histoire correspondante du musée du Louvre, je veux dire l'histoire des séries ou des ouvrages isolés que notre grand musée national a tiré de l'Italie à la fin du siècle dernier. Ai-je besoin d'ajouter que je n'ai même pas la prétention d'effleurer ici le sujet [3] ?

[1] On trouvera les informations les plus complètes sur cette mission dans le volume de Taillandier : *Documents biographiques sur P. C. F. Daunou* (Paris, 1847), et dans la brochure de M. H. Lavoix : *Daunou et la Bibliothèque du Panthéon (Sainte Geneviève). Introduction au Catalogue des Incunables rédigé par Daunou.* Paris, 1892.

[2] « En général je vois qu'il est bon de s'en tenir aux trois cent cinquante caisses ; il n'est ni juste, ni politique, de trop multiplier les enlèvements de cette nature. Les patriotes les plus estimables de ce pays ne les voient qu'avec peine, et il faut convenir qu'en leur place nous n'y serions pas moins sensibles. Il faut qu'il y ait un terme à tout et surtout au droit de conquête » (Lettres du 15 avril 1798 ; *apud* Taillandier, p. 134). Voy. aussi plus loin ses observations au sujet du transport de la colonne Trajane.

[3] Pour la détermination des œuvres d'art, transportées de Rome en France, nous disposons de plusieurs documents, malheureusement plus ou moins sommaires.

Le premier jour complémentaire de l'an V les commissaires éprouvèrent le besoin de faire imprimer une liste donnant le détail du splendide butin que nos armées avaient recueilli. Cette plaquette rarissime, qui semble avoir échappé à tous mes devanciers, servit de base aux différentes listes publiées en Italie. Elle est intitulée : *Liste des principaux objets de sciences et d'arts recueillis en Italie par les commissaires du Gouvernement français.* Extrait des procès-verbaux restés à la commission et imprimé à Venise, le premier jour complémentaire de l'an 5[e] de la République française. Le secrétaire de la commission Couturier (Duplessis, *Catalogue de la Collection de pièces sur les Beaux-Arts...*, n° 1685,

On rapporte que le Vatican perdit à cette occasion plus de 200 camées sacrés, richement enchâssés, une croix pastorale gemmée, très précieuse, un riche vase en or, une infinité de camées profanes, parmi lesquels le fameux Bacchus et Ariane, y compris les 150 camées de la collection de la reine Christine.

La Bibliothèque Vaticane fut tout aussi éprouvée. J'ai essayé dans un travail spécial, de faire connaître les pertes qu'elle subit[1].

Paris, 1881). Le *Catalogo de capi d'opera di Pittura, Scultura, Antichità, Libri, Storia naturale, e d'altre Curiosità trasportati dall' Italia in Francia*, publié à Venise, en 1799, n'est qu'une traduction de la liste dressée par les commissaires français.

Plus incomplet est le catalogue imprimé la même année à la suite des *Osservazioni sullo stato dei diversi Regni, Principati, Pe rovincie democratizzate nel secolo XVIII con lo stato di tutti i Pezzi di Belle arti trasportati a Parigi* (Lausanne, 1799, in-12, de 104 pages).

A ces catalogues de source italienne font pendant les *Notices* publiées par les conservateurs du Louvre à partir du mois de février 1798. On en trouvera la bibliographie dans les catalogues de Villot (*Notice des tableaux exposés dans les galeries du Musée impérial du Louvre* ; 1re partie, p. LI et suiv. — Cf. Reiset, *Notice des Dessins... Première partie. Ecoles d'Italie...* p. XL-XLII. Paris, 1866). — Les *Notices des Statues, Bustes et Bas-Reliefs de la galerie des Antiques du Musée central des Arts, ouverte pour la première fois le 18 brumaire an 9*, donne la liste des statues choisies au Capitole et au Vatican, par Barthélémy, Berthelot, Moitte, Monge, Thouin et Thinet, commissaires à la recherche des objets de sciences et d'arts.

Un document des plus importants et qui, quoique imprimé, semble avoir échappé à l'attention de mes prédécesseurs est le « Specchio generale di tutti gli oggetti d'arti e scienze che partono da Roma per Parigi nell' anno VI, dell' era republicanna (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 655-664). On y trouve une liste sommaire, — des sculptures, peintures, médailles, vases, manuscrits, livres et dessins provenant des collections suivantes : Villa-Albani, Capitole, Consulta, Vatican, palais Braschi, Bibliothèque du Vatican, église de l'Anima. — L'Etat est signé de Vicar (*sic*), Daunou, Florent, Sieubert, G. Valadier, architecte, de Saint-Martin. — L'état des objets d'art dont nos musées se sont enrichis pendant la guerre de la liberté, figure dans la traduction, donnée par le général Pommereul, de l'ouvrage de Milizia : *De l'art de voir dans les beaux-arts*. Paris, an VI (p. 275-316).

[1] Moroni. *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. LXXXI, p. 58-59. Dans son *Histoire de Pie VI*, Novato raconte que le commissaire Cacault offrit à Pie VI de lui rendre les pierreries provenant des tiares pour deux millions de moins que leur valeur : le Pape y consentit et expédia à Milan le joaillier Sartori

Quant à la bibliothèque particulière de Pie VI, elle partagea le sort des meubles appartenant à la famille Braschi : j'en ai fait connaître les vicissitudes dans le mémoire que j'ai consacré à l'histoire de la Vaticane pendant la Révolution française [1]. Il y a peu de mois une épave de cette collection précieuse était mise en vente à Paris, à la salle Sylvestre [2].

XI

La livraison, la mise en gage, puis la vente des diamants faisant partie du Trésor Pontifical, donnèrent lieu à des négociations particulièrement épineuses et à travers lesquelles il n'est pas facile de s'orienter. Voici, en substance, les différentes phases de ce long débat diplomatique.

Pour faire face aux obligations que lui avait imposées le traité de Tolentino, Pie VI livra un premier lot de pierreries, d'une valeur de 11 millions, à déduire sur les 30 millions qu'il s'était engagé à payer. Il sacrifia entre autres les quatre tiares qu'il avait fait refaire (celles de Jules II, de Paul III, de Clément VIII et d'Urbain VIII) [3]. Mais ici se produisent les assertions les plus contradictoires.

D'après les sources françaises, la valeur assignée aux diamants aurait été terriblement majorée. A en croire les auteurs du parti pontifical — et sur ce point je suis tenté d'ajouter foi à

et le banquier Torlonia, afin d'arranger l'affaire. Mais comme les commissaires français demandaient neuf millions en numéraire, le pape dut se contenter de racheter une partie des pierreries.

[1] *Mélanges Julien Havet.*

[2] « 362. Statii. Sylvarum, libri quinque. — Thebaidos, libri duodecim. — Achilleidos, duo. — Orthographia et flexus dictionum Græcarum apud Statium. Venetiis, in ædibus Aldi, mense Augusto 1502. 1 vol. in-8, d.-r. Edition rare, complète. » Ce précieux exemplaire a appartenu à Angelo Braschi (le pape Pie VI), dont il porte la signature quatre fois répétée (les notules indiquant le sujet traité dans le passage qui les suit ne me semblent pas être de son écriture). Il m'a été rapporté d'Italie et donné par mon cher et excellent élève James Rotschild (*sic*) qui aime avec passion la belle littérature et les beaux livres. » (Note de M. A. D., 24 nov. 1862). *Vente Armand Durand.* Picard, fév. 1895).

[3] **Moroni, *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. XLIV, p. 81.**

leur témoignage, — l'estimation aurait été infiniment au-dessous de la valeur réelle, mais les troubles publics n'auraient pas permis de réaliser un prix raisonnable.

Quoiqu'il en soit, Haller, jugeant que les sommes versées ou les gages donnés étaient insuffisants, réclama de nouvelles garanties. Pie VI envoya alors à Gênes un nouveau lot de pierreries, d'une valeur de 10 millions, sur lequel on devait prélever la différence [1]. Ce lot fut mis en dépôt chez un banquier gênois, comme s'il s'était agi d'un simple prêt sur gages. Notons en passant que le dépôt de joyaux de cette nature entre les mains d'un prêteur n'avait en soi rien d'anormal ; il s'était renouvelé périodiquement, vers la fin du XV[e] siècle et le commencement du XVI[e], à chaque vacance du Saint-Siège. Mais en 1798, il s'agissait de réaliser une somme énorme, 8 millions de francs.

Cette fois-ci encore l'évaluation de ces joyaux donna lieu à de graves difficultés : d'après les agents du gouvernement pontifical, ils valaient 10 millions ; d'après ceux du gouvernement français 6 millions seulement [2].

Après l'assassinat de Duphot, le gouvernement français donna l'ordre de vendre purement et simplement les diamants déposés à Gênes [3]. Le dernier lot, évalué 5 millions de livres, produisit, aux enchères, 3.549.055 livres, chiffre auquel il faut ajouter 33

[1] Moroni, *Dizionario*, t. LXXVI, p. 324.

[2] 14 mai 1797. « Le pape nous a donné 8 millions de diamants, qui, à l'évaluation de Modène, ne valent pas davantage que 4.500.000 francs. Bonaparte ». (*Correspondance de Napoléon I*er, t. III, p. 60). 5 janvier 1798. « Il n'y a aucune mesure à prendre pour les diamans de Rome. Ils sont à Gênes pour répondre des lettres de change que Rome a donné (*sic*) pour solder sa contribution, ce ne sera qu'autant que vous lui en imposerez une nouvelle que nous aurons quelque chose à réclamer de cette cour ». Haller (au général en chef). (*Archives du ministère de la guerre*). « Le Cen Bonaparte me fait part que la Cour de Rome n'est pas dans les dispositions de payer le million qui vous est encore dû. Dans la circonstance présente vous devez mettre le séquestre sur les diamants que le Pape a, dit-on, encore à Gênes et dont la valeur est de plusieurs millions ». Berthier à Haller. Mantoue, 17 nivôse an VI (*Archives du ministère de la guerre*), fol. 20 v°). Cf. fol. 84.

[3] Redon de Belleville, *Notes et correspondance*, t. II, p. 15-19, 33-34, 40. Paris. 1892.

diamants invendus, d'une valeur de 977.008 livres, et pour 500.000 livres de diamants donnés en cadeaux. Au mois de floréal an VI, Haller demandait 850.000 francs pour ce qui restait de ce magnifique trésor et pour une épaulette en brillants [1].

Ces gemmes, auxquelles s'attachaient tant de souvenirs, ont été dispersées à tous les vents et il ne faudrait rien moins que la perspicacité d'un joaillier doublé d'un archéologue, tel que l'est M. Germain Bapst, pour les retrouver dans le trésor de quelque maison souveraine ou dans l'écrin de quelque femme de banquier archimillionnaire. Seule, l'émeraude ajoutée à la tiare par Grégoire XIII a surnagé : ses vicissitudes sont à la hauteur des insignes augustes dont elle faisait partie. Si je puis les retracer ici en détail, je suis redevable de cette bonne fortune à l'obligeante érudition de mon cher confrère M. le Dr Hamy, membre de l'Institut et archiviste du Muséum d'Histoire naturelle. Il a retrouvé dans le dépôt confié à ses soins toute la correspondance échangée au sujet d'un joyau sans prix, qui finit au milieu de la tourmente, par ne plus être considéré que comme un simple échantillon de minéralogie[2]. Mes lecteurs se joindront à moi pour féliciter M. le Dr Hamy d'une découverte qui fait connaître de si piquants épisodes d'histoire diplomatique.

Il résulte de ces documents que l'émeraude en question a figuré dans les collections du Muséum de 1798 à 1805, mais qu'à cette dernière date elle est reprise par Napoléon, pour être mon-

[1] « J'ai reçu aujourd'hui une lettre en date du 22 du ministre des relations extérieures, par un courier (*sic*) extraordinaire. Il m'enjoint de faire saisir les diamans de Rome. Je suis occupé de cette mesure qui annonce la rigueur que le Directoire veut mettre dans la juste poursuite de l'assassin de Duphot, et qui nous fait espérer qu'on en tirera une vengeance éclatante. » Gênes 18 janvier 1798. Faipoult (*Archives du ministère de la guerre*).

[2] Nous chargeons le courrier de remettre au Directoire exécutif, avec notre dépêche, un paquet contenant pour le Museum d'histoire naturelle : 1° une grosse émeraude provenant de la couronne de Jules II ; 2° une plasme d'opale en forme de poire. Ce sont deux bijoux du pape, sauvés du naufrage : la première était l'un des ornements de l'une des trois tiares (Lettre du 15 avril 1798 ; Taillandier, p. 139).

tée sur le tiare qu'il offrit à Pie VII. Elle a donc fait retour au Vatican, où elle se trouve certainement encore à l'heure qu'il est.

Aux citoyens composant l'Administration du Muséum d'Histoire narelle (Séance du 14 Prairial an 6, 2 juin 1798). J'ai l'honneur d'adresser à votre administration : 1° Une grosse émeraude provenue de la couronne du pape Jules II ; 2° une plasme d'opale en forme de poire.

Ces deux objets sont destinés au Muséum d'Histoire naturelle. Les commissaires du gouvernement français à Rome se sont servis de mon intermédiaire pour vous les faire parvenir. C'est une commission dont je me suis chargé avec d'autant plus de plaisir qu'elle me procure une nouvelle occasion de vous témoigner tout mon attachement pour votre établissement et pour ceux qui sont chargés de le diriger. Salut et fraternité. M. Révellère-Lépeaux. (Pièces annexes de la séance du 14 prairial an VI).

Séance du 7 brumaire an X (29 octobre 1799). Procès-verbal de l'estimation des diamans et pierres précieuses déposés au Muséum d'Histoire naturelle, faite par les jouailliers soussignés en vertu de l'invitation à eux faite par les Citoyens-Administrateurs dud. Muséum, au nom du Ministre de l'Intérieur. Savoir :... N° 7. art. 36. Une très belle émeraude de forme quarrée, taillée à biseaux en-dessus et à degrés en-dessous. Il y a une petite glace dans l'un des coins; elle pèse vingt-huit grains trois seizième de karast; sa superbe couleur la rend très précieuse à la collection ; nous l'estimons *cinq mille francs*, cy 5000... Fait à Paris au Muséum National d'Histoire naturelle, le 29 vendémiaire, an X de la République Françoise et avons signé : Foncier, jouaillier, rue des Bons-Enfants, n° 1334. M. Etienne Nitot. jouaillier, place du Pont-Neuf, n° 34.

Paris, le 2 germinal an XIII (23 mars 1805). Le Ministre de l'Intérieur à Messieurs les professeurs-administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes. Sa Majesté l'Empereur a décidé, Messieurs, que les pierres précieuses qui ornaient la thiare du pape, et qui furent enlevés de Rome l'époque de l'invasion des Français, seraient remises à Sa Sainteté. Je vous invite donc à faire la recherche de toutes celles qui ont pu être déposés dans votre établissement.

« Monsieur le Secrétaire d'Etat vous aura peut-être déjà transmis des ordres à ce sujet. Mais je n'ai pas dû, de mon côté, négliger de vous faire connaitre les intentions de Sa Majesté Impériale. J'ai l'honneur de vous saluer. Champagny ».

Cette lettre est communiquée à la séance du 6 germinal (27 mars 1805). « On a écrit au ministre, dit le procès-verbal, qu'il n'y avait d'autres pierres précieuses qu'une émeraude ; on lui demande l'autorisation pour la remettre (T. XII, p. 1) ».

« Maison de l'Empereur. Paris, le 4 floréal an XIII (24 avril 1805).Le Conseiller d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, intendant général de la maison de l'Empereur à Messieurs les professeurs-administrateurs du Muséum Impérial d'Histoire naturelle. J'ai rendu compte, Messieurs, à Sa Majesté l'Empereur et Roi de la demande que je m'étais permis de vous faire en mon nom de l'émeraude qui avait orné la thiare de Pie VI, pour la faire passer sur celle de Pie VII. Sa Majesté a lu dans la lettre même que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse la nouvelle expression du dévouement pour sa personne dont vous avez donné tant de preuves, etc... Sa Majesté m'a fait connaitre que l'émeraude dont il est question suffisait pour remplir ses vues.

« Comme la thiare du pape est sur le point d'être terminée, je remets à M. Auguste, orfèvre-joaillier, chargé de son exécution, une lettre que cet artiste vous présentera et par laquelle je vous prie, Messieurs, de vouloir bien remettre à sa disposition l'émeraude dont il vous donnera son récépissé. Agréez, etc. Clavet-Fleurieu.

« Au procès-verbal du 4 floréal an XIII (24 avril 1805). L'annonce de l'envoi de cette lettre est suivi de cette mention. « Le professeur de minéralogie est chargé de faire la remise de cette pierre précieuse et d'en tirer un récépissé » (t. XII, p. 17).

« Maison de l'Empereur. Paris, le 4 floréal an XIII (24 avril 1805). Le Conseiller d'Etat, etc. Je prie Messieurs les professeurs-administrateurs du Muséum impérial d'histoire naturelle de vouloir bien remettre à la disposition de M. Auguste, orfèvre-joaillier, l'émeraude qui ornait la thiare de Pie VI, et qui est destinée à orner celle que Sa Majesté l'Empereur et Roi donne en présent à Pie VII. M. Auguste en donnera son récépissé au pied de la présente invitation. Clavet-Fleurieu.

« Et au-dessous : j'ai reçu de Messieurs les professeurs et administrateurs du Muséum Impérial d'histoire naturelle, par les mains de M. Lucas, garde des galeries d'histoire naturelle, l'émeraude qui ornait la thiare de Pie VI et qui est mentionné en la lettre de Monsieur de Fleurieu, intendant général de la maison de l'Empereur et Roi, dont décharge. Au Muséum d'histoire naturelle, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805). Auguste, orfèvre-joaillier ».

Cette pièce sera éposée sur le bureau de l'Assemblée des Professeurs le 11 floréal suivant (1er mai 1805).

« M. Lucas, garde des galeries d'histoire naturelle, dit le procès-verbal (T. XI, p. 118). dépose sur le bureau le récépissé que lui a donné M. Auguste, orfèvre joaillier pour l'émeraude qui ornoit la Thiare de Pie VI, et qu'il étoit autorisé par M. l'Intendant de la maison de l'Empereur à retirer des galeries d'histoire naturelle ».

Cette pièce sera déposée aux Archives et M. Molinos est invité à faire déposer cette pièce précieuse, d'en constater la pesanteur, ainsi que de tirer une copie de l'inscription qu'elle porte (T. XII, p. 18).

Séance du 25 floréal an 13 (13 mai 1805) (T. XII, p. 25). L'architecte présente le modèle en étain de l'Emeraude, qui a été remise par ordre de l'Empereur, pour orner la Thiare du Pape Pie VII. Elle porte pour inscription Grégoire XIII, Pont. Max. »

M. Molinos est remercié de ses soins. Ce modèle sera remis au Professeur de minéralogie pour être placé dans son dépôt avec une notice historique.

Je rattache aux diamants du Trésor pontifical les ornements sacrés à l'usage personnel des Papes. En 1797, Pie VII, pour payer la contribution de guerre que lui avait imposée le traité de Tolentino, donna l'ordre de fondre le fermoir de chape de Jules II, ciselé par Caradosso et le bouton de chape de Clément VII, ciselé par Benvenuto Cellini [1]. On ne saurait trop déplorer cette mesure, car qu'était la valeur intrinsèque de ces joyaux comparée à leur valeur artistique ? Pie VI, qui a rendu tant de services à la cause de l'antiquité, n'appréciait pas les œuvres du moyen-âge ou de la Renaissance ; n'avait-il pas fait détruire, quelques années auparavant, la grande tiare de Jules II sous le beau prétexte de la refaire dans une forme plus élégante !

Un événement considérable, sur lequel les détails font défaut, c'est la vente d'une partie du mobilier pontifical, dans les premiers mois de l'année 1798.

Le *Moniteur* ne se fit pas faute de censurer (pendant l'été de l'an VI), les commissaires français et le gouvernement romain, les

[1] « Après le traité de Campo-Formio, en 1797, toute l'orfèvrerie du Vatican fut fondue pour aider à payer la contribution de guerre, mise à la charge du gouvernement pontifical, et l'œuvre de Caradosso a partagé le sort d'un autre bouton de chape célèbre, fait par Benvenuto Cellini pour Clément VII, et détruit dans cette circonstance. Nous avons entendu raconter tous les détails de cette triste exécution, où beaucoup d'autres merveilles furent anéanties, par le dernier orfèvre du Vatican, M. Spagna. Il avait conservé une vive impression de ce massacre, auquel, très jeune, il avait assisté en qualité d'ouvrier » (Eug. Piot ; *le Cabinet de l'Amateur*, 1862-1863, p. 45).

premiers pour n'avoir pas assuré ou réservé à la France, le second pour n'avoir pas revendiqué pour l'Ecole de Rome, des œuvres aussi précieuses. Mais on allégua la situation dans laquelle se trouvait l'armée française et la pénurie du trésor public romain.

Deux suites de tapisseries célèbres, les *Actes des Apôtres*, d'après les cartons de Raphaël, et les *Scènes de la vie du Christ*, d'après les cartons de ses élèves, furent acquises à cette occasion, moyennant 1.250 piastres pièce, par une société de brocanteurs français.

Le récit d'un écrivain anglais, qui fut témoin oculaire, nous fournit quelques détails sur cette vente [1]. L'auteur raconte que les autorités françaises, aussitôt après l'occupation de Rome, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1798, confisquèrent tous les objets précieux du Vatican. La compagnie ou société de brocanteurs (*the company of brokers*) qui suivait l'armée fut admise à acheter, au prix fixé par elle-même (*upon their own terms*), tout ce qui était à sa convenance. Le reste fut vendu aux juifs du Ghetto.

Voici ce qui se passa pour les tapisseries de Raphaël : lorsque vint leur tour, on pria un employé du Vatican, présent à la séance, de dire combien elles valaient. Celui-ci les estima 1.200 piastres chacune. « Bien répondu, mon brave, s'écria un des brocanteurs, nous sommes d'accord sur le prix ; j'ajoute même encore 50 piastres à votre estimation. » Il n'y eut pas d'autre offre et les précieuses tentures furent adjugées chacune 1.250 piastres, soit environ 7.000 fr. Plus tard, Visconti, alors consul, fit des démarches pour recouvrer les chefs-d'œuvre de Raphaël, car, malgré la prétendue publicité de la vente, les autorités (*the ostensible governors*) n'en avaient même pas été prévenues. Mais le bénéfice demandé par l'acquéreur fut si grand que l'on dut renoncer, vu l'état des finances publiques, à lui racheter sa proie.

[1] Duppa, *A brief Account of the Subversion of the papal Governement 1798*. Londres ; 2e édit. 1799, p. 58-62). Cf. La *Chronique de l'Art*, de 1877, p. 273-264.

Quoique hâtives et tumultuaires, ces ventes n'en avaient pas moins leur valeur au point de vue légal. Le gouvernement français, qui avait été tenté un instant de reprendre aux acquéreurs les tapisseries de Raphaël, fut forcé de reconnaître la validité de la cession qui en avait été faite. Une lettre de Chaptal, qui existe dans les Archives du Louvre et qui m'a été signalée dans le temps par M. Courajod, ne laisse aucune place au doute [1].

Un mot encore sur les tapisseries de Raphaël : en 1808, elles avaient repris leur place au Vatican [2].

Il n'en fut pas de même d'une foule d'autres tentures précieuses provenant du garde-meuble pontifical : les *Enfants jouant* (je parle de l'exemplaire ancien exécuté au XVI[e] siècle) et les *Grotesques* ont disparu sans retour.

Envisageons à leur tour les vicissitudes des établissements religieux.

Les troubles qui suivirent l'assassinat du général Duphot furent des plus préjudiciables aux œuvres d'art de toute nature conservées dans les églises [3]. Assurément, il ne faut pas prendre au pied de la lettre les doléances de Paul-Louis, porté de sa nature, comme on sait, à la misanthropie ; n'affirme-t-il pas que « tout ce qui était aux Chartreux, à la villa Albani, chez les Far-

[1] « Paris, le 18 thermidor an IX. Le Ministre de l'intérieur aux citoyens Coen, Nouvel et compagnie. « J'ai reconnu, citoyens, la légalité de la vente qui vous a été faite à Rome des tapisseries du Vatican, dites de Raphaël, qui sont en ce moment déposées au Musée central. Je ne dois pas permettre que vous restiez plus longtemps privés de votre propriété. Vous pouvez vous présenter à l'administrateur du Musée central ; il est autorisé à vous remettre ces tapisseries. Je vous salue. — Chaptal ».

[2] Voyez mon *Histoire de la Tapisserie en Italie*..., p. 21-22.

[3] « Pour toute réponse, il suffit de rappeler que, dès l'arrivée des troupes à Rome, c'est-à-dire dès le 10 février, le commandant militaire de Rome laisse enlever, sans bordereaux ni reçus, les diamants, tableaux, statues, objets d'art, matières d'or et d'argent appartenant au gouvernement, aux Anglais, à la maison Albani, aux émigrés, aux proscrits. » (*Memoires du général baron Thiébault*, t. II, p. 167).

nèse, les Onesti, au museum Clémentin, au Capitole, est emporté, pillé, perdu ou vendu, que les Anglais en ont eu leur part », etc.[1] Néanmoins, il est certain que les ouvrages d'orfèvrerie entre autres furent cruellement maltraités[2]. On déplore notamment la destruction des deux chefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul : ces insignes monuments d'orfèvrerie, commandés par le pape Urbain V, en 1369, à Giovanni di Bartolo de Sienne, figurèrent jusqu'en 1799 dans la basilique de Latran. A ce moment, ils furent dépouillés des pierres précieuses qui les ornaient et jetés à la fonte[3].

Dans cette occurrence encore, Gaetano Marini intervint comme le génie tutélaire des collections romaines. Par ses soins, « les tableaux précieux des églises détruites ou fermées furent transportés au Vatican et déposés dans l'appartement du cardinal bibliothécaire ; il recueillit de même quelques objets d'art, parmi lesquels il cite un *Christ* d'ivoire provenant de l'église de San-Paolino alla Regola, et les estampes de la Chartreuse[4]. »

Qu'il me soit permis, en terminant cet essai, d'associer dans un commun hommage le savant romain et le savant français, Marini et Daunou ; tous deux, dans des camps opposés, forcèrent l'estime et le respect de leurs adversaires, par leur érudition, par leurs rares aptitudes d'organisateurs, et plus encore par leur stricte probité professionnelle.

[1] Lettre du 8 janvier 1799.

[2] 23 février 1798. « J'ai autorisé,de concert avec Masséna, qu'on s'emparât de l'argenterie des églises à Rome ». (Berthier au Directoire). — 25 février 1798. — Lors de l'insurrection, les officiers réunis au Panthéon demandèrent compte « de l'argenterie enlevée aux églises ». (Berthier). — Dans une lettre du 26 février, Masséna dit que les officiers français se plaignaient de ce qu'on avait enlevé les argenteries des églises des Peuples étrangers avec lesquels nous étions en paix (Archives du Ministère de la guerre).

[3] Cancellieri, *Memorie storiche delle sacre teste dei SS. Apostoli Pietro e Paolo e della loro solenne ricognizione nella Basilica Lateranense fatta da Papa Pio VII, con une appendice di documenti*. Rome, 1806.

[4] Communication de M. Battifol : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1889, p. 108.

De même qu'à Vérone, l'on s'était attaqué aux collections des Gazzola et des Bevilacqua, de même à Rome on confisque celles des Braschi et des Albani, accusés de complicité dans l'assassinat du général Duphot. La correspondance de Daunou fournit des détails importants sur les emprunts faits à la villa Albani : le 3 avril 1798, il y est question de 290 caisses tirées de cette collection célèbre et destinées au Museum de Paris [1].

Quelques chiffres pour donner une idée de ces richesses, les plus considérables, à coup sûr, qu'un vainqueur eût emportées depuis la chute de l'Empire romain. Le 22 mai 1798, Daunou parle de 450 à 500 caisses remplies de livres, de manuscrits, de médailles, d'antiques, de tableaux, de marbres, de statues, de gravures, de poinçons et de caractères, pesant ensemble 30,000 quintaux [2].

Le « Specchio generale », qui comprend et les envois de Bonaparte, à la suite du traité de Tolentino, et les envois de Berthier, mentionne de son côté 6 statues colossales, environ 170

[1] « Vous faites ici, en objets d'art, de belles acquisitions. La Villa-Albani est un magnifique muséum. On ne sera embarrassé que sur le choix. La bibliothèque nationale aura une grande partie des livres qu'elle demande ; elle aura, de plus, un assez grand nombre de manuscrits qui nous semblent précieux. — D'après une lettre que nous avons reçue du ministre des relations extérieures, on a commencé l'emballement des objets de sculpture de la Villa Albani, propriété de la république française. Le transport coûtera cher, mais il n'équivaudra guère qu'au dixième de la valeur des objets qu'il serait d'ailleurs difficile de bien vendre ici ; vous n'avez point encore à Paris de Muséum de sculpture proprement dit. En laissant dans la Villa Albani près de trois cents objets, ceux qui sont déjà désignés pour nous être envoyés rempliront deux cent quatre-vingt-dix caisses ». (Taillandier, p. 132).

[2] Taillandier, p. 147-147. Cf. la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 653-654. — D'après une note dont je suis redevable à l'obligeance d'un ami, les deux volumes nos 926 et 927, des Archives du Ministère des affaires étrangères, contiennent, pour l'année 1798, une série de pièces intéressantes pour l'histoire de la Villa Albani et pour celles des collections romaines en général, à savoir : no 926, fol. 38, un document relatif aux manuscrits du Vatican ; fol. 164, un autre relatif à la confiscation de la collection Albani; fol. 184, un bordereau des monuments saisis ; vol. 927, ff. 103, 130, 131, d'autres documents sur la collection Albani et sur les œuvres d'art enlevées au Vatican.

statues et groupes, 36 masques et bustes colossaux, 180 hermès, bustes (parmi eux quelques bustes modernes), statuettes, cadrans solaires, etc.), une infinité de bas-reliefs, de mosaïques, de terres cuites, de colonnes, de vasques, de candélabres, de bronzes, de fresques antiques, etc., etc., 15 vases étrusques, des manuscrits, livres, dessins, gravures non spécifiées ; enfin le service de dessert des Braschi et 22 peintures.

Les cent chefs-d'œuvre, régulièrement livrés, furent embarqués à Livourne [1] et arrivèrent à Paris sans trop de vicissitudes. Leur enlèvement ne fut pas sans soulever de nombreuses protestations, même parmi les amis de la France. C'est ainsi que le *Corriere di Milano*, très favorable à notre pays, écrivait ce qui suit, à la date du 7 mai 1797 :

« Bonaparte laisse le Pape à Rome, mais il en fait sortir l'*Apollon*. Certainement le prêtre est utile à Rome, mais Apollon est un dieu et ce dieu, autant que le prêtre, nourrit la cité qu'il habite, et ce dieu, plus que le prêtre, est la gloire de cette cité. L'*Apollon* — et quand nous parlons de lui, nous comprenons aussi toutes les grandes productions artistiques qui l'entourent — l'Apollon impose, au profit des habitants de Rome et de l'Italie, un immense tribut à tous les hommes qui cultivent les arts, de même que le pontife romain impose le sien à tous les Européens qui aiment les indulgences, les dispenses et les bulles de toute espèce [2]. »

Du moins, si le principe même de la spoliation des collections nationales doit être absolument réprouvé, il faut reconnaître

[1] « Les objets de Rome se réunissent tous à Livourne ; il serait urgent que le ministre de la marine envoyât les prendre par trois ou quatre frégates, afin de les mettre à l'abri de tous risques » (Lettre de Bonaparte au Directoire, 25 floréal an V ; 14 mai 1797). — *Correspondance*, t. III, p. 60). — On trouvera d'autres détails intéressants sur l'envoi, l'exposition ou la répartition de ces ouvrages dans l'*Histoire de l'art pendant la Révolution* de Renouvier (p. 405), dans les *Musées de Province* de Clément de Ris (éd. de 1872, p. 1 et suiv.), dans l'*Académie des Beaux-Arts* du comte Delaborde (p. 74-83). Sur le sort de la Bibliothèque du Vatican pendant cette période, voy. le mémoire que j'ai publié dans les *Mélanges Julien Havet*.

[2] Trolard, *De Rivoli à Marengo et à Solférino*, p. 112.

que rien n'égala la sollicitude avec laquelle les commissaires français procédèrent au transport de ces précieuses dépouilles.

Les conservateurs de nos collections parisiennes s'empressèrent, de leur côté, de mettre en lumière les chefs-d'œuvre recueillis en Italie. Tableaux et statues furent exposés au Louvre au fur et à mesure de leur arrivée.

Une des notices imprimées à cette occasion signale l'état de détérioration où se trouvaient les plus précieux tableaux : ils demandaient, ajoute-t-elle, de promptes réparations pour éviter une ruine totale ; aussi l'administration pensa-t-elle que « le seul moyen d'en faire jouir constamment le public était de les faire rétablir avant de les exposer » ; elle s'en occupa avec toute la prudence qu'exigeait une opération de cette importance.

Parmi les tableaux restaurés ou rentoilés pendant leur séjour à Paris, il faut mentionner la *Vierge de Foligno* de Raphaël et le *Martyre de saint Pierre* du Titien [1].

Un mot seulement encore sur les cent chefs-d'œuvre livrés à la France par le traité de Tolentino : en 1815, au témoignage de Mgr Carini, soixante-dix-sept d'entre eux seulement firent retour au Saint-Siège [2].

XII

Le gouvernement de la Toscane avait, de longue date (4 février 1794), conclu avec la République un traité de neutralité : cette province échappa ainsi pendant plusieurs années aux horreurs de la guerre. Ce ne fut qu'en 1798 que nos troupes renversèrent le grand-duc Ferdinand III et établirent un gouvernement provisoire. A ce moment, le commissaire Wicar [3], assisté

[1] Voy. la *Notice de plusieurs précieux tableaux recueillis à Venise*. Le carton de l'*Ecole d'Athènes*, enlevé à l'Ambrosienne de Milan, fut également restauré : Voy. Reiset, *Notice des Dessins... du Louvre ;* première partie, p. XLI.

[2] *Spicilegio Vaticano*, t. I, p. 276. Rome, 1890.

[3] Ce même Wicar qui avait contribué à dépouiller l'Italie de tant de trésors, fut un des plus chaleureux défenseurs de la pétition par laquelle l'Académie romaine de Saint-Luc demanda, le 19 juin 1814, la restitution des chefs-d'œuvre

des peintres italiens Benvenuti et Fadi, fit choix de soixante-trois tableaux appartenant à la galerie Pitti, ainsi que de vingt-cinq mosaïques, qui tous prirent le chemin de Paris[1] (sept de ces tableaux et trois mosaïques, nous affirment les auteurs italiens, ne revinrent jamais à leur poste primitif). Mais lorsque les commissaires voulurent s'attaquer au musée des Offices, ils trouvèrent chez le directeur Tommaso Puccini la résistance à la fois la plus habile et la plus opiniâtre[2]. On en jugera par ce spécimen épistolaire.

« Citoyens directeurs. Votre commissaire Calas m'a ordonné de remettre entre ses mains les plus beaux camées et les plus rares médailles, conservés dans cette galerie. Ce sont ces mêmes camées que, pour me conformer à vos désirs, qui m'avaient été communiqués par le Gouvernement passé, j'avais choisis, classés et moulés en soufre, pour vous envoyer, en même temps que mon illustration (commentaire) alors terminée, le nombre de séries qui vous auraient le mieux plû. Autorisé par le citoyen Joly, délégué du commissaire du Gouvernement français pour la conservation des établissements des beaux-arts de la Toscane, et par suite à la direction de la galerie, j'ai refusé de me rendre à cette demande ; mais en considération d'un dommage imminent, ma douleur, l'attachement à la patrie, l'amour des arts, la confiance dans votre justice, m'ont excité à recourir à vous, afin que vous consentiez à conserver avec ces monuments précieux l'antique honneur de la galerie étrusque, les moyens d'éducation pour nos artistes, pour nos amateurs de la docte antiquité[3].

« Considérez, citoyens directeurs, que par une loi d'Etat fondamen-

enlevés à la Ville éternelle. Voy. (Betti, *Notizie... del cav... Giambatista Wicar*, p. 12-13. Rome, 1834). — Dupay, *Notice sur la vie et les ouvrages de Wicar*, p. 42, Lille, 1844. — Un point intéressant à élucider serait la provenance des œuvres d'art recueillies pour leur propre compte par certains commissaires aussi ardents que clairvoyants, tels que Wicar.

[1] La liste des 63 tableaux enlevés en 1799 à la galerie de Florence est imprimée dans la *Storia civile della Toscana* de Zobi (t. III, app., p. 92-95). D'autres ne parvinrent jamais à destination. On trouvera, d'autre part, l' « Inventaire descriptif des tableaux et autres objets d'art recueillis au palais Pitti, à Florence, et remis au Musée central par le citoyen Calas, agent du gouvernement en Toscane », dans *la Toscane et le Midi de l'Italie* de M. de Mercy, t. I, p. 459-468.

[2] Gotti, *le Gallerie di Firenze ;* Florence, 1872, p. 191-202, 359-367.

[3] Zobi, t. III, App. p. 95-96.

tale, scrupuleusement respectée jusqu'ici, les objets composant la galerie n'appartenaient pas au grand duc de Toscane, mais bien à la nation. Considérez que Ferdinand III ayant pu s'en emparer de vive force avant son départ, s'en est abstenu, parce qu'il n'en avait pas le droit ; il était si éloigné d'en tenter l'usurpation que jusqu'aux derniers jours de son règne il s'est montré plein de libéralité pour diminuer sa collection privée afin d'en enrichir ce sanctuaire public des arts et de pourvoir à l'accroissement de la galerie, sans imposer de sacrifices aux finances. Voudriez-vous user des droits de la guerre vis-à-vis d'une nation désarmée et pacifique, qui, si elle a eu le malheur de vous déplaire dans ces derniers temps, vous a été attachée si longtemps et avec tant de tenacité ; à une nation si souvent louée, vénérée et protégée par vous! Voudriez-vous lui enlever ce qu'elle a de plus sacré, la pupille de ses yeux, plutôt que de la distinguer dans votre générosité des nations qui ont pris les armes contre vous, et vous ont fait la guerre la plus cruelle, la plus acharnée ! »

Parmi les grandes bibliothèques italiennes, la Laurentienne de Florence fut celle qui s'en tira à meilleur compte. Le commissaire Reinhard ne lui prit qu'un seul manuscrit, le célèbre Virgile d'Apronius (16 mai 1799). Elle rentra en possession du manuscrit le 29 mai 1816.

Par contre on songea un instant à envoyer en France l'obélisque de granit rose, qui, de la villa des Médicis à Rome, avait été transporté dans les jardins Boboli [1].

Bientôt, d'ailleurs la révolte des Arétins et la perte de la bataille de la Trebbia rendirent le pouvoir à la dynastie de Lorraine. Le Gouvernement grand ducal s'attendait toutefois à un retour offensif, et eut soin d'expédier à Palerme, pour les y mettre en sûreté, la *Venus de Médicis* et d'autre statues, ainsi qu'une série de tableaux précieux, les camées, etc. Vaine précaution ! Ni la cession de la Toscane aux Bourbons de Parme, ni l'établissement du royaume d'Etrurie, ne sauvèrent ces chefs-d'œuvre. Bonaparte ne se rebutait pas si facilement ; il avait admiré la *Venus* lors de son passage à Florence, ainsi qu'en fait preuve la lettre du 14 messidor an IV (2 juillet 1796), dans laquelle il écrit qu'il a vu la célèbre *Vénus*, qui manque au Muséum, et une collection

[1] Redon de Belleville, *Notes et correspondance*, t. 1, p. 228., Paris, 1892.

d'anatomie en cire qu'il ne serait pas indifférent d'avoir [1] ». Ainsi chargea-t-il Clarke de demander au nouveau souverain de la Toscane de livrer la *Vénus* « afin de la marier à l'Apollon du Belvédère », qui était déjà installé à Paris [2]. Le roi et ses ministres résistèrent énergiquement : ils alléguèrent que ce monument était la propriété de la nation entière et non sa propriété particulière, que l'amour-propre national serait froissé par une telle cession, etc.

Le 4 mars 1802, le sénateur Mozzi écrit au général Clarke que la dynastie de Lorraine avait respecté la galerie, comme propriété de l'Etat, que le général Dupont s'était engagé à maintenir l'intégrité des établissements publics de la Toscane. Le 6 mars suivant le roi d'Etrurie supplie le roi de Naples de ne pas céder aux sollicitations qui lui seraient faites à cet égard, et celui-ci de répondre, le 30 mars, qu'il considère ces ouvrages comme un dépôt sacré, et qu'il les fera garder jalousement pour les rendre à première réquisition.

Ici se place un épisode d'histoire diplomatique des plus piquants : le premier consul, qui ne se tenait pas pour battu, résolut de s'adresser directement au roi de Naples, simple dépositaire de la *Vénus* : il fit tant et si bien que ce prince lui abandonna le marbre qui ne lui appartenait pas. Le 9 septembre 1802, le roi donna l'ordre à Puccini de livrer la *Vénus* au commissaire des relations commerciales de France, attendu qu'il résultait du témoignage de l'ambassadeur français que son Gouvernement s'était mis d'accord avec le roi d'Etrurie. Puccini eut beau refuser de se dessaisir du dépôt sans un ordre écrit du souverain ; dès le lendemain, le rapt était consommé [1]. En ces temps, on n'y regardait pas de si près!

En Toscane, comme en Belgique, comme en France, le Trésor n'hésita pas, dans les moments difficiles, à battre monnaie avec les ornements destinés au culte. Le 18 floréal an VII, un

[1] *Correspondance*, t. I, p. 555.
[2] Zobis, t. III, App., p. 243-250.

décret du commissaire du gouvernement français ordonna que toute l'argenterie superflue des églises, temples ou synagogues de la Toscane serait transportée à la Monnaie de Florence. Heureusement, de nombreuses réserves étaient faites en vue des œuvres d'art proprement dites : c'est ainsi que les ornements unis aux images ou autres ouvrages dont on ne pouvait les séparer sans mutiler (« deturpare ») l'ensemble devaient être respectés. Il en était de même des ouvrages en argent ou autres matières précieuses offrant un intérêt artistique (« per l'eccelleuza dell'arte »), etc [1].

J'aurais voulu compléter mon essai par un coup d'œil sur les vicissitudes par lesquelles passèrent les musées de Naples. Mais devant l'insuffisance des documents, il m'a paru préférable de renvoyer cette enquête à une époque ultérieure. Il me suffira de constater que nos troupes, en quittant Naples, après l'établissement de la République, dépouillèrent le musée de Capodimonte et vendirent le butin à Rome. En 1802, le gouvernement napolitain réussit à racheter un certain nombre de tableaux [2].

La même année, au mois d'octobre, le roi de Naples offrit à la femme du premier Consul un lot de peintures, de bronzes de bijoux et de vases, provenant tous de la Campanie. Comme il s'agissait d'un don fait à titre personnel, ces objets furent déposés à la Malmaison, sans que nos collections publiques en profitassent [3].

En résumé, les campagnes d'Italie nous valurent plus de 1500 manuscrits, se répartissant comme suit :

Bibliothèque Ambrosienne (chiffre non spécifié)	
Duc de Modène.	68
Bibliothèque de Bologne	500

[1] Zobi, *Storia civile della Toscana*, t. III, App., p. 100-102, Florence, 1851.
[2] *Napoli nobilissima*, 1895, p. 109-111, 156-157.
[3] Pottier, *Catalogue des Vases antiques de terre cuite du Louvre* ; Paris, 1896, p. 60.

Monza	115	environ
Mantone	15	environ
Vérone	30	environ
Venise	200	
Vatican.	500	
Bibliothèque de Pie VI.	44	
Piémont	40	environ
Turin (1802)	15	
Laurentienne (le Virgile)	1	
	1528 [1]	

Infiniment plus précieux encore fut le butin d'art.

Un ouvrage anonyme publié en 1800 donne les énumérations ou les évaluations suivantes, qui sont toutefois exagérées ou même fantaisistes : argenterie et objets précieux des églises de Lombardie, des Légations, de Venise, de Modène, des Etats de l'Église = 65 millions ; meubles de l'archiduc Ferdinand à Milan et à Monza, plus 160 ballots d'objets précieux séquestrés à Bergame, 2 millions. — Meubles, bibliothèques, etc. enlevés au comte de Wilzech et aux autres émigrés, 1 million.— Vaisselle, meubles et objets appartenant à l'évêque de Trente, et emballés en 32 caisses, 700.000 francs. — Sac des villes vénitiennes et des palais sur la Brenta, meubles, bijoux... — Sac de Rome, du Vatican, des palais et des villas, objets en or et en argent fondus en Italie, 43 millions, etc., etc. [2].

On ne me demandera pas de tirer une moralité de l'ensemble des documents qui viennent d'être analysés. D'un bout à l'autre de mon travail, j'ai proclamé combien de telles annexions étaient abusives, et, qui pis est, quand il s'agit de politique, combien

[1] Delisle, *le Cabinet des Manuscrits*.

[2] *Le Ricchezze dell'Italia passate in Francia, ossia Prospetto delle Spoglie fatte dalla Republica francesca*. Cité par Trolard, *De Rivoli à Magenta et à Solferino*, p. 310-311.

elles étaient dangereuses. Vive avait été la joie causée par la conquête de tant de chefs-d'œuvre, mais plus cuisante encore fut la douleur causée par leur restitution. Peut-être me sera-t-il donné un jour de retracer cet épisode ; quelque attristants qu'en aient été les résultats, il fait le plus grand honneur au patriotisme, non moins qu'à la diplomatie, des conservateurs de nos grands dépôts publics.

Eugène Müntz.

L'ERREUR DE GŒRTZ

(*Suite et fin*) [1]

Telle est la situation vis-à-vis du tsar. Quant à la cour d'Angleterre, « on sait que l'acquisition du duché de Brême et Verden a fait l'unique motif de son animosité contre la Suède ; mais cette importante acquisition ne l'aveugle pas sur l'intention qu'elle a d'empêcher les projets du tsar ». Aussi les ministres du roi Georges ont-ils fait insinuer récemment que, si Charles XII voulait céder sur Brême et Verden, « il pourrait attendre de leur maître de puissants secours et des services essentiels ». Ils ont ajouté qu'en ce cas Georges Ier ferait bon marché de ses engagements avec les alliés du nord, « que la conduite du tsar dégageait S. M. B. de tout, — qu'elle n'avait pris aucun engagement avec le roi de Prusse pour la garantie de Stettin [2], — que par rapport au Danemark l'expédient était tout prêt, puisque le roi d'Angleterre n'avait pris des engagements avec lui que comme électeur de Hanovre, qu'au contraire l'Angleterre avait des engagements avec la Suède, qu'ainsi on pourrait, quand on voudrait, faire prévaloir le roi d'Angleterre à l'électeur de Hanovre, que la constitution de leur gouvernement présentait des moyens tout naturels, en s'attirant du Parlement des adresses qui tendraient à l'exécution de leurs engagements avec la Suède. »

La Suède est donc libre de traiter soit avec l'Angleterre en abandonnant Brême et Verden, soit avec le tsar en cédant sur Revel.

[1] V. la *Revue d'Histoire diplomatique* : année 1895, p. 417; année 1896, p. 45 et 223.
[2] Cela était faux.

Gœrtz semble peu enclin au premier parti : « Il ne faut pas être étonné, dit-il, si le roi de Suède résiste à s'y déterminer. La perte n'est pas seulement d'une grande importance pour lui, mais il regarde comme une atteinte à sa gloire, que, sous son règne, il se fasse de son consentement le démembrement d'une province qui a coûté tant de sang et tant de travaux à ses ancêtres. » Il voudrait tout au moins se réserver l'espoir de la recouvrer plus tard ; tout ce qu'il peut offrir, c'est de céder à Georges I[er] le duché de Brême « sur le pied d'un achat de rétrovendition fixé à un certain nombre d'années et à une certaine somme d'argent dont on conviendrait ». A ce prix le roi Georges devra promettre : de ne s'intéresser ni directement ni indirectement au Danemark ; de procurer à la Suède le rétablissement du traité de Westphalie, c'est-à-dire la restitution du reste de ses provinces allemandes ; et enfin d'exécuter fidèlement les traités existant entre l'Angleterre et la Suède. — C'était mettre à un bien haut prix une cession provisoire, et Gœrtz ne devait pas attendre grand résultat de ses offres. Aussi ne précise-t-il rien *de methodo tractandi*. On pourra faire une mission à cette cour, dit-il, « on ne manquera pas de moyens pour y agir ».

Evidemment il se promet un meilleur succès avec le tsar. De ce côté, le plus grand obstacle à une entente est la cession de Revel. Or, dit Gœrtz, « la destinée a voulu ôter cette pierre d'achoppement, depuis que la tempête a détruit les travaux immenses que le tsar avait faits pour y établir un port. Ainsi la nature l'a désabusé démonstrativement du projet qu'il s'était formé d'y réussir. Depuis cet événement, il y a lieu de croire que cette place deviendra plus indifférente au tsar, — surtout s'il pouvait se flatter d'une autre vue qui ne lui serait pas moins chère ». Cette autre vue, c'est « l'acquisition de Wismar pour se faire un établissement dans l'Empire ». Gœrtz offre donc Wismar au lieu de Revel. « Si l'accommodement ne dépendait que de cette place, il ne serait pas accroché du côté du roi de Suède ; la cour de France pourrait faire de cette disposition l'usage qu'il lui conviendrait et régler hardiment là-dessus les négociations avec le tsar ».

Cet expédient perfide, déjà mis en avant par Gœrtz au début de sa négociation avec Châteauneuf, au mois d'août, prouve à lui seul que le baron n'avait pas l'intention sincère de traiter avec Georges Ier. Etablir les Russes à Wismar, dans cette place dont le siège avait brouillé Pierre Ier et le roi Georges, au milieu de ce Mecklembourg que le Hanovre sommait sans relâche le tsar d'évacuer, c'était porter le coup le plus sensible à la cour d'Angleterre. Quand même on ne connaîtrait pas les intrigues de Gœrtz avec les jacobites, on comprendrait, à la lecture attentive du mémoire que nous venons d'analyser, que Gœrtz reste l'ennemi irréductible de la maison de Hanovre. S'il feint de vouloir traiter avec Georges Ier sur le pied d'une « mise en gage » de Brême et Verden, c'est concession apparente au Régent. S'il demande en termes vagues à celui-ci de « faire une mission » en Angleterre, c'est pour obtenir qu'il en envoie une au tsar et qu'il prête la main à un accord particulier entre la Russie et la Suède. C'est par cette dernière requête qu'il clôt son mémoire : « Le séjour du tsar en Hollande et son voisinage pourront fournir des prétextes très plausibles pour celle (la mission) que l'on ferait à ce prince, et, le baron de Gœrtz étant à la Haye, celui qui serait chargé de cette mission secrète aurait ce ministre à sa main pour concerter avec lui ce qu'il y aurait à faire ». Voilà ce qui lui tient à cœur, ce qu'il sollicite sans se lasser depuis sept mois, l'objet réel de tout son mémoire comme c'en est la conclusion.

Huxelles jugeait donc avec clairvoyance ce long factum, quand il écrivait le 29 janvier à Châteauneuf : « Le baron de Gœrtz s'est réduit à demander que le Roi envoyât quelqu'un exprès auprès du tsar pour porter ce prince à convenir de ses intérêts particuliers et il en a fait des instances très pressantes » [1]. Le même jugement est répété dans les instructions rédigées un mois plus tard pour le comte de la Mark se rendant en Suède : « Le baron de Gœrtz remit un premier mémoire... mais il est aisé de reconnaître, par la manière dont il était conçu, qu'il n'avait pas abandonné ses premières idées, et qu'en supposant qu'il

[1] Huxelles à Châteauneuf, Paris, le 29 janvier 1717. A. E. Hollande, 313.

donnât de nouvelles ouvertures, il restreignait toujours les offices du roi à la négociation avec le tsar[1]. »

Le Régent éventa donc le calcul de Gœrtz. Il le déjoua avec une aisance parfaite. Gœrtz s'était cru habile en consentant, en principe, à traiter avec Georges Ier, — pour obtenir une mission spéciale auprès du tsar. C'était une concession dangereuse. On la retint avec empressement. Chavigny, qui reçut le mémoire et en transmit le résumé à Huxelles avec ses « réflexions », conseilla « d'entrer dans les vues du baron de Gœrtz de traiter avec le tsar et le roi d'Angleterre », mais de ne point envoyer de ministre, en mission extraordinaire et secrète, auprès du premier. On refusa donc à Gœrtz sa fameuse mission, et on lui offrit de faire pressentir Pierre Ier et Georges Ier sur pour la paix par nos ambassadeurs, — ce qu'il ne pouvait plus refuser. On lui représenta en même temps qu'il ne saurait traiter avec la Russie sans traiter avec la Prusse. Chavigny le chapitra sur ce point avec obstination. Gœrtz se débattit, prétendit qu'on pouvait traiter avec le tsar seul, indiqua un nouvel expédient pour le détacher complètement de ses alliés : exempter du péage du Sund ce qu'on lui céderait. Enfin, excédé, il lâcha Stettin, à condition que Frédéric-Guillaume aiderait Charles XII à faire une paix favorable avec le tsar et qu'il se déclarerait au congrès pour le rétablissement de la Suède dans ses possessions fixées par le traité de Westphalie[2]. Immédiatement on donna à Châteauneuf l'ordre d'informer Kourakine que le roi de Suède était disposé à s'arranger avec le tsar et le Régent à employer ses bons offices pour amener entre eux un accommodement Mais notre ministre à Hanovre fut chargé de faire la même communication à Georges Ier. On recommanda aussi à Châteauneuf de mettre le ministre prussien à la Haye, Knyphausen, au courant de ses ouvertures à Kourakine. Même Châteauneuf dut suggérer à Knyphausen d'agir auprès du tsar pour lui faire déclarer « qu'il ne peut et ne veut entrer en négociation que conjointement avec le roi de Prusse dont les intérêts ne peuvent être séparés des siens »[3].

[1] Instructions du comte de la Mark, du 7 mars 1717, Geffroy, *op. cit.*, p. 280.

[2] Mémoire non daté de Chavigny.

[3] Huxelles à Châteauneuf, le 29 janvier 1717. A. E. Hollande, 313.

Ainsi Gœrtz fut pris au piège de sa propre finesse et, par un curieux tour de bâton, ses efforts pour obtenir une négociation particulière avec le tsar par l'entremise de la France aboutirent à l'engager dans une négociation générale avec tous les alliés du nord, sauf le Danemark.

Lui-même reconnut et contresigna sa défaite dans un second et dernier mémoire qu'il remit le 8 février, une semaine avant son départ[1].

Il consent à une négociation générale, « mais traitée particulièrement dans les cours qui peuvent y influer le plus », c'est-à-dire dans les cours d'Angleterre, de Prusse et de Russie. Le roi d'Angleterre aura le duché de Brême et Verden, sur le pied d'une rétrovendition ; le roi de Prusse Stettin, «avec le moins de terrain que l'on pourra du côté de la Poméranie suédoise » ; le tsar Pétersbourg,« avec des districts assez étendus dans la Carélie et l'Ingrie, dans lesquel pourtant Viborg et Narva ne seraient pas compris, la première forteresse couvrant la Finlande, la seconde la Livonie ». Si une des trois puissances refuse les conditions qu'on lui offre, les deux autres la contraindront à les accepter, et « comme, s'il y a des difficultés, elles se trouveront plutôt chez le tsar, la contrainte tombera sur lui ». Le Danemark n'étant pas compris dans cette paix, les trois puissances s'engageront à procurer à la Suède les provinces d'empire qu'il détient, c'est-à-dire la Poméranie suédoise et le Holstein ; quant au Sleswig, les puissances resteront neutres, sauf la Prusse, qui devra aider le duc et le roi de Suède à le reconquérir, parce qu'elle a des traités particuliers avec la maison ducale de Holstein. Pour la Norvège, du côté de laquelle Charles XII cherchera à se dédommager de ses pertes, les trois puissances resteront neutres ». — « Si Monsieur le maréchal d'Huxelles réussit à obtenir ces conditions préliminaires, le baron de Gœrtz est prêt de les accepter et de les arrêter ».

[1] Ce mémoire est imprimé dans les Instructions aux ambassadeurs de France en Suède : Geffroy le date de mars 1717 ; il l'a trouvé avec cette mention dans le registre Suède, 137 ; nous l'avons retrouvé dans le registre Suède 138, ainsi daté : avec M. le baron de Gœrtz, 8 février 1717, remis une copie à M. le comte de la Mark le 17 mars 1717.

Voilà certes une conclusion inattendue de la négociation que nous avons suivie pas à pas. Que Gœrtz songe à dédommager la Suède des sacrifices consentis ailleurs en reprenant au Danemark toutes ses conquêtes, en le forçant à restituer ses États au duc de Holstein et en lui enlevant tout ou partie de la Norvège, rien de plus naturel. Mais, pour le reste, quel reniement complet de ses idées les plus chères ! Il ne songe plus à traiter avec le tsar ; il réduit la part qu'il lui avait offerte, car il ne parle plus ni de Wismar, ni de l'exemption du péage du Sund ; il prévoit qu'il n'acceptera pas ces conditions et qu'il faudra le contraindre par la force à les subir ; et c'est sur la Prusse et le Hanovre qu'il compte pour faire la guerre à la Russie, sur les deux puissances qu'il a toujours déclarées trop faibles et trop timides pour se heurter à Pierre Ier ! Et c'est en huit jours que ses opinions et ses projets se sont ainsi métamorphosés ! L'évolution est trop radicale, trop injustifiée et trop brusque pour que l'on soit tenté un seul instant de la croire sincère. La vérité est que Gœrtz a fait à la fin de janvier, — lorsqu'il a remis son grand mémoire à Chavigny, — son dernier effort sérieux pour s'assurer la collaboration du Régent. Il a échoué, ses concessions ont été exploitées contre lui, il s'est trouvé engagé, par surprise, dans une négociation qui allait à l'encontre de tous ses plans, — et alors il a renoncé, il ne s'est plus préoccupé que d'abuser, par une docilité feinte, le Régent et les Anglais sur ses desseins véritables et sur ses intrigues avec les jacobites, sourdement et patiemment poursuivies depuis le mois de novembre tant à la Haye qu'à Paris.

VI

LE BOUT DU FOSSÉ

Gœrtz avait déçu les jacobites par son refus de faire un contrat d'assistance mutuelle et par sa prétention de les traiter en prêteurs ordinaires, envers qui on ne s'oblige à rien qu'à une restitution. A Avignon aussi bien qu'en Angleterre, ils se ré-

crièrent sur sa réponse de la fin de novembre, déclarèrent qu'ils ne donneraient leur argent à Charles XII que contre une promesse formelle d'appuyer le Prétendant [1].

Gœrtz s'évertua à dissiper leurs méfiances, sans leur faire aucune concession. Il protesta avec plus de vivacité que jamais de la ferme intention du roi de Suède d'attaquer Georges Ier en Angleterre : « Il est superflu, — écrivit-il à Gyllenborg, de la Haye, le 11 décembre, — de nous suggérer des motifs et nous n'avons pas besoin d'être éperonnés. Comme je ne cours aucun risque avec vous, Monsieur, je vous dirai librement qu'avant même mon départ de Suède nous étions, de notre côté, disposés à cette expédition ». « Ces dispositions, ajoutait-il, ont crû à proportion qu'augmentait l'animosité des deux cours. La seule question est de savoir comment l'entreprise se pourra exécuter. Nous avons en Suède plus de troupes qu'il ne faut, mais nous manquons de vaisseaux pour les transporter et les convoyer. Sur la promesse qu'avait faite la cour d'Avignon, de fournir l'argent nécessaire aux préparatifs, je me suis occupé de me procurer des vaisseaux de guerre. J'en ai trouvé quelques-uns et j'ai même fait marché pour en acheter six, de soixante à soixante-dix canons : ils doivent être livrés, tout équipés et armés, à la fin de mars, à Göteborg. Mais il me faut de quoi les payer. Je demande 60.000 livres sterling aux amis du roi Jacques, et ce chiffre n'a rien d'exorbitant. Si j'exige que l'argent me soit fourni sur le pied d'un prêt ordinaire, c'est pour assurer la sécurité des prêteurs et pour ne pas donner aux Anglais l'occasion de nous déclarer la guerre. » — Et il reprenait tous les arguments qui lui avaient déjà servi pour prouver sa sincérité et celle de son maître, affirmait qu'à tout le moins l'argent serait scrupuleusement remboursé, pressait les jacobites de prendre une prompte décision [2].

Quand il partit pour Paris, il s'attendait à y trouver de l'argent, cent mille couronnes au moins. Son espoir fut trompé. Les

[1] Gyllenborg à Gœrtz, Londres, le 4 déc. 1716. H. P. H. VII, p. 405-408.
[2] Gœrtz à Gyllenborg, la Haye, le 11 déc. 1716. H. P. H. VII, p. 409-411.

jacobites semblaient se refroidir de plus en plus. Ils insinuaient que, si Charles XII était de bonne foi, il avait bien assez de vaisseaux à Göteborg pour assurer le transport des troupes. Ils étaient découragés aussi par la signature de l'alliance franco-anglaise et par le prochain départ de leur roi pour l'Italie.

Mais Gœrtz ne s'embarrassa point de ces objections. L'alliance de la Haye ? L'éloignement de Jacques III ? Mais loin de contrecarrer l'entreprise, cela la rend plus aisée et plus sûre ! Le gouvernement anglais va s'endormir dans une fausse sécurité ; il sera obligé de congédier une partie des troupes qu'il a sur pied ; on le surprendra insouciant et désarmé ! Sans doute il y a déjà huit vaisseaux à Göteborg ; mais ce sont des vaisseaux de quarante canons, qui ne pourraient pas résister à trois ou quatre gros navires ; il en faut encore huit, de soixante à soixante-dix canons ; ils sont tout trouvés, deux en Hollande, six en France ; il n'y a qu'à les payer et en mars ils seront à Göteborg. On transportera en Angleterre 12,000 Suédois : 8,000 fantassins et 4,000 cavaliers, dont 500 montés ; avec cela un train suffisant d'artillerie, des armes pour 20,000 hommes de plus et les munitions nécessaires. Mais que les jacobites se hâtent ! Encore quatre semaines de perdues et il n'y aura plus rien à faire pour cette année ; l'an prochain les circonstances auront changé. *Aut nunc aut nunquam*. Un oui ou un non. — Et pour décider les jacobites à sauter le pas, Gœrtz envoyait à Gyllenborg la copie du plein pouvoir qu'il avait reçu de Charles XII : c'était celui du 23 octobre, dont nous connaissons les termes et qu'il avait en mains depuis deux mois [1].

De peur de laisser échapper une aussi belle occasion, les jacobites se résignèrent enfin à se passer des garanties que Gœrtz ne voulait pas leur donner. Ils cessèrent d'exiger une promesse formelle d'assistance. Il fut entendu qu'ils recevraient, contre leur argent, de simples quittances de Gœrtz, portant que les fonds avaient été versés pour le compte de Sa Majesté Suédoise.

[1] Gœrtz à Gyllenborg, Paris, le 8 janvier 1717. H. P. H. VII, p. 414-415.

Ils s'engagèrent à fournir sur ce pied un million de florins d'Allemagne.

Marché conclu. Lord Marr écrivit aux jacobites anglais d'envoyer à la reine douairière, à Saint-Germain, les sommes qu'ils avaient réunies. Ils expédièrent vingt mille livres sterling. Là-dessus la reine douairière fit à Gœrtz, le 11 janvier, un premier versement de 6,500 livres sterling, équivalant à cent mille livres de France. Gœrtz lui remit une quittance conforme au formulaire arrêté, qui était le suivant : il reconnaissait avoir reçu de X (ici le nom d'un des souscripteurs jacobites), pour le service de Sa Majesté Suédoise la somme de... que ledit X avait trouvé bon de prêter à Sa Majesté ; il s'engageait à restituer cette somme au bout de deux ans, à dater de la présente quittance, fixait les termes des remboursements et l'intérêt ; — signé Gœrtz. — Il devait toucher le reste, après son retour en Hollande, jusqu'à concurrence d'un million de florins allemands[1].

Il avait réussi à éviter tout engagement écrit avec les jacobites, mais il leur avait donné sa parole de consacrer leurs subsides à l'achat des fameux vaisseaux de guerre sans lesquels ne se pouvait exécuter l'entreprise. Il s'était vanté d'avoir sous la main, tout prêts à lui être livrés, huit gros vaisseaux. Mais maintenant il se montrait moins affirmatif. Il ne parlait plus que de quatre ou cinq, au lieu de huit, et il est clair pour nous qu'il ne savait où les prendre. Il ne pouvait pas les acheter ouvertement : c'eût été provoquer les soupçons des Anglais, et les seules puissances avec lesquelles il pût faire marché, la Hollande et la France, eussent repoussé tout net sa demande. Il lui fallait un prête-nom. Il comptait se servir d'un banquier suédois, Hoggers ou Hoguers, qui avait commission du conseil de marine pour amener des bois de Norvège dans les magasins du roi de France. Cet Hoguers avait au Havre un navire de soixante canons ; il pouvait demander la permission d'en acheter d'autres ou d'armer en

[1] Gyllenborg à Gœrtz, Londres, le 1er janvier ; Gœrtz à Gyllenborg, Paris, le 13 et le 16 janvier ; Gyllenborg à Gœrtz, Londres, le 18 janvier 1717. H. P. H. VII, p. 412-413 et 416-419.

guerre quelques navires marchands. Saint-Simon, qui nous explique cela [1], nous donne ainsi la clef de ce post-scriptum, négligemment ajouté à un billet de Gœrtz à Huxelles, du 24 janvier : « Monsieur le baron Hoguers demande à acheter trois vaisseaux de guerre français ; je vous prie de bien accueillir sa demande » [2]. La ruse était un peu grossière, et elle échoua : « Le baron de Gœrtz, écrivait la Palatine le 3 février 1717, a voulu ici tromper mon fils, mais mon fils ne s'est point fié à lui et ne lui a pas permis d'acheter un seul navire, de sorte que les espérances du baron se sont dissipées » [3].

Gœrtz était complètement « brûlé » à Paris. Son mémoire du 8 février marque qu'il avait perdu toute espérance d'arracher au Régent une intervention efficace auprès du tsar. Il sollicitait encore le paiement des subsides dus à la Suède par la cour de Versailles, mais il n'obtenait rien : le duc de Noailles, président du conseil des finances, avait été stylé et esquivait toutes ses réclamations [4]. Il se décida à regagner la Hollande. Là devait se poursuivre l'affaire jacobite : l'argent lui y serait versé, il y trouverait peut-être ses vaisseaux de guerre, il y prendrait, avec un agent de Jacques III, qui devait l'y rejoindre, les dernières dispositions. Il y avait aussi donné rendez-vous à Gyllenborg : celui-ci n'attendait plus pour quitter Londres que d'avoir touché une somme de 10000 livres sterling qu'il avait demandée aux jacobites d'Angleterre [5].

Il est possible qu'avant de quitter Paris, Gœrtz ait reçu encore de l'argent de la reine douairière. Ses lettres à Gyllenborg ne font pas mention d'un nouveau versement ; mais lorsqu'il eut été arrêté, quelques jours plus tard, Sparre lui écrivit pour lui réclamer 300.000 livres qu'il lui avait prêtées en France. Evidemment Sparre n'avait rien prêté à Gœrtz, et il s'agissait de mettre

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, XXVII, p. 76-78.
[2] Gœrtz à Huxelles, Paris, le 24 janvier 1717. A. E. Suède 138.
[3] Correspondance de Mme la Duchesse d'Orléans, édition Brunet. t. I, p. 294.
[4] Gœrtz à Huxelles, le 24 janvier 1717. A. E. Suède, 138.
[5] Gyllenborg à Gœrtz, Londres, le 18 et le 23 janvier H. P. H. VII, p. 418-420.

en sûreté l'argent versé par les jacobites [1]. Or il est impossible de ne pas remarquer que ce chiffre de 300.000 livres de France correspond assez exactement au 20.000 livres sterling que l'on avait envoyées d'Angleterre à Saint-Germain. Peut-être ces 20.000 livres sterling furent-elles versées intégralement à Gœrtz en France. En tout cas, s'il les a touchées, il n'a sûrement pas touché davantage, et l'on reste loin des chiffres fabuleux qu'ont donnés, sans preuves, de trop libéraux historiens.

Le 15 février, Gœrtz prit congé du maréchal d'Huxelles par un billet laconique et passablement amer : « Monsieur, j'ai l'honneur d'envoyer à V. E. copie de la lettre que je reçois de Monsieur le duc de Noailles, par laquelle Elle connaîtra que je pars sans avoir rien terminé à l'égard de l'affaire des subsides et avec peu de contentement de mon voyage et de mes instances » [2]. Le soir même il partit avec Gustave de Gyllenborg. Le surlendemain, 17, il arriva à la Haye. Il y trouva une nouvelle qui le terrifia : le comte de Gyllenborg avait été arrêté à Londres.

Le gouvernement anglais avait suivi jour par jour l'intrigue jacobite, dans l'imprudente correspondance de Gœrtz et de Gyllenborg, interceptée et déchiffrée par ses agents [3]. Lorsque Georges Ier revint de Hanovre à Londres, à la fin de janvier, il demanda à ses ministres de mettre fin à ces menées contre lui et contre sa dynastie. Dans le conseil du 9 février, Stanhope fit décider l'arrestation de l'ambassadeur suédois à Londres. Le soir même, entre dix et onze heures, Gyllenborg fut arrêté chez lui et ses papiers furent saisis [4].

Gœrtz se dit que les Etats-Généraux étaient trop bons amis du roi Georges pour qu'il fût lui-même en sûreté en Hollande. Le 19 février, à onze heures du matin, il partit secrètement en poste

[1] Lamberty, X, p. 50-51.

[2] Imprimé dans Geffroy. *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 181-182.

[3] V. plus haut et Townshend à Stanhope, le 13 nov. 1716, cité par Wiesener, *op. cit.*, I. p. 423.

[4] Mahon, *History of England*, I, p. 387,

dans la direction d'Amsterdam, avec son secrétaire Stampke et le prince Poniatowski.

Bien lui en prit. Deux heures après, vingt fusiliers de la garde à pied cernaient sa maison de la Haye. Le résident anglais, Leathes, avait demandé son arrestation au conseil d'État de la province de Hollande. Les soldats fouillèrent toute la maison. Ils n'y trouvèrent que Gustave de Gyllenborg et ne purent mettre la main sur aucun papier. Gustave de Gyllenborg fut conduit dans un cabaret, qui servait pour les arrestations provisoires. On le plaça sous la garde de deux sentinelles, avec ordre de ne le laisser parler ni écrire à personne.

Cependant Gœrtz atteignit Amsterdam le 19 au soir. Le lendemain il sortit seul, à pied, par une des portes, trouva hors des murs une chaise de poste qui l'attendait, et prit le chemin d'Arnheim. Il y arriva à la nuit. Il se présenta à la porte comme un marchand se rendant en Allemagne et demanda qu'on lui ouvrît, car il était très pressé. On le laissa entrer et il se rendit directement à la poste. Mais, en même temps que lui, arrivait le courrier qu'on avait lancé à sa poursuite et qui l'avait suivi à la piste : c'était le fameux Fleerman, qui s'était illustré dans la dernière guerre par la rapidité avec laquélle il apportait à la Haye les nouvelles de l'armée. Fleerman remit au bourgmestre d'Arnheim une lettre de son collègue d'Amsterdam. Le bourgmestre assembla immédiatement le corps municipal, bien qu'il fût très tard dans la nuit : on décida l'arrestation de Gœrtz. Il était temps. Le baron avait loué une autre chaise de poste et était déjà à la porte d'Allemagne. On l'arrêta au moment où son valet de chambre demandait qu'on laissât sortir la voiture.

Stampke, qu'il avait laissé à Amsterdam, avait été également arrêté. Une cassette de papiers avait été saisie sur lui. Une autre le fut sur le baron lui-même : elle contenait les dernières lettres de Charles XII, que Gœrtz avait trouvées à Amsterdam. Avec les papiers on trouva les chiffres pour les lire [1].

[1] Lamberty, X, p. 23-24 : Lamberty emprunte son récit au procès-verbal du bourgmestre d'Arnheim.

L'intrigue jacobite conduisait donc au plus déplorable dénouement la courageuse tentative de Gœrtz pour sauver la Suède. Cependant, ce serait juger les choses de façon trop absolue et trop simpliste que de croire que les liaisons du baron avec le Prétendant ont été la cause même de son arrestation. Elles en furent plutôt le prétexte. On remarqua un peu partout en Europe que les Anglais craignaient davantage son projet d'entente avec le tsar que ses menées stuartistes, et qu'ils étaient heureux de prendre occasion de celles-ci pour couper court à celui-là [1]. Quand ils publièrent, pour justifier leur coup d'État, les lettres de Gœrtz et de Gyllenborg, on n'y trouva rien que de banal. On refusa de prendre au sérieux ce grand complot. « Il paraît à tout le monde, écrivit alors Croissy à Charles XII, que l'objet de vos ministres, dans la prétendue conspiration d'Angleterre, roulait plutôt sur l'envie de trouver de l'argent pour Votre Majesté que sur une révolution effective » [2]. C'est, croyons nous, aller trop loin que d'enlever ainsi tout sérieux à l'affaire : une tentative de restauration stuartiste entrait dans le plan général de Gœrtz et s'y casait en bonne place ; il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait recouru, sans arrière-pensée, à un procédé qui, de 1688 à 1760, fut classique chez tous les ennemis du gouvernement anglais, dont usèrent Louis XIV, Louis XV, Albéroni et le Régent lui-même en 1715. Ce qui est vrai c'est que ses menées ne créaient aucun péril immédiat à Georges Ier. Les Anglais ont travesti les faits sur un point important. Ils ont fait croire qu'ils avaient découvert brusquement le complot, au moment même où il allait éclater : il fallait arracher la mèche ou laisser sauter la mine. Rien n'est plus faux. Ils suivaient l'intrigue depuis son début et n'avaient point cherché à l'arrêter : pourquoi ne pas avoir fait, en cinq mois, une seule représentation au roi de Suède sur les agissements de ses minis-

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, XXVII, p. 191.

[2] Croissy à Charles XII, le 18 mars 1717. A. E. Suède, 138. C'est aussi l'opinion de Lamberty : « On peut voir, dit-il, que la vue de ce comte (Gyllenborg) et du Baron de Gœrtz n'avait été que pour avoir une occasion de pêcher en eau trouble et de pouvoir attraper de l'argent ». Lamberty, X, p. 23.

tres ? D'autre part, rien n'était prêt pour l'expédition, ni l'argent, ni les vaisseaux, et Gœrtz en était encore à obtenir l'approbation de son maître, qui savait, tout au plus, que les jacobites consentaient à lui prêter de l'argent ! Evidemment les Anglais ont exagéré et leur émotion et le danger couru.

Mais combien l'affaire s'est plus amplifiée encore chez les historiens ! Qu'on ouvre un livre de vulgarisation ou même un ouvrage scientifique [1], et on y lira qu'au moment où Gœrtz a été arrêté, tout était prêt pour jeter douze mille Suédois en Ecosse ; qu'il était d'accord avec le tsar ; qu'il s'était entendu avec Albéroni pour renverser non seulement Georges I[er] en Angleterre, mais encore le Régent en France, et qu'il avait reçu d'Espagne un million de livres pour exécuter ses desseins.

Pour retrouver l'origine de cette légende, il suffit de se reporter à l'*Histoire de Russie* et à l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire. Il serait injuste et déplaisant de reprocher à Voltaire, qui écrivait l'histoire contemporaine de son époque, des erreurs auxquelles il était fatalement exposé, si bien informé qu'il pût être et qu'il fût en réalité. Le malheur est que ces erreurs viennent d'un si grand écrivain ; son merveilleux style a frappé une foule de médailles dont le métal est faux, mais qui continuent à circuler pour de l'or, tant l'empreinte en est nette et belle.

Ainsi a-t-il fait pour Gœrtz. Il est mal renseigné sur son activité en 1716 et 1717. Il ne sait pas qu'il s'était établi à demeure en Hollande, ignore sa négociation avec la cour de France, ne connaît de lui qu'un séjour à Paris, qu'il place, de façon vague et inexacte, à la fin de 1716. Il ne voit en lui qu'un conspirateur jacobite, et il s'ensuit qu'il le fait beaucoup trop conspirer. Gœrtz devient chez lui un véritable commis-voyageur en jacobisme, qui court toute l'Europe pour « placer » le Prétendant. Il lui fait remuer ciel et terre, le promène de cour en cour, l'envoie dans des pays où il n'alla point, comme en Angleterre, lui prête enfin — et c'est l'erreur qui a survécu le plus obstinément

[1] Mahon, *History of England*, I, p. 386-387 ; Wiesener, *op. cit.*, II, p. 4.

— des relations qu'il n'eut et ne put pas avoir à cette époque avec le tsar et avec Albéroni [1].

Gœrtz, nous dit-il, fit sonder la cour de Moscou par Ereskins au sujet de Jacques III et, par cet intermédiaire, gagna à ses projets le prince Mentchikoff et le tsar lui-même ; il se heurta un moment à l'opposition d'Ostermann, mais il regagna complètement Pierre Ier, dans deux conférences qu'il eut avec lui à la Haye, à son retour de Paris, au commencement de 1717, et où « il avança plus... qu'il n'eût fait en six mois avec des plénipotentiaires » [2]. — Le point de départ de ce récit est, évidemment, la fameuse lettre d'Ereskins. Or nous savons ce qu'était au juste cette lettre et avec quelle froideur Gœrtz reçut des ouvertures qu'il n'avait pas provoquées et qu'il ne croyait pas sérieuses. Il reconnaissait à la vérité qu' « un accommodement avec le tsar serait d'un grand poids pour l'affaire jacobite », mais il doutait fort qu'il fût possible. La venue du tsar en Hollande lui donna l'occasion d'entrer en rapports avec le médecin : il en eut la vélléité, mais il partit pour Paris sans y avoir cédé. Gyllenborg, de son côté, imagina d'envoyer à la Haye un gentilhomme moscovite qu'il avait déniché à Londres et qui aurait pu s'entremettre entre Ereskins et Gœrtz ; il se fit remettre à lui-même par les jacobites d'Angleterre des lettres pour Ereskins, au moment où il s'apprêtait à passer en Hollande : mais la catastrophe du mois de février coupa court à ces projets. On peut affirmer que les ministres suédois n'eurent, *avant leur arrestation*, de correspondance d'aucune sorte avec Ereskins. A plus forte raison avec le tsar. Gœrtz ne vit point ce prince en Hollande, ni avant son départ pour Paris, comme le prouvent ses lettres à Gyllenborg, ni à son retour, puisqu'il ne fit alors que traverser la Hollande en fugitif. Pierre nia même avoir rien su de la lettre de son médecin, quand elle fut divulguée par la publication de la corres-

[1] V. *Histoire de Charles XII*, livre VIII, et *Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand*, partie II, ch. VIII.

[2] *Charles XII, loc. cit.*; Voltaire démentit lui-même cette histoire, trente ans plus tard, dans son *Histoire de Russie, loc. cit.*, mais les historiens qui l'ont copié n'y ont pas pris garde.

pondance de Gœrtz et Gyllenborg, et rien n'infirme sa parole. Tout se réduit à la fameuse lettre, le reste n'est qu'un roman [1].

La prétendue entente de Gœrtz avec Albéroni est encore plus facile à démentir. Indiquée dans l'*Histoire de Charles XII*, elle est contée complaisamment dans l'*Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand*. Gœrtz, y est-il dit, « se lia des bords de la Baltique avec Albéroni », qui voulait renverser Georges Ier et le Régent ; les deux hommes se confièrent leurs secrets et mirent leurs projets en commun, si bien que, pendant le séjour de Gœrtz à Paris, *à la fin de 1716*, « le cardinal Albéroni commença par lui envoyer, dans Paris même, un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux poudres : c'était, ajoute Voltaire, l'expression d'Albéroni ». — Tant de précision est propre à en imposer et nous pourrions croire, sur la parole de Voltaire, à la réalité de faits que ne confirme pour nous aucun document, — si nous ne nous heurtions à une impossibilité matérielle. Gœrtz a été arrêté au mois de février 1717. A cette époque Albéroni recherchait encore passionnément l'alliance anglaise. Loin de rien tramer contre Georges Ier, il faisait tout pour se l'attacher. Il fallut encore plusieurs mois pour que ses vues changeassent et et qu'il se mît en rapports avec les jacobites. Le premier indice de ses relations avec eux est du mois de juillet 1717 : Jacques III s'emploie alors à Rome pour lui faire donner le chapeau ; et ce n'est qu'au début de l'année suivante qu'on se risque à solliciter l'intervention de l'Espagne en faveur des Stuarts. On se convaincra de l'erreur où est tombé Voltaire, en lisant le mémoire qui fut adressé à Philippe V, au nom du Prétendant, le 5 février 1718. Il prouve clairement qu'Albéroni n'avait eu aucune part aux intrigues des deux années précédentes : « Comment le Roi Catholique — écrit en effet l'auteur du mémoire, — pourrait-il avancer les intérêts du roi d'Angleterre (Jacques III) ? On va le lui con-

[1] V. les lettres de Gœrtz à Gyllenborg du 11 déc. 1716 et des 13 et 16 janvier 1717, et les lettres de Gyllenborg à Gœrtz du 29 décembre 1716 et du 18 janvier 1717, déjà citées ; et dans Lamberty, X, p. 42-47, le mémoire présenté à Georges Ier par le ministre russe à Londres Weselowsky le 12-23 mars 1717.

fier *sous la foi d'un secret inviolable* : on connaît les bonnes intentions du roi de Suède pour le roi d'Angleterre par la malheureuse découverte de l'année précédente (l'arrestation de Gœrtz et de Gyllenborg) ; on sait aussi l'aversion du tsar pour l'électeur (Georges Ier) et son amitié pour Sa Majesté Britannique ; la paix qui est au moment de se faire entre les deux monarques du nord sera suivie de leur union en sa faveur ». Ainsi c'est un an après l'arrestation de Gœrtz que l'on propose pour la première fois à Albéroni, sous la foi d'un secret inviolable, une entente avec Charles XII et le tsar en faveur du Prétendant[1] !

Nous touchons ainsi du doigt l'anachronisme qu'a commis Voltaire. Ce n'est pas avant son arrestation, c'est après sa sortie de prison, que Gœrtz se lança dans les intrigues compliquées où figurent avec lui le tsar et Albéroni ; alors il vit Pierre Ier et lui parla, lui fit accepter l'idée d'une paix séparée entre la Suède et la Russie, l'entraîna avec lui dans l'intrigue jacobite ; alors il fut en communauté de vues et d'efforts avec Albéroni, qui était devenu comme lui l'ennemi de la maison de Hanovre et comme qui il était devenu l'ennemi du Régent. Voltaire a transposé les faits. Il a faussé ainsi, quelque peu, une période historique. Il a surtout défiguré le personnage de Gœrtz.

Pour Voltaire, Gœrtz est un faiseur de rois : il veut renverser le Régent, couronner Stanislas à Varsovie et Jacques Stuart à Londres. Il brasse ces projets immenses avec une activité fiévreuse. Il court de Suède en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Flandre, en Lorraine, « dans tous les Etats où il peut trouver des ennemis du roi Georges ». Il « dispose à la cour de Moscovie et à celle d'Espagne les premières étincelles de l'embrasement qu'il médite ». Il va chercher « jusque dans les mers de l'Asie un secours qui, tout odieux qu'il paraisse, n'en aurait pas moins été utile pour une descente en Ecosse », celui des pirates de Ma-

[1] V. Wiesener, *op. cit.*, t. II, chapitre intitulé Albéroni ; le mémoire est extrait des papiers du Cardinal Gualterio (*British Museum*) ; en le citant et par tout ce qu'il dit de la politique d'Albéroni de 1715 à 1718, M. Wiesener réfute lui-même, sans s'en apercevoir, l'erreur qu'il a empruntée à Voltaire.

dagascar. Il achète six vaisseaux en Bretagne, organise en France même un corps d'officiers français et irlandais. Tout est prêt et tout a été préparé dans le plus grand mystère ; l'Europe va apprendre ses grands desseins par leur exécution : et il tombe victime d'un hasard qui livre son secret au duc d'Orléans ou qui pousse sur la côte de Norvège le vaisseau qui portait ses dépêches ! Ne voilà-t-il pas un être à part, et comme il semble digne du portrait que trace de lui son historien ! « Jamais homme ne fut si souple et si audacieux à la fois, si plein de ressources dans les disgrâces, si vaste dans ses desseins, ni si actif dans ses démarches ; nul projet ne l'effrayait, nul moyen ne lui coûtait ; il prodiguait les dons, les promesses, les serments, la vérité et le mensonge ;... il eût été capable d'ébranler l'Europe, et il en avait conçu l'idée ; ce que son maître était à la tête d'une armée, il l'était dans le cabinet ».

Quelques traits de ce tableau conviennent peut-être au Gœrtz qui sortit, après cinq mois de captivité, de la prison d'Arnheim, plein de la rancune de l'outrage subi, fouetté par le désir d'une revanche éclatante, et n'ayant plus rien à ménager, parce qu'il n'avait plus rien à cacher. Mais c'est un tout autre personnage que nous avons vu agir jusqu'ici. Nous savons à quoi nous en tenir sur les vastes conceptions et sur la hardiesse intrépide du conspirateur. L'idée première de l'intrigue jacobite ne lui appartient pas ; elle a été lancée par Berwick en 1715, et, à dire vrai, elle n'avait besoin d'être inventée par personne. Elle devait se manifester forcément du jour où le roi Georges se mit en tête de prendre sa part des dépouilles de la Suède ; quand ils ont chassé les Stuarts, les Anglais ont forgé eux-mêmes une arme commode à leurs ennemis ; Louis XIV l'a ramassée et, après lui, tous les adversaires du gouvernement anglais ont tenté de s'en servir. Procédé classique et dont Gœrtz n'a point relevé la banalité. S'il se distingue dans la foule de ceux qui ont conspiré avec les Stuarts, c'est par son extrême circonspection, son souci de ne se pas compromettre, sa lenteur timorée, ses précautions d'avoué retors, et, vue de près, cette romanesque intrigue se ré-

duit à un fort plat marchandage. A trop insister là-dessus d'ailleurs, on oublierait que le complot jacobite ne fut ni la vue principale de Gœrtz, ni la cause réelle de sa perte. Il ne fut qu'un facteur accessoire et secondaire dans un plan beaucoup plus vaste. C'est ce plan qui exaspéra ses ennemis, qui eût pu sauver la Suède et sur lequel il est équitable de le juger.

CONCLUSION

Conclure une paix séparée avec les Russes, pour reconquérir toutes les possessions de la Suède dans l'Empire, voilà le grand projet dont Gœrtz fut le *manager*. L'idée première de ce plan, conçue par la droite raison de Louis XIV et de Torcy, lui fut apportée par leur ambassadeur dans Stralsund assiégée. Il eut le mérite d'en pénétrer la justesse et de voir avec quelle précision merveilleuse elle s'adaptait à la situation que créa la brouille du tsar et de ses alliés. Il eut le courage de vouloir la réaliser. Il pensa y arriver par le concours de la France, et rien n'était plus naturel. Il entama donc, pour débuter, une négociation avec le Régent. Et c'est cette négociation qui le perdit.

Sans doute il se nuisit à lui-même par plus d'une maladresse : après avoir fait les premières ouvertures au mois d'août, il resta trois mois inactif, laissant le Régent s'engager à fond dans l'alliance anglaise ; il indisposa inutilement la cour de France par ses sournoises compromissions avec l'Empereur, sur le point brûlant de la médiation. Mais le secret de son échec est ailleurs : il est dans l'évolution inattendue qui livra, à ce moment même, la France à l'influence despotique du gouvernement anglais.

Le Régent sacrifia à l'alliance de l'Angleterre la politique de Louis XIV dans le Nord. Il commit ainsi une lourde faute que connurent et blâmèrent ceux qui avaient conservé le sens des intérêts français. « La Suède était menacée d'une ruine totale, — écrit l'auteur anonyme d'un *Tableau politique de l'Europe en 1725 ;* — il fallait la débarrasser d'une partie de ses ennemis

pour lui rendre la guerre moins onéreuse. Le premier plan que l'on avait formé, *et qui était sans doute le meilleur*, était de commencer par le tsar. Ses forces de mer, son caractère personnel, le voisinage de ses États avec ceux de la Suède en faisaient sentir l'importance ; mais comme le cardinal Dubois voulait servir le roi de la Grande-Bretagne... on songea à profiter des malheurs de la Suède pour agrandir l'électeur de Hanovre ». On voulut aussi, pour d'autres motifs, agrandir la Prusse et on se laissa entraîner par l'Angleterre à favoriser le Danemark ; si bien qu'on aboutit à dépouiller la Suède de toutes ses possessions allemandes. « Jamais politique ne fut plus fausse, conclut notre auteur : l'on ne pouvait tirer de l'utilité de la Suède qu'autant qu'elle conserverait de la puissance dans l'Empire » [1]. L'historien ne peut que s'associer à ce jugement d'un contemporain. Il est forcé de remarquer que la paix du Nord, telle qu'elle fut bâclée en 1719-1721, a été une étape importante dans la simplification de l'Allemagne, prologue de sa funeste unité. Alors des États allemands se sont agrandis en Allemagne aux dépens d'un État extra-allemand. Alors le plus redoutable de tous, le royaume de Prusse, s'est emparé des bouches de l'Oder, a trouvé dans Stettin le port commode, à proximité de Berlin, qui lui manquait sur la Baltique, et, du même coup, s'est délivré du voisin gênant qui, selon le mot de Gœrtz, pouvait toujours le tenir en respect. La Suède chassée de l'Allemagne par les Allemands et au plus grand profit des Prussiens, voilà le premier coup porté au chef-d'œuvre de la politique française, à notre sauvegarde et boulevard, aux traités de Wesphalie.

Gœrtz pouvait donc se plaindre de succomber par la faute d'autrui et accuser l'inintelligence politique du Régent. Mais qui le forçait à continuer si longtemps la partie avec un partenaire décidé à perdre ? Dès le mois de novembre, il avoua à Gyllenborg qu'il n'attendait plus rien de la France. Pourquoi donc, dans un moment si critique, alors que chaque instant était si

[1] *Tableau politique de l'Europe en 1725*. A. E. France 107.

précieux, s'obstina-t-il à une vaine négociation ? Si ce fut pour couvrir d'un prétexte plausible ses menées jacobites, le calcul fut misérable. Mais il est peu probable qu'il l'ait fait : jusqu'à la fin de janvier il paraît avoir été de bonne foi avec le Régent. Non qu'il comptât beaucoup le gagner à ses plans, mais parce qu'il ne savait plus qu'entreprendre. Cet esprit dont on a vanté la souplesse et la fécondité, se montra alors pesant, dénué de ressources, fermé aux inspirations vives, incapable de ces évolutions rapides et aisées que doit savoir accomplir un diplomate qui manœuvre, sur un terrain couvert, au milieu d'amis et d'adversaires incertains ; son trait le plus caractéristique est une obstination gauche, une lourde ténacité allemande. A un moment donné, il eut le sentiment que la voie où il s'était engagé ne le mènerait pas au but ; il s'arrêta quelque temps, désorienté ; il fallait tenter un chemin nouveau ; il ne sut, n'osa, reprit passivement sa marche dans la même direction. C'était user en pure perte son temps et sa peine, car la route ne conduisait nulle part ; c'était s'exposer, car elle traversait un pays ennemi. Gœrtz finit par trébucher dans un guet-apens. Il fallut cette chute éclatante et l'affront inouï de son arrestation pour qu'il rompît avec ses errements. Quand il sortit, au bout de six mois, de la prison d'Arnheim, il se décida à aller trouver le tsar, à négocier directement avec lui. Mais déjà l'occasion était passée. Pierre I[er] n'était plus tout à fait dans les mêmes dispositions qu'au lendemain de la prise de Wismar et des scènes de Copenhague : il s'était franchement réconcilié avec le roi de Prusse ; sa haine de l'Angleterre était devenue plus froide et plus réfléchie ; il était moins accessible aux suggestions de la Suède. Gœrtz, lui-même, était fort amoindri dans sa situation et son autorité personnelle ; démasqué comme un intrigant, traité en aventurier subalterne, brouillé à tout jamais avec la France et les puissances maritimes, très compromis, un peu ridiculisé, il n'avait plus le crédit nécessaire pour mener à bien la paix du Nord. Sa négociation avec le tsar, compliquée, par la volonté de celui-ci, d'une négociation avec la Prusse, em-

brouillée de l'intrigue jacobite singulièrement accrue et ramifiée, traîna sans succès pendant un an, jusqu'au jour où la balle de Frederickshall vint tout briser, tuant le roi, le ministre et l'œuvre entreprise.

En s'attardant à arracher au Régent ce qu'eût pu lui donner Louis XIV, Gœrtz commit une faute irréparable, et quelque excuse que puisse tirer sa maladresse de l'aveuglement d'un autre, il est impossible de ne pas reconnaître et signaler, là, *l'erreur de Gœrtz.*

Gabriel Syveton.

LUDOVIC SFORZA

ET LE

CONTINGENT NAPOLITAIN

(Juillet-août 1499)

Lettres de l'ambassadeur milanais Conradolo Stanga au duc de Milan.

Le duc de Milan et le roi de Naples, également menacés par les projets de Louis XII en Italie et systématiquement écartés par lui de toutes ses combinaisons d'alliance, ennemis naturels des alliés du roi de France, le Saint-Siège et la république de Venise, s'étaient trouvés rapprochés par la force même des choses. Aussi le roi Frédéric, pendant la préparation de l'expédition de Louis XII et l'organisation de la résistance de Ludovic Sforza en 1498 et 1499, fut-il en tiers dans les négociations, si lentement suivies et malgré tant de traverses, entre l'empereur Maximilien et Ludovic Sforza. Une alliance particulière se noua en même temps entre le duc de Milan et lui. Les péripéties de ce rapprochement sont assez mal connues, vu le peu de documents de ce temps conservés dans les archives de Naples; on ne peut guère les apercevoir que dans les correspondances partiales des ambassadeurs vénitiens, résumées bien incomplètement par l'infatigable Marino Sanuto. Un supplément inattendu d'informations nous est cependant donné sur la dernière période de ces négociations, de juillet à septembre 1499, par des dépêches de l'ambassadeur milanais à la cour de Naples, Conradolo

Stanga. Il ne s'agissait plus alors de définir le principe ou d'élaborer les conditions de l'alliance, mais seulement de déterminer la quotité des contingents et des subsides dus par Frédéric, et surtout de décider la date de leur mise en route, qui devait être la plus proche qu'il serait possible. L'activité de l'agent diplomatique de Ludovic Sforza, Conradolo Stanga, fut alors surprenante. Il dépensa des trésors d'adresse et de dialectique ingénieuse à peser sur les décisions royales et à les hâter. Il a lui-même raconté presque au jour le jour ses démarches et ses conversations avec le roi, dans les dépêches qu'il adressait au gouvernement milanais. Ces dépêches donnent les éléments d'un petit chapitre curieux de l'histoire diplomatique de ce temps. Aussi ne crois-je pas inutile de les publier.

Ces dépêches sont toutes conservées à l'*Archivio di Stato* de Milan, dans la série *(filza) Potenze estere*, *Napoli*. Quelques-unes sont chiffrées, mais elles sont accompagnées de la traduction en clair qui en fut faite pour le service de Ludovic Sforza et de ses conseillers. Je les reproduis dans l'intégrité de leur texte, en joignant à chacune d'elles une analyse assez développée pour montrer la suite des faits et l'enchaînement de ces lettres.

I

Dépêche de Naples, 11 juillet 1499.
(Original)

Suscription : Ill[ustrissi]mo principi et ex[cellentissi]mo d[omi]no, D[omi]no || meo sing[ularissi]mo, d[omi]no duci || Mediolani.

Sommaire : Dans les premiers jours du juillet, Conradolo Stanga, ayant reçu coup sur coup, le 30 juin et le 4 juillet, des nouvelles de France et des lettres de Ludovic Sforza, et conformément aux instructions contenues dans ces lettres, va, de compagnie avec le représentant du cardinal Ascanio Sforza, Alberto di Conassa, demander au roi Frédéric ses intentions définitives, tant sur l'option entre un envoi d'argent et un envoi de troupes que sur l'idée émise par son propre ambassadeur à Milan de n'envoyer de troupes que si l'armée française d'invasion était considérable ou commandée par Louis XII en personne. Frédéric l'assigne au 11 juillet pour lui répondre : ce jour là, il déclare sa résolution de fournir son concours en hommes d'armes ; « ses troupes étaient bonnes, bien organisées ; s'il fournissait de l'argent, Ludovic Sforza n'aurait ni le temps,

ni les moyens d'en lever d'aussi bonnes : toute *condottiere* qu'il engagerait dans les circonstances actuelles voudrait tirer un profit personnel de sa *condotta*. — Frédéric annonce un corps de 400 hommes d'armes, divisé en plusieurs compagnies 190 sous Prosper ou Fabrice Colonna, 50 sous les frères Savelli, 70 sous Théodore Trivulce ; les 90 restants seraient prélevés sur les troupes cantonnées dans les Abruzzes. Mais il ne veut pas choisir le commandant en chef de cette armée : les deux frères Colonna ont des titres égaux, un même désir d'être choisis, et Frédéric ne veut mécontenter ni l'un ni l'autre. Il se borne à dire qu'il pense que Prospero Colonna conviendrait mieux au duc de Milan, mais il veut que le cardinal Sforza « vu sa sagesse et son autorité » prenne la responsabilité de ce choix compromettant. Quant à la piétaille, il enverrait l'argent nécessaire, et on la lèverait en Lombardie. Dans la même audience, il précise la « *difficoltà* » soulevée par son ambassadeur à Milan : il n'enverrait cette armée de secours que si l'armée française comptait plus de mille lances et de quatre mille hommes de pied. De plus il spécifie qu'il ne fournirait ce secours que s'il n'était pas attaqué lui-même, en même temps que Ludovic Sforza, par le Pape et Louis XII ; si le Pape ne l'attaquait qu'avec ses propres forces, il tiendait sa promesse ; mais si aux troupes pontificales s'ajoutaient des troupes françaises ou levées supplémentairement par le roi de France, il s'en tenait pour délié. Le tout est accompagné de grandes protestations de dévouement, et de regrets que les deux États n'eussent pas toujours été alliés. « Plût à Dieu que nos aïeux n'eussent jamais éprouvé comme je l'éprouve aujourd'hui, combien il importe à ces deux États de se conserver amis l'un et l'autre. » Stanga répondit à ces déclarations avec non moins de chaleur et d'emphase.

Illustrissimo et excellentissimo signore, havendo communicato a questo serenissimo Re li avisi di Franza, venuti cum le lettere de l'Excellentia Vostra de 30 del passato, insieme cum l'altri havuti ieri, cum quelle de 4 de questo, cum farli etiam vedere quello che epsa Magnificentia scrive circa li presidii gli ha a dare in caso che Franzesi gli rumpano guerra, cum fare instantia alla Maestà Sua,— in compagnia de M. Alberto da Canossa, homo del illustrissimo signor vicecanzellaro, alquale la Signoria Sua Reverendissima haveva commisso facesse in suo nome circa questo quanto gli fusse ditto per me, — che La se volesse resolvere senza dilatione, cosi circa il mandare de le gentedarmi o dinari como meglio gli paresse, como sopra le difficultà promesse per el magnifico M. Dionysio, suo oratore, de non volere dare li dicti presidii, salvo in caso chel Re de Franza venesse o mandasse gran perforzo ; la maestà sua tolse termino a respondere hogi ; cosi, essendo ritornati alle 21 hora a quella, ne ha risposto voler dare le gentedarmi per haverle bone e ben in ordine, è parargli meglio per l'Excellentia Vostra e per ley che dare li dinari, presupponendo che non si potesse fare cosi bona gente como epsa dara, allegando in questo che, qualsesia conduttero se conducesse, voria attendere a beneficiarsi de la condutta, e per

consequente non satisfaria al bissogno, cosi como farano le gente sue; e la Maestà sua fin da mo ha designato el signor Prospero o el signor Fabritio Colonna, quali hano 190 homini darme per homo, el signor Iacobo e fratello Savelli cum 50, M. Theodoro Trivulzio cum 70 e lo complimento, fin in 400, de li 300 homini darme ha in quello de Abruzo : dicendo la Maestà sua non volere esser ley quella che deliberi, tra el signor Fabritio ed el signor Prospero, quale de loro habbi a venire per non provocarsi ne l'un ne l' altro, perche omne uno de loro quali veneria voluntieri; [remetendo questo peso al signor vicecancellaro, cignando però che per la Excellentia Vostra sarià più a proposito el signore Prospero ; e infine replicò che lei non voleva scoprirse ni dimonstrare de stimare l' uno più che l'altro ; ma che remetteva el manegio di questa difficultà al predicto signore vicecancellaro quale saperia, per la prudentia sua e per l'auctorità ha cum loro, pigliare lato a questa cosa] [1].

Per li fanti disse mandaria li dinari, acio se potessero far in Lumbardia. Subjungendo, per quello haveva dicto M. Dionisio, esser contenta dare questi presidii in caso che contra l'Excellentia Vostra vengano più de mille lanze e più de quattro milia fanti, como quella scrive per le sue, ne voleva recordare altro circa questo, conoscendo la Signoria Vostra prudentissima, e di qualità che non la fara spendere, salvo dove non si possa far de mancho ; volendo inferire, quando fussero qualche pocho più gente, che per questo l'Excellentia Vostra non gravaria la Maestà sua de questi presidii per sparmire el suo ; maxime che epsa è per mettere el stato e quello che l'ha a questo mundo per defensione de quella, conoscendo che la segureza del regno suo depende da la salute del Excellentia Vostra e del stato suo. E in questo se extese, cum tante dolce parole, piene de amore e de fede che più non si porria dire; dimonstrando volere mettere el tuto e li proprii figlioli per la defensione de l'Excellentia Vostra e voler participare cum ley in omne sua fortuna, dicendo: « Dio volesse che li passati de casa nostra non havessero conosciuto, como conosco io, quanto sia a proposito di questi doi stati conservarsi bene insieme. » Io ringratiai in nome de l'Excellentia Vostra la Maestà Sua de la bona risolutione faceva e de le amorevole parole usava verso quella, cum dirgli che gli era facto schiavo, visto cum quale sapientia et amore si moveva la Maestà sua in questi urgentissimi casi de la Signoria Vostra, laquale sapeva certo ne teneria tale memoria che, accadendo il caso, cum bene de la Maestà sua gli corresponderià per modo conosceria havere collocato questi beneficii in signore e principe ben grato, quale non la ricercharia fora del bisogno a spendere; comendando apresso la

[1] Le passage entre crochets est en chiffre dans l'original.

Maestà sua, che conoscesse meglio el bissogno de l'uno e de l'altro stato che non haveva facto qualche uno de casa sua : èl simile fece M. Alberto in nome di monsiguore illustrissimo.

La Maestà sua disse poi intendeva dare questi presidi, sicome l'haveva sempre dicto, in caso chel Re di Franza e il Papa non gli movessero guerra, declarando che, quando el Papa solo cum le forze e dinari soi li movesse guerra, che per questo non intenderia manchare a l'Excellentia Vostra del aiuto promisso, ma quando la Beatitudine sua, giunctamente cum gente francese o nove condutte quale facessa el Re in Italia, se gli movesse a dosso, non poria darli subsidio alcuno. E in questo proposito mi fece vedere un capitolo di una lettera gli scriveva el signor Fabritio in zifra per il quale gli dice havere da bon loco chel Papa aspettava Valentia cum gentedarmi, quali venevano cum l'armata de Provenza per movere guerra alla Maestà sua ; laquale epso confortava a prevenire e non aspettare di essere prevenuta ; al quale aviso la Maestà sua monstroe prestare pocha fede, si per quello se haveva da l'Excellentia Vostra de l'armata de Provenza, como etiam per quello se intendeva per lettere de M. Aluiso Rippoll e di li governatori de Genue ; quali sccivano intendere per via de alcune sue spie che quella armata non si fa per altro cha per le cose de Rhodi. In bona gratia de l'Excellentia Vostra humilmente me racomando. Neapoli XI, Julii 1499.

Excellentiæ Vestræ fidelissimus servitor Conradolus Stanga.

II

Dépêche de Naples, le 23 juillet 1499.

(Copie : « *extractus zifre* ». Point de suscription).

Sommaire : Par la restriction indiquée à la fin de la précédente lettre, Frédéric se réservait une retaite, et, dès cette audience même, il montrait à Stanga une lettre dans laquelle Fabrice Colonna disait savoir de bonne source qu'une armée française voguait avec César Borgia à l'attaque de Naples. Peu de jours après, Garcilasso de la Vego, l'ambassadeur espagnol à Rome, fait dire au roi de Naples de « garder ses forces pour lui-même, tant pour éviter de se montrer ouvertement l'ennemi de la triple alliance, que pour pouvoir se défendre en cas d'attaque, et, s'il voulait aider Ludovic Sforza de ne l'aider que de son argent. Stanga, connaissant Garcilasso pour un homme devoué au Pape, le soupçonne de quelque intention perfide et s'efforce de ruiner l'influence de ses conseils sur Frédéric : « l'abstention qu'il conseillait aurait pour résultat de rendre plus facile la ruine de Ludovic Sforza, et ensuite de laisser Frédéric isolé à la merci de ses ennemis. » Cet argument, à ce qu'il parait, frappe vivement le roi de Naples.

Illustrissimo signor mio singularissimo, rasonando hogi con la Maestà Regia sopra queste cose de Roma, epsa mi ha communicato una let-

tera de M. Zo. Bentivolio, de Bernardino de Bernardo, per laquale li scrive come ne la partita sua da Roma, haveva parlato con Gratialasso quale gli haveva commisso dicesse alla Maestà sua che la voglia tenere le cose sue per se, si per non scoprirse contra el papa, Franza ne Veneziani como etiam per potersi defendere da chi li volesse offendere, e, volendo aiutare la Excellentia Vostra la confortava ad aiutarla de dinari segretamente e non de gente. E sapendo io questo non essere al proposito de la Excellentia Vostra si per non havere la Maestà sua el denaro prompto como se conveneria, estimando per quello fu scripto l'altro di che Gratialasso fusse tutto del Papa, lo havesse dicto a mal fine et per divertire la Maestà sua da quello haveva promesso, gli rispose che quella cognosceria horamai Gratialasso, quale, credeva per el particular suo, desideraria vedere confuso tutto el mundo ricordando alla Maestà sua che la sapeva con quali mezi el papa se l' haveva facto amico, e che non vedeva che questo suo dire, « che la non se volesse scoprire contra el Papa e l' altri communi inimici », non havesse altro cha che lassasse ruinare la Excellentia Vostra e restar poi a discretione de quelli che tendano alla ruina sua. Laquale monstrò che le parole mie li piacessero e de non credere molto a Gratialasso ; el che feci tanto più voluntera quanto che vedeva la Maestà sua stare tenera de non mandare el signore Prospero come haveva promisso : cognoscendo, quando non lo mandasse, se porria sperare pocho altro da ley. Neapoli, 23 Julii 1499.

III

Dépêche de Naples, le 25 juillet 1499.

(Copie : « Extractus zifre. » — Point de suscription)

Sommaire : Beaucoup de grands personnages napolitains, le duc d'Ariano, Aloisio Caraffa, Troiano,[1] partagent l'opinion de Garcilasso de la Vega. Ils déclarent publiquement qu'ils ne conseilleront jamais à leur roi d'envoyer ses troupes hors du territoire napolitain. Stanga s'empresse de rapporter ces bruits au roi de Naples. Il craint qu'il ne s'en laisse influencer; que, malgré les ordres très précis antérieurement donnés par lui, la marche des troupes ne s'effectue pas avec toute la rapidité désirable ; il communique ces doutes au roi. Frédéric le remercie de sa confidence et de sa franchise, lui demande d'agir de même dans toute circonstance analogue, lui jure « sa parole de roi » que personne ne lui a conseillé cette abstention, que beaucoup de ses conseillers lui ont au contraire rappelé de quel puissant intérêt est pour lui la défense de Ludovic Sforza.

Illustrissimo signor mio singularissimo,

Havendo dicto ad Albertho da Canossa, homo del signor Vicecancel-

[1] Ce personnage, qui fut ambassadeur à Milan est nommé ailleurs Trojano Betonio.

lario e a mi uno homo de auctorita in questa corte, che fra Aloysio Caraffa, messer Troiano e el duca de Ariano glì havevano dicto, separamente l'uno dal altro, che loro non confortariano mai la Maestà Reale a mandare le gente sue fora del regno, estimando assai queste parole per l'auctorità de chi le diceva, in compagnia depso Albertho, me ne andai al signor Re ; al quale disse che, per fare officio de bono servitore e quello se conveneva al amore singulare portava alla Maestà sua, gli voleva fare intendere quello se diceva per alchuni de li soi primarii consilieri e baroni, dechiarandoli el tutto de quello mi era stato dicto ; con farli testìmonio de Albertho, che se gli era trovato, senza nominare quello me l haveva dicto ne quelli lhavevano dicto a lui, per non mettere alcuno in disordine, e per non mancare de la fede lhavevamo dicto ; ne me parve tacerlo, per dubio che la Maestà sua non fusse divertita, perche in effecto epsa, benche habia perfectissima opinione e dispositione, prorogando questo suo subsidio per timidità che lha che non se li scoppia adosso qualche rumore, e benche l'habia dato questi ordini de liquali ho dato noticia a la Excellentia Vostra, non dimanco dubito che la non mandara queste gente con quella celerità bisognaria per paura che Venetiani non li faciano qualche novità in Puglia con l'armata sua. como li è scripto, da Venetia, o chel papa con le gente, quale se dicano venire con l'armata, non faciano qualche insulto. La Maestà sua, inteso quello li haveva dicto, me ringratiò che li havesse aperto tutto liberamente, commendandomi che servasse questo modo sempre che intendesse cosa de simile natura ; poi me dixe in fede de Re, da alchuno de li suori non lì era stato dicto simile cosa ; anzi che da molti gli era stato ricordato che la volesse aiutar la Excellentia Vostra de la salute de laquale dependeva el stabilimento suo e de tutta Italia ; confortandomi a stare de bono animo, perche ler non era per mancare alla Excellentia Vostra più che a se stessa, e de novo mi laudoe che li havesse significato quello mi era stato dicto, pregandome a fare el simile semper che intendesse cosa alchuna che potesse causar rugme tra la Excellentia Vostra e la Maestà sua ; laquale ringratiai con prometterli de non tacerli cosa alchuna che tendesse a questo fine, e chel mi è parso significarealla Excelientia Vostra, perche tanto più glí sii nota la bona mente de la Maesta predicta.

Bernardino de Bernardo ha scripto in questhora che l signor Vicecancellaro manda qui M. Bartolome o Saliceto per solicitar la Maestà reale a mandare presto queste gente. La venuta del quale non porria essere più a proposito per indure la Maestà sua a far l'effecto con quella prestezza ricerca el bisogno. In bona gratia de la Excellantia Vostra humilmente me ricomando. Neapoli, 25 julii 1499.

IV

Dépêche de Naples, le 26 juillet 1499

Copie : « Extractus ziphre D. Conradoli Stanghe ad illustrissimum dominum ducem Mediolani. » Point de suscription).

Sommaire : Les exigences de Ludovic Sforza augmentent avec l'imminence du péril. Quand la flotte française, réellement envoyée à Rhodes, mais dont l'armement avait inspiré aux Italiens de longues craintes, quitte les ports de Provence, Ludovic Sforza veut à toute éventualité préparer sa défense ; il demande l'assentiment et le concours du roi Frédéric pour armer six gros navires à Gênes, les envoyer en course, et, si les Vénitiens l'attaquaient, les tenir dans l'Adriatique, tant pour inquiéter et bloquer les Vénitiens que pour les couper des places qu'ils occupaient sur les côtes napolitaines et que le roi de Naples pourrait leur enlever à la faveur de ce blocus. A cette proposition s'ajoute naturellement une demande de concours pécuniaire à cette entreprise. Mais Conradolo Stanga insiste peu sur cette demande. C'est surtout contre l'attaque des armées de terre qu'il fallait se prémunir. Les précautions viennent de plus en plus urgentes. Le 24 juillet, après le « *moto della luna* », Stanga va demander à Frédéric de donner à Prospero Colonna l'ordre de tout préparer pour son départ : il devrait s'entendre pour partir avec les autres chefs désignés par le roi. Il lui demande aussi de choisir définitivement les troupes destinées à former le corps de quatre cents hommes d'armes et leurs capitaines : Prospero Colonna et Theodore Trivulce, la concession de l' « *imprestanza* » qu'il réclame. Dès le lendemain, 25 juillet, le roi Frédéric donne les ordres désirés par l'ambassadeur : le secrétaire Guido Russitano est chargé de régler les soldes, de donner leurs instructions aux capitaines. Ordre est envoyé à Prosper Colonna de se préparer à un prochain départ.

Sur ces entrefaites, Ludovic Sforza envoie à Naples des lettres à lui adressées de Venise, et où il est question des tentatives faites par le pape pour détacher le roi de Naples du duc de Milan. A la communication que lui en fait Stanga, Frédéric répond gaîment que Ludovic n'a pas à craindre que le pape ni aucun prince réussisse à le faire changer de parti. Puis il a des paroles amères contre le Pape. Il se vente d'avoir repoussé les conseils de l'ambassadeur vénitien, « de rester tranquille pour ne s'attirer aucun danger ». Il ajoute qu'il croit, si Ludovic Sforza peut résister au premier choc des Français, le repos définitif de l'Italie acquis; sinon, sa ruine complète assurée ; il ne pense pas que Venise reste longtemps l'alliée de la France ; mais toutefois il conseille vivement de demander à Maximilien de faire une diversion dans le Frioul.

Mais les idées du roi Frédéric changent le jour même. A cette lettre enthousiaste Stanga ajoute un post scriptum pessimiste : le roi déclare qu'il veut attendre encore quelques jours avant d'envoyer ses contingents, qu'il veut savoir ce qu'est au juste cette flotte de Provence. Il considère que l'embarquement de César Borgia avec de la cavalerie sur cette flotte serait un motif légitime de surseoir au départ de ses troupes. Il allègue un autre motif de sursis : le bruit ré-

pandu à Venise et parvenu aux oreilles de son ambassadeur de l'envoi de la flotte vénitienne à Bari, si elle n'était pas nécessaire ailleurs pour repousser une attaque des Turcs. Il estime cette attaque contre Bari dirigée contre lui autant que contre Ludovic Sforza. Et les troupes ne partent pas.

Illustrissimo signor mio osservandissimo. Essendo stato cum la Maestà reale mercordi passato dopo el moto de la luna a farli instantia che la volesse commettere al signor Prospero si metesse in ordine per cavalcare cum li altri deputaria la Maestà sua quando li fosse commisso. E perchè la declarasse tutti quelli havevano venire al aviso de la Excellentia Vostra fin alla summa de li 400 homini d'armi designati, non havendo fin adesso nominato salvo el signor Prospero e M. Theodoro, cum instare la volesse ordinare che ad epso M. Theodoro fosse dato la imprestanza, quale, per quello intendeva, fin al presente non havea havuto, e cossi etiam al resto de li hominidarme, in caso che non la havesseno havuto, accio che, il signor Prospero, quale richedeva sapere quello havesse fare, fosse chiarito chel havesse a cavalcare per potersi mettere ad ordine insieme cum li altri. La Muestà Sua se resolse de nominare el giorno sequente quelli quali haveriano a venire e farli expedire, e de scrivere poi a tutti che stessero in ordine. Cossi hessendo ritornato heri alla presentia sua, epsa nominoe tutti quelli hano a venire, de li quali mando la lista inclusa in questa, et in presentia mia ordinoe Guido Rusitano, quale ha questa cura, che facesse expedire M. Theodoro e li altri che non havean havuto l'imprestanza, e apresso fosse scripto al signor Prospero si mettesse ad ordine, perche la Maestà sua l'haveva deputato a questa impresa del soccorso volle dare a l'Excellentia Vostra. Essendo poi sopragiunte in quello instante le lettere de l'Excellentia Vostra de 13 di questo, continente l aviso de Venezia che quella Signoria se sia resolva rompere in uno medesimo tempo con Francesi e l opera Sa la Santità di nostro Signore per alienare la Maestà sua e li fece vedere epse lettere insieme con li avisi de Venetia ; quale lecto che hebbe le lettere de quella, subito con allegrezza mi rispose che la Vostra Excellentia non dubitasse chel papa ne homo del monde fosse sofficiente a traerla de questa deliberatione ; dicendo che la conosceva tanto bene la natura e dispositione sua quanto alcuno altro ; extendendossi cum molte parole in declarare el mal animo suo, e quello che lha sempre compreso e giudicato de la Sansità Sua, e cossi disse de Venetiani ; subjungendomi che, da tri di in qua lo oratore suo residente qua parlando con lei di questa impresa de Francesi, sotto parole coperte, la confortava a gardarsi a casa sua e non mettersi in periculo facendo l'impresa de Francesi molto facile, alquale la Sua Maestà dice havere risposto maraveliarse che que quella Signoria facia epsa impresa cossì

facile, e paia volere e desiderare la destructione de Vostra Excellentia, cognoscendo che dreto quella gli andarano anchora anchora loro col resto, cum declararli cosi apertamente che lei, per li aiuti recevuti da la Excellentia Vostra per l affinita e per l' amicitia antiqua haveva cum lei e per l'interesse comune e privato, non poteva ne voleva mancare a Vostra Excellentia, perchè ultra chel Re di Franza si scrira duca de Milano e Re di Sicilia, dimonstrando el mal animo suo, cossi verso Lei como Vostra Excellentia sapeva a certo che perso Milano, tutto el resto de Italia saria necessitato andare ad discretione del Re di Franza, e disse havere da doi di in qua scritto el medesimo a l'oratore suo residente in Venezia, a fine lo facesse intendere a quella Signoria ; cossi fece respondere al papa per li soi de Roma como per altre mie ho significato a Vostra Excellentia. Io dimonstrai alegrarmi di questa sua bona dispositione comendando la Maestà Sua de summa sapientia e ringratiandola in nome di l' Excellentia Vostra cum dirli che perseverando lei in questo e corrispondendo con li effecti, como diceva de far, che non dubitava ponto che lei insieme con l'Excellentia Vostra non restassino vincitori e con gloria de havere loro solo salvata Italia contre la perfidia e malignità del papa e d'altri che attendevano alla ruina sua, subjungendo che succedendo le cose como si posseva sperare per rasone la Sua Maestà con questa victoria poteva tenere per certo de recuperare la terre sue, e credere che le cose seguariano per modo che Venetiani haveriano de gratia de contenersi ne li termini soi. A queste parole mi replicoe el medesimo havea dicto, confirmando si potesse sperare, sostenendo questo primo impeto de Francesi, la totale quiete de Italia, e succedendo le cose altramente, la totale ruina. Subjungendo che la non crederia mai che Venetiani facessano questo errore fin che non lo veda, e nondimanco landava quanto alle provisione, e presupponesse che havessero ad fare, confortando molto che si vedesse de farli rumpere in quello de Frioli dal serenissimo Re de Romani in bona gratia de l'Excellentia Vostra mi raccomando. Neapoli 26 julii 1499. La Maestà Regia me ha dicto che mandara tri boni capi di fanti a la Excellentia Vostrae gia ha mandato per loro per inviarli a quella.

Post scripta. — Illustrissimo signor mio, la Maestà Regia ha apertamente dicto voler differire qualche giorno a inviare li presidii soi per intender prima la qualità et quantita de le genti francese montarano su l' armata de Provenza, dicendo che sel montasse Valenza con gente da cavallo, ultra le fantarie gli pareria de havera causa legitima de suspendere ; quando non li montasse salvo fantarie, non ne faria caso, maxime che non essendo el Papa più armato de quello chel sia, e anche per haverli scripto l'oratore suo de Venezia che alcuni gentilomini gli

hanno cignato ultra che quella Signoria rumpera a Vostra Excellentia per terra, ha etiam intentione, non uscendo armata del Turco, como se dice, de rumperli a Barri con larmata sua; la quale cosa fa tanto più contrapesare a la Maestà sua el mandare depse gente, e mi ha misso scriva al viceduca di Barri che mandi qui el cancellere suo, per dirli a bocha quelle provisione gli pare che facii, perchè la Maesta Sua dubita de questo effecto quando Venetiani venessero in questo errore de rumpere a Vostra Excellentia perchè sotto colore de fare guerra solum a quella la fariano alla Maestà Sua ancora; pero mi piace la venuta de M. Bartholomeo Saliceto, e che l'Excellentia Vostra solliciti cum lettere e con instantia che questa gente siano inviate, con confutare questi rispecti quali parano tenere in qualche suspensione. In bona gratia de l'Excellentia Vostra mi raccomando. Neapoli, 26 julii 1499.

V

Dépêche de Naples, le 1er août 1499.

Copie. « Extractus ziphre D. Conradoli Stanghe ad illustrissimum dominum ducem Mediolani. » Point de suscription.

Sommaire: Une attaque de goutte a retenu Stanga au lit pendant quatre jours. Pendant ce temps, le roi est allé en villégiature à Procida, seul avec sa maison, sans aucun conseiller politique. Il a simplement laissé à Naples un secrétaire chargé de recevoir les dépêches, de les communiquer à Stanga et de les lui transmettre pour qu'il pût prendre sur le champ les mesures nécessaires. Précisément pendant son absence, arrive la nouvelle, venant à la fois de son résident à Milan et de la chancellerie milanaise, des premières courses dirigées par les Français contre Alexandrie. Le page Bernardinetto et le chancelier de Stanga sont dépêchés à Procida avec ces nouvelles et une lettre d'instantes supplications de Stanga. Frédéric écrit aussitôt l'ordre à Prospero Colonna de se mettre en route avec ses deux cents hommes d'armes, et de gagner le Milanais par la route qui lui paraîtrait la plus sûre. Il promet de rentrer sous peu à Naples, de mettre en route le restant de ses troupes, et d'envoyer à Milan un homme avec l'argent destiné à payer une levée d'infanterie. Stanga conseille au duc de Milan d'envoyer un secrétaire au devant de Prospero Colonna et de faire demander pour lui aux souverains dont il traverserait les territoires libre passage et bon accueil. On assure que huit jours après avoir été atteint par l'ordre de départ Colonna pourrait en effet se mettre en route.

Illustrissimo signor mio singularissimo. Non intendendosi allo de la Excellentia Vostra ne dal oratore regio residente apresso quella, la Maestà regia andoe l'altra sera in Procida, lassato de dreto tutti li segnì publici, et a me fece dire per el secretano suo che, non possendo andare

cum lei peruna granatura de pede qua lemi ha tenuto quattro giorni in lecto, non voleva menare altri cha li soi di casa; et epso secretario mi disse havere havuto commissione de la Maestà sua che, venendo lettere, lui ed io fussimo insiema per vederlo e viste che le havessimo, li significassimo quello li fusse de fare, perche provederia a tutto, et in omne modo disse volere trovarse qui fra tre di ; cossi la Maestà sua, montata l'altra sera al tardo in galea, andoe in Procida. Poso la partita del quale giunsero due cavalcate de l'Excellentia Vostra l'una cum lettere de 15, 18, 19, l'altra cum lettere de 20, 21, 22, 23 dil passato ; per le quale l'Excellentia Vostra mi significa la ruptura de Francesi, e quello era seguito di questo suo primo movimento l'altre contenevano altri avvisi: quale lecte, subito si trovò in casa mia il secretario regio cum altre lettere de M. Dionysio, quale contenevano il medesmo e revisto tutto insiema, deliberassimo mandare le lettere sue e mie alla Maestà Regia per Bernardineto, alevo suo, et per Eusebio, mio cancellere, e cossi li spazassimo in quello instante, e ultra che facesse el ricordo fu scripto ad Eusebio del incluso tenore ; scripsi anche alla Maestà Regia una bona lettera, supplicandoli instantissimamente ad non tardare più quello haveva deliberalo di fare, cum dirli quelle rasone mi parsero ad proposito per indurla a mandare incontinente li presidii promissi. Et essendo in questhora ritornato Eusebio, mi ha referto havere trovato la Maestà Sua dispositissima a tutto, e per dare principio alla cosa ha facto scrivere al signor Prospero che subito si metta a camino cum la compagnia sua de ducento homini darme, e che se ne vengi in diligentia alla Excellentia Vostra cum ordine chel facia quella via parira a lui più sicura promettendo la Maestà sua di trovarsi qui sabato per tempo per dare ordine al resto cossi de li homini darme como de mandare l' homo suo cum dinari per li fanti. De questa deliberatione me è parso dare aviso subito alla Excellentia Vostra, perche la conosca il bono animo de la Maestà Regia, e perche parendo a lei de mandare a incontrare el signor Prospero per qualche suo commissario cum lettere de credenza a quelli signori per el territorio de li quali haveva passare per farli favore, lo possi fare, e perche lo possi etiam advertire de la via ha a fare, quando a lei paresse ne facesse più una cha un altra.

M. Bartholomeo Saliceto giunse heri sera a nocte, quale aspestava la Maestà Regia e giunta che la sera, tutti insieme attenderemo a quello li sara da fare, cum quello studio e diligentia si convene al debito nostro. Per hora non respondaro alle altre parte depse cavalcate per mandare questa cum celerità. Domane suppliro al resto.

M. Bartholomeo referi chel signor Prospero è in ordine del tutto e che havuta la commissione de la Maestà Regia se levara fra otto giorni.

Raccomandomi in gratia de la Celsitudine Vostra, laquale Dio feliciti contra li inimici soi.

Neapoli, primo Augusti 1499.

VI

Dépêche de Naples, le 3 août 1499.

Copie. « Extractus ziphre D. Conradoli Stanghe ad illustrissimum Dominum ducem Mediolani. »

Sommaire : C'est par les bonnes nouvelles de l'intervention promise de Maximilien, de l'érection du comté de Pavie en principauté, que Stanga accueille le roi de Naples à son retour. Elles déterminent Frédéric à une attitude plus franche et plus énergique. Il ordonne une levée de trois mille hommes d'infanterie dans son royaume, une levée de cinq cents Suisses. La Républiqne de Venise était occupée par la guerre turque; il n'y avait plus de danger à craindre pour la sécurité de Bari. Le roi de Naples ne dissimule plus sa bienveillance pour Ludovic Sforza, de menus faits rapportés dans cette lettre le prouvent.

Illustrissimo signor mio singularissimo, havendo communicato a questo serenissimo Re la accessione de la dignita del principato facto al illustrissimo signor Maximiliano per el seremissimo signor re de Romani, la Maestà sua ne ha dimonstrato gran piacere, e cum mi se ne congratulata cum parole dolce et amorevole.

Ho etiam communicato a quella li avisi de Allamania, de Franza, di Venetia e il bon successo de le cose di la Maestà Cesarea in suma cum la bona dispositione dimonstra verso l'Excellentia Vostra e la Maestà sua se ne alegrò molto, ricordando chel sia molto a proposito tenere modo che Francesi non si possano aiutare de fantaria de Sviceri et che l'Excellentia Vostra procuri de havere più Allamani che la potra, perche Francesi non temano in la guerra alcuno più de li Allamani.

La Maestà sua ha deliberato mandare un homo suo, cum l'advizo de l'Excellentia Vostra in Allamania a forne 500, quali dice voler tenere nel reame tanto che durarano questi movimenti.

E più ha mandato per tutte le provincie e terre dil regno a descriverne 3000 per poterli havere in un subito e darli dinari, quando accadesse il bisogno.

La Maestà Regia piglia grandissimo conforto chel impresa del Turco vadi prosperando, parendoli che questa sia la via di fare andare retenuti Venetiani; e sopra tutto resta molto alegra che l'armata sia uscita, como contengono li advisi de Venetia e como li è etiam significato da l' oratore suo residente la, perche epsi non porrano attendere alle cose de Bari como designavano ; alle quale non si mancara pero di tutte

quelle provisione judicara la Maestà sua necessarie ; e per questo sè scripto al viceduca che mandi qui el cancellaro suo per poterli commettere quello sara bisogno.

Alla Maestà sua è parso chel maiordomo de Valentia habi taciuto le cose d'importantia, e dicto quelle che non sono di alcuno momento, maxime havendo li oratori soi de Roma scripto chel Papa da se medesimo, inteso chel hebe la detentione depso maiordomo, disse essere vero che per mezo suo faceva riscaldare el Re di Franza a l'impresa contra l'Excellentia Vostra, excusandosi lo faceva, perche quella haveva concitato il Turco contra christiani.

Laudò che l'Excellentia Vostra tacia chel reverendissimo signore vice cancellaro declari l'obligo ha havere quella verso la Maestà sua, laqual ne ha toccato qualche parte cum mi molto modestamente.

A quelli de Andrea Cossa non si mancara di omne favore, perche possano condure li cavalli soi a Bari, e cossi non si mancara alli heredi de lanoto Spinula per li crediti soi. In bona gratia de l'Excellentia Vostra humilmente mi ricommando. Neapoli, 3 Augusti 1499.

VII

Autre dépêche de Naples, le 3 août 1499.
(Copie, même titre).

Sommaire : Alexandre VI avait informé la république de Venise des préparatifs militaires du roi de Naples et l'avait avertie que les Colonna levaient des troupes, sous prétexte de régler leurs querelles particulières, mais en réalité pour attaquer le Saint-Siège, et la République avait pris fait et cause pour son allié. L'ambassadeur vénitien va à Procida donner au roi de Naples d'impérieux conseils de neutralité et d'effacement: Frédéric y répond très vertement, et annonce pour le lendemain, à son retour à Naples, une réponse encore plus catégorique. Il la concerte avec Stanga à qui il fait raconter par un secrétaire sa conversation avec l'ambassadeur vénitien. Stanga lui remontre combien peu il a à se soucier des menaces des Vénitiens, dont les forces ne sont pas en rapport avec leur orgueil.

Illustrissimo signor mio singularissimo Per le precedente mie scrissi alla Excellentia Vostra como l'oratore veneto andava in Procida per alcune cose haveva dicto al secretario volere communicare alla Maestà Regia ; essendo poi ritornato questa nocte el secretario e venuto questa matina a riportarmi intendere como epso oratore ha dicto in nome de la Signoria che quella ha aviso dal Papa che Colonesi fano fanti e movimenti d'arme, e che, sotto colore de le partialità loro, la Maestà sua per mezo depsi Colonesi cerca di offenderlo e, per essere quella Signoria

confederata cum la Santità sua, fa confortare la Maestà Sua a volersi contenere neli termini soi; perche, quando la facesse altramente, la conosceria col tempo havere facto male a non havere atteso alli ricordi soi, dicendo epso secretario chel Signore Re haveva dicto fra se medesmo che questo li pareva modo de minazarli, e pur havere risposto all' ambasciatore chel haveva sempre portato quella reverentia alla Sentità de Nostro Signore che si conveneva, e che, non solo haveva mai pensato de offenderla, ma haveva posto omne studio per intrinsicarsi bene cum la Beatitudine sua, como si dimonstrava apertamente per le affinità haveva contracto cum lei e per li stati possedeva dal tempo suo in qua in questo regno, ma chel haveva ben grandissima causa de dolersi de la Santità sua, perche doppo era ascesa al loco che la tene, mai era cessata di offenderla, e de cercare per omne via la ruina sua: adducendoli el mandare dil fiolo in Franza per procurare aiuto da Francesi per torli il regno; e che quando l'haveva discorso fra se medesma la causa che induceva el pontifice a fare questo, non ne trovava alcuna, salvo questa che havendoli Nostro Signore richiesto la fiola per Valenza et havendoli risposto la Maestà sua volerne consultare li catolici reali de Hispania, la Santità Sua era poi intrata in pratica, cum mezo del re di Franza, de havere l'altra sua dona Chiarlota che e in Franza, e non havendo possunto havere ne l' una ne l'altra, se li era facto inimico, e procurava di levarli el stato; in modo che, ultra quello operava in Franza col mezo dil figliolo, non mancava tutta via de tenere pratica cum alcuni forausciti de l'aquila, per subverterli tutta la provincia de Abruzo. Direndo el predicto secretario che la Maestà sua si extese molto in aggravarsi di questo e di molte altre cose dil Papa, concludendo che, per essere la defensione licita a omne uno, stava attenta et in ordine per vedere quello faria la Santità Sua cum animo di corrisponderli e defendersi da lei; toccando ancora la Maestà sua non sapere che Colonesi facessero fanti ne movimento alcuno di guerra salvo el signor Prospero, al quale haveva commisso se mettesse in ordine per venire in subsidii de l'Excellentia Vostra, alla quale non posseva mancare per interesse suo proprio e per li obligi e conjunctione haveva cum lei, e nondimanco che questa sera la saria qua, e domane li responderia più risolutamente. Subjungiendo el predicto segretario che la Maestà sua mi haveva mandato a communicare el tutto, a fine che li potesse pensare e haverli qualche consideratione, perche intendeva, giunta che la fusse, consultare cum mi la risposta se li havesse a fare. Al qual ho risposta ringratiando in primis la Maestà sua de la communicatione mi haveva facto de questa cosa, cum dirli che li pensaria e che venendo questa sera la Maestà sua, saria appareggiato a

dirli el parere mio ; e in questo mezo non voleva tacere che se la Maestà sua considerava bene li preparatorii haveva facto l'Excellentia Vostra li aiuti sperava de la Maestà Regia, li suffragii li facevano li subditi soi insiema cum li movimenti del Turco in Friuoli, la uscita del armata depso Turcò col numero de le gente havevano Venetiani, e quelle li bisognavano a defensarsi, cum la difficultà havevano di trovare el dinaro, la Maestà sua ed altri havevano poco a estimare le minaze loro ; el che fo confirmato dal predicto secretario quale subvinxe che, se la superbia loro era grande, si possevamo consolare che le forze non fossero correspondente. Questo discorso m'è parso significarlo alla l'Excellentia Vostra perche li sii noto tucto, e per avanzare tempo alla expeditione de la cavalcata, giunta che sara la Maestà reale saro cum lei e per questo e per farla ultimare l'expeditione dil resto de li presidii. In bona gratia di Vostra Signoria humilmente mi ricomando. Napoli, 3 Augusti 1499.

VIII

Dépêche de Naples, le 8 août 1499. (Original).

Suscription : Ill[ustrissi]mo principi et ex[cellentissi]mo D[omi]no || D[omi]no meo singul[arissi]mo D[omi]no Duci M[edio]l[an]i.

Sommaire : Après cet élan d'enthousiasme vient une nouvelle période de tergiversations ; elle est favorisée par une indisposition du roi, assez grave pour le retenir au lit et le dispenser de donner audience à Conradolo Stanga, puis par un *moto della luna*, pendant lequel le roi ne voulut prendre aucune décision : une audience se passe en échange de raisonnements et de protestations de dévouement. Enfin il annonce qu'il avait donné à Prospero Colonna l'ordre de partir avec deux cents hommes d'armes ; il se bornerait à envoyer l'argent nécessaire pour en lever deux cents de plus, en même temps que les soldes promises pour lever de l'infanterie. Stanga exprime ses regrets que Frédéric n'eût pas annoncé plus tôt ce changement d'idée : Ludovic Sforza aurait bien peu de temps et peu de tranquillité pour opérer cette levée et organiser lui-même ces nouvelles troupes. Frédéric donne des explications assez vagues de cette volte-face, la justifie par les « mouvements » qu'il avait à craindre des Vénitiens. Sur les instances de Stanga de hâter au moins le départ de ces fonds, dès la fin de l'audience, Frédéric fait faire par son trésorier Leonardo une lettre de change de 10.700 ducats sur Milan : 5,000 ducats étaient destinés à la solde des hommes d'armes, 1,200 à leur supplément de solde en temps de guerre, 4,500 à la solde de l'infanterie. Mais à cette date (le 8 août) Frédéric refuse péremptoirement l'envoi en Lombardie de cinq cents hommes d'infanterie espagnole (dont cent cinquante, au surplus, étaient seuls en état d'être mis en route) et l'arme-

ment de six vaisseaux destinés à attaquer Venise : ce dernier refus s'expliquait ; ses vaisseaux ne pourraient prendre que quelques bâtiments vénitiens de commerce, et le dommage qu'ils feraient à la République ne compenserait pas la dépense de 10,000 ducats par mois que lui coûterait l'entretien d'une telle flotte. Les arguments contradictoires des ambassadeurs ne l'ébranlent point. Il suggère l'idée d'engager, pour compléter les quatre cents hommes d'armes attendus, Hercule Bentivoglio avec ses cent dix hommes.

1499, 8 Augusti.

Illustrissimo Signor mio singularissimo lunisdi el signor ne hebbe una sua doglia de capo che gli sole venire alle volte per modo stette in lecto sin alle 18 hore : per questo M. Bartholomeo Albertho ne io andassimo alla Maestà sua. Essendoli poi andati el martisdi, epsa fece un longo discorso de quello porriano fare Venetiani ; cum dire che, ritornando l'armata, porriano lassare ne le porte loro de Puglia otto o dece galee, cum lequale li porriano subvertire tuto el regno : adducendo poy al poco numero de' gente d'arme haveva e le difficultà de trovare al dinaro, dicendo però non volersi resolvere fin al di de hogi per il moto de la luna. Per noi gli fu replicato quanto gli havevamo dicto nel l'altra audientia per farli bon animo e poi declararli che la non haveva a dubitare de Venetiani per li respecti dicti in l'altra mia, cum dirli appresso che conoscendo consistere al stabilimento suo in la victoria de questa impresa tanto mancho doveva estimare le minaze de Venetiani, etiam inanimarsi più ad aiutare la Signoria Vostra. Epsa, replicando, confessoe esser vero quello dicevamo ; etiam affermò non voler manchare a l'Excellentia Vostra de quello haveva promisso; tutta volta disse haver deliberato mandare al signor Prospero si como scrissi per l'altre mie e poi al resto de li 400 homini d'arme volere mandar al dinaro insieme cum li dinari de li fanti. Dicendo che la conosceva spendere più che la non haveria facto a mandare li hominidarme, ma voler fare cosa per stare anchora ley proveduta ; e in questo rasonamento la Maestà sua non haveria possuto usare termini ne parole più dolce et affectionate de quello fece, per declarare che l'haveva quella dispositione a li aiuti de l'Excellentia Vostra che se potesse desyderare ; toccandoli rispecti de la conjunctione e bona intelligentia, insieme cum l'interesse e commune fortuna quale pareva havere cum la Signoria Vostra ; intesa quella resolutione disse che haveria voglinto che la Maestà sua l'havesse dicto, primo perche l'Excellentia Vostra se saria proveduta de le hominidarme e poi che la Maestà sua non l'haveva di dicto più presso la piacqui a volere expedire presto l'homo col dinaro, e circa questa parte tuti noi instassimo quanto potessimo, finalmente la Maestà sua si accusoe de non haverlo dicto prima, perche haveva intentione de mandare la gente de

qua, ma che essendo modo sopravenute queste demonstratione facevano Venetiani gli era parso meglio far cosi. Quanto al dinaro, epsa promisse darle forma incontinente, laudando che per hogì non se scrivesse per aspettare la risposta dal signor Prospero.

De li 500 fanti spagnoli desyderava l'Excellentia Vostra gli fussero mandati de qua, me disse havere facto censare e non tovare piu de 150 in circa, quali non gli pareva mandare per essere pochi, e perche intendeva desinare una parte de quelli *sono a Roma col mezo de questi*[1].

Per l'armate de le sei nave, la Maestà sua disse che non possendo fare altro danno a Venetiani, che de pigliarli qualche legno de merchantia, essendo quasi tuti le vasalli soi occupati in l'armata, gli pareva spesa frustatoria, laudando che questi dinari se spendessero in cose che potessero portar magior frutto a l'impresa ; inferendo che questa spesa montaria circa dieci mila ducati al mese. Sopra questo furono dicte per noi qualche parole per demonstrare alla Maestà sua che, armando sei nave cum quattro o sei barche, se daria tanto da pensare a venetiani quanto alcuna altra cosa si potesse fare, nondimancho non parve che epsa la gustasse. Finito quello rasonamento la Maestà sua fece domandare M. Leonardo e in presentia nostra gli commisse che desse forma de far fare lettera de cambio de 10 mita ducati d'oro per Milano o per Genua, computando li 200 homini darme 5000 ducati, li fanti 4500 e ducati 1200.per li sei ducati se dano al mese per homodarme in campo : dicendo che 10 mila ducati d'oro satisfarano a questo besogno per una mesata e che le mandaria questi de presente e poi daria ordine alla provisione de l'altro mese.

Racomandandomi humilmente in bona gratia de l'Excellentia Vostra.

Neapoli, 8 Augti 1499.

Celsitudinio vetrœ fidelissimus savitor Conradolus Stangha.

Port scripta : La Maestà Regia dice che, parendo a l'Excellentia vostra, sul conto de li 200 homini darme porria condurre Messer Hercule Bentivoglio cum cento homini darme, quali epso li trova bene in ordine e lo rispecto de non dare causa a M. Giov-Bentivoglio cessaria, essendo conducto per cunto di Sua Maestà ; allaquale piaceria quella condutta per levarlo al pontifice.

Raccomandandomi in bona gratia de l'Excellentia Vostra.

Date Suprà.

[1] Les mots en italique sont en chiffre dans l'original.

IX

Dépêche de Naples, 14 août 1499.
(Original. Même suscription).

Sommaire : Entre temps Prospero Colonna fait demander au roi Frédéric, en lui envoyant son neveu Giulio, de l'argent, des chevaux, des gentilshommes de sa maison. Les ambassadeurs milanais appuient ces demandes. Le roi récrimine violemment contre Prospero pour n'être pas parti malgré ses ordres et malgré l'engagement de ses *capituli*. Il proteste contre les nouvelles demandes d'argent de Prospero, qui montaient à 6,500 ducats et qui étaient tout à fait contraires à leurs conventions, et il se fait apporter le texte des capituli, pour montrer à Giulio que les réclamations de Prospero n'ont aucun fondement. Les ambassadeurs, tout en s'associant à ses reproches, l'engagent à la prudence. L'audience est fixée au 14 août. Là, Frédéric déclare qu'il n'accorde aucune des concessions que lui demande Prospero ; que la mauvaise volonté de ce condottiere ne l'empêchera pas de tenir ses engagements avec Ludovic Sforza; et il annonce le départ pour Milan de l'agent chargé d'y porter les fonds et d'y présider à la levée des troupes. Stanga, toujours raisonnable, conseille à Frédéric de ne pas courir le risque d'une brouille avec Prospero Colonna, qui, par sa valeur personnelle et sa réputation serait très utile à l'expédition et dont on retrouverait difficilement l'équivalent : il propose de lui accorder une partie de ses demandes, en expliquant à Giulio que le roi ne pouvait les accorder toutes et qu'il n'y était pas obligé, et en faisant donner par un agent spécial les mêmes explications à Prospero Colonna. On le rappellerait en même temps au respect de ses *capituli* ; on le menacerait au besoin de la colère du roi s'il ne se mettait pas en route. Frédéric adopte ces vues. Dans l'audience accordée à Giulio, il lit les diverses demandes de Prospero Colonna en les rapprochant des articles des *capituli* auxquels elles étaient contradictoires. Giulio en reste fort interloqué. A la prière des Milanais, Frédéric accorde cependant à Prospero un sursis pour le remboursement de mille ducats qu'il lui avait prêtés, remboursement dont l'échéance tombait en octobre et qui fut remise à la fin de la campagne ; une avance d'un revenu de trois cents ducats par mois qui lui était assigné sur le sel, mais qui ne lui était pas dû encore ; il lui fait cadeau de deux chevaux. Il envoie à Prospero en délégué spécial Thomas Regulano, et retient Giulio à Naples, sous prétexte d'assister à l'exécution de ces concessions royales, en réalité probablement pour avoir un otage. Frédéric désigne comme porteur de ses lettres de change en Lombardie Naldino de Joannis, page du commissaire des guerres Giovantonio da Poderico. Les milanais insistent vivement sur la nécessité de son prochain départ. Frédéric promet de s'exécuter sans retard.

Illustrissimo signor mio singularissimo,

Doppo l'altre mie, giunse lundi passato al tardo Giulio Colonna. nipote del signor Prospero, mandato da lui a fare molte demande de dinari, de cavalli e de alcuni zentilhomini soldati de la casa del signor Re,

perche fossero mandati cum lui sul cunto de li 400 homini darme : quale essendo prima stato alla Maestà Regia, venne poi a me, et intesa la commissione sua. M. Bartholomeo Saliceto, Alberto da Canossa et io andassimo al signor Re quale inanzi incommenzassemo a parlare. Disse chal signor Prospero haveva mandato epso Giulio, cum declararne apresso tutte le domande gli haveva facte, dolendosi acramente de lui, che non se fusse posto a camino, como gli haveva commisso e como era obligato per li capituli, havendo havuto l' imprestanza como haveva. E circa le domande de li dinari che ascendevano alla summa de 6500 ducati, disse che tanto più se doleva da lui quanto che in l' ultima conclusione de la ferma sua havesse vogliuto tanto cose fora del dovere: de lequale essendo stato compiaciuto non doveva moversi a domandare questa altra, a lequale non haveva obligo alcuno. E per farne intendere che non gli haveva obligo, fece portare li capituli perche si legessero alla presentia nostra: Io et Alberto, che eramo informati de omne cosa, perche eramo intertenuti alla praticha de la ferma sua, dissemo che Sua Maestà haveva rasone, e tanto più damnasseno el signore Prospero quanto che la Signoria sua era stato advertita già più de venti giorni passati de la Maestà Regia a stare in ordine per possere cavalcare a questa impresa quando gli fusse commisso : e da epso non solum non era facto mentione da quelle cose quale domanda hora, ma haveva scritto che era in ordine per mettersi a camino quando gli fusse commisso. Tuta volta gli dissimo che questo cosa bisognava de remedio e de consiglio ; el che fù confirmato da Sua Maestà cum dire gli voleva pensare un pocho e cum quello partessimo da lei ; martisdi tornassimo per la risposta. La Maestà Sua disse havessimo patienza fin a hogi, perche non gli perdeva tempo ; alla quale essendo ritornati, epsa ha replicato el medesimo in dolersi del signor Prospero ; concludendo che per questo non intendeva manchare a l'Excellentia Vostra e che non possendo satisfare a quello domandava el signor Propero, e conoscendolo de la natura che l'è disse che, parendo a noi. expedira de presente l' homo haveva deliberato mandarsi per fare li 200 homini darme e li 1500 fanti, col modo de farsi li 400 homini darme e li fanti, dicendo molte parole in demostrare chel signor Prospero ne altri sariano sufficienti a fare che la manchasse a l'Excellentia Vostra di quello gli haveva promisso. Inteso questo, io ringratiai la Maestà Sua de la bona dispositione demonstrava in voler fare quello che era la expectatione de l'Excellentia Vostra e che era necessario per la salute commune di quello e de Sua Maestà. Quanto a la parte de mandar li dinari per tuti li subsidii, li dissi che quantanche fusse mio officio seguire in tuto el sapientissimo parere di quella, nondimancho, poiche la remettava a noy questa deli-

beratione, dissi credere che l'Excellentia Vostraultra l' aiuto de li hominidarme stimava assai la persona del signor Prospero, laquale portava utile a l'impresa per la valuta de la persona sua e reputatione, tenendo loco de capitano de la Maestà sua como faceva. E per questo recordai saria bene se compiacesse el signor Prospero in qualche cosa di quello domandava e de l'altre se facesse intendere a Giulio non havergli obligo ne il modo di compiacergli. Da l'altra banda me pareva a proposito la mandasse un homo a porta al signor Prospero a farli intendere el medesimo e dolersi chel havesse taciuto fin adesso a far mentione de queste cose e infine recercharlo a l'observantia de li capituli cum protestarli honestamente che non cavalcando, la Maestà Sua ne restaria poco satisfacta, essendo da lei satisfacto de quello gli doveva fare per el cavalcare. Pregando la Maestà Sua a mandare in medesimo tempo l'homo suo cum li dinari per fare l'altri 200 homini d'arme li fanti. Et essendo approbato el ricordo mio da M. Bartholomeo e da Alberto, Sua Maestà disse farlo e, fin da quella hora, volse fussimo presente cum Julio alla riposta gli fece fare di non havergli obligo de quello domandava, evacuando le domande sue de una in una cum li capituli in mano, in modo che Giulio non sapeva che rispondere. E in fine, pregata da noi, li compiaque de supportarlo per el tempo staria in questa impresa de mille ducati gli haveva prestato; quali se dovevano compensare nel mese de octobre e de novembre, e fu contenta de ascortarlo, dalla mesata de agosto presente a tutto settembre proximo, de alcuni dinari gli erano assignati sopra sali e fochi, quali ascendevano a la summa de 300 ducati per mese, quantunche non fussero maturo ne quali havesse obligo, e cosi disse da darli doi cavalli haveva domandati; dicendo a Giulio chel posseva avisare al signor Prospero e restare luy pertore questo spazamento quale gli faria dare fra tre o quatro giorni. Partito Giulio, disse poy che la expedira Tommaso Regulano venerdi quale haveva pensato mandarne al signore Prospero cum l'instructione di quello esa rasonato fra noy, e dicendo M. Bartholomeo pararle de retornare cum luy, per non havere alcuno che fosse qui e anche per solicitarse el signor Prospero. Fu laudato da Sua Maestà e de noi altri e recordando io chomo haveva a mandare in Lombardia cum li dinari, rispose haver deliberato mandarse Naldino de Joannis alevo de Giovantonio da Poderico, commissario de le gente darmi : quale disse faria partisse sabbato in omne modo; e circa li dinari, gli mandaria dreto le lettere del cambio per modo fariano la, prima che luy giungesse. De laqual cosa tuti insieme pregassimo instantissimanente la Maestà Sua cum recordali che erano circa sei septimane che la Maestà si era resolta mandare questi subsidii, e fin a quest' hora non era seguito effecot

alcuno, extendendo si quanto importava el differirli e lo accelerarli. Da epsa fu confirmato quello dicevamo e promisso de non perderli tempo alcuno a fare quanto haveva dicto de presente, e non manchasse per l'avvenire in cosa alcuna, extendendossi cum molte bone parole per demonstrare la dispositione sua circa questo, si per la conjunctione tene cum la Signoria Vostra como etiam per interesse proprio. In bona gratia de l'Excellentia Vostra humilmente me raccommando.

Neapoli, 14 augusti 1499.

Excellentiæ Vostræ fidellissimus servitor Conradolus Stanga.

X

Dépêche de Naples, le 17 août 1499 (Original, même suscription).

Ces démonstrations de velléités belliqueuses rendent les Vénitiens plus menaçants. Le roi se défendant d'avoir, comme le pape l'en accusait, appelé « le Turc » contre la Sérénissime république, l'ambassadeur vénitien lui répliqua le 17 août par un démenti poli, mais très net : « La République sait que le Turc n'a remué que sur l'appel de certains princes chrétiens. » Il l'engage à s'occuper seulement de ses affaires et à prendre garde de ses actes. « La République connaît l'imminent envoi de Prospero Colonna sur la frontière de l'Oglio; que Vostre Majesté considère bien la fin; si elle agit contre la République, elle se souviendra plus tard, avec amertume, des présents avertissements. Frédéric répond très sensément à ces menaces. La conclusion de son discours est qu'il s'allie à Ludovic Sforza pour ne pas rester un jour seul à la discrétion de Louis XII, dont il connaît les mauvaises dispositions contre lui et contre toute l'Italie. L'ambassadeur lui conseille de se réconcilier avec le Pape, moyennant quelque cession de territoire, pour se servir ensuite de sa médiation avec le roi de France. Frédéric répond que le Pape voudrait son royaume tout entier, et repousse ce conseil peu avantageux. Ces menaces ne font d'ailleurs que l'exciter davantage à secourir Ludovic Sforza, dont le salut était la condition essentielle du sien. Stanga, un peu inquiet de l'effet que ces discours vénitiens produiraient sur l'esprit du roi, se rassure en voyant Frédéric apprécier si justement sa situation et ses vrais intérêts. Il espère que grâce à l'intervention du Turc, à l'union du duc de Milan et du roi de Naples, au concours de Maximilien et de l'empire, l'entreprise franco-vénitienne échouerait. La cour de Naples est à ce moment très excitée contre Venise : quand l'ambassadeur Vénitien parle de céder au pape une partie de son territoire, Bernardino Bernardi réplique que Venise pourrait commencer par lui abandonner Brescia et Bergame. Frédéric lui déclare fièrement que la Seigneurerie peut « s'ôter de la tête » qu'il se résignera jamais à être moins roi que ne l'avaient été ses aïeux, et qu'il préfèrerait perdre son royaume et sa vie plutôt que d'être « roi nominal ou roi démembré. »

Illustrissimo Signor mio singularissimo, hogi el signor Re mi ha dicto

che l'oratore veneto gli communicò hieri al tardo lettere de li Signori soi de questa continentia, che alla excusatione quale faceva la Maestà sua de la imputatione gli haveva dato el papa in consistorio che legi e l'Excellentia Vostra fussero stati causa de concitare el turcho contra loro, non gli occorreva dire altro, salvo che havevano per certo che principi christiani ne erano stati causa.

Poi dicono havere inteso che la Maestà Sua se prepara per dimonstrarsi contra l'impresa del Christiannissimo col quale epsi e lo papa sono colligati, confortando quella a contenersi ne li termiui soi e guardare quello che la fa, offendendo quella Maestà ; et ultimo loco subjungano esserli significato che le per mandare el signor Prospero cum le gente sue su la ripa de Olio contra lo exercito loro : che quando cosi sia, recordano alla Maestà Sua voglie considerasse bene el fine, perche facendo contra loro se ricordara col tempo de le parole sue. Alquale Sua Maestà dice havere risposto, como gli ha dicto altre fiate, maraegliarsi de quella Signoria che voglia essere causa de la ruina de Italia, e che la conforti ley a contenersi in questo caso, nel quale consiste non solum la ruina de l'Excellentia Vostra e sua, ma anchora quella de la illustrissima signoria laquale, quando vora ben consyderare la natura de Franzosi e la gratitudine hano usato verso quelli gli sono stati amici, e chi li hano portati in Italio cum li dinari soi e cum molto suo dispendio, intendara quello possa sperare e credere de loro, e per questo non pararli bon consilio quello gli daseva quella Signoria de contenersi. sapendo chel re de Franza non mancho designava sopra le cose del regno, como sopra quelle del stato di Milano. E se alcuna cosa gli manchava, sapeva chel papa tuttavia non cessava de concitarlo contra luy, e circa questo, molto se extese per demonstrare che l' haveva per interesse suo causa da aiutare l'Excellentia Vostra e che quella Signoria faria bene a consyderare anchora ley quello che la faceva concludendoli che la non voleva stare a discretione de Franzosi, perche sapeva l'animo loro contra ley e contra tuta Italia, como teneva per certo conoscera quella Signoria col tempo, quando permetta la ruina del stato de l'Excellentia Vostra. A queste parole dice la Maestà Sua chel oratore non replicoe altro, salvo che la sua illustrissima Signoria era una volta resolta de quello voleva fare, e che la non posseva manchare al Re de Franza de quello li haveva promisso ; consiliando Sua Maestà quanto a l' opinione haveva del papa, dovesse cercare de conciliarsi la Santita sua ad darli qualche stato per li fioli e farselo amico aciò havesse a farli mezo per acordare la Maestà Sua col Christianissimo la ; quale dice havere risposto a quella ultima parte, non volerlo fare, conoscendo la natura del papa, quale era de sorte che non se contentaria non solum de uno altro

stato, ma, quando el havesse tutto el regno aspiraria anchora al dominio de quella Signoria et infine la Maestà predicta me disse che per questo non credesse che la fusse per manchare à l'Excellentia Vostra de quello gli haveva promisso ; anzi, quanto più dicevano Venetiani, tanto più se inanimava e disponeva a li aiuti de quella, conoscendo non essere altro remedio alla salute sua, salvo sostenere e difensare quella. Io ringratici la Maestà Sua de la communicatione e de la bona e prudente risposta haveva facto al oratore, cum dirli che Veneziani vorriano cum la loro reputatione e auctorita spaventare la Maestà sua, perche la non aiutasse l'Excellentia Vostra per fare più facile l' impresa e disegni soi pernitiosi, quali non tendevano ad altro che a voler subvertire Italia per occuparla e farsene signori subjungendoli che mi confortava assai visto che la Maestà Sua conosceva el bisogno suo e il fine al quale miravano Veneziani ; liquali sperava in Dio mediante la pressura li daseva el Turcho, la possaiya de l'Excellentia Vostra congiunta cum quella de sua Maestà insieme cum quello faria el serenissimo re de Romani et il sacro imperio, se pentiriano presto de li errori soi ; el che fu confirmato da Sua Maestà cum dire appresso credere che Veneziani facessero questo per distraherla de mandare questi subsidii o per havere causa de offenderla ; e però havere declarato al ambasciatore che la non era per manchare a l'Excellentia Vostra per quello che la porria fare, vedendo manifestamente che cum la ruina de l'Excellentia Vostra seguiria la sua : Disse etiam Sua Maestà alle persuasione gli faceva l'oratore che la dovesse dare qualche stato al Papa per gli figlioli havere risposto Bernardino de Bernardo che se trovò presente che quella Signoria faria bene incomenzar lei a darli Bressa o Bergamo : alequale parole Sua Maestà subjunse chel volesse certificare quella Signoria a cavarsi de mente che la volesse esser mancho Re de quello fussero stati li soi passati, como se conoscerià col tempo : e che più presto voleva lassarli el regno e la vita che essere un re titulare o diminuito, como saria quando attendesse al consilio suo : del quale rasonamento Sua Maestà mi ordinoe dasse aviso a l'Excellentia Vostra e al secretario commise ne scrivesse etiam a M. Dionysio. In bona grasia de l'Excellentia Vostra humilmente mi raccomando.

Neapoli, 17 Augusti 1499. Celsitudinis vestræ fidelissimus servitor Conradolus Stanza.

XII

Dépêche de Naples, le 18 août 1899.
(Original, même suscription).

Sommaire : Des conseils de modération sont en même temps donnés à Fré-

déric par le cardinal de Capoue, qui s'efforce de lui représenter Ludovic Sforza dans une situation désespérée et songeant déjà, comme le roi Alphonse autrefois, à sa fuite. Il conseille au roi de rester tranquille, d'abandonner au pape la principauté de Tarente en échange de sa médiation auprès de Louis XII. Ce raisonnement « donne la nausée » au roi, et a un effet contraire à celui qu'en attend le cardinal, car le jour même (18 août) Naldino est envoyé à Prospero Colonna pour le conjurer de hâter ses préparatifs de départ. Frédéric jure d'envoyer sans faute dans les six jours ses lettres de change à Milan.

Illustrissimo Signor mio singularissimo. Questa sera la Maestà Regia mi ha communicato alcune lettere de M. Hieromino Sperindeo, quale scrive de certo rasonamento facto cum lui per el cardinale di Capua, conforme in gran parte a quello ha facto l'oratore veneto cum ley ; per il qual si sforza fare intendere che l'Excellentia Vostra e spazata, e che gia incomenza a rasonare cum religiosi e frati de partirsi como fece el re Alphonso : e par quello con forta la Maestà Regia a contenere le forze sue in se e non dimonstrarsi inimico del re de Franza, cum laudare etiam che la voglia dare a Valentia el principato da Taranta, aciò chel Papa se interponga per assetare le cose sue col Re ; dicendo che non pigliando la Maestà Sua qualche simile expediente al caso suo, la vede spazata anchora ley, per essere concertato tra la Signoria di Venezia e il Christianissimo de fare limpresa del reame expedita che sia quella de Milano, e diviso gia el regno in diverse parte : del quale rasonamento la Maestà predicta ne ha havuto grandissima nausea et ha giudicato che tutto sia facto per retrarla da li aiuti e presidii promissi, in modo ha dimonstrato confirmarsi tanto più in proposito quanto che epsi fano magiore prova de revocare la Maestà Sua da questo proposito. Questa sera ha expedito Naldino cum ordine chel facia capo al signore Prospero per confortare pregar e instare la partitii sua, e facto questo officio ha commissione de venire de longo, essendo deputato un altro quale ha a segnire la Signoria Sua. Epso non porta dinari, ma la Maestà Sua mi ha promisso che fra sei giorni mandara infallanter le lettere del cambio per li fanti e per li homini darme.

Cum quella saranno dui avisi mandati alla Maestà Regia de le cose turchesche de VI e VIII augusti.

Questa cavalcata è tardata doi giorni, per infirmità del secretario, quale e stato per morire de doglie de fianchi, perche nessuno altro manegia queste cose salva luy.

In bona gratia de la Signoria Vostra humilmente me raccomando.

Neapoli, 18 augusti 1499.

Excellentia Vostra Fidelissimus Servitor Conradolus Stanga.

Ici s'interrompt brusquement la correspondance de Conradolo Stanga avec la chancellerie milanaise. Les événements se précipitaient ; à mesure que l'armée française approchait de Milan, le roi Frédéric était de plus en plus navré ; la rupture de la Seigneurie de Venise avec Ludovic Sforza le stupéfia. Il ne songea plus à envoyer ni troupes ni argent au prince qu'il jugeait définitivement perdu. En apprenant la prise de Plaisance, Prospero Colonna comprit aussi que la situation du duc de Milan était désespérée et rebroussa chemin vers le royaume de Naples. Le contingent napolitain ne parut jamais sur le théâtre de la guerre. — Il est probable, que non moins désespéré que le roi Frédéric, Stanga a cessé d'envoyer des dépêches à la chancellerie sur des négociations désormais sans intérêt et sans objet, ou que ses dépêches, arrivées à Milan dans les derniers jours de la domination sforzesque ou même après le départ de Ludovic, n'ont pas été conservées par les employés quelque peu affolés de Bartolomeo Calchi.

Léon G. Pélissier.

COMPTES RENDUS

Vers l'Orient, par Robert de Flers, Paris, Flammarion, 1896, in-12 de 400 p.

A la suite d'une excursion en Orient, M. R. de Flers a consigné dans un volume orné de jolies vignettes, des impressions sérieuses qui méritent l'attention.

En Grèce, la Société, avec ses éléments variés, phanariote, indigène, albanais est bien dépeinte. J'y estime que notre voyageur y a été un peu sévère à l'endroit des femmes de la société ; il en est beaucoup qui feraient certainement bonne figure dans le meilleur monde, comme nous l'indiquions ici même (page 131), il y a quelques mois, en réponse à une diatribe arabe. Il reconnaît, du reste, qu'une antiquité, dont nous avons surtout retenu les beaux côtés, nous a rendus trop exigeants.

S'il est quelque part un groupement accidentel ou permanent d'éléments encore plus hétérogènes, c'est assurément en Palestine. Les pèlerins russes ont spécialement attiré l'attention du voyageur. Pour laisser une impression de sa manière, je citerai un passage qui intéressera non seulement les lecteurs d'agrément, mais les hommes qui s'occupent des questions de religion et de race : « Il y a quelques années, un pèlerin russe, en se cachant derrière un pilier, avait échappé (dans l'église du Saint-Sépulcre) à la surveillance des musulmans. La nuit venue, il sortit de sa retraite et, à l'aide d'outils cachés sous ses habits, il s'efforça de desceller une des dalles de marbre qui couvrent le sol auprès de l'édicule qui abrite le tombeau. Rempli d'une joie immense à la pensée qu'il allait contempler à nu quelques pouces de cette terre sainte, il perdit toute prudence et redoubla d'ardeur. Le bruit éveilla les gardiens et ils trouvèrent le pauvre travailleur au moment où la dalle de marbre allait sauter. On le fouilla en vain : on ne trouva sur lui que les outils nécessaires à sa besogne. Interrogé sur le but de son nocturne travail, il répondit : « Le « corps du Seigneur a touché la terre à cet endroit, lorsque Joseph et Nico- « dème le couchèrent dans son sépulcre. Leurs forces les trahirent sans doute ; « ils durent, à plusieurs reprises, plier sous le fardeau et le poser sur le sol. « Je veux baiser le sol qu'il toucha, coller mes lèvres sur cette terre ». Et le pèlerin fondit en larmes (p. 287). » M. de Flers raconte aussi qu'une vieille femme russe mourut en descendant du steamer. Le médecin reconnut qu'elle avait succombé à la faim. Or, on trouva sur elle, dans une bourse de cuir,

deux cent roubles, destinés à une aumône et auxquels elle s'était fait un pieux scrupule de toucher pour se nourrir (p. 268). M. de Flers a aussi remarqué que les pèlerins de toute nationalité conservent leur costume, au risque d'étouffer de chaleur, pour ne pas pouvoir être confondus avec d'autres populations (p. 311). C'est le sentiment national à côté du sentiment religieux, les deux idées qui composent le *lampada vitaï* de tous les orientaux.

A Constantinople, le voyageur rappelle beaucoup de souvenirs historiques. Il révèle, sous une forme discrète, certains désordres qui sont le triste apanage de toutes les grandes agglomérations.

A. d'Avril.

Un ministre philosophe. Carvalho, marquis de Pombal, par J. du Hamel de Breuil (un vol. in-8° de 96 pages, extrait de la *Revue historique* tomes LIX-LX).

Au dix-septième et au dix-huitième siècles, le Portugal vit son trône occupé par une série de souverains incapables qui régnèrent sans éclat. L'un d'eux, Joseph I (1750-1777) eut un ministre qui le domina et voulut être en quelque sorte le Richelieu du Portugal.

Carvalho, marquis de Pombal, dut principalement son crédit à l'énergie qu'il déploya lors du tremblement de terre de Lisbonne en 1755 ; il empêcha la cour découragée de se retirer à Oporto, réprima les désordres, releva la ville de ses décombres, et, en peu d'années, la rétablit plus belle que par le passé.

Très partisan des idées philosophiques du XVIIIe siècle, il fit une guerre implacable aux grands seigneurs qui bravaient l'autorité royale, et surtout aux jésuites. En même temps, il poursuivit le dessein de fortifier le Portugal en favorisant le développement de la prospérité publique, en réorganisant les finances et l'armée. Mais, comme on l'a dit, il « fit le bien à coups de hache » : il ne recula ni devant la violence ni devant l'arbitraire pour faire aboutir les nombreuses réformes qu'il accomplit, et en maintes circonstances, il devint un véritable tyran.

C'est l'histoire de son long ministère que vient d'entreprendre M. du Hamel de Breuil, et il a su la faire très complète en quelques pages. Lorsqu'elle parut en articles dans la *Revue historique*, son intérêt fut signalé dans la chronique de la *Revue d'histoire diplomatique* : on ne peut aujourd'hui que féliciter et remercier l'auteur d'avoir eu l'heureuse idée de l'avoir réunie en un volume qui prend place parmi les œuvres les plus sérieuses et les plus intéressantes écrites sur l'histoire du Portugal.

Reprenant les travaux de Schœll, de Crétineau-Joly, du P. Dühr et du P. Theiner, M. du Hamel de Breuïl les a complétés d'après les archives de Vienne : les nombreuses dépêches diplomatiques qu'il a consultées lui ont permis de relever diverses erreurs, de découvrir bien des faits ignorés, de montrer enfin sous son véritable jour celui qui fut le plus grand ministre portugais.

Vte M. B.

L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804), par M. Geoffroy de Grandmaison. Paris, Plon. Un volume in-8°.

Lorsqu'on veut apprécier les relations de la France avec l'Espagne pendant la période révolutionnaire et impériale, on s'en tient généralement aux deux points extrêmes : à la courte rupture de 1793, terminée, deux ans après, par le traité de Bâle et au terrible drame de Bayonne, qui devait avoir pour nous, plus encore que pour les Espagnols, de si funestes conséquences. On néglige les années intermédiaires et l'on a grand tort, car elles abondent en incidents curieux, en péripéties intéressantes qui préparent et expliquent la catastrophe finale.

C'est cette lacune que vient de combler M. Geoffroy de Grandmaison, et il y a lieu de l'en féliciter hautement. Son livre, composé d'après les dépêches conservées dans les archives des Affaires étrangères, abonde, en effet, en aperçus nouveaux et en piquantes révélations. On peut regretter sans doute qu'il n'ait pas pu compléter et contrôler les documents français par les documents espagnols, mais, telle qu'elle est, son étude n'en constitue pas moins une œuvre à la fois sérieuse et intéressante, une contribution des plus utiles à l'histoire de notre politique extérieure sous la première République. Rien de plus tristement comique par exemple, que la collection d'ambassadeurs et de diplomates républicains que M. de Grandmaison fait défiler devant nous, et dont il trace les portraits d'après les dépêches officielles. Saluons d'abord au passage, une vieille connaissance, que notre confrère et ami M. Frédéric Masson, nous avait déjà présentée : le Girondin de Lessart, ce Maître Jacques de la Constitution », tour à tour, ministre des finances, de l'intérieur et de la marine, puis, au refus de quatre autres candidats détaché aux affaires étrangères — « propre à tout et bon à rien », ce protée ministériel fut alors fort remarqué et non moins plaisanté, ce qui prouve qu'on était fort novice à cette époque.

A Madrid, les derniers ambassadeurs de Louis XVI faisaient encore assez bonne figure : c'était le duc de Lavauguyon, puis M. de Bourgoing. Il est vrai que ce dernier, sur l'ordre de son propre ministre, Lebrun, était surveillé ou, pour mieux dire, espionné dans son ambassade même, par un affidé du club des Jacobins, nommé Taschereau, et qu'assistait un secrétaire de légation sans fonctions, du nom de Carles. Il l'apprit, et au lieu de se plaindre, entreprit sa propre apologie : ce trait peint bien l'époque.

Le 10 août, le 21 janvier et la guerre vinrent tirer M. de Bourgoing d'embarras en mettant fin à sa mission, et, trois ans après, lorsqu'en 1795, il fallut renoncer aux rapports diplomatiques à la suite du traité de Bâle, c'est au général même qui avait combattu les Espagnols, à Pérignon, que fut confiée l'ambassade de Madrid. C'était, suivant le style du temps, « unir sur sa tête le rameau d'olivier et la branche de laurier ». La Cour d'Espagne ne goutait peut-être guère ni la métaphore, ni l'ambassadeur, d'autant plus que celui-ci cédait volontiers à la tentation naturelle de raconter ses prouesses ; mais il était dit que tout fût étrange dans cette reprise des relations entre les deux Etats. A Paris, le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, faisait présider sa table par une danseuse de l'Opera et recevait de la Convention une invitation à la fête commémorative de la mort de Louis XVI. Pendant ce temps, à Madrid, les ministres espagnols, inspi-

rés par Godoï, « quatre linottes dirigées par un dindon (1) », jouaient le plus double jeu entre les émigrés et les représentants officiels de la République, cajolant ceux-ci, flattant et molestant tour à tour ceux-là, tantôt insolents envers Louis XVIII, tantôt recevant à un dîner diplomatique le représentant officiel du prétendant M. le duc d'Havré.

Le brave Pérignon était tout interloqué de ces intrigues. Il faut voir de quel style il raconte ces rencontres avec les émigrés reçus à la cour ! « Ma marche « franche est gênée à chaque pas par le sifflement de ces vipères ; hier encore, « l'émissaire du roi de Véronne, l'émigré Fondebrune, se promenait insolemment « dans le palais et les jardins. Sa misérable clique obstruait de sa présence et « déshonorait par son insolence, ces cordons et son soufle les lieux que parcouraient Leurs Majestés ».

Les « vipères royalistes » n'étaient pas les seuls ennemis contre lesquels l'excellent ambassadeur aurait dû se mettre en garde. Il oubliait un peu trop pour sa gloire, que l'Espagne est la patrie de Gil Blas, le pays de la gent picaresque : témoin de son intrigue avec une aventurière tombée on ne sait d'où et dont il eut la bonhomie de vouloir se faire une auxiliaire diplomatique. Elle répondait au nom caractéristique de Jeanne Riflon et cherchait avec le plus parfait éclectisme, des distractions dans tous les camps : à l'ambassade de France, parmi les émigrés, chez Godoï. L'excellent Pérignon, tout imbu des principes du XVIIIe siècle sur la puissance de la diplomatie féminine, crut faire un coup de maître en gagnant les bonnes grâces de la dame : il l'avait tous les jours à dîner, la promenait à son bras dans les réceptions officielles et finit par l'installer à l'ambassade. Le malheur était que la Riflon ne manquait pas d'aller conter au duc d'Havré, puis à Godoï ce qu'elle pouvait apprendre de Pérignon. Mais, tout finit par se découvrir. Comme dans une comédie bien ordonnée, la femme de chambre de Jeanne Riflon était, de son côté, au mieux avec l'un des secrétaires de l'ambassade dont sa maîtresse bernait le titulaire, et elle conta l'affaire à son amant. De là, rupture, reproches, plaintes de la délaissée, dénonciation à Paris, apologie embarrassée de Pérignon, lettres pathétiques de la dame Riflon au nouveau ministre des relations extérieures, Talleyrand, qu'elle implorait, disait-elle, « au nom d'un sexe que vous n'avez jamais maltraité. »

Pendant que l'embassadeur tombait dans les filets de Jeanne Riflon, les adjudants généraux qu'il avait amenés à sa suite comme secrétaires improvisés, Bertrand Clauzel, Grézieux, Borel, suivaient l'exemple de leur illustre chef et trouvaient dans Madrid des distractions de même ordre. Mais ils avaient à côté d'eux pour les surveiller, les autres membres de l'ambassade, les secrétaires de l'ordre civil, qui ne se faisaient faute de les déchirer à belles dents. Parmi eux, il en est un qui mérite une mention à part et dont M. de Grandmaison trace un portrait des plus divertissants. Il s'appelait Mangourit, et représente le type original et rare mais achevé du jacobin pédant, improvisé diplomate. Auteur sifflé, chassé de la magistrature bretonne pour avoir tenté d'abuser d'une jeune fille qu'il interrogeait comme juge d'instruction, chassé de la Bretagne pour ses pam-

(1) Expression du chargé d'affaires Labène.

phlets politiques, ce Mangourit était tout désigné d'avance pour devenir un chaud révolutionnaire. Franc-maçon, « vainqueur de la Bastille », il revint à Rennes, en 1793, pour y venger ses anciennes injures, et, après la Terreur, Delacroix imagina d'en faire... un secrétaire d'ambassade. Il l'envoya à Madrid, et c'est de là que Mangourit adressait périodiquement à son protecteur, des lettres assurément bien dignes de passer à la postérité. M. de Grandmaison a eu l'heureuse fortune de les exhumer de la poudre de nos archives des Affaires Etrangères, et il a droit à tous nos remerciements pour nous avoir fait connaître, au moins par échantillons, ces chefs-d'œuvre du genre. M. Prudhomme, travesti en diplomate, n'aurait pas écrit d'une autre encre. Tantôt Mangourit parle de ses « notes tim-« brées du sceau de l'énergie, tantôt de l'inébranlabilité de ses principes répu-« blicains ». Il ne contient pas sa joie quand le Directoire envoie en Italie une armée pour « enlever le berceau de Virgile, visiter la patrie des Médicis et ar-« racher à Rome le Jupiter olympien. » Il pleure sur les généraux sans culottes « que l'immortalité recevait des mains glorieuses de la victoire ». Apprenant les victoires de l'armée d'Italie, il compte, avec raison d'ailleurs, qu'elles exerceront la plus heureuse influence sur les dispositions de la Cour de Madrid ; mais il avait sa manière a lui de le dire :

« C'est, — écrivait-il, — notre coutellerie d'Italie qui fait feu sur la meule politique d'Aranjuez, en même temps qu'elle le met, sans doute, aux forêts du Nord et dans nos armées du Septentrion ».

Mangourit avait été envoyé à Madrid pour aider à révolutionner l'Espagne avec l'aide de ses frères des logis. Mais il manquait d'adresse et s'y prenait mal. Il négligeait d'étudier de près le camp ennemi. Il s'abstenait de paraître aux fêtes de la Cour ; on ne le voyait pas, comme il le dit, « la castagnette en main, s'essayer aux saturnales de l'Espagne » ; mais il trouvait des compensations agréables aux réceptions du ministre des Etats-Unis, il aimait à y promener ses regards sur « un grand nombre de très jolies femmes, représentant l'effigie de la République « tandis que les physionomies des agents de la coalition rendaient, trait pour « trait, les animaux carnassiers des armoiries de leurs couronnes ».

Ce niais solennel et venimeux ne réussit qu'à se brouiller non seulement avec le gouvernement espagnol, mais encore avec le personnel de l'ambassade et avec son ambassadeur lui-même. Il voulut s'installer chez lui avec toute sa famille, faire traiter la citoyenne Mangourit en ambassadrice et en imposer la société à Pérignon. Celui-ci, après avoir patienté quelques temps, finit par rompre. A partir de ce moment, ce fut, de la part de Mangourit, un véritable débordement d'invectives et de calomnies. Toutes ses lettres étaient consacrées pour moitié à dénoncer Pérignon, pour moitié à crier famine. Le pauvre homme ne paraît point cependant s'être imposé un régime trop frugal : à son arrivée à Madrid, il avait, en cent trente-neuf jours, dépensé à l'hôtel 7.600 francs. Cela ne l'empêchait pas d'envoyer à Delacroix des tableaux du genre de celui-ci :

« Mangourit travaille toujours, hors l'instant de son sommeil, et souvent est-il agité par des vœux patriotiques... Ma femme se trouve sans un vase, sans nourriture, sans lait pour son nourrisson, sans bouillon pour son fils mourant d'une hydropisie... Quand j'ai appris cette insouciance féroce, le lendemain de mon

départ, j'en ai mugi ; mais je n'ai été entendu de personne et le temple de la Patrie est l'asile de ma douleur et le sanctuaire de ma vengeance. »

Enfin, sa nomination à Philadelphie vint affranchir Mangourit d'un séjour plus long dans un pays où il était si mal compris et, taillant sa plus belle plume, il décocha à Delacroix le remerciement suivant :

« La gratitude est l'esclave du temps quand elle écrit ou qu'elle parle ; mais elle est sa maîtresse quand elle pense et quand elle sent. En Amérique, j'adresserai mes chants au bienfaiteur ; et sa consolation d'être séparé de lui sera l'espoir de le retrouver un jour, heureux de mes embrassements fraternels. »

Mais c'est assez parler de Mangourit. Si remarquable que soit ce spécimen de la diplomatie républicaine, l'ambassade de Madrid en posséda quelques autres qui, sans lui être comparables, méritent cependant l'attention. Tel l'amiral Truguet successeur de Pérignon, qui prétendit enlever la cour de Madrid comme à l'abordage, se vanta d'avoir fait « des progrès sensibles sur le cœur de la reine Marie-Louise » refusa net d'obéir quand il fut rappelé par Talleyrand et ne céda qu'à la menace d'être inscrit sur la liste des émigrés. Tel encore, le citoyen Guillemardet, petit médecin à Autun au moment de la Révolution, conventionnel et régicide, qui eut du reste, le bon sens de comprendre son insuffisance et qui ne resta que fort peu de temps à Madrid.

Son successeur Alquier était d'une autre trempe ; mais il fut lui-même promptement remplacé par le frère même du premier consul, par Lucien Bonaparte, ambassadeur âgé de vingt-six ans et plus occupé de distractions que d'affaires. Le livre de M. de Grandmaison contient de très curieux détails sur la mission de Lucien, sur les efforts qu'il faisait déjà, comme toute la famille de Napoléon, pour amener celui-ci à divorcer, sur le projet alors formé de le marier avec une infante, et sur la part que prit Lucien à la conclusion du traité de Badajoz entre l'Espagne et le Portugal. On ne sait pas assez à quel point fut fructueuse l'ambassade de Lucien. Lors de la création du royaume d'Etrurie, vingt tableaux de la galerie du Retiro et cent mille écus de diamants montés ; pour la paix avec le Portugal, même somme, la Toison d'or, la grandesse et cent mille francs de pension ; au moment de son départ, le portrait du roi encadré d'un bourrelet de papier de soie renfermant cinq millions en diamants : Lucien accepta tout. Il eût voulu répondre en quelque mesure à ces libéralités, et, pour cela, il s'adressa au Premier Consul. Mais son terrible frère refusa sans hésiter, et avec raison. « Le « gouvernement français, dit-il, ne donne de présents que pour les traités de paix « ou d'alliance. Aucun des traités ci-dessous n'est dans ce cas... Je n'enverrai « jamais mon portrait à un homme qui tient son prédécesseur au cachot et qui « emploie les moyens de l'Inquisition. Je puis m'en servir ; mais je ne lui dois « que du mépris. » C'est de Godoï qu'il parlait.

Si le livre de M. de Grandmaison présente un curieux tableau de l'ambassade de France pendant la Révolution et sous le Consulat, il n'est pas moins rempli de détails piquants et inédits sur l'état de la cour de Madrid et sur la situation de l'Espagne. Le caractère de Charles IV, y est tracé de main de maître ; homme bon, loyal, faible et borné, mieux fait pour la vie de gentilhomme campagnard que pour celle de roi, grand connaisseur en chevaux, uniquement occupé de la chasse,

y consacrant toutes ses journées comme Louis XVI, travaillant à un métier manuel comme Louis XVI, laissant la direction des affaires de l'État à sa femme et à son favori, ce malheureux souverain nous apparaît bien avec les signes de cette dégénérescence intellectuelle et morale qui par une sorte de fatalité terrible, frappa, il y a un siècle, toutes les branches de la race des Bourbons.

Quand à Godoï, il sort de cette étude encore diminué et avili, s'il est possible. Fourbe, insolent, avide et vénal, jouant constamment double jeu, il nous donne à merveille l'idée de Scapin premier ministre. Son excuse est, dans une certaine mesure, la faiblesse lamentable de l'Espagne, grand corps sinon sans âme, du moins sans nerf et sans vigueur, rongé par la corruption, anémié par la paresse et la misère, incapable d'armer une escadre de quelque valeur ou de venir à bout du Portugal, ayant une armée digne de l'Amérique du sud, avec 536 généraux pour moins de soixante-dix mille hommes. Dans un tel état d'impuissance, le gouvernement espagnol était presque obligé de ruser comme tous les faibles, de louvoyer entre la France et la coalition ; mais la crainte de se brouiller avec de puissants voisins n'obligeait pas Godoï à mentir, à tromper à plaisir et comme par amour de l'art ; elle ne l'obligeait pas surtout à insulter, comme il le fit, les victimes les plus innocentes et à dire, par exemple, à l'ambassadeur de France, après le meurtre du duc d'Enghien : « Lorsqu'on a du mauvais « sang, il faut bien s'en défaire ».

Jamais la duplicité audacieuse de Godoï ne se montra mieux qu'en 1803, dans les négociations orageuses que le successeur de Lucien Bonaparte, le général Beurnonville, eut à suivre avec la cour d'Espagne. Bonaparte, qui venait de reprendre la guerre contre l'Angleterre, entendait que toutes les puissances du continent choisissent entre lui et son implacable ennemi. Il voulait, notamment, que l'Espagne prît ouvertement parti et qu'elle lui prêtât un concours effectif sous forme soit de vaisseaux de guerre, soit de subsides. Godoï tergiversa, chercha des faux-fuyants, et cette attitude louche faillit amener dès cette époque, la rupture qui devait se produire cinq ans plus tard. Il y eut un moment, en octobre 1803, où un corps d'armée, commandé par Augereau, se trouvait concentré à Bayonne, n'attendant qu'un signal pour entrer en Espagne, et où un envoyé spécial du Premier Consul partait pour Madrid porteur d'un ultimatum. A cet ultimatum était jointe une lettre autographe du Premier Consul à Charles IV, dénonçant au malheureux souverain les désordres de sa cour et le déshonneur dont Godoï et la reine le couvraient. Le renvoi du favori dans les trois jours devait être la conséquence de cette révélation : sinon, l'ambassadeur quitterait Madrid immédiatement et, en rentrant en France, donnerait à Augereau l'ordre de marcher en avant. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat*, a déjà raconté ce dramatique incident ; mais M. de Grandmaison en a refait, à son tour, le récit pièces en mains et avec des détails nouveaux qui en augmentent singulièrement l'intérêt. La scène de haute comédie par laquelle se dénoua l'imbroglio est notamment retracée avec un rare talent.

Mis en quelque sorte au pied du mur par Beurnouville, le prince de la Paix avait fini par promettre tout ce que demandait la France, mais, deux heures

après, il lui écrivait une lettre pour revenir sur l'engagement pris. A ce dernier coup, l'ambassadeur éclata.

« Il courut chez Godoï, força sa porte, l'accabla des expressions de son mépris, et, après une apostrophe plus virulente que les autres, sortit sans même saluer, pour se rendre chez M. de Cevallos (le ministre des affaires étrangères). Il déclara au ministre que, le prince de la Paix ayant manqué à sa parole d'honneur il lui communiquait directement et la note de Talleyrand (énumérant les demandes de la France) et la lettre du Premier Consul. Cevallos fut atterré et voulut entrer en explication. « Le terme en est passé, dit sèchement Beurnonville, et il ne m'est « plus permis que d'exécuter les ordres de mon gouvernement. » Il exigeait une audience du Roi. Elle fut promise pour le surlendemain 11 octobre, à onze heures un quart du matin. Cevallos comprenait que le temps des atermoiements était loin, et il était effrayé de la décision à prendre ; mais quand il connut les termes de la lettre secrète du Premier Consul, son effroi se changea en épouvante... »

Godoï semblait perdu. Voici par quel détour adroit il réussit à parer le coup.

« ... Il alla trouver le Roi. L'ambassadeur de France — lui dit-il, — va re- « mettre à Votre Majesté une lettre du Premier Consul. Je n'ai pu en connaî- « tre les termes : c'est un ultimatum violent. L'alternative est également fâ- « cheuse si Votre Majesté en prend connaissance : rejeter les demandes de Bona- « parte, c'est perdre l'Espagne ; les accepter, c'est humilier la couronne. Sire, « recevez cette lettre, mais ne la lisez pas. En ne l'ouvrant pas, vous éviterez de « répondre aux exigences qui vous sont formulées, et les conférences de M. d'A- « zara (l'ambassadeur d'Espagne) à Paris suivront leur cours, sans que cette « communication directe puisse rien aggraver. » La Reine appuya de toutes ses forces cette tactique, Charles IV fut convaincu et trouva fort plaisant ce tour, plus habile encore qu'il ne le croyait, du favori.

« Le 11 octobre, Beurnouville se rendit au palais, assez ému de la gravité du message dont il était porteur, embarrassé plus encore de la nature des révélations qu'il contenait. Quand on l'eut introduit, avec tout le cérémonial d'usage, il aperçut M. de Cevallos derrière le Roi, et la Reine debout à ses côtés. La présence de Marie-Louise augmenta la maladie de notre plénipotentiaire, il exposa les ordres de Bonaparte et présenta sa lettre autographe à Charles IV, le roi la prit, répondit par quelques politesses et coupa court à toute explication par l'éloge du prince de la Paix. « Monsieur l'ambassadeur, dites au Premier Consul que « j'ai pour lui autant d'attachement que d'estime, que j'aime la France beaucoup « plus que l'Angleterre, et que je donnerai tout ce qu'il me sera possible de don- « ner. J'imposerai mon clergé, mes sujets, je m'imposerai moi-même ; mais je ne « consentirai pas à l'éloignement d'Emmanuel, parce qu'on ne peut pas s'opposer « à ce que j'aime un homme qui se conduit bien et de la société duquel je me « suis fait un besoin. » Affirmant que tout s'arrangerait, que ses ordres directs ou indirects tendraient à ce but, le monarque accepta par politesse la lettre du Premier Consul sans vouloir l'ouvrir, « tant il était persuadé que M. d'Azara terminerait lui-même heureusement l'affaire. »

« Sans trouver dans son ébahissement une parole à répondre, Beurnouville perdait toute présence d'esprit : l'air d'autorité du Roi lui imposait ; il était stupé-

fait de l'audace de la Reine et confondu de la tournure de l'entretien. Ce ton banal donné à une démarche grave, délicate, presque terrible, détruisait tous ses arguments ; il était venu, avec émotion, apporter un message qui devait soulever des orages, et l'audience se terminait par des plaisanteries et des bagatelles. Le drame se changeait en farces de la foire. Quand il fallut enfin prendre congé, les règles de l'étiquette fermèrent la bouche de notre ambassadeur, et des révérences remplacèrent les explications. Caché dans la coulisse, Godoï pouvait s'applaudir du jeu des acteurs : de tous les personnages, Charles IV avait le mieux rempli son rôle, pour ne l'avoir pas appris. »

Beurnonville, abasourdi, ne partit pas et demanda de nouvelles instructions. Pendant ce temps, d'Azara négociait avec Talleyrand et souscrivait à toutes ses exigences ; mais le prince de la Paix était provisoirement sauvé.

Nous ne chercherons pas à nous excuser de la longueur de la citation qui précède : le récit est des plus intéressants et des mieux faits. Nous tenions à le mettre sous les yeux du lecteur pour lui donner une idée de la manière de M. de Grandmaison et du vif intérêt que l'on trouve à la lecture de son ouvrage. Il ne nous reste qu'à souhaiter que l'auteur la complète en poussant son histoire jusqu'à la catastrophe de 1808.

René Lavollée.

Ristitch J Diplomatska Jstorija Srbije za vreme srpskih ratova za oslobodjenje i nezavisnost 1875-78. Prva Knjiga : Priv rat [Histoire diplomatique de la Serbie pendant les guerres d'indépendance 1875-1878. Tome I : La première guerre] Belgrade, 1896. in-8, III 333.

L'ancien régent serbe est doublé d'un homme de lettres. Depuis sa thèse de doctorat, présentée à l'Université d'Heidelberg en 1852, il n'a cessé de s'occuper des lettres, dès que les affaires officielles lui laissaient du loisir. Et ces affaires ont été très nombreuses et très importantes. Peu d'hommes d'Etat, même dans les grands pays, ont eu, proportions gardées, tant de missions et de charges importantes à remplir et pour une si longue période. Haut fonctionnaire des différents ministères, agent diplomatique à Constantinople, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères dans les moments les plus décisifs pour notre pays, M. Ristitch a eu la chance, presque unique dans l'histoire, d'être deux fois (1868-72, 1889-93) régent, et il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de notre Revue de voir cet homme exposer les faits historiques, dans lesquels il a joué lui-même un rôle des plus importants.

L'auteur a publié en 1887 deux volumes d'études sous le titre général de *Relations internationales de la Serbie dans l'époque récente,* où il s'est occupé des différentes questions surgies ou résolues d'une manière ou d'une autre pendant les années 1848-1868. On pouvait espérer que M. Ristitch continuerait à nous renseigner jusqu'en 1887, mais il a passé sous silence, toute une période de huit ans pour nous raconter les événements des années 1875-1878. Quant aux années 1868-76 l'auteur a exprimé, à l'occasion d'une polémique de presse, l'avis que la publication des matériaux de cette période serait encore prématurée.

Le volume actuel porte, ainsi que ses prédécesseurs, plutôt le caractère de mémoires que celui d'histoire. C'est M. Ristitch lui-même, qui a donné, sans le vouloir peut-être, cette forme à son ouvrage, lorsqu'il avait remarqué dans sa préface qu'il le publie justement pour avoir l'occasion de remettre de son vivant à leur place toutes les opinions erronées qu'on pourrait émettre sur tel ou tel sujet, sur telle ou telle question concernant cette période. « Je ne voudrais pas, dit-il, que la lutte héroïque, soutenue à cette époque par la vaillante nation Serbe fût exposée à un jugement fautif sans que je puisse avoir l'occasion et la possibilité de la défendre ». La publication de ce livre arrive juste au moment où cette Revue même (vol. X p. 56-118 et 171-222) nous offrait l'intéressant mémoire d'un ancien diplomate sous le titre : *L'Angleterre et la Russie en Orient, une page d'histoire diplomatique 1876-1878*, où on peut lire (p. 99) que « les paysans de Serbie sont si peu guerriers » ! Il serait difficile à M. Ristitch, étant lui-même Serbe, de corriger le jugement exprimé de cœur léger et sans connaissance de cause, quoique la pure et simple histoire de ce siècle lui eût servi d'appui. Il faut ajouter encore que, lors de la publication de son volume, M. Ristitch ne connaissait et ne pouvait point connaître le mémoire susmentionné. Mais à la place et au lieu d'un Serbe nous pouvons opposer au jugement de « l'ancien diplomate » les observations spontanées d'un homme qui est très loin de pouvoir être accusé du faux patriotisme et qui est le vrai spécialiste en matière. C'est à côté de Saint-René Taillandier, de Thiers et de tant d'autres. — M. W. Rüstow, colonel suisse, qui a publié en 1877 à Zurich l'excellent ouvrage : *Der Krieg in der Türkei, Zustände und Ereignisse auf der Balkanhalbinsel in den Iahren 1875 und 1876 in-8° 416 p.* [La guerre en Turquie. Les événements et la situation dans les Balkans en 1875-6]. Nous lisons en effet dans ce livre remarquable l'observation suivante : « Il peut servir à honneur à la petite nation Serbe d'avoir pu résister pendant plusieurs mois à la beaucoup plus nombreuse et entière armée turque malgré *la discordance* que l'élément russe a porté dans son organisation militaire et malgré le retard de l'arrivée des renforts russes. Nous ne croyons point qu'un vrai militaire, jugeant les choses en homme impartial, quel que soit son camp, pût dire autrement ». Mais je ne veux point me présenter, pas même indirectement, en avocat de l'armée serbe qui certainement est loin d'être parfaite, et qui a malheureusement subi des rudes défaites, causées sûrement par les fautes de ses chefs plutôt que par le manque de courage national.

Ce volume M. Ristitch ne parle que de la première guerre serbo-turque de 1875-1876. Il sera suivi d'un second dans lequel nous aurons la guerre de 1877, menée parallèlement avec l'armée russe et close par les traités de San-Stéfano et Berlin. En onze chapitres, l'auteur traite dans son livre : *Des relations de la Porte Ottomane avec ses principautés vassales après le traité de Paris, de l'état de l'empire Ottoman de la même époque et de l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine ; des préparatifs de guerre de la Serbie et de Monténégro, des premiers pourparlers diplomatiques concernant l'insurrection : de l'alliance et de l'entrée en campagne de deux principautés serbes : de l'écho de la lutte serbe en Europe ; de l'attitude des autres nationalités balcaniques pendant la lutte*

Serbo-Turque : et de la conclusion de la paix. L'auteur a ajouté comme annexe (p. 291-333) dix documents authentiques, dont neuf en français, se rapportant pour la plupart à l'alliance Serbo-Grecque, les documents sont de nature à nous tenter de parler de différents projets d'alliance et de confédération dans Ballons au courant de la seconde moitié de siècle. Mais ce serait une matière qu'on ne pourrait pas exposer comme il faudrait le faire dans une notice bibliographique. Nous y reviendrons prochainement, persuadé que le sujet ne manquera pas d'intérêt pour les lecteurs éclairés de la *Revue d'Histoire Diplomatique.* Le livre de M. Ristitch ainsi que ses publications précédentes nous faciliteront la tâche, malgré quelques défauts assez considérables. Et c'est pour cela que nous avons tenu à l'indiquer; quoique très sommairement, aux spécialistes.

M. R. VESNITCH.

Les Mille et Une Nuits d'une ambassadrice de Louis XIV. Un vol. in-12. Hachette et Cie, par R. de Maulde la Clavière.

Au printemps de 1715, M. de Pontchartrain, qui était alors garde des sceaux de France, fit remettre à Lesage le dossier de l'épopée, à la fois touchante et burlesque, d'une ambassade passablement romanesque qui, vers la fin du règne du grand roi, fut envoyée en Perse. A la tête de ladite ambassade étaient un certain Jean-Baptiste Fabre, négociant marseillais, « député de la nation » à Constantinople, venu à Paris pour se pousser dans la diplomatie, et Marie-Claude Petit, fille d'une blanchisseuse de Moulins, tenant un tripot rue Mazarine. Leurs aventures héroï-comiques, pleines de côtés pittoresques, avaient de quoi tenter la verve du romancier. Lesage déclina, cependant, l'invitation qui lui était adressée. Sur la foi des Mémoires de Mlle Petit, qui lui étaient tombés dans les mains, il avait vu dans cette nouvelle fiancée du roi de Garbe une héroïne calomniée par les missionnaires du Levant, et maintenant il se trouvait en présence d'une aventurière, « dont la vie paraissait moins digne d'être offerte à la curiosité des hommes que dérobée à leur connaissance ». La déception était trop forte ; peut-être aussi trouvait-il scabreux de traiter des faits aussi récents dont la plupart des témoins étaient encore vivants ; toujours est-il, comme nous l'avons dit, qu'il refusa et que Pontchartrain n'insista pas.

C'est de ce dossier, complété par de nombreuses et érudites recherches, que M. de Maulde La Clavière a tiré les *Mille et Une Nuits d'une ambassadrice*, un roman vécu qui dépasse les plus invraisemblables aventures de Sheherazade. Ce n'est pas aux membres de la Société d'Histoire Diplomatique que nous avons besoin de présenter M. de Maulde. Ils connaissent le charme délicat et le spirituel humour avec lequel il anime l'histoire, lui donnant par là un attrait qui manque trop souvent aux œuvres d'érudition. Ces qualités qui firent le très grand succès de *Louise de Savoie et Francois Ier* l'an dernier, on les retrouve avec plus de verve encore et de couleur, dans cette folle histoire de deux aventuriers poursuivant à leur façon un grand dessein politique.

Le personnage était un Marseillais, J.-B. Fabre, gros négociant d'environ cinquante ans, à la parole flamboyante et imagée, à la barbe épaisse.

En secouant sa crinière comme une sorte de lion diplomatique, il vous démontait en un tour de main les ressorts les plus secrets de la question d'Orient et vous les étalait sur la table, montrant comment, avec cent mille francs, on pouvait gouverner un grand empire, les pachas de toutes queues, le sultan lui-même! Un homme aussi habile se trouvait évidemment en droit d'arriver aux sommets, et pourquoi les portes dorées d'une existence brillante s'obstinaient-elles à demeurer fermées devant lui ? Parce qu'il lui manquait ce qui fait le nerf aussi bien de la politique que de la guerre : l'argent. Lorsqu'il avait quitté Constantinople pour venir à Paris, il avait, en effet, laissé derrière lui une situation terriblement embrouillée. Une armée de créanciers le harcelait.

A Paris, Fabre s'ingénia par tous les moyens à renflouer sa barque, et c'est alors qu'il eut l'idée de suggérer aux ministres du roi l'envoi d'une ambassade extraordinaire en Perse, destinée à reprendre l'œuvre entreprise sous le cardinal de Richelieu par des capucins et des jésuites français. A la tête de cette ambassade ne pouvait être que Jean-Baptiste Fabre, pour qui l'Orient n'avait pas de secrets. Mais la réalisation de ce dessein devait lui coûter beaucoup d'argent, de peines et de temps. Il avait de la patience et ce génie d'intrigue dont ne manque jamais tout bon Marseillais. Quant à l'argent, une circonstance heureuse le lui procura. C'est vers ce moment, en effet, qu'il fit la connaissance d'une fille Marie-Claude Petit, âgée de vingt-sept ans, possédant quelques économies, d'un naturel enthousiaste et tenant un tripot rue Mazarine. Elle semblait née pour la haute politique et un beau jour elle remit à Fabre le billet suivant, rédigé de sa propre main :

« Je soussignée m'oblige envers M. J.-B. Fabre de le suivre dans ses voyages de Constantinople et ailleurs où il devra aller, tant pour le service du roi que pour ses propres affaires et de l'assister de mes services, sans que je puisse prétendre à aucune rétribution, ni à me dispenser en aucune maniere de l'accompagner.

« Marie Petit ».

Se préoccupa-t-elle de la possible existence d'une dame Fabre ? Probablement sur ce chapitre délicat, elle n'avait trouvé chez M. Fabre que des indices rassurants, ce qui lui permit de sentir davantage je ne sais quelle espérance à aiguillonner son génie de Richelieu en jupons. Quoi qu'il en soit, grâce à elle, Fabre réussit à mener à bien son grand projet, et, le 2 mars 1705, le *Toulouze*, vaisseau de haut bord, escorté par le *Trident*, sortit du port de Toulon emportant vers Alexandrette la mission, composée, outre M. Fabre, d'un chirurgien, d'un carme, d'un jésuite, d'un ingénieur dessinateur, d'un négociant et d'un élégant cavalier, d'aspect aimable, qui, lorsqu'on eut gagné la pleine mer, reparut tout à coup en habits féminins et affecta envers l'ambassadeur des airs de familiarité qui égayèrent fort l'équipage. On a reconnu Mlle Petit qu'accompagnait Manon, sa femme de chambre.

D'Alexandrette, la petite troupe gagna Alep, où le pacha, les religieux et les consuls lui firent bon accueil. Pour ne pas effrayer les Turcs, en mauvais termes avec les Persans, Fabre se donna pour un négociant chargé d'aller aux Indes, à Surate. Mais notre Marseillais était trop hâbleur pour ne pas laisser transpirer

quelque chose de sa mission et l'ambassadrice, qui se faisait appeler Mme du Hamel et se donnait pour la légitime épouse du maître d'hôtel de M. Fabre, savait trop mal son rôle d'ingénue pour qu'avant peu elle ne scandalisât par sa tenue chrétiens et musulmans ; aussi ne fallut-il pas attendre longtemps pour que l'on dût songer à quitter Alep. Malheureusement, en même temps, le pacha faisait savoir qu'on ne pouvait aller plus loin sans une autorisation de la Porte, de telle façon que force fut d'envoyer un courrier à Constantinople où M. de Ferriol, ambassadeur de France, fit traîner les choses en longueur. Les semaines se passaient, cependant, et le scandale grandissait. Mlle Petit tenait table ouverte au consulat, montait à cheval, dansait, chantait, rouait de coups sa femme de chambre et forçait les Turcs à boire du vin et les chrétiens à manger de la viande le vendredi.

D'où des remontrances très vives du R. P. gardien des Pères de la Terre-Sainte, des scènes violentes et menaces de Mlle Petit de se faire musulmane si on la persécutait. Grand scandale ! La position n'était plus tenable. Aussi, un beau jour, sans prévenir personne, Fabre, Marie Petit, leurs compagnons quittèrent Alep. Ils allèrent à la côte, frétèrent une barque et gagnèrent Rhodes, où ils épouvantèrent chrétiens et Turcs de leur faconde.

Puis, comme l'autorisation demandée à Constantinople n'arrivait pas, ils laissèrent leurs gens et leur bagage à Samos et gagnèrent rapidement Constantinople où se trouvait, pour le moment, un ambassadeur du shah, le Khan de Nakchewan.

Fabre lui raconte sa mésaventure, le Persan, gagné par les beaux yeux de Mlle Petit, se charge de lui faciliter son expédition, et notre ministre auprès de la Porte, M. de Ferriol, apprend que le Marseillais et sa compagne ont passé par Constantinople, que déjà ils sont sur la route de Perse.

Jusqu'à Erivan le voyage va le mieux du monde, mais, une fois là, le khan de cette ville, Abdelmassin, ennemi de son collègue de Nakchewan, refuse de les laisser passer avant d'en avoir référé à Ispahan. Ce fâcheux contre-temps perdra tout. Fabre, cependant, fait preuve d'une dignité toute diplomatique. Il présente à Abdelmassin Mlle Petit comme « déléguée des princesses de France », et celle-ci ne témoigne pas moins de bienveillance au khan d'Erivan que précédemment au khan de Nakchewan. On mène, d'ailleurs, une existence joyeuse. Mais, un jour, au milieu d'une partie de chasse, Fabre est pris d'une fièvre violente ; le R. P. Monnier, jésuite, en ce moment attaché à l'ambassade, vient lui administrer les derniers sacrements, il les repousse et meurt.

Que va faire, cependant, Mlle Petit ? Elle ne perd jamais la tête et jure qu'elle ira à Ispahan pour remplir sa mission, qui consiste, dit-elle, à enseigner à la reine de Perse les belles façons de France au nom des princesses françaises. Et avec les débris de la mission, de repartir à l'aventure vers Nakchewan, dont le khan n'a plus rien à lui refuser. Tout irait donc bien si un nouvel ennemi ne venait se mettre au travers de ses desseins : M. de Ferriol qui, dès qu'il avait appris la mort de Fabre, avait dépêché aussitôt un jeune Marseillais, brave et entreprenant, nommé Michel, pour prendre la direction de l'ambassade et la conduire à Ispahan. Mlle Petit ne s'embarrassa pas pour si peu, et contre

vents et marée, elle arriva à la cour du shah, où elle ne resta que deux jours. Malade, à bout de forces, elle reprend alors le chemin d'Erivan et, après des épreuves sans nombre, débarque à Constantinople, où M. de Ferriol, qui n'avait cessé dans ses dépêches de la dénoncer comme une aventurière et une voleuse, s'humanise soudain ; revirement qui n'empêcha pas la pauvre ambassadrice, quand elle parvint à Marseille, d'être enfermée au « Refuge » pour être punie « de son scandale et de sa mauvaise conduite. »

Mais la renommée de ses aventures s'est répandue et toutes les belles dames de Marseille viennent en foule les lui entendre conter. Ce ne devait, d'ailleurs, pas être la fin de ses infortunes, car Michel, arrivé à son tour à Marseille, l'accusa d'avoir scandalisé tout le Levant par ses désordres, d'avoir fait assassiner des Français et enfin d'avoir détourné les présents de Louis XIV. Le tribunal de l'Amirauté en fut saisi. L'affaire, cependant, tourna mieux que Mlle Petit n'eût pu le craindre ; Pontchartrain, peu après, la fit mettre en liberté. A partir de ce moment elle entra dans l'oubli.

Tel est le squelette de ce livre charmant, d'un succès assuré, car c'est une peinture vive, animée, pleine d'humour, une histoire, folle mais vraie, amusante et saisissante comme pas un roman.

A côté des *Mille et une Nuits d'une ambassadrice*, nous voudrions signaler un petit livre du même auteur, très différent de nature, et du charme le plus délicat. Nous voulons parler d'une notice sur *Jean Perréal dit Jean de Paris, peintre de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier*, parue chez Ernest Leroux. M. de Maulde La Clavière n'est pas seulement un érudit et un conteur, c'est aussi un artiste plein de goût, de sens critique et d'imagination, très épris de tout ce qui touche à la Renaissance. Toutes ces qualités se retrouvent dans le livre dont nous parlons et ceux qui se seront amusés aux *Mille et une Nuits d'une ambassadrice*, beaucoup plus qu'aux mille inventions de Scheherazade, trouveront encore un plaisir très particulier à parcourir les pages que notre auteur consacre au vieux maître français

C. W.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — La Société a perdu S. Exc. le comte Szeczen von Temerin, S. Exc. le prince Lobanoff.

M. Bengesco a été nommé ministre de Roumanie, à Athènes ; M. Syveton a été nomme professeur au Lycée de Reims.

M. le duc de Broglie vient de donner, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet, une conclusion à son étude sur la mission de M. de Gontaut à Berlin, qui eut un si légitime succès en France et fit beaucoup de bruit en Allemagne. Qu'il nous suffise donc d'indiquer le titre de ce nouveau travail : « Vingt-cinq ans après ; — 1870-1896. »

B.

On annonce à Turin, pour 1898, une exposition rétrospective d'art chrétien, sous la présidence de notre correspondant, M. le baron Ant. Manno. Le programme détaillé de l'exposition s'arrête généralement soit au milieu du XVIe siècle, soit à la fin du XVIIIe, selon les articles.

Saint Bernardin de Sienne (1380-1444), par Paul Thureau-Dangin, 2e édit., Paris, Plon, 1896, in-18.

M. Thureau-Dangin, qui avait jusqu'à présent consacré son talent très fin à décrire les âpres luttes de la politique, s'est senti pénétré et comme enveloppé par le charme exquis que développe la première renaissance italienne, et, tout en s'excusant fort auprès des écrivains italiens de leur dérober quelqu'un de leurs purs trésors, il s'en est emparé en conscience. Un souffle ombrien, doux, onctueux, a passé dans ces pages, qui séduisent sans effort. Armé des travaux anciens et récents, M. Thureau-Dangin a peint son sujet, en artiste, sans couleurs crues, sans exagération d'aucune sorte, avec la vivacité de ton, les légères transparences et le gracieux dessin de l'école ombrienne. Ce fils du gouverneur de Massa, plein de feu, d'âme et d'enthousiasme, qui passe sa vie à haranguer en plein air, de bourgade en bourgade, les populations si vivement sensibles de cette époque, qui refuse un évêché, pauvre et heureux avec sa robe de bure et ses sandales, insouciant, gai, rieur, est un type curieux et touchant de démocrate. Il appartient à cette grande lignée du harangueur monacal, chaud et joyeux, qui devait produire Maillard et Savonarole, dont Rabelais est sorti, qui s'est perpétuée par la Ligne et Bridaine. M. Thureau-Dangin en a bien traduit le côté pittoresque, en même temps que la note pénétrante et émue.

Espagne. — Les affaires de Cuba soulèvent un des points les plus importants du droit international. Après avoir rappelé les principaux événements qui se sont passés dans la grande possession espagnole depuis 1849, depuis ces deux dernières années surtout, et énuméré les divers incidents qui ont été soulevés, M. Arthur Desjardins, dans la *Revue de Paris*, a étudié, avec sa compétence habituelle, si l'intervention ouverte ou déguisée des Etats-Unis pouvait être ou non conforme au droit. Il a divisé la question en plusieurs points et indiqué nettement pour tous la conclusion qui s'impose d'elle-même :

1° La guerre civile commencée en 1895 peut-elle être assimilée à cette guerre publique, internationale, que le consentement universel des peuples soumet à certaines règles ? Existe-t-il, dans l'île, une sorte de gouvernement régulier commandant aux sujets rebelles ?

2° Ce qu'une nation ne fait pas officiellement et directement contre un Etat déchiré par la guerre civile, peut elle, en droit, le laisser faire ? Or, les Etats-Unis ont contribué à fixer la jurisprudence sur ce point, en établissant, en 1871, les règles suivantes, dites « règles de Washington » : A. Tout Etat neutre doit interdire, dans son domaine, la construction, l'armement, l'équipement et la sortie d'un navire qu'il peut raisonablement soupçonner d'être destiné à combattre un Etat avec lequel il est en paix ou « faire la guerre contre lui ; B. Il doit interdire tout acte d'hostilité dans ses ports et ses eaux territoriales, tout approvisionnement en armes, hommes ou munitions ; C. Il doit veiller à ce que personne ne viole dans son domaine les devoirs ci-dessus indiqués ;

3° A propos de la saisie du *Competitor*, le protocole de 1877, établi entre l'Espagne et les Etats-Unis, peut-il s'appliquer à des flibustiers qui viennent d'arriver dans une possession espagnole pour y apporter des munitions et des armes ?

4° Les Espagnols sont-ils réellement impuissants, de leur propre fait, à défendre dans l'île les intérêts des étrangers, des Américains notamment ?

Si le droit international n'est pas respecté à Cuba par les nations hispano-américaines, « elles auront réussi à secouer le joug de la mère-patrie dans la première moitié du XIXe siècle, conclut M. Desjardins, pour se donner, dans la seconde moitié, d'autres maîtres. B.

Europe orientale. — Dans la *Revue du droit international et de législation comparée*, M. Vesnitch, professeur à la faculté de Belgrade, vient de publier un rapport très instructif sur « Le droit international dans les rapports des Slaves méridionaux au moyen âge ». Le travail est spécialement consacré aux Serbes, ce qui comprend naturellement la république de Raguse. Il est aussi question des Byzantins et des Turcs, ces incommodes voisins des Slaves dans la péninsule des Balkans. Il était impossible aussi de parler des rapports internationaux sans donner sur le droit public interne des explications qui ne manquent ni de précision ni de nouveauté pour le public occidental, mais les informations sur la diplomatie appellent spécialement l'attention du Chroniqueur dans la *Revue d'histoire diplomatique*. Nous signalerons d'abord les particularités peu ou point connues qui concernent le service diplomatique dans la république de Raguse.

« Il est hors de doute que la république de Raguse exerça un droit actif et passif de représentation. On connaît, par exemple, l'époque de l'arrivée du premier représentant de la France à Raguse ; c'est l'année 1572. La république avait ses chargés d'affaires permanents à Venise et à Naples et à partir de l'année 1683, elle en eut à la cour germanique. Des ambassadeurs ragusains furent envoyés à Constantinople. Ce fut d'abord uniquement pour y porter le tribut. D'autres ambassadeurs furent ensuite envoyés pour la négociation des affaires. Parfois des ambassadeurs se rendaient à Madrid, à Paris et, à la fin du XVIIIe siècle, à Saint-Pétersbourg.

« A cause même de son exiguité, la république s'efforçait de garder intacte la situation qu'elle avait acquise dans l'étiquette et dans le cérémonial international. Comme l'empereur germanique n'était représenté à Constantinople que par un résident chargé des affaires générales, tandis que la république y avait son ambassadeur, la ville de Raguse exigeait que le résident fît la première visite à ses ambassadeurs lors de leur arrivée à Constantinople.... Beaucoup de résidents impériaux acceptèrent ce principe ; mais l'un d'entre eux, Casanova protesta en 1668. Il écrivit aux ambassadeurs ragusains que, s'il n'était pas lui-même ambassadeur mais seulement résident, il ne laissait pourtant pas d'être un rameau d'un tronc puissant et que, quoi qu'ils fussent ambassadeurs, les seigneurs ragusains n'étaient, cependant, que des rameaux d'un tronc faible, de sorte que la force de l'un l'emportait sur la faiblesse de l'autre. La réponse des Ragusains à cettre lettre est fort curieuse. Sans doute, y lisait-on, nous faisons partie d'un tronc chétif ; mais en notre qualité d'ambassadeurs, nous sommes les premières branches et les plus proches du tronc; faisant un avec lui, tandis que vous, en votre qualité de résident, vous nous êtes inférieur par votre titre même. Et, quoique vous soyez le rejeton d'un grand, à vrai dire de l'unique (?) tronc au monde, pourtant vous n'appartenez pas aux branches de premier ordre réunies au tronc, mais seulement aux rameaux de second ordre plus minces et éloignés du tronc. — Plus tard, le résident germanique et les ambassadeurs ragusains signèrent une convention d'après laquelle le résident s'obligeait à faire le premier, visite aux ambassadeurs ragusains à leur arrivée à Constantinople ou en tout autre endroit où la cour séjournait, et où tous s'engageaient à se rendre visite les uns aux autres à l'occasion des grandes fêtes (p. 19) ».

M. Vesnitch expose ensuite l'organisation interne de la diplomatie ragusaine, ajoutant ainsi une page fort intéressante à l'histoire générale de ce grand service. Le sénat ou quelquefois le Grand-Conseil choisissait les agents diplomatiques sur une liste de trois candidats présentés par le petit conseil. Le vote était secre et à la majorité absolue des suffrages. Les ambassadeurs chargés de porter le tribut à la Porte étaient régulièrement au nombre de deux ; mais, dans les circonstances extraordinaires, il arrivait qu'on en nommait un plus grand nombre. Il y en eut cinq pour négocier en 1606 à Constantinople un conflit avec la république de Venise.

Dans les autres pays, l'acceptation d'une ambassade était et est demeurée facultative sans qu'on imaginât qu'il en pût être autrement. A Raguse, le service diplomatique était obligatoire, comme ailleurs le service militaire. Le refus

entraînait une amende. « Il est des cas où le sénat, estimant que certain personnage ne pouvait pas et ne devait pas refuser la fonction d'ambassadeur, le menaçait d'expulsion et de perte de la noblesse. Dans une autre occasion, on voit le sénat ordonner à l'ambassadeur d'accepter son poste à peine d'avoir la tête tranchée (p. 20). » Seulement, au retour d'une mission, l'ambassadeur était exempté pendant deux années de l'obligation d'en accepter une autre; mais, après ce délai écoulé, il redevenait passible en cas de refus, de la peine afférente, décapitation comprise. A notre connaissance, cette dernière éventualité ne s'est pas réalisée.

Le 8 octobre 1492, le sénat interdit aux ambassadeurs d'emmener avec eux leurs fils ou leurs neveux ou un membre de la seigneurie. Ils pouvaient se faire accompagner par des commerçants. — Il y avait bien quelques ambassades permanentes; mais le séjour à Constantinople était ordinairement très court; les instructions de 1676 portaient la recommandation suivante: Après avoir versé le tribut, vous ne resterez pas plus de vingt jours à Constantinople et, autant que possible, vous reviendrez plus tôt (p. 21). — Les instructions appelées *Commissioni* étaient l'œuvre des provéditeurs de la république dans les cas très importants, ou de trois ou quatre sénateurs désignés à cet effet. Il y avait ensuite une délibération dernière dans le sénat qui acceptait ou rejetait les instructions : l'ambassadeur désigné ne prenait pas part à cette délibération. — Avant de partir, devant le prince et le sénat, il jurait de donner au besoin sa vie à la patrie. — Les cadeaux faits aux ambassadeurs appartenaient à l'Etat. — Il y avait des courriers spéciaux et des (giovani di lingua) jeunes de langue (p. 21 à 23).

Ces missions ne laissaient pas que d'être assez dangereuses. La route n'était pas toujours très sûre malgré les recommandations adressées officiellement aux pachas d'Herzégovine et de Bosnie. En 1633 et en 1635, les ambassadeurs ragusains furent emprisonnés à Constantinople et dépouillés de leur argent. « Au retour de l'ambassadeur à Raguse, continue M. Vesnitch, commence la partie la plus dangereuse et la plus délicate de sa tâche... Avant de le décharger de ses fonctions, le sénat examine l'utilité de la moindre de ses dépenses : il approuve ou blâme son œuvre. A cet effet, avant le vote, on lit, en présence de l'ambassadeur lui-même, toutes ses instructions... Lorsqu'il s'agit des ambassades qui reviennent de Constantinople, tout d'abord celles-ci doivent subir une quarantaine dans l'un des faubourgs de Raguse. La formalité accomplie, on fixe l'heure et le jour de la comparution devant le sénat... La délibération *de legatione* commence ; elle se prolonge parfois pendant plusieurs mois. Les dépenses non approuvées sont remboursées par les ambassadeurs sur leurs ressources personnelles. Si l'emploi n'est pas bien établi, l'ambassadeur doit prêter serment qu'il n'a pu faire mieux. Quand tous les actes et toutes les dépenses de l'ambassade sont approuvés, le sénat le décharge *cum gratiarum actione*. Si elle a bien mérité de la patrie, ceux qui la composent reçoivent ou bien une gratification en argent, ou bien des cadeaux, ou bien la concession de vendre tant de mesures de sel par jour (p. 22). »

Après cette monographie de la diplomatie ragusaine, M. Vesnitch publie la

description *in extenso* des fêtes données, au commencement du XVIIIe siècle, pour le départ d'un ambassadeur, lequel avait lieu ordinairement le jour de la fête de saint Blaise (21/2 février). Enfin, voici sur la réception des ambassadeurs par le Sultan, un tableau du, comme le précédent, à un membre de la famille Kaboga. Ce tableau ajoute des détails nouveaux et caractéristiques aux récits déjà publiés sur cette cérémonie unique en son genre (p. 29). « On s'explique aisément, dit M. Vesnitch, cette manière de recevoir les ambassadeurs des Etats étrangers, quand on songe que les Turcs ont hérité de toutes les idées des Byzantins sur les relations internationales. »

A la suite de cette large part donnée à l'organisation diplomatique dans la république de Raguse, passons, avec l'article de la *Revue de droit international*, à l'indication de quelques traités conclus par des Etats slaves méridionaux et principalement par l'Etat qui, après des années de splendeur au moyen âge, a traversé bien des péripéties pour renaître, en ce siècle, plein de vie et d'aspirations, sous la dynastie des Obrenovitch. Nous parlerons d'abord du traité conclu le 27 mars 1308 entre le roi de Serbie Miloutine et Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, roi de France et l'un des nombreux beaux-pères de l'autre contractant. Il y est stipulé, entre autres choses, que tout litige rentre dans les attributions du tribunal apostolique du pape. Le traité fut ratifié le 25 juillet en la même année 1308 par Miloutine Ouroche « par la grâce de Dieu, roi de Dalmatie, de Croatie, de Douclia, de Serbie et de Ratchkie et maître de tout le Littoral... pour la certitude des vivants et le souvenir de la postérité (p. 35). » Philippe-le-Bel, roi de France, en qualité de suzerain de Charles, sanctionnait le dit traité à Paris en décembre 1313. Les deux pièces se trouvent aux Archives Nationales de France. — Le 14 août 1435, un traité était signé entre le despote serbe Georges Brankovitch et la république de Venise. Pendant les négociations les plénipotentaires vénitiens soutenaient cette thèse que la mer Adriatique est la propriété de leur république qui y aurait exclusivement droit de juridiction (p. 36). M. Vesnitch cite un grand nombre de conventions que l'espace ne nous permet pas de mentionner.

Nous essayerons de préciser sommairement quelles étaient les relations commerciales et la condition des étrangers dans les Etats iougo-slaves. Sans parler d'actes remontant à 831, à 1017 pour la Bosnie et l'Herzégovine, signalons que, par un traité conclu en 1186, la Serbie avait concédé toute liberté aux négociants ragusains. Plus tard pour les procès entre Ragusains, on institua en Serbie des juges spéciaux de nationalité ragusaine. Une charte serbe du 25 mars 1326 disait : « Si navire échoue dans la mer territoriale de mon rayaume, que personne ne touche à la cargaison. » Le 2 décembre 1405, le despote Etienne concédait qu'en cas de procès entre Ragusains et Serbes, la moitié des juges serait choisie parmi les Ragusains et l'autre parmi les Serbes. La même concession était faite aux Saxons ainsi que 14 autres dispositions également libérales et énoncées en l'article que nous analysons (p. 49). — Dans chaque ville de Serbie un peu importante, les Ragusains avaient des consuls qui jugeaient les différends surgis entre eux et leur église catholique à côté du consulat (p. 51).

L'article de la *Revue de droit international* se termine par des détails histo-

riques sur la manière dont les Turcs traitaient les villes prises et sur l'affreuse destinée de ceux des habitants qui, soustraits au massacre, étaient réduits en esclavage.

Deux documents diplomatiques, peu ou point connus, viennent d'être publiés dans la troisième livraison de la *Revue de l'Orient chrétien* (Paris, Leroux). Le plus ancien est du 28 mars 1880. C'est l'accord intervenu entre le gouvernement austro-hongrois et le patriarcat grec de Constantinople. L'article 25 du traité de Berlin (1878) stipule que « les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. » Or cette contrée est divisée inégalement entre trois communions religieuses. Des musulmans, il n'est pas fait mention dans l'arrangement du 28 mars 1880. Il n'y avait non plus rien à stipuler entre les deux Etats relativement aux catholiques romains, l'organisation de la hiérarchie catholique n'étant pas subordonnée *ipso facto* aux changements d'administration, même de souveraineté. Par contre, une entente était nécessaire en ce qui concerne les orthodoxes. Inutile de répéter aujourd'hui ce que nous avons déjà exposé ici sur les conséquences des principes proclamés par les Grecs à Constantinople en 381 et à Chalcédoine en 451 ; *imperium sine patriarcâ non staret*. Cette règle ne fut précisément formulée que quelques siècles plus tard ; mais elle était en germes dans les principes qui viennent d'être rappelés. En 1878, il n'y eut pas, entre l'Autriche-Hongrie et la Turquie, il n'y eut pas, du moins officiellement, une mutation de souveraineté sur les deux provinces, mais un changement d'administration *largo sensu*. L'accord du 28 mars 1880 correspond correctement à la situation hybride de la Bosnie-Herzégovine. Il contient 7 articles suivis d'une déclaration incidente de S. B. le patriarche. L'instrument original a été signé à Constantinople en français et en allemand.

Le second document a plus d'importance en ce qu'il ne stipule pas pour un état de choses provisoire : il est aussi la conséquence du traité de Berlin (1878). Avant l'extension de territoire stipulée par l'article 28, il n'y avait guère au Monténégro que des Slaves orthodoxes. A la principauté, il a été adjoint, en 1878, outre des musulmans, un monde considérable de catholiques latins presque tous de race albanaise. L'article 27 de Berlin n'était pas nécessaire pour qu'un non orthodoxe pût résider au Monténégro et y exercer des fonctions. Lorsque nous étions dans ce pays sous le règne de Danilo (il y a longtemps) le secrétaire de son Altesse était un catholique latin Voukovitch. En visitant la poudrière dans un ravin auprès de Riéka, nous vîmes que la direction en était confiée à un musulman demeuré tel.

Le document que publie la *Revue de l'Orient chrétien* est un concordat conclu le 18 août 1886, entre le pape Léon XIII et S. A. le prince Nicolas I[er]. Il contient 14 articles. L'archevêque catholique, qui résidait déjà à Antivari, acquisition de 1878, sera nommé par le pape qui aura communiqué préalablement au prince la personne du candidat (art. 3). Sa grandeur, avant d'entrer en fonctions, prêtera un serment de fidélité au prince (art. 4).

A l'archevêque appartient l'érection des paroisses d'accord avec le gouvernement. Il nommera les curés ; l'accord préalable est nécessaire avec le gouver-

nement si le titulaire proposé n'est pas sujet du prince (art. 6). Les dispositions relatives à l'enseignement sont très libérales et pourraient servir de modèle ailleurs : je cite textuellement le deuxième paragraphe : « Dans les localités où la population est exclusivement ou en grande majorité catholique, le gouvernement, dans les écoles de l'Etat, proposera pour professeurs des individus agréés par l'autorité ecclésiastique. » L'article 12 relatif aux études religieuses est encore plus remarquable dans un pays non catholique : « Pour la formation des jeunes Monténégrins propres au sacerdoce catholique, le gouvernement monténégrin, d'accord avec l'archevêque d'Antivari, en choisira quelques-uns des plus méritants qui seront envoyés à Rome pour faire leurs études, auxquels il assignera, pour le même objet, un subside convenable. » L'article 13 dit que, si, à l'avenir, il surgit quelque difficulté sur l'interprétation des articles précédents, le Saint-Père et S. A. le prince du Monténégro, d'un commun accord, procéderont à une solution amicale. « Un gouvernement non catholique, dit en terminant la *Revue de l'Orient chrétien*, animé de sentiments humains et désireux de satisfaire aux besoins religieux de tous ses sujets, peut donc régler d'une façon tout à fait normale la situation de ses sujets catholiques, latins ou uniates, sans compromettre à quel dégré que ce soit, mais, au contraire, en affirmant et assurant le légitime et plein exercice de sa souveraineté sur tous ses sujets (p. 60). »

Pendant que nous sommes en pays serbe, signalons un travail de l'abbé Pisani qui vient de paraître dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, lequel est intitulé : *Les chrétiens de rite oriental à Venise et dans les possessions vénitiennes*, 1439-1791. Il y est surtout parlé des Serbes-Dalmates appartenant à la communion orthodoxe... Nous aurons occasion de revenir sur cette publication historique, notamment sur un très intéressant rapport de Zmaïevitch, archevêque de Zara ; mais nous devons appeler aujourd'hui l'attention sur la question pendante qu'un haut personnage serbe a exposée sous le pseudonyme de Constandine (Paris, Flammarion) : *Le patriarcat de Constantinople et l'Orthodoxie*. Ce sont des « Considérations visant à faciliter la solution de la question des Eglises et de l'enseignement dans la Turquie d'Europe. » Tout le monde sait que Mahomet II, après la conquête de Constantinople, confia au patriarche de la capitale l'administration civile de ses sujets chrétiens appartenant à la communion orthodoxe. Un patrik arménien grégorien était chargé de régir civilement les autres communions chrétiennes. Pour ces deux troupeaux, il n'était fait aucune distinction relative à la nationalité des fidèles. Or, dans le groupe confié au patriarche grec de Constantinople on arriva bientôt à comprendre des Hellènes, des Syriens, des Arabes, des Bulgares, des Serbes, des Albanais, des Koutzo-Valaques. Les orthodoxes de l'Egypte y entrèrent plus tard à la suite des conquêtes de Sélim. Cette combinaison dure encore. Constandine ne s'occupe que de la Turquie d'Europe.

L'administration civile embrasse presque tout : les mariages, les successions, l'enseignement. Il paraît que, jusque vers le milieu du dernier siècle, l'administration du patriarcat, autrement dit le Phanar, confiait les sièges épiscopaux à des Serbes dans les pachaliks où la majorité de la population appartenait à

cette nationalité. Il n'en est plus de même depuis lors. Les Serbes compris dans la principauté, puis royaume de Serbie, ont conquis, degrés par degrés une autonomie religieuse complète ; mais le royaume ne comprend pas tous les Serbes. Un grand nombre sont restés purement sujets directs du Sultan, autrement dit raïas. Or, ces Serbes supportent impatiemment l'hégémonie du phanar et l'administration par des évêques grecs, notamment en ce qui concerne l'enseignement. Ils voudraient obtenir par un accord amiable, la situation que ceux des Bulgares qui sont demeurés raïas, ont atteinte, mais au prix d'un schisme que les Serbes veulent éviter. Ils demandent trois choses, qui ne portent aucune atteinte à l'autorité du Sultan : 1° que les évêques soient de nouveau serbes dans les évêchés où cette nationalité domine ; 2° que le St-Synode de Constantinople comprenne un nombre d'évêques serbes proportionnel à la population de cette nation ; 3° qu'un certain nombre de places soit réservé à des élèves serbes dans le séminaire patriarcal de Kalki.

Il n'y a pas, il n'y aura peut-être plus jamais, comme au moyen-âge, une question lithuanienne. Il n'était pourtant pas sans intérêt de mentionner parfois cette entité ariane, qui n'est ni slave ni teutonique, qui ne veut devenir ni l'un, ni l'autre, qui a eu son heure de gloire et de puissance et qui demeure partagée aujourd'hui entre l'empire du tsar et le royaume de Prusse. Nous l'avons rappelée à plusieurs reprises dans cette chronique et nous constations dernièrement que le gouvernement de Berlin avait promis de prescrire dans les écoles, l'enseignement de la langue du pays. Le gouvernement russe ne reste pas en arrière : le *Nord* annonce que le 13 août écoulé, une exposition ethnographique a été ouverte à Libau pour durer jusqu'au 13 septembre. Il y a trois sections : 1° Le pays et la population (types et costumes) ; 2° Culture intellectuelle ; 3° Conditions de l'existence matérielle du peuple (navires et canots, instruments agricoles, engins de pêche, etc.)

Au point de vue religieux ou pittoresque, le mont Athos n'a plus de secrets, grâces à de nombreuses excursions, dont l'une des plus récentes et non des moins précieuses est celle entreprise par l'abbé Duchesne et M. Bayet.

La rencontre en ce lieu des diverses nationalités orthodoxes est un phénomène international qui appelle et retient l'attention des diplomates avisés. Le comte B. de Nadaillac, dont le récit vient de paraître dans le *Tour du Monde* (1er et 8 août), n'a pas eu occasion — et nous le regrettons — d'étudier l'élément bulgare et serbe installés en Athos depuis le moyen âge et l'élément roumain ; mais il donne des renseignements précis sur la condition des Russes dans deux sanctuaires qu'il a visités sous leurs rapports avec les Grecs.

St-André est un skite, c'est-à-dire un ermitage ou réunion d'ermitages dépendant d'un monastère par un lien de vassalité assez étroit. Les Russes l'ont acheté il y a quelques années, du monastère grec de Vatopédi. Ils en ont fait un établissement qui compte aujourd'hui environ 300 habitants tant moines qu'ouvriers. De riches donations y ont afflué : Un savant russe Sebastianov lui a donné plus de 500.000 francs. C'est maintenant une petite forteresse ; mais il reste toujours skite sous la suzeraineté assez rigoureuse de Vatopédi : St-André n'est pas représenté au synode général de la montagne sainte ; il communi-

que ses demandes par l'épistate de Vatopédie. Les moines de St-André se plaignent d'être exploités par la maison mère ; on ne leur permet pas non plus d'étendre leur domaine, tant les grecs redoutent les agrandissements de la Russie. St-André a aussi contre le grand couvent russe de Pantélémon le grief que les plus riches pélerins y sont accaparés et renvoyés au skite lorsqu'ils n'ont plus de ressources. Les relations entre les deux établissements sont tendues.

A St-André, le comte B. de Nadaillac s'est trouvé en même temps que 25 ou 30 pélerins russes, simples moujiks, dont il a admiré la tenue édifiante pendant les offices. Quelques marchands grecs qui y assistaient aussi, montraient une indifférence qui contrastait avec l'exaltation à la fois concentrée et démonstrative des moujiks. Au réfectoire, on lit la vie des Saints en langue russe. La règle monastique est plus sévèrement suivie que dans les couvents grecs : il y a beaucoup « de discipline et un grand zèle dans l'obéissance ». St-André fabriquait des images pour la Russie. « A la longue, raconte le voyageur, un moine se hasarda à me parler français. C'était un grand bel homme aux cheveux gris, parlant français avec une grande difficulté. Il me dit qu'il avait pris part comme officier russe à la guerre de Crimée et qu'après la prise de Sébastopol, il était venu au mont Athos (p. 368). » Est-il impossible qu'il ait été envoyé à ce poste?

Le monastère d'Iviron, un des plus anciens monastères, a été fondé par Georges prince de Géorgie. La Russie le réclame, le tsar ayant succédé aux droits d'Heraclius, dernier roi de Géorgie.

« Au fond d'un petit port, tout près des rochers à pic qui le dominent et semblent le menacer, apparaît Pantélémon (ou Rossikon), le monastère russe par excellence, la haine et l'effroi des monastères grecs. D'immenses bâtiments modernes, capables de contenir un nombre infini d'habitants, entourent l'église aux cinq coupoles peintes de vert. (Au mont Athos les coupoles des Grecs sont toutes peintes en rouge et celles des Russes en vert). Tant moines qu'ouvriers, on dit qu'ils sont neuf cents et les Grecs nous murmurent à l'oreille que c'est encore plus un arsenal qu'un monastère. Il n'y a, du reste, pas de propos que les Grecs ne fassent courir sur le compte des Russes. Ceux-ci, par exemple, recevant toute l'année de très grandes quantités de pélerins, leurs prennent tout leur argent et, quand ils ne peuvent plus leur en prendre parce qu'il n'y en a plus, ils les lâchent par milliers sur les monastères grecs, qui sont obligés de les héberger gratuitement. Un reproche peut-être plus fondé est celui de vouloir s'emparer de tous les monastères. Ils y arriveront par les prêts d'argent qu'ils font aux monastères pauvres, incapables de faire les remboursements.

« Un yacht à vapeur donne tout de suite l'idée du confort. Tout est neuf, utile, pratique. La fortune de Pantélémon (Rossikon) est difficile à établir. Elle doit être immense, si l'on pense à l'affluence des pèlerins russes, à leurs dons considérables, dons d'argent, d'ornements, dons de territoires entiers, aux rapports intimes entre eux et les monastères de la Russie, aux quêtes qu'ils font faire dans tout l'Empire. La générosité des pèlerins russes est connue. De pauvres moujiks font des économies toute leur vie pour pouvoir aller au mont Athos faire leurs dévotions. S'ils meurent sans pouvoir y arriver, l'aîné des enfants reçoit les économies faites et y ajoute les siennes jusqu'à atteindre au but. De riches mar-

chands donnent des fermes entières. Ceux des bords du Volga se sont rendus célèbres par leurs dons (p. 382). »

Le comte B. de Nadaillac fut accueilli froidement à Pantélémon. Fatigué d'attendre pendant deux heures le moindre signe de politesse et de ne voir venir personne à qui parler, il repartit le même jour. Sur le bateau qui l'emmenait, il rencontra le supérieur qui se fit excuser de n'avoir pu le venir voir à cause de ses grandes occupations.

A. D'AVRIL.

FRANCE. — Dans la *Revue des Etudes historiques* (1896, nº 1), M. L. Wiesener, signale dans une note de 4 pages, le conseil donné par L. Stair au Régent, de se débarrasser de M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, qui gênait l'abbé Dubois (1719).

M. Adolphe Guillot vient de publier (Paris, Picard, in-8), le rapport sur lequel l'Académie des Sciences morales, de France, a décerné le prix Audiffred (15.000 fr.) aux Missions de la Congrégation du Saint-Esprit et des Pères Blancs, en Afrique. M. Guillot, qui a fait de la charité une science pratique, expose avec sa netteté habituelle l'œuvre civilisatrice de ces deux congrégations, dans l'immense continent noir où l'Europe se déverse de toutes parts et où elle trouve la barbarie la plus parfaite. Porter l'esprit chrétien et de civilisation dans l'Oubanghi et dans la région des grands lacs, telle est l'œuvre de ces deux missions, dont la prospérité est admirable, bien qu'elles doivent tout à l'initiative privée.

HONGRIE. — L'Académie des Sciences de Hongrie a publié en 1895 le XVIIIe volume des *Monuments des Diètes de Transylvanie*, par M. Al. Szilagyi (1683-1686), et le tome III des *Lettres du roi Mathias*, par M. Fraknoï (1479-1490). Elle publie en 1896 le XIe volume des *Monuments des Diètes de la Hongrie*, par M. A. Karolyi, et le tome II des *Écrivains historiques ottomans*, traduction et notes de M. J. Thury.

ITALIE. — L'éditeur Bocca met en vente à Milan, au prix de 10 lires, un volume comprenant la table des matières des vingt premières années de l'*Archivio storico lombardo*.

La *Revue de Paris* a publié un remarquable article de M. Lavisse (*Quirinal, Vatican, République*). Nous n'avons pas à parler ici du côté politique de cette étude ; elle ne contient rien d'ailleurs qui puisse déplaire aux Italiens, puisqu'elle tend à démontrer que l'Italie se trouve dans une situation exceptionnellement privilégiée : n'ayant pas un ennemi au monde, elle n'a rien à redouter du dehors et peut travailler en paix, à condition toutefois de suivre une politique indépendante. M. Lavisse envisage les conséquences qui peuvent résulter de l'antagonisme latent entre la maison de Savoie et le Saint-Siège. « La question de la papauté ne peut se résoudre que de deux manières, disait M. Crispi en 1864, par la révolution ou par la conciliation. » Victor-Emmanuel ne s'est décidé à porter la capitale à Rome que sous la menace d'une révolution. Néanmoins, devant les faits accomplis, la question est encore pendante, et il semble qu'on pourrait aisément la résoudre par la conciliation. Enfin, « supposez un

« quart de siècle d'un régime sage, c'est-à-dire supprimez les gros budgets de « guerre, la rupture des relations commerciales avec la France, les folies et « les misères financières, les scandales du Parlement et toutes les conséquences « de la théâtralité ; l'Italie serait aujourd'hui prospère, aimée, respectée enviée « même. Elle serait un pays exemplaire, comme la monarchie de Savoie serait « une monarchie modèle. »

SUÈDE. — M. Theodor Westrin continue son importante entreprise de classification des Archives diplomatiques de la Suède. Le *Compte-rendu* de 1890 des Archives du Royaume, comprenait l'Inventaire des rapports avec le monde musulman, ainsi distribué : I. Correspondance diplomatique avec la Turquie, de 1632 à 1813. II. Consuls en Turquie (1736-1781). III. Affaires diverses (1631-1744). Fonds de Transylvanie (1626-1659), de Moldo-Valachie (1598-1714), de Tartarie (1592-1742), de Tripolitaine (1741-1807), de Tunisie (1736-1808), d'Algérie (1727-1800). Correspondance du Maroc (1772-1798). Pays des Cosaques (1655-1741).

Le compte-rendu qui vient d'être publié, contient l'Inventaire analytique des fonds, extrêmement importants, relatifs aux rapports de la Suède avec les Pays-Bas (1592 à 1815). L'inventaire, qui ne comporte pas moins de 24 pages, est subdivisé en sept parties, par ordre de matières. Spécialement pour l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècles, il paraît ouvrir une mine de recherches très riche.

Le Gérant : E. JAMIN.

TABLE DES MATIERES

POUR L'ANNÉE 1896

COMPTES-RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

TABLE DÉCENNALE

ALSACE

AMÉRIQUE DU SUD

ANGLETERRE

ANNAM

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

ÉCOSSE

ÉGYPTE

ÉQUATEUR

ESPAGNE

ÉTATS-UNIS

EUROPE

EUROPE ORIENTALE

FERRARE

FLORENCE

FRANCE

GALICIE

GÊNES

GRANDE-BRETAGNE

GRÈCE

JAPON

JUIFS

LOMBARDIE

LORRAINE

LUXEMBOURG

MADAGASCAR

MADÈRE

MALTE

MAROC

MEXIQUE

MODÈNE

SIAM

SIENNE

SILÉSIE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOUDAN FRANÇAIS

SUÈDE

SUISSE

TERRE-NEUVE

TEXTES PUBLIÉS

TIBET

TRANSYLVANIE

TRANSVAAL

TUNISIE

TURQUIE

TABLE DES NOMS D'AUTEURS [1]

[1] Les chiffres romains renvoient aux tomes. Le mot *Voir* renvoie aux comptes rendus, dont l'auteur est indiqué entre parenthèses. Les simples renvois désignent une mention dans la chronique. Pour les notices nécrologiques, voir la Table des Matières, article *Nécrologie*, qui renvoie aux rapports annuels du secrétaire général. Pour les documents imprimés dans la Revue, voir la Table des Matières, article *Textes publiés*.

E

F

G

H

I

J

K

S

Le Gérant : E. LEROUX

